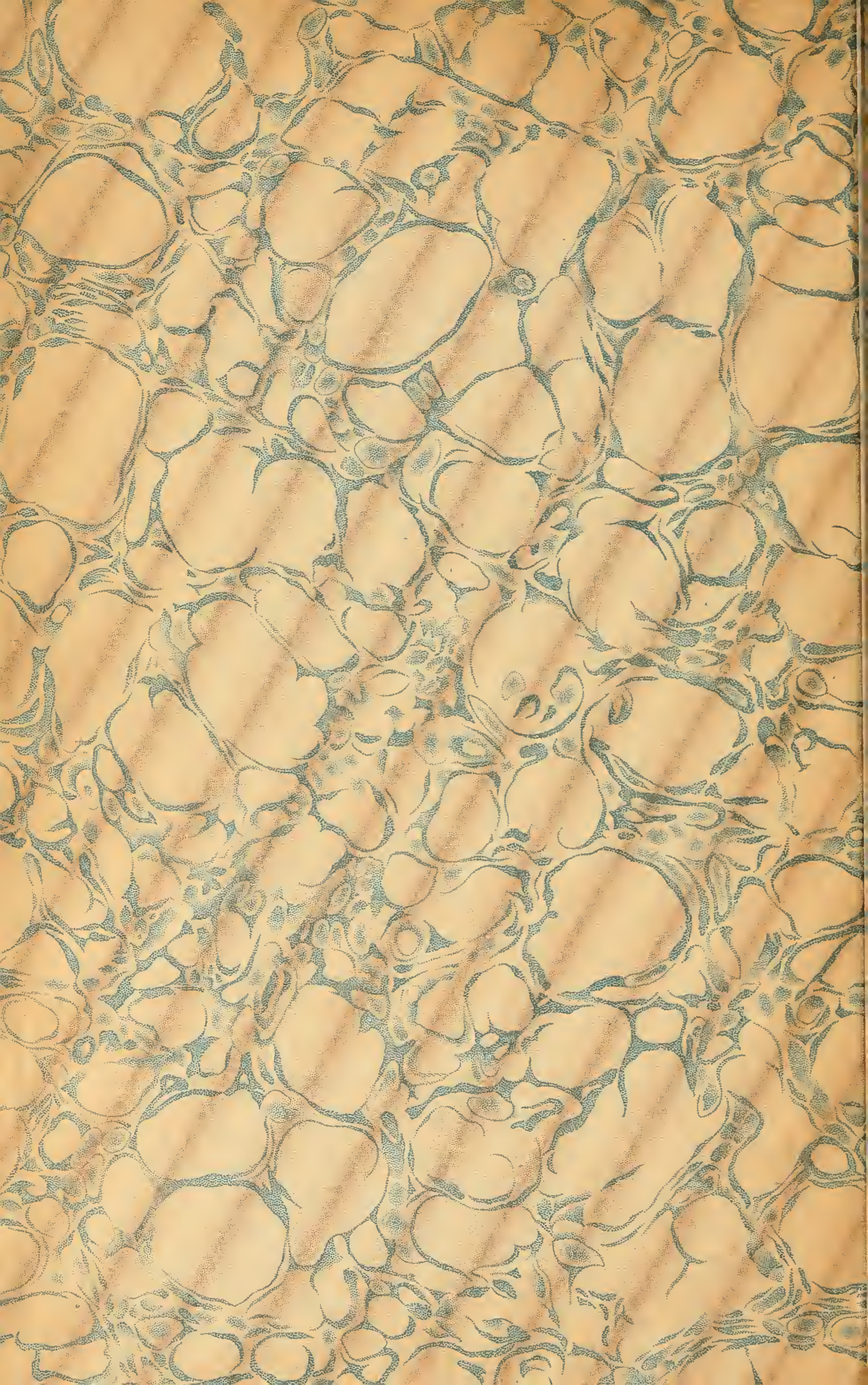

3 1761 06380558 4





LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES JOURNÉES DES 21, 22, 23 ET 24 FÉVRIER 1848

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE MODERNE
— 13 —

LA
RÉVOLUTION DE FÉVRIER

ÉTUDE CRITIQUE

SUR

LES JOURNÉES DES 21, 22, 23 ET 24 FÉVRIER 1848

PAR

ALBERT CRÉMIEUX
AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE
DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101
1912

LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES JOURNÉES DES 21, 22, 23 ET 24 FÉVRIER 1848

PAR

ALBERT CRÉMIEUX

AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

(1)

PRÉFACE

Les journées de Février 1848 n'ont jamais été jusqu'à présent l'objet d'une étude critique. C'est que, pour un événement aussi contemporain, une analyse méthodique et minutieuse présentait des difficultés particulières. La plus grave de toutes tient à l'importance de cette révolution, à ses conséquences lointaines, au retentissement que des faits à peine distants d'une soixantaine d'années peuvent encore avoir sur la vie politique. C'est ce point de vue actuel qui a préoccupé presque tous ceux qui ont retracé l'histoire de cette crise. Les passions politiques qui inspirent la plupart des récits des journées de Février ont largement contribué à dénaturer des incidents déjà confus, et à dissimuler bien souvent le caractère de ces événements. Mais, en s'efforçant même de se dégager de ces considérations présentes, on rencontrait de nouveaux obstacles. Cette révolution est connue par une quantité considérable de témoignages les plus divers, qui ne sont presque toujours que des écrits de polémique, des attaques, des apologies ou des plaidoyers. De bonne heure, les hommes du Gouvernement provisoire furent en butte aux plus violentes critiques. Elles commencèrent avec la réaction qui suivit les journées de Juin, s'accentuèrent en 1850 et 1851 dans un intérêt électoral, se calmèrent un peu sous l'Empire et reprirent enfin après la Commune. Les républicains répondirent à ces attaques par des histoires générales qui exposent l'œuvre entière de 1848, ou le plus souvent par des articles personnels, des lettres rectificatives épars dans les journaux et les revues. La critique de ces documents extrêmement dispersés était jusqu'à présent d'autant plus délicate qu'aucune

source plus autorisée ne permettait de les contrôler. Cette critique est aujourd'hui rendue possible grâce aux pièces du procès des ministres en 1848, qui, longtemps conservées et ignorées au ministère de la Justice, ont été versées en 1905 aux Archives nationales. Ce procès consista dans une enquête approfondie sur les événements de Février. Les nombreuses dépositions de témoins, recueillies dans les premiers mois de la République, fournissent un récit fidèle qui éclaire et rectifie les mémoires postérieurs, composés de souvenirs fragmentaires et souvent erronés.

Ces documents nouveaux font en grande partie disparaître les difficultés qui ont arrêté jusqu'ici les historiens. En se plaçant en dehors de toute considération politique, on peut maintenant essayer de retracer les incidents qui amenèrent la chute de Louis-Philippe et l'établissement de la seconde République. C'est ce récit qui a été tenté dans cette étude. Toutefois, malgré les dépositions du procès des ministres, à travers toutes les versions contradictoires, on est tenu à la plus extrême prudence. C'est ce désir de dénaturer le moins possible des événements un peu obscurs qui a déterminé la méthode et la forme de ce travail. Devant l'abondance des documents, je n'ai accepté pour chaque fait que les témoignages des témoins oculaires : et chaque fois qu'il a été possible sans nuire à la clarté, au risque d'alourdir le récit, j'ai laissé parler les témoins eux-mêmes. Je l'ai fait d'autant plus volontiers, qu'il s'agissait la plupart du temps de textes inédits.

Je tiens à remercier tous ceux qui se sont intéressés à ce travail, surtout M. Charles Seignobos, professeur à l'Université de Paris, sous la direction duquel cette étude a été tout d'abord entreprise, et M. Pierre Caron, archiviste aux Archives nationales.

BIBLIOGRAPHIE

Dans cette bibliographie nous avons dû renoncer au classement ordinaire en *sources* et *travaux*. Pour un événement aussi contemporain que les journées de Février, la distinction est souvent impossible. La plupart des acteurs de la révolution ne se sont pas contentés de relater les circonstances dont ils ont été témoins oculaires : ils ont presque toujours raconté l'ensemble de l'insurrection : leurs histoires et leurs mémoires sont ainsi à la fois des *sources* et des *travaux*. Nous avons préféré grouper les textes d'après leur nature et nous avons distingué quatre classes de documents :

I. — Documents officiels, comprenant les documents émanés du gouvernement ;

II. — Documents contemporains des événements, comprenant les documents non officiels écrits pendant les journées mêmes ;

III. — Souvenirs et mémoires, comprenant tous les récits des témoins oculaires ;

IV. — Histoires générales, comprenant les récits d'ensemble.

I. — DOCUMENTS OFFICIELS

Les plus importants des documents officiels et la source essentielle pour l'histoire des journées de Février sont les pièces de l'enquête pour le procès du ministère Guizot :

Instruction judiciaire sur les journées de février 1848, Arch. nat., BB[30] 296, 297, 298.

Sur la valeur de ces pièces et sur le détail de cette procédure, nous renvoyons à notre étude sur *Le procès des ministres en 1848 et l'enquête judiciaire sur les journées de Février* dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1907-1908, t. IX, p. 5-23. — Le procès fut intenté dès le 25 février sur la demande du ministre de la Justice Crémieux. Le 26 février, après un réquisitoire du procureur général Portalis, la Cour d'appel chargea deux membres

de la Chambre des mises en accusations, MM. Delahaye et Perrot de Chézelles, de diriger l'instruction. Des mandats d'amener, que la fuite des ministres immédiatement après la révolution rendit inutiles, furent aussitôt décernés. L'information se poursuivit sans discontinuer du 29 février aux environs du 20 juin; elle traîna en longueur sous l'administration Cavaignac et aboutit à un non-lieu, rendu le 28 novembre 1848. L'enquête commença par une série de perquisitions dans les ministères, à l'État-Major, à la Préfecture de police, aux Tuileries; on y saisit tous les papiers jugés utiles à l'instruction, ordres, lettres, placards de toutes sortes. Munis de ces renseignements, les conseillers enquêteurs recueillirent les dépositions des témoins. Pour pousser plus à fond leur information, ils confièrent aux commissaires de police des douze arrondissements de Paris et des communes de la banlieue le soin d'interroger les habitants des différents quartiers et de résumer dans un procès-verbal les résultats de leurs recherches. Les pièces du procès forment ainsi trois groupes :

1° Les documents saisis dans les ministères et les grandes administrations;

2° Les procès-verbaux des commissaires de police;

3° Les dépositions des témoins.

Nous publions en appendice un catalogue de ces pièces classées suivant un ordre logique.

Pour l'utilisation critique de ces documents, il faut distinguer entre les trois catégories. La première n'offre aucune difficulté; ce sont des textes indiscutables, correspondances, proclamations, ordres émanés du préfet de police ou du ministre de la Guerre, permettant de reconstituer d'une manière certaine les préparatifs du gouvernement dès la fin du mois de janvier. Mais c'est là la catégorie de beaucoup la moins nombreuse; elle ne renferme guère que trois groupes de documents importants :

a. Les documents du ministère des Affaires étrangères, répartis en trois liasses, dont le procès-verbal de perquisition du 3 mars 1848 (Arch. nat., BB[30] 296, pièce 422, Catalogue, n° 3) donne ainsi la description : « Dans la première, nous avons placé cinq lettres signées Duchâtel et portant en tête : Cabinet du ministre de l'Intérieur. Dans la seconde, nous avons placé deux épreuves lithographiées du rapport signé Delessert, préfet de police, et portant la date du 22 février dernier; la copie d'une lettre paraissant adressée par M. Guizot à l'ex-Roi, portant la date du 17 février; et une dernière pièce datée du 23 du même mois, adressée à M. Guizot, ne portant aucune signature, et relative aux événements de cette

époque. Enfin la troisième liasse se compose de pièces étant des extraits des discours prononcés dans les banquets ayant eu lieu dans les départements, et des exemplaires de journaux. » La première liasse ne figure plus aujourd'hui dans le dossier des Archives. La troisième liasse forme un recueil commode de discours dispersés dans les journaux de province : mais ces documents se rapportent uniquement à la campagne des banquets de 1847 et n'intéressent que d'une façon indirecte les journées de février. Quant au rapport de Delessert, qui compose la seconde liasse, c'est un texte déjà connu et publié dont nous parlerons plus loin.

b. Les documents de la Préfecture de police, « correspondance relative aux mesures d'ordre prises pour le banquet réformiste qui doit avoir lieu le 22 février 1848 ».

c. Les documents du ministère de la Guerre, composés de toutes les notes de service et des lettres importantes trouvées dans les différents bureaux, avec la série des ordres militaires jusque dans la soirée du 23 février.

L'emploi des deux autres catégories de documents est beaucoup plus délicat. Pour les procès-verbaux, tout d'abord, les termes mêmes de la commission rogatoire adressée le 1er mars aux commissaires de police précisent la nature des renseignements qu'on y peut trouver. Chaque commissaire est chargé de :

1° Constater les points de son quartier sur lesquels il y a eu des faits d'attaque et de résistance :

2° Recueillir les noms, demeures et professions des personnes qui ont pris une part principale à ces faits et qui y ont été blessées, les noms de ceux qui ont succombé et leur domicile :

3° Indiquer les corps armés qui y ont paru.

La portée de cette enquête dépend essentiellement de l'activité et de l'intelligence de chaque commissaire. On trouve donc des procès-verbaux de valeur et d'étendue très inégales. Tandis que les uns, comme le procès-verbal du commissaire de la place Vendôme ou celui du commissaire des Batignolles, occupent un cahier tout entier, d'autres (procès-verbaux des commissaires du quartier du Mail, du quartier Poissonnière, etc.) comprennent simplement une lettre sans intérêt. Mais en général, par leur date de composition (du 1er au 20 mars), par les détails précis qu'ils cherchent à établir (nombre des morts et des blessés, relevé des barricades, état des dévastations), ils fournissent les renseignements les plus sûrs sur la lutte et les collisions dans les rues depuis le mardi soir.

Plus encore que les procès-verbaux des commissaires, ce qui caractérise la troisième catégorie de documents, le groupe des dépositions, c'est l'extrême inégalité de valeur entre les témoignages. Cette inégalité s'explique aisément par la variété considérable des personnes entendues. Chaque déposition doit donc être l'objet d'une critique différente et particulière. Toutefois, malgré cette variété, ces dépositions peuvent se grouper en séries qui offrent certaines analogies et permettent des observations d'ensemble. Nous reproduisons le classement que nous avons adopté dans le catalogue des pièces :

A. — *Dépositions civiles :* 1° Chefs de cabinet, sous-secrétaires d'État, préfet de la Seine ; — 2° Pairs de France et députés : — 3° Maires et adjoints : — 4° Conseillers municipaux : — 5° Insurgés, blessés, spectateurs.

B. — *Dépositions des gardes nationaux.*

C. — *Dépositions militaires :* 1° Généraux et officiers d'ordonnance : — 2° Infanterie ; — 3° Cavalerie ; — 4° Artillerie ; — 5° Garde municipale.

Nous avons cru devoir rassembler les dépositions des gardes nationaux en une série spéciale, intermédiaire entre les dépositions civiles et les dépositions militaires. C'est bien en effet ce rôle d'intermédiaire qui fut joué par la garde nationale dans ces événements. Cependant, par leurs tendances, par leur forme, par leur étendue, ces dépositions se rapprochent le plus souvent des dépositions civiles. Sur la plupart des incidents de la lutte, nous avons ainsi deux versions opposées : la version des civils et des gardes nationaux, et la version des militaires, ce qui permet un contrôle continuel des témoignages.

Les plus importantes parmi les dépositions civiles sont celles des députés et celles des insurgés. Les députés interrogés appartenaient presque tous à l'opposition dynastique ou au centre gauche. Leurs relations sont généralement circonstanciées et préparées avec soin, comme celle de Lacrosse, rédigée par le député lui-même et qui occupe un cahier de neuf grandes pages. Les dépositions des insurgés complètent dans une large mesure les procès-verbaux des commissaires. On peut prendre pour exemples les dépositions d'Étienne Arago, de Lagrange ou de Lamboulay. Elles se présentent sous la forme d'un récit enthousiaste dont l'exaltation perce même sous la sécheresse de la rédaction du greffier.

Cette exaltation, qui tend parfois à dénaturer un peu les faits, s'atténue justement dans les dépositions des gardes nationaux, et cette modération de ton fait peut-être de cette série le groupe capital du dossier. Chaque légion est représentée en moyenne par cinq ou six dépositions, fournies presque toujours par les officiers. On peut, grâce à elles, fixer avec certitude l'opinion de la bourgeoisie des divers arrondissements, et ces renseignements sont d'autant plus précieux qu'ils éclairent, comme nous l'avons montré [1], le caractère même de la Révolution, et qu'ils permettent de rectifier des traditions trop facilement acceptées.

Dans les dépositions militaires, il faut d'abord en mettre à part quelques-unes qui proviennent des généraux ou des principaux chefs de corps, et avant tout celles du maréchal Bugeaud et du général Bedeau; ce sont de véritables plaidoyers, des apologies de leur conduite si souvent attaquée, qui complètent ou plutôt qui commencent la série des écrits qu'ils ont publiés dans la suite. Ce caractère de défense personnelle rend parfois suspect leur récit, qui ne peut être utilisé qu'avec méfiance et critique. Mais ce ne sont là que de très rares exceptions. Dans la majorité des cas, les dépositions militaires s'opposent aux dépositions civiles par leur concision, leur soin de rapporter très exactement les mouvements des troupes et l'heure des différentes opérations. Ce sont presque des rapports de service; beaucoup d'ailleurs ont dû être faites d'après ces rapports, écrits deux ou trois jours au plus tard après les événements. Nous en avons la preuve pour le 14e régiment d'infanterie qui fut mêlé aux plus sanglantes collisions (fusillade du boulevard des Capucines, combat du Château-d'Eau), et dont le dossier de 71 pièces contient, à côté des dépositions, un assez grand nombre de ces rapports; on peut juger par là de l'analogie des deux sortes de documents.

On voit ainsi que, avec les différences qui caractérisent chaque série, l'ensemble de ces documents présente des garanties qui leur donnent une valeur inestimable :

Rédigés au lendemain des événements, les souvenirs ne se sont pas encore déformés;

Les témoins se sont tenus à raconter uniquement les faits qu'ils ont vus eux-mêmes;

Par suite du caractère judiciaire et secret de l'enquête, ils n'ont eu aucun intérêt à dénaturer ce qu'ils savaient.

En fait, chaque fois qu'il a été possible de confronter les dépo-

1. Cf. la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1907-1908, t. IX, p. 22.

sitions avec des documents, lettres ou rapports, écrits pendant les événements mêmes, une identité presque complète a pu être constatée.

Toutes ces observations montrent l'usage qu'on peut faire de ces pièces du procès des ministres, qui constituent une source pour ainsi dire unique dans l'histoire des émeutes et des révolutions [1].

A côté de ces documents, on peut trouver quelques rares renseignements dans les dossiers des blessés de Février établis pour la Commission des récompenses nationales :

Administration générale. — Récompenses honorifiques. Blessés de Février et de Juin 1848. Arch. nat., F[1D] III, 83 à 98 (83, objets généraux : 84 à 98, classement par ordre alphabétique).

---

1. Il n'y a que deux historiens qui ont eu connaissance des pièces du procès des ministres : un Allemand, F.-S. Bamberg, qui, dès 1848, en signala l'intérêt documentaire sans avoir pu les utiliser, et Garnier-Pagès, qui les a consultées.

Bamberg rédigea pendant l'année 1848 une histoire des événements contemporains, *Geschichte der Februar-Revolution und des ersten Jahres der franzosischen Republik von 1848*, Brunswick, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 62). Après quelques indications bibliographiques, il écrit : « Diese Erklærung über die inneren Quellen der folgenden Geschichte rechtfertigt vielleicht den Willen, sie zu schreiben; aber sie giebt dem Leser keinen Beweis für das Vorhandensein des nothwendigen æusseren Materials. So kœnnte man mir namentlich vorwerfen, den Process der Minister nicht zuvor abgewartet zu haben. Ich gestehe, dass ich dies gethan haben würde, wenn man in Paris nicht allgemein fürchtete, dieser Process würde wegen der eigenthümlichen Umstænde, unter denen die Februar-Revolution sich zugetragen hat, erst sehr spæt der Oeffentlichkeit übergeben werden. Aber ich darf mich vielleicht über den Verlust dieser Quelle um so getroster hinaussetzen, als ich noch directere aufgesucht, und von den Hauptpersonen, welche bei der Februar-Revolution betheiligt waren, zum Theil Aufschlüsse erhalten habe, welche die Acten des Minister-Processes nicht geben kœnnen. » (p. 98). Page 164, en note, Bamberg ajoute : « Seit dem Niederschreiben des kurzen Vorwortes zu diesem Werke haben sich die Vermuthungen des Verfassers über die Acten des Minister-Processes bestætigt. Da seither die Anklage-Kammer die Minister freigesprochen hat, so bleiben die Acten für's erste geheim. »

Quant à Garnier-Pagès, il connaissait, en tant que membre du Gouvernement provisoire, les pièces du procès des ministres. En 1853, il obtint l'autorisation de travailler aux Archives de la Chambre des députés et du ministère de la Justice. C'est dans ce dernier dépôt qu'il consulta les documents du procès, et qu'il compléta les renseignements qu'il avait commencé à recueillir dès 1850 pour la rédaction de son *Histoire*. C'est grâce aux dépositions qu'il a pu donner le récit le plus exact et le plus complet des trois journées de Février. Toutefois, il semble que son examen des pièces a dû être un peu hâtif, et d'autre part, voulant jeter un voile sur cet incident du procès, il a pris soin de ne jamais citer la source de ses informations.

Pour être complet, il faudrait énumérer les papiers relatifs aux dommages, conservés aux Archives nationales ou aux Archives de la Seine. On en trouvera la liste dans l'inventaire de P. Caron, *Sources manuscrites parisiennes de l'histoire de la Révolution de 1848 et de la deuxième République (1848-décembre 1852)*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1904-1905, t. VI, p. 85 et suiv. L'ensemble de ces papiers n'a presque aucun intérêt pour cette étude.

Une troisième série de documents officiels est fournie par les rapports de police :

Rapports de la préfecture de police sur l'état des esprits depuis le commencement de février jusqu'au 22.

Ces rapports ont été, après la Révolution, communiqués à Taschereau, qui les a publiés dans son recueil : *Revue rétrospective ou Archives secrètes du dernier gouvernement, 1830-1848. Recueil non périodique*, 1er numéro, mars 1848, 1 vol. gr. in-8°, p. 76-77. (Bibl. nat., Lb[51], 64).

Rapport du préfet de police au ministre: Rassemblements du 22 février.

Ce rapport, écrit au plus tard le 23 février, fut lithographié et expédié immédiatement en plusieurs exemplaires au président du Conseil et au ministre de l'Intérieur. Deux de ces exemplaires figurent parmi les pièces trouvées au ministère des Affaires étrangères lors de l'enquête du procès des ministres (Arch. nat., BB[30] 296, pièce 288, Catalogue, n° 6). Garnier-Pagès l'a publié en appendice à son *Histoire de la Révolution de 1848*, 2e édit., t. II, p. 351 et suiv.

II. — DOCUMENTS CONTEMPORAINS DES ÉVÉNEMENTS

Cette série comprend tous les documents écrits et publiés pendant les événements. Ils peuvent se répartir en trois catégories : les placards, les journaux, les brochures.

1° PLACARDS :

La plupart des placards et affiches sont publiés dans la collection d'Alfred Delvau :

Les murailles révolutionnaires de 1848. Collection des décrets.

bulletins de la République, adhésions, affiches, fac-similés de signatures, professions de foi, etc..., précédée d'une préface d'Alfred Delvau, 16e édit., augmentée par M. Foucart, Paris [1867], 2 vol. in-4° (Bibl. nat., Lb52, 44).

Pour les journées de Février, il faut compléter la collection de Delvau par le recueil suivant :

Curiosités révolutionnaires. Les affiches rouges, reproduction exacte et histoire critique de toutes les affiches ultra-républicaines placardées sur les murs de Paris, depuis le 24 février 1848, avec une préface par un Girondin, Paris, 1851, in-18 (Bibl. nat., Lb52, 43).

Il faut enfin ajouter à ces recueils un certain nombre de placards isolés :

Préfecture de police. Proclamation aux habitants de Paris (21 février), Paris (s. d.), in-4° (Bibl. nat., Lb51, 4448, et un autre exemplaire in-fol. plano, Lb51, 5057).

Préfecture de police. Ordonnance concernant les attroupements, Paris, 1848, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb51, 5056).

Proclamation du lieutenant-général Jacqueminot, Paris, 1848, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb51, 5058).

Programme du Peuple français, Paris (s. d.), in-fol. plano (Bibl. nat., Lb51 5063). C'est un programme complet de réformes demandant le droit au travail, l'instruction gratuite, la réforme des tribunaux, la liberté de la presse, l'impôt progressif, etc... « Ce programme tel qu'il est conçu fut lu, le 23 février, à la porte Saint-Denis, rue Saint-Denis et dans les faubourgs. Il obtint un assentiment unanime. » Étant donné le caractère des réformes demandées, cette assertion paraît assez invraisemblable, d'autant plus que ce placard est simplement le texte remanié d'une affiche parue le 25 février et attribuée à Sobrier par l'auteur des *Affiches rouges*, p. 17-18.

Garde nationale de la Seine. État-major général. Paris, le 23 février 1848, Paris, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb51, 5060). C'est un avis du général Jacqueminot annonçant le changement de ministère.

Proclamation de Barrot et Thiers, en date du 24[1] février, Paris, 1848, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb51, 4453). C'est la proclamation rédigée vers dix heures du matin aux Tuileries pour annoncer la dissolution de la Chambre.

Mairie du VIIe arrondissement. Avis annonçant qu'Odilon

1. L'affiche porte 23 par faute d'impression.

Barrot et Thiers viennent d'être chargés de former un ministère, Paris, in-fol. plano (Bibl. nat. Lb[51]. 4452).

Mairie du VIII[e] arrondissement. Id., Paris, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb[51]. 5064).

Le Peuple de Paris et le maréchal Ney, Paris, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb[51]. 4499). Récit d'un incident survenu au duc d'Elchingen, fils du maréchal Ney, dans la nuit du 23 au 24.

2° JOURNAUX :

Pour le détail des événements et les incidents de la lutte, l'utilisation des journaux est particulièrement difficile. L'absence de procédés réguliers d'information les empêche de donner un récit complet de la Révolution ; leurs nouvelles sont toujours fragmentaires et dues au hasard des rencontres du rédacteur. On ne peut donc chercher dans les journaux qu'une série de notes plus ou moins brèves, qui ont l'avantage d'avoir été rédigées sur le moment même. Mais il faut appliquer à ces notes la même critique qu'aux souvenirs et aux mémoires, c'est-à-dire déterminer autant que possible l'intention de l'auteur ; il est nécessaire pour cela de fixer l'opinion politique des différentes feuilles.

Pour ce classement de la grande presse parisienne à la fin du règne de Louis-Philippe, on trouve quelques renseignements utiles dans Alfred Nettement, *La presse parisienne, mœurs, mystères, intérêts, passions, luttes et variations des journaux de Paris, etc.*, Paris, 1846, in-18, 189 p. (Bibl. nat., Lc[1]. 10).

Dans ce groupement, après les journaux officiels, figurent les journaux de l'opposition de droite, légitimiste et catholique ; puis viennent les feuilles conservatrices, représentant la majorité ministérielle, enfin tous les organes de l'opposition de gauche, depuis les progressistes, qui s'étaient détachés des conservateurs en 1846, jusqu'aux radicaux et aux socialistes.

Journaux officiels :

Le Moniteur universel (Bibl. nat., Lc[2]. 114).

La Gazette des tribunaux (Bibl. nat., Invent. F. 8. 44, gr. in-fol.).

Journaux de l'opposition de droite :

La Gazette de France, journal des principes monarchiques et des libertés nationales (Bibl. nat., Lc[2]. 1).

L'Union catholique (Bibl. nat., Lc². 1647).

L'Univers, union monarchique (Bibl. nat., Lc². 1368). Dans son numéro du 22 février, *l'Univers* précise la position qu'il a prise : « Egalement en dehors des deux partis.... nous les redoutons également l'un et l'autre. L'un compromet l'ordre, l'autre la liberté[1]. »

Journaux conservateurs[2] :

Journal des débats politiques et littéraires (Bibl. nat., Lc². 151).

Journaux progressistes[3] :

La Presse [Emile de Girardin]. (Bibl. nat., Lc². 1416). Par suite de retards apportés dans l'arrivage du papier par l'interruption de la circulation sur le chemin de fer du Nord, les numéros des 25, 26 et 27 février paraissent en petit format. Au numéro du 29, est joint un numéro spécial daté du vendredi 25, samedi 26, dimanche 27, lundi 28, mardi 29 février 1848, contenant un récit résumé de la Révolution écrit très probablement par Emile de Girardin.

La Patrie (Bibl. nat., Lc². 1503).

Journaux du centre gauche :

Le Constitutionnel [Merruau]. (Bibl. nat., Lc². 1056).

Le Siècle [Perrée, Chambolle, Desnoyers]. (Bibl. nat., Lc². 1418).

Journaux de l'opposition de gauche :

Le Commerce (Bibl. nat., Lc². 1166).

Le National (Bibl. nat., Lc². 1239).

---

1. Pour plus de détails sur l'opinion de *L'Univers*, cf. *L'Univers jugé par lui-même, ou études et documents sur le journal L'Univers de 1845 à 1855 (par Joseph Cognot)*, Paris, 1856, in-8 (Bibl. nat., Lc². 1369).

2. L'opinion du groupe conservateur au moment de la Révolution est nettement formulée dans un article de M. de Morny, *Quelques réflexions sur la politique actuelle*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er janvier 1848.

3. Ce groupe, qu'on appelait aussi *tiers-parti, dissident*, était surtout représenté par Emile de Girardin, de Rémusat, Malleville, Dufaure, Beaumont, Tocqueville. L'opinion de ce petit groupe, que Guizot appelle « remuant et bruyant », était, suivant lui, « complexe et flottante » (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 533).

Le Charivari (Bibl. nat., Lc² 1328)[1].
La Réforme (Bibl. nat., Lc². 1553)[2].
Le Courrier français [Xavier Durrieu]. (Bibl. nat., Lc². 1162).

A ces journaux de l'opposition de gauche se rattachent les deux journaux des étudiants :

La Lanterne du quartier latin (Bibl. nat., Lc². 1645), recueil mensuel fondé en 1847. Cf. le numéro 2 de la 2e année, mars 1848.

L'Avant-garde, journal des écoles (Bibl. nat., Lc². 1672), recueil mensuel fondé en janvier 1848. Par exception, il parut trois fois pendant le mois de mars, le 9, le 17, le 25. Cf. surtout le numéro du 25 mars.

Journaux socialistes et communistes :

La Démocratie pacifique (Bibl. nat., Lc². 1557).

La Fraternité de 1845, organe du communisme (Bibl. nat., Lc². 1595), journal mensuel.

Le Populaire de 1841 [Cabet]. (Bibl. nat., Lc². 1360), hebdomadaire et mensuel.

L'Atelier, organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers [Buchez, Corbon]. (Bibl. nat., Lc². 1474), mensuel.

La Revue Nationale [Buchez, Bastide], (Bibl. nat., Lc². 1652), mensuel.

La Ruche populaire, première tribune et revue mensuelle, rédigée et publiée par des ouvriers, sous la direction de François Duquenne, ouvrier imprimeur (Bibl. nat., Lc². 1463).

Journaux bonapartistes :

La Revue de l'Empire (Bibl. nat., Lc². 1540), fondée en 1842 par Ch.-Ed. Tremblaire. Dans le numéro de février, un article de Tremblaire précise l'attitude politique de cette feuille : « Depuis la fondation de cette revue, nous n'avons cessé de demander pour lui [Napoléon Bonaparte], non une couronne, le temps des dynasties est à jamais passé, mais une place au foyer national et la jouissance de ses droits de citoyen français. »

1. Sur *Le Charivari*, cf. L. De La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain depuis 1830*, Paris, 1850, in-8°, p. 350.
2. Sur *La Réforme*, cf. *id.*, p. 330 et suiv.

Journaux religieux :

L'Espérance (Bibl. nat., Lc², 1452), revue protestante bi-mensuelle. Cf., dans le numéro du jeudi 2 mars, un article intitulé : *La Révolution de 1848*. « La révolution qui vient de s'accomplir n'a rien d'hostile au christianisme. »

Journaux illustrés :

La Semaine, encyclopédie de la presse périodique, avec gravures et illustrations (Bibl. nat., Lc², 1615). Cf. surtout les numéros du 27 février et du 5 mars.

La Silhouette, revue satirique, paraissant chaque semaine [Eugène Fau, Gérard de Nerval, etc...]. (Bibl. nat., Lc², 1593). Cf. dans le numéro du 5 mars un récit assez étendu des événements des trois journées de Février.

L'Illustration (Bibl. nat., Lc², 1549). Le récit de *L'Illustration* relatif à la Révolution de 1848 a été réuni dans un tirage à part sous le titre de *Journées illustrées de la Révolution de 1848. Récit historique de tous les événements accomplis depuis le 22 février jusqu'au 21 décembre 1848...... précédé d'un aperçu général sur les faits qui ont déterminé la Révolution de Février, accompagné de 600 gravures, etc...*, Paris, 1849, in-fol. (Bibl. nat., Lb⁵², 17).

3° BROCHURES :

Événements actuels. Révolution des députés flétris, Paris, 1848, in-12, 24 p. (Bibl. nat., Lb⁴¹, 4452). Pamphlet contre les députés de l'opposition, écrit du 19 au 21 février, et paru très probablement le 22.

A cette série de placards, journaux, brochures, il faut joindre les innombrables récits des trois journées, parus sous forme de brochures immédiatement après la Révolution et composés uniquement de coupures de journaux. On peut en distinguer deux sortes : les uns sont des recueils d'anecdotes, publiés sous le titre de *Faits mémorables...*, *Actions d'éclat...*, etc. : les autres sont des brochures de propagande distribuées surtout dans les départements par les soins des journaux radicaux.

RECUEILS D'ANECDOTES :

Aucun ordre rigoureux n'a été suivi dans cette énumération : nous commençons par les recueils les plus longs ou les plus intéressants pour finir par les plus insignifiants.

Le peuple de Paris en février 1848 ou traits d'héroïsme, de courage, de désintéressement et de générosité donnés par les citoyens qui ont combattu les 22, 23 et 24 février. Ouvrage orné de gravures d'après Raffet, Paris, 1848, gr. in-8° (Bibl. nat., Lb^{51}, 4498). La première livraison seule a paru, 16 pages, 1 gravure.

Traits de courage, de grandeur d'âme et de générosité du peuple pendant les mémorables journées de février 1848, Paris, 1848, in-8°, 16 p. (Bibl. nat., Lb^{51}, 4496).

Les Vertus du peuple français, Paris, 1848, in-8°, 16 p. (Bibl. nat., Lb^{51}, 4500).

Les Barricades, scènes les plus saisissantes de la Révolution de 1848, Paris, 1848, in-8°, 14 p. (Bibl. nat., Lb^{51}, 4495).

Le peuple en action, traits de bravoure, de générosité, de désintéressement de patriotes parisiens pendant les journées de la Révolution de 1848, Paris, 1848, in-8°, 14 p. (Bibl. nat., Lb^{51}, 4497).

Quelques lithographies accompagnées d'un récit, conservées au département des estampes de la Bibliothèque nationale :

Journées mémorables du 22 et du 23 février 1848. Fait historique passé à une barricade des rues de Paris, lithographie de Cotton, avec couplets.

24 février 1848. Dernière séance des députés, Paris (s. d.), in-fol. oblong.

Une série d'images d'Épinal avec légende :

La garde municipale chargeant le peuple le 22 février, Épinal, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb^{51}, 5059).

Massacre du boulevard des Capucines, 23 février, id. (Bibl. nat., Lb^{51}, 5061).

Le peuple aux barricades, le 23 février 1848, id. (Bibl. nat., Lb^{51}, 5062).

Attaque du poste du Château-d'Eau, 24 février, id. (Bibl. nat., Lb^{51}, 5065).

Prise des Tuileries par le peuple parisien, 24 février. Épinal. in-fol. plano (Bibl. nat., Lb[51]. 5066).

BROCHURES DE PROPAGANDE :

Nous avons adopté ici un classement géographique; d'abord les brochures de Paris, puis celles des départements suivant l'ordre alphabétique.

Paris :

Révolution de 1848, Paris, 1848. in-18. 108 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4483).

Avant, pendant et après. Histoire populaire de la Révolution de 1848. Paris. 1848. in-16. 95 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4491).

Les journées de Février. Histoire illustrée de la liberté reconquise, Paris [1848]. in-16. 64 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4477).

La Révolution de 1848. Paris, le 22, 23 et 24 février. Documents officiels; derniers actes du pouvoir royal, etc.... Paris. 1848. in-8°. 45 p. (Bibl. nat., Lb[53]. 138).

Histoire des trois glorieuses journées. 22, 23 et 24 février 1848. Vive la République! (signé : E. C.). Paris. 1848. in-12. 40 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4475).

Révolution de 1848. Histoire des journées des 22, 23 et 24 février, Paris [1848]. in-18. 20 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4479).

La Révolution de 1848, suivie de : *Le Réveil de Brutus, chant national*, Paris [1848], gr. in-8°, 16 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4484).

Le peuple souverain. Histoire populaire de la Révolution de 1848, écrite sous le feu des barricades. Paris [1848]. in-8°, 14 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4490).

Détails circonstanciés de tout ce qui s'est passé dans Paris depuis hier jusqu'à ce moment. Paris [1848]. in-4°, 2 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 5069).

République française. Histoire de la Révolution de 1848 pendant les journées des 22, 23 et 24 février, Paris [1848], in-fol., 1 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4487). « Vive la République! Que l'Être suprême nous accorde qu'elle soit universelle! »

Aube :

Evénements des 22, 23 et 24 février. Dernières nouvelles de Paris, 25 février 1848. Bar-sur-Aube, in-4°, 1 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4467).

Cher :

République française. Liberté, Egalité, Fraternité. 22, 23 et 24 février 1848. Détails de ce qui a motivé cette révolution. — Départ de Louis-Philippe. — Etablissement du Gouvernement provisoire. Saint-Amand, in-fol., 2 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 5070).

Côte-d'Or :

République française. Nouvelles politiques. Châtillon-sur-Seine, in-fol., 2 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4458).

Doubs :

Le Grand Nouvelliste, ou le journal des campagnes, publié par la Société des journalistes de Paris. Vendu par Isidore Seurôt, chanteur de Dôle, Besançon, in-fol., 2 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4457).

République française. Révolution de 1848, Besançon, in-12, 12 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4485).

Histoire de la Révolution de 1848. Récit des événements qui ont amené la chute de la royauté et l'établissement de la République française, Besançon, 1848, in-18, 36 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4492).

Changement de Gouvernement. Evénements de la journée du 24 février à Paris. Extraits des journaux de Paris, Montbéliard, in-8°, 8 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4469).

Garonne (Haute-) :

République française. Détails officiels de la Révolution. Bulletin du 29 février 1848. Toulouse, in-4°, 2 p. (Bibl. nat., Lb[53]. 223).

Gers :

Nouvelles de Paris. Le 24 février 1848. La Marseillaise. — Le Chant du départ. — La Varsovienne. Auch, in-4° (Bibl. nat., Lb[51]. 4456).

Isère :

Bulletin des faits mémorables qui viennent d'avoir lieu à Paris Grenoble, in-4° (Bibl. nat., Lb[51]. 4461).

Evénements mémorables. 25 février 1848. Grenoble, in-4°, 2 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4464).

Loire-Inférieure :

Evénements de Paris. Nantes, in-4°, 2 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4465).

République française. Evénements de Paris, des 22, 23 et 24 février, et Nouvelles postérieures. Nantes, in-fol., 2 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4466).

Marne :

Détails des mémorables journées de la Révolution de février 1848. Reims, in-4° (Bibl. nat., Lb[51], 4462).

Révolution des 22, 23 et 24 février 1848. Reims, in-12, 12 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4480).

Mayenne :

Extraits des journaux sur les mémorables journées des 22, 23 et 24 février 1848. Laval, in-fol., 2 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4463).

Moselle :

République française. Combat du peuple parisien dans les journées des 22, 23 et 24 février 1848. Metz, in-fol. plano (Bibl. nat., département des estampes).

Pas-de-Calais :

A M. Ayraud-Degeorge. Paris, 23 février, 7 heures du soir. Chute du ministère. Arras, in-8°, 1 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4450).

Bureau du Courrier du Pas-de-Calais. Paris, le 23 février. Arras, in-4°, 2 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4451).

Rhin (Haut-) :

Begebenheiten, die am 22., 23. und 24. Hornung 1848 sich zu Paris zugetragen haben. Colmar, in-4°, 4 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4468), avec deux chansons républicaines : Freiheitslied : — Deutschland, es ist Zeit!

Geschichte der Revolution von 1848. Eine ausführliche Beschreibung der Begebenheiten, welche sich den 23., 24. und 25. Februar in Paris zugetragen haben. Mulhouse, in-12, 27 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4493).

Seine-Inférieure :

Nouvelles du jour, extraites de tous les journaux. Révolution de 1848. Rouen, in-fol. plano, 1 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4459).

Yonne :

Vive la République! 24 février, Sens, in-4°, 2 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4488).

République française. Récit des événements de février. (Extrait des journaux de Paris), Sens, in-4 (Bibl. nat., Lb[53], 1391)[1].

III. — SOUVENIRS ET MÉMOIRES.

Dans cette série figurent les récits des témoins qui n'ont cherché qu'à rappeler leurs souvenirs sans vouloir donner une histoire d'ensemble de la Révolution. Pour les principaux acteurs, nous avons signalé les travaux importants dont ils ont été l'objet et qui mettent plus particulièrement en lumière leur rôle dans ces événements.

Alton-Shée (D'). *Souvenirs de 1847 et de 1848*. Paris [1879], in-8° (Bibl. nat., La[38], 40 bis).

Aubert-Roche. Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 594.

Lettre à *La Réforme* sur la prise des Tuileries, numéro du 29 février 1848.

Cf. L. Mongin. *Aubert-Roche (1810-1874)*, dans la *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, 1902, p. 509-591 et 754-759 ; à part, Vitry-le-François, 1902, in-8° (Bibl. nat., Ln[27], 48718).

Audebrand (Ph.). *Souvenirs de la tribune des journalistes (1848-1852)*, Paris, 1867, in-18 (Bibl. nat., Lb[52], 76).

Balleydier (Alph.). *Quelques jours au château des Tuileries*, dans *La Semaine*, numéros du 2 et du 9 avril 1848.

Barrot (Od.). Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 656.

Mémoires posthumes, Paris, 1874-76, 4 vol. in-8° (Bibl. nat., La[38], 49).

---

1. Cette liste déjà longue est loin d'être complète. Elle ne comprend que les brochures que possède la Bibliothèque nationale. On trouve des brochures analogues dans les bibliothèques de province. Voir, par exemple, celle signalée par M. Gossez, dans son étude sur *Le département du Nord sous la deuxième République*, Lille, 1904, in-8°, p. 36 : *Les trois Journées de la Révolution de 1848 (Paris, 22, 23 et 24 février)*, Lille, in-8°, 16 p., ouvrage tiré à 25.000 exemplaires, prix : 15 cent. « C'est, dit M. Gossez, une brochure de propagande républicaine, lancée certainement par *Le Messager du Nord*, et où le récit est enthousiaste, mais exact, des trois journées de février. »

Lettre à Chambolle, dans *L'Ordre*, numéro du 7 avril 1851, sur la journée du 24 février 1848.

Bedeau (Gal). Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 264.

Lettre à la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er août 1849, p. 533-536. C'est une lettre écrite pour rectifier certaines affirmations contenues dans un article d'Eugène Forcade, *L'Historien et le Héros de la Révolution de février*, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 juillet 1849, p. 308.

Discours de Bedeau à l'Assemblée nationale dans les séances du 16 mars 1849 et du 23 mai 1850, dans *Le Moniteur* du 17 mars 1849 et du 24 mai 1850.

Lettre de Bedeau, dans *La Presse* du 5 avril 1851, en réponse à la lettre que Bugeaud avait écrite en octobre 1848 à Léonce de Lavergne et que les journaux venaient de publier en avril 1851.

Le 24 février 1848, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III. C'est le récit le plus complet qu'ait donné Bedeau, mais il a été rédigé assez longtemps après les événements. « Il y a plus de dix ans que ces faits malheureux se sont passés », dit Bedeau, ce qui place la rédaction de son récit après 1858. Il est donc nécessaire de le contrôler à l'aide des lettres ou discours cités plus haut et surtout à l'aide de la déposition du général.

Beslay (Ch.). *1830-1848-1870. Mes souvenirs*, Paris, 1873, in-8° (Bibl. nat., Ln27, 36534).

Blanc (Louis). *Appel aux honnêtes gens. Quelques pages d'histoire contemporaine*. Paris, 1849, in-18 (Bibl. nat., Lb52, 14). La 3e édition augmentée parut sous le titre suivant : *Pages d'histoire de la Révolution de février 1848*, Paris, 1850, in-18 (Bibl. nat., Lb52, 27).

Révélations historiques, en réponse au livre de lord Normanby intitulé : « A year of revolution in Paris », Leipzig, 1859, 2 vol. in-12 (Bibl. nat., Lb52, 87), traduction d'un livre paru en anglais en 1858 : *1848. Historical revelations inscribed to lord Normanby*, London, 1858, in-8° (Bibl. nat., Rés. Lb52, 69).

C'est la combinaison de ces différentes études qui forme l'*Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1870, 2 vol. in-12 (Bibl. nat., Lb52, 81).

Bourdon (A.). Lettre publiée dans *La Réforme*, numéro du 31 mai 1848.

Bouton (V.). Cf. IVe partie de la bibliographie, p. 39.

Brô. *Journal d'un officier de cavalerie de service au château des Tuileries*, publié par J. de Marnay, *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, Paris, 1875, in-8°, p. 298-341. Ce sont des notes prises au jour le jour pendant les événements.

Bugeaud (Mal). Déposition au Procès des ministres, Catalogue, n° 262.

Lettre écrite le 19 octobre 1848 à M. Léonce de Lavergne, à propos de la candidature du maréchal à la présidence. Ce document resta longtemps inédit. En 1851, une copie en tomba par indiscrétion entre les mains de la presse; le 31 mars 1851, *L'Indépendance belge* la publiait, et le lendemain, 1er avril, le *Times* complétait le texte de *L'Indépendance belge*. La plupart des journaux reproduisirent la lettre de Bugeaud, notamment *La Presse*, numéros du 1er et du 2 avril 1851. Léonce de Lavergne protesta contre cette publication par une lettre insérée dans *Le Constitutionnel* du 4 avril 1851. La lettre de Bugeaud provoqua une série de réponses dont les plus importantes sont celles des généraux Bedeau et Trézel. Le récit du maréchal est une apologie de sa conduite; il cherche à prouver que, pendant les événements de Février, il n'a jamais perdu « la vigueur et l'aplomb qui caractérisent l'homme de guerre ». « Je serai, du reste, conforme, ou à peu près, ajoute-t-il, à la déposition que j'ai faite devant le juge d'instruction de Périgueux, pour le procès des ministres. »

Cf. H. d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, Paris, 1881-82, 3 vol. in-8° (Bibl. nat., Ln27, 33090).

Carjat (E.). *Souvenirs de 1848*, dans *La Nouvelle Revue*, nouvelle série, t. XXXIX, mars 1906, p. 61-81.

Cf. un compte-rendu dans *Le Temps*, numéro du 14 mars 1906.

Caumont. *Quelques moments malheureux traversés heureusement de 1848 à 1852*, Niort, 1854, in-8° (Bibl. nat., Lb52, 54).

Caussidière. *Mémoires*, Paris, 1849, 2 vol. in-12 (Bibl. nat., Lb52, 12).

Cavailler. Lettre sur la prise de la caserne de la Pépinière, publiée dans *La Patrie* du 24 mai 1850.

Chenu, Cf. IVe partie de la bibliographie, p. 39.

Corlieu. *De Février à Juin (Souvenirs personnels)*, Château-Thierry, 1888, in-8° (Bibl. nat., Lb53, 1896).

Cosmène. *Relation d'un garde national de la 2e légion*, publiée dans : *Les Tuileries en février 1848. Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs*, Paris, 1868, in-32, p. 30-45.

COUSIN (V.). Lettre au *Constitutionnel*, numéro du 12 avril 1851.

CRÉMIEUX (Ad.). *En 1848. Discours et lettres*. Paris, 1883, in-18 (Bibl. nat., Lb[52]. 86). Lettres écrites dans le courant même des journées de Février.

DARIMON (A.). *A travers une Révolution (1847-1855)*. Paris, 1884, in-18 (Bibl. nat., La[33]. 22).

DENIZET. *Saint-Jacques et Panthéon. Un épisode du 24 février 1848*. Paris [1848], in-8°, 15 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 5067).

DENORMANDIE. *Notes et souvenirs*, nouvelle édition. Paris, 1896, in-8° (Bibl. nat., La[40]. 14).

DENYS (A.). *Le palais des Tuileries en 1848*. Paris, 1869, in-18 (Bibl. nat., Lb[52]. 79). L'abbé Denys fut chargé du service religieux de l'Hôtel des Invalides civils établi dans le palais des Tuileries après la Révolution.

DESCAZES (E.). Cf. IV[e] partie de la bibliographie, p. 38.

DREVET, id., p. 39.

DU CAMP (M.). *Souvenirs de l'année 1848*. Paris, 1876, in-12 (Bibl. nat., La[40]. 10).

DUPIN. *Mémoires*. Paris, 1853-1861, 4 vol. in-8 (Bibl. nat., Ln[27]. 6757). — Un extrait des Mémoires parut en brochure sous le titre suivant : *Episode. Madame la duchesse d'Orléans à la Chambre des députés*, Paris, 1861, in-8° (Bibl. nat., Lb[51]. 5068).

DUVERGIER DE HAURANNE. Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 660.
Il existe un récit inédit de Duvergier de Hauranne, qui a été utilisé par M. Thureau-Dangin dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII.

ESTANCELIN. Récits sur le départ de la duchesse de Montpensier et sur la fuite du roi, recueillis par F. De Montréal. *Les dernières heures d'une Monarchie*. Paris, 1893, gr. in-8°, et par Jean Bernard, *La vie de Paris, 1905*. Paris, 1907, in-18, p. 160.

ESTOURNEL (J. D'). *Derniers souvenirs*. Paris, 1860, in-18 (Bibl. nat., Lb[52]. 72).

FALLOUX (De). *Mémoires d'un royaliste*. Paris, 1888, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Ln[27]. 37599).

FAURE (Ph.). *Journal d'un combattant de Février*. Jersey, 1859.

in-16 (Bibl. nat., Lb[51]. 5076). L'ouvrage est composé : 1° par des articles publiés, en janvier et février 1848, dans le journal de Pierre Leroux, *L'Eclaireur du Centre*; 2° par des notes prises pendant les journées de Février.

Cf. L. Guyon, *Un journaliste de 1848*, dans *La Révolution de 1848*, t. III, 1906-1907, p. 237 et suiv.

Favre, *Rapport sur les Tuileries pendant les premiers jours de la République*, publié dans : *Les Tuileries en février 1848. Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs*, Paris, 1868, in-32, p. 46 et suiv. Le rapport est publié sans nom d'auteur; mais un passage indique que ce texte a été rédigé par un polytechnicien qui était sous-gouverneur des Tuileries. Or, le gouverneur Saint-Amant nous apprend, dans son récit, *Le drame des Tuileries*, Paris, 1848, in-8°, p. 10, que ce fut le polytechnicien Favre qui servit de commandant en second. L'attribution n'est donc point douteuse.

Flotard. *Le 24 février 1848 à l'Hôtel de Ville de Paris*, dans la *Revue hebdomadaire*, 2[e] série, t. VIII, 1901, p. 313-340 et 460-489. Flotard était, au moment de la Révolution, directeur de l'instruction primaire. Il mourut en 1872.

Fonvielle (W. de). *Les journées de Février 1848. La prise de l'Hôtel de Ville*, dans la *Revue bleue*, 4[e] série, t. IX, 1898, p. 228-233.

L'Ecole polytechnique au 24 février 1848, id., p. 819-823.

Le 24 février 1848. Souvenirs d'un témoin, dans *Le Petit Temps*, numéro du 25 février 1908.

Fouquet. Lettre sur l'attaque du poste Peyronnet le 24 février, publiée par F. De Montréal, *Les dernières heures d'une Monarchie*, Paris, 1893, gr. in-8°.

Garnier-Pagès. Cf. IV[e] partie de la bibliographie, p. 42.

Gervaise (E.). Lettre publiée dans *La Réforme*, numéro du 31 mai 1848.

Gille (D.). *L'aristocrate et le prolétaire, ou le pacte de la nouvelle alliance. Episode du 23 février 1848*, Paris, 1849, in-18, 36 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4455).

Girardin (E. De). *Bon sens, Bonne foi. 1848. 24 février-3 avril*, Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb[54]. 792). Recueil d'articles parus dans *La Presse*, contenant en tête un récit de la journée du 24 février.

GRELET, *Caserne des gardes municipaux. Nuit du 23 au 24 février 1848*, [Paris], 4 avril 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[53]. 966). Au sujet du départ des gardes municipaux de la caserne Saint-Martin, très probablement.

GUIBERT (M.). *Nouveau récit historique de la fameuse séance du 24 février 1848*, dans *Le Populaire*, numéro du 23 mars 1848.

GUIZOT. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Paris, 1858-1867, 8 vol. in-8° (Bibl. nat., La[38]. 30).

HOUDETOT (A. D'). *Honfleur et le Hâvre. Huit jours d'une royale infortune*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[51]. 4511).

HUGO (V.). *Choses vues*, Paris, 1888, in-18.
Choses vues, nouvelle série, Paris, 1900, in-18.

JAYR. Notes sur les journées de Février, écrites pour faciliter à Guizot la rédaction de ses *Mémoires*, et publiées en partie par lui, t. VIII, p. 576 et suiv.

LAGRANGE. Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 683. Récit recueilli sous forme de notes par Garnier-Pagès et publié par lui en appendice au tome II de son *Histoire de la Révolution de 1848*, p. 380.

LA HODDE (De). Cf. IV[e] partie de la bibliographie, p. 39.

LAMARTINE. *Histoire de la Révolution de 1848*. Paris, 1849, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb[52]. 18). Pour les réponses et les rectifications à cet ouvrage, cf. la IV[e] partie de la bibliographie.

Il peut être utile de trouver réunis les discours prononcés par Lamartine pendant les journées de Février; les principaux recueils sont les suivants : *Trois mois au pouvoir*, Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb[52]. 3) : — *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques d'Alphonse de Lamartine*, Paris, 1864-1865, 6 vol. in-8° ; — L. De Ronchaud. *La politique de Lamartine, choix de discours et écrits politiques, précédé d'une étude sur la vie politique de Lamartine*. Paris, 1878, 2 vol. in-12.

Cf. Comte de Carné, *Une conversation chez Lamartine en 1848*, dans *Le Correspondant*, nouvelle série, t. VIII, octobre-décembre 1873, p. 825 et suiv. ; — P. Quentin-Bauchart. *Lamartine, homme politique. La politique intérieure*. Paris, 1903, in-8°.

LAMORICIÈRE. Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 266.

Récit recueilli sous forme de notes par Garnier-Pagès et publié

par lui en appendice au tome II de son *Histoire de la Révolution de 1848*, p. 374.

Cf. E. Keller, *Le général De La Moricière, sa vie militaire, politique et religieuse*, Paris, 1874, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Ln[27], 27516).

Lavarenne, Cf. IVe partie de la bibliographie, p. 38.

Laviron, *Récit authentique de la séance révolutionnaire tenue à l'Hôtel de Ville pendant la nuit du 24 au 25 février 1848*, Paris, 1848, brochure appartenant à M. Georges Renard.

Leberny, Quelques souvenirs racontés dans une interview publiée dans *Le Matin* du 18 juillet 1907 sous le titre : *Un héros de 86 ans*.

Lehmann (R.), *Erinnerungen eines Künstlers*, Berlin, 1896, in-8°.
Cf. *Les journées de Février et Juin 1848 racontées par deux Allemands*, dans la *Revue bleue*, 4e série, t. III, 1895, p. 649-653.

Levasseur (E.), *Souvenirs d'un collégien en 1848*, dans *La Révolution de 1848*, t. II, 1905, p. 2.

Longepied, Lettre à *La Réforme*, numéro du 28 février 1848.

Louis-Philippe, *Récit du départ des Tuileries jusqu'à l'arrivée à Claremont*. Ce récit inédit appartient au duc d'Alençon. Je n'ai pu consulter que les courts extraits publiés par René Bazin dans son étude sur *Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°, p. 340 et suiv.
Il faut rapprocher ce récit, écrit à Claremont, des brochures d'Edouard Lemoine où il a raconté les conversations qu'il eut à ce moment avec Louis-Philippe (cf. IVe partie de la bibliographie, p. 37). C'est dans l'ensemble une apologie assez erronée, où le roi décline toute responsabilité dans les événements[1].
Cf. Marquis de Flers, *Le roi Louis-Philippe, Vie anecdotique (1773-1850)*, Paris, 1891, in-8°. Récit fait d'après les renseignements donnés à l'auteur par le comte de Montalivet.

Marie (A.), *Notes* sur les événements de Février, publiées par A. Chérest, *La vie et les œuvres de A.-T. Marie*, Paris, 1873, in-8°.

---

1. Cf. le témoignage de Cuvillier-Fleury en visite à Claremont en 1849, au moment où Louis-Philippe rédigeait ses souvenirs sur la révolution. Le roi, écrit-il à sa femme, le 10 août, « est revenu sur les affaires de février très longuement, par une apologie de sa conduite qui m'a tout l'air de couvrir la conscience d'une faute sur laquelle on cherche à se faire illusion ». *Journal et correspondance intimes de Cuvillier-Fleury*, t. II, Paris, 1903, in-8°, p. 490.

MARNAY (A.-J. de). *Mémoires secrets et témoignages authentiques*. Paris, 1875, in-8° (Bibl. nat., La[38], 50). Réédité sous le titre : *D'une chute à l'autre (1830-1848)*. C'est un recueil de souvenirs qui, outre quelques anecdotes sur les journées de Février, comprend :

Le journal d'un officier de cavalerie (capitaine Brô), inédit. Cf. Brô : — *La relation d'un officier d'artillerie de service aux Tuileries*, déjà publiée, en 1868, dans la collection de Lorédan Larchey, *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs. Les Tuileries en février 1848*. Cf. Anonyme : — *La relation d'un officier d'état-major de la garde nationale sur le départ du roi*, récit composé par le capitaine J. Pégout et publié pour la première fois dans une courte brochure parue en 1850. Cf. Pégout.

MARTIN (de Strasbourg). Lettre à *La Réforme*, numéro du 31 mai 1848.

MERRUAU (A.). *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Paris (1848-1852)*. Paris, 1875, in-8° (Bibl. nat., Lk[7], 18165).

MONCHANIN (A.). *1848. Histoire de la Révolution de 1848*. Paris, 1887, in-18 (Bibl. nat., Lb[52], 91), souvenirs plutôt hostiles à la Révolution.

MONTALIVET (De). *Fragments et souvenirs*. Paris, 1899-1900, 2 vol. gr. in-8°. Les événements de Février sont racontés dans deux lettres à ses petits-fils, écrites probablement peu après la Révolution. L'extrait relatif à la chute de Louis-Philippe a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 novembre 1898.

Cf. un compte-rendu dans *Le Temps*, numéro du 12 décembre 1898 : *Un témoignage sur le 24 février 1848*.

MORNAY (J. de). Lettre au *Journal des Débats*, numéro du 22 juillet 1849.

NADAUD (M.). *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*. Bourganeuf, 1895, in-8°.

NASSAU SENIOR (W.). *Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons during the second Empire*. London, 1878, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., La[40], 11).

NEMOURS (Duc de). *Notes sur les événements dont j'ai été témoin pendant les journées des 22, 23, 24 février 1848*. Récit écrit par le duc à Claremont en mars, avril et mai 1848, et publié par René Bazin, *Le duc de Nemours*. Paris, 1907, in-8°, p. 272-339.

Normanby (De). *A year of Revolution, from a journal kept in Paris in 1848*. London, 1857, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb[52]. 67).
Traduction française : *Une année de Révolution, d'après un journal tenu à Paris en 1848*. Paris, 1858, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb[52]. 68).

Orléans (Duchesse d'). Les souvenirs de la duchesse d'Orléans ont été recueillis par plusieurs personnes de son entourage. Ces biographies n'offrent la plupart du temps qu'un intérêt médiocre. Les deux plus importantes pour la Révolution de Février sont : *Lettres originales de Madame la duchesse d'Orléans, Hélène de Mecklembourg-Schwerin, et souvenirs biographiques*, recueillis par G.-H. de Schubert, traduits par C.-F. Girard, Paris, 1859, in-8° (Bibl. nat., Ln[27]. 15542); — M[me] d'Harcourt, *Madame la duchesse d'Orléans*. Paris, 1859, in-8° (Bibl. nat., Ln[27]. 15538).

Parran, secrétaire général de la Préfecture de la Seine. *Notes sur les journées de Février*, écrites pendant les événements et trouvées sur son bureau par les insurgés, publiées par Drevet, *Mystères de l'Hôtel de Ville*, Paris, 1850, in-18, p. 23 et suiv.

Pégout (J.). *Episode du 24 février 1848. Notice circonstanciée et rectificative des faits avancés par M. de Lamartine dans son Histoire de la Révolution de 1848, sur le départ du Roi*. Paris, 1850, in-8°, 16 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4507). J. Pégout, capitaine de la garde nationale, composa sa brochure d'après des notes prises quelques jours après les événements; c'est un récit conçu dans un sens très royaliste ; publié de nouveau en 1875, par De Marnay dans ses *Mémoires secrets et témoignages authentiques*.

Péton-Desnoyers. Lettre à *La Presse*, numéro du 12 avril 1851.

Pontécoulant (De). *Souvenirs historiques et parlementaires*, Paris, 1861-65, 4 vol. in-8° (Bibl. nat., La[30]. 30). Récit très royaliste et plein d'erreurs.

Proudhon. *Correspondance*, édit. Langlois, Paris, 1875, 4 vol. in-8°, t. II.

Quinet (E.). Quelques notes et fragments publiés par M[me] E. Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*. Paris, 1888, in-18.

Rambuteau (De). *Mémoires*, Paris, 1905, in-8°. Extrait publié dans la *Revue de Paris*, numéro du 1[er] février 1905 : *A la préfecture de la Seine (février 1848)*.

RÉBILLOT. *Le 24 février par un témoin oculaire*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. VI, p. 518-540.

ROINVILLE (L.). Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 627.

Histoire du banquet réformiste du XIIe arrondissement depuis sa fondation le 5 décembre 1847, jusqu'au 24 février 1848. Paris, 1848, in-18, 39 p. (Bibl. nat., Lb[54], 4449).

ROUSSEL. *Le 24 février 1848. Relation de M. Roussel, commandant de la garde nationale*, dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, t. IV, janvier-juin 1897, p. 73-82.

SAINT-AMANT. Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 571.

Le drame des Tuileries après la Révolution du 24 février 1848, Paris, mai 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 9).

SAINT-JOHN (P.-B.). *French Revolution in 1848. The three days of February 1848, with sketches of Lamartine, Guizot, etc...* New-York, 1848, in-8°, 246 p. (Bibl. nat., Lb[54], 4482). L'auteur, « an eye-witness of the whole revolution », écrivit en mars, d'après des notes prises sur le moment même : important.

SARRANS (B.). Cf. IVe partie de la bibliographie, p. 36.

SAUZET (P.). *La Chambre des députés et la Révolution de février*, Paris et Lyon, 1851, in-8° (Bibl. nat., Lb[54], 4504).

SENIOR. Cf. NASSAU-SENIOR.

TALANDIER. Lettre publiée par Victor Pierre, *Le 30 octobre 1836, et le 24 février 1848, Documents inédits*, dans la *Société d'histoire contemporaine*, *13e assemblée générale*, 1903, p 36-44.

THIERS (A.). Déposition au Procès des ministres. Catalogue, n° 665.

Conversation avec Nassau-Senior. Cf. Nassau-Senior.

Cf. De Mazade, *Monsieur Thiers*. Paris, 1884, in-8° ; — Arvède Barine, *M. Thiers et le roi Louis-Philippe lors de la Révolution de 1848*, dans la *Revue bleue*, t. XX, 1877, p. 470-473.

THOURET (A.). Lettre à *La Réforme*, numéro du 17 avril 1848.

TIREL. Cf. IVe partie de la bibliographie, p. 37.

TOCQUEVILLE (De). *Souvenirs*. Paris, 1893, in-8°.

TRÉZEL. Lettre au *Messager de l'Assemblée*, numéro du 24 avril 1851, reproduite dans *La Presse*, numéro du 25 avril 1851.

C'est une réponse à la lettre de Bugeaud à Léonce de Lavergne, publiée par les journaux en avril 1851.

Rapport inédit sur les 22, 23 et 24 février 1848, publié par L. Véron dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, Paris, 1853-55, 6 vol. in-8°, t. V, p. 279 et suiv.. Ce récit est publié sans nom d'auteur, avec la seule indication « rédigé par un des généraux qui approchèrent souvent le roi Louis-Philippe, surtout à l'époque des banquets ». Un passage du général Bedeau dans son récit sur *Le 24 février*, paru dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 467-468, permet d'attribuer ce document à Trézel. Parlant de l'ancien ministre de la Guerre dans le cabinet Guizot, Bedeau dit : « C'est un mauvais rôle pour un général septuagénaire et estimé, de rédiger des notes sur des événements qu'on ne connaît pas soi-même, que de verser le blâme sur la conduite de ses camarades quand on n'a pas été sur les lieux où les faits se sont accomplis. C'est une vilaine action de communiquer clandestinement ses notes à M. de Morny qui les confie à M. Véron ; c'est un embarras et presque un châtiment que de paraître en accusateur anonyme dans un pamphlet, et de n'avoir rien à répondre quand on reçoit de l'accusé un démenti appuyé sur des faits ou des pièces. »

Ulbach (L.), *Souvenirs sur les Tuileries en février 1848*, dans la *Revue bleue*, 3e série, t. V, 1883, p. 281 et suiv..

Souvenirs de février-mars 1848. A l'Hôtel de Ville et au ministère de l'Intérieur, *id.*, 3e série, t. XV, 1888, p. 262-264.

Véron (L.), *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, Paris, 1853-55, 6 vol. in-8° (Bibl. nat., Ln27, 20262), t. V ; en appendice un *Rapport inédit sur les 22, 23 et 24 février 1848*, cf. Trézel.

1848 et 1852, dans *Le Constitutionnel* du 26 mars 1851.

Veyne, *Episodes de la Révolution du 24 février 1848. Prise des Tuileries. Invasion de la Chambre des députés, etc.... Notice historique avec pièces justificatives*, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb53, 78).

Vivien, *Souvenirs*, dans *Le Correspondant*, numéro du 25 septembre 1905.

Cf. Robert Perret, *Le journal d'un homme politique sous la Monarchie de Juillet*, dans *La Quinzaine*, numéro du 1er mars 1906.

Vuillemot (L.), Lettre à *La Réforme*, numéro du 29 février 1848, sur le 4e bataillon de la 2e légion de la garde nationale pendant les journées de février.

WEILL (A.). *Neuf semaines de Gouvernement provisoire.* Paris, 1848, in-8°, 32 p. (Bibl. nat., Lb[53], 8).

Dix mois de Révolution, depuis le 24 février jusqu'au 10 décembre 1848. Paris, 1869, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 78); réimprimé en 1887, sous le titre suivant : *Histoire véridique et vécue de la Révolution de 1848* (Bibl. nat., Lb[52], 92).

ANONYME :

La garde municipale pendant les journées de Février, dans le *Journal de la gendarmerie,* dirigé par Cochet de Savigny, t. XII, 1850, p. 301 et suiv. (Bibl. nat., Lc[5], 37); articles rédigés très probablement avec des rapports militaires.

La journée du 24 Février, dans *Le Figaro,* numéro du 24 février 1883, supplément; récit de divers témoins anonymes. Cf. également : *Un souvenir de la Révolution de 1848,* dans *Le Figaro,* numéro du 26 février 1883.

Manuscrit de février 1848. Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs (collection publiée par Lorédan Larchey). Paris, 1868, in-32, 63 p. (Bibl. nat., Li[3], 600); notes prises pendant les événements par un étudiant.

Le peuple aux Tuileries et à la Chambre des députés, suivi des détails sur la fuite de la famille royale, par un Italien, témoin oculaire. Paris, 1848, in-8°, 30 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4505).

Le quatorzième régiment d'infanterie aux journées de Février 1848, dans la *Nouvelle Revue rétrospective,* t. IV, 1886, p. 97 et suiv. : extrait d'un manuscrit inédit intitulé : *Historique du 14e régiment d'infanterie,* communiqué par M. Jules Richard : récit composé très probablement d'après les rapports militaires des officiers.

Les Tuileries en février 1848. Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs (collection publiée par Lorédan Larchey). Paris, 1868, in-32, 77 p. (Bibl. nat., Li[3], 600) : contient 3 récits de témoins :

Relation d'un officier supérieur d'artillerie attaché à l'état-major de la division : —

Relation du garde national Cosmène, de la 2e légion, cf. Cosmène : —

Rapport sur les Tuileries pendant les premiers jours de la République, cf. Favre.

IV. — HISTOIRES GÉNÉRALES

Dans cette partie, les histoires d'ensemble sont classées par ordre chronologique, de manière à faire ressortir les étapes successives de l'opinion publique sur les journées de Février.

Dans la première moitié de l'année 1848, il parut un nombre considérable de récits enthousiastes, quelquefois assez complets :

Révolution de 1848. Véritable cause du massacre qui a eu lieu sur le boulevard des Capucines, en face de l'hôtel de M. Guizot, dans la soirée du 23 février 1848, racontée par un témoin oculaire. Paris, in-8°, 8 p. (Bibl. nat., Lb^{51}. 4454).

VILLAIN (Alexis). *Récit exact et détaillé des événements qui ont eu lieu à Paris pendant les trois immortelles journées des 22, 23 et 24 février 1848.* Sedan, in-8°, 16 p. (Bibl. nat., Lb^{51}. 4470).

MONTÉPIN (Xavier de) et Alphonse de CALONNE. *Les trois journées de Février.* Paris, 1848, in-8°, 48 p. (Bibl. nat., Lb^{51}. 4471).

DELBROUCK (E.). *22, 23 et 24 février. Révolution de 1848 et événements qui l'ont causée. Influence de la famille d'Orléans sur ces deux derniers siècles.* Paris, 1848, in-8°, 36 p. (Bibl. nat., Lb^{51}. 4472).

Les trois journées de février 1848. Récit exact et complet des événements, avec des documents et des détails inédits. Paris, 1848, in-8°, 32 p. (Bibl. nat., Lb^{51}. 4473).

PELLETAN (Eugène). *Histoire des trois journées de février 1848.* Paris, 1848, in-8°, 184 p. (Bibl. nat., Lb^{51}. 4474) : récit rapide, mais exact, écrit dans un esprit enthousiaste et religieux. La même année, E. Pelletan fit paraître une histoire plus documentée : *République française. Collection de documents pour servir à l'histoire de la chute de la maison d'Orléans et à l'établissement de la République.* Leipzig, 1848, in-8°, 372 p. (Bibl. nat., Lb^{52}. 61).

PIERRE et PAUL. *Histoire de trente heures, février 1848.* Paris, 1848, in-18, 152 p. (Bibl. nat., Lb^{51}. 4476).

Journées de la Révolution de 1848, par un garde national

(Ch.-E.-H. Richomme). Paris. 1848. in-8°. 284 p. (Bibl. nat.. Lb[51]. 4478).

Révolution de Février 1848. relation historique et authentique des événements des 22. 23 et 24. par MM. T. E. et H. C.. témoins oculaires et actifs. Paris. 1848. in-8°. 16 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 4481): récit sans importance.

Lespès (Léo). *Histoire républicaine illustrée de la Révolution de 1848. Récit authentique et anecdotique des trois glorieuses journées (22. 23 et 24 février). immortalisées par la victoire du peuple*. Paris. in-4°. 32 p. (Bibl. nat.. Lb[51]. 4489).

Castera (Noël). *Le triomphe de la liberté. ou histoire la plus complète. la plus exacte. la plus détaillée de la Révolution des 22. 23 et 24 février 1848*. Paris. 1848. in-18. 252 p. (Bibl. nat.. Lb[51]. 4494): récit bien fait. surtout pour les combats du 24.

Leynadier. *République française! Histoire des mémorables journées de février 1848. écrite d'après les documents officiels fournis par le Gouvernement provisoire*. Paris. 1848. in-12. 111 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 5071).

Landremont (M.-F.). témoin oculaire. *Récit de la Révolution de Paris*. Bruxelles et Leipzig. 1848. in-16 (Bibl. nat.. Lb[51]. 5072).

Landoy (E.). *Histoire de la Révolution française de 1848. Evénements de Février*. Bruxelles. 1848. in-12. 132 p. (Bibl. nat., Lb[51]. 5073); récit assez complet.

Dujardin (H.). *Histoire prophétique. philosophique. complète et populaire de la Révolution de février 1848 ou de la Liberté reconquise*. Paris. 1848. in-12. 84 p. (Bibl. nat.. Lb[51]. 5074): récit bien fait. dans un esprit chrétien.

Lermina (J.). E. Faure. E. Spoll. *Histoire anecdotique illustrée de la Révolution de 1848*. Paris. 1848. in-8° (Bibl. nat.. Lb[51]. 5075).

Regnard (A.). *République française. Le Gouvernement de 1848. suivi de la dernière séance de la Chambre des députés*. Paris. 1848. in-8°. 32 p. (Bibl. nat.. Lb[53]. 141): sans intérêt.

Marteau (Amédée), *Considérations sur l'établissement de la République en France... Relation des faits passés dans les journées des 22. 23 et 24 février*. Paris. 1848. in-8°. 71 p. (Bibl. nat., Lb[53], 146).

Histoire de cinq mois. depuis l'ouverture de la Chambre.

1847, jusqu'aux événements de juin 1848, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 1); sans intérêt.

LAMARQUE (Jules), *La France républicaine, épisodes des trois premiers mois de la République*, Paris, 1848, in-8°, 108 p. (Bibl. nat., Lb[52], 2): récit consacré surtout aux journées de Février.

FAVREAU (E.), *Précis historique, contenant la relation des faits saillants des journées de février, mai et juin*, Paris, 1849, in-12, 72 p. (Bibl. nat., Lb[52], 12).

Pendant l'année 1848, plusieurs récits étrangers des événements de Février furent publiés; ces récits sont généralement écrits par des témoins de la Révolution :

BAMBERG (Dr F.-S.), *Geschichte der Februar-Revolution und des ersten Jahres der französichen Republik von 1848*, Brunswick, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 62). L'auteur habitait Paris et devait être en relation avec un certain nombre d'hommes politiques. Son histoire est généralement bien documentée.

Frankreichs Revolution von 1848, Berlin, 1848, in-6, 80 p. (Bibl. nat., Lb[53], 1382); récit assez complet.

HELD, *Die Pariser Revolution von Februar 1848*, Leipzig, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 1383).

SAINT-JOHN (P.-B.), Cf. IIIe partie de la bibliographie, p. 30.

POORE (Ben Perley), *The rise and fall of Louis-Philippe, ex-king of the French*, Boston, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 63).

L'enthousiasme qui se marque dans ces récits s'atténue dès la fin de 1848. Avec 1849, c'est une nouvelle série d'histoires des journées de Février qui commence. Les publications sont toujours très nombreuses; elles gardent encore un caractère nettement républicain; mais le ton est plus mesuré, plus froid. La plupart de ces histoires, dont plusieurs se donnent comme des continuations d'Anquetil, sont volumineuses; elles sont généralement assez bien faites, surtout à l'aide des journaux :

Histoire de la Révolution de février 1848, du Gouvernement provisoire de la République, Bordeaux, 1849, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 19).

ORMOY (Louis d'), *Histoire de Paris en 1848, d'après les publications officielles, les révélations de l'enquête et les discussions de l'Assemblée nationale*, Paris, 1849, in-12 (Bibl. nat., Lb[52], 20); récit très détaillé pour les journées de Février.

GIRARD (Fulgence), *Histoire démocratique de la Révolution de 1848*. Paris, 1850, 2 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 28).

ROBIN (Charles), *Histoire de la Révolution française de 1848*. Paris, 1849-50, 2 vol. in-8° (Bibl. Nat., Lb[52], 24).

GALLOIS (Léonard), *Histoire de la Révolution de 1848* [en Europe], Paris, 1849-50, 4 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 25).

DUCAMP (Jules), *Histoire de la Révolution de Février, jusques et y compris le siège de Rome*. Paris, 1850, gr. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 30). Le récit détaillé des journées de Février est reproduit dans le 4e volume de l'*Histoire de l'armée et de tous les régiments*. Paris, 1859-60, 5 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lh[1], 22).

CAPEFIGUE, *La Société et les Gouvernements de l'Europe, depuis Louis-Philippe jusqu'à la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte*. Paris, 1849, 3 vol. in-8°. Ce livre souleva les protestations des royalistes. Cf. les articles d'Alexis de Saint-Priest et de Cuvillier-Fleury, cités plus loin, p. 38, et une lettre de Guizot à Hébert, citée par Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 447.

ALLÈGRE (C.), *Notice historique des événements de février, de mai et de juin 1848*. Paris, 1850, in-8°, 46 p. (Bibl. nat., Lb[52], 32) : récit sans intérêt.

NOUGARÈDE (A.), *La vérité sur la Révolution de février 1848, avec un plan des barricades de février*. Paris, 1850, in-12 (Bibl. nat., Lb[51], 4501).

VAN TÉNAC, *Histoire de la Révolution de 1848 et de la présidence de Louis-Napoléon*. Paris, 1851, 2 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 40).

SARRANS (B.), *Histoire de la Révolution de février 1848*. Paris, 1851, 2 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 39).

Comme récits étrangers :

CHAMIER, *A Review of the French Revolution of 1848, from the 24th. of February to the election of the first president*. London, 1849, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 22). L'auteur, favorable au roi, fut témoin oculaire des événements.

STEIN (L.), *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich, von 1789 bis auf unsere Tage*. Leipzig, 1850, 3 vol. in-8°. Court récit de la Révolution, t. III, p. 121 et suiv.

PREUSCHEN (Freiherr von). *Geschichte der französischen Revolution von Jahre 1848, von ihrem Beginne bis zur Wiederherstellung des Kaiserthums*, Francfort, 1853, 496 p. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 47).

Vers la fin de 1849 commença contre la République de 48 et particulièrement contre les journées de Février une campagne d'une violence acharnée qui se poursuivit jusqu'au coup d'Etat.

Cette campagne prit tout d'abord la forme de propagande royaliste :

LEMOINE (Edouard). *Une visite au roi Louis-Philippe*, Neuilly, 1849, in-16, 32 p. (Bibl. nat., Lb54, 1538).

Abdication du roi Louis-Philippe racontée par lui-même, Paris, 1851, in-8°, 108 p. (Bibl. nat., Lb51, 4503). Récit d'une conversation avec le roi, qui eut lieu à la fin de novembre 1849. Cf. le récit du roi lui-même signalé dans la IIIe partie de la bibliographie, p. 27.

CROKER. *Révolution de février 1848. Revue critique de quelques-uns des ouvrages publiés récemment sur l'histoire de cette époque. Départ de Louis-Philippe au 24 février. Relation authentique de ce qui est arrivé au roi et à sa famille depuis leur départ des Tuileries jusqu'à leur débarquement en Angleterre*, Paris, 1850, in-8°, 86 p. (Bibl. nat., Lb51, 4508). Ce sont deux articles parus dans la *Quarterly Review* et traduits en français dans *La Revue britannique* d'Amédée Pichot. L'auteur avait pu recueillir, pendant quelques visites à Claremont, les confidences du roi. Son récit, très violent contre les républicains, est à rapprocher des brochures de Lemoine. Dans cet article, c'était surtout Lamartine qui était pris à partie à propos de son *Histoire* qui venait de paraître. Il répondit par une *Réfutation de quelques calomnies contre la République*, publiée dans le numéro d'avril 1850 du *Conseiller du peuple*. Croker crut devoir répliquer à son tour : *Louis-Philippe et la Révolution de février. Réplique de la Quarterly Review à M. de Lamartine, contenant des rectifications et des additions qui complètent la relation authentique du départ du roi... au 24 février 1848*, Paris, 1850, in-8°, 32 p. (Bibl. nat., Lb51, 4509). Le récit de Croker contient d'ailleurs des erreurs qui ont été relevées et rectifiées par A. d'Houdetot, cf. IIIe partie de la bibliographie, p. 26.

TIREL (Louis). *La République dans les carrosses du Roi.*

Triomphe sans combat. Curée de la liste civile et du domaine privé, Paris, 1850, in-8°, 239 p. (Bibl. nat., Lb[53], 34). L'auteur était, au moment de la Révolution, contrôleur des équipages du roi. Son livre a le ton d'un pamphlet violent; et cependant il est utile à consulter pour l'histoire des combats qui se livrèrent, dans la matinée du 24, autour des Tuileries.

A côté de ces apologies de la conduite du roi, se place une série d'ouvrages, plus particulièrement inspirés par les partisans de la duchesse d'Orléans; ce sont presque tous des plaidoyers en faveur de la princesse :

Saint-Priest (A. de). *Un mot sur le 24 février*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er juin 1849. Critique du livre de Capefigue, indiqué p. 36.

Cuvillier-Fleury, article dans le *Journal des Débats*, numéro du 12 avril 1849, à propos du livre de Capefigue, indiqué p. 36.

Forcade (E.). *L'historien et le héros de la Révolution de février (à propos du livre de Lamartine, Histoire de la Révolution de 1848)*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 juillet 1849, p. 308 et suiv.

Descazes (Elie). *Le 24 février et l'ouvrage de M. Capefigue, avec un mot sur l'Histoire de la Révolution de 1848, de M. A. de Lamartine*, Paris, 1849, in-8°, 42 p. (Bibl. nat., Lb[52], 10).

Henri (G.-M.). *Histoire de la Révolution de 1848 et du Gouvernement provisoire*, Paris, 1858, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 31); récit plein d'erreurs.

Groiselliez (F. de). *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, Paris, 1851, in-8°, 384 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4502).

En 1850, lorsque cette campagne contre la République devint plus active en vue des élections prochaines, on répandit une série de pamphlets où les tendances royalistes se dissimulèrent sous une apparence démocratique; les auteurs, sans voiler complètement leur dessein et leur penchant royaliste, se présentèrent comme de vrais hommes du peuple s'opposant aux démagogues « rouges »:

Lavarenne (Ch. de). *Le Gouvernement provisoire et l'Hôtel de Ville dévoilés*, Paris, 1850, in-18, 215 p. (Bibl. nat., Lb[53], 27).

Les Rouges peints par eux-mêmes, biographies intimes. Paris, 1850, in-18 (Bibl. Nat., Lb[52], 34).

Drevet. *Mystères de l'Hôtel de Ville. Révélations de Drevet père, président des délégués du peuple. Faits et actes inédits du Gouvernement provisoire (février 1848)*, Paris, 1850, in-18 (Bibl. nat., Lb[53], 29).

Les réponses à ces pamphlets s'étendent assez longuement sur les journées de Février. La plus importante est la suivante :

Les Sicaires de la réaction au pilori. Réponse aux deux brochures de Drevet, de Lavareune. Paris, 1850, in-12, 34 p. (Bibl. nat., Lb[53], 30).

Au même moment, une autre série d'attaques, plus violentes peut-être que celles des royalistes, fut dirigée contre les hommes et les événements de Février par d'anciens membres des sociétés secrètes reconnus ou soupçonnés pour espions après la Révolution :

Bouton (Victor), *Profils révolutionnaires, par un crayon rouge*, Paris, 1848-49, gr. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 8).
La Patrie en danger au 25 février 1848. Conspiration du drapeau rouge, Paris, 1850, in-18 (Bibl. nat., Lb[53], 15).

Chenu (A.). *Les Conspirateurs*. Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 13).
Les Conspirateurs, 2e partie. Paris, août 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 14).

La Hodde (L. de). *La naissance de la République en février 1848*. Paris, 1850, in-12, 110 p. (Bibl. nat., Lb[53], 21).
Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848. Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 71).

Comme pour les pamphlets royalistes, les républicains répondirent à ces libelles. Il suffit d'indiquer ici la plus importante de ces protestations :

Miot (Jules). *Réponse aux deux libelles de Chenu et de De La Hodde, d'après les lettres, pièces et documents fournis par Caussidière, ex-préfet de police*. Paris, 1850, in-18 (Bibl. nat., Lb[53], 22).

Dans cette ardente polémique contre la Révolution de février, les bonapartistes avaient conservé jusqu'alors une attitude silencieuse ; tout en combattant les rouges, ils s'étaient abstenus de s'en prendre directement au régime républicain et aux fondateurs de ce régime. En 1851, ils commencèrent à joindre leurs attaques à celles des pamphlets royalistes. Cette campagne bonapartiste fut principalement menée par Granier de Cassagnac dans *Le Constitutionnel*. Dans les numéros des 5 et 10 avril 1851, il écrivait *Le drame de Février, ses acteurs et sa moralité*. Sa conclusion était nettement hostile à la Révolution de février, dans laquelle il voyait « le fait le plus local, le plus accidentel, le plus fortuit, le plus inattendu de tous les faits révolutionnaires qui se sont accomplis depuis soixante ans » (numéro du 9 avril). Dans *La Presse* du 11 avril 1851, Emile de Girardin répondit par un article intitulé *Les insulteurs du 24 Février*. Un peu plus tard, pour mieux préciser leurs attaques, les bonapartistes rédigèrent des histoires d'ensemble des événements de Février :

Granier de Cassagnac, *Histoire de la chute de Louis-Philippe et de la République de 1848*. Paris, 1857, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., La[30], 3).

Histoire de cinq ans de République, par B., publiciste. Lyon, 1853, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 51).

Castille (Hippolyte). *Histoire de la seconde République française*. Paris, 1854-56, 4 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 55).

Cet assaut général contre la République de 1848 et plus particulièrement contre les journées de Février se compléta enfin par les attaques parties du groupe des amis de Proudhon. Dès le 25 février, l'attitude un peu dédaigneuse de Proudhon envers la Révolution se marquait dans sa correspondance ; il écrivait à cette date : « Le 24 février a été fait sans idée ». « Ce qui se passe sous mes yeux... est chose toute factice, où je ne reconnais rien de primitif et de spontané. » Ce dédain se transforma, en 1849, en une véritable hostilité déclarée contre la République bourgeoise avec :

Ménard (Louis). *Prologue d'une Révolution*, Paris, 1849, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 11). Récit paru en feuilleton dans *Le Peuple*, réimprimé dans *Les Cahiers de la quinzaine*, 18e cahier de la cinquième série, juin 1904.

Cette animosité se retrouve chez la plupart des disciples de Proudhon :

Latouche (A.). *Pages de philosophie de l'histoire sur la Révolution de 1848,* Paris, 1852, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 45).

Darimon. Cf. III[e] partie de la bibliographie, p. 24.

Les républicains ne restèrent pas indifférents à ces attaques qui leur venaient de tous les partis, des royalistes, des bonapartistes, des partisans de Proudhon. Ils essayèrent de défendre la Révolution de février calomniée ou rabaissée. Nous avons déjà rencontré plusieurs réponses aux pamphlets que l'on répandait. Mis en cause, les hommes du Gouvernement provisoire ne se contentèrent pas de ces répliques fragmentaires ; ils entreprirent d'exposer l'histoire complète de cette courte révolution. Ce fut d'abord, en 1849, une série de plaidoyers personnels, avec l'*Appel aux honnêtes gens* et les *Pages d'histoire* de Louis Blanc (cf. III[e] partie de la bibliographie, p. 22), avec l'*Histoire* de Lamartine (cf. id., p. 26), avec les *Mémoires* de Caussidière (cf. id., p. 23). Ce fut ensuite, en 1850, une série d'histoires plus impersonnelles, dont les auteurs avaient été mêlés de moins près aux événements de 1848 :

Regnault (Elias). *Histoire du Gouvernement provisoire*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 33).

Delvau (Alfred). *Histoire de la Révolution de février*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 29).

Stern (Daniel). *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1850, 3 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 39).

A cette crise de polémique intense succéda une période d'accalmie. La Révolution de février fut un peu oubliée dans le silence de l'Empire. Mais lorsque le système autoritaire se relâcha, vers 1860, les émeutes de 1848 occupèrent encore l'opinion publique. C'est à propos de cet intérêt nouveau que l'on portait aux journées de Février qu'Alfred de Vigny écrivit son poème *Les Oracles, destinées d'un Roi,* daté du 24 février 1862 :

Mais pourquoi de leur cendre évoquer ces journées
Que les dédains publics effacent en passant ?

pièce âpre, violente, dirigée contre les politiciens dont les déclamations déchaînèrent la Révolution. Cette période fut marquée

par la publication de plusieurs histoires écrites dans un esprit républicain :

Garnier-Pagès. *Histoire de la Révolution de 1848*. Paris. 1860-1871. 10 vol. in-8°; 2e édition. 1866. 8 vol. in-8°.

Rittiez (F.). *Histoire du Gouvernement provisoire de 1848*. Paris. 1866-67. 2 vol. in-8°; récit favorable à la Révolution écrit d'après Garnier-Pagès.

Delord (Taxile). *Histoire du second Empire*. t. I. Paris. 1869. in-8°. Utilise souvent pour la Révolution de Février le récit de B. Sarrans (cf. plus haut. p. 36).

Les événements de la Commune et la réaction qui suivit vinrent changer ces sentiments. Comme en 1850 lors de la campagne contre les rouges, on s'en prit à tous les mouvements révolutionnaires et notamment au mouvement de février 1848 :

Dauban (A.). *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier et de la seconde République*. Paris. 1872. in 12; récit très royaliste sous forme de précis.

Gradis (H.). *Histoire de la Révolution de 1848*. Paris. 1872, 2 vol. in-8°. « Nous n'avons voulu combattre que les mauvaises passions, les tendances révolutionnaires, toujours fatales à la liberté, et les faux principes qui perdent les nations » (p. 4).

C'est la même idée qui guida Maxime Du Camp dans la rédaction de ses *Souvenirs* (cf. IIIe partie de la bibliographie. p. 24). et c'est elle qui inspira presque tous les historiens de 1848 :

Pierre (Victor). *Histoire de la deuxième République française*. Paris. 1873-78. 2 vol. in-8°.

La Gorce (P. de). *Histoire de la seconde République française*. Paris, 1887. 2 vol. in-8°.

Baudoin (E.). *La surprise du 24 février 1848*. dans la *Revue de la Révolution*. 1888. t. XI. p. 143 à 151 et 265 à 278.

Du Casse (A.). *La chute des Monarchies en France au XIXe siècle*. Paris. 1890. in-12. 175 p.

Dans un discours prononcé au Sénat le 16 mars 1888. à propos d'un projet de loi attribuant des pensions viagères aux survivants des blessés de février 1848. le marquis de L'Angle-Beaumanoir

exprima nettement, sous une forme un peu brutale, la conception de la Révolution de 1848, que cette série d'ouvrages, qui se succédaient depuis la Commune, s'efforçaient d'introduire dans le public : « Ainsi donc, Messieurs, l'assassinat, le vol, tels sont les forfaits de ceux qu'on nous désigne comme les précurseurs, les fondateurs de la République. C'est à de pareils bandits que l'on prête une idée politique. » (*Journal officiel*, numéro du 17 mars 1888.)

Ce même caractère conservateur se retrouve dans les écrits étrangers :

Hillebrand (K.), *Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis-Philipp's bis zum Falle Napoleon's III.* (s'arrête à 1848), Gotha, 1879, 2 vol. in-8°.

Stratz (Rudolph), *Die Revolutionen der Jahre 1848 und 1849 in Europa*, t. Ier : *Die Februar-Revolution und ihre nächsten Folgen*, Heidelberg, 1888, in-8° ; bon récit des journées de Février, fait d'après Garnier-Pagès et P. de La Gorce.

A partir de 1885, les histoires royalistes se multiplient :

Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, Paris, 1885-87, 7 vol. in-8°.

Barthélemy (Ch.), *Histoire de la Monarchie de Juillet, 1830-1848*, Paris, 1887, in-12, 287 p. : résumé très rapide fait surtout d'après Elias Regnault.

Montréal (F. de), *Les dernières heures d'une monarchie*, Paris, 1893, gr. in-8°.

Imbert de Saint-Amand, *Marie-Amélie et la Société française en 1847*, Paris, 1894, in-18.

La Révolution de 1848, Paris, 1894, in-18.

Les Exils, Paris, 1895, in-18.

Les histoires républicaines sont beaucoup plus rares :

Hamel (E.), *Histoire de la seconde République*, Paris, 1891, in-8°.

Dans la collection de l'*Histoire socialiste*, publiée sous la direction de Jean Jaurès :

Fournière (E.), *Le Règne de Louis-Philippe*, Paris, 1905, gr. in-8°.

RENARD (G.), *La République de 1848*. Paris, 1906, gr. in-8°.

RISSON (P.), *Les journées de février 1848*, dans *Le Siècle*, numéros des 23 et 24 février 1907 ; très court résumé.

Comme récits critiques, deux résumés de Ch. SEIGNOBOS, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Paris, 1896-97, in-8°, p. 142-146, et dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. XI, Paris, 1899, in-8°, p. 1-10.

Les gravures et les estampes représentant des scènes des journées de Février, conservées pour la plupart au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, n'ont aucune valeur historique. On en trouvera quelques-unes dans le recueil d'Armand Dayot, *Les journées révolutionnaires*, Paris, 1897, in-4° oblong.

Pour la topographie, si importante pour comprendre les combats et les escarmouches dans les rues, nous avons établi les plans à l'aide de l'*Atlas général de la ville de Paris*, par Th. Jacoubet, levée au 1/2000, 1836, rectifié par un plan de Paris de 1848 (Bibl. nat., Départem. des cartes, G.e.FF. 3873).

Pour la nomenclature des rues :

LAZARE (F.) et L. LAZARD, *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*, Paris, 1844-49, 2 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lk[7], 6278).

Nouvel indicateur parisien, Paris, 1847, in-18 (Bibl. nat., Lk[7], 6255, E).

Guide-Chaix pour 1850, Paris, 1850, in-18 (Bibl. nat., Lk[7], 6303).

On consultera enfin les notes de M. Paul Dupuy dans la réimpression du *Prologue d'une révolution* de L. Ménard, dans les *Cahiers de la quinzaine*, 18e cahier de la cinquième série, juin 1904.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

CHAPITRE PREMIER

Le banquet du XIIe arrondissement

I. Le banquet démocratique : Les préliminaires de la Révolution. — Fin de la campagne réformiste de 1847. — Origine du banquet du XIIe arrondissement. — Formation du premier Comité d'organisation. — Rôle du député Boissel et du pair de France D'Alton-Shée. — Interdiction du banquet par le préfet de police. — Appel du Comité aux députés de l'opposition. — Pourparlers avec Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Ledru-Rollin.

II. Le banquet parlementaire : Les députés prennent en main la direction du banquet. — Formation d'un nouveau Comité. — Réunion des membres de l'opposition au café Durand. — Pourparlers officieux avec le ministère. — Rédaction du *Manifeste*. — Rupture avec le Gouvernement. — Interdiction du banquet. — Les députés décident de ne pas se rendre au banquet.

La Révolution de 1848 a toujours semblé plus ou moins obscure et plus ou moins inexplicable. Les uns n'ont vu dans cet événement qu' « un effet sans cause », et les autres, moins absolus, qu' « un effet hors de proportion avec sa cause [1] ». Mais tous ont cherché cette « cause » dans l'agitation politique, dans l'opposition parlementaire contre le ministère Guizot ; ils n'ont pas aperçu, sous le calme apparent des dernières années de la monarchie de Juillet, les crises d'ordre économique, social, moral, qui agitèrent profondément les esprits et qui aboutirent toutes au mouvement général des journées

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. Ier, p. 253. Sur ces expressions et sur leur valeur, cf. H. Monin, *Le pressentiment social à propos de la Révolution de 1848 en France*, dans la *Revue internationale de sociologie*, 1897, t. V, p. 294-318.

de Février. La même méprise a guidé les historiens dans l'étude des circonstances immédiates qui provoquèrent la Révolution. Ils ont montré dans le 24 Février la conséquence des discussions parlementaires qui marquèrent le commencement de l'année 1848. Hommes politiques pour la plupart, intéressés à ces discussions, ils en ont exagéré l'importance : c'est, à leurs yeux, l'activité des députés pendant les débats de l'Adresse au roi qui entraîna le peuple et le conduisit jusqu'à l'émeute. Il importe donc, avant d'entreprendre le récit des événements des trois journées de Février, de préciser autant que possible les dispositions et l'état d'esprit des groupes parlementaires, de la garde nationale et du peuple. L'histoire du banquet du XIIe arrondissement, en rapprochant et en mettant aux prises les députés et les gardes nationaux, éclaire leur rôle respectif dans les événements de la Révolution [1].

I

La campagne des banquets, commencée au Château-Rouge le 9 juillet 1847, était à peu près abandonnée à la fin de décembre [2]. Au moment de l'ouverture de la session, les députés « pensaient qu'il pouvait y avoir inconvénient à

1. On n'a pas encore mis en lumière les détails de cette histoire. On se contente en général (cf., par exemple, Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 395 et suiv.) de raconter l'organisation du banquet depuis le moment où les députés entrèrent en scène, c'est-à-dire à peu près vers le 13 février, après le vote de l'Adresse. Mais on déforme ainsi les événements en n'en montrant qu'une partie. Garnier-Pagès lui-même, qui d'ordinaire prend à cœur de n'omettre aucun détail, consacre seulement quelques lignes au projet primitif du banquet (*Histoire de la Révolution de 1848*, 2e édition, t. Ier, p. 127). — Le récit suivant n'est pas une histoire complète de ce banquet ; une telle histoire devrait comprendre les polémiques de presse et les débats parlementaires auxquels il a donné lieu. C'est un exposé fait pour dégager l'attitude de la garde nationale vis-à-vis des députés et pour permettre de mieux saisir les événements postérieurs.

2. Sur la campagne des banquets, cf. Arch. nat., BB^30 296, n° 287, Catalogue, n° 4. C'est une liasse de documents saisis au ministère des Affaires étrangères par les juges d'instruction chargés de l'enquête du Procès des ministres ; on y trouvera la copie des discours prononcés par les principaux orateurs dans la plupart des banquets de province. — Sur cette campagne, cf. également H. Monin, *Lamartine et la campagne des banquets*, dans *La Révolution française*, 1896, t. XXXI, p. 548-559.

placer la tribune des banquets en face de la tribune législative[1] »; ils craignaient d'ailleurs de voir s'accentuer les dissentiments entre dynastiques et radicaux, qui se marquaient chaque jour davantage depuis le banquet de Lille, et dont profitait le ministère Guizot. Le *Comité central*[2] semblait lui-même renoncer à ce moyen d'agitation[3]. L'idée d'organiser un nouveau banquet à Paris ne vint donc pas des chefs officiels du mouvement réformiste : elle prit naissance parmi quelques officiers radicaux de la 12e légion, une des plus démocratiques, connue depuis longtemps déjà par l'opposition qu'elle ne cessait de diriger contre le ministère et le gouvernement personnel[4].

Sur l'initiative du commandant Cailloux et des capitaines Vayron et Roinville, une première réunion eut lieu le 9 décembre 1847, rue du Plâtre-Saint-Jacques, 19, chez Roinville. Une trentaine de membres se chargèrent de préparer le

---

1. Dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660 (Les numéros indiqués à côté des dépositions sont les numéros du Catalogue).

2. Le *Comité central pour les élections* avait été, en 1846, « établi en permanence pour diriger les opérations électorales, surveiller les listes et donner son concours aux réclamations de tous les citoyens ». (Elias Regnault, *Hist. du Gouvern. provis.*, p. 20.) C'était Pagnerre qui dirigeait alors le *Comité central*.

3. C'est ce qui ressort d'Elias Regnault, *Hist. du Gouvern. provis.*, chap. II, p. 17 et suiv., surtout p. 25. Elias Regnault, chargé en qualité de secrétaire du *Comité central* de toute la correspondance, était particulièrement bien placé pour se rendre compte du mouvement. Cf. l'opinion du député radical Lanfrey sur les banquets : « Je ne te cèlerai pas que j'abhorre le genre banquet..... De tous les charlatans et de tous les déclamateurs, les charlatans et les déclamateurs démocrates sont de beaucoup les plus terribles..... Voilà les gens qui peuplent les banquets. Aussi le peuple est-il très sceptique à leur endroit, et ce n'est pas sans ironie qu'il voit défiler la procession de ces messieurs. » Lettre citée par le comte d'Haussonville dans un article sur Lanfrey, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1880, p. 26.

4. Les sources de l'histoire du banquet du XIIe arrondissement sont :

La correspondance à l'occasion du banquet, communiquée par le préfet de police, dans l'enquête judiciaire pour le Procès des ministres, Arch. nat., BB30 296, pièces 376 à 408 ; — les dépositions suivantes : Boissel, n° 657, Louis Leroy, n° 70, Jacques Richard, n° 674, Nicolas d'Heurle, n° 625, Jean-Baptiste Delestre, n° 679, Noël Detalle, n° 626, Lepelletier Roinville, n° 627, Jean-Baptiste Gobert, n° 628, Odilon Barrot, n° 656, Duvergier de Hauranne, n° 660 ;

La brochure de Roinville, *Histoire du banquet réformiste du XIIe arrondissement, depuis sa fondation, le 5 décembre 1847, jusqu'au 24 février 1848*, Paris, 1848, in-18, 39 p. (Bibl. nat., Lb51 4449). Cette brochure, écrite peu

banquet et d'en préciser le caractère. « Tout démocrates que nous sommes, dit Roinville, il ne nous était pas venu dans l'idée que ... ce banquet amènerait la République : nous voulions des réformes larges dans l'intérêt général[1]. » On décida d'étendre la portée de la manifestation, d'admettre tous les citoyens, à quelque opinion qu'ils appartinssent, s'ils étaient « persuadés que la concussion, la corruption et la dilapidation, qui étaient à l'ordre du jour dans le Gouvernement, demandaient de justes réformes[2] ».

Le nombre des adhérents augmenta rapidement. La population du XIIe arrondissement désirait depuis quelque temps exprimer par un banquet son opinion réformiste. Lors de l'élection du conseiller municipal Delestre, on avait eu l'idée de lui offrir un banquet qu'il avait refusé en conseillant à ses électeurs « d'appliquer à un principe cette manifestation publique[3] ». Ce fut donc avec empressement que l'on accueillit les propositions de Cailloux et de Roinville.

La séance du 13 décembre réunit, sous la présidence de Roinville, une soixantaine de membres, dont 40 républicains, 16 dynastiques, 4 légitimistes[4]. Les révolutionnaires dominaient parmi les républicains, et « les légitimistes étaient plus révolutionnaires que les républicains[5] » ; mais l'influence des dynastiques et le désir d'aboutir rapidement firent décider que « le banquet serait réformiste dans la légalité voulue par les lois[6] ».

---

de temps après la déposition de Roinville (19 mai 1848), donne le récit le plus complet et le plus exact ; cependant elle ne peut être utilisée sans les dépositions signalées plus haut ; Roinville, qui avait engagé trop avant sa responsabilité, cherche souvent à se disculper, même par des falsifications ; il est d'autre part très hostile aux membres de l'opposition parlementaire ;

D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, Paris [1879], in-8° (Bibl. nat., La[38], 40 bis) ; récit fidèle et précis, écrit peut-être d'après la brochure de Roinville.

1. Roinville, *Hist. du banquet, etc...*, p. 5.
2. *Id.*, p. 6.
3. Dépos. Delestre, n° 679.
4. Roinville, *Hist. du banquet, etc...*, p. 7.
5. *Id.*
6. *Id.*

L'élection des commissaires eut lieu à la séance du 16 décembre (présidence de Roinville). Le Comité fut en majorité composé d'officiers de la garde nationale[1]. Ce fut en général dans l'atelier du peintre Delestre, le conseiller municipal de l'arrondissement, que le Comité tint ses réunions. Delestre était doué d'un caractère actif et résolu ; ses principes étaient fermement libéraux, mais il repoussait toute attitude révolutionnaire ; en maintenant le droit absolu de réunion, il prétendait rester dans une position légale[2].

La recherche d'un local fut pour les organisateurs l'occasion des premières difficultés : les propriétaires, avertis par la police, exigeaient une autorisation. Ce fut seulement après bien des démarches qu'un local put être enfin trouvé, dans l'établissement des Cordeliers, situé rue Pascal, et appartenant à une société qui consentit à le prêter gratuitement[3].

Le Comité comprit, devant ces difficultés, la nécessité de se concilier l'appui d'un personnage influent pour présider le banquet. On pensa d'abord à François Arago, qui dirigeait l'Observatoire ; mais le vieillard déclina l'offre qu'on lui fit, en prétextant son grand âge et la faiblesse de sa santé[4]. Le refus d'Arago détermina les commissaires à se rapprocher des députés, malgré leur désir primitif de donner au banquet « une couleur plus radicale que celui du Château-Rouge[5] ».

1. Il était composé de : Caillial, capitaine ; Augié, capitaine ; Barbet, chef de bataillon ; Bocquet, chasseur ; Bailly, capitaine ; Cailloux, chef de bataillon ; Courtais, lieutenant ; Chazelet, capitaine ; Collette, capitaine ; Drouot capitaine ; D'Heurle, chef de bataillon ; Delestre, conseiller municipal ; Detalle, capitaine ; Duménil, grenadier ; Gobert, capitaine ; Hellitasse, sergent-major ; Hennequin, capitaine ; Jilet, lieutenant ; Leperre, fourrier ; Mary, ex-chirurgien-major ; Ravinet, capitaine ; Roinville, capitaine ; Vayron, capitaine. La Commission s'adjoignit plus tard six nouveaux membres : Biron-Vilarseaux, chef de bataillon ; Amiot fils, lieutenant ; Crin, lieutenant ; Davignon, délégué ; Philippe, adjudant ; Berthaut, lieutenant. — La Commission d'exécution, élue le 18 décembre (présidence de Barbet), fut composée de : Roinville, caissier ; Bocquet, secrétaire ; Gobert, Courtais, Detalle. (Roinville, *ouv. cit.*, p. 8-9.)

2. Sur Delestre, cf. W. de Fonvielle, *L'École Polytechnique au 24 février 1848*, dans la *Revue bleue*, 4e série, t. IX, 1898, p. 819 et suiv.

3. Roinville, *ouv. cit.*, p. 11.

4. *Id.*, p. 24.

5. Dépos. Gobert, n° 628.

Après quelques discussions entre modérés et radicaux[1], sept membres vinrent, le 19 décembre, offrir la présidence au député de l'arrondissement, Boissel[2]. Boissel se rattachait au groupe dynastique d'Odilon Barrot[3]. Il hésita d'abord, puis finit par accepter, à la condition « qu'on ne sortirait pas du cercle de la légalité et de la Constitution, et qu'on lui donnerait, au préalable, connaissance des toasts qui seraient portés[4] ».

On s'adressa en même temps, comme pour compenser le choix modéré de Boissel, au pair de France D'Alton-Shée, que ses idées rapprochaient des partis extrêmes de *La Réforme*. Sa parole, limitée à la tribune « sans écho[5] » du Luxembourg, ne trouvait guère d'occasions d'agir efficacement. Il entra dans le projet des délégués, promit d'assister au banquet, et, « résolu de lui faire produire toutes ses conséquences[6] », en devint un des plus actifs organisateurs.

Vers la fin de décembre, tout semblait ainsi en bonne voie : le concours du député Boissel et du pair de France D'Alton-Shée était assuré, et près de neuf cents cartes avaient été souscrites dans le XIIe arrondissement.

C'est alors que Roinville, effrayé du développement que prenait la manifestation et redoutant l'opposition du Gouvernement[7], eut l'idée de solliciter une autorisation légale. Le 24 décembre, il adressait au préfet de police la lettre suivante :

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous demander de m'accorder la plus prochaine audience pour vous faire part du jour, de l'heure et du local où les électeurs du XIIe arrondissement ont l'intention de

1. Dépos. Roinville, n° 627.
2. Dépos. Boissel, n° 657 ; — Roinville, *Hist. du banquet, etc...*, p. 11.
3. Cf. le portrait que trace de lui D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 144.
4. Dépos. Boissel, n° 657.
5. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 84.
6. *Id.*, p. 85.
7. Roinville, *ouv. cit.*, p. 12.

faire un banquet, pour pétitionner sur la réforme électorale, vous fournir tous les renseignements que vous pourrez désirer et obtenir votre autorisation.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre serviteur.

ROINVILLE.
Caissier du banquet, marchand de bois[1].

Après deux entrevues, le 28 et le 29, avec le secrétaire du préfet qui promit d'en référer au ministre, on lui fit savoir, le 30 décembre, qu' « on ne pouvait répondre à sa demande ». Le Comité s'assemblait le jour même ; Roinville raconta ses démarches infructueuses, ses pourparlers avec le préfet de police, les réponses officieuses de son secrétaire, dont le sens était positif : le banquet ne devait pas avoir lieu ; le Gouvernement s'y opposait. La surprise fut générale[2]. On désapprouva la conduite de Roinville ; on décida que le banquet aurait lieu dans le plus bref délai (le 19 janvier), et qu'on adresserait une invitation aux membres de l'opposition du département, dont l'appui devenait nécessaire, du moment que l'on avait à redouter l'hostilité de la police. On prit soin, d'ailleurs, de préciser le sens de cet appel à l'opposition parlementaire : « il était bien entendu, dit Roinville, que les députés viendraient à nous, et non nous à eux[3] ». La question était

1. Arch. nat., BB[30] 296, pièce 397, Catalogue, n° 47. Roinville, dans l'*Hist. du banquet* (Bibl. nat., Lb[51], 4449), présente les faits d'une manière un peu différente. Pour se disculper des reproches qu'on ne manqua pas de lui adresser, il prétend qu'il communiqua son projet à plusieurs membres de la Commission qui l'approuvèrent ; mais sa déposition est formelle sur ce point : « J'avais fait cette demande de mon chef, sans consulter les autres membres de la Commission, parce que je ne voulais pas employer les fonds des souscripteurs aux dépenses de ce banquet, sans avoir la certitude qu'il pourrait avoir lieu. » (Dépos. n° 627.) — D'autre part, dans son *Histoire*, il ne parle point de demande d'autorisation, et il falsifie sa lettre au préfet. Voici la lettre qu'il cite : « Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous prier de m'accorder audience à l'occasion d'un banquet réformiste, présidé par M. Boissel, député du XII[e] arrondissement, et de vous entretenir du lieu et du jour où il pourrait avoir lieu et vous fournir les renseignements que vous pourrez demander sur le banquet. Je vous salue sincèrement... » (p. 13).

2. Roinville, *Hist. du banquet, etc*..., p. 15 ; — D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 85.

3. Roinville, *Hist. du banquet, etc*..., p. 15.

cependant posée : fallait-il conserver une attitude radicale, rester isolés et probablement impuissants, ou fallait-il au contraire, par quelques concessions, se concilier les membres de la gauche, dont le concours permettrait de résister plus aisément aux difficultés que l'on prévoyait ? Les débats, sur ce point important, furent animés au sein du Comité[1]. La majorité radicale et révolutionnaire n'était pas disposée à céder ; la minorité menaçait de se retirer : l'accord semblait difficile. Devant ces dissentiments et devant l'intransigeance des radicaux, Roinville se décida, le 10 janvier, à écrire de nouveau au préfet de police pour lui faire savoir que le banquet était fixé au 19[2]. Le préfet convoqua Roinville le 14 janvier et lui fit annoncer par son secrétaire que, sur l'ordre du ministre, le Gouvernement prétendait s'opposer formellement au banquet. En même temps, le commissaire chargé des délégations judiciaires notifiait au domicile de Roinville le refus du préfet de police. « Le sieur Roinville, ajoutait le commissaire Collomp dans son rapport au préfet, n'a pas élevé la moindre objection à ma notification, et m'a paru tout disposé à ne pas passer outre[3]. » Il n'en fut pas de même de la Commission. Quand elle apprit la mesure du préfet, « ce fut un cri d'indignation[4] ». Une protestation fut immédiatement rédigée :

Vu la sommation de M. le préfet de police :

La Commission du banquet réformiste du XII[e] arrondissement s'est réunie :

---

1. Séance du 9 janvier. Roinville, *Hist. du banquet*, p. 16.

2. Lettre de Roinville au préfet, Arch. nat., BB[30], 296, pièce 398, Catalogue, n° 48, et Roinville, *Hist. du banquet*, p. 17-18. La lettre que Roinville cite dans son *Histoire* est ici encore falsifiée. Voici la lettre véritable : « Monsieur le Préfet, j'ai eu l'honneur de vous prévenir dans le courant du mois dernier qu'un banquet réformiste devait avoir lieu dans le XII[e] arrondissement. Je crois devoir vous faire part que la Commission en a fixé le jour au 19 du courant dans l'établissement des Cordelières, rue Pascal. Recevez les salutations respectueuses de votre serviteur, ROINVILLE. Paris, ce 10 janvier 1848. »

3. Arch. nat., BB[30] 296, pièce 402, Catalogue, n° 52.

4. Séance du même jour, 14 janvier ; Roinville, *Hist. du banquet*, p. 20.

Et considérant qu'en fait nulle autorisation n'a été sollicitée[1]; que M. le préfet a bien voulu confondre une déclaration pure et simple du lieu et du jour du banquet avec une demande en autorisation qu'on n'avait ni à demander, ni à refuser;

S'appuyant sur les lois de 1831 et 1834 qui ne prohibent point les réunions accidentelles, sur les déclarations formelles de l'orateur du Gouvernement dans la discussion de ces lois, sur le récent arrêt de la Cour de cassation, sur la pratique constante du Gouvernement, et sur la reconnaissance formelle du caractère légal des banquets, faite dans l'Adresse de la Chambre des pairs;

La Commission décide, à l'unanimité, qu'elle regarde la sommation de M. le préfet de police comme un acte de pur arbitraire et de nul effet.

Pour la Commission du banquet :

Le Comité exécutif,

GOBERT, ROINVILLE, caissier, BOCQUET, secrétaire[2].

En même temps, D'Alton-Shée annonça son intention d'interpeller le ministre de l'Intérieur. Le 18, il adressait à Duchâtel les questions suivantes :

Le Gouvernement reconnaît-il aux citoyens le droit de se réunir dans des banquets politiques ?

Les 70 banquets des derniers mois ont-ils eu lieu par tolérance seulement ?

Duchâtel répondit que le Gouvernement avait le droit d'empêcher ou d'autoriser les banquets réformistes, en vertu des lois de police et, entre autres, de l'ordonnance de 1790, que les banquets de 1847 avaient eu lieu parce qu'il les avait tolérés, et que c'était sur son ordre que le préfet de police avait interdit le banquet du XII[e] arrondissement[3].

Par une lettre du 19, le ministre faisait connaître au préfet

1. En réalité, Roinville par sa lettre du 24 décembre demandait une autorisation; mais il est probable qu'il n'avait communiqué à ses collègues que la lettre falsifiée qu'il a insérée dans sa brochure.

2. *Le National*, 18 janvier 1848; — Roinville, *Hist. du banquet*, p. 20-21; — D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 86-87.

3. *Moniteur*, 19 janvier 1848; — D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 87.

de police la volonté ferme du Gouvernement de s'opposer à la manifestation :

Mon cher Préfet.

Savez-vous bien que les commissaires du banquet du XIIe arrondissement n'ont pas renoncé à le donner malgré votre défense ? Il ne faudrait pas hésiter à l'empêcher.

Ont-ils porté la question devant les tribunaux, comme le disent les journaux ? Mille amitiés [1].

Le banquet commençait à prendre une importance et un développement que les premiers organisateurs n'avaient point prévus. Après la notification du préfet de police, après l'interpellation de D'Alton-Shée et la réponse de Duchâtel, la Commission, en persistant dans son dessein, se mettait en hostilité ouverte contre le Gouvernement. Pour mener à bien cette entreprise, le concours des membres influents de l'opposition parlementaire devenait indispensable, même au prix des concessions que l'on n'avait pas accordées une première fois. C'est ce qui décida le Comité à déléguer quatre de ses membres, Barbet, D'Heurle, Gobert et Roinville, auprès de Garnier-Pagès, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Ledru-Rollin, pour les inviter au banquet et solliciter leur appui [2].

II

Le banquet du XIIe arrondissement entre, dès ce moment, dans une nouvelle phase de son histoire. Les députés, en prenant en main la direction du mouvement, imprimèrent à la manifestation un caractère tout différent du caractère primitif et bien souvent en désaccord avec lui [3].

---

1. Arch. nat., BB30 296, pièce 399. Catalogue, n° 49.
2. Roinville, *Hist. du banquet, etc...*, p. 24.
3. Pour la seconde partie de l'histoire du banquet, beaucoup mieux connue que la première, l'exposé suivant n'insiste que sur les faits indispensables à l'intelligence du récit, ou sur les points obscurs. Le meilleur récit d'ensemble est celui de Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 395 et suiv., quoique écrit dans un esprit très partial pour le ministère.

Tous les députés consultés par le Comité furent unanimes à déclarer qu'il était nécessaire de différer le banquet jusqu'après la discussion de l'Adresse devant la Chambre[1]. Les dynastiques mirent une autre condition à leur adhésion : ils exigèrent que Ledru-Rollin ne fît point partie du banquet. Cette prétention souleva les protestations des commissaires radicaux ; mais la nécessité d'opposer au Gouvernement une force capable de vaincre triompha de leurs scrupules. Ledru-Rollin lui-même leur conseilla de ne pas hésiter, en leur faisant valoir que la présence de quatre-vingts députés était préférable à celle d'un seul[2].

Le 24 janvier, la note suivante paraissait dans les journaux :

La Commission du banquet réformiste du XIIe arrondissement, forte des marques de sympathie qui lui ont été données, forte aussi de la polémique soulevée dans les journaux, en réponse à la prétention illégale de M. le ministre de l'Intérieur, déclare persister dans sa résolution : elle indiquera prochainement le jour de cette manifestation, qui n'a été retardée que sur la demande de plusieurs députés retenus à la Chambre jusqu'à la fin de la discussion de l'Adresse.

Le président, MARY. *Le vice-président*, GOBERT.

Le secrétaire, BOCQUET[3].

Le 13 février, après le vote définitif de l'Adresse, les députés de l'opposition se réunirent pour « délibérer sur la conduite qu'ils avaient à tenir dans les circonstances présentes[4] ». Ils repoussèrent l'idée d'une démission en masse, mise en avant par Emile de Girardin, et finirent par se rejeter sur la proposition des commissaires du XIIe arrondissement d'assister au banquet projeté. Ils décidèrent de constituer une

---

1. Dépos. Boissel, n° 657 ; — dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660.
2. Boinville, *Histoire du banquet, etc...*, p. 23 ; — Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 505 ; — Elias Regnault, *Histoire du Gouvern. provis.*, p. 34.
3. *Le National*, 24 janvier 1848.
4. *Id.*, 14 février 1848.

nouvelle Commission, composée de la manière suivante : 3 membres de l'ancien Comité du XIIe, des délégués du *Comité central pour les élections*, des députés de Paris, 3 membres de chaque fraction de la gauche et quelques rédacteurs de journaux[1]. Cette nouvelle Commission se réunit le lendemain 14, chez Odilon Barrot[2]. Les députés, formant une forte majorité, imposèrent leurs conditions : ils voulaient qu'au prix primitif de 3 francs fût substituée la somme de 10 francs qui écarterait la masse ouvrière ; que le banquet n'eût pas lieu dans le XIIe arrondissement, quartier trop populaire et d'opinion trop radicale ; que les électeurs seuls fussent admis. Contre ces prétentions excessives, Roinville et ses collègues protestèrent. L'intervention de D'Alton-Shée fit accepter un compromis : le prix du banquet fut abaissé de 10 francs à 6 francs[3].

La même indignation éclata parmi les radicaux du XIIe arrondissement, quand les délégués leur rendirent compte de leur mission ; il fut question d'abandonner les députés, de revenir au projet primitif. Les efforts renouvelés de D'Alton-

1. *Le National*, 14 février 1848. Vivien, dans son journal, donne quelques renseignements sur cette réunion qui se tint au café Durand, place de la Madeleine (*Le Correspondant*, 25 septembre 1905). Cf. Robert Perret, *Le journal d'un homme politique sous la Monarchie de Juillet*, dans *La Quinzaine*, 1er mars 1906.

« Thiers y était et n'a pas ouvert la bouche. Le petit groupe Billault-Dufaure a fait défaut..... Crémieux s'est laissé aller à sa fougue gasconne et a presque fait un appel à l'insurrection..... Berisel, maire du XIIe, Moreau du Ier et Berger du IIe ont témoigné les craintes les plus vives d'une collision sanglante. Bérisel, notamment, a annoncé une émeute si le banquet avait lieu dans le XIIe arrondissement. Après ces déclarations, Chambolle a interpellé ceux des membres de la réunion qui ont été ministres : « Dans de telles « circonstances, si vous étiez ministres, vous croiriez-vous en droit d'inter- « dire un banquet ? » Rémusat, ancien ministre de l'Intérieur, a répondu : « oui. » Thiers et moi nous étions prêts à l'appuyer. » [Ce texte, qui complète nos renseignements sur la réunion du 13 février, contient quelques erreurs. Le maire du XIIe arrondissement s'appelait Delanneau et non pas Berisel. Berisel doit être, sans doute, une faute de lecture pour Boissel ; il s'agirait donc de Boissel, député du XIIe.]

2. Le compte-rendu de cette réunion paraît dans *Le National* du 15 février ; Roinville se trompe donc quand il donne la date du 15 pour la réunion.

3. Roinville, *Hist. du banquet, etc....* p. 28 ; — D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 175-176.

Shée purent seuls empêcher la rupture. Le Comité se résigna, dans un intérêt général, à accepter les propositions des députés, à l'exception de quelques irréconciliables qui ne cédèrent point. « Ce banquet n'était plus le banquet du XIIe arrondissement, dit Roinville : il n'en avait plus que le nom. Je m'étais trop avancé pour me prêter à jouer une comédie au profit de l'opposition. Je donnai ma démission de commissaire-caissier[1]. » Et pour bien spécifier qu'il n'entendait avoir rien de commun avec la nouvelle Commission, il notifia sa démission au préfet de police.

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous prier de prendre acte de ma déclaration que je jure sincère et véritable et prouverai au besoin.

Le seize février mil huit cent quarante-huit, la Commission du banquet réformiste du XIIe arrondissement étant réunie, j'ai donné et fait accepter ma démission de commissaire et caissier du banquet jusqu'audit jour.

Recevez, Monsieur le Préfet, les salutations bien sincères de votre serviteur.

ROINVILLE.
Ce 18 février 1848[2].

Dès le début de leurs rapports, les délégués du XIIe arrondissement et la Commission parlementaire se trouvaient en désaccord sur le caractère essentiel à donner au banquet. Cette opposition persista, s'accentua même jusqu'au moment de la Révolution. La population du XIIe arrondissement et avec elle presque toute la population ouvrière de Paris que l'on voulait exclure de la manifestation, soutint les délégués de l'ancien Comité. *Le National*, se faisant l'écho de cette hostilité contre les députés de l'opposition, écrivait le 18 février. « .....Nous avons entendu accuser la négligence, l'hésitation, l'incurie et même la peur des députés de l'opposition... L'opposition est engagée par ses discours, par sa

1. *Hist. du banquet, etc....* p. 30.
2. Arch. nat., BB30 296, pièce 403. Catalogue, n° 53.

dignité, par tous ses devoirs d'honneur à maintenir le droit... Nous avons la ferme conviction que tous les membres de l'opposition le comprennent et qu'aucune considération ne les fera fléchir. »

La nouvelle Commission d'organisation était composée de 3 députés : Boissel, de Lasteyrie, Vavin ; de 3 membres du *Comité central :* Recurt, Pagnerre, Labelonye ; de 3 représentants du Comité du XIIe arrondissement : Gobert, Delestre, Bocquet ; d'un pair de France : D'Alton-Shée [1].

Par une note, parue le 19, elle avertissait les souscripteurs du changement survenu et des nouvelles dispositions :

Les commissaires du banquet réformiste du XIIe arrondissement, vu l'extension que le concours de pairs de France, des députés de l'opposition et de tous les autres arrondissements de Paris et de la banlieue assure à la manifestation, se voient obligés d'avertir MM. les souscripteurs que les cartes jusqu'à présent délivrées ont été annulées... [2].

La manifestation était en même temps fixée au 22 février dans un local trouvé à grand'peine à Chaillot [3].

Toutes ces mesures, qui modifiaient profondément le caractère du banquet primitif, avaient provoqué l'indignation des adhérents radicaux [4]. *La Réforme* gardait une attitude indifférente et, tout en prétendant appuyer la démonstration, elle se réservait le « droit d'apprécier, au point de vue du peuple, les résolutions du Comité [5] ».

---

1. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 193.
2. *Le National*, 19 février 1848.
3. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 194. — Dès qu'il apprit la remise du banquet, Guizot envoya au roi le billet suivant :

« Paris, 17 février 1848, 5 heures.

« Sire, le banquet n'aura point lieu dimanche. On l'annonce pour mardi. Je prie le Roi de vouloir bien ne pas nous donner le Conseil demain, et de le retarder deux jours. Il n'y a rien à dire ni à décider si loin du moment. Je suis, etc... »

Papier saisi au ministère des Affaires étrangères. Arch. nat., BB[30] 296, n° 288, Catalogue, n° 5.

4. Roinville, *Hist. du banquet, etc...*, p. 31.
5. *La Réforme*, 21 février, réponse à *La Presse* du 20 février.

Les députés, qui avaient donné au banquet une nuance dynastique en exigeant l'exclusion de Ledru-Rollin[1], avaient ouvert leurs rangs à l'opposition de droite. Comme la réunion du 13, la réunion du 19 février, au café Durand, rassembla plus de deux cents députés appartenant à toutes les opinions antiministérielles[2]. Cette séance, où il fut même un instant question d'abandonner le banquet, précisa le caractère modéré de la manifestation. On y décida qu'afin d'éviter toute confusion tumultueuse un manifeste serait rédigé, fixant d'avance les mesures d'ordre nécessaires et réglant la marche du cortège. Une sous-commission, composée de Marrast, Perrée, Merruau, Pagnerre, Biesta, D'Alton-Shée, Havin[3], fut chargée de cette rédaction. *Le National* résumait dans une note du 20 février la séance du 19 et exhortait au calme la population :

Les députés de l'opposition « sont... certains d'avance [que] la population tout entière comprendra qu'une manifestation pour le droit et contre l'arbitraire manquerait son but si elle ne restait pas paisible et régulière ».

Ces précautions toutefois n'avaient point paru suffisantes aux députés. Ils étaient, depuis quelque temps déjà, entrés en pourparlers avec des délégués officieux du ministère, De Morny et Vitet. Le 19, après la réunion du café Durand, un

---

1. Cf. p. 55.

2. Sur cette réunion du 19, cf. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 197 et suiv. ; — Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 188 et suiv. ; — une note de Marie publiée par Chérest, *La vie et les œuvres de A.-T. Marie*, Paris, 1873, in-8°, p. 88 et suiv.. Cf. Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 402. A cette réunion du 19, les députés de la droite furent invités au banquet; après une délibération, qui eut lieu le 20, Berryer écrivit en leur nom à Barrot pour décliner l'invitation, tout en se déclarant « décidés à maintenir le droit de réunion politique, comme un droit inhérent à la Constitution et une condition des libertés publiques ». Cette lettre est publiée par Ch. de Lacombe, *Berryer et la Monarchie de Juillet*, 1895, in-8°, p. 529.

3. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 199. — D'après Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 203, d'autres membres faisaient partie de cette Commission, mais ils ne prirent aucune part à la rédaction du programme.

accord fut conclu et constaté par un procès-verbal[1]. « Voici, dit Duvergier de Hauranne,... comment les choses devaient se passer : les députés de l'opposition devaient se réunir place de la Madeleine, et de là se rendre en procession au haut des Champs-Elysées, accompagnés par des gardes nationaux sans armes et par les élèves des écoles. En arrivant à la salle du banquet, ils devaient rencontrer un commissaire de police qui, au nom de l'arrêté de M. le préfet de police, devait nous interdire l'entrée ; nous aurions protesté contre cet arrêté, passé outre et pris place au banquet, où un seul toast : *A la réforme et au droit de réunion!* devait être porté par M. Odilon Barrot. Sur une nouvelle sommation du commissaire de police, nous nous serions dispersés après avoir constaté notre droit et en laissant au Gouvernement la faculté de nous poursuivre. Ainsi la question se trouvait nettement posée[2]. »

Au moment où fut signé le procès-verbal, les dispositions du ministère étaient conciliantes. Le 19, Duchâtel avait fait appeler le colonel de la 12e légion, Lavocat, qui était en même temps député des Ardennes, pour s'informer auprès de lui de l'état d'esprit du quartier et principalement de la garde nationale. « Je lui fis connaître, dit le député, ce que je regardais être la vérité, que l'opinion était en majorité contraire au ministère, que si le rappel était battu pour empêcher le banquet, personne n'y répondrait. J'ajoutai que tout le monde voulait des réformes ; que si le ministère voulait se soutenir, il devenait urgent qu'il en accordât ; que c'était aussi mon opinion personnelle comme député. En me quittant, il me dit que c'était également l'opinion du ministère, et que très prochainement ses actes le prouveraient[3]. »

---

1. Le procès-verbal fut publié pour la première fois dans *Le Constitutionnel* du 3 avril 1851. On le retrouve dans *La Presse* du 4 avril 1851, avec une notice explicative d'Emile Hubaine. Guizot l'a reproduit dans ses *Mémoires*, t. VIII, p. 556 à 560. Cf. Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 406 et suiv.

2. Dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660.

3. Dépos. Lavocat, n° 624. Sur les projets de réforme du ministère à cette époque, cf. une lettre du duc de Broglie à son fils, citée par Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 392, datée du 17 février.

Les pourparlers avec le ministère avaient été engagés par les députés à l'insu des membres du premier Comité du XIIe arrondissement. Quand ils connurent le projet, les plus radicaux furent indignés de cette duperie [1]; les autres, tout en blâmant l'initiative et la décision des députés, laissèrent percer leur satisfaction de voir résolues des difficultés où ils s'étaient trop vite engagés. Ce double sentiment se retrouve dans la déposition de Delestre : « On demanda à la Commission de suivre sur ces propositions. Sa réponse fut qu'elle ne pouvait considérer que comme officieuse l'initiative prise, sans la consulter, par les députés qui venaient de lui faire cette communication, et que, sans les autoriser à continuer d'une manière officielle, on ne les blâmait pas d'avoir agi sous leur responsabilité personnelle [2]. »

Cependant, la sous-commission s'était mise en demeure de rédiger le manifeste. Il règne sur ce point si important pour la suite des événements une certaine obscurité difficile à dissiper. Les faits eux-mêmes, bien établis par D'Alton-Shée et par Garnier-Pagès [3], ne sont pas douteux. La sous-commission, réunie le 20, confia à Marrast le soin de la rédaction : il décrivit l'ordre du cortège et la place que chaque section devait occuper. D'Alton-Shée approuva et signa; Perrée fit de même, en remarquant que cela ressemblait davantage à un ordre de bataille qu'à un programme; Merruau exigea l'approbation préalable de Barrot et de Duvergier de Hauranne. Marrast se mit à leur recherche, trouva Barrot à dîner chez un M. Coulmann, lui exposa les dispositions du programme sans lui en donner lecture et obtint son assentiment. Le programme parut le lendemain dans les journaux de l'opposition. Sa précision, son allure ferme et décidée rallièrent les républicains. Ledru-Rollin faisait annoncer par *La Réforme* son

1. Boinville est très violent; il appelle l'arrangement conclu « une odieuse hypocrisie ». *Hist. du banquet, etc...*, p. 33.

2. Dépos. Delestre, n° 679.

3. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 204 et suiv.; — Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 203 et suiv.

intention d'assister au banquet ; tout en restant vaguement méfiante, *La Réforme* ajoutait : « Nous entrons dans la manifestation et nous y appelons tous nos amis[1]. »

On a pu se demander si, en rédigeant ce manifeste, Marrast n'avait pas obéi à quelque arrière-pensée. D'Alton-Shée paraît devoir confirmer cette opinion : « C'est sur la chance d'aggraver la démonstration du 22 ou de faire échouer le compromis léonin[2] que nous nous mîmes à l'œuvre. Marrast résumait en deux mots notre pensée : une grande fête révolutionnaire ou une révolution[3]. » D'Alton-Shée va plus loin encore ; il semble supposer une sorte d'entente entre Marrast et Ledru-Rollin. Ledru-Rollin, en se rendant au banquet, entraînait les gardes nationaux, les écoles, les ouvriers, les sociétés secrètes. « Nous le savions, ajoute D'Alton-Shée, et Marrast, dans son programme, avait prudemment passé sous silence cette adjonction inévitable[4]. » Et plus loin : « Nous avions prévu le mécontentement de M. Thiers et le désarroi des députés dynastiques devant le manifeste[5]. » On peut prétendre que, dans ce récit, D'Alton-Shée s'est prêté une intention imaginaire, afin de rapporter à ses sentiments et à ses actes la cause de la Révolution. Mais en somme cette pensée concorde avec toute sa conduite dans cette affaire du banquet ; Roinville le montre toujours prêt à pousser à l'extrême les projets de la Commission. Quant à Marrast, il pouvait aisément être tenté d'entraîner les dynastiques dans une direction plus radicale sans qu'il ait, pour cela, prévu les conséquences de son programme.

La publication du manifeste, considéré comme une œuvre révolutionnaire, comme une violation de la loi du 22 mars 1831 sur la convocation de la garde nationale, décida le

1. *La Réforme*, 21 février 1848.

2. Les membres de la Commission ne virent pas le procès-verbal rédigé le 19, mais ils en connaissaient les dispositions. D'après Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. I[er], p. 197, note 1.

3. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 204.

4. *Id.*, p. 208.

5. *Id.*, p. 212.

Gouvernement à rompre avec la Commission et à interdire formellement le banquet. Morny et Vitet furent chargés de prévenir l'opposition.

Ils se rendirent chez Odilon Barrot, où les députés étaient réunis, et leur firent part des nouvelles intentions du ministère. « Nous objectâmes, dit Duvergier de Hauranne, que ce programme ne contenait rien qui n'eût été convenu ; on nous répondit que c'était vrai, mais que la forme en était attentatoire au droit du Gouvernement. Nous demandâmes alors si, pour une simple question de forme, on pouvait à la dernière heure rompre tous nos arrangements et donner à la manifestation un caractère tout nouveau. « Il n'est plus temps, dîmes-« nous, de donner contre-ordre ; si donc le Gouvernement « persiste, la lutte s'engagera et Dieu sait quelle en sera « l'issue ! » Nous proposâmes alors une note explicative qui nous paraissait devoir satisfaire aux susceptibilités ministérielles. Cette note a paru, le soir, dans *La Patrie*[1]. » Elle était ainsi conçue :

« La note qui a paru ce matin dans les journaux n'avait pour but que de maintenir l'ordre dans le cortège... On se méprendrait gravement si l'on pouvait voir dans cette note l'apparence d'une usurpation sur l'autorité qui appartient au Gouvernement et la prétention de convoquer la garde nationale. Une telle convocation serait irrégulière, illégale, et telle n'a point été l'intention de la Commission du banquet... Il n'y a donc dans les conseils donnés par la Commission rien que l'on puisse interpréter comme un désir de se substituer à l'action régulière du Gouvernement dans ses rapports avec la garde nationale[2]. »

Odilon Barrot et Duvergier avaient espéré que la publication de cette note remettrait les choses dans l'état fixé par le procès-verbal du 19. Le Conseil des ministres, réuni le matin du 21, n'accepta point cette rectification[3]. Il décida de

1. Dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660.
2. *La Patrie*, 21 février 1848.
3. Cf. le récit de Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII p. 412 et suiv.

publier l'ordonnance sur les attroupements, — un arrêté du préfet de police interdisant le banquet, — une proclamation, signée par le préfet de police (rédigée par Vitet et Morny pendant la délibération du Conseil), expliquant la conduite du Gouvernement et invitant la population à rester calme.

Dans l'après-midi, l'arrêté interdisant le banquet fut notifié au président Boissel ; le député n'étant pas chez lui, on vint porter la notification à la Chambre, où Odilon Barrot la reçut [1].

A cette nouvelle, ce fut un véritable désarroi parmi les députés, surexcités déjà par la discussion qui venait d'avoir lieu entre Barrot et Duchâtel. Devant la fermeté du Gouvernement leur était-il possible de résister, de persister dans leur dessein? Fallait-il, d'autre part, abandonner le projet, renoncer à toute manifestation? Dans le tumulte de la sortie, la discussion commença [2]. Elle se continua dans le salon de Barrot, où la masse des députés avait suivi le chef des dynastiques. La question se posait ainsi : il ne s'agissait pas de renoncer au droit de réunion, qui restait incontestable et absolu ; mais il était légalement certain que le ministère avait le droit d'interdire les attroupements. « Persister dans la procession, explique Duvergier de Hauranne, c'était donc, ce que nous ne voulions pas, violer la loi. Restait la ressource de nous rendre au banquet individuellement ; mais ce parti avait d'assez graves inconvénients dans la situation actuelle et après le manifeste du matin [3]. » Malgré Lamartine, D'Alton-

1. Procès-verbal du commissaire chargé de la notification, Arch. nat., BB[10] 296, pièce 405, Catalogue, n° 55.

2. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 213 ; — Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 226.

3. Dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660. Le récit de Garnier-Pagès est vague, t. Ier, p. 227. Thureau-Dangin, trop bref, ne montre pas le motif qui détermina les députés à renoncer au banquet ; il ne parle que de la peur, du « sauve qui peut » général, qui a sans doute joué son rôle, mais qui ne suffit pas à expliquer le vote du 21, après les engagements de l'opposition. Duvergier seul indique bien que c'est la question de légalité qui entraîna leur décision. Cf. dépos. Boulay de la Meurthe, n° 620 : « ..... J'ai fait partie de cette majorité, et mon opinion était fondée sur ce que l'autorité avait fait proclamer les dispositions de la loi sur les attroupements qui mettait la légalité de son côté..... »

Shée, Duvergier de Hauranne, de Malleville et quelques autres, les efforts de Thiers, de Rémusat, de Bethmont, triomphèrent : par 80 voix contre 17, les députés décidèrent qu'ils ne se rendraient pas au banquet[1].

L'agitation parlementaire aboutissait ainsi au vote du 21 février, à l'abandon définitif du banquet du XIIe arrondissement. C'est à ce moment que commence réellement la Révolution. Le Gouvernement n'avait plus en face de lui que les gardes nationaux et le peuple, qui n'accepteraient point sans murmurer ses prétentions arbitraires et la défection des députés.

1. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 131.

CHAPITRE II

Les préparatifs de l'émeute

I. L'attitude du Gouvernement : Mesures prises par le général Jacqueminot, commandant les gardes nationales ; — par le général Tiburce Sébastiani, commandant la première division militaire : — par le préfet de police Delessert.

II L'attitude de l'opposition : Réunion chez Odilon Barrot. — Vote de l'ajournement du banquet.

III. L'attitude de la bourgeoisie (gardes nationaux et étudiants) : Conciliabules secrets dans la plupart des légions. — Réunion des Comités électoraux d'arrondissement. — Rôle des étudiants. — Réunion au *Siècle*. — Protestation contre la décision des députés.

IV. L'attitude des sociétés secrètes et des républicains : État des sociétés secrètes à la fin du règne de Louis-Philippe. — La société des *Nouvelles Saisons* et la *Société dissidente*. — Les groupes communistes. — Les groupes chrétiens. — Les groupes socialistes. — Réunion du groupe de Pierre Leroux. — Réunion à *La Réforme*.

V. L'attitude du peuple : Double sentiment qui anime le peuple ouvrier : sentiment d'hostilité envers l'opposition parlementaire, sentiment de haine pour le ministère Guizot et le régime de Juillet. — Agitation dans la soirée du 21 février.

VI. L'attitude de la cour : Confiance du roi. — Entrevue de Delessert et de Duchâtel. — Contre-ordre donné aux troupes pour le lendemain.

I

Dès que le Conseil des ministres eut décidé d'interdire le banquet, le Gouvernement se hâta de prendre les mesures nécessaires à la répression éventuelle de l'émeute.

Le commandement des forces militaires était réparti entre le général Jacqueminot, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, et le général Tiburce Sébastiani, com-

mandant la première division. D'après M. de Rambuteau, préfet de la Seine[1], pour éviter les susceptibilités de préséance entre Jacqueminot et Sébastiani, il aurait été question, au Conseil des ministres du 20 février, de donner à Bugeaud le commandement en chef des troupes ; mais Jacqueminot, piqué de ce projet, aurait offert sa démission ; Duchâtel, son gendre, aurait également présenté la sienne ; le roi les aurait refusées, et décidé qu'en cas de troubles le duc de Nemours rétablirait l'unité de commandement.

Malgré la confiance que les deux généraux ne cessaient de montrer[2], on commençait à envisager à l'état-major, depuis le début de février, la perspective d'une insurrection[3]. Quelques préparatifs avaient été faits pour assurer le ravitaillement des troupes en vivres et en munitions[4]. Le général Jacqueminot avait, le 20 février, envoyé aux colonels des légions l'ordre de convoquer, le mardi 22, un piquet de 100 hommes dans chaque mairie[5]. Après le manifeste de Marrast, il publia et fit afficher, dans la soirée du 21, un ordre du jour qui rappelait aux gardes nationaux les dispositions de la loi du 22 mars 1831 que le programme semblait violer[6]. Il adressait en même temps, à 2 heures de l'après-midi, l'ordre d'occuper le lendemain les zones stratégiques prévues par l'instruction du maréchal Gérard de 1839 sur le « système de défense » en cas d'émeute[7].

De son côté, le général Sébastiani réunissait, le 21 dans

1. De Rambuteau, *Mémoires*, Paris, 1905, in-8°, p. 300.

2. *Id.*, p. 302.

3. Dépos. Rolin, n° 282.

4. Les papiers saisis au ministère de la Guerre fournissent à cet égard quelques documents intéressants ; cf. au Catalogue les pièces nos 14, 16, 18, 19, 20, 21. D'après une note du général Trézel, ministre de la Guerre, citée par Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 575, l'effectif des troupes disponibles s'élevait à 31,000 hommes.

5. Arch. nat., BB30 297, pièce 465. Cf. Dépos. Jacqueminot, n° 554.

6. Contrairement à ce que prétendent tous les récits, cet ordre du jour n'a pas été publié après décision du Conseil des ministres, mais sur l'initiative seule de Jacqueminot. Cf. ce que dit ce général dans sa déposition, n° 554.

7. Cf. p. 68.

l'après-midi, les généraux et les chefs de corps pour leur donner ses instructions. « Il nous dit qu'il venait du Conseil des ministres, raconte un lieutenant-colonel, et qu'il avait été décidé qu'on empêcherait la manifestation que les journaux de l'opposition avaient annoncée pour le lendemain 22 ... ; que nous devrions nous rendre, dès le matin, sur les points stratégiques indiqués par des instructions que depuis longtemps recevaient les colonels des régiments venant prendre garnison à Paris[1]. » Ces instructions étaient résumées dans la circulaire du maréchal Gérard dont Sébastiani fit donner lecture[2]. Ce système de défense divisait Paris (il ne s'occupait que de la rive droite) en sept zones stratégiques dont les centres étaient : la place du Carrousel, la place des Victoires, la pointe Sainte-Eustache, la place de l'Hôtel-de-Ville, la place de la Bastille, la place Saint-Denis, la place de la Concorde. L'occupation de ces points importants permettait, par un réseau d'avant-postes et d'avant-gardes fixés d'avance, de se rendre maître de toutes les ruelles où l'insurrection aurait pu se développer et de l'étouffer avant qu'elle éclatât. Dans ce plan, la garde nationale devait assurer avec les troupes le maintien de l'ordre. Sébastiani ajouta à cette circulaire une proclamation qu'il avait rédigée et qui « contenait, entre autres dispositions, la recommandation très expresse, dans le cas d'une collision probable, de n'agir contre l'émeute qu'après avoir fait les sommations voulues par la loi, et surtout de ne faire feu qu'après avoir essuyé beaucoup de coups de fusil[3] ». Le général expliqua lui-même les mesures brièvement prescrites dans sa proclamation. « Il nous annonça que nous aurions à notre disposition des commissaires de police... : il nous engagea à nous faire appuyer le plus possible par la garde nationale[4]. »

---

1. Dépos. Puech, n° 447.

2. Cette circulaire est publiée par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révolution de 1848*, t. II, p. 358.

3. Dépos. Rolin, n° 282. Cf. dépos. Gourgaud, n° 265.

4. Dépos. Puech, n° 447. Sur les mesures prises par Sébastiani, cf. trois

Tandis que Jacqueminot et Sébastiani donnaient leurs ordres à la garde nationale et à l'armée, le préfet de police répartissait les commissaires sur les points particulièrement menacés. Delessert, renseigné par les rapports qu'il recevait quotidiennement[1], ignorait cependant toute l'étendue du mouvement qui se préparait. Quelques conseillers municipaux, mieux informés ou plus clairvoyants, MM. Lanquetin, Lahure, Husson, s'étaient décidés, le 20 février, à venir lui rendre compte de l'irritation des esprits et du danger qui menaçait le Gouvernement. Voici comment Lanquetin, dans une lettre écrite le 18 décembre 1861 à Husson[2], rappelle la conversation qu'ils eurent avec Delessert : « M. Lahure fit un sombre tableau de ce qui se passait dans les quartiers environnants les Tuileries. Vous fîtes connaître ensuite à quel degré général et effrayant en était arrivée la fermentation des esprits dans les quartiers du centre et de l'est, et je complétai le récit en signalant ce qui se passait de plus redoutable encore dans les réunions des ouvriers et de la populace dans les environs de l'Hôtel de Ville, dans les faubourgs Saint-Antoine, Saint-Marceau et du côté gauche de la place Maubert. M. Delessert nous dit : « Le tableau de la situation n'est heureusement « pas aussi chargé que vous le faites..., et je peux vous « rassurer en vous disant que, quel que soit le mal, l'effer-« vescence et les mauvais desseins, le Gouvernement est « *parfaitement* en mesure de dominer la situation[3]. » Et

lettres du général Sébastiani au ministre de la Guerre, en date du 21 février, versées par le bureau des opérations militaires dans le dossier du Procès des ministres, Arch. nat., BB[30] 296, pièces 359, 360, 361. Ces lettres rendent compte des ordres donnés par Sébastiani, le 21 : ordre aux 2[e] et 6[e] cuirassiers de Versailles de se rendre à Paris, le 22, sous le commandement du général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (pièce 359); — ordre de doubler le poste du ministère des Finances (pièce 360); — ordre de fermer la caserne du quai d'Orsay après le départ des troupes; — ordre d'achat de viande (pièce 361).

1. Cf. dans la *Revue rétrospective* de Taschereau, p. 76-77, la plupart de ces rapports.

2. Cette lettre est publiée par A.-J. de Marnay, *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, Paris, 1875, in-8° (Bibl. nat., La[18], 50), p. 425-430.

3. A.-J. de Marnay, *ouv. cit.*, p. 428.

comme Lanquetin insistait : « Je le répète, tout est prévu. « Nous sommes *parfaitement en mesure*[1]. »

Cet optimisme de Delessert était beaucoup plus apparent que réel. Prévoyant l'agitation du 22, il prescrivit dès le 20 une série de mesures d'ordre. Il écrivit au baron Atthalin, commandant supérieur des palais royaux, pour le prier de faire fermer, le mardi, le jardin des Tuileries et de tenir prête une réserve de police[2]. Il recommanda au commissaire de police du quartier des Invalides, Noël, de surveiller la Chambre des députés[3]. Poussant plus loin encore les mesures de précaution, le préfet adressa aux commissaires la lettre suivante :

Monsieur,

Les approvisionnements de poudre qui se trouvent en ce moment chez les débitants pouvant dans les circonstances actuelles être une cause grave de danger pour l'ordre et la sécurité publique, je vous invite à vous présenter... chez les débitants de poudre... et à leur enjoindre de vous remettre toute la poudre dont ils sont détenteurs. Vous la ferez transporter... à la caserne des Célestins ou à la caserne de garde municipale la plus rapprochée de votre quartier...[4]

Le même jour, il convoqua les commissaires Collomp (quartier des Champs-Elysées), Cabuchet (quartier de la Monnaie), Bruzelin (quartier du Roule), Marquis (quartier de Chaillot), et les chargea spécialement de dresser procès-verbal aux députés qui prendraient part au banquet, aux termes de

1. A.-J. de Marnay, *ouv. cit.*, p. 429. — Dans sa biographie de Delessert, *M. Gabriel Delessert*, Paris, E. Dentu, 1859, gr. in-8° (Bibl. nat., Ln[27], 5676), J. Tripier Le Franc, qui fut secrétaire du préfet de police, soutient au contraire que Delessert apercevait clairement le danger de la situation. « M. Gabriel Delessert ne laissa rien ignorer au roi et à ses ministres sur la gravité des circonstances. Si le Gouvernement est tombé, la faute n'en est pas au préfet de police, qui prévint à plusieurs reprises les ministres et le roi des périls dont ils étaient menacés, et qui leur offrit même les moyens de les conjurer. » (p. 320).

2. Arch. nat., BB[30] 296, pièce 383, Catalogne, n° 62.

3. Dépos. Noël, n° 652.

4. Insérée dans le procès-verbal du comm. du quart. de l'Hôtel-de-Ville, n° 208.

la convention passée entre Duvergier de Hauranne, Morny et Vitet au nom du ministère : les moindres dispositions étaient prises pour éviter toute bagarre et pour mettre les députés à l'abri de toute insulte[1].

Après le Conseil des ministres du 21, Delessert fit venir à son cabinet tous les commissaires de police de Paris. La réunion eut lieu vers 11 heures du soir. « Dans un des salons d'attente qui précède la pièce où se tenait le préfet, dit le commissaire du quartier du faubourg Saint-Germain, nous trouvâmes réunis plusieurs de nos collègues..., au nombre de vingt approximativement... Au bout d'une demi-heure, nous fûmes tous introduits chez M. le préfet, lequel avait à ses côtés le chef de son cabinet, M. Nabon de Vaux. Le préfet de police prit la parole et nous retraça, dans un récit rapide, les diverses phases qu'avait suivies le banquet du XII[e] arrondissement, les résolutions alternativement prises et abandonnées ; il s'appesantit sur l'avis émané de la Commission du banquet, avis inséré dans tous les journaux du matin... Il ajouta qu'en présence de cet avis, qui n'était rien autre chose qu'un acte gouvernemental, le Gouvernement de son côté avait jugé de son devoir de s'opposer ouvertement à toute réunion :... qu'en conséquence il nous rappelait les lois et règlements qui régissaient les réunions, attroupements, etc..., et il termina en distribuant à chacun de nous ses ordres pour la journée du lendemain[2]. »

Les points importants à surveiller étaient : la place du Panthéon, confiée au commissaire du quartier de la Sorbonne, Paul Wauthy ; la place de l'Ecole-de-Médecine, confiée au commissaire du quartier de l'Ecole-de-Médecine, Pierre Foudras ; la place de la Madeleine, confiée aux commissaires du quartier du Luxembourg, Monvalle, et du quartier de la Banque de France, Mouliot ; la place de la Concorde, confiée

1. Dépos. Collomp, n° 645 ; — dépos. Cabuchet, n° 647 ; — dépos. Bruzelin, n° 646 ; — dépos. Marquis, n° 648.

2. Procès-verbal, n° 220.

au commissaire Lemoine-Tascherat (quartier Saint-Thomas-d'Aquin); la Chambre des députés, confiée au commissaire Noël (quartier des Invalides); la place de la Bastille, confiée au commissaire Bruneamp (quartier de l'Arsenal)[1].

« Après nous avoir... assigné nos postes respectifs, [le préfet] terminait à 11 heures et demie nos instructions en nous recommandant toute la modération possible dans tous les efforts que nous serions appelés à tenter pour dissiper les rassemblements, et en nous avertissant que, dès que les premiers coups de fusil se seraient fait entendre, c'était la guerre civile et que là finissait pour nous toute participation active à des événements que le sort des armes était seul appelé à décider[2]. »

II

Du côté de l'opposition, les esprits étaient beaucoup plus hésitants et les décisions moins précises. Après le vote de l'après-midi, chez Barrot, la difficulté pour les députés était d'annoncer leur abstention tardive aux délégués du XIIe arrondissement. Ils pouvaient s'attendre à de violents reproches de la part des gardes nationaux qu'ils abandonnaient au dernier moment[3]. L'assemblée générale de la Commission du banquet avait été fixée pour 9 heures du soir, toujours chez Odilon Barrot[4]. Boissel commença par donner lecture de la

1. Arch. nat., BB[30] 296, pièce 385 : Extraits de la correspondance au sujet des mesures à prendre à l'occasion du banquet ; mesures d'ordre pour la surveillance des points importants.

2. Procès-verbal du comm. du quart. des Quinze-Vingts, n° 205.

3. La crainte de cette désapprobation, qui risquait d'avoir les plus graves conséquences pour la popularité des députés de l'opposition, avait poussé, dans l'après-midi, plusieurs membres de la Commission à combattre l'abstention. Barrot, *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 511.

4. Les détails de cette importante réunion sont mal connus. Garnier-Pagès, qui reste la source capitale, manque un peu trop de précision, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 233 et suiv.; — Elias Regnault, *Hist. du Gouvern. provis.*, p. 37 et suiv., parle assez longuement de la réunion, mais les discours qu'il prête à Od. Barrot et à Marrast sont évidemment inventés, suivant un genre oratoire dont il use à divers endroits; — Roinville, *Hist.*

notification du préfet de police interdisant le banquet, reçue dans l'après-midi par Barrot[1].

M. d'Aragon déclara ensuite qu'il était décidé à se rendre au banquet, non plus comme député, mais comme simple particulier[2]. Barrot prit alors la parole et expliqua les motifs qui avaient déterminé les députés à renoncer à leurs engagements; il montra qu'en persistant dans leur manifestation, ils auraient commis une lâcheté, puisque, couverts eux-mêmes par leur titre, ils livraient la garde nationale et le peuple aux représailles du Gouvernement[3]. Marrast parla après Odilon Barrot. Suivant Elias Regnault, il aurait combattu la résolution des députés et montré que l'opposition était trop engagée pour reculer[4]. D'après une note inédite de Duvergier de Hauranne, utilisée par M. Thureau-Dangin, il aurait au contraire défendu chaleureusement l'abstention, suppliant, au nom de l'humanité, de ne pas livrer la population à la haine de Louis-Philippe et de M. Guizot[5].

---

du banquet..., p. 36, ne dit qu'un mot de la séance; — quant à Od. Barrot, il ne distingue pas, dans ses *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 511, la réunion de l'après-midi de celle du soir. — Les dépositions ne sont guère plus complètes que les sources imprimées. Voici celles qui parlent de la réunion : Boissel, n° 657; Delestre, n° 679; Gobert, n° 628; Roinville, n° 627; Barrot, n° 656; Courtais, n° 659; Duvergier de Hauranne, n° 660; De Malleville, n° 664; Lacrosse, n° 662. Presque tous, comme Odilon Barrot, confondent la séance de l'après-midi et la séance du soir.

1. Dépos. Lacrosse, n° 662; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, p. 234.

2. D'après Elias Regnault, *Hist. du Gouvern. provis.*, p. 37.

3. Cet argument est développé dans la dépos. Barrot, n° 656, et la dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660. Cf. Barrot, *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 511.

4. *Hist. du Gouvern. provis.*, p. 37-39.

5. *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 417. Il est à peu près impossible de se prononcer pour l'une ou l'autre version. La seule chose que l'on puisse dire, c'est qu'en général Duvergier de Hauranne est plus précis, plus scrupuleux de la vérité qu'Elias Regnault. Une phrase de Barrot permet peut-être de concilier les deux textes. Il dit (*Mémoires posth.*, t. Ier, p. 512) : « Mais les commissaires de ce banquet et M. Armand Marrast le premier reconnurent que la manifestation, sans nous, perdait toute son importance, et l'abstention devint générale. » Cette phrase semblerait indiquer que Marrast aurait été tout d'abord d'avis, avec les commissaires, de persister dans la manifestation; son raisonnement aurait été le suivant : les députés ne devraient pas abandonner le banquet; mais, s'ils s'abstiennent, il faut que tout le monde y renonce, par humanité, « pour ne pas livrer la population à la haine de Louis-Philippe et de M. Guizot ».

Devant cette défection générale des députés[1], les commissaires du XIIe s'indignèrent de ce qu'ils appelaient « la trahison » de l'opposition parlementaire ; mais, voyant l'inutilité du banquet sans le concours des chefs politiques, « ils se retirèrent non sans avoir protesté contre la lâcheté d'une pareille décision[2] ».

Pour atténuer l'effet de cette désertion, la Commission générale comprit la nécessité de trouver « un moyen de sauver l'honneur[3] ». L'idée d'une démission en masse fut écartée de nouveau, et l'on s'arrêta finalement à la proposition faite par Abbatucci et Pagnerre de mettre en accusation le ministère. Les députés présents apposèrent leur signature sur l'acte avant même qu'il fût établi[4]. Pendant ce temps, deux notes étaient rédigées et communiquées aux journaux ; elles rendaient compte de la séance de la Commission générale et donnaient connaissance des décisions prises. L'une était écrite par Thiers et Vivien, l'autre par Marrast[5].

Les députés qui avaient protesté contre l'abandon du banquet et qui étaient résolus à prendre part à la manifestation du 22 s'étaient réunis dans la soirée au domicile de Lamartine. Il y avait là D'Alton-Shée, Guillemot, Lherbette, Boissy et quelques autres. Lamartine écrivit au duc d'Harcourt pour lui indiquer l'endroit du rendez-vous du lendemain ; D'Alton-Shée se chargea de prévenir Courtais, lorsque Vavin et F. de Lasteyrie vinrent, au nom de la Commission générale, avertir que le banquet n'aurait pas lieu. « Ce message, dit D'Alton-

1. Les députés qui avaient protesté contre la conduite de l'opposition, réunis chez Lamartine, ne se trouvaient pas à la séance de la Commission générale. « Les commissaires du XIIe arrondissement, arrivés à 9 heures chez Barrot, n'avaient été en rapport qu'avec les députés partisans de l'abstention et... afin de faciliter leur renoncement on avait eu grand soin de leur laisser ignorer la persistance de notre groupe à braver les violences de l'autorité. » D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 227, d'après le témoignage de Bocquet.

2. Boinville, *Hist. du banquet, etc...*, p. 37.

3. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 235.

4. *Id.*, p. 237.

5. *Ibid.*, Garnier-Pagès reproduit la note de Marrast.

Shée, ne laissait aucune ressource à notre bonne volonté[1]. » Incertains et inquiets sur les événements qui se préparaient, les députés et les pairs de France se séparèrent.

III

Le bruit de l'abstention des députés s'était répandu, dans la soirée, parmi la garde nationale. Il jeta dans tous les esprits le trouble et l'inquiétude. La garde nationale s'était rapidement associée au mouvement qu'avait fait naître l'initiative de la 12e légion. Dans la plupart des quartiers réformistes, des conciliabules s'étaient tenus pour fixer l'attitude à observer envers le ministère et le roi. Plusieurs de ces réunions avaient pris un caractère secret et presque révolutionnaire. Dans une lettre du 19 février, le commissaire du quartier Montmartre (IIe arrt) rend compte au préfet de police d'une de ces assemblées qu'il a surprise le 18, à 7 heures 1/2 du soir, à l'Hermitage-Montmartre (barrière des Martyrs). La majeure partie des assistants étaient « des officiers de la garde nationale délibérant sur les mesures à prendre en cas d'insurrection ». Il y avait là plusieurs rédacteurs de *La Réforme*, entre autres Baune. Après la discussion, on porta différents toasts : *A la Réforme ! A la prospérité de la France !*[2] Le préfet jugea le fait assez grave pour en référer au ministre[3].

Dans le VIIIe arrondissement, une réunion semblable se tint le 21 dans la soirée, chez M. Richard, adjoint au maire, 88 *bis*, rue de Charonne. « L'objet de la réunion, dit un des assistants, était de régler comment nous nous rendrions le lendemain au banquet ou plutôt à la place de la Madeleine... On vint nous prévenir que, par des affiches apposées dans Paris, l'autorité prohibait le banquet et déclarait s'opposer à

---

1. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 227 ; — Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. Ier, p. 53.
2. Arch. nat., BB30 296, pièce 395, Catalogue, n° 58.
3. Id., pièce 396, Catalogue, n° 59.

toute espèce de réunion; nous eûmes alors à délibérer sur le point de savoir si nous persisterions à nous rendre à la place de la Madeleine, et d'abord sur le lieu du rendez-vous choisi par nous pour la 8e légion, boulevard Beaumarchais. On persista dans la résolution déjà prise, en décidant cependant que si, sur un point quelconque, la marche était arrêtée par l'autorité, on se séparerait à la première sommation, et qu'on irait isolément à la place de la Madeleine. Mais à la nouvelle que les députés de l'opposition ne tenaient pas leur promesse, et que le banquet n'aurait pas lieu, notre résolution fut elle-même anéantie par le fait[1]. »

On voit par cet exemple d'une des légions les plus avancées de Paris que si les gardes nationaux étaient prêts à soutenir toute manifestation réformiste et même révolutionnaire, ils n'osaient pas s'aventurer sans appui dans cette voie dangereuse. La défection des députés fit s'évanouir tous leurs projets et toutes leurs résolutions. C'est également ce qui arriva dans le XIIe arrondissement. Quand, vers minuit, l'ancien Comité, réuni en permanence, apprit par ses délégués qui revenaient de chez Barrot la décision de la Commission générale, il vota aussi, après une courte délibération, l'ajournement du banquet[2].

Dans le IIe arrondissement, le Comité électoral exprima son mécontentement d'une manière plus énergique tout en restant encore modérée. Il rédigea, dans la soirée, une note qui parut le lendemain dans *Le National :*

Les membres du Comité électoral de l'opposition du IIe arrondissement, informés que MM. les députés de l'opposition ont résolu de ne pas se rendre au banquet du XIIe arrondissement, ont décidé, à l'unanimité, que le IIe arrondissement exprime par son organe son étonnement de la décision prise sans qu'elle soit accompagnée

1. Dépos. Lauuette, n° 609. Cf. dépos. Richard, n° 674. — Delvau signale une réunion analogue tenue le dimanche soir, 20 février, chez M. Vavin, rue du Regard, par les chefs de la 11e légion; David d'Angers, Grandménil, Pagnerre y assistaient; *Histoire de la Révolution de Février*, p. 129.

2. Roinville, *Hist. du banquet, etc...*, p. 38.

de la démission des députés de l'opposition, et invite MM. les députés de l'opposition à déposer sans retard leur démission, seule mesure capable de donner, en ce moment, une satisfaction à l'opinion publique.

Paris, le 21 février 1848.

S. DE MONTFLEURY; BARBIER; N. LAGNEAU; FRÉVILLE-LEVINGT; PATURAL; B. LUPIN; THOMAS; FLON; BLAYN; GUILLAUMIN; A. LANDRIN; LAPRÉE; CORBEL; MALLARD; L. VAFFLARD; M. MAYET; GUIRAUD; VERNAUT; DUVAL; Jules THÉRY; L. CUZON; MALLARD; GOUDCHAUX; MILLEBOT; ROCHE[1].

Mais la protestation la plus violente et la plus décidée vint des bureaux du *Siècle*, où une réunion avait été organisée. Outre les gardes nationaux, quelques délégués des écoles y assistaient.

Les étudiants avaient joué un rôle actif dans toute la préparation du banquet. Ils s'étaient élevés, avec le Comité du XIIe arrondissement, contre les prétentions dynastiques des députés. A la suite d'une assemblée très animée tenue dans un atelier du faubourg Saint-Marceau[2], des scissions s'étaient produites dans leurs rangs; trois comités s'étaient formés, dont deux étaient d'avis de laisser à l'opposition parlementaire le soin d'organiser la manifestation, et dont le troisième, dirigé par Watripon[3], rédacteur du journal *L'Avant-Garde*, et qui semble avoir été le plus nombreux et le plus influent, se ralliait à Ledru-Rollin et aux radicaux[4]. Il était également

1. *Le National*, 22 février 1848.
2. L. De La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 415.
3. Ce Watripon, qui joua un certain rôle dans les combats de février, est signalé comme un ardent partisan de Cabet et des communistes icariens, dans un rapport de police du 14 janvier 1848 (Arch. nat. BB[18], 1451), publié par P. Caron, *Cabet et l'Icarie en 1847*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VII, 1907, p. 569.
4. Ce nombre de trois comités est indiqué par Boinville, *Hist. du banquet*, p. 38. D'après son témoignage, un seul protesta contre la décision de la Commission générale. Il est impossible de savoir quelles étaient les différences qui séparaient les deux autres. Garnier-Pagès prétend que les comités se rapprochèrent le 19 février, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. I[er], p. 201. Boinville signale expressément l'indépendance des trois comités le soir du 21, *Hist. du banquet*,

en relations avec les sociétés secrètes[1]. C'étaient les délégués de *L'Avant-Garde* qui assistaient à la réunion du *Siècle*[2].

On y discuta la question de savoir quelle devait être la conduite de la garde nationale. L'indécision la plus complète régnait sur ce point. Deux avis contraires se faisaient jour : pour les uns, se réunir au rappel, c'était faire acte d'adhésion au Gouvernement en lui prêtant son concours : pour les autres, s'abstenir, c'était laisser l'avantage aux gardes nationaux conservateurs, et donner au pouvoir l'illusion que les légions étaient pour lui[3]. Au milieu de la discussion, on apprit l'abstention des députés et l'ajournement du banquet. Une vive protestation s'éleva, principalement du groupe des étudiants[4]. *La Lanterne du quartier latin*, rappelant quelque temps après leur indignation, écrit : « La veille même du grand combat, le 21 au soir, dans telle réunion, ces gens-là [les députés] étaient encore tout pâles de leur amour effrayé pour la dynastie et ils nous conseillaient de reculer avec eux devant leur propre engagement. Nous les avons appelés des *lâches*[5]. » Cette irritation fut connue chez Barrot au moment où la séance prenait fin. Cinq députés, Drouyn de Lhuys, Boulay de la Meurthe, Berger, Chambolle et Garnon, furent envoyés pour calmer cette hostilité. « Nous exposâmes, dit Boulay de la Meurthe, les raisons de légalité, d'humanité et d'honneur personnel qui avaient déterminé la décision de la presque unanimité de l'opposition, et nous ne parvînmes qu'avec peine à faire partager à l'assemblée notre conviction sur la nécessité de la remise du banquet[6]. » A ce moment arrivèrent encore Duvergier de Hauranne, Garnier-Pagès, Carnot,

---

p. 38. — Ce qui semblerait indiquer que le comité de *L'Avant-Garde* avait la majorité, c'est que, suivant De La Hodde, à la réunion du faubourg Saint-Marceau, il fit triompher son opinion. « Il fut voté, dit-il, que le banquet serait mis sous le patronage de Ledru-Rollin... », *Hist. des sociétés secrètes*, p. 415.

1. L. De La Hodde, *ouv. cit.*, p. 415.

2. *La Lanterne du quartier latin*, n° de mars 1848.

3. Elias Regnault, *Hist. du Gouvern. provis.*, p. 39.

4. D'après Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 240.

5. *La Lanterne du quartier latin*, n° de mars 1848.

6. Dépos. Boulay de la Meurthe, n° 620.

D'Aragon et Pagnerre[1]. Duvergier prit la parole et annonça la mise en accusation du ministère[2]. Rien ne calma l'assemblée. « Je trouvai tout le monde persuadé, dit Duvergier, que le Gouvernement, en interdisant le banquet, tendait un piège à la population et qu'il voulait l'attirer dans un guet-apens : aussi rentrai-je chez moi convaincu qu'on se battrait le lendemain[3]. » Le tumulte ne cessait pas et n'aboutissait à rien, lorsque le directeur du *Siècle,* Perrée[4], survint, revenant de l'état-major de la légion : il fit décider que l'on se réunirait en armes le lendemain au rappel, et que l'on appuierait autant que possible les manifestations populaires[5].

IV

Les véritables dispositions des républicains et des révolutionnaires restaient d'ailleurs assez mal connues. On a prêté, après coup et dans une intention malveillante, une part considérable aux sociétés secrètes : on leur a fait jouer dans les événements de la Révolution un rôle capital et décisif. On les a montrées, comme en 1832, 34, 39, entraînant et dirigeant le peuple. Malgré les obscurités qui voilent la question, il importe de préciser cette influence dès le commencement de l'insurrection ; mais elle ne peut s'éclairer que si l'on se rend compte rapidement de l'état des sociétés secrètes à la fin du règne de Louis-Philippe.

Les renseignements que nous avons sont rares et douteux. Ils proviennent, pour la plupart, de pamphlétaires ardents, comme Victor Bouton[6], ou d'espions au service de la police.

---

1. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 240.
2. *Ibid.*
3. Dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660.
4. Sur le journaliste Perrée, ses idées et son rôle, cf. un article de Charras dans *Le National* du 20 janvier 1851.
5. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 241.
6. *Profils révolutionnaires, par un crayon rouge*, publiés en livraisons de 1848 à 1849, 1 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 8).

comme Chenu[1] et De La Hodde[2]. C'est principalement à l'*Histoire des Sociétés secrètes* de De La Hodde que l'on est obligé de recourir, pour avoir quelques clartés sur l'organisation révolutionnaire à la veille de février.

L'activité des premières années de la monarchie de Juillet s'était ralentie depuis 1840 et semblait même sur le point de s'éteindre. Après l'affaire de mai 1839 et l'emprisonnement de Barbès et Blanqui, la *Société des Saisons* s'était reformée le mieux possible sous la direction de Nap. Gallois, Dubosc, Noyer, Dourille. La conduite de la *Société* passa bientôt aux mains de trois ouvriers, Louis Guéret, ébéniste, Dutertre, doreur, Boivin, tourneur sur cuivre, et de Lucien De La Hodde, qui écrivait au *Charivari*. En 1842, Flocon leur fut un instant adjoint, mais il ne tarda pas à accepter la rédaction de *La Réforme* qui venait alors d'être fondée. En 1846, de nouvelles modifications se produisirent : le Comité se composa de De La Hodde, Boivin et Albert. C'est à ce moment que Caussidière entra en relations avec eux et fut admis avec trois de ses amis, Grandménil, Léoutre, puis Leroux. Albert, « le plus consciencieux de la troupe[3] », communiquait les décisions et les ordres. Il y avait au-dessous du Comité une trentaine de chefs de groupe, commandant à des fractions d'un nombre indéterminé. Le total des affiliés atteignait à peine 600 hommes, recrutés, d'après De La Hodde, « dans les bas-fonds de la classe ouvrière[4] ».

La tactique de De La Hodde consistait à tenir ces hommes dans la plus complète inactivité, dans une torpeur telle, que

1. *Les Conspirateurs*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 13) ; — *Les Conspirateurs, 2e partie, tirée des Mémoires d'un Montagnard*, Paris, août 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 14). Sur ces personnages, cf. la bibliographie, p. 39.

2. *La naissance de la République*, Paris, 1850, in-12 (Bibl. nat., Lb[53], 21) ; — *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain depuis 1830*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 7). Cf. aussi sur les sociétés secrètes : A. Latouche, *Pages de philosophie de l'histoire sur la Révolution de 1848*, Paris, 1852, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 45) : quelques souvenirs sur Nap. Gallois, Noyer, Dourille.

3. L. De La Hodde, *La naissance de la République*, 1re éd., p. 14.

4. *Id.*, p. 10.

« ces lions de l'émeute se rognaient eux-mêmes les ongles[1] ». Ce repos débilitant commença bientôt à peser lourdement à un certain nombre de meneurs. Une coterie se forma qui accusa le Comité d'indolence et de modérantisme. C'est sans doute à ce réveil de la fièvre révolutionnaire que fait allusion Caussidière, quand il dit qu'en 1846 « les sociétés secrètes se réorganisèrent et reprirent quelque initiative[2] ». Cette fraction, impatiente d'agir et qui inclinait vers le communisme, se détacha des *Saisons* en 1847 et forma la *Société dissidente*, qu'Albert fut un moment tenté de suivre dans sa scission. A peine constituée, la *Société dissidente* se mit à préparer un plan d'émeute, une ébauche d'insurrection que favorisait la police et que les menées de De La Hodde firent échouer finalement.

Ce mouvement, très mal connu, n'est probablement pas resté local et sans intérêt. Le réveil dont parle Caussidière ne semble pas avoir été une fiction ; durant l'année 1847, on retrouve dans toute la France une agitation révolutionnaire, vite réprimée, qui se manifeste surtout par la propagande anarchique, dont le préfet de police signalait le danger dès 1846[3], et par les nombreux procès intentés aux journaux républicains et socialistes.

Ces sociétés secrètes, *Nouvelles Saisons* et *Société dissidente*, contenaient la majeure partie des révolutionnaires actifs. Elles se rattachaient aux démocrates de *La Réforme*, préoccupés davantage d'agitation politique que de changements sociaux. Elles se distinguaient par l'absence de toute doctrine et par le dédain de la discussion théorique[4].

A côté d'elles s'étaient développés des groupements assez nombreux, qui, sans abandonner complètement l'action, pro-

1. L. De La Hodde, *La naissance de la République*, p. 14.

2. *Mémoires*, t. Ier, p. 35.

3. *Rapport de la préfecture de police sur les publications anarchiques de l'année 1846*, Paris, 19 janvier 1847, publié dans la *Revue rétrospective* de Taschereau, p. 93 et suiv.

4. L. De La Hodde, *La naissance de la République*, p. 15.

fitaient du calme des événements pour préciser les problèmes spéculatifs. Ils se rattachaient presque tous au communisme de Babœuf. Les plus révolutionnaires, voisins des sociétés secrètes proprement dites, dont ils n'étaient d'ailleurs qu'une fraction dissidente, formaient la *Société matérialiste communiste* qui, depuis 1846, réunissait une centaine d'adhérents autour de Coffineau et de Javelot.

La *Société communiste révolutionnaire*, fondée vers 1840, continuait assez exactement la tradition du babouvisme. Ses 200 membres composaient le groupe que Victor Bouton appelle, en souvenir des premiers fondateurs, l'*Ecole de Buonarroti, Ch. Teste et d'Argenson*[1], et que De La Hodde désigne sous le nom de *Groupe Charassin*. Il comprenait, outre Charassin, des hommes comme Desamy, Savary, Simard.

Les *Icariens* restaient plus théoriciens que les matérialistes ou que le groupe Charassin. Cabet, ce « révolutionnaire désabusé des conspirations et des coups d'Etat[2] », avait attiré à lui, vers 1840, quelques centaines de partisans qui cherchaient, dans *Le Populaire*, une application sociale du principe de la communauté. La propagande icarienne avait été surtout active depuis 1845 : elle était parvenue à étendre en province des ramifications du groupe assez nombreuses et assez importantes[3]. Mais, paralysés par les procès qu'ils avaient à soutenir, par les poursuites du Gouvernement, comme celle qui, à cette époque, appelait Cabet devant le tribunal de Saint-Quentin, les Icariens restèrent à peu près sans influence collective sur les événements de la Révolution.

---

1. V. Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 24.

2. *Id.*, p. 160.

3. Un document, récemment mis au jour, fournit sur la propagande icarienne, sur le nombre et l'action des adhérents au commencement de 1848, les renseignements les plus sûrs. C'est un rapport adressé par le préfet de police au ministre de la Justice, le 14 janvier 1848, à propos du procès intenté à ce moment à Cabet par le parquet de Saint-Quentin ; ce rapport est composé d'après les pièces saisies chez Cabet et aujourd'hui brûlées (Arch. nat., BB18, 1451, dossier 3598 A) : publié par P. Caron, *Cabet et l'Icarie en 1847*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VIII, 1906-1907, p. 569-585.

L'action des autres sociétés communistes, assez difficile à préciser, ne semble pas avoir été beaucoup plus efficace. Parfois, cependant, on retrouve parmi les combattants certains membres de ces petites sociétés, comme l'ouvrier Simard, du groupe Charassin, qui, le 24 février, attaque à la barricade Montmartre la colonne du général Bedeau en retraite[1].

A côté des écoles communistes, l'école chrétienne de Buchez, avec l'*Atelier* et la *Revue Nationale*, ne jouait qu'un rôle obscur et secondaire. « Les ouvriers rédacteurs de l'*Atelier*, dit Victor Bouton,... n'ont... aucune racine dans les masses; ils ne se sont pas assez mêlés aux réalités du parti... L'*Atelier* s'est trouvé isolé comme un îlot dans le courant[2]. »

Les socialistes se détachaient volontairement du mouvement révolutionnaire. Groupés autour de Victor Considérant et de Pierre Leroux, ils subissaient à cette époque une double influence : l'influence fouriériste et l'influence chrétienne[3]. Ces groupes socialistes avaient établi, vers 1844, des centres de propagande où l'on s'occupait d'études philosophiques et religieuses[4]. En 1846, la plupart des militants se retirèrent dans la Creuse, à Boussac, où Pierre Leroux venait de créer un phalanstère[5]. Dans le courant de février 1848, un certain nombre revinrent à Paris pour surveiller les événements. La situation était indécise. Dans une réunion tenue le 15 février, la tactique à suivre fut discutée. Les socialistes devaient-ils laisser la bourgeoisie faire seule son émeute, ou devaient-ils s'efforcer d'en faire sortir une révolution? Pierre Leroux, au

1. V. Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 151.

2. *Id.*, p. 22.

3. Les renseignements sur l'action des groupes socialistes pendant la Révolution sont donnés par Philippe Faure, *Journal d'un combattant de Février*, Jersey, 1859, in-16 (Bibl. nat., Lb[51], 5076).

4. Discours d'Auguste Desmoulins sur la tombe de Philippe Faure, le 15 janvier 1856, à Jersey, dans le *Journal d'un combattant de Février*, p. 15.

5. C'est dans le journal du phalanstère, *L'Eclaireur du Centre*, que parurent les fragments qui composent le *Journal* de Philippe Faure. Ce sont des articles envoyés au jour le jour de Paris depuis le mois d'avril 47, mais surtout depuis janvier 48. — Consulter sur Philippe Faure: L. Guyon, *Un journaliste de 1848*, dans *La Révolution de 1848*, t. III, p. 237 et suiv., novembre-décembre 1906.

nom des principes de Fourier, parla pour l'abstention. Philippe Faure, qui le lendemain raconte cette séance, reproduit ainsi son discours :

« Sachons... qui nous sommes et ce que nous voulons. Si nous étions, avant tout, des hommes politiques, nous n'aurions point à discuter ici : notre rôle serait marqué d'avance dans la résistance qui se prépare : mais si nous sommes les hommes de l'idée, les serviteurs d'une doctrine, notre devoir est aujourd'hui ce qu'il était hier : il consiste à enseigner, à propager ce que nous croyons la vérité... Je n'ai pas besoin de vous dire que ce ne sont pas nos principes qui font agir les hommes de l'opposition. Loin de là, s'ils pouvaient nous entendre ici, s'ils se doutaient que des socialistes songent à les suivre, cela suffirait certainement pour les empêcher de marcher. Et dès à présent, pensez-vous que nous ne soyons pour rien dans les tergiversations de ces ambitieux ?... On agitera, on mettra tout en train : puis le moment venu, vous serez laissés seuls en face du danger... Ne faites rien avec de pareils alliés. Laissez les bourgeois régler entre eux leurs différends... En somme, selon moi, c'est une Saint-Barthélemy qu'on prépare, — une Saint-Barthélemy du peuple... L'emploi de la force, d'ailleurs, est si contradictoire avec nos principes, que nous ne devrions y recourir qu'à la dernière extrémité... Ne compromettez pas l'avenir pour vouloir trop tôt le rendre présent. »

Philippe Faure soutint l'idée contraire. Il décrivit les dangers de la situation, le pouvoir prêt à étouffer tout essai d'association.

« .....En ce moment de crise, s'abstenir, rester inactif, céder à l'arbitraire, n'est-ce pas se rendre complice de l'injustice ?... On nous parle de doctrine : le moyen de chercher en commun la vérité, si la liberté de réunion nous est absolument refusée ? La bourgeoisie, nous dit-on, craint les socialistes... Au-dessus de toutes les classes, il y a le droit. Or, le droit est attaqué... Nous devons à nos idées de progrès, nous devons à nous-mêmes de protester contre l'attentat qui se prépare. Oui ! résister à cet attentat, ce n'est pas un acte de parti...., c'est un devoir !... Jamais moment plus opportun ne se présentera. Le parti conservateur est en désarroi, toutes les opinions sont en confusion ; au milieu de leurs luttes, si nous savons agir à temps, nous disposerons de tout, nous entraînerons tout le monde... Tout nous porte

à nous joindre au mouvement. Si nous nous abstenons, nous abandonnons nos dernières libertés, nous donnons libre carrière à tous les abus, à toutes les iniquités du régime actuel ; prenons part à la résistance et nous arrachons la France à ce régime odieux[1]... »

L'opinion de Philippe Faure entraîna la majorité des socialistes. Ils décidèrent qu'en cas d'insurrection ils marcheraient à côté des députés de l'opposition. Leur rôle semble avoir été considérable pendant l'émeute. Dès le 22, ils se mirent en tête des manifestants qui descendirent du Panthéon vers la Madeleine, et, durant les trois journées, ils restèrent en armes sur les barricades jusqu'à la proclamation de la République[2].

Les démocrates partisans de *La Réforme*, tenus eux aussi à l'écart par la Commission générale, discutaient de leur côté l'opportunité de l'insurrection. Ils avaient été convoqués par une lettre de Flocon dans les bureaux du journal, le 21 à 7 heures du soir[3]. Une cinquantaine de républicains assistèrent à cette réunion : Flocon, Ribeyrolles, Baune, Caussidière, Pascal Duprat, Etienne Arago, Louis Blanc, Lagrange, Albert, De La Hodde, Aubert-Roche, Bocquet ; D'Alton-Shée, Ledru-Rollin, Edgar Quinet arrivèrent un peu plus tard[4].

Flocon ouvrit la séance comme président. Baune prit le premier la parole et exposa la situation sans proposer une ligne de conduite précise. Grandménil parla ensuite, puis

---

1. Philippe Faure, *Journal d'un combattant de Février*, p. 105 et suiv. L'article est daté du 16 février. Pierre Leroux rappela plus tard cette réunion : « Je me souviens de cette nuit... où l'on me conduisit avec quelque mystère, à cause des embûches de la police, dans une maison... au centre du quartier le plus populeux de Paris..... « Que faut-il faire ? La Bourgeoisie prépare une émeute ; mais si nous nous en mêlons, ce sera une révolution... » *La grève de Samarez*, Paris, 1864, in-8°, t. II. p. 52. Cf. P.-Félix Thomas, *Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine*, Paris, 1904, in-8°, p. 88-89.

2. Voir le *Journal* de Philippe Faure.

3. Les sources sont : L. De La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 422 et suiv., le plus complet mais le plus sujet à caution ; — D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 224 et suiv. ; — une note d'Edgar Quinet citée par Mme Edgar Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*. Paris, 1888, in-18, 2 édition, p. 394 et suiv. ; — Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 36. — La lettre de Flocon est citée par De La Hodde, *ouvr. cit.*, p. 421, et D'Alton-Shée, *ouvr. cit.*, p. 224.

4. De La Hodde, *ouvr. cit.*, p. 424 ; — Caussidière, *Mémoires* t. Ier, p. 36.

Louis Blanc. Il montra, « avec une distinction, une clarté, une vivacité singulières[1] », le piège tendu par les députés de l'opposition, le danger qu'il y aurait pour le peuple à marcher le lendemain. « Vous déciderez l'insurrection si vous le voulez, mais si vous prenez cette décision, je rentrerai chez moi pour me couvrir d'un crêpe et pleurer sur la ruine de la démocratie[2]. » D'Alton-Shée, qui venait d'entrer, demanda à répliquer à Louis Blanc. Comme lui, il montra qu'on ne pouvait compter sur les députés, qui, à la réunion Barrot, avaient définitivement décidé de s'abstenir ; que quelques-uns cependant n'avaient point accepté cette résolution, entre autres Lamartine, Courtais, Lherbette, Boissy, D'Harcourt et lui-même ; qu'ils étaient prêts à se mettre à la tête du peuple, s'il croyait l'heure venue d'entamer la lutte[3].

Ces paroles du pair de France furent chaleureusement applaudies[4]. Lagrange se prononça énergiquement pour l'action[5]. De La Hodde sembla prévoir une émeute qu'il n'était plus temps d'arrêter. Rey, Caussidière, Etienne Arago soutinrent l'opinion de Lagrange. Ledru-Rollin, au contraire, conseilla la prudence. Il rappela les hommes de la première Révolution qui n'engageaient une journée qu'après l'avoir dès longtemps préparée ; il montra qu'aucune mesure n'avait été prise par les républicains, que le pouvoir avait réuni des troupes nombreuses, que descendre dans la rue c'était s'exposer à un massacre inutile[6].

1. D'Alton-Shée, *ouvr. cit.*, p. 224.

2. D'après De La Hodde, *ouvr. cit.*, p. 425, qui prétend avoir sténographié ces paroles.

3. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 225.

4. *Id.* ; — De La Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, p. 425.

5. D'Alton-Shée, *id.;* — De La Hodde, *id.* D'après De La Hodde, D'Alton-Shée aurait, à ce moment, repris la parole pour déclarer que « dans l'état des choses, la seule mesure à prendre était d'adresser au peuple une recommandation formelle de s'abstenir. » (*Hist. des soc. secr.*, p. 426). D'Alton-Shée ne dit rien de ce second discours, invraisemblable d'ailleurs. A partir de ce moment, les récits de D'Alton-Shée et de De La Hodde diffèrent dans le détail.

6. Le discours qu'aurait tenu Ledru-Rollin est cité par De La Hodde, *ouvr. cit.*, p. 428. D'Alton-Shée, *ouvr. cit.*, p. 226. Quinet, *Edg. Quinet avant l'exil*, p. 394. Les trois textes sont assez différents, mais le sens est le même.

La discussion continua quelque temps: Flocon finit par résumer ainsi le débat : on conseillerait au peuple l'abstention et on attendrait les événements.

V

Cette défiance envers l'opposition parlementaire exprimait bien un des sentiments du peuple. Dans la population ouvrière, on croyait volontiers les députés de connivence avec le pouvoir pour attirer la foule dans une sorte de guet-apens. Si l'on était prêt à faire une révolution, on voulait la faire sans ces chefs indécis et, dans une certaine mesure, contre eux. Une brochure, écrite du 19 au 21 février et parue très probablement le 22, révèle cet état d'esprit[1]. Le peuple, d'après l'auteur, ne peut rien avoir de commun avec les députés ; il reste indifférent à leurs chicanes sans écho : « Qu'a-t-il à voir à tous ces banquets où on ne l'a pas convié[2] ? » Qu'a-t-il à démêler avec cette opposition qui s'agite dans l'incohérence et l'indécision ? « Elle déchaîne les tempêtes dans ses journaux ; elle cherche à soulever les alarmes du pays ; elle souffle la guerre civile, par le tuyau de la plume du *National* ; elle se retire sur le mont Sacré, chez M. Barrot, et là, elle discourt et interroge le vol des oiseaux[3]. » Ce qu'elle veut en réalité, c'est faire servir le peuple à ses ambitions ; mais il ne se prêtera pas à cette comédie. « Les temps ne sont pas mûrs, et les bastilles de M. Thiers et du *National* regorgent de boulets[4]... Le peuple est calme. Il a froid, il a faim, mais il traîne sa misère en silence. Son jour n'est pas venu[5]. »

Cependant cette hostilité contre les chefs de l'opposition politique, qui portait le peuple à se défier d'une émeute, cé-

1. *Événements actuels. Révolution des députés flétris.* Paris, 1848, 24 pages in-12 (Bibl. nat., Lb⁵¹, 4442).

2. *Id.*, p. 4.

3. *Id.*, p. 16.

4. *Id.*, p. 19.

5. *Id.*, p. 22.

dait devant un sentiment plus violent encore et qui le poussait au contraire à l'insurrection : la haine du ministère et la fatigue du régime actuel. Beaucoup d'ouvriers coururent aux barricades pour renverser un Gouvernement qu'on rendait responsable des souffrances générales, de la crise des subsistances pendant cette année 1847, qui porta longtemps dans les traditions populaires le nom d' « année du pain cher », de la misère qui sévissait dans les grandes villes. « J'ai combattu le 24 février, écrit un blessé du Château-d'Eau, pour nous tirer de l'esclavage où nous étions plongés. Pensez... qu'il y avait trois mois que j'étais plongé dans la plus grande misère possible... C'est pourquoi j'ai combattu pour notre République[1]. » Le tailleur Charles Buache indique également que c'est la misère, le manque de travail qui le jeta dans la révolution[2]. Dans les ateliers et les centres ouvriers, l'exaltation était au comble. Une propagande active s'était organisée depuis quelque temps ; on prêchait chaque jour avec chaleur la nécessité de l'insurrection[3]. Alfred Delvau assista, dans la soirée du 21, à l'une de ces harangues révolutionnaires prononcée dans le quartier Saint-Marcel[4].

Les proclamations du préfet de police soulevèrent dans cette population, prête à l'émeute, une indignation générale. « La plus grande animation a accueilli ce soir les placards de MM. Duchâtel, Delessert, etc... De tous les côtés, à tous les coins de rue, on s'arrête pour lire les proclamations : des enfants avec des lumières éclairent les fameuses pancartes[5]. »

Jusque vers 11 heures une foule inquiète circula dans toutes les rues. « Partout où l'on apercevait ces proclamations, écrit un témoin, le peuple se rassemblait en groupes épais,

1. Lettre d'Alfred Blanchais à la Commission des récompenses nationales, le 15 juin 1848, Arch. nat., F^{1b} III, 84.

2. Dépos. n° 693.

3. Dr L. Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. Paris, 1853-55, 6 vol. in-8°, 1re édit. (Bibl. nat., Lb^{27}, 20262), t. Ier, p. 67.

4. Alfred Delvau, *Histoire de la Révolution de Février*. Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb^{52}, 29), p. 138 et suiv.

5. *La Réforme*, 22 février 1848.

tandis qu'un homme en lisait le texte à haute voix à la populace excitée[1]. » Cette animation s'apaisa d'elle-même. Vers minuit, les boulevards et les faubourgs présentaient leur aspect ordinaire, silencieux et calme[2].

VI

Aux Tuileries, le roi montrait une confiance inébranlable dans le succès du ministère. M. de Rambuteau raconte dans ses *Mémoires* avec quelle obstination Louis-Philippe se refusait à ouvrir les yeux sur la situation menaçante, sur les dangers de l'agitation réformiste, sur l'exaltation générale des esprits. Ce trouble, répandu sur tout Paris, est pourtant signalé jusque dans les rapports optimistes du préfet de police. Il note le 15 février : « Il règne dans Paris un sentiment d'assez vive inquiétude » ; le 17 : « La population de Paris est toujours fort inquiète et assez agitée... Les affaires sont suspendues et les marchands ne vendent rien » ; le 18 : « Toujours beaucoup d'inquiétude dans Paris[3]. » L'ambassadeur d'Angleterre, lord Normanby, écrit à la date du 19 février : « L'alarme qui malheureusement règne ici dans tous les cercles de la société fait naître mille rapports exagérés sur le danger que l'on redoute[4]. » Le capitaine Brò, dans son *Journal*, est encore beaucoup plus alarmant : « L'inquiétude est générale, il y a une grande fermentation. Je ne serais pas étonné que tout

---

1. Percy B. St-John, *French Revolution in 1848*..., New-York, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb⁵¹, 4482), p. 69 : « Every where, where these documents were seen, the people collected round them in large knots, while one man read out their contents to the excited populace. »

2. Noël Castera, *Le triomphe de la Liberté, ou histoire la plus complète... de la Révolution des 22, 23 et 24 février 1848*..., Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb⁵¹, 4494), p. 37. L'auteur parcourut lui-même les faubourgs dans la nuit.

3. *Rapports de la préfecture de police*, publiés dans la *Revue rétrospective* de Taschereau, p. 76-77 (Bibl. nat., Lb⁵¹, 64).

4. *A year of revolution. From a journal kept in Paris in 1848*, London, 1857. — Traduction française : Paris, 1858, 2 vol. in-8 (Bibl. nat., Lb⁵², 68), t. Ier, p. 79.

cela devînt extrêmement grave, et dépassât même le caractère de l'émeute[1]. »

Tous ces symptômes inquiétants ne parvinrent pas à ébranler la certitude que gardait le roi sur l'issue de la manifestation. Quand il connut, par la duchesse d'Orléans[2], la décision des députés de ne point assister au banquet, il crut toutes les difficultés surmontées et l'opposition définitivement vaincue. Dans la soirée, il manifesta à plusieurs reprises son contentement d'un accord si vite conclu et si favorable au Gouvernement. Dans l'entourage du roi, la reine et les princes partageaient cette confiance[3].

Les nouvelles que les ministres reçurent dans la nuit vinrent encore la confirmer. Après la réunion des républicains à *La Réforme*, De La Hodde prévint le préfet de police que les sociétés secrètes avaient décidé de ne pas marcher le lendemain. Delessert se rendit aussitôt chez Duchâtel pour l'informer des dispositions des révolutionnaires. Il trouva chez le ministre les généraux Jacqueminot[4], T. Sébastiani et Carbonel[5]. Ils furent tous d'accord pour penser que l'occupation des zones stratégiques, ordonnée dans l'après-midi, devenait inutile. Duchâtel, ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité d'un contre-ordre, et ne pouvant à cette heure tardive réunir le Conseil, envoya Jacqueminot prendre l'avis du roi. Louis-Philippe approuva cette proposition et assura au général que la même idée lui était venue. Un contre-ordre fut donc envoyé à tous les chefs de corps de la garnison : les troupes devaient simplement rester consignées dans leurs casernes pendant la journée du 22[6].

1. Dans De Marnay, *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, Paris, 1875, in-8° (Bibl. nat., La[38], 50), p. 303.

2. La duchesse d'Orléans l'apprit elle-même de M. Ary Scheffer, chef d'escadron de la garde nationale, qui en fut informé par une lettre reçue de chez Odilon Barrot. D'après Garnier-Pagès, *Histoire de la Révol. de 1848*, t. I[er], p. 249.

3. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 575.

4. Dépos. Jacqueminot, n° 554.

5. Dépos. Carbonel, n° 555.

6. Cf. ce contre-ordre, Arch. nat., BB[30] 297, pièce 466, Catalogue, n° 559; — dépos. Jacqueminot, n° 554; — Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 573.

Telle était, le soir du 21, la situation : les députés et les chefs politiques se retiraient du conflit presque unanimement ; les gardes nationaux hésitaient sur la conduite à tenir ; les sociétés secrètes, défiantes, appréhendaient les périls d'une émeute ; les socialistes et les ouvriers, prêts à la résistance, étaient décidés à marcher au gré des circonstances ; le pouvoir, doutant de la réalité du danger, certain d'ailleurs du succès, négligeait les plus légères précautions. Dans tous les partis et dans tous les groupes, le mot d'ordre pour le lendemain était le même : attendre les événements.

CHAPITRE III

La manifestation réformiste

I. La réunion des manifestants : La foule sur les boulevards. — Départ des étudiants de la place du Panthéon. — Manifestation sur la place de la Concorde et autour de la Chambre des députés. — Arrivée des troupes. — Charges des gardes municipaux.

II. Les premières escarmouches : Commencement de l'émeute. — Attaque du poste Marigny aux Champs-Élysées. — Construction de barricades devant les ministères de la Marine, des Finances, de la Justice, des Affaires étrangères. — Attaque de l'armurerie Lepage-Moutier. — Manifestation devant l'École Polytechnique.

III. L'inquiétude de l'opposition et du Gouvernement : Réunion des députés de l'opposition chez Odilon Barrot. — Rédaction de l'acte d'accusation contre le ministère. — Délégation d'étudiants chez Barrot. — Séance de la Chambre. — MM. Vavin, Taillandier, Carnot chez le préfet de la Seine. — Confiance du roi aux Tuileries. — Inquiétude à l'état-major. — Ordre d'occupation des zones stratégiques. — Répartition des troupes.

IV. Les émeutes de la banlieue : Réunion de la garde nationale. — Propagation de l'émeute dans les communes de la banlieue. — Incendie des barrières de l'Étoile, du Roule, de Courcelles. — Collision à la barrière Monceaux, à Batignolles. — Pillage des armureries. — Barricades dans le quartier du Marais, rues Greneta et Bourg-l'Abbé.

V. L'incertitude générale : Indécision dans tous les partis. — Réunion des gardes nationaux au *Siècle*, des chefs des sociétés secrètes au Palais-Royal, des commissaires à la préfecture de police.

I

Le mardi matin, malgré la pluie qui tombait par rafales, des groupes nombreux se répandirent sur les boulevards. La plupart ignoraient la résolution des députés de ne pas assister au banquet[1]. Un Américain, témoin attentif des événements,

1. Dépos. Michel Col, n° 692; — dépos. Lamboulay, n° 682.

décrit l'aspect de cette foule : « Entre 9 et 10 heures, je parcourus la place de la Madeleine. Elle était couverte de rassemblements d'hommes et de femmes de toutes classes, parlant, murmurant, regardant de côté et d'autre avec un air vague d'incertitude et d'alarme. Le long de la rue Royale... la foule était dense... En réalité, à part quelques exceptions, cette foule, au milieu de laquelle circulaient des groupes nombreux d'hommes et de femmes bien mis, était d'une extrême bonne humeur[1]. »

Les précautions que la police avait cru devoir prendre avaient été soigneusement dissimulées. Le ministère des Affaires étrangères avait été mis sous la protection du commissaire de police Loyeux, qui avait à sa disposition, outre le poste de ligne, un détachement de 25 gardes municipaux à cheval enfermés, rue Neuve-des-Capucines, dans la cour des Archives du ministère. Il devait, en cas de désordre grave, faire appel aux troupes de la caserne de l'Assomption[2]. Aucune manifestation sérieuse ne se produisit d'ailleurs jusque vers 11 heures. A ce moment une colonne d'étudiants déboucha en chantant sur le boulevard ; ce fut elle qui donna l'élan à la foule indécise et l'entraîna vers la Chambre des députés.

Quand, après minuit, les étudiants, réunis à *L'Avant-Garde,* avaient appris, par le Comité du XII[e] arrondissement, l'abandon définitif du banquet, ils avaient déclaré que « si la démonstration n'avait pas lieu par la Commission, elle aurait lieu par les écoles[3] ». Toute la nuit on se prépara au combat[4] ;

1. Percy B. St-John, *French Revolution in 1848...*, New-York, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb[51], 4482) : « Between nine and ten I walked to the place de la Madeleine. It was covered with knots of men and women of all classes, talking, whispering, looking about with vague air of uncertainty and alarm. Along the rue Royale..... the crowd was dense. » (p. 73). « In fact, with few exceptions, the crowd, amidst whom were many well-dressed ladies and gentlemen, were excessively good-humoured. » (p. 77).

2. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84 ; cf. notamment la lettre du préfet de police au commissaire Loyeux, datée du 21, insérée dans le procès-verbal.

3. Roinville, *Hist. du banquet*, p. 38.

4. *L'Avant-Garde*, 25 mars 1848 : *Le Comité central des Ecoles aux étudiants de Paris.*

« chacun tenait à faire son devoir et à rester à son poste[1] ». Tous les esprits étaient en proie à une exaltation extraordinaire. Philippe Faure, qui avait entraîné dans la lutte le groupe socialiste de Pierre Leroux, écrivait son testament dans cette nuit d'attente et de fièvre. « Je vais combattre pour la Liberté, non pour un parti. Des hommes, des partis, je n'attends rien. Mes espérances sont dans une action providentielle, dans une transformation religieuse pour régénérer la société. Mais le Droit est attaqué. C'est un devoir pour moi, journaliste, de prendre les armes[2]. » Et il ajoutait ces paroles qui révèlent l'enthousiasme religieux de beaucoup des combattants : « Pardonnez, Divin Jésus, si nous, disciples de l'Evangile éternel, nous ne savons, comme vous, préférer le martyre au combat[3]. »

Le mardi matin, vers 9 heures, ces étudiants, décidés à braver les menaces du Gouvernement, se réunirent sur la place du Panthéon. « Nous allons nous faire massacrer, cela réveillera peut-être le peuple », disait Philippe Faure[4]. La colonne, composée de deux cents manifestants environ, se mit en marche vers 11 heures[5]. Elle passa devant la caserne des Grès, en chantant la *Marseillaise*[6], traversa la place de l'Ecole-de-Médecine, où d'autres groupes se joignirent à elle.

---

1. *La Lanterne du quartier latin*, n° de mars 1848 : *Les Ecoles et le Mouvement (22, 23 et 24 février 1848)*.

2. *Journal d'un combattant de Février*, p. 131.

3. *Id.* Cet enthousiasme religieux est un des traits remarquables de cette révolution. Les récits et les brochures populaires écrites peu après février font pleinement ressortir cette exaltation. L'ouvrage d'Eugène Pelletan est caractéristique à cet égard, *Histoire des trois Journées de février 1848*, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4474). Il raconte qu'il trouva le 25 février un homme du peuple montant la garde devant le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois : « Vive Dieu, cria-t-il, car sans Dieu, pas de peuple. — Cet homme venait de dire le mot de la dernière révolution. Révolution sociale et religieuse, qui devait introniser la fraternité en France et la paix en Europe », p. 171.

4. *Journal d'un combattant de Février*, p. 133.

5. Procès-verbal du comm. du quartier de la Sorbonne, n° 229.

6. *Journal d'un combattant de Février*, p. 133. Cf. le plan de ce quartier, chap. IX. La rue des Grès se trouvait à peu près sur l'emplacement de la rue Cujas actuelle. A la place de la caserne, s'élève aujourd'hui une école primaire qui donne sur la rue Victor-Cousin.

s'engagea dans la rue Dauphine[1], suivit le Pont-Neuf, les rues de la Monnaie, du Roule, Saint-Honoré, Duphot[2]. Elle arriva sur la place de la Madeleine aux chants du chœur des *Girondins*, qui fut, durant les trois journées, plus populaire peut-être que la *Marseillaise* :

Par sa voix le canon appelle
De la France tous les enfants,
Et pour vaincre ou mourir pour elle,
Voyez venir ces combattants[3].

Cette colonne était formée d'éléments extrêmement divers ; il y avait des socialistes, comme Philippe Faure et ses amis, des révolutionnaires ardents, comme Wilfried de Fonvielle, des étudiants de *L'Avant-Garde*, comme Watripon, Bosselet, des hommes des sociétés secrètes, comme Chenu, des ouvriers recueillis en chemin.

La place de la Madeleine était surveillée par le poste du Marché-aux-Fleurs, composé de 16 hommes d'infanterie. Après l'arrivée des étudiants, le commissaire de police fit renforcer ce détachement par 15 hommes[4]. Des groupes entourèrent bientôt le corps de garde en manifestant bruyamment. Le commissaire effrayé réquisitionna de nouveau une centaine de fantassins, et comme ces forces ne calmaient pas la foule qui commençait à s'animer, il fit appeler un demi-bataillon du 21e de ligne qui arriva sous la conduite du lieutenant-colonel Mouton[5]. Les soldats occupèrent la place et refoulèrent les groupes sans violence ; d'après Percy B. Saint-John, ils étaient « tristes, même mélancoliques. Les officiers étaient graves[6] ».

Les dispositions de l'armée semblent avoir été, la plupart

1. Ph. Faure, *Journal d'un combattant de Février*, p. 133.

2. *Rassemblements de la journée du 22 février, rapport du préfet de police au ministre*, publié par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 351.

3. Percy B. St-John, *French Revolution in 1848*, p. 74.

4. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.

5. Dépos. Mouton n° 404.

6. Percy B. St-John, *French Revolution*, p. 75. Cf. *Le Commerce*, 23 février 1848 : « Nous sommes frappés de l'air morne et consterné de ces militaires. »

du temps, favorables à l'insurrection. Sur ce point, en réalité, les renseignements sont rares. Dans leurs dépositions, lors de l'enquête judiciaire pour le Procès des ministres, les officiers ne montrent généralement pas d'hostilité envers le peuple; les quelques soldats interrogés n'indiquent pas leur sentiment. Le seul témoignage positif est celui du sergent Boichot, qui fut plus tard membre de l'Assemblée législative. « L'état de paix dans lequel on vivait, dit-il, les relations fréquentes entre les ouvriers et les soldats, la propagande des livres et des journaux de la démocratie, tout concourait, en dépit des mesures prises par le Gouvernement, à développer les idées et les sentiments de fraternité[1]... Dans les armes spéciales, *La Démocratie Pacifique*... possédait de nombreux adeptes. *La Réforme*, *Le National*, *La Sentinelle de l'Armée* se trouvaient, au contraire, en grande majorité dans nos casernes[2]. »

La colonne venue de la place du Panthéon s'engagea dans la rue Royale pour atteindre le pont et la Chambre des députés.

Sur la place de la Concorde, les deux commissaires de police chargés de la surveillance, Lemoine-Tascherat et Martinet, que le préfet n'avait pas prévenus du contre-ordre donné aux troupes dans la nuit, furent étonnés en arrivant de ne trouver aucune force militaire à leur disposition. Il n'y avait que les détachements habituels des corps de garde des Champs-Elysées, le poste Peyronnet, le poste de Montreuil, et plus loin les postes Marigny et Matignon. Voyant s'avancer la foule « en colonnes serrées[3] », et n'ayant sous la main aucune troupe pour l'arrêter, l'un des commissaires, Martinet, se rendit chez le préfet de police pour l'avertir des circonstances[4]; l'autre, Lemoine-Tascherat, courut en hâte au poste de Montreuil demander du secours. Le lieutenant Berton, qui commandait le poste, « me répondit, dit le com-

1. Boichot, *La Révolution dans l'armée française*, Bruxelles, 1865, in-18 (Bibl. nat., Lb⁵⁵, 3074), p. 4.

2. *Id.*, p. 5.

3. Procès-verbal du comm. du quart. du faubourg Saint-Germain, n° 220.

4. Id.

missaire, que, n'ayant que 35 hommes, il ne pouvait m'en donner que 17. Je crus devoir prendre ces 17 hommes et essayer d'intercepter le passage du pont. Le lieutenant vint avec moi et un tambour: il mit sa troupe en bataille; je me portai de dix pas en avant, au-devant de la colonne qui arriva immédiatement. Je la haranguai en l'engageant à respecter la consigne et à ne pas passer outre; je la contins dix minutes environ; il y avait beaucoup d'irritation, bien que les gardes ne fissent aucune démonstration, selon l'ordre que je leur avais donné. Les individus éloignés, irrités de l'obstacle que nous opposions..., criaient : A l'eau le commissaire de police! A l'eau les gardes! Nous fûmes forcés. Je fus entouré au moment où je disais aux gardes de rentrer au poste; je fus frappé par derrière, sur l'épaule, par un étudiant... Cette colonne était composée d'un grand nombre d'ouvriers, de quelques étudiants; on y remarquait quelques gardes nationaux avec leurs sabres: eux seuls étaient armés [1]. »

Dans la soirée, Philippe Faure racontait, dans une lettre, cette première rencontre avec les soldats: « La tête de la colonne s'arrête. Jourdain..., Debock..., De Fonvielle, jeune professeur de mathématiques, et moi, nous arrivons en tête devant le pont de la Concorde, barré par une vingtaine de gardes municipaux à pied... Le moment était décisif. Derrière nous on hésitait... Nous avançons. Les baïonnettes sont sur nos poitrines : « Allons, camarades, vous n'allez pas frapper « des frères? Nous sommes paisibles, vous le voyez; mais si « vous tirez, vous êtes perdus: vous n'êtes pas en force, « laissez-nous passer. » Et tout en parlant, je détourne la baïonnette, Fonvielle saute derrière le soldat, nous passons environ une douzaine; les municipaux se retournent, se précipitent sur nous, et Debock saisit une baïonnette prête à lui percer la cuisse... En même temps la foule se précipitait à notre secours et le pont est enlevé [2]. »

1. Dépos. Lemoine-Tascherat, n° 651.
2. *Journal d'un combattant de Février*, lettre à Auguste Desmoulins, écrite le 22 février 1848, p. 134.

Cependant le commissaire Martinet, arrivé chez le préfet, lui rendait compte de l'état des choses. Le préfet lui répondit que dans la nuit le Gouvernement avait envoyé contre-ordre aux troupes et qu'il fallait s'efforcer de calmer la foule sans violence et sans effusion de sang. « Nous en étions là, dit Martinet.... lorsque la porte du cabinet s'ouvrit laissant passage à un envoyé du ministre de l'Intérieur. Cet envoyé annonça qu'une masse de peuple avait envahi la Chambre des députés : qu'elle avait été repoussée, mais qu'elle se dirigeait sur le ministère de l'Intérieur. Le préfet nous donna aussitôt l'ordre d'accompagner l'envoyé du ministre et d'aviser au moyen de protéger le ministère. Nous nous rendîmes donc au ministère de l'Intérieur. Introduit dans un bureau, nous répondions à diverses questions... lorsqu'un huissier annonça la personne même du ministre. M. Duchâtel... parut en effet : il s'avança droit sur nous : il paraissait souffrant, marchait péniblement et s'appuyait sur une canne. Il nous dit d'une voix brève : « Eh bien ! Messieurs, que se passe-t-il ? « Comment se fait-il qu'on ait laissé surprendre la Chambre « des députés et que le ministère se trouve menacé ? — Je « ne saurais vous dire, Monsieur le Ministre. Voici la mission « que j'ai reçue : voici par quelles circonstances je n'ai pu la « remplir. » Duchâtel écouta le récit que lui fit le commissaire Martinet, puis l'interrogeant : « Est-ce que les esprits « paraissent agités ? reprit-il. — Ils sont dans la dernière « agitation... — Il y aura alors du bruit, ce soir. — Cela me « paraît certain. » Là-dessus, M. Duchâtel se retira en nous disant : « Monsieur le Commissaire, protégez la Chambre, « faites du mieux que vous pourrez, agissez avec fermeté mais « avec modération [1]. »

Le rassemblement avait en effet franchi le pont et entourait le Palais-Bourbon. Le poste, composé de gardes nationaux de la 7e légion, était à peu près dégarni : la plupart des hommes

1. Procès-verbal du commissaire du quartier du faubourg Saint-Germain, n° 220.

prenaient à cette heure leur repas dans un restaurant voisin[1]. Le questeur De l'Espée, entendant les cris que poussait la foule, descendit aussitôt dans la cour, et, malgré la résistance de quelques manifestants, fit à l'instant fermer la porte[2]. Les gardes nationaux cependant accouraient en hâte. « Nous aperçûmes, dit le capitaine Mansais, un rassemblement considérable d'hommes de toutes les classes qui remplissait la rue de Bourgogne et paraissait vouloir pénétrer dans la Chambre. Nous nous rendîmes précipitamment au poste du côté du quai. La grille de ce côté était obstruée par une partie du rassemblement dont je viens de parler, et, lorsqu'on ouvrit pour nous donner passage, la foule se rua sur les degrés du péristyle; nous nous dirigeâmes sur la seconde grille, à droite, celle qui ferme l'entrée des députés, et près de laquelle est le poste; nous fûmes assez heureux pour empêcher le peuple de pénétrer de ce côté et pour décider tous les individus qui s'étaient établis sur les marches du péristyle à les quitter et à se retirer hors de la première grille[3]. »

A ce moment, le général Sébastiani, prévenu de cet investissement de la Chambre, arrivait lui-même. Jugeant la situation assez grave pour exiger la présence des troupes, il envoya à un bataillon du 69e de ligne l'ordre de dégager la place; un bataillon du 5e léger fut établi dans la cour de la présidence; un escadron du 6e dragons fut chargé de soutenir l'infanterie; cinq bataillons, partis de l'Ecole militaire, formaient réserve sur l'esplanade des Invalides[4]. Les dragons sortirent de la caserne du quai d'Orsay[5]. « Des cartouches avaient été délivrées aux hommes et les armes étaient chargées, dit le lieute-

1. Dépos. Mansais, n° 601.

2. Dépos. De l'Espée, n° 661; — dépos. Ramond de la Croisette, n° 616; — dépos. Clément, n° 658.

3. Dépos. Mansais, n° 601; cf. dépos. Col, n° 692: « Nous nous sommes tous retirés dans la crainte d'être bloqués en dedans des grilles. »

4. Rapport analytique du général Sébastiani au ministre de la Guerre sur les troubles du 22 février et les mesures prises, n° 30.

5. La caserne du quai d'Orsay se trouvait à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui une partie de la gare d'Orléans et une partie de la Caisse des dépôts et consignations.

nant Lamouroux, mais il nous avait été recommandé d'agir avec la plus grande modération[1]. » Les manifestants d'ailleurs accueillirent les troupes par des acclamations. « Je me suis trouvé, dit le même lieutenant, au milieu des attroupements qui ne m'ont fait aucune résistance et criaient : Vivent les dragons![2] » Les dragons, repoussant les groupes devant eux, passèrent le pont et vinrent se mettre en bataille sur la place de la Concorde[3].

Ce déploiement de forces provoqua bientôt l'irritation de la foule. « Des groupes... ramassèrent des pierres, dit le lieutenant Breton commandant le poste de Montreuil, et en jetèrent sur les dragons qui les reçurent sans faire aucun mouvement. M'étant aperçu que les assaillants venaient chercher des pierres sur un tas qui était près de mon poste, je fis sortir un brigadier et sept ou huit hommes avec mission d'empêcher d'approcher de cet endroit. Mais les assaillants, qui avaient leurs poches remplies de pierres, attaquèrent si vivement mes hommes qu'ils les contraignirent à rentrer. Bientôt ils dirigèrent leurs attaques sur le poste lui-même et nous fûmes obligés de nous y renfermer... Les vitres du corps de garde furent brisées ;... les pierres tombaient comme de la grêle[4]. » Devant cette situation critique, environné d'une foule de plus en plus compacte, le lieutenant Breton fit demander du secours à la caserne des Champs-Elysées. Un détachement de garde municipale à cheval sortit et s'avança sur la place. « J'avais trente hommes sous mes ordres, dit le lieutenant Girardin, et j'éprouvais une résistance qu'il n'était pas facile de vaincre, en raison surtout du nombre de personnes sur lesquelles nous devions agir. Huit à dix de mes hommes ont reçu des contusions plus ou moins graves, et, malgré tout, moitié par mes discours, moitié par l'action de mes hommes qui n'ont cependant fait aucun usage de leurs armes, je suis arrivé à

---

1. Dépos. Lamouroux, n° 317.
2. Id.
3. Id., dépos. Breton, n° 529.
4. Dépos. Breton, n° 529.

rétablir la circulation et à dissiper les groupes jusqu'à l'angle de la place du côté de la rue de Rivoli[1]. »

L'arrivée des gardes municipaux déchaîna la colère jusqu'alors à peu près contenue. Elle éclata avec une violence que les événements de la matinée laissaient à peine prévoir. Les charges se succédaient sans interruption sous la grêle de pierres que lançaient les manifestants. De part et d'autre, il y eut quelques blessés[2].

C'est à ce moment, vers 3 heures de l'après-midi, que la foule, pressée sur la place de la Concorde, commença à se répandre dans les différents quartiers, et que, derrière les barricades rapidement élevées sur tous les points, l'émeute prit véritablement position.

II

La première attaque sérieuse se livra dans les Champs-Elysées. « Je suis sorti de la caserne des Champs-Elysées... avec un détachement de quarante hommes environ, dit le lieutenant Doulmet... Arrivé au rond-point de cette avenue, je trouvai une population nombreuse qui, à notre vue, cria : A bas la garde municipale ! et nous assaillit de pierres. J'entrai au milieu de ce rassemblement que je séparai en deux parties. L'une d'elles se dirigea du côté du carré Marigny. A sa tête marchait un homme porteur d'un drapeau. Je la suivis, et la dispersai. Mais l'autre partie, qui s'était d'abord dirigée du côté du cirque, vint nous attaquer par derrière, en nous jetant des pierres qui tombaient comme de la grêle. Plus de trente hommes de mon détachement furent atteints et blessés... Je m'arrêtai et fis charger les armes : le rassemblement s'éloigna de nous, mais il se porta sur le

1. Dépos. Girardin, n° 513.

2. Dépos. Aubé de Braquemond, n° 524 : « Nous avons reçu une quantité considérable de pierres lancées par douze ou quinze cents individus qui bordaient l'avenue... Presque toutes les blessures ont été graves. »

poste Marigny, qu'il attaqua de la manière la plus violente[1]. »

Le corps de garde du poste Marigny était occupé par un détachement du 34e d'infanterie (1er bataillon, 5e compagnie) : le sous-lieutenant Bonnard, le sergent Lebœuf, le caporal Mathieu, dix hommes et un tambour. Il se reliait à l'escouade établie un peu plus loin au poste Matignon (six hommes et un caporal de la 2e compagnie du 1er bataillon)[2].

Le caporal Mathieu et les soldats racontent ainsi longuement l'attaque du poste[3]. « L'attroupement se saisit d'abord de toutes les chaises parsemées çà et là dans la promenade des Champs-Elysées. Il les mit en tas... et y mit le feu. Plusieurs omnibus... eurent le même sort. Cet attroupement, s'attaquant ensuite aux becs de gaz, en brisa les glaces[4]. » Le sous-lieutenant Bonnard, voyant le danger que courait le poste Matignon, envoya dire à la faible escouade du caporal Navez de se replier[5]. « Je me rendis, dit le soldat Wasmer, mon fusil sur l'épaule, au poste de cette avenue, non sans être frappé par-ci par-là de quelques pierres. » « Le poste de l'avenue Matignon était à peine évacué... que l'attroupement, se portant de ce côté, y alla mettre le feu ; puis se rapprochant du poste que nous occupions en criant : Vive la ligne ! Vive la ligne ! ils commencèrent à lancer des projectiles contre les châssis du corps de garde... Un coup de feu ayant été tiré sur le factionnaire placé derrière le poste et des pierres étant tombées sur celui posté devant le corps de garde, ils se réfugièrent... dans l'intérieur... Débouchant les créneaux..., nous logeâmes dans chacun d'eux les canons de nos fusils afin d'en imposer à la multitude... Une patrouille de gardes municipaux, se com-

1. Dépos. Doulmet, n° 540.

2. État nominatif des hommes de garde aux postes des Champs-Elysées et de l'avenue Matignon, les 22, 23 et 24 février 1848, à Paris. Fait à Valenciennes, le 30 mars 1848. Arch. nat., BB30 297, pièce 771. Catalogue, n° 441.

3. Ces neuf dépositions (n° 440) se ressemblent complètement ; elles ne forment qu'un même témoignage.

4. Dépos. Mathieu, n° 440.

5. Dépos. Wasmer, n° 440.

posant de 25 hommes environ.... poursuivie par la foule.... vint se réfugier dans notre corps de garde. Les hommes de l'attroupement, se précipitant sur un local dans lequel les ouvriers employés à l'entretien... des Champs-Elysées avaient coutume de déposer leurs outils...., en enfoncèrent les portes et s'emparèrent de tous les instruments, dont ils s'armèrent[1]. » « Notre sous-lieutenant fut renversé et blessé assez grièvement d'un coup de pierre qu'il reçut à la joue ; plusieurs d'entre nous furent également atteints[2]. » La foule apporta même des échelles pour essayer de pénétrer dans le corps de garde par l'étage supérieur, lorsqu'un détachement de gardes municipaux fit une charge qui obligea les manifestants à se retirer[3]. Un peu plus tard, un bataillon du 25e de ligne arriva de l'esplanade des Invalides. « Nous partîmes pour aller porter secours au poste Marigny, dit le sous-lieutenant Fleurent... Je vis très bien qu'on lançait encore des pierres contre le corps de garde... Lorsque la foule nous vit...., elle se porta au-devant de nous en criant : Vive le 25e de ligne ! Lorsque nous fûmes arrivés à quarante pas environ du poste...., elle cessa de l'assaillir. Nous nous rangeâmes en bataille ; les municipaux se retirèrent... Des militaires se mirent aussitôt en devoir de déblayer l'amas de pierres qui avaient été lancées..., et on rechercha aussi sur la toiture des mèches incendiaires qu'on disait y avoir été jetées. Toutes les vitres avaient été brisées[4]. »

Dans les rues avoisinant la place de la Concorde, des barricades commençaient à se dresser. « Il était évident pour nous, dit un étudiant dans *La Lanterne du quartier latin*, que le combat allait s'engager ; il nous paraissait impossible sur la place de la Révolution ; aussi pensions-nous qu'il était néces-

1. Dépos. Mathieu, n° 440.
2. Dépos. Gardien, n° 440.
3. Dépos. Mathieu, n° 440.
4. Dépos. Fleurent, n° 423 ; cf. les dépositions du capitaine Havel, n° 419 ; du capitaine Menil, n° 420 ; du lieutenant Coignet, n° 422 ; du sous-lieutenant Fontaine de Cramayes, n° 424.

saire de nous tenir plus près des rues, pour que la commotion gagnât de proche en proche avec chances égales de part et d'autre. Le premier pavé fut enlevé vis-à-vis du ministère de la Marine, rue de Rivoli... On mit vingt minutes à cette opération. Autour de nous, des ouvriers en blouse s'impatientaient de la voir si longue; ils se jetèrent à six ou sept sur les énormes barres de fer qui formaient grille aux arcades du ministère. Le fer se trouva tordu comme par enchantement : à l'aide des barreaux transformés en leviers, le pavé se trouva descellé en peu d'instants[1]. » Les soldats avaient vite fait de s'emparer de ces rapides constructions et les charges de cavalerie refoulaient les combattants qui n'avaient pour toutes armes que les pierres et les barreaux des grilles. Une nouvelle barricade fut élevée quelques pas plus loin, contre le ministère des Finances. Le colonel Leloutrel (21e de ligne) y fut envoyé. « Vis-à-vis de la grande porte du milieu de l'hôtel, dit-il, existait un commencement de barricade, composé d'un omnibus qui avait été renversé et d'une assez grande quantité de pavés qui avaient été arrachés. Ceux qui la construisaient étaient mêlés à la foule et criaient : Vive la ligne! à notre passage. Je fis aussitôt relever l'omnibus[2]. »

Ces manifestations n'avaient encore rien de dangereux ni de menaçant. C'est dans le quartier Saint-Honoré, le plus agité de cette journée du 22, entre la rue Saint-Florentin et la place du Palais-Royal, que l'insurrection prit un caractère vraiment hostile. C'est à l'action de la *Société dissidente* que L. De La Hodde attribue cet engagement soudain de la lutte[3]; mais rien ne permet de vérifier cette assertion. Les escarmouches qui se livrèrent dans les rues Saint-Roch et Saint-Honoré, barricades construites et abandonnées dès l'arrivée

1. *La Lanterne du quartier latin*, n° de mars 1848; *Les Écoles et le Mouvement (22, 23 et 24 février 1848)*. Cf. dépos. Jubelin, n° 630; dépos. Brémond, n° 78.

2. Dépos. Leloutrel, n° 403.

3. *Histoire des sociétés secrètes*, p. 431.

de la troupe, pillages d'armureries, ne révèlent pas plus de suite ni de direction que les manifestations du matin. La place Vendôme était parcourue sans cesse par des groupes chantant la *Marseillaise* autour de la colonne et criant : A bas Hébert ! sous les fenêtres du ministère de la Justice[1].

La foule, descendant par la rue Saint-Honoré, se porta, vers 4 heures, sur la maison de l'armurier Lepage-Moutier, en face du Théâtre-Français. « Un rassemblement d'hommes non armés s'est présenté en réclamant des armes, dit Lepage-Moutier. Mon magasin était fermé très solidement ; mais les hommes qui composaient le rassemblement arrêtèrent un omnibus, en dételèrent les chevaux, tournèrent le timon vers mon magasin et en enfoncèrent la devanture... Un escadron de dragons arriva et mit en fuite tous ces assaillants, qui déjà avaient pris beaucoup d'armes, et qui revinrent aussitôt que la troupe se fut éloignée... Ma maison fut gardée par un détachement de troupes de ligne pendant la nuit du 22 au 23 et jusqu'au 24, 2 heures du matin[2]. »

A partir de ce moment, les barricades se multiplièrent dans la rue Saint-Honoré[3] : la grille de l'église de l'Assomption servit, comme celle du ministère de la Marine, à arracher les pavés et à briser les devantures. Le marché Saint-Honoré, la rue d'Alger étaient hérissés de voitures et d'omnibus renversés : « le long de la rue Saint-Honoré, aussi loin que les yeux pouvaient atteindre, des barricades s'élevaient[4]. » L'armurier Prélat eut le même sort que Lepage-Moutier : quand la troupe arriva, la devanture avait été déjà enfoncée et quelques armes enlevées[5].

1. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84 ; — dépos. Deselozeaux, n° 635.

2. Dépos. Lepage-Moutier, n° 705.

3. Procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

4. Percy B. St-John, *French Revolution in 1848*, p. 83 ; Percy B. St-John, qui de sa fenêtre assistait aux événements et les notait sur le moment même, raconte longuement la construction des barricades de la rue Saint-Honoré, p. 82 et suiv.

5. *Id.* ; — dépos. Prélat, n° 711.

Le ministère des Affaires étrangères fut attaqué à plusieurs reprises : pour disperser les rassemblements, le commissaire Loyeux fut obligé de faire les sommations légales et d'ordonner aux gardes municipaux de dégager les abords de l'hôtel[1]. L'animation ne cessa pendant toute l'après-midi sur les boulevards. « Il est 2 heures, écrit le journal *Le Commerce* : nous venons de parcourir les boulevards depuis la rue Montmartre jusqu'à la Madeleine. Une foule immense s'y presse, mais sans désordre. On y voit beaucoup d'ouvriers et quelques gardes nationaux en uniforme. La circulation est libre jusqu'aux environs de l'hôtel des Capucines : mais arrivé là, on rencontre des patrouilles de gardes municipaux à pied et à cheval qui font évacuer les deux trottoirs... La population peut circuler, mais seulement sur la chaussée du milieu... Au delà de l'hôtel des Capucines, on rencontre sur les trottoirs, jusqu'à la Madeleine, des patrouilles d'infanterie de ligne qui marchent sur deux rangs, les files laissant entre elles un intervalle de trois ou quatre pieds qui suffit à la circulation des passants[2]. »

Dans le centre et dans les faubourgs, la journée fut assez calme. Depuis le matin, les ouvriers se dirigeaient vers la Madeleine[3]. « Vers 10 heures, note le commissaire du quartier du Marais, une réunion de deux cents ouvriers du faubourg Saint-Antoine fit le tour de la colonne de Juillet en chantant la *Marseillaise*, et en poussant les cris de : Vive la réforme ! A bas Guizot ! puis continua sa marche en suivant les boulevards. A 1 heure 1/2, une autre réunion aussi nombreuse, ayant un drapeau en tête, et parmi elle quelques gens armés de bâtons, passa encore sur le boulevard, se dirigeant vers la Madeleine, en poussant les mêmes cris[4]. » La nouvelle des charges brutales des municipaux sur la place de la Con-

1. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84 ; — dépos. Génie, n° 632.
2. *Le Commerce*, 23 février 1848.
3. Dépos. Dufraisse, n° 537.
4. Procès-verbal, n° 195 ; cf. *Le National*, 23 février 1848 ; — dépos. Dufraisse, n° 537.

corde fit éclater quelques troubles dans la soirée : des bandes parcoururent les faubourgs en brisant les réverbères à coups de pierres [1].

La rive gauche resta paisible jusqu'au moment où les étudiants, dispersés de la place de la Concorde, revinrent au quartier latin. Une colonne se porta vers 2 heures sur l'Ecole Polytechnique. « Les individus qui la composaient étaient très animés et demandaient la sortie des élèves... ; quelques-uns ont frappé contre la porte et lancé des pierres sur les carreaux [2] » ; ils jetèrent des billets dans l'intérieur pour demander du secours et du renfort [3].

III

Chez Odilon Barrot, plusieurs députés de l'opposition, réunis vers 11 heures, rédigeaient l'acte suivant d'accusation contre le ministère.

Nous proposons de mettre le ministère en accusation, comme coupable :

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France ;

2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens ;

3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif ;

4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques, ainsi que de tous les attributs et privilèges du pouvoir ;

5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'Etat, compromis ainsi les forces et la grandeur nationales ;

6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhé-

1. Procès-verbal du comm. du quart. du Marais, n° 195 ; — procès-verbal du comm. du quart. Saint-Martin-des-Champs, n° 172.
2. Dépos. Tabard, n° 238.
3. Id.

rent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par la loi et par les précédents;

7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions, et jeté dans le pays une perturbation profonde[1].

Pendant la rédaction de cet acte, une députation d'étudiants se présenta chez Odilon Barrot : elle venait demander aux députés des explications sur leur conduite et leur défection[2]. « M. Barrot leur a expliqué, dit une note du *Siècle* qui semble être un communiqué de Barrot lui-même, les motifs qui avaient déterminé l'abstention des députés et l'ajournement du banquet. Il leur a fait comprendre que le ministère voulant substituer une lutte sanglante et pour laquelle il s'était préparé par de nombreux rassemblements de troupes, par des accumulations d'armes et de munitions, à une manifestation pacifique dont l'opposition avait annoncé d'avance le but et le caractère légal, il importait que l'ordre ne fût pas troublé, afin d'enlever au ministère tout prétexte d'étouffer dans le sang la voix de l'opinion publique..... Le chef de la gauche a terminé en invitant la députation à faire connaître à la jeunesse des écoles l'état réel des choses et à les détourner d'une résistance violente[3]. »

Après cet incident, les députés se rendirent à la Chambre. La séance fut calme et sans intérêt[4]. On continua la discussion du projet de loi relatif à la prorogation du privilège de la Banque de Bordeaux[5].

Après la séance, un groupe de députés de Paris, dont faisaient partie Carnot, Taillandier et Vavin, se rendit chez

1. *Le National*, 23 février 1848. Sur la rédaction de l'acte d'accusation, les discussions auxquelles elle donna lieu, cf. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 260.

2. Drevet, *Mystères de l'Hôtel de Ville. Révélations de Drevet père, président des délégués du peuple, etc...*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 29), p. 16.

3. *Le Siècle*, 24 février 1848.

4. Sur les séances de la Chambre, cf. Sauzet, *La Chambre des députés et la Révolution de Février*, Paris et Lyon, 1851, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4504).

5. *Moniteur*, 23 février 1848.

le préfet de la Seine. Ils conseillèrent à M. de Rambuteau de réunir le Conseil municipal avec les maires, les colonels de la garde nationale, les députés du département, afin d'aviser aux moyens de conjurer les dangers courus par la ville. Le préfet leur répondit qu'il avait juré fidélité au roi, qu'il ne donnerait jamais la main au rétablissement de la Commune de Paris, qu'il était prêt d'ailleurs à faire tous les efforts nécessaires pour arrêter l'effusion du sang, à les accompagner sur les barricades, s'il le fallait. Les députés remercièrent le préfet, tout en regrettant que son devoir lui dictât l'obéissance[1].

Aux Tuileries, la confiance de la veille s'était un peu dissipée devant les manifestations. La reine surtout commençait à être inquiète[2]. Le roi conservait encore son calme, parfaitement sûr du succès. Le matin, il traitait avec un de ses intendants des affaires d'intérêt privé[3]. M. Jayr vint le voir à ce moment ; le roi lui exprima sa satisfaction, et comme le ministre, plus sceptique, témoignait quelque inquiétude : « Sans doute, reprit le roi, Paris est ému : comment ne le serait-il pas ? Mais cette émotion se calmera d'elle-même. Après le lâche-pied de la nuit dernière, il est impossible que le désordre prenne des proportions sérieuses. Du reste, vous savez que toutes les mesures sont prises[4]. »

A l'état-major, l'incertitude régna dès le début de l'après-midi. « Des officiers généraux, des officiers d'état-major de la garde nationale s'y pressaient, et l'inquiétude s'y lisait sur tous les visages, dit un témoin. Les rapports se succédaient, aussi les ordres et les contre-ordres.[5] » Carbonnel, voyant

---

1. M. de Rambuteau, *A la préfecture de la Seine, février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1er février 1905, p. 511-512.

2. *Relation d'un officier d'artillerie*, dans *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs. Les Tuileries en février 1848*, Paris, 1868, in-32 (Bibl. nat., Li[3], 600), p. 9.

3. Témoignage de l'intendant, cité par Percy B. St-John, *ouv. cit.*, p. 120.

4. Note de M. Jayr, mai 1848, reproduite par Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 576. — L'inquiétude du roi augmenta dans l'après-midi. Sur le dîner du soir, cf. *La Relation d'un officier d'artillerie*, citée plus haut.

5. Rebillot, *Le 24 février par un témoin oculaire*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. VI, p. 521.

vers 4 heures le danger augmenter, se rendit chez Sébastiani. Il exposa la situation et demanda des renforts. Après quelques hésitations, Sébastiani pria le lieutenant-colonel Borel de Brétizel, aide de camp du duc de Nemours, de transmettre cet avis au préfet de police; quelques instants après, Borel de Brétizel rapportait à Sébastiani, de la part de Delessert, l'invitation de faire prendre les armes aux troupes pour occuper les zones stratégiques[1]. La répartition des troupes et des commandements se fit de la manière suivante :

Place de la Concorde : général Delarue (n° 269)[2], puis général Carrelet (n° 268) pour l'infanterie; général Regnault de Saint-Jean-d'Angely (n° 277), pour la cavalerie.

Place du Carrousel : général Prévost (n° 276); colonel Rébillot, commandant la gendarmerie départementale (n° 488).

Place des Victoires : général Friant (n° 273) : un bataillon du 15e de ligne, un du 21e, un du 69e.

Pointe Saint-Eustache : général Sainte-Aldegonde (n° 279) : 1er léger, un bataillon du 69e de ligne, 6e bataillon de chasseurs à pied.

Hôtel de Ville : général Talandier (n° 281) : deux bataillons du 7e léger, 34e de ligne.

Boulevard Saint-Denis : général Garraube (n° 274) : un bataillon du 45e, un du 52e, deux escadrons de cavalerie.

Place de la Bastille : général Duhot (n° 271) : 74e de ligne, un bataillon du 16e léger, un du 23e, un du 45e.

Caserne Popincourt : général Dupouey (n° 272) : détachements du 23e léger et du 30e de ligne.

---

1. Dépos. Borel de Brétizel, n° 283.
2. Le numéro entre parenthèses est le numéro de la déposition de l'officier.

Panthéon : colonel Buisson, du 55e de ligne (no 451) : un bataillon du 16e léger, un détachement du 7e cuirassiers[1].

IV

Dès 2 heures de l'après-midi, l'ordre avait été donné à la garde nationale d'occuper les points stratégiques[2]. Un peu plus tard, Jacqueminot ordonna même aux colonels de réunir dans chaque mairie un bataillon supplémentaire[3]. Dans plusieurs légions, ces ordres arrivèrent beaucoup trop tard pour être exécutés : dans les autres, ils furent transmis directement aux colonels, sans passer, suivant l'usage, par l'intermédiaire du maire[4]. C'est ce qui explique que, dans quelques arrondissements, les maires prirent, vers 5 heures, l'initiative de faire battre le rappel, sans savoir qu'ils ne faisaient qu'exécuter l'ordre reçu par les colonels. « Ce soir, à 5 heures, dit *Le National*, des tambours escortés de quelques gardes nationaux ont battu le rappel sur la rive droite de la Seine. Ils étaient escortés par des groupes assez nombreux de jeunes gens qui chantaient la *Marseillaise* et criaient : Vive la réforme ![5] »

Malgré la décision prise la veille dans les bureaux du *Siècle*, l'avis qui prévalait dans la garde nationale était de ne point

1. Ce tableau est composé à l'aide des dépositions des généraux et à l'aide d'une lettre du général Bedeau aux juges d'instruction, en date du 2 mars 1848, Arch. nat., BB30 298, pièce 1222. Pour le détail de l'occupation, voir Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 275 et suiv., et Auguste Nougarède, *La Vérité sur la Révolution de Février 1848*, Paris, 1850, in-12 (Bibl. nat., Lb54 4501).

2. Arch. nat., BB30 297, pièce 470. Catalogue, no 560.

3. Pour l'occupation des zones stratégiques, deux bataillons seulement par arrondissement étaient nécessaires.

4. D'après Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 284. Aucune déposition ne confirme sur ce point le récit de Garnier-Pagès ; mais le fait est assez vraisemblable et peut seul expliquer d'ailleurs la croyance généralement admise que la garde nationale ne fut pas convoquée le 22.

5. *Le National*, 23 février 1848.

répondre au rappel, pour bien marquer par cette abstention le mécontentement général. Le rappel réunit donc extrêmement peu d'hommes. Dans les légions conservatrices, les bataillons furent à peu près au complet : dans la 1re, par exemple, le rassemblement se fit sans incident sur la place Vendôme[1]. Dans la 2e, les gardes nationaux se réunirent aussi, mais en exprimant leur opinion par les cris de : Vive la réforme ![2]. Dans les légions du centre, où les sentiments réformistes dominaient, l'abstention presque complète rendit impossible l'occupation des zones stratégiques. Dans le 2e bataillon de la 3e légion, 60 hommes seulement se réunirent vers 6 heures dans la cour des Menus-Plaisirs[3]. La 7e légion n'eut que 70 hommes, que le lieutenant-colonel Siredey conduisit sur la place de l'Hôtel-de-Ville[4], déjà occupée par 150 gardes des 3e et 4e bataillons de la 9e légion[5]. Dans la 12e, le rappel donna lieu à des incidents plus tumultueux. « Il ne s'est présenté que très peu d'hommes, dit le colonel Lavocat, au plus 50 ou 60, qui sont arrivés sur la place du Panthéon, lieu de réunion, dans un très grand état d'exaspération : ils proférèrent les cris de : Vive la réforme ! A bas Guizot ! A bas Louis-Philippe ! et voulurent me forcer à proférer les mêmes cris. Ils employèrent contre moi et menaces et violences. Je leur résistai et je reconnus la nécessité de les renvoyer chez eux pour faire cesser ce scandale ; mais, comme ils n'avaient point obéi à cette injonction, je leur ordonnai de faire des patrouilles. Ils avaient été suivis sur la place par un nombre considérable d'hommes du peuple... qui proféraient les mêmes cris[6]. »

En même temps qu'elle se propageait dans les quartiers du centre, l'émeute se répandait au delà des barrières, principa-

1. Dépos. Aude, n° 567 ; — dépos. Desportes, n° 569 ; — dépos. David, n° 568.
2. Dépos. Talabot, n° 572.
3. Dépos. Quétil, n° 580.
4. Dépos. Laveissière, n° 597 ; — dépos. Siredey, n° 598.
5. Dépos. Boutarel, n° 611.
6. Dépos. Lavocat, n° 624. Cf. dépos. Detalle, n° 626 ; — dépos. Roinville, n° 627 ; — dépos. Gobert, n° 628.

lement dans les communes de l'ouest. Le mouvement général de l'insurrection dans cette journée du 22 se dessine d'une manière assez précise. Jusque vers 3 heures, les manifestants, accourus dès le matin des quartiers de l'est et de la rive gauche, restent rassemblés sur les places de la Madeleine, de la Concorde, de la Chambre des députés. Après l'apparition des troupes et les charges des municipaux, les rassemblements sont refoulés à peu près en deux groupes distincts. Les uns, par les rues de Rivoli, Saint-Honoré, le Palais-Royal, regagnent les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine et le quartier du Panthéon ; les autres, par les Champs-Elysées, atteignent l'Etoile, Courcelles, Batignolles.

Les tentatives d'incendie, faites dans l'après-midi sur les postes Marigny et Matignon, s'étendirent dans la soirée à toutes les barrières. Le mouvement commença par l'incendie d'une barricade de chaises élevée dans les Champs-Elysées[1]. Bientôt après, la barrière de l'Etoile fut attaquée. « Je trouvai, dit le colonel Brunet, les deux petits pavillons de l'octroi en feu et une bande d'individus armés de bâtons qui mettaient à contribution les habitations environnantes. Je m'arrêtai un instant pour chasser ces individus, qui se portèrent sur la barrière du Roule, où j'ai su depuis qu'ils avaient fait la même chose[2]. »

Du Roule, les mêmes bandes atteignirent les barrières de Courcelles, de Monceaux, de Clichy, situées sur la commune des Batignolles. L'agitation avait éclaté aux Batignolles, dès le commencement de l'après-midi. A la nouvelle des émeutes de la place de la Concorde, apportée par les omnibus qui faisaient le service régulier entre les boulevards et les barrières[3], le maire avait fait convoquer un piquet de gardes nationaux. La garde nationale de la banlieue fut, en général,

1. *Rassemblements de la journée du 22 février, rapport du préfet de police au ministre*, publié par Garnier-Pagès, *Histoire de la Révol. de 1848*, t. II, p. 351.

2. Dépos. Brunet, n° 398.

3. Procès-verbal du comm. de la commune de Batignolles, n° 250.

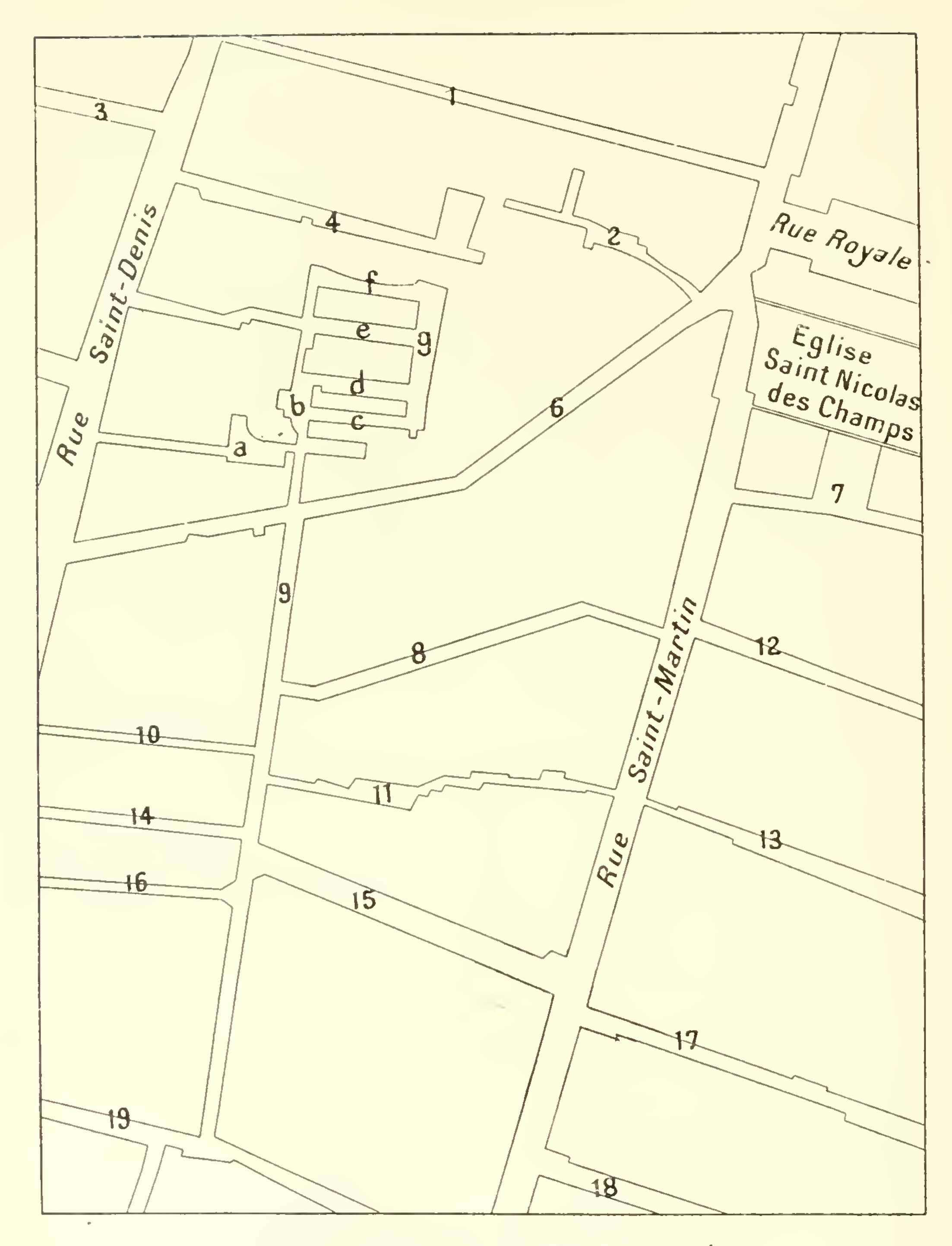
beaucoup plus indécise que les légions urbaines sur la conduite à tenir; elle se montra, durant ces trois journées, assez hostile aux insurgés, qui bien souvent la désarmèrent. Une forte patrouille sortait de la mairie au moment où s'élevaient dans le lointain les lueurs de l'incendie de la barrière de l'Étoile. Elle parcourut la commune guidée par le commissaire. « Nous trouvant boulevard Monceau, dit le commissaire, nous entendons de grands cris partir de la place de la barrière Monceau. Ce sont les chants de la *Marseillaise*, des *Girondins*, et des appels aux armes! Les soldats de la ligne qui étaient au poste de cette barrière accourent d'être désarmés par le peuple. Des hommes en blouse viennent vers nous et brandissent les fusils dont ils viennent de s'emparer. Ils frappent aux portes des habitations et exigent la remise des armes des citoyens gardes nationaux. Ils annoncent qu'ils vont aller au drapeau (c'est-à-dire à la mairie) pour y enlever les armes qui s'y trouvent[1]. » Déjà une armurerie avait été pillée[2] et des groupes armés se dirigeaient vers la barrière de Clichy. « Alors, sur l'ordre de M. le maire, les gardes nationaux présents (20 environ) forment peloton. Le chef de bataillon Capron.... prend le commandement de ce détachement. Nous nous plaçons en tête revêtu de nos insignes: quatre tambours nous précèdent et battent le rappel...... Pendant le trajet plusieurs gardes se joignent au détachement... Arrivés à quelques mètres de la barrière de Clichy, nous sommes enveloppés d'une trentaine de personnes portant des fusils ou des armes blanches... Aux hommes armés se joint un rassemblement de plusieurs centaines de curieux. Les cris de : Vive la garde nationale! Vive la réforme! A bas Guizot! ne cessent de se faire entendre. Nous remarquons néanmoins que quelques provocations partent de la foule... Pour éviter toute collision, nous nous avançons au milieu de la foule et nous adressons à chacun

1. Procès-verbal du comm. de la commune de Batignolles, n° 250.
2. Dépos. Bachereau, n° 713.

des paroles de paix qui sont parfaitement accueillies[1]. » Les groupes se dispersèrent peu à peu : la plupart descendirent vers Paris en pillant les armureries sur leur passage[2].

Vers 10 heures, des troubles plus graves éclatèrent. « Nous apprenons, dit le commissaire, qu'une patrouille vient de se diriger vers la barrière Monceau, où l'ordre est menacé. Le chef de bataillon se rend sur le même point. Vers 10 heures 1/4, nous entendons le bruit de la fusillade dans la direction de la barrière Monceau. Nous apprenons bientôt que la garde nationale, qui a pris position dans le poste qu'a abandonné la ligne, vient d'être attaquée par une troupe d'incendiaires venant du boulevard de Courcelles, qu'au cri de : *Qui vive?*... ces gens... ont répondu par des coups de feu, que MM. Balagny, maire, et Braud, second adjoint,.... ont fait ce qui était humainement possible pour éviter l'effusion du sang, pour que les gardes nationaux, auxquels venait de se joindre la gendarmerie..., ne répondissent pas à l'agression, mais qu'ils n'ont pu vaincre l'indignation des gardes nationaux, surtout que quatre des leurs venaient d'être blessés... Après ce premier feu, le calme se rétablit, mais le calme est de courte durée, car les assaillants, ces mêmes hommes porteurs de torches qui viennent d'incendier et de piller les barrières du Roule et de Courcelles, attaquent de nouveau... à coups de fusil la garde nationale. Par sa riposte, la garde nationale tue trois de ces individus et en blesse mortellement un quatrième. Enfin, vers 11 heures 1/2, les incendiaires essaient encore de mettre le feu à la barrière Monceau... Mais la bonne contenance de la garde nationale, qui échange avec les incendiaires quelques coups de fusil, l'arrivée de deux compagnies du 29e de ligne, qui tirent quelques coups de fusil dans la direction du lieu où les assaillants se sont retranchés...., mettent en fuite... ces individus qui, sur

1. Procès-verbal du comm. de la commune de Batignolles, n° 250.
2. Id.



RUES GRÉNETA ET BOURG-L'ABBÉ

LÉGENDE DU PLAN : 1. Rue Guérin-Boisseau. — 2. Passage Saint-Denis. — 3. Rue Thévenot. — 4. Impasse Basfour. — 5. Rue Saint-Sauveur. — 6. Rue Gréneta. — 7. Rue Aumaire. — 8. Rue du Grand-Hurleur. — 9. Rue Bourg-l'Abbé. — 10. Passage Saucède. — 11. Passage de l'Ancre. — 12. Rue Jean-Robert. — 13. Rue du Cimetière Saint-Nicolas. — 14. Rue du Petit-Hurleur. — 15. Rue Neuve-Bourg-l'Abbé. — 16. Passage Bourg-l'Abbé. — 17. Rue Montmorency. — 18. Rue Grenier-Saint-Lazare. — 19. Rue aux Ours.

C'est dans ce coin du IV arrondissement que l'émeute devint véritablement

leur passage, commettaient de ces excès qui jettent l'épouvante chez tous les gens de cœur[1]. »

Dans Paris, l'occupation par la troupe des grandes zones de défense n'avait pas suffi à contenir l'émeute. A partir de 7 heures du soir, les boutiques d'armurerie furent assiégées par une foule réclamant violemment des fusils et de la poudre. Chez la plupart, les devantures furent enfoncées, comme chez Lepage-Moutier et chez Prélat dans l'après-midi[2].

Dès 10 heures du soir, l'agitation se concentra dans le quartier du Marais, en dépit des forces importantes que le général Garraube y commandait. Des barricades s'élevèrent dans les rues Saint-Denis et Saint-Claude, défendues par des insurgés armés de barres de fer arrachées à la rampe bordant le trottoir du boulevard Bonne-Nouvelle[3]. D'autres barricades plus fortes se dressaient dans les rues Gréneta et Bourg-l'Abbé. Le lieutenant-colonel Puech reçut l'ordre de les enlever. « Je suis parti de la porte Saint-Denis, dit-il, avec environ deux compagnies de mon régiment, pour détruire des barricades qu'on disait exister dans les rues de Cléry, du Caire, Gréneta et Bourg-l'Abbé. Un détachement de gardes municipaux [commandé par le lieutenant Couty de La Pommerais] se dirigeait sur le même point de concert avec moi. J'avais donné l'ordre à l'officier commandant de se porter sur la rue Gréneta, et d'y entrer par la rue Saint-Martin, tandis que j'y entrerais par la rue Saint-Denis. Ce mouvement s'opéra tel que je l'avais réglé. A peine avais-je fait quelques pas... dans

dangereuse dans la soirée du 21 février. Ce quartier est un bon exemple du dédale des rues et des impasses qui couvraient alors Paris et rendaient particulièrement difficiles les mouvements des troupes. On remarquera surtout les ruelles étroites entre les rues Saint-Denis et Gréneta. L'ensemble formait l'Enclos de la Trinité, dont chaque passage portait un nom : a. Passage de la Trinité : — b. Cour du Commerce ; — c. Rue des Métiers ; — d. Rue des Mécaniques ; — e. Grande Rue ; — f. Rue de la Laiterie : — g. Rue des Arts.

1. Procès-verbal du comm. de la commune de Batignolles, n° 250.

2. Pour les pillages d'armureries, assez nombreux dans la soirée du 22, cf. les dépositions des armuriers, n° 704 à 716. Cf. en outre le récit du pillage de l'armurerie Blanchard, 36, rue de Cléry, fait par M. Blanchard au journal *Le Commerce*, 23 février 1848.

3. Procès-verbal du comm. du quart. Bonne-Nouvelle, n° 155.

la rue Gréneta, qui était dans la plus grande obscurité, que l'on tira quelques coups de fusil d'une barricade... La tête de la colonne s'élança en ripostant... La barricade fut enlevée : nous arrêtâmes quelques individus porteurs d'armes[1]. » Rue Bourg-l'Abbé, plusieurs gardes municipaux furent blessés[2], mais la barricade fut également enlevée d'assaut et les insurgés poursuivis jusque dans la boutique du marchand de vin Bigand où ils s'étaient réfugiés[3]. Les combats se prolongèrent assez longtemps dans ces parages, qui furent occupés durant toute la nuit par une compagnie de gardes municipaux commandée par le lieutenant Bouvier[4].

V

Cette journée du 22 laissa dans tous les esprits une impression un peu indécise. Les députés ne semblent pas avoir compris le véritable caractère de l'émeute ; ils se crurent en présence d'une simple manifestation passagère, et ne prirent aucune décision pour le lendemain.

Les gardes nationaux, également hésitants, mais plus avertis, se réunirent de nouveau dans les bureaux du *Siècle*. « On continue à penser que ce n'est qu'une émeute, écrit le capitaine Saint-Amant de la 1re légion, qui assistait à la réunion, et l'on prend la résolution de se rendre à l'appel qui sera battu pour la garde nationale[5]. »

Les chefs des sociétés secrètes, prévenus par De La Hodde, s'assemblèrent dans la soirée sous les galeries du Palais-Royal. La même discussion que la veille à *La Réforme* s'engagea. Les uns, comme Caussidière, étaient d'avis de commencer la

---

1. Dépos. Puech, n° 447. Cf. dépos. Bazille-Frégeac, n° 167.
2. Dépos. Couly de la Pommerais, n° 519.
3. Dépos. Bigand, n° 168.
4. Dépos. Bouvier, n° 544.
5. Saint-Amant, *Le drame des Tuileries après la Révolution du 24 février 1848*, Paris, mai 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 9), p. 4.

lutte ; les autres, comme De La Hodde, s'opposaient à toute prise d'armes[1]. Comme la veille, on ne décida rien ; on déclara simplement qu'on attendrait encore les événements et l'on fixa le rendez-vous du lendemain dans le quartier Saint-Martin[2].

Le préfet de police se borna à renouveler les ordres qu'il avait transmis la veille. A 11 heures, il convoqua les commissaires de police, entendit leurs rapports et leur recommanda la prudence pour le lendemain[3]. Il se rendit ensuite à l'état-major où le duc de Nemours, les généraux Trézel et Sébastiani, les ministres Guizot, Duchâtel, Dumon, De Montebello restèrent réunis jusque vers 2 heures du matin, attendant les rapports, expédiant les ordres[4].

1. Chenu, *Les Conspirateurs*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb53, 12), p. 72.
2. L. De La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 439.
3. Dépos. Foudras, n° 644.
4. Le duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin pendant les journées des 22, 23 et 24 février 1848*, publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°, p. 278-279.

CHAPITRE IV

La réunion de la garde nationale

État d'esprit général de la garde nationale. — Les accusations de L. De La Hodde. — La convocation des légions. — *Ier Arrondt :* Sentiment conservateur de la garde nationale; manifestations devant le ministère des Affaires étrangères. — *IIe Arrondt :* Manifestation devant le pavillon de Marsan. — *IIIe Arrondt :* Opinion de V. Bouton; sentiment révolutionnaire de la garde nationale; incidents de la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la place des Petits-Pères. — *IVe Arrondt :* Rédaction d'une pétition réformiste; marche vers la Chambre des députés; arrivée sur le pont de la Concorde; harangue de Crémieux. — *Ve Arrondt :* Opinion réformiste de la légion; patrouilles dans le quartier; collision rue du Petit-Carreau; attaque des postes Mauconseil et du marché Saint-Jean. — *VIe Arrondt :* Rôle peu actif de la garde nationale; barricade de la rue Beaubourg; combats des rues Aubry-le-Boucher et Saint-Denis. — *VIIe Arrondt :* Barricade de la fontaine de l'Échaudé; le maire M. Moreau et le lieutenant-colonel Siredey chez le préfet de la Seine. — *VIIIe Arrondt :* Abstention de la majorité des gardes nationaux; réunion des officiers. — *IXe Arrondt :* Barricades sur la rive droite de la Seine; calme de la Cité; collision du Pont-au-Change. — *Xe Arrondt :* Esprit ministériel de la garde nationale; quelques manifestations réformistes rue Taranne. — *XIe Arrondt :* Sentiments modérés de la légion; manifestation devant l'École Polytechnique et devant l'Odéon. — *XIIe Arrondt :* Majorité réformiste dans la légion; animosité contre le colonel Lavocat. — Légion à cheval.

Le 23 février, dès 7 heures du matin, les troupes sortirent de leurs casernes et vinrent reprendre, sous la pluie, les positions qu'elles avaient quittées dans la nuit[1]. En même temps, selon l'ordre envoyé la veille par le général Jacque-

1. Cf. le tableau de la page 110. Le général Hecquet fut, le 23, adjoint au général Friant, sur la place des Victoires (dépos. Hecquet, n° 275); le général Renault prit le commandement des troupes du Panthéon (dépos. Renault, n° 278).

minot[1], le rappel fut battu dans chaque arrondissement pour réunir deux bataillons de garde nationale qui devaient occuper les points stratégiques désignés[2].

Les escarmouches et les combats du mardi avaient été généralement indécis. Le Gouvernement avait fait rentrer l'armée, se croyant vainqueur avant que la bataille fût réellement commencée. Le matin du 23, il était tout à fait impossible de prévoir dans quelle voie s'engageraient les événements; une seule chose était certaine: le sort de l'insurrection dépendait de la classe bourgeoise, de la garde nationale. Le rappel du 22 avait rassemblé trop peu d'hommes pour que ses véritables sentiments fussent connus; la réunion du 23 allait décider de la victoire du ministère ou des insurgés.

Cette réunion est donc le fait capital du 23: la garde nationale était appelée à jouer un rôle prépondérant qu'elle conserva jusqu'à l'heure où la question de la République se posa dans tous les esprits: son attitude allait manifester la profondeur ou l'inconsistance de l'agitation révolutionnaire. Les pamphlétaires qui vers 1850 dirigèrent leurs attaques contre la Révolution de Février, comprirent cette importance du rôle de la garde nationale. Pour prouver que la République n'était que le résultat d'un hardi coup de main, tenté par une centaine de meneurs tout au plus, il leur fallait au préalable démontrer que la garde nationale n'avait nullement participé à cette conspiration. Ils s'efforcèrent de présenter les événements du 23 sous un jour tel que la part de la bourgeoisie se trouve considérablement réduite.

Ils ont commencé par soutenir que les gardes nationaux qui se réunirent le 23 ne formaient qu'une infime minorité des légions et que la majorité qui s'était abstenue manifestait ainsi son désaccord avec ces quelques révolutionnaires[3]. Dès le 21,

1. Arch. nat., BB[30] 297, pièce 469. Catalogue, n° 561.

2. Dépos. Jacqueminot, n° 554.

3. L. De La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 443. Dans une lettre écrite en 1850 au *Siècle*, qui refusa de l'insérer, L. De La Hodde précise ses accusations: « La garde nationale, le 24, n'était qu'en minorité sous les

à la réunion du *Siècle*, les gardes nationaux s'étaient posés la question de savoir s'ils devaient ou non répondre au rappel. Malgré la décision qu'avait fait prendre Perrée de se réunir en armes et d'appuyer les réclamations populaires, les plus démocrates préférèrent s'abstenir de paraître. Il y eut ainsi, suivant les légions, deux tactiques suivies : c'est ce qui explique l'impossibilité qu'il y a à déduire l'opinion de la légion du nombre d'hommes rassemblés. En général cependant, ce sont les légions les plus avancées qui sont les moins nombreuses. Ce fait est bien apparent pour le rappel du 22[1]. Le 23, les abstentions sont beaucoup plus rares, mais c'est encore dans les arrondissements révolutionnaires, le VIII[e] et le XII[e], que les bataillons sont le moins complets[2].

Pour établir le sentiment modéré de la garde nationale, L. De La Hodde est allé plus loin : il a prétendu que cette minorité était elle-même composée de faux gardes nationaux, de meneurs déguisés afin d'exciter la populace et d'effrayer les bourgeois par leurs cris. Il raconte que Flocon, Etienne Arago, Monginot, Lesséré se seraient avisés de l'expédient dans la matinée du 23 et l'auraient mis sur-le-champ à exécution. « MM. Monginot et Lesséré, en fort bons termes avec *Le National*, coururent à la rue Le Peletier pour donner avis de l'invention et mettre de l'ensemble dans les manœu-

armes. » Cette lettre, lue par l'avocat de De La Hodde dans le procès qui s'ensuivit avec *Le Siècle*, est citée par Croker dans un article de la *Quarterly Review*, traduit par Amédée Pichot dans la *Revue britannique*, et paru en brochure sous le titre suivant : *Louis-Philippe et la Révolution de février. Réplique de la Quarterly Review à M. de Lamartine....*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4509), p. 30. Cf. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 579 : « Dans l'ensemble de la garde nationale, ces détachements ne formaient qu'une faible minorité. » Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 435 : « Au fond, le quart de la garde nationale, tout au plus, était sur le pavé le 24... »

1. Cf. p. 111.

2. Le capitaine Lecuyer, de la 5e légion, dit dans sa déposition : « Je n'ai point répondu aux rappels qui ont été battus ni aux convocations qui ont été faites le 22 et le 23 février dernier, parce que mon opinion était tout à fait contraire au ministère qui existait et que je ne voulais pas le soutenir. » (n° 593).

vres[1]. » Dans les documents de l'enquête judiciaire sur les journées de Février, rien ne vérifie cette assertion. Il est cependant probable que si les accusations soulevées par L. De La Hodde avaient été fondées, les colonels, la plupart du temps conservateurs et hostiles aux légions, n'eussent pas manqué de les signaler. Pour justifier leur conduite et les sentiments ministériels qu'ils se prêtent, ils auraient certainement fait ressortir ce fait qui dénaturait l'opinion de la légion et qui ne leur eût point échappé. La déposition de Besson, notamment, colonel de la 3e légion, où, d'après L. De La Hodde, cette substitution des faux gardes nationaux se serait surtout opérée, ne signale rien d'analogue[2].

On peut donc considérer les arguments avancés par De La Hodde, pour prouver l'abstention de la garde nationale, comme des erreurs ou des calomnies, trop facilement acceptées depuis. La garde nationale était au contraire animée d'un esprit fortement réformiste, radical et révolutionnaire dans certaines légions. La bourgeoisie presque entière opposait au ministère Guizot, parfois même à la royauté, une résistance que le détail du rappel dans chaque arrondissement met pleinement en lumière.

Ier Arrondissement[3]. — La 1re légion se réunit le 23 sur la place de la Concorde : « C'était, dit le capitaine Saint-Amant, le futur gouverneur des Tuileries, la moins indisposée contre

---

1. *La naissance de la République*, p. 64. Dans sa lettre au *Siècle*, De La Hodde dit : « Le 23, le rappel attira aux mairies deux sortes de gardes nationaux : 1° de braves gens d'opinions libérales, réclamant la démission du ministère, parce qu'on leur avait persuadé... qu'il était composé de tyrans insupportables; 2° des républicains, affublés, pour la plupart, d'uniformes d'emprunt; ces derniers, selon un programme concerté, acclamèrent la réforme de tous leurs poumons, excitèrent les simples libéraux...., et, prenant la direction des détachements, exécutèrent ce beau plan de conciliation qui consistait à lier les bras de la troupe, pendant que les émeutiers s'empareraient de Paris. » Dans : *Louis-Philippe et la Révolution de 1848* (Bibl. nat., Lb51, 4509), p. 30.

2. Dépos. Besson, n° 578.

3. Comprenant les quartiers de Chaillot, des Champs-Elysées, des Tuileries, du Roule, de la place Vendôme.

le pouvoir. On connaît l'esprit du 1er arrondissement, où pesaient le château et quatre ministères. Toutefois, je dois convenir que l'opinion générale y regardait comme impossible la continuation du ministère Guizot[1]. »

Le quartier resta d'ailleurs à peu près calme pendant toute la journée. Le ministère des Affaires étrangères fut le seul point où les manifestations prirent un caractère quelque peu tumultueux. Elles se succédaient d'heure en heure devant les soldats impassibles, que le commissaire de police Loyeux avait fait rentrer dans la cour de l'hôtel[2]. Vers 2 heures, un rassemblement assez considérable arriva de la rue de la Paix : un homme en tête portait un drapeau rouge ; boulevard des Capucines, la foule s'arrêta en poussant les cris de : Vive la réforme ! Vive la ligne ! A bas la garde municipale ![3] Vers 4 heures, la même scène se reproduisit sans trouble et sans collision[4].

IIe Arrondissement[5]. — La 2e légion se réunit en assez grand nombre[6]. « Elle était animée d'un louable esprit de conciliation ; elle a répondu aux paroles de son colonel que, si elle voulait coopérer au rétablissement de l'ordre, elle entendait surtout exprimer les véritables sentiments de la population et protester énergiquement contre le système du ministère[7]. » Les officiers supérieurs, qui la plupart, comme le colonel Talabot, se rattachaient à l'opposition dynastique, s'effrayaient un peu de cette agitation trop violente : « ils invitaient les gardes nationaux, dit le lieutenant-colonel Baignère, à prendre une attitude plus conforme à l'esprit de l'institution[8] ».

1. Saint-Amant, *Le drame des Tuileries après la Révolution du 24 février 1848*, Paris, mai 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb53, 9), p. 4.

2. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.

3. Dépos. Petit, n° 545.

4. Dépos. Baraban, n° 450 ; — dépos. Cazier, n° 546.

5. Comprenant les quartiers du Palais-Royal, Feydeau, de la Chaussée-d'Antin, du faubourg Montmartre.

6. Dépos. Baignère, n° 573.

7. *Le Siècle*, 24 février 1848.

8. Dépos. Baignère, n° 573.

Le colonel reçut bientôt l'ordre d'envoyer aux Tuileries un bataillon de sa légion. Le détachement partit, sous le commandement de Baignère, en criant : A bas le ministère ! Il se rangea sur le trottoir en face du pavillon de Marsan, escorté d'une foule nombreuse qui répétait ses cris [1]. Attirés par ce tumulte, le colonel Bilfeldt, commandant des Tuileries, le général Prévost de Vernoix et deux officiers d'ordonnance se présentèrent devant la légion. A leur vue, les cris redoublèrent. Le colonel Bilfeldt, élevant la voix, demanda aux manisfestants ce qu'ils désiraient. Pour toute réponse, une immense acclamation retentit : Vive la réforme ! A bas Guizot ! Nous ne voulons pas autre chose ! « Les cris ont continué pendant cinq minutes, ajoute *Le National*, et force a été au colonel Bilfeldt de se retirer sans avoir pu faire entendre une parole. Quand ce fait a été connu, 2.000 citoyens ont accompagné la légion jusqu'à la mairie, en chantant la *Marseillaise* [2]. »

IIIe Arrondissement [3]. — Dans un opuscule paru en 1850 [4], Victor Bouton a fait du IIIe arrondissement le centre révolutionnaire par excellence, d'où l'émeute se serait propagée sur Paris tout entier, grâce à l'activité de quelques meneurs. « J'ai vu, dit-il, la Révolution de Février dans sa réalité meurtrière. Je dis que l'émeute armée n'a eu pour véritable terrain que le IIIe arrondissement [5]. » Il montre, dès le matin, le quartier sillonné par les groupes des sociétés secrètes qui accouraient au rendez-vous fixé la veille dans la réunion du Palais-Royal. Ce sont ces hommes des sociétés

1. Percy B. St-John, *French Revolution in 1848*, p. 99.

2. *Le National*, 24 février 1848. — On peut compléter ces renseignements sur la 2e légion par une lettre au journal *La Réforme*, écrite le 27 février, par L. Vuillemot, chasseur de la 1re compagnie du 4 bataillon. Cette lettre est publiée dans *La Réforme* du 29 février 1848.

3. Comprenant les quartiers du Mail, du faubourg Poissonnière, Montmartre, Saint-Eustache.

4. *La Patrie en danger au 25 février 1848. Conspiration du drapeau rouge*, Paris, 1850, in-18 (Bibl. nat., Lb 54, 15).

5. *Id.*, p. 8.

secrètes qui auraient déterminé les officiers presque républicains de la légion à marcher contre le pouvoir. Il y a dans ce récit de Victor Bouton une certaine part de vérité. Sans faire de ce quartier l'unique théâtre de la Révolution, il faut reconnaître qu'un grand nombre d'officiers de la 3e légion étaient en étroites relations avec les républicains de *La Réforme* : Havyn, Lesséré, Lamieusens, Maillard ; certains même, comme Lesséré, fréquentaient les sociétés secrètes et les groupes socialistes[1]. Ce furent eux qui entraînèrent la légion un peu indécise et hésitante.

Peu de gardes nationaux se réunirent à la mairie dans la matinée ; la plupart se rendirent chez les capitaines où les compagnies s'organisèrent. « Le mercredi 23, dit le capitaine Thirion, la compagnie se réunit chez moi vers 11 heures et je la conduisis à la mairie ; nous y arrivâmes en proférant les cris de : Vive la réforme !... Nous avions le désir d'intervenir entre le peuple et la troupe de ligne pour arrêter toute collision[2]. » Dans cette intention, des patrouilles se formèrent bientôt et parcoururent l'arrondissement. Un détachement, conduit par le capitaine Fallet, déboucha devant la caserne de la rue Notre-Dame-des-Victoires au moment où quelques municipaux s'apprêtaient à charger les manifestants. Les gardes nationaux, dit *Le National*, « ont exigé que la garde municipale rentrât dans sa caserne..., déclarant que, si elle revenait à la charge contre des citoyens inoffensifs, on repousserait la force par la force[3] ».

Quelques instants plus tard, le même incident se reproduisit sur la place des Petits-Pères. Les patrouilles arrivaient une à une sur cette place qui fut bientôt couverte de plus de cinq cents gardes nationaux : une foule considérable les suivait ; pour dégager les abords des rues avoisinantes,

1. Cf. un portrait de Lesséré et de Lamieusens dans les *Profils révolutionnaires*, de V. Bouton, p. 19 et 46.

2. Dépos. Thirion, n° 581.

3. *Le National*, 24 février 1848. Cf. Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, Paris, 2e édit., 1892, in-16 (Bibl. nat., Lb⁵⁴. 10), p. 47.

un peloton de cuirassiers s'avança contre les manifestants, mais vint deux fois se heurter aux gardes nationaux, qui croisèrent la baïonnette[1].

Au commencement de l'après-midi, la compagnie Thirion, partie en reconnaissance dans les rues Saint-Denis, du Mail, Neuve-Saint-Eustache, empêcha une collision sur le boulevard Bonne-Nouvelle[2]. Un peu plus loin, dans la rue Saint-Martin, deux pièces de canon étaient braquées. « Une compagnie de la 3e légion s'est présentée devant la bouche de ces canons. MM. Duboehet et Sanche, officiers de cette compagnie, se sont écriés : « Ne tirez pas, à moins que vous ne vouliez tirer sur nous. Nous ferons la police chez nous, et nous « arrêterons l'effusion du sang[3]. »

A la mairie, les cris hostiles contre le ministère ne cessaient pas. Les gardes nationaux, exaspérés de l'inactivité où on les laissait, demandaient à marcher sur les Tuileries. Le colonel Besson ne put les calmer qu'en leur annonçant qu'il allait partir à l'état-major rendre compte de leurs manifestations[4].

IVe Arrondissement[5]. — « L'esprit de la garde nationale n'était point favorable au Gouvernement, dit le colonel Chapuis. Elle exprimait hautement son opinion pour la réforme. Déjà le mardi soir plusieurs gardes nationaux voulurent me contraindre à les conduire aux Tuileries pour faire une manifestation ; sur mon refus, ils voulurent exiger ma démission[6]. »

Les officiers réformistes craignaient, en répondant au

---

1. Dépos. Friant, no 273 ; — dépos. Decan, no 668 ; — *Le Commerce*, 24 février 1848.

2. Dépos. Thirion, no 581.

3. *Le National*, 24 février 1848.

4. Dépos. Besson, no 578.

5. Comprenant les quartiers de la Banque de France, du Louvre, Saint-Honoré, des Halles et Marchés. Le quartier Montorgueil, quoique faisant régulièrement partie du Ve arrondissement, était alors provisoirement rattaché au quartier des Halles et Marchés.

6. Dépos. Chapuis, no 584.

rappel, de donner l'illusion qu'ils soutenaient le Gouvernement. Ne sachant quelle conduite tenir en cette circonstance, ils vinrent demander conseil à Crémieux, qui habitait dans le quartier. « Marchez, leur répondit le député, mais en protestant que vous ne le faites que pour rétablir l'ordre et nullement pour soutenir la politique intérieure et extérieure du ministère contre laquelle vous vous élevez avec votre énergie de bons citoyens[1]. » Cet avis fut suivi, et les gardes nationaux rédigèrent la protestation suivante :

Nous, soussignés, citoyens du IVe arrondissement, déclarons que nous sommes prêts à prendre les armes dans les rangs de la garde nationale, sous les ordres de nos chefs respectifs, pour concourir au maintien de la sécurité publique : mais, en agissant ainsi, nous n'entendons pas nous constituer les défenseurs d'un ministère corrupteur et corrompu, dont nous repoussons de toutes nos forces la politique et les tendances, et dont nous demandons le renvoi immédiat et la mise en accusation[2].

Malgré l'opposition des officiers supérieurs, qui taxaient d'illégalité cette pétition[3], elle fut couverte de signatures en moins de deux heures[4]. La 3e compagnie du 1er bataillon, réunie à ce moment dans la cour de la mairie, se mit en marche pour aller la présenter au domicile de Crémieux qui devait la remettre à la Chambre. Le député étant déjà parti de chez lui, les gardes nationaux se décidèrent à porter eux-mêmes leur protestation au Palais-Bourbon[5]. Le cortège était composé de 400 hommes environ, sans fusils et sans gibernes : en tête marchaient plusieurs officiers et l'un d'eux tenait en main un drapeau sur lequel était écrit le mot : Réforme[6]. Un grand nombre de citoyens suivaient le bataillon[7]. La colonne

1. Lettre de Mme Crémieux, du 23 février, citée par Crémieux, *En 1848. Discours et lettres*, Paris, 1883, in-18 (Bibl. nat., Lb^{53} 86), p. 179.
2. Cité par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. I, p. 308.
3. *Le National*, 24 février 1848.
4. Dépos. Chapuis, n° 584.
5. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 179.
6. Dépos. Chapuis, n° 584 ; — *Le National*, 24 février 1848.
7. *Le National*, id.

arriva par les quais au pont de la Concorde[1]. Les députés, prévenus de son arrivée, étaient sortis sur le péristyle de la Chambre. Les conservateurs s'effrayaient de cette manifestation insolite et illégale. Ils firent donner l'ordre à un détachement de la 10e légion antiréformiste de barrer le pont pour s'opposer au passage des gardes nationaux[2]. Les manifestants envoyèrent alors un délégué, M. Haguette, porter, par un autre chemin, la pétition à Crémieux[3]; ils s'avancèrent ensuite sur le pont contre la 10e légion. On put craindre un instant qu'une collision n'éclatât. Pour éviter tout accident, quelques députés de l'opposition, Odilon Barrot, Crémieux, Marie, Garnier-Pagès, Beaumont (de la Somme), Courtais, se dirigèrent vers la foule: après avoir difficilement traversé les rangs de la 10e légion, ils arrivèrent jusqu'à la députation réformiste[4]. Crémieux prit la parole : « Messieurs et chers « concitoyens, ce matin, quand une nombreuse députation « de la 4e légion m'a fait l'honneur de venir me demander « conseil sur la conduite que les gardes nationaux devaient « tenir, je leur ai dit : Protecteurs de l'ordre public et de la « liberté, allez en masse, sans fusils, sur tous les points où « des collisions éclatent: mettez un terme à l'effusion du « sang de vos frères, citoyens ou soldats, car les soldats sont « vos frères comme le peuple *(longues acclamations)*. Vous « étiez frappés de la crainte que votre concours ne semblât « un acquiescement à une détestable politique: je vous ai « conseillé d'adresser une pétition à la Chambre, dans laquelle « vous feriez connaître votre opinion comme citoyens, en « même temps que vous marcheriez comme gardes natio- « naux. Ces pétitions, je suis venu les recevoir avec mes « amis, M. Marie, votre bon et loyal député, et M. Beaumont

1. *Journal d'un officier de cavalerie*, publié par De Marnay, *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, p. 310.

2. Dépos. de L'Espée, nº 661.

3. *Le Siècle*, 24 février 1848.

4. Dépos. Courtais, nº 659; — dépos. Odilon Barrot, nº 656; — Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. I, p. 310.

« (de la Somme), dont le patriotisme vous est si connu. *(Les « cris de Vive Marie! et Vive Beaumont! interrompent « l'orateur.)* Nous allons déposer vos pétitions sur la tribune, « et maintenant allez où des collisions s'élèvent, rétablissez « l'ordre et la paix : le ministère est frappé de mort, la garde « nationale a prononcé son arrêt. » Des acclamations unanimes ont accueilli ces paroles. M. Marie a engagé les gardes nationaux à se retirer en ordre, ce qui a été immédiatement exécuté[1] ». « De retour à la mairie, où il n'était resté que quelques hommes de service, raconte *Le National*, la colonne rendit compte de la démarche qu'elle venait de faire. Le colonel survint un instant après, et, comme dans le récit des faits on s'était servi du mot *démonstration*, le colonel interrompit le narrateur, en lui disant violemment qu'il n'était pas permis à la garde nationale de faire des démonstrations. Ces paroles furent interrompues par les interpellations les plus vives et les plus unanimes. La discussion s'échauffait quand on est venu annoncer la démission du ministère. Cette nouvelle a mis fin au débat[2]. »

Ve *Arrondissement*[3]. — La 5e légion était plus réformiste que la 4e. Beaucoup de ses officiers, comme Aubert-Roche[4], Grégoire, appartenaient au parti de *La Réforme*[5]. Aucun n'avait répondu au rappel du 22 : le 23, au contraire, les deux bataillons furent presque au complet. Ils commencèrent immédiatement à manifester leur opinion en parcourant l'arrondissement au cri de : Vive la réforme! Les passants criaient avec eux, et des colonnes tumultueuses se formaient sur

1. *Le Siècle*, 24 février 1848. La note du *Siècle* est donnée comme un communiqué de la 4e légion.

2. *Le National*, 24 février 1848.

3. Comprenant les quartiers Montorgueil (cf. IVe arrond.), Bonne-Nouvelle, du Faubourg-Saint-Denis, de la Porte-Saint-Martin.

4. Sur Aubert-Roche, cf. Dr L. Mougin, *Aubert-Roche (1810-1874)*, dans la *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, 1902, p. 509-591 et 754-759 ; tirage à part : Vitry-le-François, 1902, in-8° (Bibl. nat., Ln27, 48718).

5. On trouve même parmi les lieutenants de la 5e légion Robillard, le gérant du journal de Cabet, *Le Populaire* ; cf. le numéro du 27 février 1848.

tous les points du quartier. Un rédacteur du *National* vit une de ces colonnes traverser le boulevard Poissonnière dans la matinée. « Elle agitait ses fusils la crosse en l'air. Toute la population répondait à ses cris... Un cortège de jeunes gens et d'ouvriers la suivait[1]. »

La troupe occupait le boulevard; des patrouilles remontaient de temps en temps les rues transversales. Une de ces patrouilles, composée de gardes municipaux à pied, déboucha sur la place du Caire, suivie par une foule de manifestants qui les huaient et les menaçaient. Arrivés au carrefour de la rue du Petit-Carreau, les gardes municipaux se placèrent derrière un haquet, qui avait été renversé à l'entrée de la rue Neuve-Saint-Eustache, et firent une décharge qui blessa quatre ou cinq citoyens[2]. D'autres collisions éclataient vers le même moment dans les rues Thévenot et Bourbon-Villeneuve[3]. Ces incidents sans gravité causaient dans les rangs des gardes nationaux une irritation profonde; ils partirent en patrouilles[4] et s'opposèrent aux violences des municipaux, permettant ainsi aux combattants, retranchés dans les rues étroites, de fortifier leur position.

Les ruelles du quartier Saint-Martin, où l'on s'était battu une partie de la nuit, étaient restées au pouvoir des insurgés. « Le 23, de 8 à 9 heures du matin, dit le procès-verbal du commissaire, des barricades ont été formées à l'entrée de toutes les rues aboutissant rue Saint-Martin, dans l'espace compris entre le boulevard et la rue du Cimetière Saint-Nicolas. Une foule d'individus circulaient ou stationnaient sur tous les points libres de la voie publique[5]. »

Vers 11 heures 1/2, le poste Mauconseil, où un cadavre

1. *Le National*, 24 février 1848. Cf. dépos. Beaude, n° 589 : « Les gardes... demandèrent à être conduits en patrouille; je me mis à leur tête. A peine fûmes-nous en marche qu'ils crièrent : Vive la réforme! A bas Guizot! Nous étions suivis et entourés par une masse considérable de peuple. »

2. Dépos. Favrel, n° 592; — dépos. Beaude, n° 589.

3. Dépos. Beaude, n° 589.

4. Id.

5. Procès-verbal du comm. du quart. Saint-Martin-des-Champs, n° 172.

d'ouvrier avait été déposé, fut attaqué par une foule de 4 à 500 hommes armés. Il était défendu par une escouade du 23e léger, sous les ordres du caporal Béranger. « Je fis rentrer tout le monde, dit-il, et la porte fut fermée. Je fis déboucher des créneaux qui avaient été remplis avec du plâtre. Un omnibus fut apporté contre la porte ; la guérite fut renversée à côté et on mit au-dessous de la paille qu'on alluma. Comme il y avait au-dessus des lieux d'aisances une ouverture assez grande, j'y fis passer un de mes hommes qui gagna ainsi la maison voisine et alla nous chercher du renfort. A peine était-il sorti, qu'un détachement de la garde nationale commandé par M. Flotard, commandant du 3e bataillon de la 5e légion, vint nous délivrer. Je ne voulais pas abandonner le poste, mais il insista si vivement.... que je consentis à me placer avec mes hommes au milieu des gardes nationaux[1]. »

A la même heure, le poste du marché Saint-Martin, occupé par huit hommes de la garde municipale, fut également attaqué. « A 11 heures 1/2 environ, dit le maréchal des logis Seiller, un rassemblement d'hommes porteurs de toutes espèces d'armes a paru sur la place du Marché, a attaqué plusieurs boutiques et enfin s'est dirigé sur le poste : nous l'avions fermé du côté de la rue : les grilles du marché avaient été aussi fermées. Ces hommes vinrent frapper sur la porte du poste avec des haches et d'autres instruments, et ils la brisèrent. Heureusement une seconde porte de sûreté les empêcha de pénétrer ; mais ils l'attaquèrent aussi. Il devenait nécessaire de les éloigner, et à cet effet nous tirâmes quelques coups de fusil par les meurtrières. Les assaillants en avaient déjà tiré plusieurs sur le poste[2]. » Cette décharge des municipaux dispersa la foule, qu'un détachement du 15e de ligne poursuivit[3].

1. Dépos. Béranger, n° 414.
2. Dépos. Seillier, n° 553.
3. Dépos. Marcherot, n° 699.

VI[e] Arrondissement[1]. — Le rappel du 23 ne rassembla, dans la 6[e] légion, que le nombre d'hommes suffisant pour composer un bataillon. Presque tous arrivèrent en poussant des cris hostiles au ministère[2]. Jusque dans la soirée, le rôle de la garde nationale resta peu actif dans l'arrondissement. La lutte était concentrée entre les combattants des barricades nombreuses et la troupe qui sillonnait les rues de patrouilles et de reconnaissances. La plus forte barricade du quartier s'élevait dans la rue Rambuteau au coin de la rue Beaubourg : elle était défendue par une soixantaine d'insurgés, dont trente environ étaient armés de fusils. Vers 1 heure, un détachement de chasseurs d'Orléans fut chargé de s'en rendre maître ; la fusillade, meurtrière des deux côtés, dura près d'une demi-heure, sans que les soldats pussent s'emparer de la barricade[3].

La rue Aubry-le-Boucher fut, toute la journée, le théâtre d'escarmouches et de collisions. La plus sérieuse eut lieu vers 2 heures. Le capitaine Leloutrel la raconte ainsi : « Un détachement d'insurgés, composé de 60 à 80 hommes armés, entra dans la rue Aubry-le-Boucher par la rue Saint-Martin et fit feu sur ma compagnie de grenadiers.... qui se trouvait à l'autre extrémité de la rue... Cette décharge inattendue tua et blessa... un sergent et trois grenadiers, dont un seul a survécu. Cette compagnie se mit à leur poursuite et échangea avec eux quelques coups de fusil[4]. »

Les troubles survenus la veille dans la rue Bourg-l'Abbé avaient décidé la préfecture de police à faire occuper ce point par le lieutenant Bouvier, de la garde municipale. La nuit fut calme. Vers 6 heures du matin, des rassemblements commencèrent à circuler dans la rue Saint-Denis : à plusieurs reprises, ils harcelèrent de coups de feu les municipaux de la

1. Comprenant les quartiers du Temple, de la Porte Saint-Denis, Saint-Martin-des-Champs, des Lombards.

2. Dépos. Corbeau, n° 596.

3. Dépos. Bidault, n° 695.

4. Dépos. Leloutrel, n° 403 ; cf. dépos. Robert, n° 407.

rue Bourg-l'Abbé. Le détachement fut bientôt renforcé par le lieutenant Dupouey. Il se forma alors en carré au carrefour des rues Neuve Bourg-l'Abbé et du Petit-Hurleur[1]. A partir de 8 heures, dit le lieutenant Bouvier, « nous fûmes attaqués sans relâche par des individus qui formaient des rassemblements nombreux dans les rues avoisinantes et qui s'avançaient contre nous en nous lâchant des coups de fusil. On avait tiré contre nous au moins trois cents coups de fusil de cette manière. J'étais néanmoins resté dans ma position[2] ». Vers 2 heures de l'après-midi, les assaillants formaient, dans la rue Saint-Denis, un groupe considérable ; « le premier rang était composé de femmes et masquait des hommes armés[3] », qui tiraient sur les municipaux. Le lieutenant Bouvier fut frappé d'une pierre ; les soldats le crurent blessé, et, ne contenant plus leur fureur, firent une décharge générale qui blessa plusieurs insurgés[4]. Vers le même moment, une forte colonne d'infanterie reçut l'ordre de parcourir le quartier pour déloger les combattants des barricades. Elle traversa les rues Saint-Martin et Saint-Denis, enlevant tout sur son passage ; les soldats circulaient par files le long des maisons, en criant : Fermez les fenêtres ! Partout où l'on n'obéissait pas à leurs ordres, ils tiraient. Un certain nombre de curieux furent tués de cette manière[5]. Loin de calmer l'exaltation populaire, ces démonstrations violentes ne faisaient qu'accroître l'effervescence. Elle se prolongea fort avant dans l'après-midi[6], et c'est à peine si, dans le VIe arrondissement, elle s'apaisa quelque temps dans la soirée. *Le National* résume ainsi l'aspect du

1. Dépos. Dupouey, nº 516 ; — dépos. Bouvier, nº 544.
2. Dépos. Bouvier, nº 544.
3. Dépos. Dupouey, nº 516.
4. Dépos. Bouvier, nº 544.
5. Dépos. Baudry, Philippe, Naze, Menouillard, Adry, Couturier, dans le procès-verbal du comm. du quart. des Lombards, nº 174 ; — dépos. Dupouey, nº 516 ; — dépos. Sainte-Aldegonde, nº 279.
6. C'est dans une de ces collisions que le commandant Saint-Hilaire, du 34e de ligne, fut tué d'un coup de pistolet déchargé par un gamin. Cf. la dépos. Herbinger, nº 430, et un plan de la place du Châtelet avec la position des troupes au moment de la mort du commandant, nº 431.

quartier : « Vers 2 heures, une barricade énorme interceptait le bout de la rue du Pont-aux-Choux, et des coups de fusil se faisaient entendre dans tout le pâté de maisons qui s'étend de cette rue à la rue Saint-Martin. A 4 heures, la fusillade était vive encore sur quelques points du Marais. A 5 heures, on voyait passer dans ce quartier des brancards portant des morts et des blessés[1]. »

VIIe Arrondissement[2]. — « Le 23, le rappel a été battu le matin, dit le colonel Laveissière ; dans le premier et dans le second bataillon, il a réuni un assez grand nombre de gardes nationaux et d'officiers ; mais la plus grande partie exprima hautement son opinion contre le ministère et refusa de marcher sur les points stratégiques... Les cris de : Vive la Réforme ! furent proférés de toutes parts. Mes observations réitérées, celles du maire qui se joignit à moi, ne purent vaincre cette résistance et rétablir la subordination[3]. » Le maire proposa alors de dresser une pétition qui serait signée par tous ceux qui se présenteraient, sans armes, à son domicile. « Cette proposition, dit-il, apaisa les cris, mais non le mécontentement. Je dressai en effet cette pétition qui, déposée dans mon étude, ne fut signée que par un petit nombre de personnes[4]. »

Cependant le colonel s'était résigné, comme dans les arrondissements voisins, à laisser partir des patrouilles qui manifestaient avec le peuple. L'agitation était considérable dans le quartier ; des groupes parcouraient les rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois en pillant sur leur passage les boutiques d'armuriers[5]. Des barricades nombreuses s'élevaient dans les rues Saint-Martin, Aubry-le-Boucher, Grenier-Saint-Lazare, Michel-le-Comte. La mieux défendue

1. *Le National*, 24 février 1848.

2. Comprenant les quartiers des Arcis, Saint-Avoye, du Mont-de-Piété, du Marché Saint-Jean.

3. Dépos. Laveissière, n° 597.

4. Dépos. M. Moreau, n° 672.

5. Procès-verbal du comm. du quart. du Mont-de-Piété, n° 102.

se trouvait vers le milieu de la rue des Filles-du-Calvaire; elle était occupée par une masse d'insurgés qui combattaient avec acharnement[1]. Plusieurs fois dans la journée, elle fut attaquée par la troupe. Vers midi, une collision se produisit, et un détachement du 45e de ligne allait donner l'assaut lorsque le 2e bataillon de la garde nationale parut et fit, par son intervention, cesser le feu de part et d'autre[2]. Les soldats se replièrent dans la rue Vieille-du-Temple. Vers 3 heures, le général Perrot ordonna une nouvelle attaque; il chargea le capitaine Lesueur d'enlever la barricade à l'aide du canon. Deux pièces, débouchant par la rue de l'Oseille, furent mises en batterie sur la place de la Fontaine-de-l'Echaudé. « J'ai fait tirer deux coups à boulets, dit le capitaine; mais les pièces étaient pointées avec une hausse très considérable, de manière à n'atteindre personne[3]. » Les projectiles passèrent par-dessus la barricade et vinrent se loger dans un grenier situé au troisième étage d'une des maisons du boulevard.

Cette décharge d'artillerie produisit une vive émotion[4] et redoubla l'exaspération de la garde nationale[5]. Le colonel Laveissière se dépensait en efforts superflus pour ramener un peu d'ordre et de discipline dans les rangs de sa légion[6]. Ne recevant de l'état-major aucune instruction, il demanda au maire d'écrire au préfet de la Seine pour lui rendre compte du mauvais vouloir de la garde nationale[7]; le maire et le lieutenant-colonel Siredey se chargèrent de porter eux-mêmes cette lettre. Accompagnés de plusieurs officiers, ils se rendirent auprès de M. de Rambuteau. « J'ajoutai, dit le lieutenant-colonel, des observations verbales à celles que contenait la

1. Dépos. Schumacher, n° 608.
2. Dépos. Vaché et Fournier, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Mont-de-Piété, n° 192.
3. Dépos. Lesueur, n° 373; cf. dépos. Bullier, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Mont-de-Piété, n° 192.
4. Dépos. Lamouroux, n° 317.
5. Dépos. Laveissière, n° 597.
6. Id.: « Les efforts que je fis pour calmer cette exaspération me rendirent assez malade pour exiger sur-le-champ les soins du médecin. »
7. Id.; dépos. M. Moreau, n° 672.

lettre; mais nous n'obtînmes autre chose du préfet que la promesse qu'il enverrait lui-même la lettre au ministre de l'Intérieur[1]. »

VIII[e] Arrondissement[2]. — Dans la 8[e] légion, peu d'hommes répondirent au rappel. La majorité était réformiste et révolutionnaire, et considérait l'abstention comme un acte de protestation contre le ministère. « Le 23, je n'ai pas pris les armes parce que je ne voulais pas soutenir le gouvernement », dit le capitaine Jourdan[3].

Dans la matinée, un assez grand nombre d'officiers se réunirent chez le capitaine Girod, marchand de nouveautés, 99, rue du Faubourg Saint-Antoine[4]. Comprenant mal le sens des troubles qui éclataient sous leurs yeux depuis la veille, ils résolurent d'attendre les événements et de se rassembler de nouveau dans la soirée pour fixer leur attitude et leur conduite[5]. Mieux renseignés sur les intentions populaires, ils décidèrent, dans cette dernière réunion, de prendre les armes le lendemain en groupant autour d'eux le plus de combattants possible[6]. Un nouveau rendez-vous fut assigné pour le 24, à 10 heures du matin[7].

Toute la journée, le quartier Saint-Antoine fut parcouru par des rassemblements qui se heurtèrent plusieurs fois à la troupe. Les insurgés, mal armés, malgré le pillage des armureries, évitaient ces collisions avec les soldats; ils se retranchaient derrière les barricades qui commencèrent, vers midi, à hérisser le quartier[8]. Le lieutenant Pihuit, du

1. Dépos. Siredey, n° 598. Vers minuit, après la fusillade des Capucines, Siredey se rendit de nouveau avec le maire chez le préfet : « Nous n'obtînmes de lui aucune instruction; il ne nous prescrivit aucune mesure. »

2. Comprenant les quartiers du Marais, Popincourt, Saint-Antoine, des Quinze-Vingts.

3. Dépos. Jourdan, n° 606.

4. Dépos. Girod, n° 605.

5. Id.; dépos. Jourdan, n° 606; — dépos. Launette, n° 609.

6. Dépos. Jourdan, n° 606.

7. Dépos. Girod, n° 605.

8. Procès-verbal du comm. du quart. du Faubourg Saint-Antoine, n° 197.

16e régiment d'infanterie légère, tenta une reconnaissance dans l'après-midi. « Nous trouvâmes deux barricades peu élevées que nous franchîmes sans résistance ; les individus présents criaient : Vive la ligne ! Lorsque je fus arrivé sur la place de l'abattoir Popincourt, j'aperçus des barricades de tous côtés. Voyant que je ne pouvais continuer mon chemin, je me disposais à rétrograder, lorsque je fus assailli par des gens sortant de l'abattoir et des lieux voisins. Ils voulaient me faire entrer dans l'abattoir avec mon détachement pour nous prendre nos armes et nos munitions... Pendant que je m'entretenais avec eux, mon détachement rétrogradait, moins trois hommes qui furent désarmés. Après que je leur eus juré que je ne ferais point feu sur le peuple, ils me laissèrent aller avec mes trois hommes et me rendirent mon sabre[1]. »

Le capitaine Delpoux de Naline, du 8e dragons, qui parcourut un peu plus tard l'arrondissement, décrit les barricades qu'il trouva partout sur son passage : « Nous rencontrâmes une première barricade commencée par des individus qui se retirèrent à notre approche... Nous en vîmes une seconde à l'entrée d'une rue transversale à droite, gardée par des hommes armés qui crièrent : Vivent les dragons ! Avançant plus loin, nous vîmes une autre barricade, formée de pierres et de pavés, qui prenait toute la largeur de la rue et gardée par des hommes vêtus de blouses et armés... : le drapeau rouge y était arboré[2]. »

IXe Arrondissement[3]. — La 9e légion, moins révolutionnaire que la 8e, était loin cependant de soutenir le ministère. Les renseignements sur son attitude sont d'ailleurs assez rares. « Le lendemain 23, dit le colonel Boutarel, j'ai repris la même position [place de l'Hôtel-de-Ville] avec les mêmes bataillons, un peu plus nombreux. Dans la matinée, un détachement de

1. Dépos. Pihuit, no 402.
2. Dépos. Delpoux de Naline, no 315.
3. Comprenant les quartiers de l'Arsenal, de l'Hôtel-de-Ville, de l'Ile Saint-Louis, de la Cité.

troupes de ligne et de gardes nationaux a été dirigé vers la mairie du VIIe arrondissement, sur la réquisition d'un adjoint de cette mairie... Je dois vous dire cependant qu'ayant reconnu dans la garde nationale des dispositions hostiles contre le ministère, j'ai cru prudent de ne pas la mêler aux détachements de troupes de ligne qui ont fait dans le quartier des reconnaissances[1]. »

L'arrondissement, coupé par la Seine, présentait un aspect différent sur les deux rives. La partie située sur la rive droite était, comme le VIIIe arrondissement, couverte de barricades, contre lesquelles les troupes du général Talandier, qui commandait à l'Hôtel-de-Ville, eurent à batailler toute la journée[2]. La Cité resta calme jusqu'au soir : vers 5 heures, quelques bagarres eurent lieu sur le Pont-au-Change et dans l'Ile Saint-Louis[3].

Xe *Arrondissement*[4]. — La 10e légion était, avec la 1re, la plus conservatrice de Paris. Elle se réunit en grand nombre dès le début de la matinée. « La garde nationale a répondu avec assez de zèle aux rappels qui ont été battus », dit l'adjoint Michelot[5]. Recrutée en partie dans la bourgeoisie du quartier Saint-Germain, elle était prête à soutenir Guizot contre les attaques des réformistes. « Les hommes, dit le commandant Février,... ont été calmes et fidèles à la discipline[6]. » Ce fut un détachement de cette légion qui fut chargé de s'opposer au passage des gardes nationaux de la 4e portant à la Chambre leur pétition[7].

Cependant, jusque dans ses rangs, les idées de réforme s'étaient glissées. Quelques opposants essayèrent de protester

1. Dépos. Boutarel, n° 611.
2. Dépos. Talandier, n° 281.
3. Dépos. Chapuis, n° 584.
4. Comprenant les quartiers de la Monnaie, du Faubourg-Saint-Germain, Saint-Thomas-d'Aquin, des Invalides.
5. Dépos. Michelot, n° 676.
6. Dépos. Février, n° 618.
7. Cf. p. 128.

contre la politique du Gouvernement. « Un certain nombre de gardes nationaux, dit le chef de bataillon Dequevauvillers, soit à la mairie, soit à la rue Taranne, ont proféré les cris de : Vive la réforme ! Mais ces cris ont été proférés surtout après l'annonce de la retraite du ministère Guizot[1]. » L'incident de la rue Taranne parut grave et significatif. La plupart des journaux le racontèrent pour prouver à quel degré d'impopularité en était tombé ce ministère qui rencontrait de l'hostilité jusque parmi les conservateurs et les modérés de la 10e légion. « Ce matin, dit *Le National*, un bataillon de la 10e légion, réuni dans le voisinage du Palais-Bourbon, vit arriver à lui M. Lemercier, pair de France et colonel de la 10e. « Messieurs, « s'écrie M. Lemercier, tout est fini dans Paris, l'émeute est « terrassée, et la garde nationale est appelée à donner au « Gouvernement un témoignage de confiance. » A ces mots, l'un des soldats du bataillon, M. Bixio, sort des rangs, et il s'écrie à son tour : « Colonel, nous sommes tous disposés à « faire respecter l'ordre et les propriétés : mais il faut bien que « le Gouvernement le sache, nous n'avons pas de manifesta- « tions de confiance à faire. Nous voulons, oui, tous ceux qui « sont ici veulent comme moi.... le changement du ministère « et la réforme. » A ces mots, un cri unanime s'élève de toutes parts : Vive la réforme !... M. Lemercier était à cheval. Un homme du peuple, qui se trouvait auprès de lui, ayant poussé ce cri, il en descend et lui met la main au collet. Au moment où il faisait ce geste, des gardes nationaux l'entourent et délivrent le prisonnier qu'il venait de faire en lui disant : « Colonel, on n'arrête pas un homme pour « avoir crié : Vive la réforme ! » Furieux de cette résistance, M. Lemercier arrache son hausse-col et remonte à cheval pour aller rendre compte à l'état-major de l'état des esprits dans sa légion[2].

Cet acte de résistance n'était néanmoins qu'une exception.

1. Dépos. Dequevauvillers, n° 615.
2. *Le National*, 24 février 1848 ; cf. *Le Siècle*, id.

D'après le témoignage du commandant Robinet, cette « démonstration peu bienveillante contre le colonel n'est imputable qu'à une très faible partie du bataillon[1] ». C'est ce groupe de réformistes qui, le lendemain, entraînera à sa suite un assez grand nombre de gardes nationaux et donnera à la légion une attitude plus révolutionnaire.

XIe Arrondissement[2]. — Malgré la proximité des Écoles, la 11e légion se ressentait du voisinage de la 10e conservatrice. « L'esprit de la garde nationale dans la légion n'était pas très hostile », dit le lieutenant-colonel Carthian[3]. Les bataillons furent à peu près les plus complets de Paris. « Le rappel battu dans deux bataillons, conformément aux ordres reçus, dit le colonel Boulay de la Meurthe, a réuni environ 800 hommes, à la tête desquels j'ai parcouru tout l'arrondissement. Leur attitude ferme et silencieuse, aussi bien que l'occupation des points stratégiques, ont contribué à y maintenir une tranquillité aussi grande que celle de la veille[4]. » Cependant la bourgeoisie la plus ministérielle n'échappait point tout à fait à l'entraînement général des esprits. Au milieu de l'attitude réservée et du silence de la légion, quelques cris s'élevèrent dans la journée, mais sans insistance et sans effet[5].

Le bataillon de ligne et les détachements de dragons postés sur la place du Panthéon envoyèrent, pendant l'après-midi, des patrouilles dans toutes les directions[6]. Le quartier resta calme ; la lutte était limitée à la rive droite ; les étudiants s'étaient, dès le matin, répandus, des bureaux de *L'Avant-Garde* et de *La Lanterne*, dans les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis où le bruit courait qu'on se battait[7].

---

1. Dépos. Robinet, n° 617.
2. Comprenant les quartiers du Palais-de-Justice, de l'École-de-Médecine, du Luxembourg, de la Sorbonne.
3. Dépos. Carthian, n° 621.
4. Dépos. Boulay de la Meurthe, n° 620.
5. Dépos. Carthian, n° 621.
6. Procès-verbal du comm. du quart. de la Sorbonne, n° 229.
7. *La Lanterne du quartier latin*, numéro de mars 1848.

Seule l'École Polytechnique fut le théâtre de quelques troubles. On répétait que le commandant de l'École, le général Aupick, voulait interdire la sortie aux élèves impatients d'aller seconder le peuple. Vers 2 heures, une colonne nombreuse se porta vers la rue Descartes en criant et manifestant [1]. Comme tous les mercredis, les élèves sortirent quelque temps après, et la colonne, au chant de la *Marseillaise*, descendit vers les quais par la rue des Grès et de la Harpe [2].

Un peu plus tard, une autre bande vint réclamer à l'administration du théâtre de l'Odéon les armes qui se trouvaient dans les magasins d'accessoires. L'administration ne fit aucune résistance et distribua à la foule les épées et les piques qu'elle possédait [3].

XIIe *Arrondissement* [4]. — La 12e légion était, avec la 3e et la 8e, plus encore peut-être que ces deux dernières, la fraction la plus révolutionnaire de la garde nationale. Mais, contrairement à la tactique employée dans la 8e légion, les gardes nationaux de la 12e étaient d'avis de se réunir en aussi grand nombre que possible pour agir plus efficacement. Nulle part ne se marqua mieux qu'ici l'antagonisme qui séparait le colonel conservateur et la légion réformiste. Le colonel Lavocat, instruit par les incidents de la veille [5] des dispositions de la légion à son égard, évita, dans la matinée du 23, de donner au rappel une extension trop considérable [6]. Malgré ses précautions, 200 gardes accoururent, « dans les mêmes disposi-

1. *La Lanterne du quartier latin*, numéro de mars 1848.
2. Procès-verbal du comm. du quart. de la Sorbonne, n° 229.
3. Procès-verbal du comm. du quart. de l'École-de-Médecine, n° 226.
4. Comprenant les quartiers Saint-Jacques, de l'Observatoire, Saint-Marcel, du Jardin-des-Plantes.
5. Cf. p. 112.
6. Dépos. Lavocat, n° 624. Lavocat affirme qu'il a fait battre le rappel dans la matinée du 23, conformément aux ordres qu'il avait reçus. La plupart des officiers déclarent au contraire qu'ils n'ont rien entendu et que ce ne fut qu'à 4 heures du soir que le rappel fut battu. Cf. *Le National*, 24 février. Il est difficile d'admettre que Lavocat, en dépit des ordres de l'état-major, se soit abstenu de convoquer la légion ; il est plus vraisemblable de croire qu'il fit simplement battre le rappel devant la mairie ou dans les environs.

tions que ceux de la veille. Les mêmes cris ont été proférés, dit Lavocat, et déjà on ajoutait ceux de : Vive la République! Je fus l'objet des mêmes invectives, des mêmes menaces[1]. » Pour échapper à cette fureur, le colonel donna l'ordre, qui fut exécuté, de licencier ces quelques gardes nationaux. Pendant toute l'après-midi, l'arrondissement se trouva donc sans légion. Vers 4 heures, le rappel se fit entendre, sans que l'on ait su qui avait donné l'ordre de le battre malgré le colonel. La légion au grand complet se réunit sur la place du Panthéon[2], entourée d'une masse de peuple en partie armée[3]. Des cris hostiles accueillirent Lavocat. On lui reprochait violemment de n'avoir pas convoqué la légion dans la journée. Philippe Faure raconte, quelques instants après, cet incident : « Le colonel Lavocat veut se dire réformiste, lui, le traître de juin 1832, lui, le vendu des Gobelins, lui, l'ami de Fieschi! Les apostrophes les plus violentes, les menaces l'ont fait reculer; et, pour éviter les baïonnettes de sa légion, il a dû fuir[4]. » « Le corps d'officiers, dit *Le National*, a insisté pour que la légion parcourût l'arrondissement, et le colonel, après avoir entendu plus d'une vérité, a été obligé d'ordonner le départ. Chacun des quatre bataillons de la légion a pris alors son chemin au chant de la *Marseillaise*, au cri de : Vive la réforme! et les bataillons ont parcouru ainsi l'arrondissement au milieu de l'enthousiasme de toute la population. La troupe de ligne s'est associée à ces patriotiques vivats[5]. »

Légion à cheval. — La légion à cheval de la garde nationale, recrutée dans la bourgeoisie riche et commandée par le comte de Montalivet, était fermement royaliste. Jusque dans ses rangs cependant l'opinion réformiste se faisait jour. M. de Montalivet, d'ailleurs, était à la cour, depuis quelque

1. Dépos. Lavocat, n° 624.
2. *Le National*, 24 février 1848.
3. Dépos. Lavocat, n° 624; — dépos. Detalle, n° 626; — dépos. Roinville, n° 627; — dépos. Gobert, n° 628.
4. *Journal d'un combattant de Février*, p. 140.
5. *Le National*, 24 février 1848.

temps, l'ennemi le plus décidé du ministère. Il s'était efforcé, par tous les moyens en son pouvoir et par l'intimité dont il jouissait auprès du roi, de détacher Louis-Philippe de la politique trop conservatrice de Guizot[1].

Le seul témoignage de l'esprit réformiste de la garde nationale à cheval nous est fourni par les journaux de l'opposition, *La Presse* et *Le National*, et par un court passage des *Mémoires* de Montalivet. Les dépositions de Paganel[2] et de Leboul[3] n'apprennent rien à ce sujet. Voici le récit de *La Presse* : « Aujourd'hui, à 3 heures 1/2, la garde nationale à cheval était réunie sur la place du Carrousel. M. de Montalivet a fait ranger la légion autour de lui... « Mes chers cama-« rades, le roi m'a chargé de vous remercier du concours que « vous avez prêté aujourd'hui à l'ordre et au Gouvernement « fondé en Juillet : il vient d'accepter les démissions de tous « ses ministres... Rentrez chez vous, tout est terminé. Mais « demain, soyez exacts à votre poste...» Un officier s'est alors avancé et s'est écrié : « Colonel, la garde nationale à cheval « n'a pas fait aujourd'hui acte d'adhésion au ministère : elle « est venue prêter main forte à l'ordre et aux institutions de « Juillet. Le ministère est renvoyé, alors nous crierons : Vive « le roi ! » M. de Montalivet a répondu : « Mes sentiments sont « connus, je n'ai pas à les exprimer ici : l'uniforme me gêne « pour dire tout ce que je sens, tout ce que j'éprouve ; mais « je crierai avec vous : Vivent les institutions fondées en « Juillet ! Vive le roi ![4] »

Ainsi, il n'y avait pas dans tout Paris une seule légion de la garde nationale qui échappât au mouvement d'opposition contre le ministère Guizot. Les plus royalistes, la légion à cheval, la 1re, la 10e, dans une certaine mesure la 11e, considéraient le ministère comme un obstacle à la popularité du roi

1. Montalivet, *Fragments et souvenirs*, 1900, t. II.
2. N° 564.
3. N° 565.
4. *La Presse*, 24 février 1848 ; cf. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 127.

et au développement de sa vraie politique. Les 2e, 4e, 6e, 7e, 9e allaient plus loin dans leurs vœux de réforme et se rattachaient sans hésiter à l'opposition de gauche. La 5e était partagée : la majorité restait dynastique, tandis que quelques-uns, comme Aubert-Roche et Grégoire, se rapprochaient nettement de Ledru-Rollin. Dans les 3e, 8e, 12e, la proportion était intervertie : la minorité seule était dynastique ; la majorité se ralliait aux radicaux les plus extrêmes et aux révolutionnaires.

CHAPITRE V

La chute du ministère

I. L'alarme a l'état-major : Rapports des colonels des légions. — Le général Friant, le colonel Besson, le lieutenant-colonel Baignère à l'état-major.

II. L'entrevue du roi et de Guizot : Impression produite sur l'esprit du roi par ces nouvelles. — Entretien avec la reine. — Arrivée de Duchâtel aux Tuileries. — Le roi lui demande la démission du cabinet. — Duchâtel va chercher Guizot à la Chambre. — Entrevue du roi, de Guizot et de Duchâtel. — Traces d'une version royaliste de cet incident.

III. La séance de la Chambre : Les interpellations. — Guizot annonce que le roi a chargé Molé de former un ministère. — Tumulte parmi les conservateurs. — Séance de la Chambre des pairs.

IV. La tentative de Molé : Entrevue du roi et de Molé. — Démarches de Molé. — Conversations avec Rémusat et avec Thiers.

V. La confusion générale du commandement : Trouble et confusion à l'état-major. — Faiblesse du général Jacqueminot. — Difficulté de transmission des ordres. — Plaintes des chefs de corps. — Proposition du maréchal Bugeaud.

I

Ce fut au commencement de l'après-midi que l'état-major fut informé des dispositions générales de la garde nationale. Effrayés des manifestations de la matinée, de l'étendue du mécontentement dans les légions, les colonels vinrent presque tous, vers 2 heures, rendre compte de cette agitation, demander des ordres précis et « avertir qu'il leur était impossible de répondre désormais de la tranquillité de la capitale si

le Gouvernement ne se décidait pas à faire de promptes et significatives concessions [1] ». *Le National*, qui rapporte cette nouvelle, ajoute : « La majorité des chefs de légion appartient cependant au parti conservateur. L'évidence des faits et la gravité de la situation leur ont ouvert les yeux à temps [2]. »

Dans la 7e légion, le colonel Laveissière, qui, par l'intermédiaire du maire Martin Moreau et du lieutenant-colonel Siredey, avait adressé plusieurs messages au préfet de la Seine et qui n'en avait reçu aucune réponse [3], se décida à envoyer à l'état-major un de ses capitaines. L'officier partit, mais, dans le tumulte général, ne put parvenir jusqu'à Jacqueminot : le colonel Laveissière resta sans ordre, ignorant, au milieu de l'émeute, les intentions du Gouvernement [4].

Après les incidents qui suivirent la réunion de la 3e légion sur la place des Petits-Pères [5], le général Friant crut utile d'en informer immédiatement Jacqueminot. Il dépêcha plusieurs officiers, mais, comme le capitaine de la 7e légion, ils ne purent rapporter aucune instruction précise. Friant se rendit alors lui-même à l'état-major ; il trouva réunis les généraux Sébastiani et Jacqueminot ; il leur exposa les événements dont il venait d'être témoin et leur montra le péril que créait cette attitude imprévue de la garde nationale. Sans prendre de détermination, ils « m'engagèrent, dit Friant, à voir le duc de Nemours, auquel je fis aussi mon rapport, en lui faisant sentir toute la difficulté et le danger de la position [6] ».

Dans la même légion, le colonel Besson avait à résister, à la mairie, aux sollicitations pressantes des gardes qui voulaient marcher sur les Tuileries pour faire connaître au roi leur opinion réformiste [7]. « Je crus pouvoir... parvenir [à les calmer], dit le colonel, en leur annonçant que j'allais rendre compte

1. *Le National*, 24 février 1848.
2. *Id.*
3. Cf. p. 135.
4. Dépos. Laveissière, n° 597.
5. Cf. p. 125.
6. Dépos. Friant, n° 273.
7. Cf. p. 126.

de leur manifestation à l'autorité, et je me transportai en effet à l'état-major de la garde nationale. A mon retour, j'annonçai que le général commandant m'avait promis de transmettre au Gouvernement la manifestation de l'opinion de la légion [1]. » Une note, reproduite dans *La Presse* et dans *Le Siècle*, prête au colonel un langage énergique: après avoir sollicité le renvoi du ministère et des promesses formelles de réforme, il aurait « déclaré que, si aucune de ces concessions n'était accordée, il lui serait impossible de rester à la tête de sa légion et qu'il se verrait forcé de donner sa démission [2] ».

Le lieutenant-colonel Baignère fit une démarche analogue au nom de la 2e légion. Le long récit qu'il donne de son entretien avec les généraux et avec le duc de Nemours montre à la fois l'indécision du commandement et le trouble que jeta à l'état-major l'annonce de la défection de la garde nationale.

« A ma demande, je fus.... autorisé à.... faire connaître au commandant supérieur, tant en mon nom qu'en celui de la légion tout entière, la gravité des circonstances et la nécessité de donner une prompte satisfaction à l'opinion publique. Introduit auprès du chef d'état-major général de la garde nationale [3], je le trouvai dans une fâcheuse quiétude d'esprit. Je lui fis part de ce qui se passait dans le sein de la légion: je lui fis remarquer qu'il serait utile de convoquer tous les gardes nationaux par un rappel général, afin d'avoir le plus de moyens possible pour s'opposer au désordre qui menaçait de toutes parts. J'ajoutai qu'il était indispensable que le commandant supérieur informât le Gouvernement de l'état alarmant des choses, et qu'on ne calmerait les esprits qu'en donnant satisfaction à l'opinion publique. Il me fut répondu que je me montais la tête inutilement, que c'était une simple

1. Dépos. Besson, n° 578.

2. *La Presse*, 24 février 1848; cf. *Le National*, 24 février: « La 3e légion, réunie en assez grand nombre, a chargé son colonel de se rendre à l'état-major général pour déclarer qu'elle ne déposerait les armes qu'après le renvoi du ministère. »

3. Général Carbonel.

affaire de police, et que, si l'on avait besoin plus tard de la garde nationale, on l'appellerait. Il me promit de faire part de ma démarche au commandant supérieur[1], et je me retirai après avoir vainement insisté de la manière la plus énergique pour faire passer mes convictions dans son esprit. Au pied d'un grand escalier, je rencontrai M. de Neuilly, colonel d'un régiment de cavalerie, parent du commandant supérieur. Il me demanda quel était le motif qui m'avait amené à l'état-major, et, sans doute informé déjà de l'état réel des choses, il m'engagea à faire connaître toute la vérité sur les événements qui étaient à ma connaissance. Apercevant le ministre de la Guerre qui entrait en ce moment, il me présenta à lui. Je répétai au ministre ce que j'avais dit au chef d'état-major : je lui annonçai que la garde nationale était en pleine insurrection, et que les cris universels de : Vive la réforme ! A bas Guizot ! ne pouvaient laisser aucun doute sur l'esprit public. Le ministre me dit alors qu'il était utile de faire connaître ces faits au duc de Nemours, et me demanda si je consentirais à le voir. Je répondis que j'étais venu au nom de la seconde légion pour faire connaître une vérité jusqu'alors méconnue, et que j'étais prêt à faire toutes les démarches qui assureraient l'accomplissement de ma mission. Je fus alors conduit dans le salon qui était occupé par le duc de Nemours, le général Sébastiani, le général Jacqueminot, M. Duchâtel et un aide de camp du prince. Je répétai ce que j'avais dit au chef d'état-major et au ministre de la Guerre, en insistant vivement sur la nécessité où l'on était de donner sans retard satisfaction à l'opinion. Le prince m'écouta avec une grande attention et parut pénétré de la gravité de la circonstance[2]. Il se retira immédiatement dans un coin du salon, pour conférer avec

---

1. Général Jacqueminot.

2. Cf. le duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin* : M. Baignère « m'exprima très chaudement qu'il lui paraissait impossible de faire entendre raison à ces esprits égarés ; il était convaincu de la nécessité de concéder le changement du ministère, comme moyen d'assurer, au maintien de l'ordre, le concours de la garde nationale ». Publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°, p. 283.

les deux généraux, les deux ministres se tenant à l'écart. Il est à ma connaissance personnelle que le prince se rendit immédiatement chez le roi pour demander le renvoi du ministère [1]. »

II

Dès que le roi connut, vers midi, les sentiments hostiles de la garde nationale, la confiance qu'il avait jusqu'alors témoignée disparut. Il se montra inquiet, agité. Il envoya plusieurs messages à Duchâtel pour le presser de prendre les mesures de sûreté qu'exigeaient les événements. D'après le capitaine Brò, qui fut chargé de ces communications, il aurait insisté vivement pour que l'on fît appel aux troupes des garnisons voisines [2]. Toutefois l'idée de satisfaire aux vœux de la population tout entière, en se séparant de son ministère, ne semble pas avoir pénétré dès ce moment son esprit. C'est seulement après un entretien avec la reine qu'il s'y résigna.

La reine, depuis quelque temps déjà, se rendait compte du péril que créait l'obstination de Louis-Philippe à conserver Guizot. Elle prêtait l'oreille aux murmures du parti antiministériel, dont Montalivet essayait de faire parvenir les plaintes jusqu'au roi. Quelques jours avant la Révolution, dans une conversation particulière avec le comte, elle avait promis d'intervenir elle-même [3]. Le mercredi, vers midi, elle s'y décida. Elle tint avec le roi une sorte de conseil, à la suite

1. Dépos. Baignère, n° 573.

2. Publié par De Marnay, *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, p. 308. — C'est sans doute pour satisfaire au désir du roi que le général Trézel, ministre de la Guerre, adressa, à 2 heures, au général commandant la 16e division l'ordre télégraphique de diriger immédiatement sur Paris des troupes de Lille et d'Amiens, les hommes munis de quarante cartouches et de deux jours de pain (Arch. nat., BB[30] 296, pièce 353. Catalogue, n° 32 ; cf. également les n° 33, 34, 35). A la même heure, le général de Castellane, commandant la 14e division à Rouen, écrivait dans une dépêche où il demandait des renseignements et des ordres : « Rouen est tranquille et inquiet. Il pleut. » (Arch. nat., BB[30] 296, pièce 352. Catalogue, n° 31).

3. Montalivet, *Fragments et souvenirs*, t. II, p. 116.

duquel Louis-Philippe prit la résolution d'exiger la retraite de ses ministres [1].

Vers 2 heures de l'après-midi, Duchâtel, en allant à la Chambre, vint rendre compte au roi des mesures qu'il avait prises à la suite des messages transmis par le capitaine Brô [2]. « Le roi, raconte Duchâtel, me demanda aussitôt où nous en étions. Je lui répondis que l'affaire était plus sérieuse que la veille et l'horizon plus chargé, mais qu'avec de l'énergie dans la résistance on s'en tirerait. Il me répondit que c'était aussi son sentiment, et il ajouta qu'on lui donnait de tous côtés le conseil de terminer la crise en changeant le cabinet, mais qu'il ne pouvait pas s'y prêter. « Le roi sait bien, lui dis-je, « que, pour ma part, je ne tiens pas à garder le pouvoir, et « que je ne ferais pas un grand sacrifice en y renonçant ; mais « les concessions arrachées par la violence à tous les pouvoirs « légaux ne sont pas un moyen de salut... — Je crois, comme « vous, me dit le roi, qu'il faut tenir bon ; mais causez un « moment avec la reine ; elle est très effrayée. Je désire que « vous lui parliez. » Il l'appela... Elle entra dans le cabinet du roi..., suivie du duc de Montpensier. Elle était agitée et sous l'empire d'une vive excitation. « Monsieur Duchâtel, me dit-« elle, je connais le dévouement de M. Guizot pour le roi et « pour la France ; s'il le consulte, il ne restera pas un instant « de plus au pouvoir. — Madame, lui répondis-je, un peu « ému de cette sortie si vive, M. Guizot, comme tous ses collè-« gues, est prêt à se dévouer pour le roi jusqu'à la dernière « goutte de son sang ; mais il n'a pas la prétention de s'impo-« ser au roi malgré lui... — Ne dis pas des choses pareilles, « ma chère amie, dit le roi ; si M. Guizot le savait !... — Je ne « demande pas mieux qu'il le sache, répliqua la reine ; je le

1. Montalivet, *ouv. cit.*, p. 117.

2. Pour les événements qui suivent, il n'existe qu'une source : la note que Duchâtel adressa, en avril 1850, à Guizot, pour servir à la rédaction des *Mémoires* de ce dernier. Cette note est en partie reproduite dans les *Mémoires* de Guizot et dans l'*Histoire de la Monarchie de Juillet* de M. Thureau-Dangin qui l'a eue en main (t. VII, p. 441 et suiv.).

« lui dirai à lui-même, je l'estime assez pour cela : il est « homme d'honneur et me comprendra. » J'ajoutai alors que je ne devais pas cacher au roi qu'il me serait impossible de ne pas communiquer à M. Guizot tout ce que je venais d'entendre... Le roi était devenu sombre et soucieux. « Il y aurait « peut-être lieu, me dit-il, de convoquer sur-le-champ le Conseil. « — Je crois, lui répondis-je, qu'il y aurait peut-être des incon« vénients à une convocation subite du Conseil... Le roi ferait « mieux, ce me semble, de causer d'abord avec M. Guizot. — « Vous avez raison, me dit-il : allez trouver M. Guizot sans « perdre un instant, et amenez-le moi[1]. »

Duchâtel courut à la Chambre, avertit Guizot et le ramena aux Tuileries. Pendant le trajet, il le mit en peu de mots au courant de la situation. Il était à peu près 2 heures 1/2 quand les ministres entrèrent dans le cabinet du roi. Il avait autour de lui la reine, le duc de Montpensier et le duc de Nemours, qui venait d'accourir à la suite du récit alarmant du lieutenant-colonel Baignère. Durant l'absence de Duchâtel, ils s'étaient représenté tous les quatre le péril des événements et les mesures immédiates à prendre. La reine et le duc de Montpensier s'étaient montrés partisans de la retraite du ministère malgré les hésitations du roi ; le duc de Nemours avait proposé la rédaction d'une proclamation rappelant aux gardes nationaux leurs devoirs et leurs droits de pétition individuelle. Rien n'avait été décidé lorsque les deux ministres se présentèrent[2].

« Le roi exposa la situation, s'appesantit sur la gravité des circonstances, parla beaucoup de son désir.... de garder le ministère, du regret qu'il éprouvait à être obligé de se séparer de nous, ajoutant qu'il aimerait mieux abdiquer : « Tu ne « peux pas dire cela, mon ami, dit la reine : tu te dois à la « France : tu ne t'appartiens pas. — C'est vrai, dit le roi : je

1. Note de Duchâtel, dans les *Mémoires* de Guizot, t. VIII, p. 579 et suiv.

2. Le duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin*, publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°, p. 283.

« suis plus malheureux que les ministres : je ne puis pas « donner ma démission. » Ce préambule couvrait évidemment une résolution arrêtée, ajoute Guizot... : je pris la parole : « C'est à Votre Majesté, dis-je, à prononcer : le cabinet est « prêt, ou à défendre jusqu'au bout le roi et la politique con- « servatrice, qui est la nôtre : ou à accepter sans plainte le « parti que le roi prendrait d'appeler d'autres hommes au « pouvoir. Il n'y a point d'illusion à se faire, Sire : une telle « question est résolue par cela seul que, dans un tel moment, « elle est posée... » Le roi, sur ces paroles, laissa de côté toute hésitation, toute précaution de langage... : « C'est avec un « bien amer regret, nous dit-il, que je me sépare de vous : « mais la nécessité et le salut de la monarchie exigent ce « sacrifice. Ma volonté cède : je vais perdre beaucoup de « terrain : il me faudra du temps pour le regagner. » La reine et le duc de Montpensier ajoutèrent des paroles dans le même sens... Après ces témoignages d'estime et de regret, le roi dit qu'il songeait à M. Molé et nous demanda ce que nous en pensions. Nous n'avions à faire et nous ne fîmes aucune objection. « Je vais donc le faire appeler », reprit le roi. Puis il nous fit ses adieux, ainsi que la famille royale, en nous embrassant avec larmes... Le roi était triste et troublé : la gravité de la résolution qu'il venait de prendre semblait grandir à ses yeux... Nous sortîmes du cabinet ; M. Duchâtel était le dernier près de la porte : le roi lui tendit la main une dernière fois : « Vous êtes plus heureux que moi, vous autres », lui dit-il : et il prononça à voix basse quelques mots que j'entendis imparfaitement, et où se révélait à quel point sa résolution lui était amère[1]. »

Tel est le récit que les ministres ont donné de cet incident. De bonne heure cependant une autre version circula, suivant laquelle la responsabilité du roi, dans cette rupture avec le ministère, est fortement atténuée. Comme pour toutes les conversations de Louis-Philippe, il n'existe aucune relation

1. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 583 et suiv..

directe de cette version. On peut essayer toutefois de la reconstituer, grâce aux témoignages épars des confidents du roi et de sa famille, grâce aux récits des historiens royalistes qui recueillirent ces confidences.

Dans les entretiens qu'il eut à Claremont avec M. Edouard Lemoine, Louis-Philippe laisse entendre que ce furent ses ministres qui, les premiers, l'abandonnèrent : « Je n'avais qu'un parti à prendre, dit-il : imiter l'exemple de mes ministres qui avaient abdiqué [1]. »

Immédiatement après la démission de Guizot, on parla aux Tuileries de cette « abdication » des ministres. C'est ainsi que Montalivet, peu après les événements, présente les choses dans sa lettre à ses petits-fils. Suivant lui, Guizot, à peine informé par le roi de l'émotion que lui avaient causée les manifestations de la garde nationale, se serait empressé de déclarer « qu'une situation toute nouvelle en résultait, qu'il ne pouvait l'accepter, que, dès lors, il regardait sa tâche comme finie et son ministère comme n'existant plus. En vain le roi s'efforça d'adoucir les termes de sa première communication, de faire revenir M. Guizot sur la résolution en apparence soudaine et si imprévue qu'elle lui avait inspirée. Le roi n'avait plus devant lui le ministre tenace et altier qui ne devait jamais l'abandonner et ne plier sous le vent d'aucun orage, tant qu'il conserverait une majorité dans la Chambre [2]. »

Dans la *Vie de Marie-Amélie*, Aug. Trognon, qui avait, prétend-il, sous les yeux « l'histoire de ces huit jours... racontée par le roi Louis-Philippe lui-même avec la plus minutieuse exactitude [3] », n'insiste pas sur le rôle prêté par Duchâtel à Marie-Amélie dans le renvoi du ministère : il se contente de

1. Edouard Lemoine, *Abdication du roi Louis-Philippe, racontée par lui-même*, Paris, 1851, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4503).

2. *Fragments et souvenirs*, t. II, p. 118.

3. Auguste Trognon, *Vie de Marie-Amélie, reine des Français*, Paris, 1871, in-18 (Bibl. nat., Lb[51], 4543), p. 327. A propos du récit dont parle ici Aug. Trognon, cf., ci-dessus la Bibliographie.

dire en parlant du roi : « Il n'eût pas voulu non plus se séparer de son ministère, il s'y résigna malheureusement trop tard.[1] »

C'est dans un récit royaliste, écrit en 1851, par M. de Groiseilliez, qui avait reçu les confidences de la duchesse d'Orléans ou de ses proches amis, que cette version trouve sa plus complète expression. « On vient d'apprendre que la garde nationale se prononce pour les réformes. « Eh bien! Monsieur « Guizot, dit le roi, rompant enfin le silence, que comptez-vous « faire? — Sire, répliqua le ministre, un peu embarrassé et « après un moment de réflexion, je ne vous dirai pas ce que « je puis faire..., je vous dirai seulement ce que je ne puis pas « faire. — Expliquez-vous, Monsieur, reprit le roi, fort surpris « de ces paroles. — Sire, continua M. Guizot, je ne puis « accorder la réforme..., je ne puis faire tirer sur la garde « nationale. — Alors, s'écria Louis-Philippe, péniblement « affecté, en quoi pouvez-vous m'être utile? S'il en est ainsi, « je n'ai plus besoin de vous... Je vais faire appeler M. Molé....» Cette conversation, comme on le pense bien, a été plus longue, je n'en ai rapporté que les traits principaux, ceux qui m'ont été fournis par des personnes dignes de foi[2]. »

Cette version, si fortement accréditée par les écrivains royalistes, se retrouve même encore chez les partisans et les amis du ministère. C'est celle que reproduit M. Génie, chef de cabinet de Guizot, dans l'enquête pour le procès des ministres. « D'après ce qui m'a été dit, dépose-t-il, le roi, frappé des démonstrations de la garde nationale en faveur de la réforme, en fit part aux ministres en leur demandant leur avis sur un changement de cabinet : ces messieurs crurent alors devoir remettre leur démission entre les mains du roi, étant bien entendu qu'ils resteraient chargés de la direction des affaires jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés[3]. »

---

1. Auguste Trognon, *ouv. cit.*, p. 325.

2. François de Groiseilliez, *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, Paris, 1851, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4502), p. 148.

3. Dépos. Génie, n° 632. — Le récit du duc de Nemours, qui assistait à l'entretien, ne jette aucune lumière sur l'incident.

Tous ces témoignages indirects et assez vagues ne parviennent pas à ébranler la version formelle des ministres. Même s'il faut modifier légèrement le récit que donne Guizot de sa conversation avec le roi, il semble certain que l'initiative de la démission vint de Louis-Philippe, de la reine, du parti ministériel à la cour, et non du ministère lui-même, qui était loin de considérer la situation comme désespérée.

III

En sortant de chez le roi, Duchâtel et Guizot se rendirent à la Chambre. La Chambre s'était réunie comme à son ordinaire à 1 heure 1/2. Après une suspension de séance, M. Vavin demanda, à 2 heures 1/2, à interpeller le ministère. En l'absence du ministre de l'Intérieur et du président du Conseil, il remit son interpellation à leur retour. C'est pendant cette nouvelle suspension de séance que les députés sortirent pour recevoir la pétition apportée par la 4e légion[1]. A 3 heures 1/4, la séance fut reprise. Vavin prit la parole. Il demanda aux ministres pourquoi la garde nationale n'avait pas été convoquée la veille dès le matin. « Des collisions funestes ont eu lieu : nous n'aurions peut-être pas aujourd'hui à les déplorer, si, dès le commencement des troubles, on avait vu, dans nos rues, sur nos places, cette garde nationale, dont la devise est : Ordre public et liberté. Sur un fait aussi grave, aussi malheureux, je prie MM. les ministres de nous donner quelques explications. *(Très bien! Très bien)*[2] . »

Guizot se leva pour répondre.

(Profond silence) : Messieurs, je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre d'entrer en ce moment dans aucun débat sur ces interpellations. *(Violents murmures.)*

Voix nombreuses a gauche : Ecoutez! Ecoutez!

---

1. Cf. p. 127.
2. *Moniteur*, 24 février 1848.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : Je dis qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre d'entrer en ce moment dans aucun débat sur les interpellations que vient de nous adresser l'honorable M. Vavin. Le roi vient de faire appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger... *(Bravos prolongés à gauche.)*

M. ODILON BARROT : La Chambre doit garder sa dignité.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : L'interruption qui vient de s'élever ne me fera rien ajouter ni rien retrancher à mes paroles. *(Marques générales d'approbation.)* Le roi vient d'appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. Tant que le cabinet actuel sera chargé des affaires, il maintiendra ou rétablira l'ordre et fera respecter les lois, selon sa conscience, comme il l'a fait jusqu'à présent. *(Très bien! Très bien!)*

M. ODILON BARROT : Je demande la parole.

(Plusieurs députés du centre s'approchent du banc des ministres et serrent la main de M. Guizot. — D'autres membres du centre manifestent une vive irritation.)

VOIX DIVERSES : C'est une lâcheté!... C'est déshonorant!... Nous allons voir comment ils mèneront cela!

(Un grand tumulte règne dans la salle: des groupes fort animés se forment de toutes parts.)

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, je vous prie de garder vos places.

MM. COLLIGNON ET DE PEYRAMONT : Non! Non!

VOIX NOMBREUSES AU CENTRE : Allons chez le roi! Allons chez le roi! Levez la séance, Monsieur le président[1].

Barrot proposa l'ajournement de la proposition d'accusation qu'il avait déposée la veille. Dupin appuya cette demande; Guizot la repoussa. « Le cabinet ne voit, pour son compte, aucune raison à ce qu'aucun des travaux de la

1. *Moniteur*, 24 février 1848. — D'après les témoins, *Le Moniteur* ne rend pas suffisamment la stupéfaction et la colère qui s'emparèrent des conservateurs. Cf. Sauzet, *La Chambre des députés et la Révolution de février*, Paris, 1851, in-8°, p. 267 : « Rien ne saurait rendre la soudaineté et la véhémence de ce mouvement parlementaire » ; — De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, Paris, 1888, in-8°, t. Ier, p. 265 : « On ne peut se faire une idée de l'explosion de murmures qui accueillit cette déclaration imprévue : « C'est une trahison! « C'est une défection! » Cf. Tocqueville, *Souvenirs*, Paris, 1893, in-8°, p. 42.

Chambre soit interrompu, à ce qu'aucune des questions qui avaient été élevées dans la Chambre ne reçoive sa solution. » Mis aux voix, l'ajournement fut rejeté et la séance renvoyée au lendemain 3 heures[1].

A la Chambre des pairs, des interpellations avaient été également déposées. D'Alton-Shée et Boissy avaient essayé de soulever un incident en protestant contre les mesures du Gouvernement. D'Alton-Shée remit entre les mains du chancelier la proposition suivante :

Des événements graves se sont accomplis; une émotion générale s'est emparée de la population; hier et aujourd'hui, des collisions déplorables ont eu lieu entre la troupe et les citoyens.

De ces événements, les uns font peser la responsabilité sur le Gouvernement, les autres sur l'opposition. Je supplie la Chambre, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, de m'autoriser, dès qu'elle jugera le moment opportun, à interpeller MM. les ministres. Il importe d'établir, dans un débat public et contradictoire, devant la Chambre et devant le pays tout entier, la part de responsabilité qui doit revenir à chacun.

La Chambre décida qu'il n'y avait pas lieu à développer la proposition. Le marquis de Boissy intervint alors et déposa une demande d'interpellation conçue dans des termes autrement violents que la proposition de D'Alton-Shée :

Attendu que hier le sang a coulé sur divers points de la capitale ;

Attendu qu'aujourd'hui encore la population parisienne est menacée de mort et d'incendie ; de mort par soixante bouches à feu approvisionnées moitié à coups à mitraille, moitié à coups de boulets *(Murmures)*; qu'elle est menacée de dévastation et d'incendie par quarante pétards, le tout transporté d'urgence et en hâte de Vincennes à l'École militaire... *(Exclamations.)*

M. le comte de Tascher : Ce n'est pas une demande d'interpellation.

Voix nombreuses : C'est vrai !

---

1. *Moniteur*, 24 février 1848.

M. LE CHANCELIER : Cela n'a pas le caractère d'une demande en interpellation. *(Marques très vives d'assentiment.)*

M. LE MARQUIS DE BOISSY : Je demande à mon tour la permission, sans discuter en quoi que ce soit... *(Vives réclamations. — A l'ordre! A l'ordre!)*

M. LE MARQUIS DE BOISSY : Hier... *(De nouveaux cris de : A l'ordre! à l'ordre! se font entendre.)* Je demande la permission...

VOIX NOMBREUSES : Non! Non!

M. LE CHANCELIER : Je vous rappelle à l'ordre, vous n'avez pas la parole.

M. LE MARQUIS DE BOISSY : Mais je la demande... *(Nouvelles et vives exclamations. Les cris de : Vous n'avez pas la parole! se font entendre avec une nouvelle force. Plusieurs membres adressent avec vivacité à l'orateur des paroles que le bruit nous empêche d'entendre.)*[1]

Après de violentes altercations avec divers pairs, M. de Boissy fut obligé de passer à la conclusion de sa demande qui, comme celle de D'Alton-Shée, fut rejetée, et la séance se continua sans incident.

IV

Après la séance de la Chambre, les ministres démissionnaires se réunirent une fois encore aux Tuileries. Le roi était troublé, regrettant déjà sa résolution. D'après le récit de Guizot, il aurait, dans sa conversation, laissé entendre qu'il n'était pas seul responsable du changement de cabinet, que ses ministres eux-mêmes partageaient son avis[2]. On trouve là sans doute l'origine et l'explication de la version royaliste du

1. *Moniteur*, 24 février 1848.

2. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 589. Cette attitude et cette aigreur du roi sont nettement exprimées dans le récit du duc de Nemours : « Une discussion assez vive s'engagea entre le roi et M. Guizot, sur les termes employés pour annoncer la retraite du ministère. M. Guizot avait dit que le roi avait usé de sa prérogative; le roi ne voulut pas admettre cette expression, qui

changement de ministère. Le roi, inquiet et incertain, chercha et parvint sans difficulté à se persuader que ses ministres avaient spontanément offert leur démission, et ses propos confirmèrent, dans la suite, cette illusion.

C'est dans cet état d'esprit hésitant que le roi reçut Molé[1]. Le comte arriva aux Tuileries vers 4 heures. Le roi, raconte Molé, « m'annonça que son ministère était dissous, sans me dire s'il avait reçu ou non sa démission, et il me demanda d'accepter la mission de former un autre cabinet. Je répondis que je ne me croyais pas indiqué par les circonstances, non plus que mes amis politiques. Le roi reprit alors : « Mais « à qui voulez-vous donc que je m'adresse? » Je lui répondis que MM. Thiers et Barrot me paraissaient les hommes indiqués par la situation. Alors le roi me demanda de réunir autour de moi les personnes dont j'aurais désiré le concours afin de m'assurer si elles partageaient l'opinion que je venais de lui exprimer... Mon entrevue avec le roi fut si courte qu'il n'entra dans aucun détail sur les événements ni sur les questions qui s'agitaient et notamment sur la réforme. Mon opinion sur l'opportunité de la réforme était connue du roi, et il savait bien qu'en m'appelant il donnait son consentement à cette mesure[2]. »

Molé manda chez lui MM. de Rémusat, Dufaure, Passy, Billault. Vers 8 heures, ne voyant venir personne, il se rendit chez M. de Rémusat qui lui conseilla de voir Thiers[3].

---

indiquait à ses yeux un acte spontané, dont la responsabilité lui revenait tout entière, tandis qu'il tenait à établir, comme cela était en effet, que ce n'était que sur le conseil de ses ministres qu'il avait fait appeler M. le comte Molé. » *Notes sur les événements dont j'ai été témoin*, publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*. Paris, 1907, in-8°, p. 285.

1. Cette conversation entre le roi et Molé est connue par une source unique, le témoignage de Molé, qui nous est rapporté par deux versions : la déposition Molé, que je reproduis en partie; un récit inédit recueilli de la bouche de Molé par Duvergier de Hauranne et utilisé par M. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 449. Les deux versions concordent à peu près.

2. Dépos. Molé, n° 654.

3. Sur les démarches de Molé, il n'existe que des témoignages indirects, écrits d'après les conversations de Molé : Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol.*

A 9 heures, Molé arriva chez Thiers. Ils eurent ensemble une assez longue conversation. Voici comment Thiers la résume dans un entretien avec N. W. Senior : « Molé m'envoya un mot pour me dire qu'il viendrait me voir, ce qui me retint chez moi pendant quelques heures à l'attendre. Quand il arriva et qu'il me mit au courant de ses projets, je refusai immédiatement. « Je n'entrerai jamais, dis-je, dans un cabi-« net dont je ne serai pas le chef. — Mais, dit-il, voulez-vous « me donner vos amis ? — Certainement, dis-je, s'ils veulent « se donner eux-mêmes et je vous aiderai de tout mon pou-« voir. Je serai tout, sauf votre collègue[1]. »

De la place Saint-Georges où habitait Thiers, Molé rentra chez lui, rue Saint-Honoré, où l'attendaient Dufaure, Billault, Passy[2].

V

Dès l'annonce des premiers désordres, le même trouble qu'aux Tuileries se manifestait à la préfecture de police et à l'État-major. Depuis le matin, Delessert se rendait compte du caractère de l'émeute et de la nécessité d'agir efficacement avant qu'elle eût le temps de se propager. Vers 3 heures de l'après-midi, ignorant les événements qui se déroulaient dans

---

de 1848, t. Ier, p. 349 et suiv. ; — une note inédite de Duvergier de Hauranne, utilisée par M. Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 449.

1. Nassau William Senior, *Conversations with M. Thiers, M. Guizot, and other distinguished persons, during the second Empire*, London, 1878, 2 vol. (Bibl. nat. La⁴⁰, 11), conversation du 30 novembre 1852, t. Ier, p. 130. Garnier-Pagès et Duvergier de Hauranne ont interrogé à la fois Molé et Thiers. Leur récit est plus étendu que celui de Thiers, dans Senior. Duvergier a, semble-t-il, pris note de ce récit presque immédiatement après les événements, d'après ce que raconte Beaumont dans une conversation avec Tocqueville. (*Souvenirs* de Tocqueville, p. 413) : « Il m'a été raconté par Thiers, et surtout par Duvergier, qui avait pris note immédiatement du récit de Thiers... » Il s'agit ici de l'entretien du roi et de Thiers dans la nuit, mais il est probable que, dans le même récit, Thiers parla de tous les incidents de la crise ministérielle.

2. Cf. chap. VIII.

le cabinet du roi, il se décida à conseiller à Guizot des mesures énergiques : il lui adressa le billet suivant :

3 heures du soir.

A M. Guizot, président du Conseil des ministres.

J'ai indiqué plusieurs jours à l'avance le véritable but du banquet prétendu réformiste du XIIe arrondissement. Les scènes scandaleuses d'hier ne cesseront complètement que lorsque la Chambre des députés aura fait justice des véritables coupables. *La mise en accusation des ministres* n'est qu'un nouveau prétexte pour entretenir l'inquiétude et prolonger l'insurrection, *vigoureusement poussée et encouragée* par les organisateurs, membres et commissaires du banquet réformiste. Je le réitère, on veut non seulement le renversement du ministère, *mais un changement complet de gouvernement*. Il est urgent d'avoir raison des factieux, quels que soient leur position et leur rang dans les deux Chambres. Ce ne sont pas les ministres du Roi que l'on doit mettre en accusation, mais bien ceux qui ont l'audace et la criminelle pensée de déposer à la Chambre une semblable proposition, proposition dont le véritable but est d'encourager et de propager la révolte. Il est fâcheux et bien douloureux d'être forcé d'avoir recours à des *arrestations de personnages politiques, mais elles sont indispensables* pour le salut de la France et le maintien de la dynastie actuelle.

Empêcher immédiatement les réunions des membres des comités réformistes; surveiller celles de la rédaction des journaux, *Gazette de France*, *Réforme*, *National* et *Démocratie*. A l'aide de ces moyens, le Gouvernement aura raison de l'insurrection et rétablira l'ordre. Autrement le désordre augmentera.

Depuis dix-sept années, dévoué sincèrement au Roi et à son gouvernement, j'ai été à même, en plus d'une occasion, de faire échouer les tentatives criminelles et factieuses. Celles du moment doivent aussi avoir un terme. Le Gouvernement a tous les moyens d'y parvenir. Mais il faut empêcher les hommes d'action de recevoir les ordres de leurs chefs[1].

---

1. Pièce saisie au ministère des Affaires étrangères (Arch. nat., BB^30 296, pièce 288, Catalogue, n° 7). La lettre n'est pas signée, mais aucun doute n'est possible sur l'attribution. Elle fut en effet trouvée à côté du rapport adressé à Guizot par Delessert sur les *Rassemblements de la journée du 22 février* (cf. le procès-verbal de perquisition au ministère des Affaires étrangères, le 3 mars 1848, Arch. nat., BB^30 296, pièce 422). Delessert dut l'écrire après avoir rédigé son rapport et l'envoyer en même temps.

Ces conseils restèrent sans effet au milieu de la confusion produite par la retraite du ministère. Aux bureaux de la Place, place Vendôme, le colonel de Vaudrimey demeurait inactif devant la cohue des officiers qui venaient chercher des instructions. Il se refusait à prendre une initiative quelconque et attendait lui-même des ordres qui n'arrivaient point[1]. Le général Jacqueminot, avec son caractère indécis, son « esprit impuissant à combiner et à vouloir[2] », malade au surplus depuis quelques jours, reculait également devant une résolution précise. Après la chute de Guizot, le duc de Nemours vint à l'État-Major prendre la direction des opérations militaires[3], comme il avait été décidé au Conseil des ministres du dimanche matin[4]. L'occupation des zones stratégiques s'était faite dans le plus complet désordre. Les chefs de détachements n'avaient pas pris soin de conserver, à travers les barricades, une communication libre avec l'État-Major : dans les rues remplies d'insurgés, la transmission des ordres du haut commandement devenait ainsi presque impossible. Les « chefs, dit un officier supérieur, n'ayant pas carte blanche pour agir avec vigueur, demandent de toutes parts, dès que leur position devient critique, des instructions au quartier général. Alors on en expédie de plus ou moins tardives par un officier d'état-major.... escorté d'un seul cavalier d'ordonnance. Ce service est périlleux.... ; presque toujours, quand l'officier d'état-major arrive à destination, l'ordre.... n'a plus d'opportunité[5]. »

Les généraux, abandonnés à eux-mêmes, s'inquiétaient de cette situation. « Le général Garraube, dit le lieutenant-colonel Duval..... était fort embarrassé de la conduite qu'il avait

1. A. Monchanin, *1848, Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1887, in-18, p. 57. L'auteur se trouvait à ce moment aux bureaux de la Place.

2. Montalivet, *Fragments et souvenirs*, t. II, p. 113.

3. *Id.*, p. 114.

4. Cf. p. 67.

5. *Relation d'un officier supérieur*, dans *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs, Les Tuileries en février 1848*, Paris, 1868, in-32 (Bibl. nat., Lb⁵, 600), p. 6-7.

à tenir et se plaignait de ne recevoir aucune direction de la 1re division militaire, à laquelle il avait envoyé à diverses reprises des ordonnances pour demander des ordres au général Sébastiani qui ne s'y trouvait pas. L'embarras du général Garraube jetait l'inquiétude parmi tous les officiers supérieurs et descendait jusque dans les rangs des soldats[1]. »

Le maréchal Bugeaud, qui se rendait compte de cette démoralisation de l'armée, vint à la Chambre au commencement de l'après-midi et exprima à M. Jayr, ministre des Travaux publics, son étonnement de n'avoir pas encore été appelé au commandement[2]. Au conseil de cabinet de 4 heures, M. Jayr fit part de cette démarche à Louis-Philippe. Le maréchal passa d'ailleurs, vers 5 heures, aux Tuileries et eut un entretien avec le roi[3]. C'est à la suite de cette conversation que Louis-Philippe annonça à Guizot et à Duchâtel, qui venaient d'heure en heure le tenir au courant des événements, son intention de nommer Bugeaud commandant supérieur. Les ministres se rendirent aussitôt chez Jacqueminot et Tiburce Sébastiani pour les prévenir de cette mesure; mais, dans l'intervalle, le roi réfléchit, ne décida rien, préférant attendre l'avis du cabinet Molé[4].

Ce manque de direction et cette indécision générale, qui, depuis la chute de Guizot, se manifestaient aux Tuileries comme à l'État-Major, furent une des causes essentielles du triomphe de l'émeute, laissée libre de se développer sans obstacle.

---

1. Dépos. Duval, n° 443.

2. Il semble bien que Bugeaud prévoyait l'insurrection depuis assez longtemps et espérait être appelé à la réprimer. On trouve en effet, parmi les documents saisis au ministère de la Guerre, une lettre qui montre qu'il se préoccupait de l'émeute dès janvier :

« 14 janvier 1848.

« Le chef de cabinet a l'honneur d'offrir à M. le colonel Blondel ses hommages empressés et de le prier de vouloir bien lui faire connaître s'il existe au ministère un *Plan de Paris avec points stratégiques* et, dans le cas de l'affirmative, si l'on pourrait disposer d'un exemplaire de ce plan en faveur de M. le maréchal duc d'Isly. » (Arch. nat., BB30 296, pièce 355, Catalogue, n° 12).

3. Note de M. Jayr, utilisée par Guizot et par M. Thureau-Dangin.

4. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 590.

CHAPITRE VI

La lutte contre les gardes municipaux

I. L'annonce de la chute du ministère : Impression de joie dans les quartiers de l'Ouest. — Illuminations. — Déception dans les quartiers ouvriers : place des Petits-Pères, Faubourg-Saint-Denis, Hôtel-de-Ville, Faubourg-Saint-Antoine, place de la Bastille, Panthéon.

II. La lutte contre les gardes municipaux : L'émeute continue sous forme d'attaques contre les casernes et les corps de garde des municipaux. — Magasins Lepage dans la rue Bourg-l'Abbé. — Caserne du Faubourg-Saint-Martin. — Poste du marché Saint-Martin. — Poste du Conservatoire des Arts et Métiers. — Poste de l'Entrepôt

III. Les réunions et les manifestations politiques : Réunion des députés chez Odilon Barrot. — Manifestations sous les fenêtres de *La Réforme*. — Discours de Ledru-Rollin et de D'Alton-Shée. — Réunion du Comité électoral démocratique.

I

Dès que la nouvelle du changement de ministère fut officiellement connue, l'Etat-Major s'empressa de la répandre, espérant ainsi apaiser définitivement la lutte. M. de Montalivet dépêcha les gardes nationaux de la légion à cheval dans tous les arrondissements de Paris[1]. L'annonce de cette concession, rapidement propagée, transforma en un instant l'aspect de la ville. La plus grande partie des gardes nationaux, réformistes mais modérés, considérèrent la démission de Guizot comme une victoire complète de l'émeute ; aussi ne songèrent-ils plus

1. Dépos. Paganel, n° 564.

qu'à illuminer les maisons pour célébrer leur triomphe. C'est ce changement soudain qui fut surtout apparent et qui, sur le moment, frappa les esprits. Tous les journaux du lendemain font ressortir le contraste entre la matinée et la soirée du 23. « Tout Paris est dans la joie[1] », dit une dépêche envoyée à une feuille de province. *La Démocratie pacifique* note à 7 heures du soir : « La nouvelle de la retraite du ministère a été accueillie par des acclamations... dans tous les quartiers où elle s'est répandue[2]. » Tous les récits de la révolution n'ont fait qu'insister sur ce point, sur cet apaisement subit de l'insurrection, sur cette joie qui succéda à l'irritation des combattants. Quand les événements de février furent l'objet d'une ardente polémique, les deux partis trouvèrent des arguments dans cette manière de présenter les faits. Les partisans de la révolution, qui rejetaient sur la royauté la responsabilité du sang versé, montrèrent l'émeute achevée vers 4 heures de l'après-midi, la foule joyeuse, sans défiance, et tombant soudain sous les balles des soldats massés sur le boulevard des Capucines. Ceux qui s'efforçaient au contraire de jeter le discrédit sur le régime républicain et le Gouvernement provisoire exagérèrent la satisfaction du peuple pour mieux faire voir que seul le complot qui aboutit au coup de feu du ministère des Affaires étrangères fut la cause du 24 février.

Les témoignages de ceux qui ont pu plus aisément connaître les véritables dispositions des insurgés ne sont pas aussi affirmatifs sur l'apaisement et la satisfaction populaires. Dans son court récit, paru dans *Le Peuple* en 1849, Louis Ménard marque bien les impressions différentes que la nouvelle de la chute de Guizot fit sur la bourgeoisie et sur le peuple. « En même temps, tandis que les bourgeois illuminaient leurs maisons et leurs boutiques, le Peuple continuait à former dans les rues des groupes menaçants. On ne criait plus : A bas

1. *A M. Ayraud-Degeorge* [rédacteur du *Courrier du Pas-de-Calais*], *Paris, 23 février, 7 heures du soir, Chute du ministère*, Arras (s. d.), in-8°, 1 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4450).

2. *La Démocratie Pacifique*, 24 février 1848.

Guizot! comme le matin: mais on criait: A bas le système! pas de ministère Molé! [1] » Alfred Delvau dit également: « Les barricades, un instant évacuées et désertées par ceux que la nouvelle... avait enthousiasmés, s'étaient rapidement repeuplées de défenseurs, bien déterminés à ne pas se laisser leurrer par des promesses et endormir par des phrases [2]. » Garnier-Pagès avait une connaissance trop circonstanciée des événements pour s'y laisser tromper. « Cependant, dit-il, la joie ne dura pas longtemps sans méfiance [3]; » on ne tarda pas à s'élever contre le ministère Molé que le roi donnait en remplacement du ministère Guizot. « M. Carnot put constater la même animadversion dans le VI[e] arrondissement qu'il représentait. MM. Garnier-Pagès et Luneau la virent également naître sur les divers points qu'ils parcoururent successivement [4]. » Mais il ne précise pas l'état d'esprit de la foule; il se contente d'indiquer cette « situation ambiguë, mal définie au premier abord, peu connue encore à présent [5] ».

La physionomie extérieure changea en effet complètement dans les grandes rues. Les gardes nationaux en se retirant de la lutte entraînèrent avec eux un grand nombre de combattants qui abandonnèrent les barricades. L'opinion générale fut plutôt satisfaite. Mais il faut distinguer entre la nouvelle de la chute de Guizot, qui fut partout joyeusement reçue, et l'annonce du ministère Molé qui fut accueillie avec froideur et hostilité. L'absence de toute confirmation officielle vint d'autre part détruire l'effet des concessions accordées par le roi.

Ce résultat est déjà sensible dans le I[er] arrondissement, dévoué cependant au ministère. Sur la place de la Concorde, dit Saint-Amant, la nouvelle « n'a produit aucun effet, sans

---

1. Louis Ménard, *Prologue d'une Révolution*, Paris, 1849, in-8° (Bibl. nat., Lb⁵⁴, 11); réimpression des *Cahiers de la Quinzaine*, juin 1904, p. 16.
2. *Hist. de la Révolution de Février*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb⁵⁴, 29), p. 179.
3. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. I[er], p. 332.
4. *Id.*, p. 333.
5. *Id.*, p. 334.

doute par la faute du ministère qui a négligé de la publier dans une forme officielle et propre à calmer les esprits[1] ».

Sur la place des Petits-Pères, ce fut le général Friant lui-même qui annonça la chute de Guizot à la garde nationale. « Cela ne nous suffit pas, s'est-on écrié aussitôt, nous voulons le renversement du ministère tout entier et sa mise en accusation[2]. »

Dans le faubourg Saint-Denis, la nouvelle ne calma pas davantage les insurgés. Un témoin raconte ainsi l'attitude des rassemblements dans ce quartier : « Sur le boulevard Saint-Martin, plusieurs officiers de la garde nationale se réunissent précédés de deux tambours et suivis d'une foule de peuple : ils montent le faubourg Saint-Martin en criant : Vive la réforme ! A bas les ministres ! Un bataillon de la troupe de ligne est chargé de s'opposer à leur passage, mais un lieutenant-colonel de la garde nationale fait remarquer au commandant de la ligne que la démonstration est pacifique, et que s'y opposer occasionnerait une lutte terrible... Le cortège descend sur le boulevard par le faubourg Saint-Denis ; là, on apprend la chute du ministère : « Tout est fini, s'écrient alors les « officiers de la garde nationale. — Non, messieurs, s'écrie « un jeune homme (M. Delbrouck) ; le peuple des barricades « a les armes à la main : il ne les déposera que lorsque Louis-« Philippe sera chassé de son trône. A bas Louis-Philippe ! » Et ce cri est mille fois répété[3]. »

Flotard, directeur de l'instruction primaire à l'Hôtel-de-Ville, qui passait dans le même temps près de la place de Grève et qui annonça le changement de ministère, ne fut pas mieux accueilli que les gardes nationaux dans le faubourg Saint-Denis. « A cent pas de l'Hôtel-de-Ville, près de l'église Saint-Gervais, sur la marche d'une maison.... quinze ou vingt ouvriers étaient groupés, sans armes mais fort animés.

1. Dépos. Saint-Amant, n° 571.
2. *Le National*, 24 février 1848.
3. E. Delbrouck, *22, 23 et 24 février. Révolution de 1848 et événements qui l'ont causée*, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[54]. 4472), p. 18.

Je leur dis la nouvelle. « C'est trop tard, dit l'un d'eux : il « nous faut mieux que cela. Le sang du peuple a coulé : nous « vengerons nos frères[1]. ».

Dans le faubourg Saint-Antoine, comme sur la place des Petits-Pères, les gardes nationaux eux-mêmes protestèrent contre les concessions illusoires du roi. « Je vis arriver, dit le lieutenant Schumacher de la 8e légion, des officiers d'état-major... annonçant que le ministère Guizot s'était retiré : « Peu nous importent les hommes, m'écriai-je, c'est au chan- « gement de système que nous tenons ; il nous faut la réforme, « et la réforme la plus entière ! » Je suivis ces officiers jusqu'à la porte Saint-Antoine en répondant toujours ainsi à leurs proclamations[2]. » L'annonce de la chute du ministère fit d'ailleurs peu d'effet sur les combattants du faubourg Saint-Antoine. « Dans la journée, dit l'un d'eux, on avait entendu parler d'un changement de ministère, mais la population n'était pas satisfaite et on disait qu'il fallait une réforme générale[3]. »

Sur la place de la Bastille, au contraire, les groupes se dispersèrent calmement[4], ou, pénétrant dans les rangs de la troupe, fraternisèrent avec les soldats[5].

Sur la place du Panthéon, l'annonce du changement de ministère, loin d'apaiser les manifestants, ne fit qu'accroître leur irritation. « Un groupe, armé de fusils et composé de gens en blouse et en veste mêlés avec des gardes nationaux du XIIe arrondissement, s'approcha de la troupe de ligne ; le général leur expliqua le changement de ministère... ; plusieurs, parmi les gardes nationaux, lui répondirent que ce n'était pas ça, qu'ils voulaient le renversement du Gouvernement ; le général, qui m'avait fait approcher de lui à l'aspect

1. Flotard, *Le 24 février 1848 à l'Hôtel de Ville de Paris*, dans la *Revue hebdomadaire*, 2e série, t. VIII, 1901, p. 321.

2. Dépos. Schumacher, n° 608.

3. Dépos. Lamboulay, n° 682.

4. Dépos. Baligand, n° 478.

5. Dépos. Lebas de Sainte-Croix, n° 442.

de ce groupe armé, ne répondit rien et seconda notre prudence instinctive. Ce groupe retourna sur ses pas[1]. »

Ces textes suffisent à prouver que l'apaisement qui suivit la démission de Guizot fut beaucoup plus apparent que réel. Dans les arrondissements révolutionnaires (III[e], VIII[e], XII[e]), la même hostilité accueillit la chute du ministère et la combinaison Molé. C'est à peine si dans ces quartiers la lutte fut interrompue un moment : dès 5 heures, elle reprenait, avec plus de violence peut-être après cette courte trêve.

II

L'émeute prit alors la forme bien déterminée d'un combat contre les municipaux. Il s'engagea dans la rue Bourg-l'Abbé contre le détachement des lieutenants Dupouey et Bouvier. Les soldats, établis au carrefour des rues Bourg-l'Abbé et du Petit-Hurleur, étaient restés toute la journée en butte à la violence des groupes nombreux qui circulaient dans le quartier[2]. Pour éviter une collision, qui aurait été grave dans ces ruelles étroites, les lieutenants firent entrer leurs hommes dans la cour du magasin d'armes de Lepage, 22, rue Bourg-l'Abbé. Vers 4 heures, une colonne de gardes nationaux, suivie d'une foule considérable, pénétra dans la rue, et, annonçant que tout était pacifié, engagea les municipaux à se retirer. « Les officiers nous déclarèrent que le ministère Guizot était renversé, dit le lieutenant Bouvier.... et qu'ils se chargeaient eux-mêmes de la garde de la maison Lepage. Nous leur représentâmes qu'il nous était impossible d'abandonner notre poste sans l'ordre de nos chefs. Bientôt le peuple accourut... en criant : Vive la République! A bas les municipaux! exigeant que nous rendions les armes... Nous nous refusâmes

1. Procès-verbal du comm. du quart. de la Sorbonne, n° 229.

2. Cf. chap. IV. Le meilleur récit de cet incident se trouve dans une série d'articles parus en 1850 dans le *Journal de la Gendarmerie*, dirigé par Cochet de Savigny (Bibl. nat., Lc², 37), t. XII, p. 204 et suiv.

à ces exigences[1]. » Sur l'ordre du lieutenant Dupouey, les municipaux croisèrent la baïonnette, ce qui ne fit qu'exciter la foule : elle poussait déjà des cris de mort lorsqu'une nouvelle colonne de gardes nationaux, conduite par le maire, le colonel Husson, le lieutenant-colonel Corbeau, vint se placer entre les manifestants et les municipaux. « Le maire me demanda aussi la remise de mes armes et l'abandon du poste, dit le lieutenant Dupouey... Je résistai, déclarant que j'étais obligé de défendre mon poste et ma consigne... Ma position s'aggrava... : les vociférations du peuple devenaient effrayantes : les cris de : A bas la garde municipale! Mort à la garde municipale! retentissaient de toutes parts. La nuit étant survenue, je vis paraître des hommes porteurs de torches. On menaça de mettre le feu à la maison[2]. » La situation devenait critique : le peuple exaspéré était disposé à envahir la maison Lepage, malgré la garde nationale; les municipaux s'apprêtaient à tirer sur le rassemblement, lorsque Madier de Montjau et Etienne Arago parurent. Etienne Arago a, dans sa déposition, longuement raconté cet incident :

« Le 23 février dernier, à la tombée du jour, allant chercher de la poudre, j'arrivai dans la rue Bourg-l'Abbé avec mes amis Dangeliers et Napoléon Chancel. La rue Bourg-l'Abbé était envahie par la population qui demandait à grands cris qu'on lui livrât une compagnie de gardes municipaux retranchée dans la maison Lepage. Le nom du frère du conseiller municipal du ve arrondissement ayant été jeté à la foule par un de mes amis, on me fit place et j'arrivai assez facilement jusqu'à la porte qu'on entrebâilla pour me laisser entrer. Je me trouvai alors en face de quelques gardes nationaux et de la compagnie de gardes municipaux. Je proposai d'enfoncer une cloison pour faire sortir ces gardes par une rue voisine. On n'accéda pas à ma demande. Il fallut alors parlementer avec la foule... On convint, après de nombreux pour-

1. Dépos. Bouvier, n° 544.
2. Dépos. Dupouey, n° 516.

parlers, que les gardes sortiraient sans armes, et seraient escortés... par un détachement de troupe de ligne et de gardes nationaux. Les municipaux firent quelque résistance : vaincus enfin, je puis le dire, par nos sollicitations, il cédèrent. Un seul, le sergent Verdier ne voulut pas quitter son arme, et, en sortant, il reçut à bout portant un coup de pistolet qui le tua. Je rentrai vivement, et bientôt je ressortis avec un nouveau garde municipal à mon bras. Je le conduisis jusqu'à des cavaliers qui devaient ouvrir la marche de ce cortège. Etant revenu dans la cour de la maison Lepage, le lieutenant Bouvier, avec lequel je m'étais abouché déjà, s'accrocha à mon bras en me disant : « Je ne vous quitterai pas. » Une discussion s'engagea entre ce lieutenant et un autre lieutenant nommé Dupouey pour savoir qui sortirait le premier. Nous sortîmes enfin, et je me trouvai le dernier de la colonne tenant au bras le lieutenant Bouvier. La foule se précipita derrière nous et cria : Chapeau bas! Chapeau bas! Je vis là un moyen de salut, et je conseillai, j'ordonnai même que les shakos, qui pouvaient désigner à l'irritation populaire les malheureux gardes, quittassent leurs têtes. Bientôt le cortège se mit en marche. La foule était toujours derrière moi et désignait surtout le lieutenant Bouvier. Des armes se dirigèrent sur lui : des insultes l'assaillaient à chaque pas, et je subissais ces insultes, car je faisais un rempart de mon corps au lieutenant. A mesure que je disais au peuple que j'avais promis de sauver ces gardes et que je mourrais avec eux s'il le fallait, le peuple se calmait ; mais les mouvements amenaient de nouveaux hommes qu'il fallait apaiser encore. C'est ainsi que nous traversâmes la rue Bourg-l'Abbé, que nous gagnâmes la rue Rambuteau ; enfin nous arrivâmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, occupée par les troupes royales. Je quittai les gardes qui se sont montrés parfaitement reconnaissants de ce que j'avais fait pour eux. »[1]

Tandis qu'Etienne Arago sortait de la maison avec le lieu-

1. Dépos. Etienne Arago, n° 681.

tenant Bouvier, le lieutenant-colonel Corbeau restait avec le lieutenant Dupouey. « Au moment où je partais en lui donnant le bras, raconte Corbeau, nous fûmes assaillis par la foule qui nous repoussa jusqu'au fond de la cour en proférant des menaces de mort contre lui; il fallut le faire échapper à ce danger, le cacher pendant quelque temps, et ce ne fut qu'après une heure d'exhortations aux agresseurs que j'obtins d'eux la grâce de ce malheureux officier, qu'ils consentirent eux-mêmes à escorter[1]. »

A peine les derniers gardes eurent-ils franchi la porte de la maison que les magasins furent envahis et livrés à un véritable pillage : s'il faut en croire Lepage, 16 portes furent enfoncées, 1.000 à 1.200 fusils enlevés, sans compter un nombre considérable de pistolets[2].

Dans le V[e] arrondissement, la caserne du Faubourg-Saint-Martin[3] était l'objet d'attaques semblables. La foule s'y porta vers 5 heures pour réclamer le désarmement des municipaux. Les manifestants, « au nombre de plusieurs mille.... menaçaient d'incendier la caserne et de nous arracher la vie. Déjà l'une des portes était enfoncée; les gardes s'étaient mis sur la défensive[4] ». Ce mouvement dispersa le rassemblement qui se précipita vers un bataillon de garde nationale stationnant entre la porte et le théâtre Saint-Martin. « Des citoyens vinrent nous dire que la garde municipale tirait sur le peuple dans le faubourg Saint-Martin; ils s'écriaient : « Nous laisserez-vous égorger ainsi sans armes? » Le bataillon entra dans le faubourg et bientôt nous aperçûmes la garde municipale, qui sortait de sa caserne en battant la charge, se former en bataille en travers du faubourg et mettre en joue[5]. » Le capitaine Favrel s'approcha du chef des municipaux, le commandant Pomme, et l'engagea à rentrer, afin

1. Dépos. Corbeau, n° 596; cf. dépos. Dupouey, n° 516.
2. Dépos. Lepage, n° 166.
3. N'existe plus aujourd'hui.
4. Dépos. Lambert, n° 504.
5. Dépos. Favrel, n° 592.

de ne pas irriter par sa présence l'exaspération populaire. Le commandant Pomme « m'expliqua, dit Favrel, le mouvement qui venait de s'opérer en me disant que la caserne avait été assaillie, et qu'il était prêt à faire rentrer ses hommes si nous le garantissions d'une nouvelle attaque[1] ». La garde nationale se mit en bataille entre la caserne et le peuple. « Nous avons occupé cette position jusqu'au milieu de la nuit, dit le commandant Beaude; nous y avons été soutenus par le 1er bataillon de la légion, par de l'infanterie et de la cavalerie envoyées par le général Garraube. J'ai eu à maintenir une population très irritée qui se renouvelait à chaque instant et qui menaçait d'incendier la caserne et de mettre à mort les gardes[2]. » Les manifestations durèrent jusque vers minuit. « Craignant que le lendemain matin une collision ne devînt nécessaire, je réunis tous mes officiers, dit le commandant Pomme, et il fut décidé que nous évacuerions la caserne[3]. »

Un peu plus loin, le poste du marché Saint-Martin, déjà assailli dans la matinée[4], fut assiégé de nouveau vers 8 heures. L'attaque fut longue; elle se prolongea sans interruption jusqu'à minuit. Elle s'engagea sur le refus des municipaux de livrer leurs armes que le peuple réclamait avec insistance. « Irrités de notre résistance, dit le brigadier qui commandait le poste, [les insurgés] mirent le feu aux baraques des marchands: les gardiens appelèrent au secours et ouvrirent les grilles par lesquelles nos assaillants entrèrent et vinrent nous attaquer; nous les tînmes encore à distance en usant de nos armes. A minuit environ, ils nous abandonnèrent[5]. » Les municipaux se réfugièrent à la caserne Saint-Martin.

Le poste du Conservatoire des Arts et Métiers, qui fut également envahi, n'était cependant pas défendu par des gardes municipaux; il était occupé par deux compagnies du

1. Dépos. Favrel, nº 592; cf. dépos. Pomme, nº 508.
2. Dépos. Beaude, nº 589; cf. dépos. Aubert-Roche, nº 594.
3. Dépos. Pomme, nº 508.
4. Cf. chap. IV.
5. Dépos. Seiller, nº 553.

15e de ligne, sous les ordres du capitaine Barbier, renforcées dans l'après-midi par un détachement du 1er léger et par la compagnie du capitaine Alis Desgranges du 6e bataillon de chasseurs à pied[1]. Ici, d'ailleurs, l'attaque se fit sans acharnement et sans violence. « La foule s'augmentait de moment en moment, dit le capitaine Barbier : la plupart de ces hommes étaient sans armes ; ....ils cherchaient par tous les moyens à pénétrer dans l'établissement.... et surtout à se faire remettre nos armes... Vers 5 heures du soir, nous étions tellement serrés de près par la foule.... que, pour pouvoir garder nos rangs, nous fûmes obligés de nous enfermer dans la cour en fermant la porte extérieure. Le peuple s'occupa alors de briser le corps de garde et d'enfoncer la porte ; il fut près d'une heure sans pouvoir y parvenir ; mais ce résultat atteint, nous nous réfugiâmes dans une seconde cour, la première ayant été envahie complètement ; nous y tînmes jusque vers 10 heures du soir, et nous étions sur le point d'y être forcés, lorsque nous crûmes devoir nous retirer[2]. »

Sur la place de la Bastille, les étudiants, qui avaient combattu dans les quartiers du centre, s'étaient réunis, après la nouvelle de la chute de Guizot, pour regagner en manifestant le XIIe arrondissement[3]. La colonne, conduite par des élèves de l'École Polytechnique, se dirigea par le pont d'Austerlitz et le quai Saint-Bernard sur le poste de l'Entrepôt du port aux vins, occupé par un détachement de gardes municipaux de la caserne Saint-Bernard. Le rassemblement s'avançait en chantant la *Marseillaise*. La vue du drapeau qui flottait au-dessus de la porte du corps de garde donna l'idée de s'en emparer. Une échelle, qui servait aux allumeurs de gaz, fut aussitôt dressée contre le mur, mais une décharge des municipaux vint blesser des hommes dans la foule, dont trois très grièvement[4].

1. Dépos. Desgranges, n° 483.

2. Dépos. Barbier, n° 399.

3. *La Lanterne du quartier latin*, numéro de mars 1848 ; *Les Écoles et le Mouvement (22, 23 et 24 février 1848)* ; — procès-verbal du comm. du quart. du Jardin-des-Plantes, n° 243.

4. Dépos. Passage, n° 514 ; — dépos. Golenègre, n° 527.

A cette violence, les cris redoublèrent, le poste fut cerné et ne fut dégagé que par un renfort de municipaux, sortis de la caserne des Fossés-Saint-Bernard, qui refoula l'attroupement vers le quartier latin.

III

On trouve, dans les réunions des députés, plus de calme et de satisfaction de la démission du ministère, quoiqu'une certaine défiance perce encore chez les radicaux et les démocrates.

Les dynastiques, assemblés chez Barrot, attendaient le résultat des démarches de Molé[1]. La rue de la Ferme-des-Mathurins était encombrée de manifestants qui venaient acclamer le chef de l'opposition triomphant par la chute de Guizot[2]. Vers 8 heures, la foule devint plus épaisse; elle pénétra dans la cour de Barrot et jusque dans ses appartements. « L'enthousiasme le plus vif animait cette foule, raconte *Le Siècle*. M. Barrot, s'adressant à elle, s'est écrié : « Mes « amis, je crois voir nos pères de juillet 1830; c'est le même « courage, la même générosité ! (*Bravos unanimes*). Et pour « être dignes comme eux de la liberté, soyez calmes dans « le triomphe : c'est le caractère qui convient à la cause du « droit et de la liberté. » Les cris de : Vive Barrot ! ont retenti avec force. M. Garnier-Pagès a ajouté quelques paroles chaleureuses pour engager la foule à se retirer paisiblement[3]. »

Depuis la chute du ministère, les bureaux de *La Réforme*, comme la maison d'Odilon Barrot, étaient environnés de nombreux manifestants qui venaient « chercher le mot d'ordre[4] ». Ils se pressaient dans la cour étroite de l'hôtel de

1. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, t. I[er], p. 521.
2. *Ibid.*
3. *Le Siècle*, 24 février 1848.
4. D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848*, p. 253.

la rue Jean-Jacques-Rousseau, demandant qu'un député vînt rassurer la foule sur les événements du jour[1]. Cédant à ces cris, les rédacteurs descendirent sur le perron : il y avait, entre autres, Flocon, Etienne Arago, Caussidière, Ledru-Rollin, D'Alton-Shée. Flocon félicita le peuple de sa victoire et annonça que Ledru-Rollin allait parler. « Le langage de Ledru-Rollin fut habile et politique, dit D'Alton-Shée : il admirait l'énergie populaire qui venait de briser la volonté d'un despote, mais il fallait maintenant recueillir les fruits de la victoire et il indiquait les concessions qu'on devait exiger : l'amnistie, la mise en liberté de tous les prisonniers politiques, le droit entier de réunion, et, comme réforme, la suppression du cens électoral[2]. » D'Alton-Shée prit ensuite la parole. « J'applaudis au peuple, le vrai souverain. Livré à ses seules forces, il avait repris par son courage une partie de sa puissance que le chef de la maison d'Orléans avait usurpée. Il devait persévérer; après avoir résisté à la violence, ne pas se laisser circonvenir par la ruse[3]. »

Un peu plus tard dans la soirée, le Comité électoral démocratique se rassembla chez Durant Saint-Amand, rue de Choiseul[4]. L'objet de la réunion était de formuler dans une adresse les concessions à exiger du Gouvernement. L'assemblée fut nombreuse et animée ; après une assez longue discussion, on se mit d'accord sur les points principaux, et Louis Blanc, chargé de la rédaction, écrivit rapidement la note suivante[5] :

Le Ministère est renversé : c'est bien.

Mais les derniers événements qui ont agité la capitale appellent sur des mesures désormais indispensables l'attention de tous les bons citoyens.

1. Dépos. Destrun, n° 688. Les bureaux de *La Réforme* étaient établis dans l'hôtel Bullion. Cf. quelques renseignements dans un article de la *Revue indépendante : Les journaux de la province à Paris*, 1847, t. Ier, p. 90-105.

2. D'Alton-Shée, *ouv. cit.*, p. 253.

3. *Id.*, p. 254.

4. Dépos. Courtais, n° 659.

5. D'Alton-Shée, *ouv. cit.*, p. 256.

Une manifestation légale, depuis longtemps annoncée, est tombée, tout à coup, devant une menace liberticide lancée par un ministre du haut de la tribune. On a déployé un immense appareil de guerre comme si Paris eût eu l'étranger, non pas à ses portes, mais dans son sein. Le peuple, généreusement ému et sans armes, a vu ses rangs divisés par des soldats. Un sang héroïque a coulé.

Dans ces circonstances, nous, membres du Comité électoral démocratique des arrondissements de la Seine, nous nous faisons un devoir de rappeler hautement que c'est sur le patriotisme de tous les citoyens organisés en garde nationale que reposent, aux termes mêmes de la Charte, les garanties de la liberté.

Nous avons vu, sur plusieurs points, les soldats s'arrêter avec une noble tristesse, avec une émotion fraternelle, devant le peuple désarmé.

Et, en effet, combien n'est pas douloureuse pour des hommes d'honneur cette alternative de manquer aux lois de la discipline, ou de tuer des concitoyens! La ville de la science, des arts, de l'industrie, de la civilisation, Paris enfin, ne saurait être le champ de bataille rêvé par le courage des soldats français. Leur attitude l'a prouvé, et elle condamne le rôle qu'on leur impose.

D'un autre côté, la garde nationale s'est énergiquement prononcée, comme elle le devait, en faveur du mouvement réformiste; et il est certain que le résultat obtenu aurait été atteint sans effusion de sang, s'il n'y avait pas eu de la part du ministère provocation directe, provocation résultant d'un brutal étalage de troupes.

Donc, les membres du Comité électoral démocratique proposent, à la signature de tous les citoyens, la pétition suivante :

« Considérant,

« Que l'application de l'armée à la compression des troubles civils est attentatoire à la dignité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée elle-même;

« Qu'il y a là renversement de l'ordre véritable et négation permanente de la liberté;

« Que le recours à la force seule est un crime contre le droit; qu'il est injuste et barbare de forcer des hommes de cœur à choisir entre le devoir du militaire et ceux du citoyen;

« Que la garde nationale a été instituée précisément pour garantir le repos de la cité et sauvegarder les libertés de la nation;

« Qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolution d'une émeute;

« Les citoyens soussignés demandent que le peuple entier soit incorporé dans la garde nationale ;

« Ils demandent que la garde municipale soit dissoute ;

« Ils demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'avenir l'armée ne pourra plus être employée à la compression des troubles civils[1]. »

1. Publié par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, appendice, p. 341.

CHAPITRE VII

La fusillade du boulevard des Capucines

I. La formation de la colonne : Réunion d'une colonne de manifestants à la mairie du VIII[e] arrondissement. — Elle parcourt le quartier Popincourt et la place de la Bastille. — Elle se rend au *National*. — Allocution de Marrast.

II. Les manifestations dans les quartiers de l'ouest : Occupation par les troupes du ministère des Affaires étrangères. — Troubles devant le ministère de la Justice.

III. La fusillade : La colonne populaire quitte *Le National* et suit les boulevards. — Elle arrive devant le ministère des Affaires étrangères. — Pourparlers avec le lieutenant-colonel. — La fusillade. — Panique et désarroi des troupes.

IV. La levée générale du peuple : Un chariot chargé de cadavres arrive au *National*. — Discours de Garnier-Pagès. — Parcours de la charrette à travers les quartiers du centre. — Extension de l'émeute : Palais-Royal, les boulevards, faubourgs Saint-Martin et Saint-Antoine, quartier Latin, Saint-Sulpice.

I

Vers 7 heures du soir, Paris présentait une animation étrange et désordonnée dont il est difficile de saisir le caractère. Les illuminations, que les passants réclamaient à chaque fenêtre et qui s'allumaient en guirlandes sur toutes les maisons, donnaient à la ville un air de fête. Une foule compacte circulait sur les grandes voies, chantant et acclamant au passage les troupes[1] qui stationnaient encore, les rangs rompus,

1. Pour les troupes du général Garraube, à la porte Saint-Denis, cf. Montalivet, *Fragments et souvenirs*, t. II, p. 123-124.

débordées par les flots de peuple. En arrivant dans Paris, raconte un lieutenant-colonel, « nous fûmes frappés d'un spectacle presque féerique et qui nous emplit de joie, car, d'après tout ce que nous voyions, nous devions penser que tout était pacifié dans la capitale. Une brillante illumination éclairait toutes les rues : on rencontrait beaucoup de monde ; l'allégresse était peinte sur tous les visages et les personnes qui circulaient sur la voie publique venaient presque jusque dans nos rangs pour nous serrer les mains et nous témoigner leur sympathie[1] ».

A l'annonce de la chute du ministère, les gardes nationaux s'étaient réunis en plus grand nombre[2]. Dans tous les quartiers, leurs patrouilles se mêlaient aux promeneurs[3] ; d'autres, considérant leur tâche comme achevée, rentraient chez eux en portant au bout de leur fusil leur bonnet à poil ou leur shako, et en criant : Vive la réforme![4]

Au milieu de la confusion générale, on pouvait à peine distinguer les sentiments réels qui animaient cette foule. Les rédacteurs du *National* n'y trouvaient que la satisfaction du succès obtenu. « Nous apprenons ce soir que la lutte a cessé partout où elle s'était engagée ce matin d'une manière si vive... Paris est heureux. Il s'est élevé tout entier contre une politique dégradée et méprisable et il l'a vaincue[5]. » D'autres, plus inquiets ou plus sceptiques sur les résultats acquis, ne voyaient dans ces agitations populaires qu'une « attente anxieuse[6] », qu'une fièvre d'action un moment contenue et prête à éclater à la première étincelle.

Ces observations contradictoires peuvent en réalité se concilier. Elles reflètent la variété de cette foule qui encombrait

1. Dépos. D'Hugues, nº 428.
2. Dépos. Talabot, nº 572.
3. Cf., par exemple, le procès-verbal du comm. du quart. Saint-Martin-des-Champs, nº 172.
4. D'après une dépêche envoyée à M. Ayraud-Degeorge, directeur du *Courrier du Pas-de-Calais*, Arras, in-8º (Bibl. nat., Lb⁵¹, 4450).
5. *Le National*, 24 février 1848.
6. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 122.

les boulevards. Elles s'expliquent en même temps par les différences assez sensibles d'opinions entre les divers arrondissements.

Tandis que les quartiers de l'ouest, de la Concorde, de la Madeleine, des Tuileries, ceux qui avaient accepté avec enthousiasme l'annonce de la démission de Guizot, conservaient cette attitude satisfaite et joyeuse, dans les quartiers du centre et de l'est, où cette nouvelle avait rencontré une hostilité plus marquée et où la lutte contre les municipaux devenait de plus en plus violente, les rassemblements étaient menaçants et l'effervescence plus dangereuse.

Le faubourg Saint-Antoine surtout était agressif. Les ouvriers, que les concessions n'avaient point calmés, exigeaient à grands cris des armes pour aller délivrer les prisonniers[1]. La mairie était assaillie sans cesse par des groupes réclamant l'assistance de la garde nationale pour en imposer aux municipaux. Les officiers hésitaient. Ils se décidèrent enfin à conduire la foule vers la caserne des Minimes : mais, avant d'y arriver, ils rencontrèrent les prisonniers eux-mêmes qu'on venait de mettre en liberté. Le rassemblement, plus excité, revint à la mairie[2]. Les hommes demandaient cette fois à marcher sur l'Hôtel-de-Ville, et, pour s'armer, essayaient d'enlever les fusils des gardes nationaux. Le lieutenant Schumacher faisait tous ses efforts pour apaiser cette fureur. « Je pris la parole, dit-il, et je leur fis comprendre que leur exigence n'était pas raisonnable, qu'il serait beaucoup plus utile de faire une manifestation imposante en marchant sur le boulevard et dans le faubourg Saint-Antoine[3]. » La proposition fut acceptée : les officiers et sous-officiers présents, Schumacher, Blot, Launette, Neveu, suivis

1. Ces événements du faubourg Saint-Antoine sont bien connus grâce aux dépositions des officiers, sous-officiers et soldats de la 8e légion, principalement celle du lieutenant Schumacher, n° 608, et celle du sergent Launette, n° 609.

2. Dépos. Launette, n° 609. Cf. Victor Hugo, *Choses vues*, nouvelle série, Paris, 1900, in-18, p. 150.

3. Dépos. Schumacher, n° 608.

d'une quinzaine de gardes nationaux[1], se mirent en tête de la colonne, qui partit dans la direction de la porte Saint-Antoine. Elle parcourut la rue du faubourg, s'arrêta au coin de la rue Lenoir, où elle se procura des torches, et parvint devant la caserne au carrefour de la rue de Reuilly. Schumacher, s'adressant au colonel, demanda les prisonniers: l'officier répondit sur l'honneur qu'il n'en avait point, que tous avaient été rendus, et la colonne poursuivit sa marche vers la barrière du Trône. Elle traversa les rues Saint-Denis, de Charonne, de la Roquette. Devant la rue Basfroy, elle rencontra une barricade que Schumacher lui-même avait fait élever en conseillant au peuple de ne point se laisser duper par les promesses trompeuses du Gouvernement[2]. Les combattants, au nombre de dix environ, se joignirent à la foule: ce furent les seuls manifestants armés avec les gardes nationaux. La troupe, ainsi accrue, atteignit la place de la Bastille.

La place de la Bastille était occupée par la brigade du général Duhot, massée devant la façade du corps de garde. Les manifestants, en débouchant de la rue de la Roquette, se répandirent en tous sens sur la place. Quelques-uns se dirigèrent vers le corps de garde dans l'intention de réclamer les prisonniers. Le général Duhot s'avança vers eux et déclara que personne n'était détenu: mais, comme ses paroles ne trouvaient aucune créance dans la foule de plus en plus animée et menaçante, il fit entrer plusieurs insurgés pour vérifier ses déclarations[3].

Schumacher cependant, jugeant la démonstration suffisante, engagea chacun à rentrer et fixa un rendez-vous pour le lendemain. C'est alors que quelqu'un proposa de se rendre au bureau du *National*, pour donner plus de portée à la manifestation[4].

---

1. Dépos. Launette, n° 609.
2. Cf. p. 169.
3. Dépos. Duhot, n° 271. Duhot se trompe sur l'heure de la manifestation. Cf. dépos. Neveu, n° 610.
4. Les témoins ne s'accordent pas sur l'auteur de cette proposition. Dépos. Schumacher: « Quelques jeunes gens des Écoles me demandèrent de les conduire, avec le reste de la colonne, jusqu'au bureau du journal *Le Natio-*

La colonne se remit en marche en suivant les boulevards. Les nombreux promeneurs, entraînés par le rassemblement, venaient à chaque pas en grossir les rangs[1]. Les troupes, postées sur le boulevard, laissaient passer librement la foule, qui, devant chaque détachement, criait : Vive la ligne![2] Elle arriva ainsi jusqu'au *National*, rue Le Peletier. Schumacher monta seul dans les bureaux. Les rédacteurs Thomas et Marrast le reçurent. Il exposa le sens de la manifestation, le désir du peuple de demander aux rédacteurs d'insérer dans le journal du lendemain un article indiquant la satisfaction qu'il avait éprouvée à l'annonce de la chute de Guizot et sa déception à la nouvelle d'un ministère Molé. Marrast s'approcha d'une fenêtre pour haranguer la foule. Launette lui confirma à son tour les intentions des manifestants. Marrast répondit en approuvant leur dessein, en leur conseillant de rester en armes, en leur assurant qu'on allait mettre en accusation le ministère et demander la réforme électorale et parlementaire. « Cette harangue, chaleureuse par ses expressions et par le ton avec lequel elle fut dite, produisit une très vive sensation et provoqua de vifs applaudissements[3]. »

---

nal, sans me donner le motif. Il me vint sur-le-champ la pensée que cette manifestation serait utile si *Le National* en rendait compte dans le journal du lendemain et s'il exprimait notre volonté ferme d'obtenir une réforme complète. J'acceptai donc la proposition. » N° 608.

Launette revendique pour lui cette idée : « Je proposai de nous rendre au bureau du journal *Le National* pour demander aux rédacteurs d'insérer dans le numéro du lendemain un article qui annoncerait la satisfaction que le peuple avait éprouvée de la chute du ministère Guizot, mais qu'un ministère Molé et Thiers ne le contenterait pas. On accepta ma proposition. » N° 609.

1. Dépos. Cresson, dans le procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.

2. Dépos. Neven, n° 610 ; — dépos. Launette, n° 609 ; — dépos. Pannier-Lafontaine, n° 686.

3. Dépos. Pannier-Lafontaine, n° 686. — Voici comment les témoins rapportent le discours de Marrast :

Dépos. Neven, n° 610 : « Il nous dit qu'on allait mettre le ministère en accusation, demander la réforme électorale et parlementaire, qu'il fallait garder les armes jusqu'à ce qu'on ait obtenu tout ce qu'on voulait. »

Dépos. Pannier-Lafontaine, n° 686 : « Il dit qu'il ne fallait pas avoir confiance absolue dans les promesses du Gouvernement, qu'il fallait rester

II

Les rassemblements, dans les quartiers de l'ouest, étaient beaucoup moins tumultueux. La foule se composait surtout de curieux inoffensifs descendus de tous les points de Paris. Elle se pressait en masse compacte sur la place de la Madeleine. Devant cette affluence qui augmentait sans cesse, l'Etat-Major venait de faire occuper la place par une cinquantaine de cuirassiers et par soixante soldats de ligne. Ils s'étaient rangés en bataille faisant face au boulevard, sans que ces dispositions eussent soulevé le moindre sentiment hostile chez les promeneurs[1].

Le ministère des Affaires étrangères risquait davantage d'être assailli. Depuis le mardi matin, il n'avait cessé d'être en butte à la colère des manifestants. Durant toute l'après-midi du 23, des groupes furieux s'étaient succédés, vociférant : A bas Guizot ! et jetant des pierres contre les vitres[2]. Dès le 22 cependant, des forces de police y avaient été concentrées. Il était alors gardé par[3] :

75 gardes municipaux sous le commandement du capitaine Petit[4];

---

sous les armes, et se rendre le lendemain à la Chambre des députés pour demander la réforme, la mise en accusation des ministres. »

Sur cette visite au *National*, Hippolyte Castille, dans son *Histoire de la seconde République française*, Paris, 1854-56, 4 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb⁵². 55), donne un récit bizarre et erroné, mais dont il est difficile de retrouver l'origine : « M. Thomas était dans une grande perplexité. Il n'osait pas, dans la crainte de les blesser, renvoyer ces hôtes incommodes.... « Attendez, dit M. de Vau- « labelle, je me charge de les congédier. » Il fit aux délégués une petite allocution... et il ajouta qu'il existait un personnage auquel il serait... convenable de porter des félicitations... M. de Vaulabelle nomma M. Od. Barrot. Or ce dernier demeurait... près de la place de la Madeleine. Les délégués adoptèrent cette idée et se retirèrent aussitôt pour la mettre à exécution. » (T. Ier, p. 199.)

1. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.

2. Id.

3. Id.

4. Dépos. n° 545.

100 hommes du 1er léger sous le commandement du capitaine Roulin[1];

80 hommes du 21e de ligne sous le commandement du capitaine Auband[2];

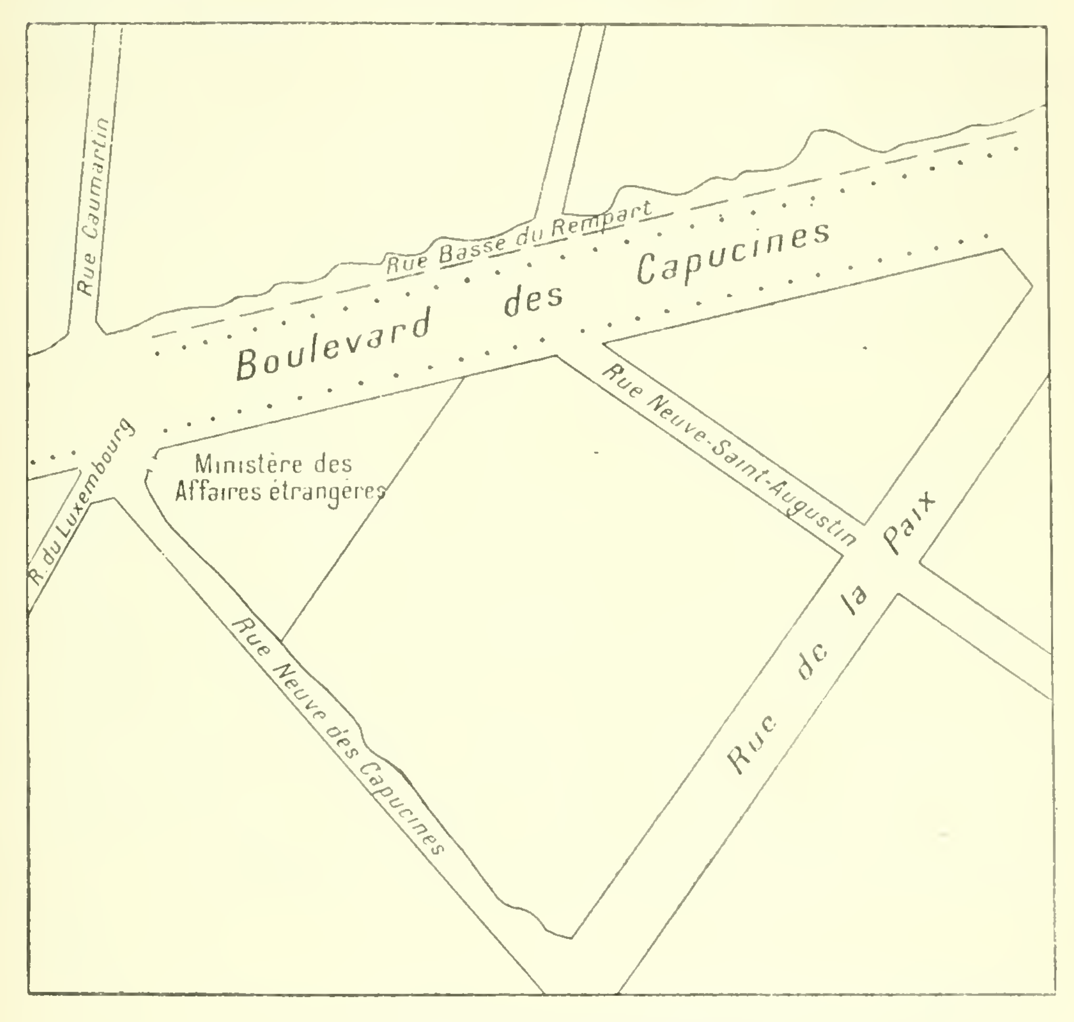
100 hommes du 52e de ligne sous le commandement du capitaine Baraban[3];

3 compagnies du 14e de ligne sous le commandement du lieutenant-colonel Courand[4].

Vers 7 heures, ces troupes avaient été renforcées par 50 dragons et 100 cuirassiers sous les ordres du major Odille[5]. Pour éviter l'encombrement et pour préserver la porte du ministère, le lieutenant-colonel Courand, qui commandait en chef le détachement, avait fait placer ses hommes sur le boulevard. La circulation était interceptée au milieu de la chaussée; les groupes passaient sur le trottoir qui faisait face au ministère, le long de la rampe de la rue Basse-du-Rempart. Ils allaient et venaient, éclairés par des hommes qui portaient des torches[6]. Ils s'arrêtaient devant le ministère en poussant les cris de : A bas Guizot! Mort à Guizot! puis reprenaient leur marche vers la Madeleine ou vers la Bastille[7]. A ce moment, le deuxième bataillon de la 2e légion, conduit par le colonel Talabot, déboucha sur le boulevard. Au premier coup d'œil, Talabot se rendit compte de la position désavantageuse qu'occupaient les troupes: enveloppées presque de toutes parts, elles ne pouvaient exécuter aucun mouvement sans se heurter à la foule environnante. De concert avec le lieutenant-colonel Courand, il fit déblayer le trottoir qui longeait la rue Basse, et la 4e compagnie du 14e vint se poster en cet endroit. « Les troupes alors s'appuyèrent, à gauche, sur la balustrade de la rue Basse-du-Rempart et, à droite, sur le mur du jardin

1. Dépos. n° 349.
2. Dépos. n° 406.
3. Dépos. n° 450.
4. Dépos. n° 353.
5. Dépos. n° 291.
6. Dépos. Talabot, n° 572.
7. Dépos. Courand, n° 353.

de l'hôtel, fermant entièrement, sur le boulevard, la circulation qui ne se faisait plus que par la rue Basse[1]. » En même temps, « deux divisions de la garde nationale, marchant devant les rangs du 14e, déblayèrent le boulevard jusqu'à l'entrée de la rue Neuve-Saint-Augustin[2] ».



LE BOULEVARD DES CAPUCINES
DEVANT LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3]

Ces dispositions, exécutées sans difficulté, étaient à peine prises, que le major Odille, commandant les cuirassiers, vit accourir deux employés de la Chancellerie, racontant qu'une

1. Dépos. Talabot, n° 572.
2. Id.
3. On remarquera l'exiguïté et l'irrégularité de la rue Basse-du-Rempart, qui coupait en contre-bas le boulevard, dont une balustrade la séparait.

foule furieuse assiégeait le ministère de la Justice, et demandant du renfort pour dégager la place Vendôme. Sur les ordres de Talabot, il fit partir le lieutenant Dunetz avec 50 cuirassiers[1]. Talabot lui-même mit en marche son bataillon de garde nationale et se dirigea vers le lieu de l'émeute[2].

Un rassemblement assez considérable encombrait en effet la place Vendôme. Il était venu de la rue Saint-Honoré en chantant et poussant le cri de ralliement de la journée : Vive la réforme ! A bas Guizot ! Sous les fenêtres du ministère de la Justice, les manifestants avaient réclamé : les lampions ! et comme rien ne répondait à leur demande, des cris hostiles se firent entendre. Bientôt des pierres furent lancées contre les vitres qui volèrent en éclat ; puis, la fureur augmentant sans cesse, la guérite du factionnaire fut enlevée, renversée et incendiée ; les débris tout enflammés furent jetés sur les fenêtres[3], tandis que de la paille et des matières combustibles étaient accumulées dans les caves par les soupiraux[4]. Le personnel du ministère, affolé, s'était barricadé dans l'intérieur et s'efforçait de consolider la porte contre les attaques des assiégeants[5], lorsque les cuirassiers du lieutenant Dunetz parurent sur la place. Après plusieurs charges assez sérieuses, le rassemblement se dispersa[6]. Les cuirassiers se retirèrent, laissant aux gardes nationaux de Talabot qui arrivaient le soin de rétablir l'ordre et la circulation[7].

1. Dépos. Odille, n° 291.
2. Dépos. Talabot, n° 572.
3. Dépos. Accault, n° 108.
4. Dépos. Dunetz, n° 294.
5. Dépos. Desclozeaux, n° 635.
6. Dépos. Dunetz, n° 294.
7. Dépos. Talabot, n° 572. — Les dépos. Talabot et Dunetz semblent se contredire ; Talabot représente l'escarmouche comme insignifiante, tandis que Dunetz prétend avoir eu « affaire à des rassemblements nombreux et résolus ». Talabot n'a pu en juger ; quand il arriva tout était à peu près terminé. Percy B. St-John, qui parcourut ces rassemblements de la place Vendôme, semble y distinguer des meneurs républicains : « Standing in the crowd, I heard many Republicans conversing. Their tone was that of bitter disappointment. » *French Revolution in 1848*, New-York, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb[51], 4482), p. 108. Mais Percy B. St-John voit partout des républicains ; son témoignage est d'ailleurs vague.

III

Pendant que les cuirassiers refoulaient les manifestants de la place Vendôme, la colonne partie du *National* avait repris sa marche sur les boulevards. Les officiers de la garde nationale qui la guidaient ne semblaient pas avoir de destination précise. L'intention générale était de regagner le faubourg Saint-Antoine par la rue Saint-Honoré en traversant la place de la Madeleine ou la place Vendôme[1]. A la hauteur de la rue de la Paix, une sorte d'hésitation se produisit[2]; les uns inclinaient à gauche, tandis que les autres suivaient le boulevard; cette dernière direction finit par l'emporter et l'on se dirigea vers la Madeleine.

1. Dépos. Pannier-Lafontaine, n° 686.

2. Dépos. Schumacher, n° 608. — On a donné plus tard plusieurs explications de cette hésitation. Pannier-Lafontaine revendique comme un honneur d'avoir dirigé la colonne sur le ministère; il se prête d'ailleurs des intentions d'attaque qui sont à coup sûr inventées: « Au moment où nous arrivions à la rue de la Paix, dans laquelle nous étions même déjà engagés, une personne placée sur le trottoir à gauche dit à haute voix: « Ils se réjouis- « sent bien ce soir, mais demain Bugeaud les écrasera! » Je répétai ces paroles aux citoyens qui marchaient à côté de moi, et je leur exprimai la pensée qui me vint que nous étions trahis, que le lendemain, sans doute, on nous bombarderait, mais qu'une démonstration faite par nous en aussi grand nombre devant l'hôtel du ministère des Affaires étrangères ferait peut-être réfléchir les gens qui dirigeaient les affaires. A l'instant même, je m'approchai de deux jeunes gens qui portaient des torches; je leur fis faire demi-tour vers le boulevard et je ramenai dans cette direction toute la colonne. » (Dépos. n° 686).

Schumacher présente les choses plus simplement: « En arrivant à la hauteur de la rue de la Paix, il se manifesta une espèce d'hésitation dans la marche de notre colonne. On nous avait rapporté en chemin que l'hôtel du ministère des Affaires étrangères était gardé par des troupes qui, peut-être, ne nous laisseraient pas passer, ce qui nous avait à peu près déterminés à revenir par la rue de la Paix et la place Vendôme. Mais le premier mouvement donné à la colonne l'emporta et nous continuâmes à suivre le boulevard. » (Dépos. n° 608).

Lannette dit: « Je rencontrai Jouy, ébéniste, qui me dit qu'il existait devant l'hôtel du ministère des Affaires étrangères un régiment qui, sans doute, ne nous laisserait pas passer. Je fis part de cette observation à Schumacher, en lui proposant de prendre par la rue de la Paix et la place Vendôme. Il accepta, mais au moment de tourner dans la rue de la Paix, vers laquelle j'avais déjà donné le mouvement, je vis Schumacher continuer le boulevard et je revins à lui pour ne pas nous séparer. » (Dépos. n° 609)

La colonne marchait sur un front de quarante à cinquante hommes[1]. Les officiers de la garde nationale, qui se trouvaient en tête, tenaient le sabre à la main : derrière eux, une dizaine d'individus portaient des torches[2] : puis la foule suivait avec quelques fusils, des insignes de toutes sortes, drapeaux, branches d'arbre d'où pendaient des lambeaux d'étoffe[3]. Un spectateur qui, de la rue Basse-du-Rempart, voyait s'avancer cette multitude, décrit ainsi la masse du peuple : « Je vis arriver un groupe assez considérable d'individus ayant les uns des drapeaux, les autres des torches. En tête était un jeune homme coiffé d'une casquette à laquelle était adaptée une pancarte où était écrit en gros caractères le mot : *Réforme*. Il tenait à la main une chandelle enveloppée de papier. Derrière lui venaient quelques gardes nationaux armés ; puis quelques individus avec des fusils et des sabres, et enfin une grande quantité de personnes en blouse, mais non armées[4]. »

La colonne vint se heurter au peloton du 14e qui occupait la largeur du boulevard à la rue Neuve-Saint-Augustin. Le peuple criait : Vive la ligne![5] mais il ne cessait d'avancer et les premiers rangs étaient refoulés et pressés contre les soldats. Schumacher fit quelques pas vers le lieutenant-colonel Courand qui était à cheval sur le front des troupes et lui demanda de laisser le passage libre à la foule[6]. L'officier s'y refusa objectant sa consigne ; Schumacher insista, l'assurant qu'aucune intention malveillante ne guidait les manifestants, lui représentant l'impossibilité qu'il y avait à faire rétrograder cette foule immense qui déjà parvenait à peine à s'arrêter[7]. Le lieutenant-colonel de son côté s'efforçait de convaincre les gardes-nationaux ; il leur répétait que sa consigne était

1. Dépos. Cresson, dans le procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.

2. Dépos. Launette, n° 609 ; — dépos. Lamboulay, n° 682.

3. Dépos. Collier, dans le procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.

4. Dépos. Lacaille, n° 98.

5. Dépos. Launette, n° 609.

6. Dépos. Schumacher, n° 608.

7. Id. ; — dépos. Launette, n° 609.

formelle, qu'il ne pouvait l'enfreindre sous aucun prétexte, en faisant retirer les troupes du poste qu'on leur avait assigné[1]. Cette halte inexpliquée et ce colloque prolongé soulevaient des murmures d'impatience et de colère dans la foule qui s'amoncelait autour des soldats. On commençait à pousser des cris hostiles; plusieurs répétaient avec insistance : « Nous passerons! » tandis que le colonel répondait toujours : « Ça ne se peut pas! Ça n'est pas ma consigne[2]! » Le tumulte devenait inquiétant. Les hommes du peuple qui étaient en tête approchaient leurs torches du visage des soldats; l'un d'eux saisit même la bride du cheval du lieutenant-colonel. Voyant le moment où, sous la pression formidable qu'exerçait la colonne en mouvement, les rangs allaient être brisés, le lieutenant-colonel fit reculer son cheval derrière la ligne des soldats et commanda : « Grenadiers, croisez la baïonnette ![3] » Pour exécuter cet ordre sans blesser les manifestants, il fallut faire quelques pas en arrière[4]; les fusils étaient armés[5]; un coup de feu partit, suivi presque immédiatement d'une décharge désordonnée, en tous sens, qui dura près de deux minutes[6].

Au moment où les soldats avaient abaissé leurs armes pour croiser la baïonnette, les hommes qui se trouvaient en avant de la colonne du peuple, pris de panique devant ce geste inattendu, s'étaient jetés à terre[7] ou élancés dans les rangs de la troupe[8]. Les balles sifflèrent sur leur tête et allèrent frapper la masse compacte de la foule qui se dispersa de tous côtés en poussant des cris de douleur[9].

1. Dépos. Courand, n° 353.
2. Dépos. Neveu, n° 610.
3. Dépos. Courand, n° 353; — dépos. Neveu, n° 610.
4. Dépos. Mauberger, n° 397.
5. Dépos. Giacomoni, n° 385.
6. Dépos. Dumetz, n° 294.
7. Dépos. Manuel, n° 115; — dépos. Panseron et Collier, dans le procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84. Cf. Léo Lespès, *Histoire républicaine illustrée de la Révolution de 1848, Récit authentique et anecdotique des trois glorieuses journées*..., Paris (s. d.), in-4° (Bibl. nat., Lb[54], 4489), p. 12.
8. Dépos. Neveu, n° 610; — dépos. Dauptain, n° 109.
9. Dépos. Courand, n° 353. — Tel est le récit établi par les témoignages les plus sûrs. Pour les détails de la fusillade, les dépositions diffèrent

La décharge s'était immédiatement propagée. Des coups de feu étaient tirés dans toutes les directions jusque sur les pelo-

assez sensiblement les unes des autres. La fusillade fut-elle précédée d'un ordre de tirer? Tous les officiers et les soldats affirment que non :

Dépos. Courand, n° 353. « Au même instant et sans commandement le peloton a tiré. »

Dépos. Dard, n° 356 : « Ce qui prouve que le commandement n'a pas été donné, c'est que le feu a été très irrégulier et que beaucoup d'armes sont restées chargées. »

Dépos. Biolet, n° 322 : « Un coup de feu se fit entendre sans qu'aucun ordre ait été donné, ce que je puis affirmer, parce que j'étais sur les lieux et que je n'ai entendu aucun commandement. »

Parmi les assaillants, Neveu, placé à côté du lieutenant-colonel, n'a entendu aucun commandement de feu (dépos. n° 610). Dauptain dit au contraire. « Presque immédiatement, j'entendis l'ordre de tirer donné du milieu du carré sans que je puisse affirmer si c'est par un des deux officiers ou par une autre personne : « Portez armes! Apprêtez armes! et feu! » (dépos. n° 109). Schumacher confirme le récit de Dauptain : « J'ai entendu le colonel prononcer le mot : feu! » (dépos. n° 608). Lannette dit également : « J'entendis crier par un officier, sans doute par le colonel : Apprêtez armes! A ces mots je m'écriai : « Vous ne pouvez pas tirer sur nous! » Mais le commandement : En joue! fut prononcé et les soldats tirent feu. » (dépos. n° 609)

Comment s'exécuta la fusillade? Pour les uns, elle fut précédée d'un coup de feu isolé qui en fut comme le signal. C'est la version des officiers qui supposent ce premier coup tiré des rangs du peuple :

Dépos. Rouland, n° 386 : « L'un des soldats soumis à ces attaques a fait feu; ce coup est le premier qui soit sorti de nos rangs. Il a suivi immédiatement celui parti du milieu du rassemblement. »

Dépos. Odille, n° 291 : « J'ai entendu à ce moment une décharge et immédiatement après un feu roulant. »

Dépos. Dumetz, n° 294 : « J'ai entendu un coup de feu isolé qui a été suivi, quelques secondes après, de plusieurs autres, puis une fusillade très précipitée qui a duré environ deux minutes et qui est partie de plusieurs points à la fois. »

Dépos. Biolet, n° 322 : « Un coup de feu se fit entendre. Ce premier coup fut suivi, après un léger intervalle de temps, d'un second coup, qui fut suivi, par progression ascendante et précipitée de la droite à la gauche, de plusieurs autres coups et enfin d'un feu roulant partant du demi-bataillon d'infanterie qui stationnait le long des parapets de la rue Basse-du-Rempart. Ce feu n'a duré qu'une minute. »

Dépos. Talabot, n° 572 : « J'entendis un premier coup de feu, suivi instantanément d'un feu de division. »

Dépos. Baignère, n° 573 : « Nous entendîmes une première détonation qui nous sembla causée par des pièces d'artifice; mais notre illusion fut promptement dissipée; un second feu, à la nature duquel on ne pouvait se méprendre, éclata quelques minutes après. »

Beaucoup de témoins, principalement parmi les promeneurs ou les manifestants, n'ont pas entendu cette première détonation; pour eux, la fusillade s'exécuta en une série de décharges successives :

Dépos. Neveu, n° 610 : « La fusillade a commencé par cinq ou six coups

tons de cuirassiers et de dragons postés en arrière du 14e. Les chevaux, dont les cavaliers avaient mis pied à terre, s'enfui-

---

détachés, partis à la gauche du peloton; ils ont été suivis de deux fortes détonations, comme celles d'un feu de peloton, parties d'abord de la droite, ensuite de la gauche. »

Dépos. Cresson, n° 84 : « On a fait deux feux de peloton et on a encore tiré quelques coups. »

Dépos. Pannier-Lafontaine, n° 686 : « Il y eut d'abord un feu de peloton, exécuté par des coups successifs, dont les premiers sont partis sur la gauche du peloton; puis une seconde décharge, suivie quelques secondes après d'une troisième. Je n'ai point entendu de détonation qui ait précédé les coups de feu. »

Dépos. Manuel, n° 115 : « J'entendis une décharge de coups de fusil. Je me jetai à terre et deux autres décharges eurent lieu. »

De Launay, ancien huissier, qui se promenait en curieux, écrit dans une lettre particulière : « J'ai entendu dire que la fusillade avait été précédée d'un coup de feu. C'est faux. Il n'y a point eu de coup de feu isolé; on a fait feu de file sur nous »; cité par Noël Castera, *Le Triomphe de la Liberté, ou Histoire la plus complète de la Révolution des 22, 23 et 24 février 1848*, Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb54, 494), p. 95.

Cf. Emile Levasseur, *Souvenirs d'un collégien en 1848*, dans *La Révolution de 1848*, t. II, p. 2 (mars-avril 1905); — Rudolph Lehmann : Lettre datée du 13 mars 1848, dans *Erinnerungen eines Künstlers*, Berlin, 1896, in-8°, traduite dans *La Revue bleue*, 4e série, t. III, 1895 : *Les journées de février et juin 1848, racontées par deux Allemands*, p. 649.

Comme on le voit, deux points restent obscurs : Y eut-il un ordre de tirer? La décharge fut-elle précédée d'un coup de feu isolé? En suivant le développement des faits, il me semble qu'on peut admettre qu'il y eut simplement commandement de croiser la baïonnette, que, dans ce mouvement, un fusil partit et que ce coup de feu fut suivi presque immédiatement d'une série de décharges irrégulières.

Je n'ai voulu ici qu'établir aussi minutieusement que possible le récit de la fusillade; je n'ai pas discuté les différentes versions qu'on en a données, les nombreuses légendes qui se sont créées. Je l'ai fait dans un article, *La fusillade du boulevard des Capucines, le 23 février 1848*, qui paraîtra prochainement dans *La Révolution de 1848*. Je me contente d'en résumer les grandes lignes : Presque immédiatement après la révolution, on fit courir le bruit que cette fusillade était le résultat d'un complot tramé par les sociétés secrètes, dans l'espoir de réveiller l'émeute apaisée par la chute du ministère Guizot. J'ai trouvé pour la première fois cette explication dans une brochure écrite peu après les événements : *Véritable cause du massacre qui a eu lieu sur le boulevard des Capucines, en face de l'hôtel de M. Guizot, dans la soirée du 23 février 1848, racontée par un témoin oculaire. Conspiration de cent cinquante républicains et condamnés politiques dans les bureaux du journal La Réforme*. Paris (s. d.), in-8° (Bibl. nat., Lb54, 454). Le coup de pistolet tiré des rangs du peuple sur la troupe fut bientôt attribué au révolutionnaire Lagrange. Cette légende qui circula fut définitivement accréditée par le récit de Lamartine dans son *Histoire*. (t. Ier, p. 76 et suiv.). Un peu plus tard, les pamphlétaires qui attaquèrent les républi-

rent en débandade dans la rue des Capucines, effrayés par le bruit des détonations[1].

Une même panique s'empara des hommes[2]: ils rompirent les rangs, se jetèrent en désordre dans les rues avoisinantes[3] ou se précipitèrent vers la porte du ministère[4]. Dans cette bousculade, le lieutenant-colonel Courand fut renversé de cheval[5]. Quand l'ordre put être rétabli, « la place, devenue libre, ne... laissait voir que des cadavres et des blessés[6] ». Schumacher avait été entraîné à terre par ceux de ses camarades frappés à ses côtés[7]. Blot avait été tué. Launette, qui s'était baissé pour ramasser son shako qu'un fusil avait fait tomber et qui n'avait dû la vie qu'à cette circonstance, avait laissé passer les décharges, puis, refoulé par les fuyards,

---

cains en 1849 et 1850, Victor Bouton, Chenu, De La Hodde, s'emparèrent de cette légende et la développèrent. Dès 1848, Lagrange avait protesté; en 1849, il se plaignit de nouveau à plusieurs reprises. Il allégua qu'au moment de la fusillade, il était sur la rive gauche au bureau du journal *L'Avant-Garde*. Son affirmation est confirmée par le témoignage du directeur de *L'Avant-Garde*, Watripon, dans *La Lanterne du quartier latin*, numéro de mars 1848. Le rôle insignifiant joué par les sociétés secrètes, comme nous l'avons montré, rend d'ailleurs cette explication invraisemblable.

En 1875, Maxime Du Camp apporta une nouvelle version. Dans un article paru le 18 juillet dans *Le Moniteur Universel* et reproduit dans ses *Souvenirs de l'année 1848*, Paris, 1876, in-12, il prétendit que, suivant le récit recueilli par lui de la bouche du sergent Giacomoni du 14e de ligne, le premier coup de feu aurait été tiré par ce sergent pour protéger le lieutenant-colonel Courand serré de près par les émeutiers. Cette version a été acceptée depuis lors par les historiens les plus autorisés. Elle me paraît aujourd'hui complètement détruite par la propre déposition de Giacomoni, dans l'enquête du Procès des ministres, qui confirme pleinement le récit que nous avons établi. Telle est l'histoire de ces deux principales légendes : la légende Lagrange et la légende Giacomoni.

1. Dépos. Odille, n° 291; — dépos. Dunetz, n° 294. Cette débandade de la cavalerie a été prise par certains témoins pour une charge régulière et commandée: Léo Lespès, *Histoire républicaine illustrée de la Révolution de 1848. Récit authentique et anecdotique des trois glorieuses journées.....* Paris (s. d.), in-4° (Bibl. nat., Lb[54], 4489), p. 12; — Percy B. St-John, *French Revolution in 1848*, New-York, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb[54], 4482), p. 109.

2. Dépos. Courand, n° 353.

3. Dépos. Baraban, n° 450.

4. Dépos. Neveu, n° 610; — dépos. Launette, n° 609.

5. Dépos. Courand, n° 353.

6. Id.; cf. dép. Auband, n° 406.

7. Dépos. Schumacher, n° 608.

s'était retiré par la rue Neuve-des-Capucines[1]. Schumacher, rejoint par Neveu, chercha alors à porter secours aux blessés. Apercevant un chariot des messageries, qu'un officier avait fait ranger sur le boulevard[2], il y fit charger des cadavres[3]. Un rassemblement exaspéré se forma bientôt autour de la charrette; on criait : Au *National!* A la Bastille![4] Des hommes portant des torches montèrent sur le siège et le cortège s'ébranla dans la direction des boulevards.

Immédiatement après la fusillade, le commissaire de police Loyeux avait été prévenu. Il réquisitionna des médecins, appela les sapeurs-pompiers, fit apporter des brancards et des lits de fer et accourut au boulevard des Capucines[5]. On transporta les blessés dans les pharmacies et dans les maisons voisines; il y avait parmi eux beaucoup de promeneurs et plusieurs habitants de la rue Basse frappés jusque dans leur demeure[6].

1. Dépos. Launette n° 609.
2. Dépos. Junieau, n° 87.
3. Dépos. Schumacher, n° 473.
4. Dépos. Junieau, n° 87.
5. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.
6. Voici le relevé des morts et des blessés, d'après le procès-verbal du commissaire :

9 morts	11 blessés	chez Acault, pharmacien (Cf. dépos. n° 108).
5 »	2 »	chez O'Grady, pharmacien.
»	4 »	au café Ozanne (Cf. dépos. n° 10).
»	1 »	au café Virginie.
1 »	»	17, boulevard des Capucines.
5 »	2 »	à la caserne des pompiers, rue de la Paix.
1 »	5 »	chez M. Brion, 48, rue Basse-du-Rempart.
»	1 »	chez Simon, pharmacien.
»	1 »	chez M. Reclus, 24, rue Basse-du-Rempart.
2 »	5 »	chez Huvé (Cf. n° 123).
3 »	12 »	chez Buigaet, pharmacien, rue Blanche.
»	1 »	52, rue Basse-du-Rempart.
»	1 »	48 *ter*, rue Basse-du-Rempart.
1 »	2 »	chez M. Millet.
»	3 »	18, rue Basse-du-Rempart.
»	1 »	48, rue Neuve-Saint-Augustin.
4 »	1 »	chez M. Parate.
»	21 »	à l'ambulance établie au ministère des Affaires étrangères (blessures légères).
5 »	»	à la Morgue.
36 morts	74 blessés	

Il faut ajouter à cette liste les morts emportés par le chariot. Le nombre

Les troupes cependant stationnaient toujours devant le ministère. De toutes parts accouraient des curieux demandant des explications ou reprochant aux soldats leur fusillade et leur manque de sang-froid. Les officiers étaient consternés. Interrogé par M. de Beaumont qui, au bruit des détonations, était sorti de chez Odilon Barrot avec quelques députés[1], le capitaine Biolet répondit que c'était un grand malheur qu'il attribuait à une méprise ou à une panique; il affirma qu'aucun ordre n'avait été donné[2]. Le lieutenant-colonel essaya lui aussi d'expliquer à Beslay et au rédacteur du *National* Dornès qu'il n'y avait là qu'une affreuse erreur, qu'une fatalité dont personne n'était responsable; et comme Beslay insistait, lui déclarait qu'il était urgent d'informer le peuple et demandait qu'un officier vînt avec lui calmer sur-le-champ la colère qui déjà grondait, le lieutenant Baillet, malgré le péril de l'entreprise, se proposa, sur la promesse que lui fit Beslay d'écarter tout danger de sa personne[3]. « Cet engagement était bien téméraire, dit Baillet, car, arrivés sur le boulevard des Italiens, nous fûmes entourés par une foule qui certainement m'aurait mis en pièces malgré les efforts de mon compagnon, si M. Lenvec, lieutenant de la deuxième légion de la garde nationale, et un déta-

de ces cadavres est donné par une lettre du commissaire du quartier du Louvre aux conseillers enquêteurs, en date du 31 mars 1848 (Arch. nat., BB[30] 298, pièce n° 1278) : « Dans la soirée du 24, j'ai fait transporter ces cadavres à la Morgue après en avoir pris les signalements exacts.... De ces cadavres au nombre de seize... », suit la liste des seize cadavres inscrits au registre de la Morgue sous les n[os] 85 à 101. Le total des morts de la fusillade est donc de 36 + 16 = 52. Le compte du commissaire du quartier de la place Vendôme est établi d'après le certificat du docteur Eugène Palmier (n° 86). Le docteur ajoute : « La plupart des blessures sont le résultat de coups de feu, dont plusieurs très graves; très peu sont le résultat de coups de baïonnette et présentent moins de gravité. »

1. Dépos. Odilon Barrot, n° 656; — Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 369.

2. Dépos. Biolet, n° 322.

3. Charles Beslay, *1830-1848-1870. Mes Souvenirs*, Paris, 1873, in-8° (Bibl. nat., Ln[27], 36534), p. 159 et suiv.; — dépos. Courand, n° 353; — dépos. Baillet, n° 378; — dépos. Duboc-Doucet, n° 382; — dépos. Mader, n° 379; — dépos. Receveur, n° 381; — dépos. Thurninger, n° 358.

chement de cette garde n'étaient venus m'arracher à la fureur populaire[1]. »

Au moment de la fusillade, le colonel Talabot revenait de la place Vendôme avec le deuxième bataillon de la légion. Il déboucha de la rue de la Paix au moment où Beslay et Baillet s'avançaient en parlementaires. Les voyant maltraités par une foule furieuse, « je m'élançai au milieu de ce groupe, raconte le lieutenant Lenvec, j'en arrachai cet officier dont la figure était ensanglantée et les vêtements déchirés, et bientôt je me trouvai enveloppé avec lui au milieu d'un nouveau rassemblement qui proférait contre nous des cris de mort. Un homme me saisit en arrière par mon col et me serra assez fortement pour le déchirer. Heureusement le 3e bataillon de la légion intervint et nous dégagea[2]. »

Le 3e bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel Baignère, accourait de la cour de l'Opéra où il s'était rassemblé dans la soirée. L'indignation du peuple était extrême. On criait : « Vengeance ! Vengeance ! Tirez sur eux ! On nous assassine à bout portant ![3] » La foule entourait les gardes nationaux, leur demandant de marcher sur le 14e qui l'avait si indignement trahie. Talabot résistait, essayait de regagner l'état-major de la légion : mais il pouvait à peine faire un mouvement au milieu des groupes exaspérés et hostiles. Cédant enfin à leurs réclamations, il se mit en tête du 3e bataillon, qui seul avait des cartouches, et il s'avança vers le ministère des Affaires étrangères[4].

Après la rue de la Paix, le boulevard présentait une solitude lugubre. Le bataillon de la garde nationale marchait en colonne serrée par peloton, ayant à sa tête les commandants, le lieutenant-colonel Baignère et le colonel Talabot[5]. Beslay les accompagnait[6]. Arrivé à portée de pistolet du carré du 14e,

1. Dépos. Baillet, n° 378.
2. Dépos. Lenvec, n° 577.
3. Dépos. Baignère, n° 573.
4. Dépos. Talabot, n° 572.
5. Id.
6. Beslay, *Mes souvenirs*, p. 163.

Talabot fit arrêter sa colonne, et, se portant vers le lieutenant-colonel Courand, lui demanda des explications sur l'événement. Courand répéta ce qu'il avait déjà dit à Beslay et à tous ceux qui l'avaient interrogé : qu'il ne pouvait expliquer la fusillade que par un malentendu dont il n'osait envisager toutes les conséquences.

Talabot lui conseilla de se retirer afin d'éviter une collision que la colère du peuple rendait imminente[1]. C'était aussi l'avis de M. de Courtais qui venait d'accourir avec un détachement de la 2e légion rassemblé au rappel de la générale[2]. Il décrivit l'indignation de la foule, raconta que tous les faubourgs marchaient sur le ministère, qu'il fallait se replier sans perdre une minute[3]. Courand opposait toujours sa consigne qui lui ordonnait de rester; il réunit ses officiers et, sur leur avis, se résolut finalement à ramener ses troupes sur la place de la Concorde[4]. Le 14e partit dans la direction de la Madeleine et fut remplacé sur le boulevard par cinquante cuirassiers du commandant Odille[5]. Cependant les bruits les plus alarmants ne cessaient de courir. Odille, effrayé des rapports qu'on lui répétait, se rendit lui-même à l'État-Major demander des ordres et chercher du renfort. Talabot, de son côté, repoussant l'émeute qui, par la rue Neuve-des-Capucines, se portait « active et turbulente[6] » vers le boulevard, était accouru mettre le duc de Nemours au courant de la situation.

A peine parvenu sur la place de la Madeleine, le 14e rencontra un officier d'état-major qui lui ordonna de reprendre les positions qu'il venait de quitter. Le lieutenant-colonel Courand rétrograda et échelonna ses troupes de la rue de la Paix à la Madeleine[7]. Quelques instants après, le général

1. Dépos. Talabot, n° 572.
2. Dépos. Courtais, n° 659.
3. Dépos. Petit, n° 545; — dépos. Cazier, n° 546.
4. Dépos. Cazier, n° 546.
5. Dépos. Odille, n° 291.
6. Dépos. Talabot, n° 572.
7. Dépos. Petit, n° 545; — dépos. Cazier, n° 546.

Regnault de Saint-Jean-d'Angely arrivait et prenait le commandement.

A l'État-Major, le commandant Odille avait reçu l'ordre de rentrer au Carrousel ; les cuirassiers et les dragons se retirèrent, ne laissant qu'un piquet de garde. Vers 3 heures du matin, l'infanterie se replia à son tour, suivie, vers 5 heures, par les gardes municipaux[1]. Le ministère des Affaires étrangères resta sans défenseurs, abandonné, tandis que dans tous les quartiers l'émeute se propageait et que les barricades s'élevaient, transformant chaque rue en une forteresse improvisée.

IV

Après avoir quitté l'hôtel des Capucines, le chariot qui portait les cadavres suivit la direction des boulevards. Devant lui, la foule, saisie de panique, fuyait, répétant que le Gouvernement avait ordonné un massacre général[2]. Voici comment *Le National*, dans l'émotion du premier moment, décrit l'aspect dramatique du cortège : « Le tombereau était éclairé par des torches, entouré de ces braves gens dont l'indignation étouffait les larmes, et qui, découvrant les blessures saignantes, montrant ces hommes... inanimés et chauds encore du feu des balles, nous criaient avec fureur : « Ce sont des assassins « qui les ont frappés ! Nous les vengerons ! Donnez-nous des « armes ! des armes ! » Et les torches, jetant tour à tour leur lueur sur les cadavres et sur les hommes du peuple qui les

1. Procès-verbal du comm. du quart. de la place Vendôme, n° 84.

2. Elias Regnault décrit cette panique : « La fureur qui transportait tout le monde n'admettait pas d'autre vraisemblance qu'une abominable trahison... Le signal du massacre venait d'être donné... On se précipitait aux bureaux du *National* : « La troupe arrive, criait-on aux rédacteurs de ce « journal. Fuyez. » Et la foule fuyait à la hâte. » *Histoire de huit ans*, 2 édit., t. III, p. 406. Les rédacteurs du *National* se laissèrent prendre à cette panique. « Marrast et les rédacteurs du *National*, dit Garnier-Pagès, persuadés par la foule se retirèrent dans une maison voisine pour rédiger le numéro du lendemain. » *Hist. de la Révol. de 1848*, t. I , p. 375.

conduisaient, ajoutaient encore aux émotions violentes que causait ce convoi funèbre[1]. »

Le chariot pénétra dans la rue Le Peletier et vint s'arrêter devant *Le National*[2]. Garnier-Pagès parut à l'une des fenêtres, et dans une courte harangue réprouva « ce crime horrible, cet abominable attentat[3] ». Il promit au peuple que la vengeance ne tarderait pas, qu'un compte sévère et terrible serait demandé aux dépositaires de l'autorité[4].

Le chariot reprit sa marche[5], descendit les boulevards jusqu'à la porte Saint-Denis, puis, arrêté par une barricade, revint sur ses pas, suivit les rues Poissonnière, de Cléry, Montmartre, Jean-Jacques Rousseau, Coquillière, et se dirigea vers les Halles. Il était alors à peu près minuit et demie. Le quartier des Halles était déjà en pleine insurrection: des barricades s'élevaient rapidement aux cris de : Vengeance! On nous assassine! Les hommes qui entouraient le chariot s'arrêtèrent devant un armurier de la rue Coquillière, frappèrent et demandèrent des armes qui furent remises sans résistance. Le cortège ainsi armé reprit la rue Jean-Jacques Rousseau, descendit la rue Tiquetonne, la rue Pavée-Saint-Sauveur, la rue Française, la rue Mauconseil, la rue Saint-Denis, la rue aux Ours, et vint se heurter de nouveau contre une barricade qui barrait la rue Saint-Martin. Il inclina par la rue Quincampoix, traversa la rue des Cinq-Diamants, la rue des Lombards, et, sur l'avis du conducteur Junieau, se dirigea vers la mairie du IV[e] arrondissement, par les rues Courtalon, des Lavandières et la place du Chevalier-du-Guet. (1 heure 1/2 environ.)

La mairie était gardée par un détachement de garde nationale commandée par le colonel Chapuis. La foule exaspérée voulait pénétrer pour prendre les armes des gardes ; le colo-

---

1. *Le National*, 24 février 1848.

2. Sur l'arrêt au *National*, cf. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. I[er], p. 375 et suiv. ; — *Le National*, 24 février 1848 ; — dépos. Malleville, n° 664.

3. Garnier-Pagès, *id.*

4. *Id.*, confirmé par la dépos. Malleville, n° 664.

5. Sur le trajet du chariot, cf. dépos. Junieau, n° 87, et conversation de Junieau avec Garnier-Pagès, *Hist de la Révol. de 1848*, t. II, p. 371.

nel parvint à l'en empêcher. Les cadavres furent déposés dans la cour : ils y restèrent jusqu'au lendemain où on les transporta à la Morgue[1].

Cette course à travers le centre de Paris fit éclater partout l'émeute, que la colère contre les municipaux avait déjà ranimée. La nouvelle de la fusillade se répandit dans tous les quartiers avec une incroyable rapidité. Les troupes, concentrées sur le Carrousel dans la soirée, ne faisaient plus obstacle aux insurgés et laissaient le champ libre à la construction des barricades.

Le quartier Saint-Honoré, voisin du boulevard des Capucines, se souleva le premier. Immédiatement après la fusillade, des bandes se précipitèrent dans toutes les directions, ameutant les passants, haranguant la foule, l'engageant à s'armer pour venger les citoyens égorgés sur le boulevard[2].

« Les rues ne sont plus parcourues que par des citoyens qui crient : Vengeance ! Vengeance ! Aux armes ! Aux armes ! écrit le commissaire du Palais-Royal dans son procès-verbal. Les barricades recommencent. Une colonne de citoyens avec et sans armes traverse le quartier criant qu'elle va délivrer les prisonniers. La générale bat. Le tocsin se fait entendre[3]. »

La place du Palais-Royal était encore occupée par un détachement du 14e qui bivouaquait. Il fut envoyé vers 11 heures dans la rue Saint-Honoré pour s'opposer à la construction tumultueuse des barricades[4]. Plusieurs collisions se produisirent ; les soldats avaient l'ordre de marcher vigoureusement sur les insurgés. Le sergent-major Hacquard, envoyé à l'État-Major, rapporta cette réponse du général Perrot : « Marchez

1. Dépos. Chapuis, n° 584.

2. Percy B. St-John, *French Revolution in 1848* : « About a quarter past ten, while on my way,... I suddenly, with other, was startled by the aspect of a gentleman, who, without his hat, ran madly into the middle of the street, and began to harangue the passers by « aux armes ! » he cried, « we are betrayed. » (p. 108).

3. Procès-verbal, n° 130.

4. Cf. les dépositions contenues dans le procès-verbal, n° 130.

sur les barricades: enlevez-les quand même[1]. » « Vers minuit, dit un témoin, une explosion d'armes à feu a eu lieu à l'entrée de la rue Saint-Honoré près de la rue de Valois... Les soldats, qui s'étaient emparés de la rue, criaient aux personnes qui s'approchaient vers eux : N'avancez pas! N'avancez pas! Ils s'adressaient aussi aux habitants en criant : Fermez vos fenêtres![2] » Ces escarmouches se continuèrent une partie de la nuit[3]. Les municipaux, qui renforçaient le détachement du 14e, opérèrent d'assez nombreuses arrestations qui ne firent qu'accroître l'irritation, après les incidents de la soirée. Des sentinelles étaient placées au coin de la rue de Valois et tiraient sur tous les passants qui ne répondaient pas au : Qui vive?[4] Les autres étaient saisis, fouillés et emprisonnés; on les mettait dans un « cachot infect où cinquante hommes sont entassés dans une espèce de couloir qui aurait suffi à peine pour en contenir quinze[5] ». Ces violences expliquent en partie la colère que le lendemain le peuple de ce quartier montra quand il engagea la lutte contre ces mêmes soldats du 14e enfermés dans le corps de garde du Château-d'Eau.

Sur les boulevards, aux environs de la rue Montmartre, les groupes nombreux qui circulaient à la lueur des torches n'étaient pas moins excités. Ils entouraient les patrouilles de gardes nationaux, les conjurant de marcher avec eux contre les assassins des Capucines[6]. *Le National* écrivait vers minuit : « Nous venons de parcourir les quartiers les plus voisins... On dirait qu'il n'y a de sommeil pour personne. Des groupes animés stationnent au coin des rues... Des barricades sont faites rue

---

1. Dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

2. Dépos. Mayniez, id.

3. Dépos. Garilhe, n° 401.

4. Dépos. Gastebois, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

5. Désiré Gille, *L'aristocrate et le prolétaire, ou le pacte de la nouvelle alliance. Episode du 23 février 1848*, Paris, 1849, in-18 (Bibl. Nat., Lb[41], 4455), p. 31. Ces souvenirs sont écrits assez tardivement, mais ils concordent avec les dépositions citées plus haut.

6. Dépos. Quétil, n° 580.

Cadet, rue Vivienne, rue Grange-Batelière ; un mouvement extraordinaire règne sur ce point de la capitale qui est toujours le plus lent à se mouvoir[1]. »

Dans le quartier Saint-Martin, la construction des barricades se continua toute la nuit. Vers minuit la barricade de la rue Beaubourg fut attaquée et, malgré une assez vive fusillade, ne put être enlevée par la troupe[2]. « Des rassemblements insurrectionnels se sont formés de nouveau, écrit le commissaire. On criait : Aux armes ! et l'on se faisait ouvrir les boutiques pour se faire remettre des fusils. Des coups de feu ont été tirés rue Saint-Martin à la hauteur de la rue Greneta. Le poste du marché Saint-Martin a été attaqué[3]. »

Le faubourg Saint-Antoine se leva tout entier, si l'on en juge par l'aspect qu'il présentait le 24 dès la première heure ; mais les renseignements qui nous sont parvenus sur son activité pendant la nuit sont peu nombreux et incertains. On y signale l'action du général Pyat. D'après la *Revue de l'Empire*, cet ancien officier de la République et de Napoléon serait descendu dans la rue et aurait organisé la résistance dans ce quartier populaire[4]. En réalité, quoi qu'il en soit de l'activité déployée par le général Pyat, ici comme dans les

1. *Le National*, 24 février 1848. — Sur l'agitation dans ce quartier, cf. un placard, paru peu après la Révolution : *Le peuple de Paris et le maréchal Ney*, in-fol. plano (Bibl. nat., Lb⁵¹, 4499) ; c'est le récit d'une aventure du prince de la Moskowa, fils du maréchal : arrivé en voiture, dans la nuit du 23 au 24, au coin de la rue du Faubourg-Montmartre, il est entouré par le peuple qui exige la voiture pour construire une barricade ; il se nomme et il est acclamé : « Ah ! citoyen, quelle horreur ! on égorge nos frères sur « les boulevards, comme on a tué votre père ! Vengeance ! Vengeance ! » Et les échos... répétaient ce cri, si effrayant dans la bouche du peuple. » Signé : Un témoin de cette scène.

2. Dépos. Boullé, n° 188 ; — dépos. Magnier, n° 191 ; — dépos. Beaufort, n° 186.

3. Procès-verbal du comm. du quart. Saint-Martin, n° 172.

4. *Revue de l'Empire*, numéro de février 1848, article de Ch.-Ed. Tremblaire, directeur-rédacteur : « Le général Pyat était en uniforme à la tête du faubourg Saint-Antoine ; à midi, 10.000 hommes qui le suivaient s'emparaient de l'Hôtel-de-Ville, et lui, entrait dans la salle du Conseil municipal au moment où M. de Rambuteau venait de se retirer. » — Percy B. St-John reproduit évidemment l'article de Ch. Tremblaire, *French Revolution in 1848*, p. 123.

autres parties de la ville, l'émeute fut spontanée, instinctive ; les ouvriers se rassemblèrent d'eux-mêmes sans y être poussés par un autre mobile que l'indignation soulevée par la fusillade des Capucines. On ne peut trouver, dans la mise en défense de ce quartier, dans la construction des barricades, aucun plan d'ensemble, aucune direction unique, soit des sociétés secrètes, soit de tout autre meneur.

Les quais et les quartiers riverains traçaient une ligne plus silencieuse entre les deux parties de Paris. Les ponts étaient occupés par les bivouacs des soldats. « Le ciel est sombre : sur les quais, à travers les feux du gaz, sont encore de rares lampions qui jettent une lumière blafarde et vacillante... Sur les ponts et du côté du Louvre pétillent de nombreux feux de bivouacs à la lueur desquels on découvre les mouvements de la troupe[1]. »

Au quartier latin, les étudiants, qui toute la soirée avaient manifesté bruyamment, s'étaient réunis au bureau du journal *L'Avant-Garde*.« Le citoyen Lagrange vint nous trouver dans la nuit à *L'Avant-Garde*, dont le bureau servait de camp, et nous exhorta à une lutte désespérée. Il fut résolu qu'on se procurerait des armes à tout prix, et que les écoles donneraient en masse. On passa le reste de la nuit à fondre des balles et à fabriquer de la poudre et des cartouches. On comprit qu'il s'agissait pour la démocratie de vaincre ou de mourir[2]. »

Quelques notes, prises sans doute sur le moment même par un lycéen du collège Monge (lycée Saint-Louis), retracent l'aspect du quartier de l'Odéon : « Un tambour de la garde nationale passe en battant le rappel, mais cette convocation tardive ne semble pas produire grand effet... Au loin, s'avance une longue colonne. C'est un bataillon d'infanterie qui regagne sans doute la caserne... Cinq ou six hommes revêtus de blouses blanches semblent n'avoir attendu que le

---

1. Désiré Gille, *L'aristocrate et le prolétaire*, p. 28.
2. *La Lanterne du quartier latin*, numéro de mars 1848 : *Les écoles et le mouvement (22, 23 et 24 février 1848)*.

défilé de la troupe pour passer à leur tour, heurtant violemment aux portes et criant : Aux armes! Aux armes! Presque en même temps, la cloche de Saint-Sulpice tinte à coups précipités, et dans la même direction éclatent quatre à cinq coups de feu[1]. »

Un rassemblement d'étudiants s'était en effet précipité vers les tours de Saint-Sulpice pour sonner le tocsin, qui retentissait déjà sur la rive gauche à Saint-Germain-des-Prés[2]. « J'étais couchée, raconte la gardienne des tours, lorsque, vers 11 heures 1/4, j'ai entendu un grand bruit à la porte des tours qui se trouve sur la rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, et bientôt j'ai distingué qu'on brisait la serrure à coups de pierres. Je me suis levée aussitôt et suis arrivée à l'entrée au moment où un grand nombre d'individus bien mis... y pénétraient. Leur ayant demandé ce qu'ils voulaient, ils m'ont répondu qu'ils étaient des étudiants et qu'ils venaient sonner le tocsin parce que, dans le moment, on égorgeait la garde nationale... Je leur ai indiqué le chemin de la sonnerie ; ils s'y sont rendus et se sont mis en effet à sonner le tocsin pendant cinq minutes. Mais fatigués par cet exercice...., ils sont descendus tous ensemble et, un moment après, ils ont fait remonter cinq individus, qui m'ont paru être des ouvriers, et qui se sont mis alors à sonner de nouveau, un peu moins longtemps que les premiers, car ils ont été interrompus par l'arrivée d'un détachement de garde municipale à pied qui venait par la rue Féron et un autre à cheval qui s'avançait par la rue du Petit-Bourbon[3]. » Le commandant Tisserand s'était en effet décidé, sur les instances de l'aide-major Caumont, à envoyer de la caserne de Tournon quelques gardes municipaux[4]. « Les gardes à pied ont fait une décharge, mais en tirant en

1. *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs : Manuscrit de février 1848*, Paris, février 1868, in-32 (Bibl. nat., Lb[4], 600), p. 6-7.

2. *Journal des Débats*, 24 février 1848.

3. Dépos. veuve Laumônier, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Luxembourg, n° 227.

4. [Caumont], *Quelques moments malheureux traversés heureusement de 1848 à 1852*, Niort, 1854, in-8° (Bibl. nat., Lb[2], 54), p. 6.

l'air comme on peut le reconnaître encore aux traces des balles qui existent sur la tour des clochers... Les jeunes gens se sont dispersés aussitôt... L'église a été occupée toute la nuit[1]. »

La nouvelle de la fusillade du boulevard des Capucines vint ainsi dans tous les quartiers ranimer l'émeute un moment hésitante après la chute de Guizot. Elle vint de nouveau rallier au peuple, dans un élan d'indignation spontanée, les gardes nationaux qui avaient pu croire tout apaisé par le changement de ministère.

On a parfois exagéré l'importance de cet événement. Les dynastiques en particulier, les radicaux modérés, qui rapidement s'effrayèrent du nouveau régime, cherchèrent à rejeter la responsabilité de la Révolution sur le Gouvernement déchu. Ils montrèrent, dans cette journée du 23 février, la ville pacifiée par l'annonce de la démission de Guizot, la garde nationale satisfaite, le peuple calmé, et la colère renaissant soudain après la fusillade du boulevard des Capucines.

D'autres au contraire n'ont vu dans cette fusillade qu'un fait divers insignifiant, analogue aux multiples incidents de cette lutte éparse. Le lieutenant-colonel Courand, dans un intérêt facile à comprendre, déclare dans sa déposition : « Je crois qu'on a exagéré cet événement : je ne pense pas qu'il y ait eu plus de 12 personnes tuées[2]. » C'est l'avis des officiers en général, et plusieurs fois on a repris, après eux, la même idée, dans des intentions différentes.

En réalité, la fusillade du ministère des Affaires étrangères joua, dans l'histoire des journées de Février, un rôle considérable. Non qu'elle ait réveillé complètement l'émeute et provoqué une nouvelle révolution distincte de l'insurrection réformiste du 22 et du 23 : l'apaisement qui suivit la chute du ministère ne fut, dans les quartiers du centre et de l'est, que momentané, passager, sans influence sur les esprits : l'effer-

1. Dépos. veuve Launônier, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Luxembourg, n° 227.
2. Dépos. Courand, n° 353.

vescence ne tarda pas à renaître, sous la forme de colère contre les municipaux et d'attaques contre les corps de garde. Mais si rien ne fût venu compliquer la situation, ces efforts seraient très probablement restés sans résultat, et, danger beaucoup plus grave pour la Révolution, la garde nationale aurait bientôt tourné ses armes contre le peuple qu'elle avait soutenu jusqu'alors. La fusillade eut pour conséquence immédiate de détacher définitivement la garde nationale du pouvoir et de la personne du roi. Elle fit douter les plus conservateurs des intentions du Gouvernement et jeta dans l'esprit de tous un trouble et une inquiétude dont profitèrent inconsciemment les partis extrêmes. C'est ce trouble et cette inquiétude qu'exprimait *Le Siècle*, en écrivant vers minuit : « Un grand malheur vient d'arriver... La garde nationale se réunit ici spontanément, ailleurs au bruit du tambour ; un grand nombre d'officiers cherchent à se concerter ; personne ne sait plus ni ce qui se passera dans la nuit, ni où en seront demain les affaires de la France[1]. »

1. *Le Siècle*, 24 février 1848.

CHAPITRE VIII

La combinaison Thiers-Bugeaud

I. L'échec de Molé : Montalivet aux Tuileries. — Visite chez Molé. — Conversation du roi avec Guizot, Dumon et Montalivet. — Nomination du maréchal Bugeaud au commandement des troupes. — Molé informe le roi qu'il ne peut constituer un ministère. — Louis-Philippe fait appeler Thiers.

II. L'entrevue de Thiers et du roi : Thiers aux Tuileries. — Conversation avec Montalivet. — Entrevue avec le roi.

III. L'installation du maréchal Bugeaud : Bugeaud à l'État-Major. — État moral et matériel des troupes. — Plaintes du maréchal. — Arrivée de Thiers à l'État-Major. — Plan de bataille de Bugeaud. — Formation de colonnes d'attaque. — Lettre de Bugeaud à Thiers.

IV. Les démarches de Thiers : Pourparlers de Thiers avec Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, De Rémusat, Lamoricière, Passy, Dufaure. — Réunion chez Thiers, place Saint-Georges.

I

Vers dix heures du soir, le roi apprit la fusillade du boulevard des Capucines. M. de Montalivet, qui accourut aux Tuileries quelques instants après, le trouva calme malgré les circonstances alarmantes, ignorant la surexcitation du peuple dans tous les quartiers. Il le mit au courant des événements et lui proposa d'aller chez Molé, dont il était nécessaire d'avoir le plus tôt possible des nouvelles. Le roi accepta.

A l'hôtel Saint-Honoré, Montalivet ne rencontra que Passy, Dufaure et Billault. Molé était chez Thiers. Passy et Dufaure déclarèrent au comte, qui les invitait à se hâter de composer

le ministère, qu'ils ne se jugeaient plus suffisants pour les circonstances. Seul Billault persistait à ne pas se croire dépassé par le mouvement[1].

A son retour aux Tuileries, Montalivet trouva Guizot et Dumon dans le cabinet du roi[2]. Il rendit compte de sa visite chez Molé, de l'état d'esprit de Passy et Dufaure, qui voyaient déjà dans les événements non plus une émeute, mais une révolution ; il insista sur la nécessité de former sur-le-champ un ministère parlementaire qui pût inspirer confiance à la garde nationale et à la population de Paris, de mettre Molé en demeure de donner sans retard une réponse définitive, de s'assurer enfin du concours de Bugeaud, seul capable de réprimer l'insurrection[3]. D'après une autre version rapportée par Guizot[4] et par Dumon[5], les ministres eux-mêmes seraient venus demander au roi la nomination du maréchal. Presque tous les démissionnaires étaient réunis, dans la soirée, au ministère de l'Intérieur. Ils étaient calmes et confiants dans l'issue des événements. « Je me rappelle, dit M. de Sercey dans sa déposition, que le mercredi vers 10 heures du soir, M. Duchâtel, à qui je demandai chez lui l'état des choses, me répondit que les affaires se calmeraient, qu'il n'avait aucune inquiétude, et que d'ailleurs les mesures à prendre ne le concernaient plus[6]. » L'annonce de la fusil-

---

1. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, Paris, 1900, in-8, t. II, p. 131 et suiv. Pour l'opinion de Dufaure, cf. aussi un témoignage très indirect dans les *Souvenirs* de Tocqueville, Paris, 1893, in-8, p. 423 ; c'est un récit de Rivet, ami de Dufaure, à Tocqueville (19 octobre 1850) sur la conduite de Dufaure le 24 février, d'après des conversations avec des personnes de sa famille ou de son intimité. Avant de se rendre chez Molé, le 23, Dufaure monta chez Rivet.

2. Montalivet prétend qu'il trouva Duchâtel chez le roi. Tous les témoignages assurent au contraire que Duchâtel resta au ministère de l'Intérieur, qu'il ne vint aux Tuileries qu'après minuit : *Mémoires* de Guizot, t. VIII, p. 592. Guizot utilise une note de Dumon reproduite en partie par M. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 459.

3. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 139.

4. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 592.

5. Note citée par Thureau-Dangin, *ouv. cit.*, t. VII, p. 459.

6. Dépos. de Sercey, n° 284.

lade changea ces dispositions. Effrayés au récit qu'on leur en fit, les ministres décidèrent, sur le conseil de Duchâtel, qu'ils se rendraient aux Tuileries pour demander la nomination de Bugeaud, tandis que Duchâtel resterait rue de Grenelle pour recevoir les nouvelles[1]. Quoi qu'il en soit, le roi ne fit pas d'objection sur le nom du maréchal : la difficulté qui se présentait à ses yeux était de savoir comment on investirait Bugeaud du commandement supérieur, si l'on attendrait la formation du nouveau ministère, ou si les anciens ministres contresigneraient l'ordonnance. Montalivet insistait pour ce dernier procédé qui lui paraissait plus rapide et qui avait l'avantage de placer les futurs ministres devant un fait accompli. Sur ce point encore, les témoignages ne sont pas d'accord. M. de Montalivet prétend que, malgré ses avis, le roi et Guizot « s'arrêtèrent au procédé plus régulier d'une nomination faite sous la responsabilité du cabinet nouveau »[2]. Le roi, d'après Guizot, ne décida rien et le ministre se retira[3]. A ce moment (vers minuit), une lettre de Molé annonça au roi l'insuccès de ses démarches, l'impossibilité où il se trouvait de former un ministère[4].

Cette nouvelle difficulté décida le roi à nommer immédiatement Bugeaud. Il envoya chercher Guizot qui accourut aussitôt[5].

Sur le choix du nouveau président, aucune hésitation n'était possible. Thiers était désigné d'avance. Une discussion s'éleva entre Montalivet, Guizot et le roi sur les conditions de cet accord entre la couronne et l'opposition. Montalivet prétendait qu'il fallait, dans une « mesure de salut public »[6], laisser à Thiers la plus large initiative. Guizot, au contraire, soutenait que le roi ne pouvait accepter toutes les prétentions du chef

1. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 592 ; — dépos. Génie, n° 632.

2. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 142.

3. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 592. La version de Guizot est beaucoup plus vraisemblable ; pour tout ce récit, il y a confusion chez Montalivet.

4. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 142.

5. Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 592.

6. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 143.

du centre gauche, qu'il devait surtout refuser la dissolution de la Chambre. Le débat fut vif. « Eh ! monsieur, répondit « M. Guizot d'un ton plein d'impatience et de hauteur, que « deviendra la majorité ? »... C'est avec non moins de vivacité et de hauteur que je m'écriai : « Eh ! monsieur, que deviendra « la royauté ? Que deviendra la dynastie ?[1] » Le roi trancha la discussion sans conclure et chargea Montalivet de faire prévenir Thiers. M. de Berthois fut dépêché place Saint-Georges[2].

Duchâtel et Trézel, appelés pour contresigner l'ordonnance de nomination de Bugeaud, arrivèrent à ce moment, suivis de près par le maréchal. On se rendit dans la salle du conseil. Bugeaud était fébrile, agité, impatient de prendre son commandement[3]. La nomination faite et envoyée au *Moniteur*, le duc de Nemours, Guizot et Duchâtel conduisirent Bugeaud à son nouveau poste[4].

II

Informé par M. de Berthois, Thiers partit de la place Saint-Georges vers 2 heures du matin. A travers les barricades qui encombraient déjà les rues, il parvint au château[5]. Dans le premier salon, il trouva le duc de Nemours, le duc de Montpensier et M. de Montalivet. Ce dernier, inquiet de

1. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 145.

2. Le duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin*.... publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°, p. 292.

3. *Id.*, p. 293.

4. *Id.* Bugeaud donne une autre version de cet incident. Dans sa lettre à M. Léonce de Lavergne écrite à la fin de 1848 et publiée le 31 mars 1851 par *L'Indépendance belge*, il prétend qu'il fut d'abord appelé aux Tuileries et qu'on fit ensuite chercher les ministres pour signer l'ordonnance. Nous avons donc trois récits de cette nomination : celui des ministres, celui de Montalivet, celui de Bugeaud. J'ai suivi la version fournie par les ministres, de beaucoup la plus cohérente et la mieux fondée, en la complétant par une partie de la version de Montalivet.

5. Récit de Thiers publié par N. W. Senior, *Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons, during the second Empire*, London, 1878, in-8° (Bibl. nat., La[30], 11), t. I[er], p. 5.

l'entrevue qui allait avoir lieu, s'approcha de Thiers : « Une seule prière, en passant, de votre ancien collègue qui vous demande de ménager le roi, lui dit-il, au nom des sentiments qui vous sont communs sur tant de points[1]. » Après avoir quitté Montalivet, Thiers passa dans le cabinet du roi. Dans une conversation qu'il eut avec M. Nassau W. Senior, en 1852, il a raconté longuement cette entrevue[2]. « Le roi faisait toujours grand cas de moi. « Quand je ne l'aimais plus, a-t-il « dit, toujours il me plaisait. » Cette fois cependant, il me reçut froidement. « Eh bien ! me dit-il, m'avez-vous fait un « ministère ? — Fait un ministère, Sire, répondis-je, c'est à « peine si je reçois l'ordre de Votre Majesté. — Ah ! répliqua-« t-il, vous ne voulez pas servir dans le règne. » C'était une allusion à un de mes anciens discours. J'avais réellement dit que je ne voulais pas servir pendant son règne. Je me mis en colère et je dis : « Non, Sire, je ne veux pas servir dans votre « règne. » Ma mauvaise humeur calma la sienne. « Allons, « dit-il, parlons raisonnablement. Qui pouvez-vous avoir « pour collègues ? — Odilon Barrot, répondis-je. — Bon, « reprit le roi, c'est un niais, mais il est bon homme[3]. « — M. de Rémusat. — Passe pour lui. — Duvergier de Hau-

1. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 150. Cf. Senior, *Conversations, etc.*, t. Ier, p. 5.

2. Deux récits rapportent la conversation de Thiers et du roi ; ce sont tous deux des témoignages recueillis de la bouche de Thiers :

Nassau William Senior, *Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons, during the second Empire*, London, 1878, in-8°, t. Ier, p. 5 et suiv. ;

Un récit inédit de Duvergier de Hauranne dont M. Thureau-Dangin a reproduit en partie le texte, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 462 et suiv.

Le fond des deux récits est à peu près le même ; le détail, l'allure générale de la conversation diffèrent un peu ; le récit de Duvergier est plus étendu que celui de Senior. Je reproduis le récit de Senior que l'on pourra comparer facilement avec celui de Duvergier.

3. Dans Duvergier : « M. Barrot ! M. Barrot ! Il vous faut M. Barrot. Un brave homme, je le sais, mais un songe-creux qui voudra me faire passer par je ne sais quelles réformes. » (Thureau-Dangin, *ouv. cit.*, t. VII, p. 463). Dans Duvergier, le roi met beaucoup d'insistance à refuser Barrot. Il ne l'accepte que devant le refus de Thiers de former un ministère sans Barrot.

« ramne. — Je ne veux pas en entendre parler. — Lamori-
« cière. — A la bonne heure. — Maintenant, continua-t-il,
« allons aux choses. — Il nous faut une réforme parlemen-
« taire, dis-je. — Allons donc, répondit-il, vous aurez une
« Chambre qui nous donnera de mauvaises lois, et peut-être
« la guerre. — Je ne demande, répliquai-je, que cinquante
« ou cent mille électeurs de plus, et, ce qui n'est pas une
« grande concession, la Chambre actuelle doit être dissoute. —
« Impossible! s'écria le roi, je ne puis me séparer de ma
« majorité[1]. — Mais, dis-je, si vous refusez les deux mesures
« que je propose et les instruments avec lesquels je compte
« travailler, comment puis-je vous servir? — Vous aurez
« Bugeaud, dit le roi, comme commandant en chef. Il répri-
« mera l'émeute; et après ça, nous verrons. — Bugeaud,
« dis-je, ajoutera à l'irritation. — Non, répondit le roi, il
« inspirera la terreur, et la terreur, c'est ce qu'il nous faut.
« — La terreur, répliquai-je, est utile quand elle est sou-
« tenue par une force suffisante. Avons-nous cette force?
« — Allez, mon cher, dit le roi, trouver Bugeaud; parlez-lui;
« réunissez vos ministres; revenez me voir à 8 heures
« demain matin, et nous verrons. — Nous ne sommes pas
« encore vos ministres, dis-je. — Non, répondit le roi, vous
« n'êtes nullement engagés, ni moi non plus. Mais quelle que
« soit la combinaison il faut que vous en soyez le chef. Vous
« êtes le seul de la bande en qui j'ai confiance. — Cela
« m'arrange, repris-je, car j'ai résolu de ne jamais plus entrer
« dans un Cabinet à la tête duquel je ne serais pas. » Cela concordait aussi avec mes engagements avec Barrot. Nous avions décidé qu'aucun de nous ne serait ministre sans l'autre et que je serais le président.

---

1. Dans Duvergier : « *Le roi, se levant brusquement :* La dissolution de la Chambre! Pour cela, je n'y consens pas, je n'y consentirai jamais! — *M. Thiers :* Cependant, Sire... — *Le roi :* Je n'y consens pas, vous dis-je. Je vois bien où l'on veut en venir. On veut renvoyer la Chambre parce qu'elle m'est dévouée. C'est moi, moi seul qu'on attaque en elle. Ne me parlez pas de dissolution! » (Thureau-Dangin, *ouv. cit.*, t. VII, p. 463).

« Maintenant, dit le roi, il nous faut insérer au *Moniteur* « que vous et Barrot êtes mes ministres. — Mais, répondis-je, « nous ne le sommes pas; nous ne le serons peut-être jamais. « — Ça ne fait rien, dit le roi, il me faut vos noms. — Le « mien, répliquai-je, est au service de Votre Majesté, mais je « ne puis disposer de celui de Barrot. — Nous ne dirons pas, « répondit-il, que vous avez accepté; nous dirons que le soin « de former un Cabinet vous a été confié. » J'allais écrire l'entrefilet. « Non, dit le roi, me prenant la plume des mains, « je serai votre secrétaire. » Et il écrivit une note annonçant que MM. Thiers et Odilon Barrot étaient chargés par le roi de former un nouveau Cabinet[1]. »

Thiers sortit de chez le roi bien persuadé que Louis-Philippe ne l'avait fait appeler qu'afin d'avoir son nom et celui de Barrot, et qu'une fois l'émeute apaisée, il se débarrasserait d'eux « sans scrupule »[2]. Avant d'aller se concerter avec ses futurs collègues, il passa voir Bugeaud à l'État-Major.

III

Après sa nomination, Bugeaud, accompagné du duc de Nemours, de Guizot et de Duchâtel, se rendit à l'État-Major. Sur le Carrousel, il quitta ses compagnons[3] pour inspecter les troupes qui encombraient la place, bivouaquant au hasard sous le vent, la pluie et la fumée[4]. Le maréchal réunit autour de lui les officiers. « Il nous dit, raconte le lieutenant-colonel

1. Nassau W. Senior, *Conversations with Thiers, etc....* t. Ier, p. 5 et suiv. Sur cette dernière partie de l'entretien, le duc de Nemours, qui, semble-t-il, y assista, n'est pas tout à fait d'accord avec Thiers : « Comme le roi cherchait une rédaction pour faire annoncer cette nouvelle par *Le Moniteur*, le ministre futur demanda la permission d'en proposer une qu'il écrivit lui-même sur le bureau du roi sans s'asseoir. » Le duc ajoute : « Thiers paraissait très modéré et confiant. » *Notes sur les événements dont j'ai été témoin...*, publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 294.

2. N. Senior, *Conversations, etc....* t. Ier, p. 7.

3. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 293.

4. Dépos. Duval, n° 443.

Mouton : « Le roi vient de me confier le commandement « supérieur de la place de Paris. Il faut en finir avec les révo- « lutionnaires. Vous savez qu'en pareille circonstance, je « n'ai jamais été vaincu. Voyez si vous voulez me faire perdre « ma virginité[1]. »

Pendant ce temps, le duc de Nemours et les anciens ministres gagnaient l'État-Major pour annoncer les mesures nouvelles aux généraux Sébastiani et Jacqueminot. « Nous pénétrâmes dans la chambre de Jacqueminot, auquel M. Guizot fit la communication, dit le duc de Nemours. Une légère contraction, qui se manifesta sur sa figure amaigrie, fut le seul témoignage de l'impression qu'il en reçut. « Je partirai demain pour « Meudon », dit-il. Le général Sébastiani, couché dans une autre chambre, arriva peu de moments après. M. Guizot, après lui avoir annoncé la nouvelle, ajouta que le maréchal Bugeaud tenait infiniment à conserver son concours. Il parut plus affecté, mais il me dit aussitôt : « Monseigneur peut être « assuré que je resterai tant qu'il y aura un coup de fusil à « tirer. » Après l'avoir remercié et avoir serré les mains à ces deux excellents généraux, je retournai près du roi avec les deux ministres[2]. »

Dans les bureaux de l'État-Major, les rapports les plus alarmants ne cessaient de parvenir[3]. Tout le monde était profondément démoralisé[4]. Vers deux heures, on annonça que le maréchal Bugeaud était chargé du commandement des troupes et de la garde nationale. Ce fut un soulagement général. « Chacun se lève et s'écrie : Bravo ! Nous allons en finir ![5] » « Je me rappelle, écrit le général Rébillot qui était alors officier d'ordonnance, l'effet extraordinaire que produisit sur

1. Dépos. Mouton, n° 404.

2. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 243.

3. *Relation d'un officier supérieur*, dans : *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs. Les Tuileries en février 1848*. Paris, 1868, in-32 (Bibl. nat., Lb⁵⁴, 600), p. 11.

4. Général Rébillot, *Le 24 février par un témoin oculaire*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. VI, p. 524.

5. *Relation d'un officier supérieur*, p. 11.

nous la vue de cette tête blanchie dans les périls, quel réconfort nous apporta cette renommée qu'aucun revers n'avait atteinte[1]. »

Bugeaud se renseigna auprès du général Sébastiani sur l'état des troupes dont il prenait le commandement[2].

A la fin de 1848, dans une lettre écrite à M. Léonce de Lavergne, Bugeaud a prétendu qu'il s'était trouvé en présence de troupes abattues, démoralisées par les incidents de la veille, fatiguées par la pluie, à peine pourvues de vivres et de munitions. Quand cette lettre fut publiée en mars 1851, le général Trézel, ministre de la guerre dans le cabinet Guizot, répliqua et essaya de prouver, par des chiffres précis, que les affirmations du maréchal étaient erronées, que les troupes au contraire devaient être dans l'état le plus satisfaisant et qu'on ne pouvait imputer la victoire de l'émeute aux négligences du gouvernement royal[3]. Tous les témoignages semblent sur ce point donner raison à Bugeaud. Le général Bedeau raconte que, lorsqu'il inspecta les troupes qu'il devait commander, il remarqua un régiment qui n'avait ni vivres ni fourrage[4]. Le colonel Léon du 57e de ligne, qui débarqua le matin du 24 à la gare de La Chapelle, indique également que les soldats, partis à la hâte, n'avaient pas mangé, qu'ils se trouvaient sans vivres et qu'ils ne furent ravitaillés que par les habitants qui distribuèrent gratis du pain et du vin[5].

Thiers arriva à l'État-Major vers 3 heures du matin[6]. Bugeaud se félicita d'avoir à réprimer l'émeute de concert avec lui, puis il renouvela ses plaintes sur l'insuffisance des munitions, sur la démoralisation des troupes. « Il n'y a pas

1. Rébillot, *art. cit.*

2. *Lettre de Bugeaud à M. Léonce de Lavergne*, le 18 octobre 1848, publiée le 31 mars 1851 dans *L'Indépendance belge*.

3. *Lettre de Trézel au Messager de l'Assemblée*, nº du 10 avril 1851, reproduite dans *La Presse*, nº du 15 avril 1851.

4. *Le 24 février*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 449.

5. Dépos. Léon, nº 452.

6. N. Senior, *Conversations, etc....* t. I, p. 7; — *Journal du capitaine Brô*, publié par J. De Marnay, *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, p. 316.

deux heures que je suis nommé, dit-il ; je connais à peine ceux avec qui je dois agir, ou quels sont mes moyens, mais, autant que je puis le constater, ils sont très petits. Je n'ai pas 16.000 hommes : ils sont fatigués et démoralisés : ils sont restés deux jours avec leur sac sur le dos, au milieu d'une boue à moitié gelée. Les chevaux de la cavalerie sont fourbus ; il n'y a pas de fourrage pour eux et les hommes ont été deux jours sur leur dos. Cependant, répéta-t-il plusieurs fois, j'aurai le plaisir de tuer beaucoup de cette canaille, et c'est toujours quelque chose[1]. »

Thiers parti, Bugeaud se hâta de prendre ses dispositions militaires. Son dessein était d'attaquer les insurgés au petit jour avant de leur laisser le temps de se grouper derrière leurs barricades. Pour réaliser ce plan, il forma avec les troupes massées sur le Carrousel plusieurs colonnes d'attaque. La première, mise sous les ordres de Bedeau, « devait parcourir la rue Richelieu, le quartier de la Bourse, la rue Montmartre, puis suivre le boulevard jusqu'à ce qu'elle donnât la main aux troupes de la Bastille. La seconde, [commandée par Sébastiani], devait parcourir le quartier du Palais-Royal, celui de la Banque, la place des Victoires et se rendre à l'Hôtel-de-Ville sans passer par les quais[2]. » Une troisième colonne, dont Bugeaud gardait le commandement pour lui-même, devait suivre les deux premières afin d'empêcher la reconstruction des barricades. Deux autres petites colonnes furent également constituées : l'une, aux ordres du colonel Brunet, devait rejoindre le général Renault établi au Panthéon[3] ; l'autre, donnée vers 7 heures au général Saint-Arnaud, devait se diriger par la rue Richelieu et les boulevards vers la rue de la Paix et revenir au Carrousel[4]. La réserve était mise sous le commandement du général Rulhières[5].

1. N. Senior, *Conversations, etc...*, t. Ier, p. 7.
2. Dépos. Bugeaud, n° 262.
3. Dépos. Brunet, n° 398.
4. Dépos. Saint-Arnaud, n° 280.
5. Dépos. Rulhières, n° 267.

Bugeaud donna, comme mission à ces colonnes, l'ordre formel d'attaquer. Il recommanda aux généraux d'employer d'abord la persuasion, mais de ne pas hésiter à agir par la force si ce moyen n'aboutissait pas[1]. Le maréchal avait d'ailleurs à ce moment l'idée d'une offensive vigoureuse sans concessions et sans ménagements. Tous les ordres partis de l'Etat-Major jusque vers 7 heures et demie en font foi. « Entre autres instructions qu'il nous donna pour agir d'une manière efficace envers les insurgés, dit le lieutenant-colonel Mouton, il nous recommanda de faire mettre dans le canon de nos soldats 2 balles[2]. » « Vous repousserez la force par la force », écrivait Bugeaud au colonel de Bourgon, du 70e de ligne[3].

Ces dispositions prises, le maréchal envoya à Thiers le billet suivant :

Il y avait longtemps que j'avais prévu, mon cher Thiers, que nous serions tous deux appelés à sauver la monarchie. Mon parti est pris : je brûle mes vaisseaux... Quand j'aurai vaincu l'émeute, et nous la vaincrons, car l'inertie et le défaut de concours de la garde nationale ne m'arrêteront pas, j'entrerai volontiers, comme ministre de la guerre, avec vous dans la formation d'un nouveau cabinet, à moins que l'impopularité prétendue qu'on me reproche ne soit un obstacle insurmontable. Dans ce cas, je n'hésiterai pas à vous conseiller de prendre Bedeau, officier distingué, et de lui adjoindre, comme sous-secrétaire d'Etat, M. Magne, député, dont je connais personnellement la rare capacité[4].

IV

Rentré chez lui, Thiers y trouva M. de Rémusat qu'il avait fait prévenir en partant pour les Tuileries. La nomination de Bugeaud l'effraya : il démontra à Thiers que tout l'effet d'un ministère d'opposition serait détruit par ce nom impopulaire.

1. Bedeau, *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 449.
2. Dépos. Mouton, n° 404. Cf. *Relation d'un officier d'artillerie*, publiée par J. De Marnay, *Mémoires secrets, etc....* p. 346.
3. Dépos. De Bourgon, n° 475.
4. Reproduit par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 18.

Thiers se laissa convaincre et tous deux retournèrent aux Tuileries demander au roi la destitution du maréchal. Le roi, sur le point de se coucher, les reçut, leur répondit qu'il ne pouvait destituer ainsi son commandant supérieur, que d'ailleurs ils n'étaient pas encore ministres, que la responsabilité de la nomination de Bugeaud ne leur incombait nullement[1].

En sortant des Tuileries, Thiers et Rémusat passèrent chez Duvergier de Hauranne. « Je fus réveillé par M. Thiers, dit-il. Il m'annonça que M. Molé n'avait pas formé son cabinet, que Paris se barricadait de toutes parts, et que, dans cette situation, il avait été appelé par le roi : il venait me proposer d'entrer au ministère avec lui. Il était impossible de refuser ; j'acceptai donc à condition que la Chambre fût dissoute, que les réformes fussent faites. Nous allâmes ensuite, M. Thiers, M. de Rémusat et moi, chez M. Barrot qui accepta également et avec qui nous convînmes de tous nos faits[2]. » Pour hâter la constitution du ministère, ils se séparèrent et se rendirent, chacun de son côté, chez les hommes politiques dont le concours semblait utile : M. de Rémusat chez Lamoricière qui accepta[3], Barrot chez Billault qui refusa « malgré l'appel chaleureux que je fis à son patriotisme, » dit Barrot[4], Thiers chez Passy qui voulut d'abord consulter Dufaure, et qui finit par refuser[5].

En attendant l'heure de se rendre aux Tuileries, les futurs ministres se réunirent chez Thiers, où plusieurs députés vinrent bientôt les rejoindre et où ils finirent de passer la nuit[6].

1. Les renseignements sur les démarches de Thiers dans la nuit du 23 au 24 sont fort rares. Dans sa conversation avec Senior, Thiers ne dit presque rien de précis : les *Mémoires* de Barrot et la déposition de Duvergier apportent quelques détails, mais, en somme, c'est à Garnier-Pagès qu'il faut recourir : Garnier-Pagès tenait son récit de la bouche de Thiers, d'après ce qu'il prétend.

2. Dépos. Duvergier de Hauranne, n 660. Cf. Barrot, *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 524.

3. N. Senior, *Conversations, etc*.... t. Ier, p. 8.

4. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 524.

5. N. Senior, *Conversations, etc*.... t. Ier, p. 8.

6. *Ibid.*

CHAPITRE IX

Le désarmement des troupes

Ier Arrondissement : Incertitude de la 1re légion; état du ministère des Affaires étrangères, des boulevards, de la cour du Hâvre; casernes de Penthièvre et de la Pépinière. — IIe Arrondissement : Pillage des armureries; dispositions de la garde nationale. — IIIe Arrondissement : Annonce par le député Taillandier du ministère Thiers-Barrot; caserne des Petits-Pères. — IVe Arrondissement : Exaltation de la garde nationale; les républicains à *La Réforme*; désarmement du corps de garde de l'hôtel des Postes; poste Manconseil. — Ve Arrondissement : Construction des barricades; casernes Poissonnière et de la Courtille. — VIe Arrondissement : Prise et incendie des postes du marché Saint-Martin et du Conservatoire. — VIIe Arrondissement : Barricade de la rue Beaubourg; poste du marché Saint-Jean; caserne des Francs-Bourgeois. — VIIIe et IXe Arrondissements : Etat de la population; le maire E. Moreau chez le préfet de la Seine; lecture d'une proclamation; collision sur la place de la Bastille; casernes de Reuilly, des Minimes, Popincourt; le capitaine Jourdan s'empare du commandement à la mairie; incendie des bureaux de péage aux ponts d'Austerlitz et Louis-Philippe. — Xe Arrondissement : Colonne du capitaine Dunoyer; prison de l'Abbaye; casernes du Vieux-Colombier et de Babylone; prison du Cherche-Midi. — XIe et XIIe Arrondissements : Barricades du quartier latin; casernes des Grès et de Tournon; le colonel Lavocat et le maire Delanneau se retirent; le conseiller municipal Delestre prend la direction de la mairie du XII ; sortie des Polytechniciens; collisions au Val-de-Grâce et devant l'école Polytechnique; place du Panthéon; casernes Neuve-Sainte-Geneviève, Mouffetard, de Loureine. — Banlieue : Gentilly, Bicêtre, La Chapelle, La Villette.

Durant la nuit du 23 au 24, un mouvement spontané souleva la population de Paris, depuis les ouvriers des faubourgs jusqu'aux bourgeois de la garde nationale. L'impression générale était que le gouvernement avait trahi le peuple, l'avait dupé par l'annonce de la chute de Guizot, et l'avait ensuite

fait massacrer par ses soldats quand rien ne permettait de prévoir une telle attaque. Partout les barricades se dressent aux coins des rues : puis les combattants, une fois retranchés derrière les pavés amoncelés, cherchent à s'armer; partout les mêmes procédés sont employés : ils frappent d'abord aux portes pour réclamer les armes, puis, s'enhardissant, mettent au pillage les armureries, et finissent par s'adresser aux soldats eux-mêmes, les désarmant sur la voie publique ou pénétrant de vive force dans les casernes. Cette première partie de la lutte, qui se fit presque au même instant dans tous les quartiers, eut pour résultat d'armer le peuple et de le rendre maître de tous les points importants. Quand les troupes du maréchal Bugeaud s'engagèrent dans le cœur de Paris, elles s'y heurtèrent à des barricades fortes et bien défendues et se virent bientôt coupées de leur ligne de retraite sans pouvoir faire appel aux corps de garde ou aux casernes déjà occupés par les insurgés. Ainsi s'expliquent la démoralisation des officiers, les ordres contradictoires venus du haut commandement, la victoire facile du peuple. Cette prise d'armes générale a donc une importance décisive dans l'histoire du 24 février. Elle précise encore un des caractères de cette révolution, où les intentions sont partout les mêmes et où les combattants agissent par groupes isolés, sans action d'ensemble et sans lien apparent.

Ier Arrondissement[1]. — Après la fusillade des Capucines, l'émeute s'était répandue dans les quartiers du centre et de

---

1. Pour le relevé général des barricades, cf. en appendice la note sur le plan du colonel Leblanc. — Relevé des barricades du Ier arrondissement d'après les procès-verbaux des commissaires :

Procès-verbal du comm. de Chaillot, nº 69 :

Barric. aux Champs-Elysées; — rue de Marbeuf; — avenue de Marbeuf.

Procès-verbal du comm. de la place Vendôme nº 84 :

4 barr. rue St-Nicolas d'Antin; — 2, rue Neuve-des-Mathurins; — 1, rue de la Ferme-des-Mathurins; — 1, au coin des rues de Castellane et de l'Arcade; — 1, place du Havre; — 1, au coin de la rue du Mont-Blanc et de la rue Saint-Lazare; — 1, rue Mogador; — 1, rue de la Paix, entre la rue Neuve-Saint-Augustin et le boulevard, formée en partie avec des arbres; — 1, au coin de la rue Duphot et de la rue Saint-Honoré.

l'est. Le 1er arrondissement resta relativement calme, occupé par les troupes qui se repliaient vers le Carrousel. La rue Saint-Honoré seule fut agitée par des rassemblements tumultueux[1].

Cependant, les barricades se dressaient silencieusement, sans désordre, comme par un accord tacite de toute la population. Dans ce quartier, un des plus modérés de tout Paris, habité à peu près exclusivement par la bourgeoisie, on en trouve dans presque toutes les rues, depuis l'avenue Marbœuf et les Champs-Élysées jusqu'à la rue de la Paix et les environs de la place Vendôme.

La 1re légion, qui, la veille, s'était montrée peu favorable à l'émeute, manifestait, le matin du 24, des intentions plus hostiles au gouvernement, sans toutefois se rallier directement aux insurgés. Cet état d'esprit hésitant et incertain se révèle dans le récit suivant d'un garde national de la légion : « On descendit la rue Saint-Honoré pour se rendre au lieu de réunion, place Vendôme. Chemin faisant, on recrutait les gardes nationaux qui sortaient des maisons de droite... ; et, à chaque nouveau renfort, retentissaient les cris : Vive la réforme ! A bas les ministres ! A bas Guizot ! ... On... avait beaucoup crié, — mais on était après tout fort embarrassé. La réunion s'étant faite sans convocation de l'autorité, il n'y avait ni ordres, ni instructions[2]. »

Le ministère des Affaires étrangères, évacué par les troupes vers la fin de la nuit, était toujours l'objet de manifestations bruyantes. Le même garde national, qui passa devant l'hôtel vers 8 heures du matin, en décrit ainsi l'aspect : « L'hôtel était abandonné : les deux battants de la porte cochère gisaient sur le sol, à demi carbonisés et inondés d'eau par les voisins qui redoutaient un incendie. Le poste de ligne était remplacé par une trentaine de faubouriens[3]. »

---

1. Cf. p. 201.
2. Récit d'un garde national, publié par A. Monchanin, *1848. Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1887, in-18, p. 99.
3. *Id.*, p. 100.

Les bruits les plus alarmants circulaient à l'État-Major : on racontait que les bâtiments étaient pillés et brûlés par des bandes populaires. Dans la matinée, le lieutenant-colonel Dumor y fut envoyé avec un détachement du 13e chasseurs à cheval. Peu après son arrivée, il vit déboucher un groupe d'hommes, ouvriers et gardes nationaux. « Ils m'assurèrent qu'ils n'avaient aucune mauvaise intention, qu'ils ne voulaient pas commettre de dévastation, et l'un d'eux, vêtu d'un uniforme... de garde national, étant monté sur les épaules d'un de ses camarades, écrivit avec de la craie, sur la porte de l'hôtel : *Hôtel du peuple. Propriété nationale*[1]. »

Après le ministère des Affaires étrangères, les boulevards étaient presque déserts. Les arbres coupés et les guérites renversées formaient de solides barricades sur la chaussée[2].

Au delà des boulevards, dans la direction de Clichy, les barricades s'élevaient jusqu'aux alentours du chemin de fer de Rouen (gare Saint-Lazare) ; la cour du Havre en était couverte. Vers 9 heures, le 3e bataillon de la 1re légion, conduit par le commandant Roussel, accompagné par le maire Cottinet et le commissaire de police Bruzelin, dirigea une reconnaissance dans ces parages[3]. Partout la population mal armée accueillit favorablement la garde nationale ; mais elle était très excitée contre les soldats, dont elle se défiait depuis l'affaire des Capucines.

L'attaque des casernes ne commença cependant qu'assez tard dans le 1er arrondissement. Elle n'eut pas d'ailleurs de grands résultats : les colonels refusèrent de se plier aux exigences de la foule. A la caserne de Penthièvre, les Polytechniciens arrêtèrent la collision au moment où elle allait éclater[4]. La caserne de la Pépinière fut assaillie plusieurs fois :

---

1. Dépos. Dumor, n° 331.

2. Tocqueville, *Souvenirs*, Paris, 1893, in-8°, p. 52 ; — dépos. Lacrosse, n° 662.

3. *Le 24 février 1848. Relation de M. Roussel, commandant de la garde nationale*, dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, t. VI, janvier-juin 1897, p. 73.

4. Cf. le récit de cet incident par Wilfried de Fonvielle, *L'École Polytechnique au 24 février 1848*, dans la *Revue Bleue*, 4e série, t. IX, 1898, p. 819-823.

mais le colonel Samboul résista et parvint, durant toute la journée du 24, à éconduire les manifestants[1].

IIe Arrondissement. — Le IIe arrondissement fut, dans la matinée du 24, le centre de l'agitation. Elle commença de bonne heure par le pillage des armureries. La maison Lepage-Moutier, dans la rue Richelieu, déjà éprouvée le 22[2], fut de nouveau complètement pillée[3]. Sur le boulevard des Italiens, l'armurerie Devismes fut assaillie vers 7 heures du matin[4].

« Le 24, dès le matin, dit le maire Berger, plusieurs citoyens m'invitèrent à publier dans l'arrondissement la nouvelle qui se répandait que M. Thiers et M. Odilon Barrot étaient chargés de composer un nouveau cabinet. Je me suis rendu sur plusieurs barricades où cette nouvelle a été accueillie quelquefois avec enthousiasme et d'autres fois avec peu de faveur. Plus tard, je me suis rendu, avec le lieutenant-colonel, à la caserne de la Nouvelle-France, que l'on nous disait attaquée par le peuple, et malgré toute notre diligence, à cause des obstacles que nous avons rencontrés, la caserne était envahie quand nous sommes arrivés[5]. A notre retour sur les boulevards, nous avons rencontré une troupe d'hommes armés qui ont voulu nous forcer à marcher avec eux sur les Tuileries. Le bataillon a fait halte en exprimant très vivement son refus, et, après une heure de station, nous sommes rentrés à la mairie[6]. »

IIIe Arrondissement. — Dans le IIIe arrondissement, de la pointe Saint-Eustache au faubourg Poissonnière, les combat-

1. Dépos. Samboul, n° 446. Les armes ne furent livrées que le lendemain 25, sur un ordre du général Bedeau.

2. Cf. Chap. III.

3. Dépos. Lepage-Moutier, n° 705.

4. Dépos. Devismes, n° 704. Cf. un récit du pillage de l'armurerie Devismes par Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, Paris, 1876, in-12, p. 81.

5. La caserne de la Nouvelle-France ou Poissonnière faisait partie du Ve arrondissement. Cette attaque est racontée plus loin.

6. Dépos. Berger, n° 667. La mairie du IIe arrondissement était située rue Pinon, devenue aujourd'hui la rue Rossini. — Pour l'état des barricades et les combats dans le quartier, cf. chap. X.

tants étaient plus décidés que dans le Ier et le IIe à ne pas accepter les concessions tardives du pouvoir. La garde nationale hésitait encore. Vers 10 heures, le député Taillandier apporta à la mairie une proclamation annonçant que Thiers et Barrot étaient chargés de former un nouveau cabinet[1]. Une partie de la garde nationale, entourée d'hommes du peuple, stationnait dans la cour. Le député vint y lire la proclamation; la garde nationale applaudit, exprimant « la plus vive satisfaction[2] ». Des protestations sortirent au contraire des rangs du peuple : on criait qu'il était trop tard, que Thiers et Barrot ne pouvaient plus suffire[3]. Cette attitude des combattants entraîna la garde nationale. Conduite par le maire, elle se dirigea vers la caserne des Petits-Pères, occupée par la garde municipale. Le capitaine Fumel, qui commandait le détachement, céda presque sans résistance. « Ce qui m'a principalement déterminé à faire cet abandon, dit-il, c'est que tout le quartier était coupé par des barricades, que nous étions sans ordres, sans communication avec les autorités, et que la garde nationale nous disait qu'il y avait péril pour nous à rester[4]. »

IVe Arrondissement[5]. — L'agitation, déjà violente dans les quartiers Montmartre et Saint-Eustache, prenait dans le IVe

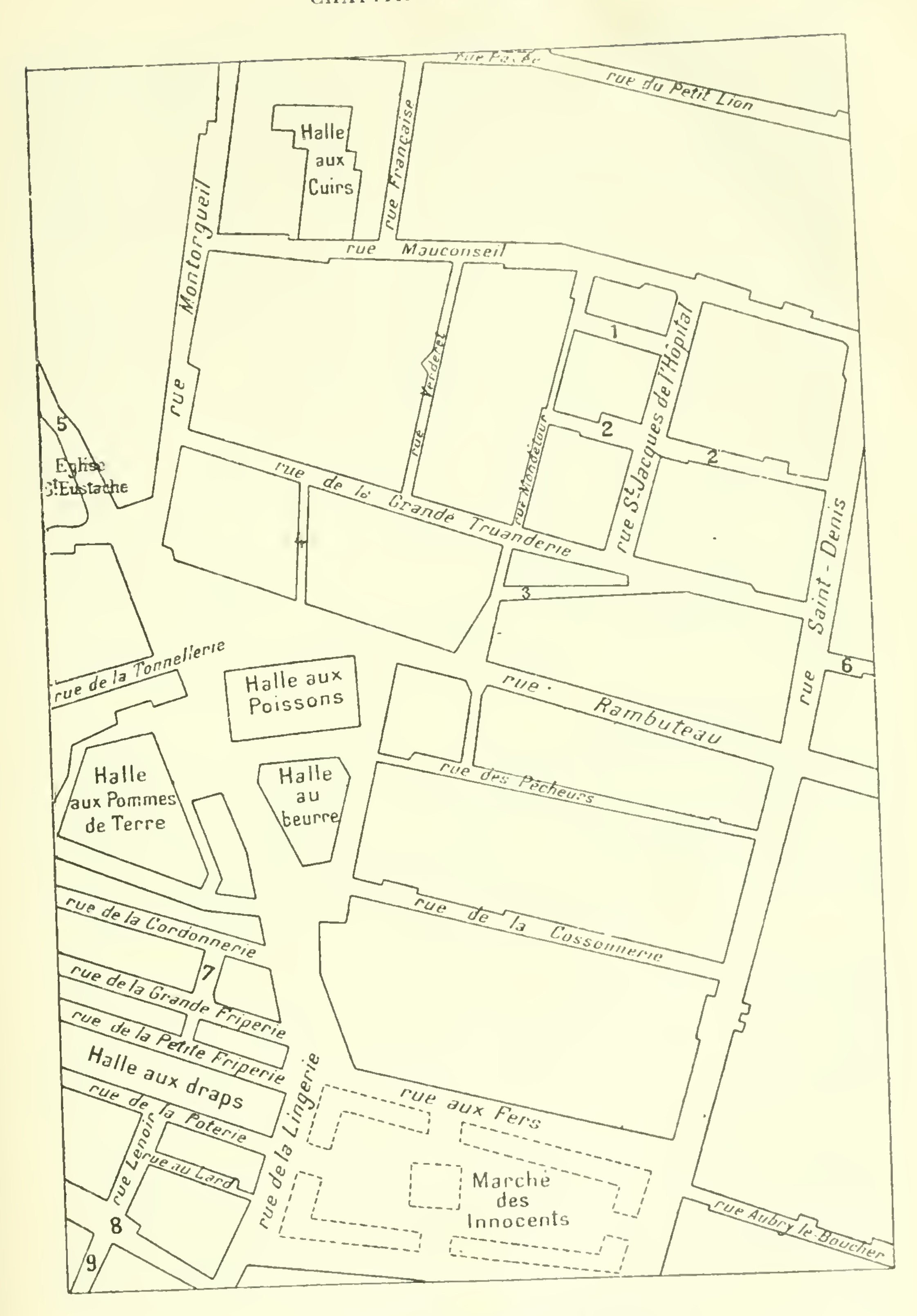
1. Dépos. Decau, n° 668.
2. Id.
3. Id.
4. Dépos. Fumel, n° 528.
5. Relevé des barricades du quartier St-Honoré d'après le procès-verbal du commissaire (n° 150) :

Rue des Déchargeurs, n° 14 et n° 20 ; — rue des Bourdonnais, n° 8 ; — une barricade très forte, carrefour des Bourdonnais ; — rue des Mauvaises Paroles, n° 21 ; — rue Bethisy, n° 13 ; — entre la rue du Roule et la rue de la Monnaie ; — rue de l'Arbre-Sec à l'entrée de la rue Bailleul ; — une forte barricade rue de l'Arbre-Sec sur la rue des Fossés St-Germain ; — place du Louvre, à l'entrée de la rue des Fossés St-Germain ; — une autre à l'entrée de la rue Bailleul ; — rue Bailleul ; — rue de la Bibliothèque sur la place de l'Oratoire ; — place des Chantres ; — rue St-Honoré, n° 57 ; — rue St-Honoré au coin de la rue des Bourdonnais ; — une autre sur la rue du Roule, n° 89, n° 113, n° 133, sur la rue de l'Oratoire, sur la rue du Coq. — 29 barricades dans le quartier de la Banque de France (procès-verbal du comm., n° 146).

un caractère tout à fait menaçant. « La garde nationale, dit Crémieux, était fort exaltée, le peuple en dehors des rangs bien plus encore[1]. » La 4e légion, très hostile à son colonel, M. Chapuis, réclamait avec le peuple la distribution des cartouches en réserve à la mairie. Devant cette insistance et sur l'intervention de Crémieux, que le capitaine Castet était allé prévenir, une distribution fut faite[2]. Quelques instants après, les manifestations recommencèrent et le colonel Chapuis se vit obligé de se retirer en abandonnant le commandement à M. Ramond de la Croisette et à M. Emile Péan[3].

Les bureaux de *La Réforme*, situés rue Jean-Jacques-Rousseau[4], faisaient du quartier de la Banque de France le centre des républicains. Dès 6 heures du matin, ils arrivaient, prêts à agir suivant les circonstances; il y avait là Etienne Arago, Louis Blanc, Baune, Fayolle, Lagrange. Vers 10 heures, Etienne Arago, suivi d'une vingtaine de citoyens, se dirigea vers l'Hôtel des Postes dans l'intention de désarmer le corps de garde. « Quelques-uns d'entre nous seulement étaient armés, raconte un des assistants, le caissier de *La Réforme*, Garnaux. Nous nous sommes rendus à l'administration des Postes. Les soldats de garde s'étaient retirés dans la salle des voyageurs. Ils nous ont remis volontairement leurs armes; ils n'avaient point de munitions. Je crois me rappeler que M. Etienne Arago a laissé comme gardiens quelques-uns des citoyens qui nous avaient accompagnés. Je suis monté avec lui dans les bureaux et je l'ai entendu recommander aux employés de rester à leur poste et de continuer leur service. Nous sommes rentrés aux bureaux de *La Réforme*[5]. »

1. Crémieux, *En 1848. Discours et Lettres*, Paris, 1883, in-18, p. 198.
2. *Id.*, p. 283.
3. *Id.*, p. 285.
4. Cf. chap. VI.
5. Dépos. Garnaux, n° 689. Cf. Percy B. St.-John, *French Revolution in 1848...*, p. 184; Percy B. St-John confond le désarmement du matin avec l'occupation de l'Hôtel des Postes par Et. Arago dans l'après-midi, après la délibération des républicains à *La Réforme*. Cf. chap. XIV.



LE QUARTIER DES HALLES

LÉGENDE DU PLAN : 1. Rue des Pèlerins-Saint-Jacques. — 2. Rue du Cygne. — 3. Rue de la Petite-Truanderie. — 4. Rue de la Réale. — 5. Rue Montmartre. — 6. Rue Sainte-Magloire. — 7. Rue Jean-de-Beauce. — 8. Rue Saint-Honoré. — 9. Rue des Bourdonnais.

Dans le quartier des Halles, les efforts du peuple s'étaient portés sur le poste de la rue Mauconseil, établi dans le même local[1] que le bureau du commissaire de police Lenoir, détesté des boutiquiers et des marchands ambulants pour la sévérité qu'il déployait à leur égard[2]. Une foule assez considérable assiégea, dès 7 heures du matin, le corps de garde; les vitres furent brisées à coups de pierres, et bientôt la maison fut envahie: le peuple pénétra dans les appartements du commissaire et leur fit subir une dévastation complète. « On brisa tout le mobilier, dit un témoin, tant dans le bureau que dans l'appartement...; on détruisit les portes, les croisées, et on dévasta entièrement les différents locaux[3]. » Le député Larabit passait à ce moment dans le quartier des Innocents. Il assista à cette scène de destruction. « Tous les meubles, pendules, tables et fauteuils volaient en éclats par les fenêtres, dit-il. Je remarquai que cette troupe nombreuse n'avait aucune arme[4]. »

Ve *Arrondissement*[5]. — Sur toute l'étendue du quartier Bonne-Nouvelle, les insurgés avaient déployé une activité qui avait transformé les rues en véritables forteresses. Les ouvriers s'étaient rassemblés au son du tocsin sonné dans l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Des dépêches de journaux rédigées sur le moment même décrivent ainsi l'aspect du quartier: « En peu de temps, la rue Poissonnière, d'un bout à l'autre, est presque entièrement dépavée. A 9 heures, trois barricades, qui ne sont pas construites sans art, ferment la rue Poissonnière. La première, élevée un peu au-dessus de la

1. Ce local n'était autre que la Halle aux draps, donnant rue de la Poterie-St-Honoré; cf. le procès-verbal du comm. du quart. Montorgueil, n° 153.

2. Dépos. Balèche, dans le procès-verbal du comm. du quart. Montorgueil, n° 153. On lit dans *Le Populaire* du 12 mars 1848 : « Quelques jours après la révolution, l'ancien commissaire à la halle, L..., est arrêté par plusieurs citoyens qui le conduisent à l'Hôtel-de-Ville et demandent qu'il soit jugé et puni pour tout le mal qu'il a fait depuis longtemps. »

3. Dépos. Balèche (Procès-verbal du comm. du quart. Montorgueil, n° 153).

4. Dépos. Larabit, n° 663.

5. Relevé des barricades du quartier Bonne-Nouvelle, d'après le procès-verbal du comm. (n° 155): 45 barricades, construites en partie dans la nuit du 23 au 24.

rue de Cléry, à l'endroit où la rue fait un coude, est formée entièrement de pavés. La seconde, placée en face de la maison n° 24, est à hauteur d'homme. Outre les pavés larges et carrés, entassés les uns sur les autres, on a employé pour l'édifier les planches et la porte qui servaient de clôture à un terrain non bâti qui se trouve en face du n° 18. La troisième est placée à l'extrémité de la rue, à trente mètres environ du boulevard. Toutes les rues longues et étroites qui aboutissent au boulevard sont pareillement barrées par des monceaux de pavés. La rue du Faubourg-Poissonnière est aussi coupée par deux barricades assez élevées, l'une presque à l'entrée, l'autre à la hauteur de la rue Richer. Dans celle-ci sont fichés des pieux qui forment comme des chevaux de frise. Des obstacles semblables ont été élevés dans les rues Cléry et des Jeûneurs, à chaque bout de la rue Saint-Joseph et rue Bourbon-Villeneuve. Le quartier se trouve ainsi coupé par une cinquantaine de barricades qui forment un système de défense. Quelques-unes de ces barricades ont été faites lentement et avec soin ; elles offrent presque toutes l'aspect régulier d'une construction ordinaire. On a ménagé aux deux extrémités un passage pour les piétons. On apporte, des maisons voisines, de petits drapeaux tricolores sur lesquels sont inscrits ces mots : Vive la réforme ! et qu'on plante sur la crête des barricades[1]. »

Ainsi cernées par les barricades qui rendaient impossible toute communication avec l'extérieur, les casernes n'eurent plus aucun moyen de résistance. L'attaque commença par la caserne Poissonnière[2]. Le maire envoya pour la dégager un bataillon de garde nationale. « Nous trouvâmes, dit un officier, ...une population nombreuse rassemblée devant la caserne et l'attaquant avec des haches, des pinces... Le peuple avait

---

1. Ce récit, emprunté aux journaux, est reproduit dans la brochure suivante : *Révolution de 1848. Histoire des journées des 22, 23 et 24 février*, Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb[54], 479), p. 12.

2. Ou caserne de la Nouvelle-France, située rue du Faubourg-Poissonnière, n° 76.

pénétré dans l'intérieur en escaladant les croisées, dont il avait arraché les grilles... Les armes furent enlevées[1]. »

Cependant d'autres bandes, plus violentes encore, se dirigeaient vers la mairie en réclamant des armes et des munitions. Elles étaient précédées d'un détachement de garde nationale sous la conduite du capitaine Léeuyer. Le refus du maire augmenta l'exaspération de la foule. Des cris hostiles se faisaient entendre, lorsque le capitaine Léeuyer proposa de marcher sur la caserne de la Courtille[2]. La caserne avait été évacuée par les troupes; elle était simplement gardée par le sergent Rebon avec 30 ou 40 hommes[3]. Voyant approcher cette masse d'environ 500 hommes, il fit fermer la porte. « On criait dans la foule : Le feu à la caserne! dit-il. On frappa violemment contre la porte pour l'enfoncer et l'on jeta des pierres dans toutes les fenêtres. Je me mis à la croisée du corps de garde et je demandai ce qu'on voulait; on me répondit : « Donnez-nous vos armes et vos munitions ou nous incendions la caserne. » Comme je reconnus dans la foule M. Léeuyer, capitaine de la garde nationale, 5e légion, je l'invitai à approcher pour me parler. Il me conseilla de donner les armes et la poudre en notre possession pour éviter l'effusion du sang. Je suivis son conseil, mais en mettant à notre reddition la condition qu'on respecterait tous les effets militaires. On y consentit en criant : Vive la ligne! Vive le sergent! J'ouvris la porte qui était déjà fortement ébranlée; la foule se précipita alors à l'intérieur, désarma tous les hommes... Toute la caserne fut bientôt envahie et, à l'exception des effets militaires qui furent un peu respectés, tout le reste fut pillé[4]. »

VIe *Arrondissement*. — On a peu de renseignements sur l'agitation dans le VIe arrondissement pendant la matinée du 24.

1. Dépos. Quétil, n° 580.
2. Dépos. Léeuyer, n° 593.
3. Dépos. Rebon, n° 413.
4. Id.

D'après les rapports des commissaires, toutes les rues furent mises en état de défense. « La cinquième partie environ de la superficie totale du quartier a été dépavée », dit le procès-verbal du commissaire du quartier de la Porte-Saint-Denis[1]. Le commissaire de Saint-Martin-des-Champs rapporte également : « En même temps que l'on exposait les morts et secourait les blessés, les rues étaient dépavées et barricadées à des distances très rapprochées[2]. »

C'est contre ces barricades que la colonne du général Sébastiani eut à lutter dès 5 heures du matin[3]. Les escarmouches se succédèrent aux environs de la rue Rambuteau jusqu'au moment où les troupes se replièrent vers le Carrousel ou l'Hôtel-de-Ville. « Le poste des gardes municipaux du marché Saint-Martin et les boiseries de ce marché..., de même que le poste de ligne établi au Conservatoire, ont été incendiés et détruits presque entièrement. Les grilles du marché Saint-Martin ont été arrachées et enlevées. Les arbres du boulevard... ont été abattus et détruits[4]. »

VIIe Arrondissement[5]. — Les événements du boulevard des Capucines avaient ranimé l'exaltation de la 7e légion. Quand le colonel Laveissière fit battre le rappel, elle se réunit presque au complet en manifestant les intentions les plus hostiles.

Le quartier était coupé d'une multitude de barricades qui

1. Procès-verbal, n° 164.

2. Procès-verbal, n° 172.

3. Les incidents de la marche de la colonne Sébastiani sont racontés au chapitre X.

4. Procès-verbal du comm. du quartier St-Martin-des-Champs, n° 172. L'emplacement où s'étendait le marché St-Martin est occupé aujourd'hui par les bâtiments de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

5. Relevé des barricades d'après les procès-verbaux des commissaires :

Procès-verbal du comm. du quart. des Arcis, n° 185 :

29 barricades.

Procès-verbal du comm. du quart. St-Avoye, n° 186 :

1 barricade rue de la République, en équerre sur la rue Beaubourg ; — 1, rue Chapon, en équerre sur la rue Transnonain ; — 1, rue St-Avoye, en équerre sur la rue de la République ; — rue Montmorency ; — rue Michel-le-Comte ; — rue Beaubourg ; — rue Geoffroy-Langevin ; — rue St-Merry ; — rue Simon-

arrêtaient complètement la circulation dans les ruelles étroites. Les attaques partielles qui se produisirent restèrent impuissantes dans l'enchevêtrement des pavés et des voitures renversées[1]. La barricade de la rue Beaubourg, solidement construite en équerre sur la rue de la République, résistait aux assauts depuis la veille. Après la tentative infructueuse et sanglante de la nuit[2], un nouvel engagement eut lieu vers 6 heures du matin. La barricade était défendue par une centaine de combattants, sous le commandement d'un ouvrier nommé Beaufort[3]: ils opposèrent aux efforts des soldats une énergique résistance qui obligea la troupe à se retirer.

Un peu plus tard, le poste du marché Saint-Jean fut assailli. Il était défendu par un détachement du 45e de ligne et 50 hommes du 7e léger[4]. Dès le commencement de l'attaque, un renfort arriva de l'Hôtel-de-Ville[5]. Le combat fut violent et meurtrier des deux côtés; les insurgés finirent par s'emparer du corps de garde et par désarmer les survivants[6].

La caserne de la rue des Francs-Bourgeois était occupée par la gendarmerie départementale, sous les ordres du colonel Rebillot[7]. Dans la matinée, la foule s'y porta à plusieurs reprises sans obtenir du colonel la remise des armes[8]. Vers

---

le-Franc; — rue du Poirier; — rue Brisemiche; — rue Maubuée; — rue des Petits-Champs-St-Martin; — rue St-Martin.

Procès-verbal du comm. du quart. du Mont-de-Piété, n° 192 :

39 barricades, entre autres : rue de Poitou; — au carrefour des rues Phelippeaux, du Temple et de la Corderie.

Procès-verbal du comm. du quart. du Marché-St-Jean, n° 193 :

20 grandes barricades.

1. Procès-verbal du comm. du quart. du Marché-St-Jean, n° 193.

2. Cf. p.

3. Dépos. Beaufort, dans le procès-verbal du comm. du quart. St-Avoye, n° 186.

4. Procès-verbal du comm. du quart. du Marché-St-Jean, n° 193.

5. Flotard, *Le 24 février 1848 à l'Hôtel de Ville de Paris*, dans la *Revue hebdomadaire*, 2e série, t. VIII, 1901, p. 331.

6. Procès-verbal du comm. du quart. du Marché-St-Jean, n° 193. Le Marché St-Jean occupait une petite place qui a disparu lors du percement de la rue de Rivoli. Elle se trouvait tout près de la place Baudoyer actuelle; l'élargissement de la rue Bourg-Tibourg est un reste de cette place.

7. Dépos. Rebillot, n° 488.

8. Id.

1 heure, les combattants d'une barricade élevée au carrefour des rues Vieille-du-Temple, de Paradis et des Francs-Bourgeois marchèrent de nouveau sur la caserne, conduits par un officier de la garde nationale, le capitaine Pasteur d'Etreillis. « Après m'être fait reconnaître par une sentinelle intérieure, dit-il, j'entrai avec un élève de l'Ecole Polytechnique et l'un des hommes de la barricade. Je fis comprendre à l'officier qui commandait la caserne le péril, les circonstances dans lesquelles il se trouvait et l'inutilité de la résistance ; nous parvînmes à distribuer les armes à tous les gens qui nous avaient suivis, et cette distribution se fit à la porte et sans que personne entrât dans l'intérieur. Pour sauvegarder les gendarmes, je laissai deux hommes de ma compagnie, et l'élève de l'Ecole Polytechnique... consentit à y rester[1]. »

VIIIe et IXe Arrondissements. — Dans le VIIIe et le IXe arrondissements, l'agitation prenait un caractère véritablement révolutionnaire. Grâce à l'activité déployée pendant la nuit [2], la plupart des rues et des ruelles se trouvaient, le matin, fermées par des barricades. Le commissaire des Quinze-Vingts constate cet état du quartier et l'enthousiasme des insurgés. « On a construit, dans la nuit du 23 au 24, dans l'étendue de mon quartier, une quarantaine au moins de barricades, qui s'y sont élevées comme par enchantement, et ce qui a rendu ces travaux d'autant plus étonnants c'est que cette quantité de barricades s'est exécutée sur des largeurs considérables... Lorsque le matin de ce jour, vers 6 heures et demie, je voulus sortir pour me rendre à mon poste, il me fut impossible de gagner la voie publique, cerné que j'étais dans ma propre maison par des barricades couvertes d'un peuple armé dont l'attitude et l'exaltation témoignaient hautement que la lutte avait cessé et que le peuple était vainqueur [3]. »

Flotard, directeur de l'enseignement primaire, parcourut

---

1. Dépos. Pasteur d'Etreillis, n° 600.
2. Cf. p. 203.
3. Procès-verbal, n° 205.

plusieurs fois avec le docteur Thierry, conseiller municipal, cet enchevêtrement de barricades. Il en rencontra dans les rues Saint-Paul, Neuve-Saint-Paul et Beautreillis ; elles encombraient le faubourg St-Antoine jusqu'à l'entrée du collège Charlemagne ; un peu plus loin, la grille de l'église Saint-Paul avait été enlevée et placée en travers de la rue ; les rues Geoffroy-Lasnier, de la Mortellerie, du Paon-Blanc n'offraient qu'un amoncellement de pavés ; les quais étaient plus libres, mais les barricades recommençaient bientôt [1] ; elles arrivaient par la rue des Coquilles jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville [2].

Les défenseurs de ces barricades étaient ici plus résolus que dans les autres quartiers de la ville. Ils commençaient à se défier de la garde nationale qu'ils voyaient hésiter depuis deux jours. « Je partis... avec plusieurs gardes nationaux du voisinage pour nous rendre à la mairie, raconte le garde Guichot de la 8e légion. Arrivés près de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, nous y trouvâmes une barricade gardée par des citoyens qui nous refusèrent le passage, disant que nous allions nous réunir à la troupe de ligne et les trahir [3]. »

Cet état d'esprit et ces préparatifs hostiles effrayèrent le maire et les officiers de la garde nationale, réunis à la mairie, place Royale. « Le 24 dès le matin, dit le maire Ernest Moreau, j'appris que beaucoup de barricades avaient été élevées dans le quartier, que la population était très exaspérée, qu'elle désarmait les gardes nationaux pour se procurer des armes, et qu'elle se disposait au combat. Je m'empressai de me rendre chez le préfet du département pour lui rendre compte de cette situation, et je décidai M. Perret, membre du Conseil municipal, à m'accompagner. J'appris, chez le préfet, que le maréchal Bugeaud était chargé du commandement supérieur de la garde nationale et de la troupe de ligne, et que MM. Thiers et Odilon Barrot étaient chargés de composer un cabinet. Je

---

1. Flotard, *Le 24 février 1848 à l'Hôtel-de-Ville de Paris*, dans la *Revue hebdomadaire*, 2e série, t. VIII, 1901, p. 324-330.

2. Dépos. Talandier, n° 281.

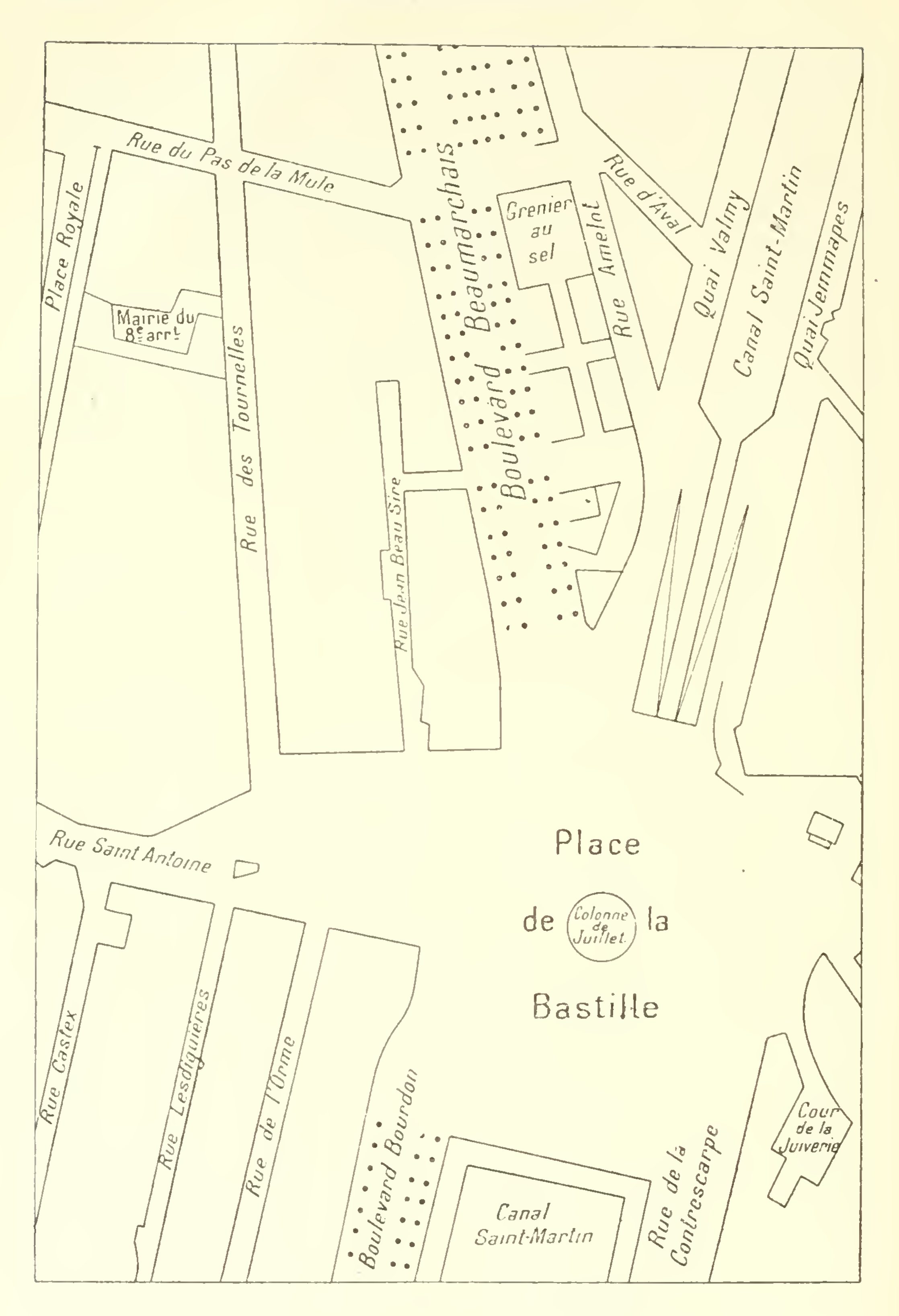
3. Dépos. Guichot, n° 204.

savais que le nom du maréchal Bugeaud produirait un mauvais effet dans le faubourg Saint-Antoine. J'en fis l'observation au préfet qui avait près de lui le général Sébastiani et d'autres officiers supérieurs. Il m'emmena dans une pièce voisine et, sur ma demande, il me fit écrire par son secrétaire une autorisation d'afficher dans mon arrondissement la proclamation annonçant les mesures ci-dessus [1]. »

De retour à la mairie, Ernest Moreau rédigea cette proclamation; il appela autour de lui M. Frédéric Moreau et l'un de ses adjoints, M. Lemoine; il se fit escorter par un détachement de garde nationale, commandé par le capitaine Cercueil, et il annonça devant la mairie la nomination de Thiers et de Barrot, sans prononcer le nom de Bugeaud [2]. « Cette proclamation, dit Moreau, fut accueillie avec une espèce d'enthousiasme [3]. » Le cortège se dirigea ensuite vers la place de la Bastille [4].

La place de la Bastille était occupée, depuis 5 heures du matin, par le général Duhot. « En arrivant, dit le général, j'appris qu'on élevait des barricades de toutes parts et que mes communications avec l'Hôtel-de-Ville, la porte Saint-Denis et Popincourt étaient interceptées. Je vis moi-même ces barricades s'élever tout autour de moi, et dans le faubourg Saint-Antoine [5]. » Comme les insurgés, s'avançant toujours, commençaient même à dépaver la place de la Bastille, le général Duhot envoya, vers 8 heures, le capitaine Vanderveken s'opposer à la construction des barricades du côté de la rue de la Roquette. « Le général me dit, raconte le capitaine : « Nous ne pouvons pas souffrir qu'on élève des barri-« cades à notre barbe. » Il ne me donna d'ailleurs aucun ordre spécial; il nous était recommandé d'être prudents... Lorsque

1. Dépos. E. Moreau, n° 673.
2. Id. Sur tous ces faits, cf. Victor Hugo, *Choses vues, nouvelle série*, 1901, in-18, p. 152 et suiv.
3. Dépos. E. Moreau, n° 673.
4. Id.; — procès-verbal du comm. du quart. du faubourg Saint-Antoine, n° 197.
5. Dépos. Duhot, n° 271.



LA PLACE DE LA BASTILLE

j'y arrivai..... les hommes qui construisaient la barricade s'écrièrent : Vive la ligne ! Nous sommes frères ! Ne tirez pas

sur nous![1] » Peu de temps après, la colonne conduite par le maire déboucha sur la place par la rue des Tournelles; elle s'engagea sur le boulevard Beaumarchais; à la hauteur de la rue du Pas-de-la-Mule, elle rencontra une compagnie envoyée par le général Duhot pour détruire une barricade. « Au lieu de prêter son concours à la troupe de ligne, dit le général, [le rassemblement] se plaça entre celle-ci et la barricade, paralysant ainsi l'exécution des ordres que j'avais donnés. Mes troupes, partageant le sentiment de modération qui nous animait, quittèrent la place et vinrent me rendre compte de ce qui se passait. Un des gardes nationaux vint auprès de la colonne au pied de laquelle j'étais; je lui dis ce que je répétais depuis deux jours : « Quand donc la garde nationale se réu-« nira-t-elle à nous pour nous aider à rétablir l'ordre par la « confiance qu'elle inspire aux citoyens? » Il me répondit que dans cette journée, bien certainement, je serais aidé par la garde nationale[2]. »

Revenant sur la place de la Bastille, la colonne se dirigea vers la rue du Faubourg-Saint-Antoine. La compagnie de grenadiers marchait en tête[3]. Elle vint se heurter au détachement du capitaine Vanderveken posté au coin de la rue de la Roquette. « J'aperçus, dit Vanderveken, un groupe de gardes nationaux venant, tambour en tête, du boulevard. Je fis faire une conversion à mes hommes qui furent ainsi adossés à la barricade en faisant face aux gardes nationaux. Déjà le détachement était en partie passé, lorsqu'un capitaine s'en détacha et vint me dire en me serrant la main : Fraternisons! Il fut suivi d'un grand nombre d'hommes en blouse armés et non armés... Ces hommes voulurent désarmer ma compagnie. Il y eut résistance et, dans cette lutte corps à corps, un coup de feu partit, je ne sais de quel côté; mais ce fut le signal d'une décharge générale, dans laquelle cinq hommes de ma compa-

1. Dépos. Vanderveken, n° 411.
2. Dépos. Duhot, n° 271.
3. Dépos. Barry, n° 551.

gnie furent atteints [1]. » Au bruit des détonations, les troupes massées sur la place, se croyant attaquées, « firent une décharge irrégulière et contagieuse qui dura peut-être deux minutes. Elle fut meurtrière... ; chacun tira au hasard [2]. » « Les balles vinrent siffler autour de nous, dit Ernest Moreau. L'une d'elles traversa mon chapeau ; l'habit de M. Frédéric Moreau fut déchiré par une autre, et plusieurs personnes furent atteintes et même tuées [3]. » Ce fut pendant un moment une panique désordonnée sur la place ; puis, revenant de leur effroi, les troupes mirent la crosse en l'air, en criant : Vive la garde nationale ! [4] « Après ce malheureux incident, dit le général Duhot, je crus qu'il était prudent d'opérer ma retraite : j'essayai d'abord de l'effectuer par les quais sur la place du Carrousel ; mais les obstacles que je rencontrai changèrent ma résolution, et je me dirigeai sur le château de Vincennes en suivant le bord de la rivière [5]. »

Cependant le maire, qui s'était réfugié dans une maison du faubourg Saint-Antoine, en sortit bientôt et, sous la protection des gardes nationaux et des insurgés, continua sa proclamation. Au coin de la rue Sainte-Marguerite, quelques voix crièrent : A la caserne de Reuilly ! Le capitaine Recurt, de la 8e légion, s'était joint au cortège : il entraîna la foule dans la direction de la caserne [6].

Elle était commandée par le colonel Marchesan, du 16e régiment d'infanterie légère. « Un flot de peuple, dit-il, élevait des barricades de tous côtés et me coupait toute communication ; avec le peu de monde que j'avais, il m'était de toute impossibilité de m'opposer à ce que je ne fusse pas renfermé dans la caserne de Reuilly [7]. » Dès 8 heures, la caserne était

1. Dépos. Vanderveken, n° 411.
2. Dépos. Barry, n° 551.
3. Dépos. E. Moreau, n° 673.
4. Dépos. Barry, n° 551.
5. Dépos. Duhot, n° 271.
6. Dépos. Moreau, n° 673 ; — procès-verbal du comm. du quart. des Quinze-Vingts, n° 205.
7. Dépos. Marchesan, n° 400.

assaillie par le peuple. « Une bonne partie était armée de fusils, les autres d'armes tranchantes. Cette population augmentait sans cesse et criait qu'elle voulait des armes; une partie de la garde nationale se joignit à elle et, comme la caserne de Reuilly est ouverte de toutes parts, sans clôtures, les cours encombrées de pierres et de moellons, je fus entouré à l'instant de peuple et de gardes nationaux... J'avais quelques parties du bataillon en armes dans une petite cour; quelques citoyens voulurent arracher les armes aux soldats...; les soldats ne voulant pas se laisser désarmer, firent feu... La troupe est entrée dans la caserne, est montée dans les étages supérieurs, suivie par plusieurs citoyens. Je me hâtai de me porter entre eux afin d'éviter une nouvelle collision[1]. » Cette première attaque repoussée, le colonel fit rentrer tous les soldats dans les bâtiments et les fit armer. « Je trouvai la caserne en état de défense, dit le maire; les croisées étaient occupées par des soldats... prêts à faire feu. Je demandai le colonel; je le trouvai entouré de son état-major; je me fis connaître. « M'apportez-vous un « ordre? » me dit-il. Je lui répondis: « Non, colonel! — En ce « cas, retirez-vous », répliqua-t-il. J'insistai et lui exposai que je venais de traverser le faubourg où j'avais trouvé des citoyens exaspérés et armés, et défendu par des barricades tellement nombreuses et imprenables qu'il lui était impossible de faire une résistance sérieuse sans compromettre la vie de beaucoup de citoyens et des nombreux soldats qui gardaient la caserne. Je lui fis observer aussi que je remarquais que les cours et les corridors étaient jonchés de paille, et que je venais d'entendre des menaces d'incendie. Le colonel me répondit que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de ne pas tirer sur les citoyens, si les citoyens ne tiraient pas sur lui. Cependant des coups de feu se firent entendre, et le colonel, me faisant remarquer que je ne pouvais pas maîtriser la foule qui me suivait et qui demandait qu'on rendît les armes, insista de nouveau pour que je me retirasse. Je fis alors faire silence aux citoyens qui

1. Dépos. Marchesan, n° 400.

demandaient les armes, et je dis : « Colonel, je ne suis pas « venu pour vous demander une lâcheté, mais pour prévenir « une collision ; avant une heure, je vous promets un ordre de « faire retraite [1]. » Ernest Moreau se retira.

« A peine était-il sorti, continue le colonel Marchesan, que le peuple... tenta d'incendier la caserne en mettant le feu à la paille qui était dans les corridors... Ceci causa un grand désordre ; on parvint à maîtriser le feu. La foule cependant augmentait toujours et devenait plus exigeante... Il était alors près de midi. Les officiers de la garde nationale... me disaient ne plus pouvoir contenir cette population... Ils me prièrent de céder... ; ils m'assurèrent qu'à Paris les troupes avaient rendu leurs armes... Dans toute autre position mon devoir était tracé : dans celle-ci, j'ai voulu éviter une boucherie inutile. Après avoir pris l'avis des officiers..., je fis former les faisceaux et rendis les armes à la garde nationale [2]. »

Les autres casernes du quartier furent également envahies. A la caserne des Minimes, située non loin de la place Royale, le désarmement fut pacifique. Grâce à l'intervention du commandant de la garde nationale Bourdon, la distribution des armes se fit sans difficulté [3].

A la caserne Popincourt, ce fut un lieutenant de la 4e légion, Yves Langlois [4], qui prit la direction des insurgés. « Pendant la nuit du 23 au 24 et surtout dans la matinée du 24, dit le major Gascuel, des barricades furent élevées de toutes parts aux abords de la caserne. Le factionnaire placé à la porte du colonel fut désarmé et... la guérite fut employée à dresser une barricade à l'entrée de la rue Popincourt. Vers 9 heures, il y eut des pourparlers entre les gardes nationaux qui commandaient les barricades et le général [Duponcey] qui leur déclara qu'il resterait inoffensif si on ne l'attaquait pas. A 11 heures

1. Dépos. E. Moreau, n° 673.
2. Dépos. Marchesan, n° 400.
3. Dépos. Bourdon, n° 604.
4. Yves Langlois avait fait partie de la commission du banquet comme représentant du XIIe arrond. au Comité central pour les élections. Dépos. n° 585.

environ, le peuple vint demander des armes ; elles lui furent refusées. Les compagnies du 30e étant rentrées[1], il voulut profiter de cette circonstance pour pénétrer dans la caserne[2], mais il fut contenu par la garde nationale. Vers midi et demi, comme la foule grossissait incessamment et que les casernes voisines s'étaient rendues, on laissa pénétrer dans la caserne. Un bataillon du 30e et environ 150 hommes du 23e étaient rangés en bataille dans la cour. Le peuple, ayant à sa tête deux élèves de l'Ecole Polytechnique, se jeta sur eux et les désarma. La garde nationale ne put préserver les magasins qui furent envahis, ainsi que toute la caserne. On enleva toutes les armes et la plus grande partie des effets militaires[3]. » Le régiment se retira, sous la conduite de la garde nationale. « J'ai eu... assez d'autorité, dit le lieutenant Langlois, pour faire respecter le régiment et le conduire sain et sauf jusqu'à la barrière des Amandiers après lui avoir fait traverser une grande quantité de barricades. J'ai eu aussi la satisfaction de conserver à tous les officiers leurs armes. A mon retour, je trouvai la caserne envahie par des gens qui la pillaient et la dévastaient. Je suis parvenu à les en chasser et à rétablir l'ordre, et j'en suis resté le commandant jusqu'au 5 mars[4]. »

Pendant que ces événements se passaient sur la place de la Bastille et dans les casernes environnantes, la garde nationale manifestait à la mairie ses sentiments révolutionnaires. Le colonel Beudin, effrayé de ces violences et des cris de mort qu'on poussait contre lui, abondonna la légion et se retira[5]. Ce fut un capitaine, nommé Jourdan, lithographe de son métier, qui le remplaça.

Jourdan appartenait au groupe révolutionnaire des officiers de la 8e légion, dont faisaient partie Girod, Schumacher,

1. Elles revenaient de l'Hôtel de Ville, après l'occupation par le peuple ; cf. chap. X.

2. La caserne se trouvait dans les parages de l'église Saint-Ambroise actuelle, au n° 62 de la rue Popincourt.

3. Dépos. Gascuel, n° 409. Cf. dépos. D'Hugues, n° 428.

4. Dépos. Langlois, n° 585.

5. Dépos. Beudin, n° 602.

Launette, ceux qui avaient dirigé la veille la manifestation du boulevard des Capucines. Il avait assisté à la réunion tenue, dans la soirée, chez le capitaine Girod, où l'on avait décidé de se rassembler en armes le lendemain[1]. Dès le matin, les bruits les plus alarmants circulèrent : on rapporta à Jourdan que les postes de garde nationale étaient prisonniers, que le capitaine Recurt, son ami, avait été tué[2]. « Ces récits, dit Jourdan, joints au souvenir de ce qui s'était passé la veille au boulevard des Capucines, et à cette circonstance que les troupes étaient toujours en armes dans la ville, me déterminèrent à accélérer le mouvement qui avait été concerté dans nos réunions. Je me rendis à la mairie ; je m'emparai du commandement ; j'appelai autour de moi les officiers de la garde nationale, le peuple, et je parvins à éloigner de la place des Vosges et de la rue Saint-Louis les détachements des troupes de ligne qui y avaient été placés (600 hommes du 45e)[3]. »

Les élèves de l'École Polytechnique, partis de la mairie du XIIe arrondissement, arrivèrent peu après place Royale. « Un capitaine... était maître de la mairie, dit Wilfried de Fonvielle qui accompagnait les polytechniciens. Il trônait dans la salle des mariages, et, debout, sur l'estrade, pérorait avec animation au milieu d'une grande foule de gardes nationaux et d'ouvriers. Dès qu'on nous vit entrer, un tonnerre d'applaudissements frénétiques nous accueillit... Le capitaine Jourdan, que je jugeai d'un coup d'œil comme un homme de résolution et d'audace, ne perdit pas un instant : « Citoyens, dit-il, je « prends les élèves de l'École comme mes aides de camp, et « nous allons faire de la place Royale le centre de l'insurrec- « tion[4]. » On apprit à ce moment la fusillade de la place de la

1. Cf. chap. VI.

2. Recurt s'était caché dès la veille, persuadé qu'un mandat d'arrestation avait été décerné contre lui (dépos. Schumacher, n° 608). A cette heure, il accompagnait Ernest Moreau à la caserne de Reuilly.

3. Dépos. Jourdan, n° 606.

4. Wilfried de Fonvielle, *Les Journées de Février 1848. La prise de l'Hôtel de Ville*, dans la *Revue bleue*, 1898, 4e série, t. IX, p. 229.

Bastille, les dangers que couraient le maire et la garde nationale. Le capitaine Jourdan s'y rendit aussitôt pour faire cesser le feu; il était accompagné de deux officiers de la légion, parmi lesquels le capitaine Nast[1], des trois élèves de l'École Polytechnique, Augier[2], Astie[3] et Requin[4], que suivait toujours Wilfried de Fonvielle.

Lorsqu'ils arrivèrent sur la place, les insurgés et les troupes s'étaient retirés[5]. « Nous nous dirigeâmes par le boulevard Bourdon sur les quais, dit le capitaine Jourdan. Je plaçai des hommes du peuple qui nous avaient suivis dans le poste qui est au bord de ce boulevard, et j'eus le bonheur d'empêcher l'incendie des greniers d'abondance vers lesquels le peuple s'était porté[6]. » La petite troupe s'engagea ensuite dans la rue Saint-Paul dans la direction de l'Hôtel de Ville[7].

Sur les quais les barricades étaient moins nombreuses, mais les corps de garde et les bureaux de péage des ponts avaient été incendiés : à partir du pont d'Austerlitz, plus un seul ne restait debout[8]. Les postes du Petit Pont, de l'Hôtel de Ville et de l'Archevêché avaient été évacués par la troupe et démolis par les insurgés[9] : une partie du pont Louis-Philippe avait été détruite et, dans la bagarre, plusieurs hommes s'étaient noyés[10].

1. Dépos. Jourdan, n° 606.

2. D'après quelques souvenirs, déformés d'ailleurs, qu'il a racontés pour une histoire de l'École Polytechnique : G. Pinet, *Hist. de l'École Polytechnique*, Paris, 1897, gr. in-8 (Bibl. nat., Lf[210], 29), p. 243.

3. Wilfried de Fonvielle, *L'École Polytechnique au 24 février 1848*, dans la *Revue bleue*, 4e série, t. IX, 1898, p. 819-823.

4. Dépos. Jourdan, n° 606.

5. Id. ; — Wilfried de Fonvielle, *La prise de l'Hôtel de Ville*, *id.*, p. 229.

6. Dépos. Jourdan, n° 606. Les greniers d'abondance étaient d'immenses magasins construits sur le boulevard Bourdon, le long du canal St-Martin. Leur nom officiel était greniers de réserve.

7. Wilfried de Fonvielle, *art. cit.*, p. 230.

8. Saint-Amant, *Le Drame des Tuileries*. . Paris, 1848, in-8 (Bibl. nat., Lb[53], 9), p. 5.

9. Procès-verbal du comm. du quart. de la Cité, n° 216.

10. Id. Le pont Louis-Philippe actuel ne se trouve pas exactement sur le même emplacement que celui qui existait en 1848. C'était alors un pont suspendu à deux travées, reliant le quai de l'Hôtel-de-Ville au quai aux Fleurs et s'appuyant sur la pointe de l'île Saint-Louis.

La Cité était assez calme. « Je trouvai de nombreuses barricades, dit Saint-Amant, et l'île Saint-Louis... me paraissait gardée par une population tout étrange. Je ne rencontrai nulle part de garde nationale[1]. »

X[e] *Arrondissement*. — L'agitation qui régnait autour de la Bastille et de l'Hôtel de Ville s'apaisait dans le x[e] arrondissement, comprenant les quartiers en bordure sur la rive gauche de la Seine. Les troupes avaient quitté leurs postes dès le 23; rien ne s'opposa à la construction des barricades; elles s'élevèrent « spontanément et avec le plus grand calme »[2]. La plupart de ces barricades n'étaient pas gardées, puisqu'aucune attaque n'était à craindre[3].

Vers 11 heures, un rassemblement assez nombreux se porta vers la prison militaire de l'Abbaye. « Les détenus ont été mis en liberté, et, peu de temps après, cette prison et le corps de garde voisin ont été saccagés et leurs mobiliers brûlés sur la voie publique[4]. » Ce rassemblement était composé d'une partie du 4[e] bataillon de la 10[e] légion, que le capitaine Dunoyer, indigné de l'attitude conservatrice du commandant, avait entraîné à sa suite[5]. En quittant la prison de l'Abbaye, grossi par une foule importante d'insurgés, il se dirigea vers la caserne des sapeurs-pompiers de la rue du Vieux-Colombier; les soldats livrèrent leurs fusils sans résistance[6]. Ce résultat engagea le capitaine Dunoyer à conduire la foule à la caserne de la rue de Babylone. Mais, ici, les soldats résistèrent et, sur les exhortations du commissaire de police Lemoine-Tascherat, la

1. Saint-Amant, *ouv. cit*, p. 5.
2. Procès-verbal du comm. du quart. de la Monnaie, n° 217.
3. Id.
4. Id.
5. Tous les faits relatifs au x[e] arrond. et à la colonne du capitaine Dunoyer sont racontés dans la brochure suivante : Veyne, *Episodes de la révolution du 24 février 1848. Prise des Tuileries. Invasion de la Chambre des députés, etc...., dédiée à la 10[e] légion*, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb. 78). Veyne écrivit sa brochure d'après un récit du capitaine Dunoyer, contrôlé par les témoignages des soldats de la légion, p. 8.
6. *Id.*, p. 8.

colonne s'éloigna[1]. Elle marcha sur la prison du Cherche-Midi. « Le peuple avait désarmé le poste du Conseil de guerre et délivré les prisonniers ; le feu, alors éteint, avait détruit en partie les portes. La garde nationale est reçue avec acclamation. Le peuple aide à franchir la barricade établie à l'entrée de la rue du Regard ; le drapeau du Conseil de guerre, à demi brûlé, est emporté par un volontaire qui le garde constamment à la tête de la colonne[2]. » Le rassemblement comptait alors 1500 hommes environ ; il se dirigea, par la place de la Croix-Rouge, les rues du Four, de Bussy, Saint-André-des-Arts, vers le Carrousel et les Tuileries[3].

XIe et XIIe Arrondissements[4]. — Durant toute la nuit du 23 au 24, les étudiants, dirigés par les rédacteurs de *L'Avant-Garde* et de *La Lanterne du Quartier latin*, Watripon et Bosselet, avaient mis le quartier tout entier en état de défense. A partir du cloître Saint-Benoît[5], où se trouvait le bureau de *La Lanterne*, il y avait une barricade de dix pas en dix pas dans toutes les directions[6]. Certaines de ces barricades étaient même d'importants ouvrages, prêts à supporter l'assaut de la troupe. La barricade élevée au carrefour Bussy « était une véritable forteresse, dit *La Démocratie pacifique*, flanquée et précédée d'autres barricades... dans les rues de Seine, de Bussy, Mazarine, Dauphine, Saint-André-des-Arts et de l'Ancienne-Comédie. Plus de 400 jeunes gens bien armés, bien

1. Dépos. Lemoine-Tascherat, n° 651.

2. Veyne, *Episodes, etc...*, p. 9.

3. Id.

4. Relevé des barricades d'après le procès-verbal du comm. du quart. de l'Observatoire, n° 240 :

Rue des Capucins, près de la rue Saint-Jacques ; — rue du faubourg Saint-Jacques, près de la rue Cassini ; — rue de Lourcine, en face de la rue de la Glacière, une autre en face du numéro 84, une autre près de la rue des Bourguignons ; — rue des Charbonniers, près de la rue des Bourguignons, une autre en face de la rue des Lyonnais ; — rue de l'Arbalète, en face de la rue des Postes ; — rue des Fossés-Saint-Jacques, près de la rue Saint-Jacques.

5. Fouillis de petites places et de ruelles à l'endroit où la rue de Cluny coupe aujourd'hui la rue des Ecoles, en face de la Sorbonne.

6. *La Lanterne du Quartier Latin*, numéro de mars 1848.

disciplinés et bien soutenus par les habitants qui leur fournissaient des vivres, étaient dans cette petite place de guerre... On ne pensait encore à rien à la Chambre que la République était née et proclamée sur la barricade Bussy[1]. »

La rue Saint-Jacques était également fortifiée. Aux alentours du Collège de France, les barricades encombraient la place Cambrai[2], se continuant jusque dans la rue Descartes[3]. Plusieurs fois dans la matinée, le 55e d'infanterie enleva d'assaut ces barricades, occupées de nouveau après le départ des soldats[4].

Les gardes nationaux de la 11e légion s'étaient réunis en assez grand nombre[5], mais encore sous le coup des événements de la veille et prêts à marcher contre le gouvernement. Le colonel Boulay de la Meurthe parvint cependant à les contenir. Son premier soin fut de se rendre à la caserne des Grès[6], où se trouvaient encore 80 à 100 municipaux. Des groupes hostiles se pressaient devant la porte. Pour éviter toute collision, le colonel fit occuper la cour par le bataillon du commandant Petitet[7], et la compagnie Tilliard se rangea en bataille devant le corps de garde[8]. Il fallut, malgré tout, pour donner satisfaction à la colère de la foule, désarmer les municipaux et transporter les armes et les munitions à la mairie, rue Garancière. Bientôt après, le peuple exigea même la distribution de ces armes[9], et revint de nouveau assiéger la caserne en poussant des cris de mort contre les municipaux. Ils n'échappèrent à ces menaces qu'à l'aide des habits bourgeois que leur procurèrent les gardes nationaux qui protégèrent leur retraite[10]. A peine la caserne

1. *La Démocratie pacifique*, 25 février 1848.
2. A l'endroit où se trouve aujourd'hui le square du Collège de France.
3. Dépos. Olendoux, n° 458.
4. Dépos. Laplagne, n° 239.
5. Dépos. Boulay de la Meurthe, n° 620.
6. Sur la rue des Grès et la caserne, cf. p. 94, note 6.
7. Dépos. Boulay de la Meurthe, n° 620.
8. Dépos. Tilliard, n° 622.
9. Dépos. Carthian, n° 621.
10. Procès-verbal du comm. du quart. de la Sorbonne, n° 229.

était-elle abandonnée que le peuple s'y précipita et la pilla de fond en comble[1].

La caserne de la rue de Tournon fut, dès le matin, livrée par le commandant Tisserant à la garde nationale, qui la préserva des violences[2].

Dans l'après-midi, le poste inoccupé de la place Saint-André-des-Arts fut assailli par une bande d'insurgés qui enfoncèrent les portes et les fenêtres, dévastèrent l'intérieur sans qu'aucune collision se produisît[3].

Dans le XI[e] arrondissement, les sentiments étaient plus hostiles encore.

Le colonel Lavocat avait passé la nuit à la mairie, inquiet, indécis, recevant d'heure en heure des ordres contradictoires et voyant l'émeute croître à chaque instant[4]. Redoutant les mauvaises dispositions de la garde nationale, il s'était décidé à ne pas la convoquer; mais, dès le matin, malgré ses ordres, le rappel fut battu et les gardes nationaux s'assemblèrent sur la place du Panthéon. Ils se dirigèrent vers la mairie. Le colonel, prévenu de l'exaspération qu'ils manifestaient contre lui, abandonna son commandement sur les instances de ses amis et se retira[5].

Quand les gardes nationaux arrivèrent rue Saint-Jacques, ils n'y trouvèrent que le maire Delanneau. Il venait de recevoir une lettre du préfet annonçant les démarches entreprises par Thiers et Barrot pour former un ministère. Il en donna lecture : « Elle fut mal accueillie. Plusieurs voix crièrent : Il n'est plus temps! Deux ou trois cris de : Vive la République! furent même proférés; on y joignait ceux de : A bas les traîtres![6] » Le maire n'insista point et ne tarda pas à imiter le colonel.

1. Procès-verbal du comm. du quart. de la Sorbonne, n° 229; — dépos. Petit, n° 545.
2. Dépos. Boulay de la Meurthe, n° 620; — dépos. Tisserant, n° 494.
3. Procès-verbal du comm. du quart. de l'École de Médecine, n° 226.
4. Dépos. Lavocat, n° 624.
5. Id.
6. Dépos. Delanneau, n° 678.

Le conseiller municipal Delestre, qui était en même temps adjoint, prit alors la direction des affaires, grâce à l'autorité qu'il s'était acquise, surtout depuis son rôle dans le banquet du XIIe[1]. Pendant ce temps, les gardes nationaux aidaient à construire les barricades et dirigeaient les insurgés en quête d'armes et de munitions[2].

Vers 9 heures et demie, les élèves de l'École Polytechnique vinrent se mettre à la tête des colonnes qui parcouraient le quartier latin. Les polytechniciens étaient tous rentrés la veille à l'heure habituelle, ignorant la fusillade du boulevard des Capucines. Le jeudi matin, ils délibérèrent et décidèrent de sortir. « Je les ai réunis à l'Amphithéâtre, écrit le général Aupick, commandant de l'École, dans une lettre envoyée quelques instants après au ministre de la Guerre pour lui rendre compte de l'incident ; pendant que je leur adressais les prières les plus vives d'abandonner leur projet, au moment enfin où, par un mouvement spontané, ils me manifestaient l'intention de s'en rapporter à moi pour ce qu'ils avaient à faire, on vint me rendre compte que le poste qui est à la porte de l'École était attaqué, qu'on s'efforçait de briser la porte, que déjà le poste avait dû se réfugier dans l'intérieur. A mon appel, les élèves en masse se levèrent et prirent l'engagement de repousser cette invasion. Effectivement, réunis en ordre dans la cour, en face de l'entrée principale qu'on cherchait à ébranler, les majors auprès de moi, ils virent à mon ordre la porte s'ouvrir, et, s'avançant avec moi jusque sur le seuil, ils repoussèrent par des paroles vives, énergiques même, les assaillants, parmi lesquels quelques-uns avaient des armes. Ces derniers furent contenus. Je tenais à bien constater que je ne retenais point les élèves par la force, et que c'était bien de leur volonté qu'ils se groupaient autour de moi et s'opposaient à la violation de leur domicile. Dans ce moment, un fort détachement, dirigé par le général Renault, que j'avais fait avertir,

---

1. Cf. chap. Ier. — Dépos. Delestre, n° 679.
2. Dépos. Roinville, n° 679 ; — dépos. Gobert, n° 628.

déboucha sur la place et le rassemblement se dispersa sans qu'aucun coup de fusil ait été tiré. Les portes fermées, nous rentrâmes dans les cours intérieures de l'École, mais cette circonstance dramatique avait réveillé l'agitation des élèves et l'avait portée au dernier degré. Des députations vinrent me demander l'autorisation de sortir; les élèves, disait-on, voulaient se porter dans les douze mairies et prendre place à la tête de la garde nationale de chacune d'elles. Rien ne fut négligé par moi, auprès des députations d'abord, auprès de tous les élèves ensuite réunis, pour les ramener à plus de calme, pour obtenir d'eux d'attendre les événements de la journée. Après de longs débats entre eux et malgré mes derniers efforts, ils se sont décidés à sortir[1]. » M. de Freycinet prit la parole, expliqua au général que la majorité des élèves était résolue à quitter l'École et que rien ne pouvait les faire changer d'avis. Le général « finit par s'adoucir et par déclarer qu'il s'écarterait et laisserait le passage libre si l'on faisait le simulacre de la force... Quand le général eut pris position, un élève s'approcha de lui et, doucement, lui mit la main sur l'épaule en faisant le geste de l'écarter. Désormais la sortie était libre[2]. »

Une fois dehors, les élèves se rendirent à la mairie du XIIe arrondissement pour offrir leurs services. Delestre les reçut et, dans une courte allocution, les « félicita de leur patriotisme et de leur humanité » et « les remercia au nom de la population parisienne de leur noble pensée d'employer leur

---

1. Lettre du général Aupick au ministre de la guerre, le 24 février 1848, Arch. nat., BB[30] 296, pièce 345, Catalogue, n° 37. Le général ajoute : « Tel est le récit exact de l'acte d'insubordination que je suis si profondément affligé de porter à votre connaissance. A leur rentrée, les élèves trouveront les repas préparés aux heures accoutumées. J'attendrai les ordres qu'il vous plaira de me donner dans des circonstances si graves. Je suis avec respect, etc... » Cf. dépos. Aupick, n° 237.

2. Wilfried de Fonvielle, *L'École Polytechnique au 24 février 1848*, dans la *Revue bleue*, 4e série, t. IX, 1898, p. 820. Le récit de W. de Fonvielle est composé d'après des renseignements fournis directement par de nombreux Polytechniciens. Cf. aussi sur la sortie des élèves, G. Pinet, *Histoire de l'École Polytechnique*, Paris, 1897, gr. in-8° (Bibl. nat., Lf[210], 29), p. 241.

influence pour faire cesser des massacres qui déshonoraient la ville de Paris[1]. » Il les invita ensuite à se rendre, par fractions, dans chacun des arrondissements, et il leur donna une escorte de garde nationale pour les y conduire[2].

Vers midi, une des bandes qui parcouraient l'arrondissement à la recherche de fusils se présenta devant la grille du Val-de-Grâce, dont la porte d'entrée était fermée[3]. Le poste était occupé par un détachement du 7e régiment d'infanterie légère. A la vue du rassemblement, les soldats se rangèrent en bataille, sans avoir l'intention d'ailleurs de résister et de combattre. Ils s'apprêtaient au contraire à rendre leurs armes, quand un homme du peuple, trompé par le geste qu'ils firent, déchargea sur eux son fusil : la troupe riposta : une collision assez sanglante s'ensuivit, qui ne s'arrêta que lorsque la foule, après avoir brisé les grilles, eut envahi la cour et se fut emparée des armes[4].

Le combat fut plus sérieux aux alentours du Panthéon. Le général Renault occupait la place[5]. Il fut renforcé vers 7 heures par l'arrivée de la colonne du colonel Brunet[6]. Il eut ainsi sous ses ordres une partie des 15e, 52e et 55e régiments de ligne et un détachement de cavalerie. Toute la matinée, ces forces furent employées à faire des patrouilles dans les ruelles de la montagne Sainte-Geneviève[7] ; elles se heurtèrent, vers 9 heures, aux barricades du Collège de France sans parvenir à les enlever[8]. « A la tête d'une compagnie d'élite du 55e, dit le général Renault, je me portai de ma personne en avant de l'École Polytechnique, où plusieurs barricades avaient été élevées... Je dégageai tous les abords de l'École en détruisant les barricades... ; une seule a été défendue... Je quittai

1. Wilfried de Fonvielle, *art. cit.*, p. 821.
2. Dépos. Delestre, n° 679.
3. Procès-verbal du comm. du quart. de l'Observatoire, n° 240.
4. Id.
5. Dépos. Renault, n° 278.
6. Dépos. Brunet, n° 398.
7. Dépos. Olendoux, n° 458.
8. Cf. p. 278.

l'École après y avoir laissé la compagnie que je commandais[1]. » Les barricades s'élevant de nouveau, le général Renault envoya, vers midi, le capitaine Beaulaincourt se mettre à la disposition du général Aupick. Beaulaincourt rangea sa compagnie en bataille sur la place de l'École, qui était encombrée par une foule en grande partie armée et par quelques gardes nationaux[2]. « Une masse de peuple se répandit sur la place en criant : Vive la ligne! A bas la garde municipale! Vive la réforme! A bas Guizot! Aussitôt, dit le sergent-major Guyot, nous fûmes accostés par un certain nombre d'hommes... qui distribuèrent du pain et du vin dans nos rangs[3]. Un de ces hommes... me dit : « Nous crions : Vive la ligne! Cependant « ce matin des hommes de votre compagnie ont fait feu sur « nous... dans la rue Mouffetard. Si nous vous abordons de la « sorte, c'est afin de nous emparer plus facilement de vos « armes. » ... Peu à peu, le peuple se mêla dans nos rangs. Sur ces entrefaites, une autre bande armée se joignit à la première, ce qui nous refoula vers l'École. Le sol en cet endroit était jonché de tas de pavés, en sorte qu'un grand nombre de soldats tombèrent en reculant... Tout à coup une détonation... se fit entendre, suivie immédiatement de plusieurs autres[4]. » La fusillade dura quelques instants, aussi vive d'un côté que de l'autre. « La fumée... étant dissipée, dit le capitaine Beaulaincourt, je vis que la place était balayée... Les hommes du peuple s'étaient retirés dans les maisons... et de là entretenaient par les fenêtres des étages supérieurs un feu nourri contre nous. Je criais alors : A la baïonnette!... Mes hommes, qui n'étaient pas encore revenus de l'effet produit sur eux par une attaque aussi violente qu'inattendue, ne répondirent pas à cet appel[5]. » Ils se précipitèrent au contraire vers l'École,

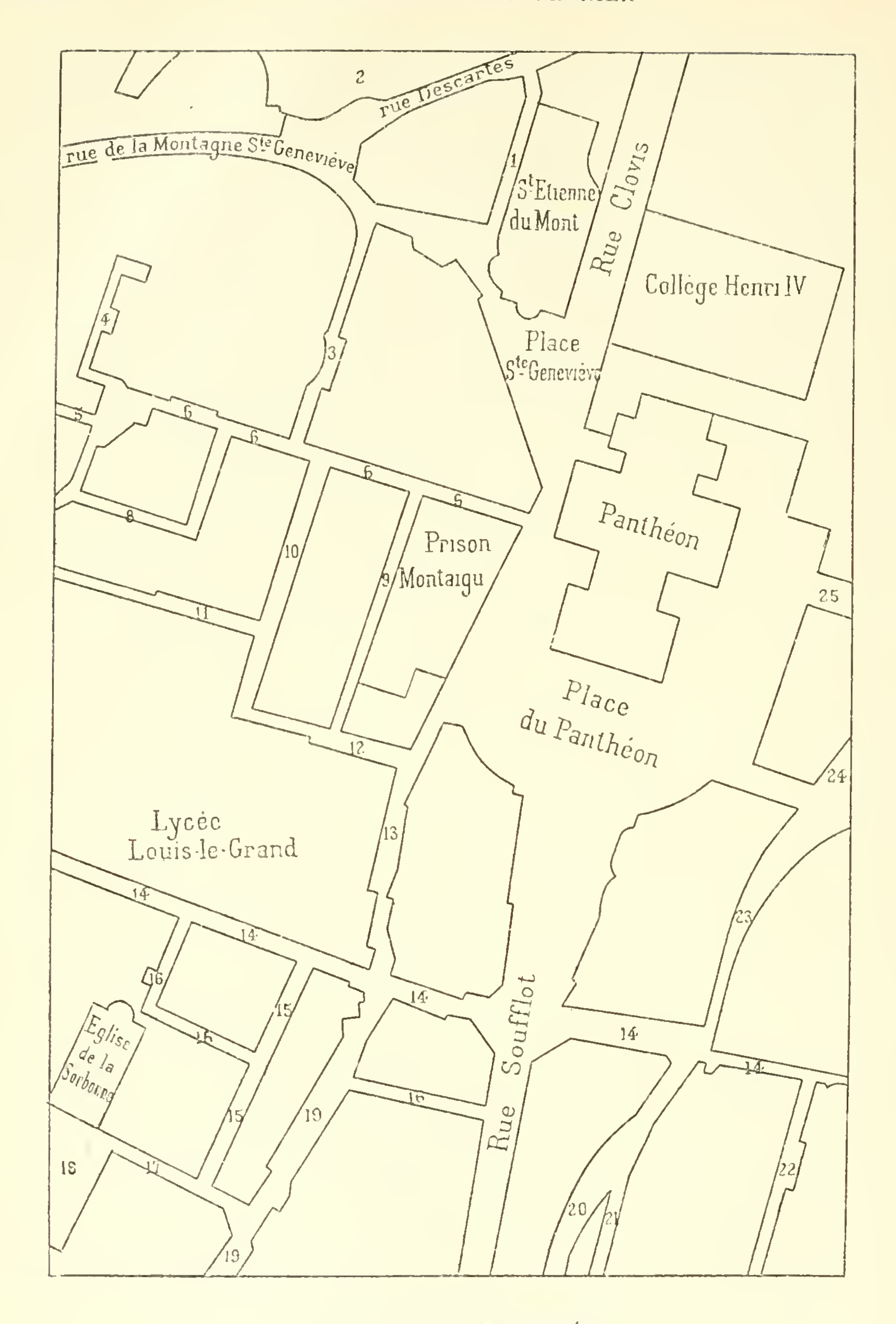
1. Dépos. Renault, n° 278.

2. Dépos. Beaulaincourt, n° 452; — dépos. Calonne, n° 453.

3. Cf. dépos. Lepore, n° 460 : « Un jeune homme avait un cruchon de vin; une femme portait du pain et nous en donnait. »

4. Dépos. Guyot, n° 457.

5. Dépos. Beaulaincourt, n° 452.



LA PLACE DU PANTHÉON

LÉGENDE DU PLAN : 1. Rue des Prêtres. — 2. École Polytechnique. — 3. Rue des Amandiers. — 4. Impasse des Bœufs. — 5. Rue des Carmes. — 6. Rue des Sept-Voies. — 7. Rue du Four. — 8. Rue d'Écosse. — 9. Rue Jean-Hubert. — 10. Rue de Reims. — 11. Rue des Charretiers. — 12. Rue des Cholets. —

suivis par la foule qui pénétra jusque dans la cour[1]. Il fallut les efforts du général Aupick[2], aidé par un étudiant nommé Jacquier[3], pour préserver l'École d'une invasion. Les soldats restèrent jusqu'au soir protégés par la garde nationale[4].

Sur la place du Panthéon, cependant, le général Renault, après avoir reçu l'ordre de Bugeaud de cesser toute hostilité, fit placer ses troupes en ligne autour du Panthéon, en recommandant aux officiers de rester inoffensifs. « Autour de nous, dit-il, circulait une population nombreuse, à laquelle s'étaient mêlés des élèves de l'École Polytechnique et des gardes nationaux. Cette masse était armée et fort exaltée. De temps à autre on tirait des coups de fusil[5]. » Pour éviter une collision qui semblait imminente, un habitant de la place, le lieutenant-colonel en retraite Denizet, descendit, harangua la foule, et promit de faire retirer les troupes si les insurgés restaient calmes[6]. Accompagné d'un adjoint du XIIe arrondissement, il s'approcha du général Renault. Ils « me firent connaître, dit le général, que le gouvernement n'existait plus[7], que toutes les troupes étaient rentrées dans leurs casernes, et m'engagèrent à renvoyer aussi celles qui étaient sous mon commandement[8]. » Après avoir consulté les officiers[9], Renault accepta de se retirer et de distribuer au peuple quelques armes. Trois colonnes

---

13. Rue Saint-Etienne-des-Grès. — 14. Rue Saint-Jacques. — 15. Rue des Cordiers. — 16. Rue des Poirées. — 17. Rue de Cluny. — 18. Place de la Sorbonne. — 19. Rue des Grès. — 20. Rue Saint-Hyacinthe. — 21. Rue Saint-Thomas. — 22. Rue Saint-Dominique. — 23. Rue des Fossés-Saint-Jacques. — 24. Place de l'Estrapade. — 25. Rue d'Ulm.

1. Dépos. Olendoux, n° 458.

2. Dépos. Aupick, n° 237; — dépos. Caloune, n° 453.

3. Dépos. Beaulaincourt, n° 462; — dépos. de Rocquancourt, n° 456.

4. Dépos. Guyot, n° 457.

5. Dépos. Renault, n° 278.

6. Denizet a raconté cet incident dans une brochure écrite peu après la révolution : *Saint-Jacques et Panthéon. Un épisode du 24 février*, Paris (s. d.), in-8° (Bibl. nat., Lb54, 5067). Cf. Martin Nadaud, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourganeuf, 1895, in-8°, p. 293. « Le plus proche voisin de mon chantier était un colonel en retraite du nom de Denizet, homme énergique et d'un tempérament révolutionnaire. »

7. L'incident se passe vers 3 heures de l'après-midi.

8. Dépos. Renault, n° 278.

9. Dépos. Brunet, n° 398.

furent formées, l'une qui se dirigea vers la caserne de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, l'autre vers la caserne de la rue Mouffetard, la dernière vers la caserne de Lourcine.

Le 15e se rendit à la caserne Neuve-Sainte-Geneviève[1], suivi d'une foule épaisse que guidait le lieutenant-colonel Denizet. Après avoir calmé l'impatience du peuple, Denizet s'entendit avec le commandant de la caserne pour la remise des armes. « L'on voit tout aussitôt le chef des soldats et le chef improvisé des citoyens se présenter ensemble... aux croisées du quartier, et tendre de leurs propres mains des armes aux ardents patriotes qui encombrent la rue, impatients de les saisir et de courir sans retard où l'on se bat encore[2]. »

A la caserne Mouffetard, les troupes s'entassèrent dans la cour « de manière à ne pouvoir opérer aucun mouvement[3] ». A peine arrivée, la foule « se rua sur la porte qu'elle empêcha de fermer, dit le colonel Brunet; ce fut en vain que nous luttâmes, moi et plusieurs officiers, il fallut laisser envahir la caserne et prendre nos armes[4] ».

La caserne de Lourcine ne fut envahie que beaucoup plus tard. Vers 5 heures, le peuple s'y présenta. Les soldats, sachant leur impuissance et la victoire définitive des insurgés, ne firent aucune difficulté à se laisser désarmer[5].

Banlieue. — Tandis que, dans Paris, les corps de garde et les casernes étaient successivement occupés, les insurgés de la banlieue dressaient autour de la ville une ceinture de barricades qui empêchaient les secours appelés de province d'arriver à destination. L'agitation n'avait cessé de croître depuis le mardi. L'annonce de la chute de Guizot était à peine parvenue dans ces quartiers excentriques; rien ne l'avait confirmée. Le 24, toutes les barrières étaient fermées, gardées par

1. La rue Neuve-Sainte-Geneviève s'appelle aujourd'hui rue Tournefort; la caserne n'existe plus.

2. Denizet, *Saint-Jacques et Panthéon*, p. 7.

3. Dépos. Lamaire, n° 448.

4. Dépos. Brunet, n° 398.

5. Dépos. Buisson, n° 451.

le peuple et la garde nationale ; les arbres des grandes routes étaient coupés, interceptant toutes les communications[1].

Sur la rive gauche, les préparatifs s'étaient faits avec calme, sans attaque et sans collision. Le lieutenant Deleuze, de la garde municipale, parcourut dans la matinée du 24, les boulevards extérieurs qui conduisaient des Invalides à la barrière de Fontainebleau[2]. « Je rencontrai sur la route, dit-il, une quantité considérable de barricades ; la population que je traversai était menaçante, et des groupes nombreux me suivaient. Après une assez longue marche, je parvins à la hauteur de la barrière de la Santé. Là, je fus enveloppé par des rassemblements au milieu desquels on voyait beaucoup de figures sinistres et menaçantes[3]. »

A Gentilly, « une foule de gens parcourait la rue en demandant des armes et quelques gardes nationaux ont été désarmés à domicile, ainsi que la brigade de gendarmerie de la Maison-Blanche[4]. »

A l'annonce de l'arrivée des dragons de Fontainebleau, on redoubla d'activité. Des barricades furent élevées jusqu'au delà de l'avenue de Bicêtre ; la garde nationale se rassembla et vint se joindre au peuple armé qui occupait les différents postes[5]. Vers 10 heures, les dragons se présentèrent. Le maire et le commandant de la garde nationale se rendirent au devant d'eux et leur exposèrent l'état des esprits, les engageant à rebrousser chemin. Le colonel Delachaize n'avait point prévu une telle résistance. Il envoya le capitaine Carré en reconnaissance. Le « capitaine... me rendit compte, dit le colonel, qu'il y avait impossibilité à passer, que l'intervalle de l'enceinte continue était entièrement barré ainsi que le chemin stratégique... Toutes ces issues étaient gardées par des gens en armes et par la garde

---

1. Procès-verbal du comm. de la commune de Gentilly, n° 258.
2. La barrière de Fontainebleau est aujourd'hui remplacée par la place d'Italie.
3. Dépos. Deleuze, n° 517.
4. Procès-verbal du comm. de la commune de Gentilly, n° 258.
5. Id.

nationale en uniforme[1]. » Le colonel Delachaize se réfugia au fort de Bicêtre, qui, dans l'après-midi, se rendit sans résistance[2].

A Montrouge, la foule essaya d'incendier la barrière d'Enfer, qui ne fut préservée que grâce à l'intervention de la garde nationale et du maire[3]. Vers le soir, quand les troupes se retirèrent de Paris, un détachement du 10e dragons, qui se repliait sur la route d'Orléans, fut arrêté et désarmé sans difficulté[4].

Sur la rive droite, l'émeute, qui les jours précédents s'était concentrée sur les Batignolles et Neuilly, éclata, le 24, avec plus de violence à La Chapelle et à La Villette. « Je trouvai, dit le colonel Dulac du 29e d'infanterie, toutes les barrières jusqu'à celle de La Villette en feu, et les boulevards barricadés en travers. A l'aide de la nouvelle du changement du ministère, j'écartai toute résistance... Arrivé à la barrière de La Villette, je trouvai une assez grande masse de peuple, à laquelle s'était jointe la garde nationale... Il m'a fallu parlementer longtemps pour obtenir passage... A quelques pas de la barrière de la Petite-Villette, je rencontrai une masse de peuple plus considérable, armée de toutes manières, et des barricades fortement défendues... [Les officiers de la garde nationale] me démontrèrent qu'il me serait impossible d'aller plus loin sur ces boulevards sans... livrer... des combats dont le succès était fort incertain[5]. »

Les mêmes difficultés attendaient le 57e de ligne, qui venait d'Amiens[6], à son débarquement à la gare de La Chapelle. Pour s'opposer à son entrée dans Paris, les insurgés commencèrent la démolition des trois ponts du chemin de fer du Nord[7].

1. Dépos. Delachaize, n° 324.
2. Procès-verbal du comm. de la commune de Gentilly, n° 258.
3. Procès-verbal du comm. de la commune de Montrouge, n° 259.
4. Id.
5. Dépos. Dulac, n° 426.
6. Cf. chap. V.
7. Procès-verbal du comm. de la commune de La Chapelle, n° 253. Le commissaire décrit l'état d'abattement des soldats après le 24 février : « Ces

Aucune hostilité contre les soldats ne dirigeait d'ailleurs les insurgés; il s'agissait d'empêcher la résistance du ministère, et non pas d'attaquer la troupe comme on poursuivait les municipaux. C'est ce que montre le récit du colonel Léon. « Vers 2 heures après-midi..., une bande de 12 à 1.500 individus, les uns armés, les autres sans armes, vinrent aux grilles de la gare, en annonçant l'intention d'incendier les magasins... Voulant autant que possible empêcher tout désordre et éviter toute collision, je fis ouvrir les portes; la foule entra dans l'intérieur de la gare. Je me plaçai au milieu d'elle pour la haranguer, et, par des paroles de conciliation et de persuasion, je parvins à faire sortir, dans le calme, ces hommes qui étaient entrés dans la plus grande exaltation. Je dois même ajouter qu'ayant appris que nous étions sans vivres, ils ne tardèrent pas à nous envoyer du pain par leurs femmes et leurs filles, lesquelles, malgré notre insistance, refusèrent d'en recevoir le prix[1]. »

Telle fut la lutte spontanée qui éclata, le 24, sur tous les points de Paris. Elle révèle combien était profonde l'exaltation populaire d'où sortit la révolution. Elle explique aussi l'échec du plan conçu, dans la nuit, par le maréchal Bugeaud, mieux encore que les hésitations et les contradictions du commandement.

pauvres soldats étaient on ne peut plus tristes et sont rentrés à La Chapelle... dans un état complet d'épuisement et de démoralisation. »

1. Dépos. Léon, n° 462.

CHAPITRE X

La marche des colonnes d'attaque et les tentatives d'apaisement

I. La colonne Bedeau : Marche jusqu'au boulevard Poissonnière. — Attitude de la garde nationale. — Intervention de M. Avisse et de M. Fauvelle-Delbarre. — Fauvelle-Delbarre à l'État-Major. — Il obtient du maréchal Bugeaud l'ordre de cesser les hostilités. — Retraite de Bedeau. — Arrivée à la place de la Concorde à travers les boulevards. — Attaque du poste Peyronnet. — Fusillade du Pont-Tournant.

II. La colonne Sébastiani : Marche vers l'Hôtel de Ville à la rencontre du général Talandier. — Collision dans les rues du IXe arrondissement. — Intervention de M. Moreau et de Flotard. — Cessation des hostilités. — Rôle de la garde nationale. — Désarmement des troupes. — Occupation de l'Hôtel de Ville par le capitaine Jourdan. — Départ de M. de Rambuteau et des généraux. — Envahissement de l'Hôtel de Ville par le peuple.

III. Les colonnes Brunet et Saint-Arnault : Marche sans incident de la colonne Brunet vers le Panthéon. — Collision dans la rue Richelieu entre la colonne Saint-Arnault et les insurgés. — Retour au Carrousel.

IV. Les tentatives d'apaisement : Arrivée aux Tuileries de Thiers et de ses amis. — Conversation avec Bugeaud. — Entrevue avec le roi. — Nomination de Lamoricière au commandement de la garde nationale. — Bugeaud accepte Lamoricière. — On décide d'employer la conciliation pour calmer l'émeute. — Tentatives du colonel Lemercier, d'Odilon Barrot, de Lamoricière. — Échec de ces tentatives. — Placards et proclamations.

I

Vers 5 heures du matin, Bugeaud commença son offensive. Il donna aux colonnes formées dans la nuit l'ordre de marcher

sur les points désignés en détruisant les barricades élevées sur leur passage.

Bedeau[1] partit à 5 heures et demie[2]. Sa colonne se composait de deux bataillons du 1er léger, deux du 21e de ligne, un détachement de chasseurs à pied du 6e bataillon, un escadron du 8e dragons, deux pièces d'artillerie, en tout 1800 hommes environ ; le général Desalles marchait avec l'arrière-garde[3]. Après avoir réuni ses officiers, leur avoir exposé la situation et défini la mission dont le maréchal l'avait chargé, Bedeau plaça en avant-garde le détachement du 6e chasseurs, composé de vétérans qui avaient fait la guerre d'Afrique. La colonne suivit les rues Richelieu, Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne, la place de la Bourse, la rue Feydeau, en s'emparant de plusieurs barricades inoccupées[4]. « J'étais à la tête de la colonne, après... un détachement des chasseurs d'Orléans, dit le commandant Burot. Au moment où nous sortions de la rue Feydeau et entrés dans la rue Montmartre, nous reçûmes quelques coups de feu tirés des croisées. Arrivés au boulevard, nous rencontrâmes des barricades qui fermaient la rue Montmartre, le faubourg et le boulevard. Nous avons reçu une fusillade assez bien nourrie... ; quelques coups de fusil furent tirés de notre part, mais presque aussitôt les hommes de ces barricades s'enfuirent[5]. » La colonne tourna

---

1. Bien que ce soit la colonne Sébastiani qui partit la première, il est plus commode pour la clarté du récit, de raconter d'abord la marche du général Bedeau. Les détails les plus complets sur cette colonne sont ceux qui ont été fournis par le général lui-même ; ils se trouvent dans quatre récits :

1° Les dépositions des 21 mars et 15 avril 1848, à l'occasion du procès des ministres ;

2° Une lettre à la *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1849, p. 533-536 ;

3° Une lettre parue dans *La Presse* du 5 avril 1851, en réponse à une lettre de Bugeaud publiée à ce moment ;

4° Un article écrit vers 1860 et publié sous le titre : *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 449 et suiv. Ce dernier récit est le plus étendu des quatre.

2. Et non 6 heures et demie, comme le prétend le récit de la *Revue de Paris*. La lettre de 1851 donne bien 5 heures et demie comme heure de départ.

3. Dépos. Desalles, n° 270.

4. Dépos. Brequet, n° 484.

5. Dépos. Burot, n° 348.

à droite sur le boulevard et se dirigea vers la porte Saint-Denis. « N'apercevant pas de garde nationale et voyant quelques citoyens appartenant à la classe aisée en avant sur le boulevard, dit le général Bedeau, je me mis en communication avec eux et leur demandai pourquoi la garde nationale n'était pas réunie. Ils me répondirent en se plaignant avec vivacité de l'événement du boulevard des Capucines, ajoutant que la veille on les avait trompés en leur annonçant le changement de ministère. Ils n'avaient reçu aucune nouvelle de la décision royale concernant M. Barrot et M. Thiers [1]. » Le général était entouré de bourgeois, réclamant avec insistance des proclamations afin d'éclairer le peuple et la garde nationale qui ignoraient les nouvelles dispositions du pouvoir. « Je me présentai... [au général], dit un relieur, Bertrand Avisse, et lui demandai quelles étaient ses intentions, lui faisant connaître que tout le quartier était en armes, que de fortes barricades s'élevaient de toutes parts et qu'il lui serait difficile d'aller plus loin. Sa réponse fut qu'il venait remplir une mission pacifique, que MM. Thiers et Odilon Barrot étaient appelés au ministère, que la réforme était accordée, et qu'il ne devait plus y avoir d'hostilités. Il me proposa même de l'aider à publier cette nouvelle. Mon opinion était que ces concessions venaient trop tard, et je lui dis que ce qu'il fallait publier, c'était la République [2]. » A l'arrivée des soldats, des officiers de la garde nationale étaient accourus sur le boulevard. Le commandant Grégoire, le capitaine Favrel se présentèrent devant le général pour le mettre au courant de la situation ; ils confirmèrent ce qu'on venait déjà de lui rapporter, la surexcitation du quartier, l'ignorance des insurgés, les dispositions hostiles de la garde nationale ; ils lui proposèrent de faire vérifier cet état par un détachement de sa colonne, à condition que la colonne elle-même suspendrait sa marche [3]. Le général indécis accepta : il fit arrêter ses troupes à mi-

1. Dépos. Bedeau, n° 264.
2. Dépos. Avisse, n° 159.
3. Dépos. Favrel, n° 592 ; — récit de la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 457.

chemin de la rampe qui monte au Gymnase, un peu en deçà d'une barricade qui coupait tout le boulevard. Il donna au capitaine Favrel une compagnie de chasseurs d'Orléans qui partit, tambour battant, afin d'activer la réunion de la garde nationale [1]. « Nous conduisîmes ce détachement dans le quartier, dit Favrel, en lui faisant traverser les nombreuses barricades qui existaient et nous le ramenâmes au général [2]. » Bedeau chargea M. Avisse de porter au maréchal Bugeaud un billet écrit au crayon, dans lequel il l'informait qu'il se trouvait en présence d'une population non armée et inoffensive, ignorant le changement de ministère, qu'il avait arrêté sa colonne pour faciliter le rassemblement de la garde nationale et qu'il attendait des proclamations faisant connaître au peuple les mesures prises par le roi [3]. « J'eus beaucoup de peine à parvenir jusqu'à la place du Carrousel, dit Avisse, mais j'en rapportai un ordre que je remis au général Bedeau [4]. » Dans cet ordre, le maréchal enjoignait de nouveau au général d'employer d'abord la persuasion et, s'il n'arrivait à rien par ce moyen, d'agir alors par la force. M. Avisse était accompagné par le colonel de Neuilly, porteur de proclamations manuscrites signées du duc d'Isly avec le cachet de l'État-Major [5]. Cet ordre dissipa les hésitations de Bedeau; il commença par répandre les proclamations, aidé par quelques officiers de la garde nationale. La nouvelle produisit sur la population un

---

1. Dépos. Desalles, n° 270.
2. Dépos. Favrel, n° 592.
3. Dans sa lettre de 1851, Bedeau cite le billet textuel; mais il ne se trouve pas reproduit dans l'article de la *Revue de Paris*. Le sens est d'ailleurs le même dans les deux articles.
4. Dépos. Avisse, n° 159.
5. Dépos. Bedeau, n° 264; — lettre de Bedeau de 1851; — lettre de Bugeaud à M. Léonce de Lavergne, dans *La Presse* du 1er avril 1851. Dans l'article de la *Revue de Paris*, Bedeau prétend que, dans sa réponse, le maréchal ne parle pas d'agir par la force. « Le maréchal a été bien mal servi par sa mémoire, car alors *pourquoi m'avoir envoyé des proclamations s'il ne s'était agi que d'opérer militairement ?* » (p. 458). La première version, établie par le témoignage concordant de Bugeaud et de Bedeau, est plus vraisemblable et explique mieux la suite des faits. C'est à peu près vers 7 heures qu'Avisse arriva à l'État-Major: à cette heure, le maréchal n'avait pas encore pris la détermination de céder.

effet favorable[1]; mais quand on chercha au *Moniteur* qui venait de paraître la confirmation des mesures annoncées, on n'y trouva que la nomination de Bugeaud ; un sentiment de défiance saisit de nouveau les insurgés ; on rappela les événements de la veille, l'annonce de la chute de Guizot suivie de la fusillade des Capucines. Devant ces dispositions hostiles, Bedeau se prépara à agir militairement, suivant les instructions de Bugeaud. Les officiers de la garde nationale l'entouraient, le pressaient de renoncer à son projet, de ne pas pousser plus loin son attaque. Il « persistait... à vouloir détruire les barricades, dit le capitaine Favrel. Je lui fis observer qu'elles étaient gardées par le peuple ; je lui dis que nous nous joindrions à lui pour les défendre. Cette déclaration parut l'ébranler[2]. » Les habitants du quartier le suppliaient, de leur côté, d'éviter une collision qui ne pouvait être que sanglante. Un des plus pressants était M. Fauvelle-Delbarre, industriel important du boulevard Bonne-Nouvelle. « Je m'approchai du général Bedeau qui était déjà entouré d'un grand nombre de personnes du quartier, raconte-t-il ; je lui fis connaître le danger de sa position ; je lui présentai le tableau de tous les malheurs qui pouvaient résulter d'une attaque qu'il dirigerait contre le peuple. Mes observations eurent assez de succès pour qu'il m'autorisât à me rendre, en son nom, à l'État-major général à l'effet d'y rendre compte de sa position et d'y obtenir de nouveaux ordres. Il me fit accompagner d'un officier de l'état-major de la garde nationale[3]. » Il était à peu près 7 heures et demie du matin.

Fauvelle-Delbarre se hâta vers le Carrousel, au milieu des obstacles et des barricades. « Je fus introduit dans un des salons de l'État-major, où je trouvai le maréchal Bugeaud entouré d'un assez grand nombre d'officiers supérieurs. Le duc de Nemours était aussi présent. J'exposai la situation du général Bedeau ; je rappelai toutes les considérations que je

1. Dépos. Quetil, n° 580.
2. Dépos. Favrel, n° 592.
3. Dépos. Fauvelle-Delbarre, n° 158.

lui avais présentées; elles paraissaient réussir; mais mon nom était inconnu; il fallut redoubler d'efforts pour obtenir le succès complet qui enfin les couronna[1]. » Le maréchal, découragé, inquiet d'une situation qu'il connaissait mal, troublé par les avis contradictoires qu'il recevait, au milieu du

---

1. Id. Cet incident est un des plus obscurs de ces journées. Malgré l'abondance des témoignages, il est à peu près impossible d'en préciser tous les détails. Le récit de Fauvelle-Delbarre est le plus autorisé. D'après un officier supérieur d'artillerie, voici ce qu'aurait dit Fauvelle-Delbarre : « Monsieur le maréchal, nous venons vous supplier de retirer vos troupes, afin « d'éviter une grande effusion de sang. Nous avons l'intime conviction que si « le peuple savait que MM. Thiers et Odilon Barrot sont appelés à former un « nouveau ministère, tout rentrerait dans le calme. La garde nationale seule « suffirait à maintenir l'ordre. — C'est votre idée, répond assez brus- « quement le maréchal; mais qui me garantira ce retour à la tranquillité?»... La députation ne s'est pas encore éloignée quand le duc de Nemours entre et vient parler à l'oreille du maréchal..... » *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs. Les Tuileries en février 1848*. Paris, juillet 1868, in-32, (Bibl. nat., Lb[13], 600), p. 15-16.

D'après le *Journal d'un officier de cavalerie* (capitaine Brô), voici comment l'incident se serait passé : « En haut de l'escalier, que je trouve encombré de monde, j'aperçois... un monsieur en paletot, discutant avec beaucoup d'animation avec le maréchal Bugeaud... : « Monsieur le maréchal, « disait-il, si la troupe tire un coup de fusil maintenant, tout est perdu; « toute médiation devient impossible, et Paris est noyé dans le sang! — « Mais, répondait le maréchal, vous ne pouvez cependant pas exiger que la « troupe laisse tirer sur elle sans riposter! — Monsieur le maréchal,... il « vaut mieux qu'il y ait quelques soldats de tués que de provoquer un « conflit que rien ne pourra plus arrêter et qui amènera des malheurs ter- « ribles et dont vous serez responsable. — Eh bien! soit, dit le maréchal, en « se tournant vers un officier, faites donner l'ordre que la troupe ne réponde « pas, quand bien même on tirerait sur elle!... » Publié par De Marnay, *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, Paris, 1875, in-8° (Bibl. nat., La[38], 50), p. 319-320.

Sur l'ordre de suspendre les hostilités, la plus grande incertitude règne. Après les événements, chacun déclina la responsabilité de cet acte qui parut une capitulation devant l'émeute.

Bugeaud, dans sa déposition et dans sa lettre à M. Léonce de Lavergne, prétend qu'il n'a fait qu'obéir à un ordre de Thiers et d'Od. Barrot, transmis au nom du roi. La version de Bugeaud est celle qui prévaut parmi les officiers, prêts à rejeter toute la responsabilité sur le pouvoir civil. « Le duc de Nemours accompagné de M. Thiers arriva au quartier-général, dit le général Rulhières. Ils eurent une conférence avec le maréchal Bugeaud, et ce fut à l'issue de cet entretien fort court que des officiers... furent expédiés sur tous les points de Paris pour porter l'ordre aux troupes de cesser toute espèce d'engagement. » (dépos. n° 267). Mais Rulhières ne fut pas témoin oculaire des faits qu'il rapporte. M. Thureau-Dangin a montré comment Bugeaud déformait les événements et comment il confondait l'ordre de

tumulte général, se décida à modifier sa tactique, à renoncer à la force, à n'employer que la persuasion. Il envoya au général Bedeau le billet suivant :

Mon cher général.

Mes dispositions sont modifiées. Annoncez partout que le feu cesse et que la garde nationale prend le service de la police, faites entendre des paroles de conciliation.

P.-S. — Repliez-vous sur le Carrousel[1].

En même temps, ses aides de camp, Trochu et Fabar, expé-

---

cesser le feu qu'il fit envoyer par Fauvelle-Delbarre, et la décision de ne plus agir que par la conciliation, prise avec les ministres lorsque Thiers et Odilon Barrot vinrent installer Lamoricière à l'État-Major comme commandant de la garde nationale. Thiers, dans sa conversation avec N. W. Senior, semble croire également qu'il n'y a pas eu d'ordre de suspendre les hostilités avant son entrevue avec Bugeaud. Plusieurs témoignages tendent à établir le contraire; d'abord le récit du capitaine Brô, qui, le matin du 24, accompagna Thiers et ses amis de la place Saint-Georges au Carrousel; il précédait les ministres et il arriva à l'État-Major au moment où Fauvelle-Delbarre arrachait à Bugeaud l'ordre de retraite de la colonne Bedeau (De Marnay, *Mémoires secrets...*, p. 319). Duvergier de Hauranne dit de même dans sa déposition : « J'ai entendu dire, sans avoir pu le vérifier, qu'avant même notre arrivée l'ordre de cesser le feu avait été donné. » (dépos. n° 660).

On peut ainsi admettre qu'un ordre de cesser les hostilités était parti de l'État-Major avant l'arrivée de Thiers. Mais à qui maintenant faut-il attribuer la responsabilité de ce premier ordre? M. Thureau-Dangin, qui a présenté la version royaliste, la fait peser tout entière sur le maréchal; il va plus loin; il prétend même, d'après les confidences du duc de Nemours, que ce prince n'assistait pas à l'entrevue de Bugeaud et de Fauvelle-Delbarre. Malheureusement, ces confidences sont formellement contredites par les *Notes* écrites par le duc lui-même peu après les événements et publiées récemment par M. René Bazin (*Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°, p. 299) : le duc raconte avoir assisté à la démarche de Fauvelle-Delbarre, qui, dans sa déposition, signale également sa présence. Toutefois, dans son récit, le duc ne dit pas s'il fut pour quelque chose dans l'ordre de cesser les hostilités. Mais il est difficile d'admettre ce changement subit dans les idées et dans le plan de Bugeaud, dont la violence n'est pas une simple calomnie inventée par ses adversaires, et qui, même après la cessation des hostilités, faisait tirer sur un groupe d'insurgés dans la cour du Carrousel (N.-W. Senior, *Conversations with Thiers, Guizot, etc...*, t. I[er], p. 15). Il faut bien supposer l'influence pacifique de la cour et du duc de Nemours en particulier.

1. Récit de la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 459. Bedeau perdit cette lettre le 24 février, sur la place de la Concorde; elle lui fut rapportée après 1851;

diaient à tous les chefs de détachement un ordre analogue, annonçant la fin des hostilités. L'armée se retirait sans combattre, abandonnant Paris à l'émeute fortifiée derrière ses barricades.

Au moment où Fauvelle-Delbarre remettait à Bedeau le billet du maréchal, le commandant Grégoire arrivait par la Porte Saint-Denis à la tête de 300 gardes nationaux. Pour faciliter la marche des soldats à travers les barricades des boulevards, Bedeau demanda à la garde nationale de précéder sa colonne. La compagnie de voltigeurs, commandée par les capitaines Deslandes et Labelonye[1], se mit en tête et les troupes commencèrent à défiler, tambours battant. Le général Bedeau, accompagné de son aide de camp, le chef d'escadron d'état-major Espivent de la Villeboisnet, marchait à l'avant; comme à l'aller, le général Desalles avait la surveillance de l'arrière-garde. Sur la prière de quelques officiers de la garde nationale, Bedeau avait fait remettre la baïonnette au fourreau en signe de conciliation. Jusqu'à la rue Montmartre, la retraite s'opéra facilement; mais à partir de ce carrefour, la foule devint épaisse et serrée: ne comprenant pas le sens de ce mouvement, elle interrogeait anxieusement les officiers qui répondaient par l'annonce du ministère Thiers-Barrot. Devant la rue Montmartre, une barricade énorme se dressait, intercep-

c'est ce qui explique qu'il ne l'ait pas publiée dans sa réponse à la lettre de Bugeaud. Il la conserva soigneusement jusqu'à sa mort; l'original est entre les mains de ses héritiers. — D'après la *Patrie* du 14 avril 1851, l'ordre envoyé par Bugeaud aurait été rédigé différemment :

« Mon cher général,

« La présente vous sera remise par M. Fauvelle-Delbarre; elle a pour but de vous prier de cesser toute hostilité. Laissez à la garde nationale le soin de rétablir la tranquillité. Venez vous mettre à ma disposition sur les quais, afin que les communications avec l'Hôtel de Ville ne puissent être interceptées; vous reviendrez par les rues de Richelieu ou de la Paix, ou par toute autre route que vous jugerez convenable.

« Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : Maréchal duc d'Isly. »

La Patrie ne donnant aucune indication précise sur l'origine de ce billet, je m'en suis tenu au texte publié par Bedeau.

1. Dépos. Labelonye, n° 591.

tant tout le boulevard; elle était défendue par un groupe d'ouvriers bien armés que dirigeait un typographe, Joseph Etté. Ils refusèrent de démolir leur barricade pour ouvrir un chemin aux soldats. Un commandant de la garde nationale « annonça au public que tout était fini, dit Joseph Etté, que les troupes se retiraient. Je lui répondis que l'événement du boulevard des Capucines nous permettait de n'avoir pas confiance, et que le seul moyen de l'établir était de faire mettre aux troupes la crosse de leurs fusils en l'air. Ce commandement fut fait et exécuté[1]. » Le général Bedeau passa avec les premières compagnies; mais la foule devint bientôt plus nombreuse; elle entourait les soldats, brisait leurs rangs aux cris de : Vive la ligne![2], les dépouillait de leurs munitions et de leurs armes. Quand les canons arrivèrent, la brèche se trouva trop étroite; le peuple se refusait à l'agrandir; le général Desalles se résigna à dételer les avant-trains et à abandonner les canons à la garde nationale; les insurgés s'en emparèrent, ouvrirent et pillèrent le caisson[3].

Bedeau cependant continuait sa route, en traversant cinq barricades successives jusqu'au pavillon de Hanovre. Sur le boulevard des Italiens, un peu après la rue Richelieu, il croisa Odilon Barrot qui s'efforçait d'avancer au milieu de masses tumultueuses. Au coin de la rue de la Paix, le général eut un instant l'idée de suivre cette nouvelle voie pour atteindre plus rapidement la place de la Concorde; mais il se rangea à l'avis des gardes nationaux qui lui conseillaient de « continuer sa route jusqu'à la Madeleine afin... que la présence de la troupe accompagnée de la garde nationale y fût un signe de paix[4] ». Il pria M. Mauguin d'informer le maréchal Bugeaud de son itinéraire. Sur le boulevard des Capucines, il

1. Dépos. Etté, n° 687.

2. Dépos. Leloutrel, n° 403 ; — Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, Paris, 1893, in-8°, p. 55.

3. Dépos. Etté, n° 687; — *Journal des Débats*, 25 février 1848: « Des colonnes de peuple... s'emparent, sur le boulevard des Italiens, de plusieurs canons... : en un instant, les munitions ont été distribuées. »

4. Dépos. Bedeau, n° 264.

fut rejoint par le capitaine de Chanaleilles qui venait, de la part du général Desalles, lui rendre compte des difficultés qu'il rencontrait. Bedeau fit accompagner le capitaine de Chanaleilles par deux officiers de la garde nationale qui se chargèrent d'apaiser la foule. Après quelques manifestations devant le ministère des Affaires étrangères, la colonne arriva à la Madeleine, toujours entourée par des rassemblements bruyants qui donnaient à la retraite l'aspect d'une débandade.

La place de la Concorde était occupée par un fort détachement de cuirassiers sous les ordres du général Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Une ligne de cavaliers fermait la rue Royale. Bedeau, craignant que la vue de la foule n'effrayât les cuirassiers, envoya son aide de camp, M. Espivent de la Villeboisnet, prévenir le général Regnault qu'il n'avait à concevoir aucune inquiétude de cette masse de peuple et de troupes, et l'inviter à livrer passage à la colonne. « Le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely accueillit ma demande sans aucune difficulté, dit le chef d'escadron Espivent, mais il me fit remarquer que le poste Peyronnet était occupé par la garde municipale qui était rangée en bataille devant la grille ; et, dans la crainte que cette position de la garde n'offusquât le peuple, il me pria, en l'absence de son aide de camp, de donner au chef de poste l'ordre de faire rentrer sa troupe[1]. » Le poste était gardé par le maréchal des logis Fouquet avec 25 municipaux. « L'ordre [du général Regnault], continue Espivent, ne fut point accepté par le sous-officier commandant : il me fit observer que le poste serait bientôt envahi, s'il faisait ce que je lui demandais. J'insistai néanmoins, et j'allai rejoindre le général Bedeau[2]. »

Bedeau avait atteint la place de la Concorde et donné l'ordre aux gardes nationaux qui marchaient en tête de tourner à droite pour permettre aux troupes de ligne de s'engager à gauche dans

1. Dépos. Espivent de la Villeboisnet, n° 287.
2. Id.

la rue de Rivoli. Ce mouvement fut exécuté et la compagnie Labelonye se trouva à cinquante mètres environ du poste Peyronnet. A ce moment, sans que l'on puisse établir au juste quelle en fut la cause, une collision éclata entre les premiers rangs de la colonne et les municipaux rangés en bataille devant le poste[1]. « Cette attaque inattendue, dit le capitaine Labelonye, excita l'irritation d'autant plus vive de la garde nationale qu'elle marchait, comme la troupe de ligne, la crosse en l'air. Je me retournai vers le général en exprimant mon indignation et criant : Général, c'est une infâme trahison ![2] » C'était le cri que répétait la foule de toutes parts. « La plus grande exaltation se manifesta, dit Espivent ; on criait à la trahison, et tout me faisait craindre que cette collision partielle ne devînt générale sur la place qui était couverte de troupes[3]. » Le général Bedeau, effrayé, s'élança vers le poste pour faire cesser le feu. « Je fis quelques pas en avant, dit-il, et à l'aide de ma casquette, j'indiquai aux gardes municipaux de cesser le feu. Une partie des gardes nationaux me demanda d'aller au poste pour le garder et éviter que la collision ne recommençât. Je laissai ma colonne à l'entrée de la place et me dirigeai sur le poste en renouvelant les signes de paix[4]. » Il ordonna aux municipaux de rentrer dans le corps de garde ; mais, aussitôt, le peuple et les gardes nationaux, excités par la vue de quelques cadavres, se précipitèrent sur la porte. La fusillade recommença. Les cuirassiers assistaient impuissants à ce massacre. Le général Regnault s'avança avec ses aides

1. D'après les officiers de cavalerie, présents sur la place, ce fut le peuple qui attaqua le premier : dépos. Odille, n° 291 ; dépos. Reibelle, n° 289 ; dépos. Carrière, n° 290 ; dépos. Dunetz, n° 294. — Scherly, concierge de l'ambassade ottomane, contiguë au poste Peyronnet, donne une version un peu différente : « Un jeune garçon arrivant par derrière le poste tira un coup d'arme à feu sur un des gardes qu'il blessa au menton. Aussitôt ces derniers... tirent une décharge et se réfugièrent dans le poste qu'ils barricadèrent. » (Dans le procès-verbal du comm. du quart. des Champs-Elysées, n° 71.)

2. Dépos. Labelonye, n° 591.

3. Dépos. Espivent de la Villeboisnet, n° 287.

4. Dépos. Bedeau, n° 264.

de camp pour joindre ses efforts à ceux de Bedeau. Le colonel Carrière conduisit un détachement, mais, pris entre deux feux, il dut se retirer[1]. « Ne pouvant charger, d'un côté sans l'ordre du général, de l'autre sans charger l'infanterie elle-même qui se trouvait entre nous et les gardes municipaux, nous avons eu la douleur, dit le colonel Reibelle, de ne pouvoir voler à leur secours[2]. »

Rapidement le poste fut entouré, les grilles forcées. Les municipaux, se voyant sans secours, sortirent en jetant leurs armes. « Je me suis présenté à la porte, dit le brigadier Clément,... et j'ai remis mes armes..., déclarant que je me rendais. Mais à peine sorti, j'ai reçu quinze blessures[3]. » D'autres escaladèrent la fenêtre et vinrent se réfugier dans les rangs des cavaliers; mais le peuple exaspéré les poursuivait, frappant sans merci dans son indignation[4].

Au bruit des détonations, le poste du Pont-Tournant, établi à l'entrée du jardin des Tuileries, et composé d'un détachement du 69e de ligne sous les ordres du lieutenant Tapoul et d'un détachement du 74e commandé par le sous-lieutenant Davranches-Dukermont, avait pris les armes. Bientôt, quelques gardes municipaux, fuyant sans capote, à travers la cavalerie, se présentèrent devant la grille où ils furent recueillis[5].

Quelques instants après, le maréchal des logis Fouquet arrivait à son tour. « Il était tout ensanglanté et se traînait à peine. Il criait : Sauvez-moi ! sauvez-moi ! Plusieurs hommes le poursuivaient; l'un d'eux, sans arme, le pressait de près et lui avait déjà mis la main sur le collet... Bien que ce malheu-

1. Dépos. Carrière, n° 290.

2. Dépos. Reibelle, n° 289.

3. Dépos. Clément, n° 531.

4. Le nombre des morts et des blessés est impossible à fixer exactement; d'après le concierge de l'ambassade ottomane, Scherly, qui soigna plusieurs blessés, il faut évaluer ce nombre à 8 morts et 20 blessés au minimum. (Dépos. dans le procès-verbal du comm. du quart. des Champs-Élysées, n° 71.)

5. Dépos. Tapoul, n° 467.

reux... fût encore à vingt pas environ de la grille, je passai le bras à travers la grille, dit le lieutenant Tapoul, et je m'écriai : Arrivez! arrivez!, lorsqu'un coup de fusil, immédiatement suivi de plusieurs autres, partit du peloton qui était rangé derrière moi. Cette décharge eut pour résultat d'abattre l'homme qui tenait le garde municipal au collet, un de ceux qui le pressaient le plus près et une autre personne qui débouchait sur la place de la Concorde... Je fis immédiatement ramasser ces trois cadavres et les fis placer dans le jardin... Je fus atterré et saisi d'une vive douleur en reconnaissant dans le cadavre de l'un de ces hommes, M. Jollivet[1] », député conservateur, qui venait de la rue Royale et qui se rendait à la Chambre.

Attirés par cette nouvelle décharge, le général Bedeau et son aide de camp Espivent accoururent au Pont-Tournant. Ils ordonnèrent d'enfouir les cadavres pour que leur vue ne déchaînât pas une collision plus grave. Quand l'agitation fut un peu calmée et que les rassemblements se furent dissipés par la rue Saint-Florentin, Bedeau s'occupa de disposer ses troupes sur la place. Il établit les chasseurs près du poste Peyronnet, puis le 21e de ligne s'étendant vers la rue de Rivoli ; il renvoya les dragons à leur régiment, et le détachement du 5e léger à l'École militaire. Ces dispositions prises, il chargea un aide de camp de prévenir le maréchal Bugeaud des divers incidents qui venaient d'avoir lieu et de solliciter des ordres. Il était alors à peu près 10 heures 1/2.

II

La colonne Sébastiani partit un peu avant la colonne Bedeau. Elle se composait du 30e de ligne, d'un bataillon du 34e, d'un bataillon du 69e, d'un escadron de cuirassiers et de

1. Dépos. Tapoul, n° 467. Cf. les dépositions : Davranches-Dukermont, n° 479; Judais, n° 472; Moncourt, n° 473; Rohl n° 470; Richter, n° 474; Marillier, n° 469; Houdemant, n° 468.

deux pièces d'artillerie. Le général Garraube était adjoint à Sébastiani [1]. L'avant-garde fut formée par une partie du 30e de ligne, commandée par le colonel D'Hugues [2]. Sébastiani avait comme mission de gagner l'Hôtel-de-Ville en passant par la pointe Saint-Eustache, où il devait opérer sa jonction avec les troupes du général Talandier, venues à sa rencontre. Bugeaud ne lui avait fixé aucun itinéraire précis. Sur les conseils de son aide-de-camp, le chef d'escadron Montesquiou de Fezensac [3], il s'engagea dans la rue St-Honoré et, par la rue des Prouvaires, atteignit Saint-Eustache où se trouvaient déjà les bataillons de Talandier [4]. Ce dernier détachement était parti dès 4 heures du matin de la place de l'Hôtel-de-Ville : il avait eu, dans ce quartier hérissé de barricades, à soutenir une série de petits combats meurtriers et sans résultat [5]. La colonne Sébastiani, ainsi renforcée, suivit la rue Rambuteau. Au carrefour de la rue Beaubourg, la barricade, qui, la veille, avait résisté aux assauts successifs de la troupe [6], s'élevait toujours, bien fortifiée et bien défendue. « Au moment où nous arrivâmes sur cette barricade, que nos sapeurs reçurent l'ordre de détruire, dit le colonel D'Hugues, plusieurs coups de fusil partirent des fenêtres des maisons les plus rapprochées. Plusieurs soldats du 7e furent atteints ; l'un d'eux même, je crois, fut tué. Leurs camarades, exaspérés de cette violence qu'ils n'avaient pas provoquée, ripostèrent, et le feu se communiqua presque instantanément de la droite à la gauche de notre front. De nouveaux coups de fusil furent dirigés sur nous, mais nos armes seulement furent en partie dégradées. Les soldats que je commandais eurent assez de sang-froid pour se soumettre à l'ordre que je leur donnai de rester l'arme au bras et d'essuyer sans riposter le feu qui était dirigé sur eux [7]. » Le général

1. Dépos. Garraube, n° 274.
2. Dépos. D'Hugues, n° 428.
3. Dépos. Montesquiou de Fezensac, n° 286.
4. Dépos. Garraube, n° 274.
5. Dépos. Talandier, n° 281.
6. Cf. chap. IX.
7. Dépos. D'Hugues, n° 428.

Garraube fut blessé lui-même au front et à l'épaule [1]. Cet obstacle une fois franchi, les soldats ne reçurent plus que quelques coups de fusil tirés des barricades voisines. Vers 7 heures, la colonne déboucha sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 1er et le 2e bataillon de la 9e légion, sous les ordres du colonel Boutarel, venaient de remplacer les gardes nationaux qui avaient passé une partie de la nuit à l'Hôtel-de-Ville. « Ils étaient assez animés contre le ministère, dit Boutarel, et quelques cris de : Vive la réforme! ont été proférés dans les rangs [2]. » Sébastiani massa ses troupes devant les grilles et monta chez le préfet avec Garraube et Talandier. Rambuteau ignorait les événements de la nuit, la mission de Thiers, la nomination de Bugeaud. Après l'avoir mis au courant de ce qui se passait, Sébastiani et les généraux discutèrent les mesures à prendre pour assurer les communications avec les troupes de Bedeau. Sébastiani proposa de faire partir des reconnaissances par les rues Saint-Denis et Saint-Martin. M. de Rambuteau fit remarquer les difficultés de cette marche à travers les nombreuses barricades du quartier ; il conseilla d'opérer la jonction par les quais et les boulevards [3]. Quelques détachements avaient été déjà envoyés dans la direction de la rue du Temple. Dans toutes les ruelles avoisinant l'Hôtel-de-Ville, les insurgés affluaient, pressant les soldats rangés en bataille, menaçant d'envahir la place. Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, un détachement de ligne s'était heurté à une barricade opiniâtrement défendue. « On vint m'annoncer, dit le maire M. Moreau, que la troupe de ligne... se disposait à enlever de vive force la barricade... On m'engagea, dès lors, à me transporter sur les lieux pour parlementer avec le général qui commandait la troupe, ce que je fis en escaladant la barri-

1. Dépos. Garraube, n° 274.

2. Dépos. Boutarel, n° 611. Cf. Flotard, *Le 24 février à l'Hôtel-de-Ville de Paris*, dans la *Revue hebdomadaire*, 1901, t. VIII, p. 33.

3. Comte de Rambuteau, *Mémoires*, p. 314. C'est à ce moment que se place l'arrivée d'Ern. Moreau, maire du VIIIe arrondissement. Cf. chap. IX.

cade. J'insistai auprès de lui pour qu'il ne fît point tirer, et j'obtins qu'il suspendrait le feu jusqu'au moment où je pourrais lui rapporter le résultat de la conférence que j'allais avoir avec le général Sébastiani [1]. » Accompagné du lieutenant-colonel Siredey, de la 7e légion, il se précipita vers l'Hôtel-de-Ville, pénétra, avec le docteur Thierry et Flotard, jusqu'auprès du général, qui était toujours en entretien avec Garraube, Talandier, Rambuteau [2]. Moreau supplia Sébastiani de faire cesser les hostilités, d'empêcher la collision, le massacre qui se préparait. « Sur ces entrefaites, raconte le maire, arriva l'aide-de-camp du général commandant près de la barricade, qui, tout ému, demanda s'il fallait tirer [3]. » Le général était décidé à l'attaque. « J'ai donné les derniers ordres.... répond « nettement Sébastiani : il faut faire feu. — Non, non, général, « crions-nous tous trois, pas encore [4]. » Cédant enfin aux sollicitations pressantes des assistants, aux promesses formelles que lui fit Moreau de faire occuper les barricades par la garde nationale [5], Sébastiani ordonna aux détachements de se replier sur la place de l'Hôtel-de-Ville et d'attendre de nouvelles instructions [6].

---

1. Dépos. M. Moreau, n° 672.

2. Flotard, *Le 24 février à l'Hôtel-de-Ville de Paris*, dans la *Revue hebdomadaire*, 1901, t. VIII, p. 326 et suiv.

3. Dépos. M. Moreau, n° 672.

4. Flotard, *art. cit.*, p. 328.

5. Dépos. M. Moreau, n° 672.

6. Cet incident est important par son analogie avec l'intervention d'Avisse et de Fauvelle-Delbarre auprès de Bedeau. Sébastiani prit ici la même décision que Bedeau, mais sur sa propre responsabilité. Moreau place cet incident vers 11 heures 1/2. Il est à peu près certain que c'est vers 8 heures au plus tard qu'il eut lieu. C'est ce qui ressort du récit de Flotard; il faut supposer que l'ordre de cesser les hostilités n'était pas encore parvenu à l'Hôtel-de-Ville. Quand Sébastiani reçut l'avis de Bugeaud, il s'y conforma à la lettre. A la prière de Rambuteau qui lui demandait de faire préserver des municipaux par un détachement de cuirassiers, il répondit : « J'ai reçu l'ordre formel d'éviter toute rencontre; je ne puis risquer une opération qui provoquerait des coups de fusil. J'en suis désolé, mais je ne veux pourtant pas passer au conseil de guerre. » Rambuteau, *ouv. cit.*, p. 316. Cf. aussi dépos. Horace Say, n° 680 : « Le général Sébastiani... a répondu à une interpellation de ma part, qu'il ne pouvait rien faire non plus, me produisant un ordre signé du duc d'Isly de retirer les troupes de tous les points. »

La même scène se reproduisit un peu après, quand on apprit l'attaque du Marché-Saint-Jean [1]. Sébastiani fit partir un aide-de-camp, Vico, avec cinq cents hommes. Au bout d'un moment, un messager vint rapporter que le poste avait été pris, les officiers et les soldats tués, blessés ou prisonniers. Sébastiani s'apprêtait à marcher au secours du détachement, lorsque Flotard, qui venait de parcourir le quartier, lui montra l'inutilité de la résistance au milieu des barricades qui bloquaient les troupes de toutes parts [2]. Ebranlé par ces instances, Sébastiani hésitait, quand un de ses aides-de-camp, Roger de Serensai, arriva de l'État-major apportant l'ordre de cesser les hostilités [3]. Le général Sébastiani fit appeler les officiers supérieurs et leur donna connaissance de la lettre du maréchal Bugeaud [4]. « Après avoir entendu la lecture de cet ordre, dit le colonel D'Hugues, tous les chefs de corps retournèrent à leur troupe respective, et moi, j'en fis part à tous les officiers présents sous les armes. Cependant, comme aucun ordre direct ne nous avait été donné par le général Sébastiani qui, sans doute, en attendait lui-même un qui ne vint pas, à ce qu'il paraît, nous restâmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à 11 heures 1/2 ou 11 heures 3/4 environ [5]. »

Pendant ce temps, la plupart des gardes nationaux apprenant que la bataille était finie, que les troupes avaient reçu l'ordre de ne plus tirer, quittèrent les rangs et sortirent de la place, tambours en tête [6]. Ce mouvement des troupes de la garde nationale dégagea l'Hôtel-de-Ville. Les insurgés, qui avaient couvert les rues avoisinantes de barricades, commençaient à affluer sur la place [7]. Les détachements, qui stationnaient l'arme au pied, furent bientôt entourés par le peuple qui les désarma. Deux pièces de canon furent prises égale-

1. Cf. p. chap. IX.
2. Flotard, *art. cit.*, p. 331 et suiv.
3. Rambuteau, *ouv. cit.*, p. 314.
4. Dépos. D'Hugues, n° 428; — dépos. Desroziers, n° 466.
5. Dépos. D'Hugues, n° 428.
6. Dépos. Boutarel, n° 611.
7. Dépos. Montel, n° 342.

ment avec leurs chevaux, et leurs caissons de munitions [1]. Vers 10 heures 1/2, les gardes nationaux de la 9e légion reparurent sur la place toujours précédés des tambours et suivis d'une foule armée [2]. Les gardes municipaux à cheval, commandés par le capitaine Morlay, étaient rangés devant la grille. Assaillis par la masse du peuple, ils furent désarmés en un instant. « Les gens qui nous avaient désarmés s'éloignèrent, mais ils furent remplacés par de nouvelles bandes plus animées, qui nous injuriaient et nous menaçaient [3]. » Poursuivis jusque dans l'Hôtel-de-Ville par des groupes qui avaient pénétré dans la cour par la rue Lobau, ils ne durent la vie qu'à l'intervention des gardes nationaux et de Flotard, qui parvint à les faire évader sous un déguisement [4]. Dans le cabinet du préfet, les généraux restaient inquiets et indécis. Plusieurs conseillers municipaux, MM. Horace Say, Gournet, Lejemptel, Thierry étaient accourus à l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs fonctionnaires et amis du préfet se tenaient également auprès de lui : M. Parran, son secrétaire-général, M. de Mesgrigny, son gendre, M. de Boullenoir, son secrétaire particulier, M. Flotard, directeur de l'enseignement primaire [5]. La nouvelle de l'abdication du roi arriva bientôt [6].

C'est peu de temps après que le capitaine Jourdan, de la 8e légion, se présenta dans le cabinet du préfet. Le capitaine Jourdan, après avoir quitté la place de la Bastille [7], s'était dirigé vers l'Hôtel-de-Ville, accompagné de deux officiers de la légion, de trois élèves de l'École Polytechnique et d'un étudiant, Wilfried de Fonvielle. Ils arrivèrent, vers midi et demi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, encore occupée par la troupe. Avec une audace et une présence d'esprit remarquables, le capitaine put pénétrer dans la préfecture en se pré-

1. Dépos. Moutel, n° 342.
2. Dépos. Morlay, n° 492.
3. Id.
4. Flotard, *art. cit.*, p. 337 et suiv.
5. *Id.*, p. 334.
6. Rambuteau, *ouv. cit.*, p. 317.
7. Cf. chap. IX.

tendant investi d'une mission officielle de la plus haute importance. « Je rencontrai dans les salles de l'Hôtel-de-Ville M. Thierry, membre du Conseil municipal. Je me fis conduire, dit Jourdan, auprès de M. de Rambuteau, que je trouvai avec plusieurs officiers généraux et notamment M. le général Sébastiani. Je rendis compte de l'état dans lequel était Paris; j'annonçai que les troupes avaient presque partout abandonné leurs postes, et je déclarai à M. le Préfet que, l'autorité du roi étant détruite, il devait abandonner la sienne [1]. » A cette demande imprévue, les conseillers municipaux se récrièrent. « Trois membres du Conseil général de la Seine, au nombre desquels se trouvait M. Horace Say, dit le général Garraube, ont demandé [aux gardes nationaux et aux Polytechniciens] de quel droit ils se présentaient ainsi pour imposer au préfet des obligations qu'ils considéraient avec raison n'être dues qu'à eux seuls. La scène fut vive et opiniâtre [2]. » M. de Rambuteau était assez disposé à céder. Tenu, dans ces derniers temps, un peu à l'écart de l'entourage royal dont il ne partageait pas la confiance exagérée, laissé sans ordres depuis le commencement de l'émeute, fatigué d'une lutte dont il ne voyait pas l'issue, il était prêt à abandonner la place [3]. « Monsieur le Comte, [dit le capitaine Jourdan],... veuillez dire « à vos gens de m'obéir comme à vous-même. » Cette assurance avait produit l'effet attendu. Le préfet était persuadé et vaincu... Mais dans sa défaite on vit encore percer l'administrateur : « Pour cela, je ne puis le faire, s'écria-t-il ; ma res« ponsabilité serait engagée ; puisque vous êtes le maître, « faites-vous obéir [4]. » Le préfet sortit, passa dans ses appartements et, quelques instants après, quitta l'Hôtel-de-Ville [5].

1. Dépos. Jourdan, n° 606.
2. Dépos. Garraube, n° 274.
3. Rambuteau, *Mémoires*, p. 317.
4. W. de Fonvielle, *Les journées de Février 1848. La prise de l'Hôtel-de-Ville*, dans la *Revue bleue*, 1898, 4e série, t. IX, p. 232. Cf. un autre récit de W. de Fonvielle dans *Le petit Temps*, n° du 25 février 1908, *Le 24 février 1848, souvenirs d'un témoin*.
5. Rambuteau, *ouv. cit.*, p. 318. — Les différents récits de cet incident ne

Les troupes cependant attendaient toujours la décision des généraux. La plupart des détachements étaient sans armes et laissaient pénétrer dans leurs rangs les insurgés qui ne cessaient d'envahir la place. Avant la fin de l'entrevue de Rambuteau et de Jourdan, Talandier avait quitté le cabinet du préfet et s'était mis à la tête d'un régiment de ligne [1]. Les autres colonnes s'ébranlèrent à sa suite. « Je ne pris la résolution de me retirer avec mon régiment, dit le colonel D'Hugues.... qu'après avoir vu passer auprès de moi le général Sébastiani lui-même, enveloppé d'un manteau, et lui avoir entendu dire... : « Ce qu'il y a de plus prudent à faire est de « se retirer le plus promptement possible! » La place de l'Hôtel-de-Ville s'était trouvée peu à peu... envahie par une population nombreuse au milieu de laquelle se faisaient remarquer quelques gardes nationaux en assez petit nombre... Ce ne fut qu'en surmontant maintes difficultés et en bravant les plus grands dangers que j'ai pu regagner, par les quais et le canal Saint-Martin, la caserne Popincourt avec mon régiment [2]. » Le colonel Boutarel resta seul avec son faible bataillon de garde nationale. « Je réunis autour de moi, dit-il, ce qui restait de mon détachement et quelques hommes de la légion que je trouvai sous ma main, et j'organisai un service d'ordre et de conservation que je maintins autant que les circonstances me le permirent [3]. » Vers 1 heure, le peuple était maître de presque tout l'Hôtel-de-Ville. « Nous trouvâmes

concordent pas exactement. Rambuteau cherche à expliquer l'abandon rapide de son poste; il soutient que tout était à peu près fini quand le capitaine Jourdan se présenta ; il place son arrivée vers 2 heures (*ouv. cit.*, p. 317). Flotard est confus dans son récit. W. de Fonvielle est plus complet; mais, contrairement à Rambuteau, il veut prouver que rien n'était fait, qu'il a suffi d'un peu d'audace pour enlever l'Hôtel-de-Ville; il cherche à démontrer ainsi sa théorie de « l'escamotage ». « Ces quelques pages mettent admirablement en lumière ce que j'appellerai le mécanisme d'un escamotage, qui ne peut être comparé qu'avec la conspiration Malet, en tenant compte cependant de cette différence que nous avons réussi. » (*art. cit.*, p. 228-229).

1. Dépos. Boutarel, n° 611.
2. Dépos. D'Hugues, n° 428.
3. Dépos. Boutarel, n° 611.

la place presque entièrement vide de troupes, dit le lieutenant-colonel Siredey, de la 7e légion ; un détachement qui en sortait se dirigeait vers le pont d'Arcole ; il marchait la crosse en l'air ; les hommes étrangers à la garde nationale qui m'avaient suivi le désarmèrent. Le peuple avait déjà envahi la place de l'Hôtel-de-Ville et l'Hôtel ; il avait en sa possession des pièces de canon [1]. » Le commissaire de police constate dans son procès-verbal le caractère pacifique de cette occupation. « Nous terminons, dit-il, en déclarant que la prise de possession de l'Hôtel-de-Ville par le peuple a eu lieu de la manière la plus pacifique, c'est-à-dire sans qu'un seul coup de fusil ait été tiré sur la troupe chargée de la défense de l'Hôtel, mais au contraire aux cris de : Vive la réforme ! Vive la troupe de ligne ! Vive la garde nationale ! C'est cette dernière troupe qui, ayant reçu dans ses rangs la multitude armée de fusils, pioches, bâtons et barres de fer, l'a introduite dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville [2]. »

III

Une demi-heure après la colonne Bedeau, la colonne du colonel Brunet, formée du 15e de ligne, de deux compagnies du 14e et de quelques hommes du 52e, partit vers le Panthéon. Elle parcourut sans incident les rues des Saints-Pères, Jacob, de Seine, de Tournon, la place Saint-Michel, la rue Saint-Dominique, et vint renforcer les troupes du général Renault [3].

Vers 7 heures, le maréchal Bugeaud fut informé que l'on élevait dans la rue Richelieu de nombreuses barricades qui menaçaient de cerner les Tuileries. Il chargea le général de Saint-Arnaud de prendre le commandement d'un bataillon du 70e et d'un du 25e et de conduire une reconnaissance dans ces parages. « Arrivé à l'entrée de la rue Richelieu, dit le

1. Dépos. Siredey, n° 598.
2. Procès-verbal du comm. du quart. de l'Hôtel-de-Ville, n° 208.
3. Dépos. Brunet, n° 398.

général, je trouvai une barricade placée au coin de la rue du Rempart[1]; je la fis enlever et nous fûmes assaillis de coups de fusil partis des maisons de la rue Richelieu... et de celles des rues adjacentes à gauche. Je rappelai la défense que j'avais faite de riposter à ces coups, et j'envoyai l'officier d'état-major Lavaucoupey, chef d'escadron, porter cette recommandation à toute la colonne[2]. » Malgré ces précautions, une collision éclata: la troupe fit une décharge qui blessa plusieurs combattants[3]. « Je continuai ma marche, dit Saint-Arnaud, rencontrant d'autres barricades qui ne furent pas défendues. Je suivis le boulevard jusqu'à la rue de la Paix. J'entrai ensuite dans la rue Neuve-des-Petits-Champs que je parcourus jusqu'à la rue Richelieu par laquelle je revins sur la place du Carrousel. Partout j'avais annoncé le changement de ministère. Cette nouvelle était bien accueillie, mais on exprimait de l'incrédulité parce qu'elle n'était point affichée. Au moment où j'arrivais dans la rue Neuve-des-Petits-Champs auprès de la rue Ventadour, je reçus un nouvel ordre du maréchal Bugeaud qui me prescrivait de cesser toutes les hostilités et d'abandonner les barricades et la police de la ville à la garde nationale[4]. »

IV

Vers 7 heures et demie, Thiers, Duvergier de Hauranne, Barrot, Rémusat, Malleville, Abbatucci, Lamoricière quittèrent la place Saint-Georges pour se rendre aux Tuileries. Toutes les rues étaient couvertes de barricades; la foule entourait les futurs ministres, demandant anxieusement des nouvelles. « Nous assurâmes au peuple que le ministère était changé...; mais nous fûmes accueillis par les cris de : « Le

1. C'était une rue qui allait de la rue Richelieu à la rue Saint-Honoré, sur l'emplacement de la place du Théâtre-Français actuelle.

2. Dépos. Saint-Arnaud, n° 280.

3. Dépos. Lerouge, n° 140.

4. Dépos. Saint-Arnaud, n° 280.

« roi nous trompe ! On va nous égorger ! On va nous mitrail-« ler ! — Non, dîmes-nous, on ne va pas vous mitrailler. Voyez « Barrot ! Voyez Thiers ! Nous sommes ministres ; nous ne « sommes pas des égorgeurs ! — Mais Bugeaud ! Mais Bugeaud ! « — Bugeaud, dis-je, ne vous fera aucun mal. Renversez les bar-« ricades et tout ira bien[1]. » « Arrivés au guichet de l'Echelle, dit Duvergier de Hauranne, nous vîmes, avec beaucoup de surprise, qu'une fusillade était déjà engagée entre des soldats postés au guichet et des personnes placées aux fenêtres de quelques maisons. M. Thiers s'avança, fit signe à l'officier qui commandait et le feu cessa[2]. »

Avant d'entrer aux Tuileries, on discuta de nouveau pour savoir si le nom de Bugeaud pouvait se concilier avec un ministère Thiers-Barrot. Barrot, troublé par l'effervescence populaire, insistait vivement sur le renvoi du maréchal[3]. Beaumont soutenait Barrot[4]. C'est à ce moment, d'après Beaumont, que l'on aurait décidé de proposer au roi la transaction suivante : laisser Bugeaud commandant supérieur et nommer Lamoricière commandant en chef des gardes nationales[5].

Dans la cour des Tuileries, les députés rencontrèrent le duc de Nemours, le duc de Montpensier et le maréchal Bugeaud[6]. Thiers les aborda et leur exposa la gravité de la situation, les progrès incessants de l'émeute ; puis il se hâta de rejoindre ses amis qui entraient au château[7]. Après quelques instants

---

1. Senior, *Conversations with Thiers, etc.*, p. 9.

2. Dépos. Duvergier de Hauranne, n° 660 ; cf. dépos. Thiers, n° 665.

3. Senior, *Conversations...*, p. 9.

4. D'après une conversation de Beaumont avec Tocqueville, *Souvenirs* de Tocqueville, p. 415.

5. *Id.*

6. Senior, *Conversations...*, p. 10.

7. Sur ces événements les témoignages sont contradictoires ; il est impossible d'arriver à une certitude complète. Garnier-Pagès a construit le récit le plus logique et le plus cohérent, mais rien, dans les documents, ne permet de le vérifier ; quelques détails sont même très douteux. M. Thureau-Dangin a également donné une version serrant de plus près les témoignages recueillis, mais contenant encore une part d'hypothèses. Tous deux racontent qu'après avoir rencontré les ducs de Nemours et de Montpensier dans la cour des Tuileries, Thiers se rendit à l'État-major pour voir

d'attente, Thiers fut introduit dans le cabinet du roi[1]. Au bout d'un moment, ils passèrent dans le salon où les autres députés attendaient. Voici comment Thiers rapporte l'entrevue à Nassau Senior : « Le roi regarda Duvergier avec méfiance; cependant, il fit un effort et dit : « Je les accepte « tous. Venons aux choses. — Il nous faut une dissolution, « dis-je. — Impossible, dit le roi; je ne peux pas me séparer « d'une majorité qui comprend si bien ma politique. — Il « nous faut la réforme. — Nous verrons, reprit le roi, quand « cette crise sera passée. Mais ce n'est pas de ces éventualités « que je désire vous entretenir. Que faut-il faire aujourd'hui? « Que faut-il faire à l'instant? — Nous ne sommes pas vos « ministres, Sire, répondis-je; et, si nous l'étions, nous ne « sommes pas des ministres de répression. M. Guizot est « encore ministre. Lui et Bugeaud sont les hommes qu'il faut « pour réprimer l'émeute. Je n'ai pas le droit de donner « d'avis. — Ne parlez pas, dit le roi, des bêtises constitution- « nelles. Vous savez bien qu'il ne s'agit pas de Guizot; je n'ai « confiance qu'en vous seul. Que dois-je faire? — En premier « lieu, répliquai-je, je pense que Lamoricière serait un com- « mandant de la garde nationale plus populaire que Bugeaud... « Gardez Bugeaud comme commandant en chef de toutes les

---

Bugeaud; Garnier-Pagès dit que le duc de Nemours l'accompagnait; M. Thureau-Dangin soutient, d'après ce que lui a dit le duc de Nemours lui-même, que Thiers était seul. Le duc de Nemours, dans son propre récit (*Notes sur les événements dont j'ai été témoin*, publiées par René Bazin. *Le duc de Nemours*, p. 299) parle également de cette visite de Thiers, mais signale avec lui la présence de M. de Rémusat. Aucun autre texte ne parle de cette visite de Thiers à l'État-major. Thiers dit au contraire à N. Senior : « In the cour des Tuileries, we found the dues de Nemours and Montpensier with Bugeaud.» (*Conversations*..., p. 10). Cette visite de Thiers me semble mal établie, difficilement conciliable avec la suite des événements; je préfère m'en tenir au récit de Thiers. On comprend bien d'ailleurs l'intérêt qui pousse les écrivains royalistes à insister sur cette visite. C'est dans cette entrevue que la cessation du feu aurait été décidée (Duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 299); la responsabilité de cet acte, si grave dans le développement de la révolution, n'incombe plus, dans ce système, à Bugeaud ou au duc de Nemours, mais à Thiers et aux futurs ministres.

1. Lamoricière, conversation avec Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 375; — Montalivet, *Fragments et souvenirs*, t. II, p. 158.

« forces, mais donnez la garde nationale à Lamoricière. — « Mais, dit le roi, le général Lamoricière voudra-t-il servir « sous les ordres de Bugeaud? — De tout mon cœur, dit Lamo- « ricière; j'ai servi sous ses ordres toute ma vie[1]. » Thiers conseilla ensuite de concentrer autour des Tuileries les détachements épars dans Paris. Le roi approuva ces mesures et envoya Thiers s'entendre de nouveau avec Bugeaud.

Thiers, Barrot et Lamoricière se rendirent à l'État-Major. Ils y trouvèrent le duc de Nemours à côté de Bugeaud. Tous les cinq entrèrent dans un salon pour se concerter[2]. Le maréchal accepta sans difficulté la combinaison qu'on lui proposait. « Je serrai la main au général, raconte-t-il dans sa déposition, et je lui dis : « Prenez immédiatement le commandement des gardes nationales que vous rencontrerez sur votre « route et employez votre popularité à rétablir l'ordre[3]. »

A ce moment, l'idée d'une attaque offensive, d'une répression sanglante de l'émeute était définitivement abandonnée. Les colonnes, se heurtant aux barricades et à la garde nationale, avaient été arrêtées dans leur marche, brisées, obligées de se replier dans une retraite difficile. La seule tactique capable d'entraver encore l'insurrection était maintenant la tactique d'apaisement et de conciliation. C'est à ce plan que Bugeaud et Thiers se rattachèrent. On décida d'envoyer aux chefs de détachements un nouvel ordre de cesser partout le feu[4]. Il fut également convenu que tous ceux qui conservaient quelque popularité s'efforceraient de calmer le peuple en annonçant sur les barricades le ministère Thiers-Barrot, la

1. Senior, *Conversations...*, p. 11.
2. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 299.
3. Dépos. Bugeaud, n° 262.
4. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 300. La concordance très précise du récit du duc de Nemours et de la déposition Lepel-Cointet, citée plus loin, permet de rétablir complètement l'incident. C'est certainement l'arrivée des bataillons de la 10e légion et leur manifestation loyaliste qui décida Bugeaud à essayer une conciliation par la garde nationale. Cette manifestation a d'ailleurs une assez grande importance; il est en effet très probable que c'est cette revue passée par le duc de Nemours, l'accueil bienveillant qu'il reçut, qui inspirèrent l'idée de la revue passée un peu plus tard par le roi.

nomination de Lamoricière, les réformes les plus larges concédées enfin par le roi. Le maréchal Bugeaud essaya d'abord d'employer la garde nationale à cette œuvre d'apaisement. Justement, à cet instant, plusieurs bataillons débouchaient sur la place du Carrousel au cri de : Vive le roi! C'étaient les fractions de la 10e légion restées royalistes que le colonel Lemercier venait mettre au service du gouvernement. Le duc de Nemours descendit pour les passer en revue et les remercier de leur manifestation. Bugeaud profita de ces dispositions favorables. Il chargea le lieutenant-colonel d'état-major Lepel-Cointel de parcourir le quartier en répandant des proclamations. Lepel-Cointel se mit à la tête du détachement de la 10e légion que commandait le colonel Lemercier et d'un bataillon du 45e de ligne, sous les ordres du lieutenant-colonel Duval.

« Nous avons été accueillis d'abord avec confiance et satisfaction, dit Lepel-Cointel. Des ouvriers placés à la première barricade que nous avons rencontrée rue de l'Echelle s'offrirent même pour nous accompagner; mais, en avançant, nos paroles de paix et de conciliation étaient combattues par d'autres gens qui mettaient en doute la vérité des faits que nous avancions et déclaraient que MM. Thiers et Odilon Barrot n'étaient plus possibles[1]. » Le détachement suivit la rue de l'Echelle, la rue Saint-Honoré, la place de la Madeleine[2]. La foule compacte et armée qui encombrait cette place arrêta la colonne; après quelques pourparlers, Lemercier obtint de continuer sa marche sur les boulevards[3]. Il les descendit jusqu'à la rue Richelieu et s'engagea dans cette rue. « Nous eûmes à traverser au moins dix barricades défendues par le

Le duc de Nemours se rendit aux Tuileries et conseilla à son père de se montrer aux troupes. « Nous rentrâmes aux Tuileries pour rendre compte au roi », dit-il, et il ajoute : « J'étais enchanté, je ne m'attendais pas à une pareille démonstration de la part de la garde nationale »; ce qui montre bien ce que l'incident avait d'extraordinaire, d'inattendu, de contraire à l'opinion générale des légions.

1. Dépos. Lepel-Cointel, n° 556.
2. Dépos. Duval, n° 443.
3. Dépos. Lemercier, n° 614.

peuple en armes, dit le lieutenant-colonel Duval. La garde nationale dût nous envelopper complètement, car le peuple faisait tous ses efforts pour nous désarmer[1]. » Les soldats résistaient à ces tentatives des insurgés; le combat était à tout moment sur le point de s'engager. « J'ai remarqué partout une grande exaltation, dit Lemercier; toutes les barricades étaient occupées par des hommes en armes; ce n'est qu'en tenant un langage de paix et de conciliation, qu'en rappelant aux principes d'honneur et de patriotisme que j'ai pu empêcher l'effusion du sang[2]. »

Devant cet échec de la garde nationale, il fut décidé à l'État-Major que Thiers, Barrot, Lamoricière partiraient à leur tour annoncer eux-mêmes les réformes. Dans l'escalier, Beaumont, Bugeaud et Barrot retinrent Thiers, dont le nom commençait à inspirer de la défiance aux insurgés[3]. Barrot partit, accompagné de députés et d'officiers de la garde nationale. Au guichet de l'Echelle, dit M. Larabit, « nous rencontrâmes M. Odilon Barrot qui sortait des Tuileries. Nous nous joignîmes à lui et nous nous dirigeâmes vers le boulevard, en suivant les rues Saint-Roch et de la Michodière. Nous y trouvâmes un très grand nombre de barricades, parvenues à un degré d'avancement qui rendait la circulation très difficile. Toutes ces barricades étaient occupées par des groupes nombreux qui n'avaient aucune arme. Partout M. Odilon Barrot était accueilli par des acclamations : Vive la réforme ! Vive Odilon Barrot ! Nous voulons la réforme ! Au boulevard la foule était très compacte et nous fûmes séparés.[4] » Près de la rue Richelieu, Barrot croisa la colonne Bedeau qui battait péniblement en retraite[5]. En avançant dans la direction de la Bastille,

1. Dépos. Duval, n° 443.
2. Dépos. Lemercier, n° 614.
3. Récit de Beaumont, publié par Tocqueville, *Souvenirs*, p. 415; — Barrot, *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 528; — Récit de Thiers, publié par N. Senior, *Conversations..*, t. Ier, p. 13; — Lettre de Bugeaud à Léonce de Lavergne, dans *La Presse* du 1er avril 1851.
4. Dépos. Larabit, n° 663.
5. Cf. p. 266.

les rassemblements devinrent plus hostiles. Aux paroles du chef de l'opposition, les insurgés répondaient qu'il était trop tard, qu'il fallait l'abdication et la république[1]. « Nous sommes allés ainsi, dit Baroche, jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Denis, où nous avons été arrêtés par une barricade qui, à la différence de celles que nous avions rencontrées jusque là, ne nous a pas été ouverte[2]. » Barrot commença la même retraite que Bedeau venait d'exécuter quelques instants auparavant. Il se trouva pris au milieu des colonnes qui, de tous les arrondissements, convergeaient déjà vers le Carrousel[3]. La foule l'entraînait au milieu des cris de : Aux Tuileries! Aux Tuileries![4] Se voyant à son tour dépassé, il se résolut, pour échapper à ce torrent, à rentrer chez lui, rue de la Ferme-des-Mathurins, sans passer par le Château, où il envoya Horace Vernet « avertir le roi de la gravité de la situation et... lui rapporter ce qu'il avait vu et entendu[5] ».

Barrot trouva réuni chez lui un groupe de députés, de journalistes, d'hommes politiques[6]. La foule massée dans la rue avait envahi la cour de la maison[7]. Garnier-Pagès s'approcha d'une fenêtre pour la haranguer; « elle obéit à cette voix populaire et diminua peu à peu », dit-il dans son *Histoire*[8]. Dans une brochure écrite peu après la révolution, cet incident est différemment raconté : « Nous passâmes rue de la Ferme-des-Mathurins au moment où une dame mettait un drapeau dans les mains de Garnier-Pagès qui, de la croisée de l'appartement de son collègue Odilon Barrot, se mit à pérorer le peuple en ces termes : « La réforme, vous l'aurez, je vous la « promets, mes amis, mes frères; retirez-vous avec ordre,

1. Récit de Beaumont, publié par Tocqueville, *Souvenirs*, p. 415.
2. Dépos. Baroche, n° 655.
3. Cf. chap. XI.
4. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 533.
5. Dépos. Barrot, n° 656.
6. Dépos. Larabit, n° 663; — Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 72.
7. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 534
8. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 73.

« soyez calmes, laissez-nous, au milieu des graves circons-« tances où nous nous trouvons, délibérer en silence ; au nom « de mon honorable ami, M. Barrot, je vous en conjure, « retirez-vous !... » A quoi je répliquai avec force et véhémence : « Il ne s'agit plus ici de votre honorable ami, « M. Barrot, il ne s'agit plus de délibérer, mais d'agir ; il « s'agit du peuple souverain assemblé. Ce n'est pas la « réforme que nous demandons, c'est la République que nous « voulons ; plus de Bourbons, vive la République !... » Alors le citoyen Génin s'écria : « On assassine nos frères, partout « des barricades sont faites, partout le peuple est debout ; ce « n'est plus le moment de délibérer, il faut agir et marcher « aux Tuileries pour compléter la révolution. » Alors nous répétâmes : Vive la République ! Ce cri devint général et servit de point de ralliement pour marcher sur les Tuileries, d'où, quelques instants plus tard, l'infâme royauté s'enfuyait lâchement, poussée par le souffle populaire[1]. »

Lamoricière, de son côté, était sorti des Tuileries presque immédiatement après Barrot[2]. Il avait mis sur ses vêtements civils des épaulettes, une capote, un sabre. C'est dans cet accoutrement qu'il partit avec Jules de Lasteyrie, Oscar Lafayette, le capitaine d'artillerie Bentzman. Au moment où il arrivait dans la rue de Rivoli, il fut rejoint par Bugeaud lui-même qui voulait tenter aussi d'apaiser l'insurrection ; mais à peine en présence d'un bataillon de gardes nationaux, le maréchal, ayant vu ses ordres rester sans effet, se retira brusquement et rentra au Carrousel[3]. Lamoricière parcourut la rue Saint-Honoré et le quartier avoisinant la place Vendôme. Il annonçait partout que la garde nationale était chargée du service de la ville, que le ministère était changé, que tout était fini. Ces paroles étaient généralement bien accueillies. Sur les

1. *Liberté, égalité, fraternité. Vive la République!* signé : N. Rabouin, ingénieur civil, 8 pages, Arch. nat., F¹D III 84, dossier Bleton.

2. Récit de Lamoricière, publié par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 375.

3. *Id.*

boulevards, la foule épaisse rendait difficile la circulation. Le général rencontra plusieurs détachements de gardes nationaux dont il se fit reconnaître. « Il s'arrêta devant notre front, dit un garde de la 1re légion, tête nue, son sabre pendant au poignet... Sa contenance énergique et familière imposait[1]. » A la hauteur du passage des Panoramas, il rencontra Barrot, à qui Bentzman donna son cheval. « M. Odilon Barrot devant suivre la ligne du boulevard, dit Lamoricière, je pensai qu'il serait utile de me rendre dans l'intérieur de Paris; mais la rue Richelieu et tout ce quartier étaient coupés de nombreuses barricades[2]. » Pris lui aussi au milieu des colonnes qui se dirigeaient vers les Tuileries, il mit son cheval au trot pour fuir la foule et retourna au Carrousel[3].

Les tentatives d'apaisement échouaient comme avait échoué l'offensive militaire. Vers 10 heures et demie, il ne restait plus au gouvernement aucun moyen d'action contre le peuple qui se rapprochait des Tuileries.

En même temps que s'accentuait le mouvement d'attaque populaire, l'idée de déchéance et de république se précisait dans les esprits. Les démocrates de *La Réforme*, indécis la veille, encore hésitants le matin, commençaient à prendre espoir et parlaient déjà d'un changement de gouvernement. Proudhon, qui assistait en sceptique à toute cette agitation, fut chargé par Flocon d'aller faire imprimer et de répandre ce court placard :

Citoyens,

Louis-Philippe nous fait assassiner comme Charles X; qu'il aille rejoindre Charles X[4].

---

1. *Récit d'un garde national*, publié par A. Monchanin, *1848. Hist. de la Révol. de 1848*, Paris, in-18 (Bibl. nat., Lb52, 91), p. 100.

2. Dépos. Lamoricière, n° 266.

3. Récit de Lamoricière, publié par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 375.

4. Proudhon, *Correspondance*, Paris, Lacroix et Cie, 1875, in-8°, t. II, lettre du 25 février 1848, p. 281.

D'autres manifestes plus étendus circulaient dans les groupes; on y exposait des programmes entiers de réforme et des projets de gouvernement; ils provenaient pour la plupart des journaux qui se rattachaient directement au communisme. Celui de *La Démocratie pacifique* était placardé en divers endroits[1]. On y lisait :

Vœux du peuple.

Réforme pour tous.

Amnistie générale; — les ministres exceptés et mis en accusation.

Droit de réunion consacré par une manifestation prochaine. Dissolution immédiate et convocation des assemblées primaires.

Garde urbaine aux ordres de la municipalité seule.

Abolition des lois de septembre. Liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'association, liberté d'élection.

Réforme électorale. Tout garde national est électeur et éligible. — Réforme parlementaire. Rétribution aux députés; les fonctionnaires publics à leur poste. — Réforme de la Chambre des pairs. Pas plus de nomination royale que d'hérédité aristocratique. — Réforme administrative. Garanties pour tous les fonctionnaires et employés contre l'abus des faveurs et des influences. — La propriété respectée, mais le droit au travail garanti. Le travail assuré au peuple.

Union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs. — Egalité de droits par l'éducation donnée à tous : crèches, salles d'asile. Ecoles rurales, écoles urbaines. Plus d'oppression et d'exploitation de l'enfance. — Liberté absolue des cultes. Indépendance absolue des consciences.

Protection pour tous les faibles, femmes et enfants. — Paix et sainte-alliance entre tous les peuples. — Abolition de la guerre, où le peuple sert de chair à canon. — Indépendance pour toutes les nationalités. — La France gardienne des droits des peuples faibles.

L'Ordre fondé sur la Liberté.
Fraternité universelle[2]*!!!*

1. D'après F. Landremont, témoin oculaire, *Récit de la Révolution de Paris*, Bruxelles et Leipzig, 1848, in-16 (Bibl. nat., Lb[51], 5072), p. 146.

2. Publié dans *La Démocratie pacifique* du 25 février, reproduit dans *Le Journal des débats* du même jour.

Le Courrier français, un peu délaissé par les coteries du *National* et de *La Réforme*, fit distribuer, à la place du numéro du 24 février, l'appel suivant :

Peuple de Paris!

Ne désarmez pas!

Maintenez toutes vos barricades!

Le 24 février sera un grand jour pour la liberté française, pour la liberté du monde! On vous parle de M. Thiers, de M. Molé, de M. Odilon Barrot pour gouverner le pays! N'acceptez point ces hommes qui n'ont point su combattre la réaction..... Le peuple est maître de Paris! De tous côtés s'élèvent de formidables barricades!.....

Citoyens, ne désarmons point, jusqu'à ce que nous ayons satisfaction! Ne nous laissons pas prendre à de mensongères promesses! Les barricades ne sont pas un signe d'hostilité : elles sont un moyen de précaution! Les barricades n'attaquent pas, elles se défendent.

Vive la garde nationale! Vive la réforme! Vive la Liberté!

Plus violent encore est ce placard, attribué à M. Villiaumé, et recueilli, d'après l'auteur des *Affiches rouges*, sur les boulevards, à la hauteur de la rue Richelieu :

Citoyens!

Vous avez encore une fois, par votre héroïsme, forcé le despotisme dans ses derniers retranchements. Mais vous l'avez déjà vaincu le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, le 29 juillet 1830, et chaque fois l'on vous a ravi le bénéfice de votre victoire.....

Que ces exemples vous instruisent enfin!..... Prenez donc à l'instant une résolution sublime. Courez aux Tuileries : emparez-vous en..... Mais ayez soin ensuite de ne pas vous fier à des charlatans, à des hommes qui n'ont marqué que par leur lâcheté ou leur incapacité politique.....

Aux armes! Aux Tuileries![1]

1. *Curiosités révolutionnaires. — Les affiches rouges. Reproduction exacte et histoire critique de toutes les affiches ultra-républicaines placardées sur les murs de Paris depuis le 24 février 1848.* Paris, 1851, in-18 (Bibl. nat., Lb53, 43), p. 6.

En groupant ces trois proclamations de provenance diverse, on peut se rendre compte assez exactement des dispositions d'esprit d'une grande partie des combattants. Le sentiment de défiance envers les chefs de l'opposition parlementaire, remarqué pendant l'agitation qui précéda la révolution, se fait jour ici encore au milieu du combat. Ces placards éclairent ce qu'avait déjà signalé l'échec des tentatives de Lamoricière et de Barrot : le peu d'influence des députés et des hommes politiques sur les insurgés et le caractère vraiment populaire de cette révolution du 24 février.

CHAPITRE XI

Le combat du Chateau-d'Eau et l'abdication du roi

I. L'attaque du Chateau-d'Eau : Première tentative des démocrates de *La Réforme*. — Résistance du capitaine Soupault. — Intervention de Lamoricière. — La foule assiège le corps de garde. — Engagement du combat. — Efforts des généraux Lamoricière et Perrot pour faire cesser le feu. — Violence de la lutte.

II. La marche sur les Tuileries (rive droite) : Formation de colonnes populaires dans les VIIe, VIe, V^e^, IIIe, IIe arrondissements. — Marche des rassemblements vers le Château. — Les groupes sont détournés par la fusillade du Palais-Royal et viennent se mêler aux combattants.

III. L'abdication du roi : Aux Tuileries, visite de Guizot au roi. — Proclamation du nouveau ministère. — Rapports alarmants de MM. de Laubespin et Lacrosse. — Thiers propose au roi de se réfugier à Saint-Cloud. — Louis-Philippe décide de passer en revue les troupes du Carrousel. — Accueil hostile des légions. — Retour du roi au Château. — Arrivée de Crémieux. — Il propose de nommer Odilon Barrot président du conseil et le maréchal Gérard commandant en chef. — Premiers bruits d'abdication. — Intervention d'Emile de Girardin. — Signature de l'abdication. — Gérard monte à cheval pour annoncer les nouvelles concessions. — Préparatifs de départ de Louis-Philippe. — Mort du piqueur Hairon. — Fuite de la famille royale.

IV. L'annonce de l'abdication : Tentative du maréchal Gérard sur la place du Palais-Royal. — Un officier apporte l'acte d'abdication. — Aubert-Roche s'en empare, le lit et le communique à Lagrange. — Derniers efforts de Lamoricière pour arrêter la collision. — Il est blessé et fait prisonnier. — Les insurgés mettent le feu au poste du Château-d'Eau. — Fin du combat. — Prise du Palais-Royal. — Pillage et dévastation.

I

Le quartier Saint-Honoré se trouvait être, par sa position, le point central de l'agitation. Situé entre l'État-Major et les bureaux des principaux journaux d'opposition, il élevait

comme une barrière entre les combattants. Dès le 22, l'émeute s'y était établie; le 24, des barricades coupaient toutes les ruelles qui aboutissaient à la rue de Rivoli et aux Tuileries. Les républicains et les hommes des sociétés secrètes s'étaient emparés de ces barricades, jetées en avant-garde vers le Château.

La présence des troupes augmentait l'effervescence populaire. Les collisions et les violences de la nuit[1] avaient indisposé la population contre les soldats. Ce qui rendait leur position plus dangereuse encore, c'est qu'ils se trouvaient sur la route des Tuileries, vers lesquelles, dans un même élan, les insurgés de tous les quartiers commençaient à converger. La place du Palais-Royal et le poste du Château-d'Eau étaient comme le point stratégique qu'il fallait occuper pour se rendre maître du Carrousel. Ce ne fut point là toutefois ce qui décida la lutte. Elle s'engagea fortuitement, comme avait éclaté la veille la fusillade des Capucines. Loin d'être la conséquence de la marche sur les Tuileries, elle provoqua en partie cette marche en attirant, par le bruit des coups de feu, les groupes épars dans les arrondissements voisins. Jusque vers 5 heures du matin, le Palais-Royal et les environs furent occupés par le 30e d'infanterie, commandé par le colonel D'Hugues. Le régiment se concentra sur l'ordre du général Sébastiani et prit l'avant-garde de la colonne qui, par la rue Rambuteau, s'avança vers l'Hôtel-de-Ville. Il ne resta sur la place qu'un détachement du 14e, qui forma les faisceaux, et quelques municipaux installés dans le corps de garde du Château-d'Eau[2].

Des rassemblements hostiles entourèrent bientôt les municipaux et réclamèrent leurs armes. Voyant le danger qui les menaçait, le maréchal des logis Labrune détermina le lieutenant Perrin à remettre le poste au détachement du 14e et à

1. Cf. chap. VII.

2. Dépos. D'Hugues, n° 428. — Le Château-d'Eau était une sorte de réservoir, édifié en 1719 par Robert de Cotte; la façade offrait un rez-de-chaussée décoré d'arcades fermées et un premier étage avec des fenêtres ornées de pilastres.

conduire les municipaux sur le Carrousel où ils seraient en sûreté au milieu des troupes[1]. La garde municipale se retira par la rue Saint-Thomas-du-Louvre[2], ne laissant au Château-d'Eau que le maréchal des logis Lindu, chargé d'en faire la remise régulière à la troupe de ligne[3]. Le capitaine Soupault fit entrer ses hommes dans le poste et plaça devant les armes un factionnaire qui n'avait même pas baïonnette au canon[4]. Ces dispositions étaient à peine prises, qu'un groupe déboucha sur la place : c'étaient les employés et les amis du journal *La Réforme* qui revenaient de désarmer le corps de garde de l'hôtel des Postes[5]. Il y avait parmi eux Étienne Arago, Flocon, Baune, Lagrange, Garnaux, etc... Ils se dirigèrent vers le Château-d'Eau en criant : Vive la ligne![6] La foule commençait à réclamer les armes des soldats[7]. « Je n'eus que le temps de me mettre en travers de la porte avec les lieutenants de Saint-Clair et Gosse », dit le capitaine Soupault dans son rapport du 29 février[8]. Étienne Arago demanda au capitaine de livrer à la foule les fusils de ses hommes[9]. Le capitaine répondit qu'il n'en avait pas le droit tant qu'un ordre

1. Dépos. Labrune, n° 530. D'après Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 120, le lieutenant Perrin (Garnier-Pagès l'appelle par erreur capitaine) aurait remis son poste sur un ordre précis de l'État-major. Garnier-Pagès s'appuie évidemment sur le témoignage de Lamoricière qui, dans la conversation qu'il eut avec lui, dit : « Avant de quitter l'État-major, il [Lamoricière] avait transmis aux officiers d'état-major de la garde nationale l'ordre qu'il avait reçu de faire relever les postes de la ligne et de la garde municipale par la garde nationale. » Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 376. Il est plus simple d'admettre le témoignage formel et vraisemblable du maréchal des logis Labrune : la garde municipale se retira d'elle-même devant l'hostilité du peuple.

2. Dépos. Trichard, dans le procès-verbal du comm. du quart. des Tuileries, n° 76.

3. Dépos. Lindu, n° 549. — Vers 11 heures 1/2.

4. Dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

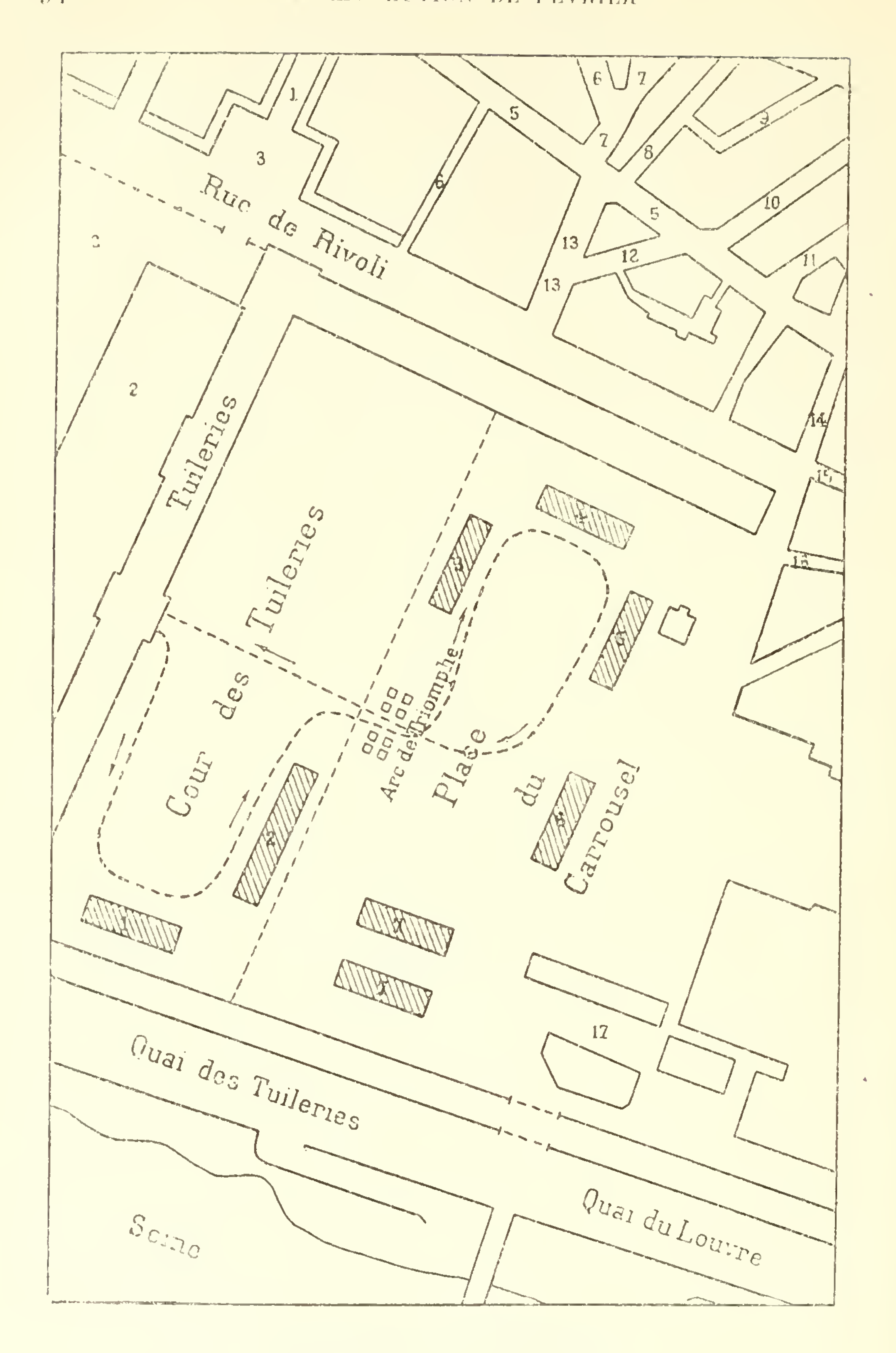
5. Dépos. Garnaux, n° 689 ; — dépos. Et. Arago, n° 681.

6. Dépos. Hoyos, dans le procès-verbal du comm. du quart. des Tuileries, n° 76.

7. Dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

8. N° 362.

9. Dépos. Et. Arago, n° 681.



LA PLACE DU CARROUSEL

Légende du plan : 1. Rue des Pyramides. — 2. Jardin des Tuileries. — 3. Place de Rivoli. — 4. Passage Delorme. — 5. Rue Saint-Honoré. — 6. Rue d'Argenteuil. — 7. Rue des Frondeurs. — 8. Rue Traversière. — 9. Impasse de la Brasserie. — 10. Rue Jeanisson. — 11. Rue du Rempart. — 12. Rue

écrit de ses supérieurs ne l'y autoriserait point. « Je ne refusai pas de rendre les armes, dit-il, mais je voulais un ordre quelconque, ou attendre la garde nationale qui devait me relever[1]. » Le ton du capitaine Soupault était conciliant et bienveillant[2] : il essayait de calmer la foule, alléguant son honneur militaire qui l'empêchait de commettre une lâcheté : « le chef de poste, dit Lagrange, nous répondit avec la plus grande douceur ; son allure n'était ni hypocrite, ni intimidée[3]. » Comprenant les difficultés de sa position, les hommes de *La Réforme* s'éloignèrent, dégageant le perron du Château-d'Eau[4]. Cependant Lamoricière, à peine rentré au Carrousel[5], venait de s'apercevoir que le poste du Château-d'Eau n'avait pas été relevé conformément aux ordres qu'il avait donnés. Il se remit en route et, passant par la rue Richelieu, rencontra la compagnie de garde nationale du capitaine Barrère : il l'entraîna jusque sur la place du Palais-Royal[6]. Ils y arrivaient au moment où le rassemblement que conduisait Étienne Arago quittait le perron du corps de garde[7]. Dans la cohue qui encombrait les abords du Château-d'Eau, le groupe des républicains fut séparé ; les uns s'engagèrent dans la rue de Valois, les autres se rallièrent autour de la barricade qui s'élevait dans la rue Richelieu, en face de la fontaine Molière[8].

Lamoricière s'approcha du capitaine Soupault et l'invita à

Saint-Louis. — 13. Rue de l'Echelle. — 14. Rue de Rohan. — 15. Rue des Quinze-Vingts. — 16. Rue Montpensier. — 17. Rue du Doyenné.

La ligne pointillée indique le trajet suivi par le roi pendant sa revue des troupes (cf. ci-après, p. 308). Les emplacements des corps sont indiqués par les rectangles en grisé : 1. Légion à cheval. — 2. Chasseurs d'Orléans. — 3. 1re légion (Cl Roussel). — 4. 10e légion. — 5. Garde municipale à pied. — 6 et 7. Troupes diverses.

1. Rapport du 29 février, n° 362.
2. Dépos. Ét. Arago, n° 681.
3. Dépos. Lagrange, n° 683.
4. Dépos. Garnaux, n° 689.
5. Cf. chap. X.
6. Conversation de Lamoricière et de Garnier-Pagès. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 376.
7. Dépos. Garnaux, n° 689.
8. Id.

remettre son poste à la garde nationale qui le suivait; mais l'officier s'y refusa, ne reconnaissant aucune autorité au général et demandant toujours des ordres de ses supérieurs hiérarchiques[1]. Lamoricière, désespéré de ces incidents, reprit la route du Carrousel, pour chercher une preuve écrite qui rendît manifestes ses fonctions. Il était accompagné de son aide de camp et du capitaine d'état-major Morisseau[2]. A la barricade Molière, où se trouvaient Baune, Lagrange, Garnaux, les insurgés refusèrent également de le reconnaître; ils « repoussaient mes déclarations en s'appuyant sur les ordonnances insérées au *Moniteur* et contenant la nomination du maréchal Bugeaud et sur la proclamation qu'il avait fait répandre, pièce dont je n'avais pas connaissance[3] ». Le capitaine Morisseau aperçut à ce moment dans la foule Étienne Arago qu'il connaissait; il vint à lui et le pria de faire reconnaître Lamoricière. Étienne Arago s'avança vers le général. « Je [lui] dis... que son rôle ne se jouerait pas dans la rue, que bientôt il irait à la frontière où son épée serait utile, mais qu'à Paris, son opinion était distancée, qu'il ne voulait que la régence et le ministère Barrot, et que nous voulions la République[4]. » Étienne Arago quitta Lamoricière et revint au Château-d'Eau faire une nouvelle tentative. La foule, devenue plus compacte, entourait le capitaine Soupault et les lieutenants, qui s'efforçaient inutilement de faire entendre raison au peuple. Arago, voyant ses efforts infructueux, s'éloigna une seconde fois dans la direction de la rue Coquillière[5].

Lamoricière venait au même instant d'apparaître de nouveau sur la place: il essaya de dominer le tumulte, de se faire entendre du corps de garde sans y parvenir. Il courut

1. Dépos. Lamoricière, n° 266.
2. Dépos. Ét. Arago, n° 681.
3. Dépos. Lamoricière, n° 266.
4. Dépos. Ét. Arago, n° 681. Cf. Lamoricière, dans Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 376.
5. Dépos. Ét. Arago, n° 681.

alors vers le Carrousel chercher du secours et un ordre, et il envoya son aide de camp et M. Morisseau vers le capitaine Soupault pour tâcher de le convaincre[1].

Le capitaine résistait difficilement aux violences des rassemblements; à ses côtés, son lieutenant Gosse avait eu le sabre et les épaulettes arrachés; lui-même était constamment couché en joue par les insurgés[2]. Il ne pouvait se résoudre à livrer ses armes; cette condition lui paraissait humiliante; il proposait tous les compromis plutôt que cette capitulation: il offrit de se retirer la crosse en l'air, mais le peuple ne consentit pas[3]: il voulait les fusils, les sabres, les cartouches. On commençait déjà à élever des barricades aux coins de la place, rue de Valois et rue Saint-Honoré[4]. Le capitaine se résigna. « Je m'approchai du poste, étouffé par les héros, dit-il ironiquement en parlant de ses agresseurs; là, j'ordonnai à haute voix de rendre les armes, et comme on était trop serré, je répétai : « Passez les fusils! Passez les fusils! » Il y en avait déjà quatre ou cinq d'arrachés des mains des hommes qui, pendant ce temps, s'étaient exaspérés des mauvais traitements qu'on nous faisait subir. Les héros criaient : Vive le capitaine! tout en l'étouffant. Enfin ils se mirent à arracher les armes des mains des hommes avec tant de fureur qu'un ou deux coups de feu partirent[5]. » Ces décharges dispersèrent la

---

1. Lamoricière, dans Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 376.

2. Soupault, rapport du 29 février, n° 362.

3. Dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

4. Dépos. Hoyos, dans le procès-verbal du comm. du quart. des Tuileries, n° 76.

5. Rapport du 29 février, n° 362. — Comme pour tous ces engagements entre la troupe et le peuple, les témoins ne sont pas d'accord sur le groupe qui tira les premiers coups de feu. Pour les uns, ce fut le groupe des assaillants : déposition du sous-lieutenant Audouy, n° 380 : « Presque au même instant, l'un des assaillants, portant un uniforme de la garde nationale, déchargea son fusil presque à bout portant sur un des hommes qu'il tua; ce fut le signal du combat. »; — déposition du sergent-major Hacquard, n° 130 : « Une détonation... faite par les gens armés qui avaient dirigé leurs coups sur le poste mit en fuite tout le monde. » Les insurgés prétendent que ce furent les soldats qui engagèrent la lutte : déposition de Trichard

foule, et le capitaine Soupault, les lieutenants Saint-Clair et Gosse furent entraînés dans le courant[1]: le peuple, exaspéré, se précipitait sur eux, lorsqu'une quinzaine de gardes nationaux qui accouraient pour les relever, les saisirent, les mirent au milieu d'eux, les conduisirent au Carrousel, tout en les accablant de reproches et de menaces[2].

Sur la place, le feu commençait. Le sergent-major Hacquard avait été, lui aussi, entraîné dans le remous du peuple; mais il parvint à se débarrasser et revint en courant vers le poste. La porte en était déjà fermée; tandis qu'il essayait de l'ouvrir, une balle le frappa: il cria, fit reconnaître sa voix; on entr'ouvrit la porte et il se précipita à l'intérieur[3].

Dès ce moment, la fusillade fut ininterrompue. Une grêle de balles tombait sur les murs du Château-d'Eau. Les soldats ripostaient par une meurtrière pratiquée dans la porte et par les croisées de l'étage supérieur[4].

Au bruit du combat, Étienne Arago, qui, chez un marchand de vin de la rue Coquillière, attendait les événements, se précipita avec quelques amis vers la place du Palais-Royal. « Je quittai la table à la hâte, dit-il, et me dirigeai, en jetant mon nom dans les rues, vers la rue Saint-Honoré. Je traversai la

---

n° 76 : « Le 14e, qui était en ligne sur le perron, après plusieurs démonstrations opérées par le peuple, a fait feu sur lui. »

On retrouve souvent dans les dépositions une autre version, suivant laquelle les coups de feu auraient été tirés dans la cour du Palais-Royal; les soldats du Château-d'Eau, se croyant attaqués, auraient riposté : déposition de Dutay, n° 130 : « Des hommes qui avaient pénétré dans la cour du Palais-Royal, dite de l'Horloge, se sont fait donner les armes d'un détachement de 80 hommes de troupe de ligne... Porteurs de ces armes, ils se sont mis à faire feu en l'air en signe de joie. La détonation des armes jeta une subite épouvante parmi les personnes qui se trouvaient près du poste, et elles se retirèrent précipitamment. Le poste se crut attaqué et des coups de fusil furent tirés sur la place. » Cf. dépos. Parly, n° 76.

1. Soupault, rapport du 29 février, n° 362: — dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

2. Rapport de Soupault, n° 362.

3. Dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

4. Id.; — dépos. Hoyos, dans le procès-verbal du comm. du quart. des Tuileries, n° 76.

barricade de la barrière des Sergents[1], et, voyant de là que le combat était engagé sur la place du Palais-Royal, je m'y élançai. Une barricade était élevée dans toute la largeur des rues Saint-Honoré et Valois; un seul petit passage était ménagé au coin de la rue du Musée. Après m'être assuré que les soldats du poste du Château-d'Eau faisaient feu par les croisées, je longeai la petite rue du Musée et je tirai de là mon premier coup de fusil. Je revins derrière la barricade et, ayant vu un jeune homme placé derrière une baraque renversée, je me portai sur le milieu de la place, d'où je déchargeai mon arme une ou deux fois[2]. » Lamoricière, de son côté, était accouru sur la place au premier bruit des détonations[3]; mais dans la violence du combat, pris entre le feu du peuple et celui de la troupe, il ne put faire comprendre les signes désespérés qu'il faisait. Blessé au bras d'un coup de baïonnette, il revint au Carrousel et pria le général Rulhières d'envoyer un officier supérieur arrêter cette collision meurtrière et inutile. Rulhières dépêcha le général Perrot. A peine avait-il débouché sur la place qu'il fut renversé par une balle et entraîné dans une boutique voisine[4]. Lamoricière, ne le voyant pas revenir, s'élança de nouveau vers le Château-d'Eau; suivi du révolutionnaire Lagrange, qui s'efforçait aussi d'arrêter le massacre[5], il criait aux soldats de cesser le feu, et il accompagnait ses cris de gestes expressifs. Rien n'y fit : à travers l'épaisse fumée qui entourait le bâtiment, on n'apercevait point le

---

1. C'était une ancienne barrière située à l'extrémité de la rue du Pélican, sur la rue Croix-des-Petits-Champs. La rue du Pélican, construite à l'époque de Philippe-Auguste, à la limite de l'enceinte de Paris, avait été appelée pendant quelques années, à la fin du XVIII[e] siècle, rue de la Barrière des Sergents; c'est en 1806 qu'elle reprit son ancien nom. Cf. F. et L. Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, 2[e] édit., Paris, 1855, gr. in-8°, p. 624.

2. Dépos. Ét. Arago, n° 681.

3. Lamoricière, dans Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 377.

4. Dépos. Trichard, dans le procès-verbal du comm. du quart. des Tuileries, n° 76; — Lamoricière, dans Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 377.

5. Lamoricière, dans Garnier-Pagès, *id.*; — Lagrange, conversation avec Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 381.

général et l'on ne pouvait entendre sa voix. Une fois encore, il revint au Carrousel, répétant qu'il fallait relever le poste et mettre à tout prix fin au combat[1].

Pendant ce temps, la cour du Palais-Royal avait été envahie par le peuple : les soldats du poste avaient été désarmés et les insurgés, montés sur la terrasse, tiraient sur la place et sur le Château-d'Eau qu'ils dominaient[2].

La résistance inattendue du 14e avait éveillé dans la foule une fureur analogue à celle qu'avait soulevée la fusillade des Capucines. L'exaltation, croissant dans les esprits depuis la veille, se donnait libre cours[3] ; elle était encore surexcitée par la présence et par l'exemple des chefs des sociétés secrètes ; il y avait là Pilhes, Caussidière, Albert, De La Hodde, Chenu, dirigeant l'attaque aux cris de : Vive la République ![4] Étienne Arago décrit ainsi la violence du combat à ce moment : « Je revis le jeune homme qui, naguère, était placé derrière la baraque renversée, reparaître près de la barricade de la

1. Dépos. Lamoricière, n° 266.

2. Les témoignages ne concordent pas sur ces faits. D'après ceux qui admettent que les premiers coups de feu furent tirés dans la cour du Palais-Royal, l'occupation du poste de cette cour eut lieu avant l'engagement du combat du Château-d'Eau. L'autre version est fournie par un récit de *La Réforme* du 25 février et par la déposition d'Étienne Arago. Rien, en somme, ne permet de conclure entre ces deux versions. J'ai suivi le récit de *La Réforme* et d'Étienne Arago, parce qu'il est plus cohérent et parce qu'Étienne Arago est assez exact dans le reste de sa déposition.

3. Les femmes elles-mêmes combattaient aux barricades jusqu'à complet épuisement. Deux lettres écrites, l'une le 15 avril, l'autre le 18 mai 1848, à la Commission des récompenses, par la citoyenne Chiron, dont le mari fut tué devant le Château-d'Eau, offrent un exemple de cette fièvre et de cette exaltation des combattants : « C'est alors qu'aux glorieuses journées de février, (Chiron) me fit descendre à 6 heures du matin pour l'accompagner sur les barricades, en me rappelant la promesse que je lui avais faite devant Dieu. Les barricades achevées, il me dit : « Nous avons commencé, « il faut finir. » Alors, il suivit la garde nationale, avec moi et mes deux fils, en me disant : « Viens, si moi ou tes fils succombons, tu seras fière de « dire : Ils sont morts pour le bon droit et pour la patrie ! » (lettre du 18 mai). « L'ouvrage étant achevé, il était de toute nécessité de marcher au combat, et le brave Chiron m'y mena avec lui ainsi que mes deux garçons ; mais la fatigue m'ayant épuisée, arrivée au Palais-Royal, je suis tombée sur les barricades... » (lettre du 15 avril). Arch. nat., F[1] b III, 85, dossier Chiron.

4. Chenu, *Les Conspirateurs*, p. 77.

rue de Valois. Cette fois, il était en manches de chemise; le sang la tachait à l'épaule, et ce courageux jeune homme, qui ne pouvait plus se servir d'un fusil, brandissait un sabre en appelant à nous les hommes de la barricade. Le feu continua quelque temps encore. Pour éviter d'être atteint par les coups de fusil qui partaient de la cour d'honneur [du Palais-Royal]....., je me plaçai entre deux colonnes dont le milieu est muré. Bientôt un homme du peuple fut tué roide à côté de moi[1]. »

II

Pendant que la lutte éclatait sur la place du Palais-Royal comme elle avait éclaté quelques heures auparavant sur la place de la Concorde, les défenseurs des barricades, armés par le pillage des casernes, n'ayant plus rien à redouter de la troupe qui s'était retirée en désordre ou qui restait inoccupée autour de l'Hôtel-de-Ville, prenaient à leur tour l'offensive et formaient derrière les soldats de puissantes colonnes. Le long des boulevards, ces colonnes s'étaient rassemblées immédiatement après la retraite de Bedeau. Incertains d'abord, sans intention déterminée, ces groupes épars s'étaient portés sur les mairies, où la marche vers les Tuileries s'était organisée. C'est à ce moment, depuis l'ordre de cesser le feu donné par Bugeaud, jusqu'à la fin du combat du Château-d'Eau, que l'idée de l'abdication et de la république, apparue déjà durant la nuit, prend définitivement corps dans l'esprit des combattants. C'est aussi le moment où la garde nationale commence à se détacher du peuple, dont les prétentions lui semblent excessives; mais ce mouvement, variable suivant les quartiers, est beaucoup plus difficile à préciser; partout, en effet, quelle que pût être sa résistance, la garde nationale fut entraînée par le courant qu'elle avait elle-même déchaîné; les légions les moins hostiles au gouvernement, cédant aux ins-

1. Dépos. Ét. Arago, n° 681.

lances et aux menaces de la foule, marchèrent sur les Tuileries et participèrent ainsi à la chute de la royauté[1].

Dans le VIIe arrondissement, après la prise du poste Saint-Jean[2], la mairie fut à son tour envahie par un rassemblement d'insurgés: ils se mêlèrent aux rangs de la garde nationale qui stationnait dans la cour et réclamèrent des armes. Le colonel Laveissière et le lieutenant-colonel Siredey se refusèrent énergiquement à leur en donner; mais les cris et la colère augmentant, ils furent contraints de se mettre à la tête de la colonne[3].

La même scène se reproduisait à la même heure (vers midi), à la mairie du VIe arrondissement. « On vint m'avertir, dit le colonel Husson, qu'un rassemblement considérable d'hommes armés était devant la mairie. Je me rendis au milieu d'eux, et je leur appris le changement de ministère. Ils n'ajoutèrent pas foi à la sincérité de cette nouvelle; ils manifestèrent la volonté d'aller soit aux Tuileries, soit à la Chambre des députés... Mes exhortations ne purent leur faire abandonner leur projet. Sur ces entrefaites, le détachement de garde nationale qui était dans la seconde cour de la mairie sortit et nous nous dirigeâmes tous sur la place du Carrousel[4]. »

Dans le Ve arrondissement, la garde nationale ne se contenta pas d'assister aux manifestations; les officiers les dirigèrent eux-mêmes et s'efforcèrent de décider le colonel Lariboisière à les accompagner dans leur marche. Depuis le matin, des bandes nombreuses et violentes avaient à plusieurs reprises envahi la mairie; après le désarmement de la caserne de la Courtille[5], le maire Vée, pour calmer l'impatience de la foule inoccupée, prit la direction d'une de ces bandes et parcourut l'arrondissement. « Je marchai pendant quelque temps avec lui, dit le lieutenant Aubert-Roche; auprès de l'église

1. Le récit suivant s'applique exclusivement à la rive droite; le même mouvement sur la rive gauche sera étudié dans le chapitre suivant.

2. Cf. chap. IX.

3. Dépos. Laveissière, n° 597; — dépos. Siredey, n° 598.

4. Dépos. Husson, n° 595.

5. Cf. chap. IX.

Saint-Laurent, cette colonne se divisa et je suivis la partie qui abandonna le maire. Plus loin, je rencontrai un autre détachement à la tête duquel était le chef de bataillon Grégoire. Nos deux détachements se réunirent et nous descendîmes jusqu'au boulevard. Depuis le matin, on criait de tous les côtés : Aux Tuileries! Aux Tuileries! Le chef de bataillon Grégoire se dirigea sur ce point par la rue Bourbon-Villeneuve, et je revins à la mairie avec une douzaine de gardes nationaux et officiers. On y attendait le maire qui n'était point encore de retour, et les cris de : Aux Tuileries! étaient proférés comme ailleurs. Je fis connaître au colonel ce qui se passait dans Paris, c'est-à-dire que la population entière se levait pour obtenir la réforme et qu'on criait partout : A bas Louis-Philippe! Je lui dis que le moyen d'empêcher des collisions était de faire une manifestation en faveur de la réforme et de se porter à la Chambre des députés[1]. » Lariboisière résistait de toutes ses forces aux instances de ses officiers. « Je leur dis que... moi, membre de l'une des Chambres, je ne pouvais me mettre à la tête d'un mouvement ayant le caractère insurrectionnel, que ma volonté était bien arrêtée et que je ne sortirais pas de la mairie[2]. » Sur ces entrefaites, le maire entra, suivi par un flot de peuple; les mêmes demandes furent réitérées, mais cette fois avec plus de violence. Le lieutenant-colonel Denys raconte ainsi la scène : « Dépêche-« toi de marcher, car nous te brûlerons, toi et ta mairie », dit un des interlocuteurs. Ces violentes manifestations me firent penser qu'il valait mieux donner une direction à cette troupe que de l'abandonner à elle-même. Je me décidai donc à marcher avec elle... Je trouvai dans la cour de la mairie et dans la rue une masse considérable d'hommes du peuple armés... Leurs propos... témoignaient d'une violence qui répugnait à nos caractères[3]. »

Dans le IIIe arrondissement, la colonne s'était mise en mar-

1. Dépos. Aubert-Roche, n° 594.
2. Dépos. Lariboisière, n° 586.
3. Dépos. Denys n° 587; cf. dépos. Aubert-Roche, n° 594.

che sous la conduite du lieutenant-colonel, du major Poysat, du maire et d'un adjoint[1] : elle était suivie par d'autres détachements, la compagnie Quétil[2], la compagnie Jouanne, la compagnie Lesséré[3].

Les gardes nationaux de la 2e légion désiraient, depuis le matin, « faire une manifestation[4] ». Le colonel Talabot les retint autant qu'il était en son pouvoir, mais, vers 1 heure, il se vit obligé de céder : il se mit à leur tête avec le maire Berger, le lieutenant-colonel Baignère, et ils se dirigèrent vers les Tuileries par la rue de Grammont[5].

Ainsi, vers midi, dans tous les arrondissements du centre, le même mouvement se dessinait : le peuple et la garde nationale convergeaient en colonnes nombreuses vers le Carrousel et les Tuileries. Cette marche régulière fut en partie détournée par le combat du Palais-Royal. Attirés par le bruit de la lutte, les rassemblements modifièrent leur direction, accoururent vers le Château-d'Eau et vinrent se confondre dans la foule des assaillants.

Le colonel Husson, de la 6e légion, en quittant la mairie, avait traversé les rues Meslay et Sainte-Apolline, les boulevards jusqu'à la rue Vivienne. « Les cris qui nous accueillaient, raconte E. Thomas, le futur directeur des Ateliers nationaux, qui accompagnait la colonne,... étaient ceux-ci : Vive la réforme ! A bas Guizot ! A la hauteur de la place de la Bourse, nous commençâmes à entendre la fusillade du Palais-Royal ; elle nous surprit, car nous croyions tout terminé..... Le peuple criait : A bas Louis-Philippe ! Nous n'en voulons plus ! et sa voix semblait nous consulter. Nous gardions le silence, et ne répondîmes à ces cris que, lorsqu'arrivés à l'extrémité de la rue Richelieu, nous fûmes témoins de la lutte qui s'était engagée au poste du Château-

1. Dépos. Poysat, nº 579.
2. Dépos. Quétil, nº 580.
3. Dépos. Ét. Arago, nº 681.
4. Dépos. Talabot, nº 572.
5. Dépos. Berger, nº 667 ; — dépos. Baignère, nº 573.

d'Eau[1]. » Le colonel Husson s'élança sur la place, mais toutes les tentatives qu'il fit restèrent infructueuses[2]. La 3e légion, par la rue Croix-des-Petits-Champs, la cour des Fontaines, la rue de Valois, atteignit le Palais-Royal. « Une barricade en fermait l'entrée du côté de la rue Saint-Honoré, dit le major Poysat ; je la franchis avec une partie du détachement... et nous allâmes prendre position devant le café de la Régence. En traversant la place, nous avions vainement essayé de faire cesser le feu. Aucun des hommes qui m'ont accompagné n'a tiré[3]. » Derrière cette colonne, le capitaine Jouanne, suivi de sa compagnie, apparut sur la barricade Valois. « Je courus à lui, dit Étienne Arago, et lui donnai la main pour le faire descendre sur la place du Palais-Royal. Sa compagnie l'y suivit. La compagnie du capitaine Lesséré, de la même légion, vint ensuite, et l'on sait que le capitaine Lesséré fut grièvement blessé à la cuisse en marchant bravement sur le poste[4]. Dès que la place du Palais-Royal fut envahie du côté est de la rue Saint-Honoré, le côté ouest vit avancer aussi des gardes nationaux et des flots de peuple, qui s'étaient précipités de même avec Jouanne et sa compagnie[5]. »

Cette arrivée des gardes nationaux, loin d'apaiser la fusillade, apporta aux combattants des barricades de nouvelles forces et de nouvelles munitions. La lutte, qui durait déjà depuis une heure, reprit avec plus de violence encore, acharnée du côté du peuple, désespérée du côté des soldats.

III

L'échec des colonnes de Bugeaud et des tentatives d'apaisement, le bruit de la fusillade du poste Peyronnet, l'attaque

1. E. Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb53, 4), p. 14.
2. Dépos. Husson, n° 595.
3. Dépos. Poysat, n° 579.
4. Sur le capitaine Lesséré, cf. deux notes dans *La Réforme* du 14 avril 1848, 1re page, 1re colonne, et du 16 avril, 2e page, 1re colonne.
5. Dépos. Ét. Arago, n° 681.

du Château-d'Eau, jetèrent le désarroi le plus complet dans l'esprit du roi et des ministres.

Après le départ de Barrot et de Lamoricière, Thiers, Rémusat, Duvergier étaient retournés au Château. Pendant leur absence, le roi avait reçu quelques membres de l'ancien cabinet, Dumon, Hébert, Guizot[1]; il avait laissé percer son découragement et sa fatigue. « J'accorde tout : je suis vaincu », leur avait-il dit[2]. Il fallut cependant d'assez longs pourparlers à Thiers et à ses amis pour obtenir la promesse de la dissolution de la Chambre et l'autorisation de l'annoncer officiellement. La proclamation suivante fut aussitôt rédigée et emportée par Emile de Girardin, de Reims, Merruau, pour être imprimée[3] :

Citoyens de Paris, l'ordre est donné partout de suspendre le feu.

Nous venons d'être chargés par le Roi de former un nouveau ministère.

La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays.

Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.

MM. Odillon Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne sont nommés ministres.

Liberté, Ordre, Réforme.

Odillon Barrot et A. Thiers[4].

Le roi, tranquillisé par ces mesures, passa dans la salle à manger, où sa famille était réunie. A peine commençait-il son repas que des rapports alarmants vinrent de nouveau jeter le

1. Guizot, *Mémoires*, t. VII, p. 593. La visite de Guizot au roi doit se placer après l'entrevue avec les ministres, puisque le roi annonce à Guizot que Thiers et Barrot ont accepté.

2. D'après les notes de Dumon et d'Hébert, utilisées par Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. VII, p. 474, note 1.

3. 10 heures du matin. Emile de Girardin, *Bon Sens, Bonne Foi. 1848, 24 février-3 avril*, Paris, 1848, in-18, p. 16.

4. Deux exemplaires de ce placard sont conservés à la Bibliothèque nationale, in-fol. plano, Lb[54], 4453. On remarquera la faute d'orthographe deux fois répétée dans le nom d'Odilon Barrot.

trouble dans son esprit. Coup sur coup arrivèrent le député Lacrosse et le capitaine de Laubespin.

« Frappé de la pensée que l'effusion du sang pouvait encore être prévenue, dit Lacrosse, je me rendis moi-même aux Tuileries..., sans me dissimuler que j'y serais peut-être accueilli avec défiance. J'y trouvai M. Thiers, MM. Duvergier et Rémusat, naguère également suspects. Le commandement de la garde nationale venait d'être retiré au maréchal Bugeaud et donné au général Lamoricière, qui cherchait à se faire reconnaître en cette qualité. Aucun des membres du cabinet présidé par M. Guizot n'était présent. Je fis connaître au duc de Nemours d'abord, puis au roi, la disposition des esprits dans la garde nationale et dans la population[1]. » Sur ces entrefaites, M. de Laubespin, capitaine d'état-major, entra dans la salle à manger. Il avait quitté la colonne Bedeau sur les boulevards et venait rendre compte au Château des difficultés de la retraite. Interrogé par le roi, il raconta la marche à travers les barricades, le désarmement des soldats, le pillage des caissons. A ces nouvelles alarmantes, le roi fit partir un officier d'ordonnance, M. d'Elchingen, pour s'informer auprès du général Bedeau de l'état réel de ses troupes[2].

La gravité des circonstances montra la nécessité de prendre immédiatement un parti. Dans cette délibération hâtive, Thiers proposa au roi de se retirer de Paris. « Il approuva, raconte Thiers à Senior, et suggéra Vincennes. « Vincennes, « dis-je, est une prison, plutôt Saint-Cloud; Saint-Cloud est « une position militaire. Dès demain, Bugeaud et moi, nous y « rassemblerons 60,000 hommes. Après-demain, nous serons « à l'Hôtel-de-Ville; l'Hôtel-de-Ville sera peut-être détruit: « nous aurons le pied dans le sang; l'un de nous ou tous les « deux, nous pouvons être tués; mais vous ne serez pas avec « nous; vous n'aurez pas pris une part active dans la bataille.

---

1. Dépos. Lacrosse, n° 662. — Le duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin....* publiées par R. Bazin, *ouv. cit.*, p. 301.

2. Renseignements oraux de M. de Laubespin, recueillis par M. Thureau-Dangin, *Hist. de la monarchie de Juillet*, t. VII, p. 479.

« et vous aurez sauvé la monarchie[1]. » Le roi, sans rien décider, passa dans le salon où se tenait la reine, pour lui demander son avis. D'Elchingen, cependant, était revenu de la place de la Concorde, apportant des nouvelles plus rassurantes; la fusillade du poste Peyronnet s'était apaisée et les troupes occupaient en assez bon ordre les abords des Tuileries; il avait harangué la foule et avait été acclamé comme fils du maréchal Ney[2]. Le roi oublia l'idée d'un départ et prit simplement la résolution de passer en revue les troupes massées sur le Carrousel[3]. Cette mesure avait été énergiquement conseillée par la reine, qui espérait raffermir ainsi les esprits des gardes nationaux et des soldats[4].

Il y avait sur le Carrousel 4,000 hommes avec 16 pièces d'artillerie, un piquet de gardes nationaux à cheval, un détachement de la 10ᵉ légion, un bataillon de la 1ʳᵉ et un autre de la 4ᵉ[5]. Le roi sortit à cheval, en uniforme de lieutenant-général; il était accompagné de ses deux fils, les ducs de Nemours et de Montpensier, du maréchal Bugeaud[6], des généraux Lamoricière, Gourgaud, Rulhières, etc., de M. de Montalivet, et suivi à pied de Thiers et de Rémusat[7]. Devant les groupes les plus rapprochés du palais, il fut reçu par les cris de : Vive le roi![8] Il franchit la grille, traversa l'arc de triomphe et com-

1. Senior, *Conversations, etc...*, t. Iᵉʳ, p. 14. D'après un récit inédit de Duvergier, M. Thureau-Dangin suppose que ce plan, exécuté par Thiers en 1871, n'était pas aussi net dans son esprit, le matin du 24, qu'il veut bien le dire dans sa conversation avec Senior.

2. Bedeau, *Le 24 février*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 466.

3. Il était alors 11 heures environ. Nous avons vu que cette mesure devait avoir été conseillée par le duc de Nemours, à la suite de la revue qu'il avait passée quelques heures auparavant; cf. chap. X.

4. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 159.

5. Rébillot, *Le 24 février par un témoin oculaire*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. VI, p. 536. Cf. en appendice le témoignage de M. de Circourt sur cette revue.

6. Au moment où le roi avait décidé de se montrer aux troupes, Thiers et Nemours s'étaient rendus à l'État-Major pour prévenir Bugeaud, qui avait passé auparavant une revue des forces groupées sur le Carrousel. C'est ainsi sans doute qu'il faut interpréter le récit un peu confus du duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 302-303.

7. Pour le trajet suivi par le roi, voir plus haut, p. 294, le plan de la place du Carrousel.

8. *Relation d'un officier d'artillerie*, publiée par De Marnay, *Mémoires*

mença sa revue par la 1re légion, qui était rangée en bataille, tournant le dos à la cour des Tuileries. Le roi s'avança vers le commandant Roussel[1], l'assura qu'il voulait la réforme et qu'il regrettait de ne pas avoir su plus tôt que les gardes nationaux la désiraient tant. En passant devant le front du bataillon, il répéta ces paroles à plusieurs reprises: elles furent accueillies par les cris enthousiastes de : Vive le roi![2] Il se dirigea vers le détachement de la 10e légion qui s'adossait aux bâtiments de l'État-Major. La réception fut ici différente. « Sur beaucoup de points, dit Montalivet,... un silence morne qui signifiait indifférence et abandon. Sur les autres points, des cris de : Vive le roi! en petit nombre, et de nombreux cris furieux de : Vive la réforme![3] » Quand Louis-Philippe s'approcha de la 4e légion qui faisait face à la 1re, les manifestations redoublèrent et se transformèrent en un véritable désordre. Tous les gardes criaient : Vive la réforme! « Plusieurs d'entre eux, dit Thiers, sortirent des rangs, entourèrent le cheval du roi et élevèrent au-dessus de sa tête une sorte d'arche de baïonnettes. Je marchais à la tête de son cheval et j'écartais les baïonnettes avec ma canne; je m'efforçai de leur faire entendre raison. Le roi s'écria vivement : « Elle est accordée! Elle est accordée! » Mais il était déconcerté et effrayé[4]. » Il tourna bride subitement et revint au palais sans achever la revue[5].

---

secrets et témoignages authentiques, p. 357; — Thiers, dans Senior, *Conversations...*, t. Ier, p. 14; — Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 304. Les troupes qui stationnaient dans la cour des Tuileries se composaient de gardes nationaux à cheval et de chasseurs d'Orléans; dépos. Paganel, n° 564.

1. Roussel était maître serrurier; cf. le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 304.

2. Roussel, *Le 24 février 1848*, dans la *Nouvelle revue rétrospective*, t. VI, janvier-juin 1897, p. 77-78.

3. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 159. Montalivet voit dans ces cris de la 10e légion une manifestation légitimiste. Cf. les *Notes* du duc de Nemours, publiées par Bazin, *ouv. cit.*, p. 308.

4. Senior, *Conversations, etc...*, t. Ier, p. 14.

5. Le duc de Nemours a donné, dans ses *Notes*, un récit de cette revue qui est en contradiction assez complète avec les autres témoignages. Il prétend que jusqu'au bout le roi fut acclamé et qu'il passa paisiblement devant le front de toutes les troupes. Les manifestations qui accueillirent

Rentré au Château, le roi s'assit dans son cabinet de travail, découragé, prêt à céder au premier avis qu'on lui suggèrerait. Il avait autour de lui ses deux fils, des officiers, des députés, Dufaure, Rémusat, Duvergier, de Lasteyrie, Gustave de Beaumont, tous faisant partie de l'opposition, sauf Piscatory[1]. Thiers était inquiet : aux questions du duc de Nemours qui lui demandait son avis sur les mesures à prendre, il répondait simplement : « Le flot monte, monte, monte![2] » A chaque instant de nouveaux arrivants entraient, apportant des nouvelles, demandant des ordres. Vers onze heures et demie, Crémieux pénétra dans le premier salon : il accourait du IVe arrondissement, où il avait essayé d'apaiser la garde nationale. Interrogé par le duc de Montpensier, il répondit qu'à en juger par son quartier, rien n'était encore désespéré, qu'il fallait seulement des concessions plus larges, Barrot président du Conseil, les hommes les plus populaires de la Chambre ministres avec lui[3]. Introduit par le duc auprès du roi, il répéta qu'il ne croyait pas la situation perdue, mais que Thiers ne pouvait rester à la tête du ministère. « Pour l'amour du ciel, faites-en « l'expérience, Sire, s'écria Thiers. — Non, reprit le roi, vous « êtes la seule personne en qui j'ai confiance. — Vous ne « devez pas songer à vos sentiments et à vos désirs dans un « tel moment, répliqua Thiers. Nommez Barrot[4]. » Crémieux parla alors de l'impopularité de Bugeaud. « Cette nomination est un déplorable contre-sens. Les souvenirs de juin 1834 sont

---

Louis-Philippe sont trop bien établies par ailleurs pour pouvoir être mises en doute sur la foi de cette relation isolée d'un témoin qui avait tant d'intérêt à garder le silence sur ces marques d'hostilité. Pour tous les incidents qui vont suivre, le récit du duc de Nemours peut difficilement servir. Le duc fut en continuelle agitation, passant sans cesse du cabinet du roi à la cour des Tuileries et à l'État-Major ; il lui fut presque impossible de se rendre compte des événements qui se déroulaient à l'intérieur du Château ; c'est ce qui explique les erreurs et les confusions répandues dans ses *Notes* jusqu'à la fin de la scène de l'abdication.

1. Senior, *Conversations, etc...*, t. Ier, p. 15.

2. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 308.

3. Crémieux, *En 1848. Lettres et discours*, lettre du 1er mars 1848, p. 199 et p. 286.

4. Senior, *Conversations, etc...*, t. Ier, p. 15.

présents à ce peuple qui combat[1]. » Et il proposa le maréchal Gérard, dont le nom conservait encore quelque crédit. Le roi se décida; il envoya chercher son secrétaire, M. Fain, pour rédiger l'ordonnance, que le général Trézel, qui était présent, devait contresigner[2]. Un aide de camp fut en même temps dépêché auprès du maréchal Gérard, qui ne se trouvait pas au Château[3]. Crémieux, Lacrosse, le général Gourgaud sortirent pour annoncer les nouvelles concessions et pour juger de l'effet qu'elles produiraient sur les insurgés[4]. « Nos efforts furent inutiles, dit le général Gourgaud; l'exaspération augmentait d'heure en heure[5]. » Lacrosse n'eut pas plus de succès. « J'entrai, dit-il, dans la rue de Rohan, où se pressait une masse considérable de citoyens; le plus petit nombre d'entre eux était armé. J'annonçai l'expulsion définitive des anciens ministres et le remplacement de M. Guizot par le député courageux qui l'avait accusé la veille devant la Chambre. Le général Gourgaud, en uniforme et bravant le danger de voir ses intentions méconnues, joignait ses efforts aux miens pour engager les citoyens à prendre confiance dans le

1. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 289.

2. D'après Thiers, l'ordonnance fut signée; dépos. n° 665, et Senior, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 16. Le duc de Nemours, qui était présent, mais dont les souvenirs étaient assez vagues sur ce point lorsqu'il composa son récit (il ne se rappelle pas le nom du personnage qui proposa la nomination de Barrot et il place l'incident beaucoup trop tard), prétend également que l'ordonnance « fut faite, signée et contresignée à l'instant même sur le bureau du roi ». (*ouv. cit.*, p. 310). Lacrosse est moins affirmatif: « L'ordonnance dut être signée par le général Trézel, le seul des anciens ministres que j'ai vu dans la journée du jeudi 24 », dit-il dans sa déposition (n° 662). Barrot ne raconte cet incident que par ouï-dire : « J'ai su... que... j'avais été nommé président du conseil de ce nouveau ministère; l'ordonnance a été contresignée par le général Trézel, mais je ne l'ai jamais eue en mains. » (dépos. n° 656). D'après les témoignages de M. Fain et du général Trézel, recueillis par Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 127, l'ordonnance ne fut pas contresignée. Garnier-Pagès donne ici encore un récit très cohérent, mais que les documents ne permettent pas de vérifier. Il place l'arrivée de Crémieux après les premiers bruits d'abdication, après la conversation de Thiers et de M. de Reims dont nous parlons un peu plus loin; Thiers dit formellement le contraire à Nassau Senior, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 16.

3. Dépos. Gérard, n° 263.

4. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 292.

5. Dépos. Gourgaud, n° 265.

patriotisme de M. Odilon Barrot, investi de pleins pouvoirs. Nous reconnûmes qu'il était trop tard pour obtenir obéissance aux ordres émanés du roi, quel qu'en fût l'objet[1]. »

Lamoricière continuait toujours ses démarches infructueuses pour arrêter le feu du Château-d'Eau. Un moment il entra jusque dans le cabinet du roi, lui fit part des dispositions de la garde nationale et des insurgés. « On ne se contente pas de ce que je dis au nom de Votre Majesté, on demande autre chose. — Autre chose, s'écria le roi; M. Lamoricière, c'est mon abdication! Et comme je ne la leur donnerai qu'avec ma vie, ils ne l'auront pas![2] » Lacrosse rapportait aux Tuileries les mêmes nouvelles; « je déclarai, dit-il, que les colonnes qui s'avançaient vers le Carrousel exigeraient la déchéance[3]. »

M. de Reims, secrétaire de Thiers, qui arriva sur ces entrefaites pour donner au ministre des nouvelles de sa famille, fut encore beaucoup plus alarmant. « Le récit qu'il faisait de l'état de l'esprit public était effrayant; le parti républicain devenait le maître; les cris contre la famille royale augmentaient; il était probable que dans une demi-heure les Tuileries seraient attaquées par 100,000 insurgés; une seule ressource semblait rester, l'abdication en faveur du comte de Paris[4]. » Le duc de Nemours, qui épiait la conversation de Thiers et de M. de Reims, s'approcha, demanda des nouvelles. « Le prince entraîna M. de Reims près d'une fenêtre : « Je crains, dit « M. de Reims, qu'il ne reste plus qu'une seule chance de « salut. Le peuple est complètement furieux. — Je devine, « dit le prince, quelle est cette chance. — Je crois, dit M. de « Reims, que le trône du comte de Paris peut être sauvé; je « suis sûr que celui du roi ne le peut pas. »... Le prince prit le bras du duc de Montpensier, et tous deux s'approchèrent du roi. Il était tout à fait calme; c'était la seule personne qui

1. Dépos. Lacrosse, n° 662.
2. Conversation de Lamoricière et de Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 377.
3. Dépos. Lacrosse, n° 662.
4. Senior, *Conversations, etc...*, t. Ier, p. 16.

le fût autant[1]. » Mis au courant par ses fils de la situation désespérée, le roi comprit ce qu'on lui demandait; il hésita, demanda conseil à Thiers qui se récusa[2], puis passa dans le salon où se tenait sa famille. Cette « scène de famille, dit Thiers, dura peut-être dix minutes[3] ». Le roi revint sans avoir toujours rien décidé, mais réconforté par la fermeté de la reine, qui s'opposait de toutes ses forces à l'abdication. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées que M. de Girardin, suivi de M. Merruau, entra, tenant un papier à la main[4]. Sur la demande du roi, il répondit que les concessions accordées ne pouvaient plus suffire, que Thiers et Barrot étaient dépassés[5], qu'il fallait recourir aux moyens extrêmes qu'il avait résumés dans la courte proclamation qu'il tenait à la main :

Abdication du roi,
Régence de la duchesse d'Orléans,
Dissolution de la Chambre,
Amnistie générale[6].

Avec le journaliste, une foule de députés, d'hommes politiques, de magistrats avaient pénétré dans l'antichambre et dans le salon. « Une rumeur confuse s'élevait de ces groupes : L'abdication ! L'abdication ![7] » Le roi vaincu, sans conseils, se résigna; il ouvrit la porte de la pièce où se tenait la famille royale et dit à voix haute : « J'abdique ![8] » La reine et les

1. Senior, *Conversations, etc...*, t. Ier, p. 16.

2. « I would not, indeed I could not, speak », dit-il, Senior, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 17. — « J'étais debout à sa droite et vis-à-vis du roi, dit le duc de Nemours. Je le pressai également de répondre, le roi insista. M. Thiers finit par dire à voix basse : « Sire, ceci dépasse la portée des conseils d'un sujet. » (*Ouv. cit.*, p. 309).

3. Senior, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 17.

4. Dépos. de Sercey, n° 284; — Emile de Girardin, *Bon Sens, Bonne Foi. 1848. 24 février-3 avril*, Paris, 1848, in-18, p. 16-17.

5. Dépos. Gourgaud, n° 265.

6. On trouvera le fac-similé de cette proclamation publié par Eugène de Mirecourt, *Les Contemporains. Emile de Girardin*, Paris, 1854, in-32 (Bibl. nat., Ln², 117, n° 3.)

7. Senior, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 17.

8. Le roi semble s'être résigné assez vite à l'abdication. « Je ne me dissi-

princesses se précipitèrent dans le cabinet du roi. « La reine s'élança vers lui et l'embrassa, raconte Thiers... La colère se mêlait à sa douleur : « Vous ne méritez pas un si bon roi ! » dit-elle. La scène était touchante, même déchirante ; mais il y manquait la dignité..... Il me fut impossible de rester plus longtemps[1]. » La reine combattait toujours la résolution du roi, « avec une véhémence, dit le général Gourgaud, toute contraire à ses habitudes et à son caractère[2] ». Le maréchal Gérard arrivait à ce moment[3]. « Le duc de Montpensier, dit-il, m'introduisit dans le cabinet du roi où je trouvai Sa Majesté entourée de toute sa famille, qui était extrêmement émue et agitée. La reine vint à moi en s'écriant : « Maréchal, sauvez-nous, sauvez tout ce qui peut être « sauvé ![4] » Mais aussitôt le duc de Nemours l'entraîna. « Il me fit sortir, m'engagea à monter à cheval en me disant que le roi avait abdiqué, que toutes les légions de la garde nationale me demandaient pour chef, qu'il était urgent de me présenter à elles en cette qualité, et de porter des paroles de paix en annonçant l'abdication du roi[5]. » Le maréchal était en habit de ville ; on ne lui laissa pas le temps de revêtir un costume militaire ; le duc de Nemours lui mit dans les mains une branche de verdure en signe de paix et Gérard partit, accompagné de son aide de camp, M. de Sercey. Dans la cour du Carrousel, plusieurs députés se joignirent à lui, Jules de Lasteyrie, Quinette, Gustave de Beaumont, Lacrosse. M. Langlebert, chirurgien de la légion à cheval, un officier et un garde national de la légion complétèrent le cortège[6]. Bugeaud vou-

---

mulais pas l'importance de ma présence au trône de France, écrit-il quelque temps après, mais je ne croyais pas, comme on l'a dit depuis, que je fusse la clef de voûte du pays. » *Texte du récit du départ des Tuileries*, extrait publié par R. Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 347.

1. Senior, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 17.

2. Dépos. Gourgaud, n° 265.

3. Louis-Philippe, *Texte du récit du départ des Tuileries*, publié par René Bazin, *ouv. cit.*, p. 341.

4. Dépos. Gérard, n° 263.

5. Id.

6. Dépos. Lacrosse, n° 662.

lait également accompagner Gérard; il fallut l'insistance du duc de Nemours pour le décider à rester[1]. « Au moment où nous allions franchir la grille du Carrousel, dit Lacrosse, je représentai à M. le Maréchal que sa voix serait mieux écoutée si nous pouvions lire au peuple armé l'acte d'abdication du roi. Il me prescrivit de rentrer au Palais avec son aide de camp, de prendre cet acte, ou du moins d'en réclamer une expédition authentique[2]. » MM. Lacrosse et de Sercey se dirigèrent vers le château : ils pénétrèrent dans le cabinet du roi où le trouble régnait encore[3]; ils demandèrent une proclamation écrite, signée du roi, annonçant l'abdication. Une scène analogue à celle qui s'était produite un moment auparavant éclata de nouveau. La reine s'opposait toujours avec vigueur à cet acte de faiblesse, à cette capitulation. Le duc de Montpensier pressait au contraire le roi de signer; M. de Girardin, M. Crémieux, se joignant à lui, suppliaient Louis-Philippe de sauver la royauté par ce sacrifice[4]. Thiers était sorti du salon depuis la première scène et conversait dans la cour avec le maréchal Bugeaud. M. de Sercey courut à lui : « Revenez! Revenez! Nous avons besoin de votre conseil pour le roi. » « Je revins, mais je ne pus pas pénétrer beaucoup plus loin que la porte, » dit Thiers[5]. M. de Montalivet entrait également. Prévenu par la reine de ce qui se passait, il accourait. Quand il arriva, il était déjà trop tard; le roi commençait à écrire son abdication sur une feuille de papier que le duc de Montpensier, penché sur lui, montrait du doigt[6]. « A côté de la

1. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 311.

2. Dépos. Lacrosse, n° 662.

3. Dépos. de Sercey, n° 284.

4. La présence de Crémieux à cet instant est clairement établie. M. de Montalivet la signale, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 167. Le récit de Crémieux ne précise pas. Au moment où les bruits d'abdication circulèrent dans la cour du Carrousel, il revint au Château avec le général Gourgaud. Il raconte qu'il posa au roi la question sur la régence de la duchesse d'Orléans, puis qu'il ressortit avec Gourgaud (*ouv. cit.*, p. 293-294); or Gourgaud, d'après sa déposition, n° 265, assistait à l'abdication.

5. Senior, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 18.

6. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 166.

reine, se trouvait la duchesse d'Orléans, émue, anxieuse, agitée, écrit Montalivet. Derrière les deux princesses, le maréchal Soult et le maréchal Sébastiani, silencieux et immobiles... Quatre protestations seulement s'élevèrent... : celles de la reine, du général de Neuilly, de M. Piscatory et la mienne[1]. » Le roi écrivait lentement ; au bruit de la fusillade qui se rapprochait, des murmures d'impatience sortirent du groupe des assistants : « Plus vite ! Plus vite ! répétait-on. — Je vais aussi vite que je puis, Messieurs, » répondit le roi, et il acheva sans se presser l'acte suivant[2] :

J'abdique cette couronne que la voix nationale m'avait appellée à porter, en faveur de mon petit-fils le Comte de Paris. Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui écheoit aujourd'hui.

Louis-Philippe.

24 février 1848[3].

Il fallait faire parvenir cette abdication au maréchal Gérard. M. Lacrosse était parti sans attendre la fin de la scène[4]. « Je demandai au duc de Nemours, dit M. de Sercey, si je devais prendre l'abdication et la porter au maréchal ; il me fit craindre que mon uniforme m'empêchât d'arriver jusqu'à lui et me dit qu'il enverrait cet acte par un autre officier. Je sortis du cabinet au moment où le roi signait, et je montai à cheval pour rejoindre le maréchal qui était engagé au milieu du peuple dans la rue Saint-Honoré[5]. » Ce fut M. Baudin, le fils de l'amiral, qui prit la feuille de papier et qui courut vers le maréchal[6].

1. *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 167.

2. Louis-Philippe, *Texte du récit du départ des Tuileries*, publié par R. Bazin, *ouv. cit.*, p. 341.

3. Sur l'original de cet acte, cf. le paragraphe suivant. — On remarquera la double faute d'orthographe au mot *appellée*.

4. Dépos. Lacrosse, n° 662.

5. Dépos. de Sercey, n° 284.

6. D'après Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 145. Bien des incidents de cette scène très confuse n'ont été conservés que par la tradition orale; c'est ce qui oblige à recourir, pour certains détails, aux historiens qui, comme Garnier-Pagès, se sont préoccupés de recueillir cette tradition.

Au moment où le roi signait, Crémieux posa la question de la régence : « Sire, dit-il, la régence n'est sans doute pas conférée à M. le duc de Nemours ? En ce cas, rien ne serait fait. » D'après Crémieux, une voix qu'il crut être celle du roi répondit : « C'est Mme la duchesse d'Orléans qui sera régente [1]. » M. de Montalivet rapporte une autre version. « Le pauvre roi, se retrouvant tout à coup lui-même, avec une résolution et un accent vraiment admirables au milieu de tant de faiblesse : « Je ne signerai jamais cela, s'écria-t-il. Plutôt mourir. C'est « contraire à la loi ! [2] » Devant ces deux versions contradictoires, Garnier-Pagès ne croyait pas possible de conclure [3]. Tous les historiens royalistes, jusqu'à M. Thureau-Dangin [4], ont accepté la seconde version. Il faut cependant remarquer que Montalivet, qui la raconte, commet immédiatement après une erreur, en prétendant que le roi rappela dans son abdica-

---

1. Crémieux, *En 1848. Discours et lettres*, p. 293.

2. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 168.

3. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 145. Nous avons maintenant, depuis la publication qu'en a faite M. René Bazin (*Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°), le récit du roi lui-même sur cet incident : « — Et la régence de la « duchesse d'Orléans, s'écrièrent plusieurs voix, vous n'en parlez pas? Ça « ne peut pas aller comme cela. — Non, leur répliquai-je avec force, je ne « parlerai pas de la régence de la duchesse d'Orléans, qui est contraire à la « loi. Je n'ai jamais violé la loi ; je ne commencerai pas en ce moment ; je « ne le ferai pas. Si vous voulez que ma belle-fille soit régente, je ne puis « ni ne veux m'y opposer, mais, moi, je n'en parlerai pas. — Eh bien ! eh « bien ! donnez-nous seulement ce papier au plus vite, car toute défense est « impossible, et, si vous tardez, vous vous exposez aux plus grands périls, « vous et toute votre famille. — Mais il faut que j'en prenne une copie. — « C'est impossible, me répondirent-ils en s'en emparant. » (*Texte du départ des Tuileries*, *ouv. cit.*, p. 342). Le duc de Nemours, dans ses *Notes*, donne une version analogue (*ouv. cit.*, p. 312). Il faut tout d'abord remarquer que le récit du duc de Nemours, écrit à Claremont, est évidemment copié sur celui du roi, comme l'atteste l'identité des termes. Nous n'avons donc là qu'un unique témoignage. Or ce témoignage n'a qu'une valeur assez médiocre : le récit du roi est visiblement fait pour répondre aux différentes critiques qu'on dirigeait contre sa conduite et celle de la duchesse d'Orléans. Le roi cherche à prouver qu'il a été énergique, — qu'il a toujours agi selon la loi, — que la duchesse d'Orléans, loin de désirer la régence, se montra effrayée « du fardeau inattendu que les clameurs dont nous étions entourés semblaient vouloir lui imposer » (*ouv. cit.*, p. 343), — que la plus parfaite entente régnait entre tous les membres de la famille royale.

4. *Hist. de la monarchie de Juillet*, t. VII, p. 493.

tion la loi du 30 août 1842 qui conférait la régence au duc de Nemours. Cette version, d'autre part, explique difficilement l'attitude que Montalivet lui-même prête à la reine. Après avoir signé son abdication, avant que M. Baudin fils ne la prît pour la porter au maréchal Gérard, le roi la lut à haute voix[1]. La reine se tournant alors vers les assistants s'écria : « Vous l'avez, vous vous en repentirez ![2] » : puis s'adressant à la duchesse d'Orléans qui se trouvait à ses côtés : « Vous devez être contente, Hélène ! » Ce reproche, qui faisait allusion aux intrigues politiques que l'on prêtait, à la cour, à la duchesse d'Orléans, la toucha profondément ; elle « se courba, dit Montalivet, avec des larmes dans les yeux. On pouvait y lire comme une protestation contre des paroles sévères[3] ».

Cette agitation s'apaisa bientôt. La plupart des témoins s'étaient immédiatement retirés. Thiers avait rejoint Bugeaud dans la cour du Carrousel, et tous deux, jugeant leur tâche terminée, étaient partis, chacun de son côté[4]. Presque tous

1. Lettre de M. de Sercey aux juges d'instruction dans l'enquête pour le procès des ministres, Arch. nat., BB[30] 297, pièce 581, Catalogue, n° 285.

2. Louis-Philippe, *Texte du départ des Tuileries*, publié par R. Bazin, *ouv. cit.*, p. 342; — Croker, *Départ de Louis-Philippe au 24 février, etc...*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4508), p. 35. L'auteur tenait en partie son récit des confidences de Louis-Philippe pendant son exil à Claremont. Ce sont là, dit-il, « les seules paroles de la reine qui aient frappé l'oreille de celui qui nous renseigne ici ».

3. *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 168.

4. Senior, *Conversations, etc...*, t. I[er], p. 18; — lettre de Bugeaud à Léonce de Lavergne; — dépos. Fabar, n° 288. Dans sa lettre à Léonce de Lavergne, Bugeaud prétend à tort qu'il assista à la scène de l'abdication, et qu'il engagea le roi à ne pas signer; aucun autre témoin ne signale sa présence, qui n'eût pas manqué d'être remarquée. D'après ce qu'il dit dans sa déposition (n° 252), il semble que le maréchal soit entré dans le cabinet du roi un peu après la sortie de Gérard, avant que le roi n'écrivît l'acte d'abdication; il en repartit presque aussitôt. Voici ce qu'il raconte : « Deux officiers généraux vinrent m'annoncer que le roi abdiquait et que M. le maréchal Gérard me remplaçait dans le commandement. Cette détermination du roi me parut si étonnante, en raison de l'état des choses, que je ne voulus pas y croire. Je courus au château pour m'en assurer;... [le roi] me dit : « Mon cher maréchal, je vous ai ôté le commandement, non par défaut de « confiance en vous, mais parce que les circonstances ont changé. M. le maré- « chal Gérard est chargé de faire adopter la régence. »... Je dus me retirer. »

les officiers s'étaient dispersés pour annoncer l'abdication et la régence[1]. Au Château, on se préparait pour un prochain départ. Depuis 10 heures du matin, sur l'avis du comte de Chabannes, commandant des écuries du roi, on tenait les carrosses de voyage attelés et prêts à partir au premier signal[2]. Après la signature de l'abdication, on envoya aux écuries, situées rue Saint-Thomas-du-Louvre, l'ordre de faire avancer les voitures[3]. Le piqueur Hairon se mit en tête, mais à peine les deux premières avaient-elles franchi la porte qu'une colonne de peuple se précipita sur elles, arrêtant la suite du cortège. Accompagné d'un seul carrosse, Hairon prit le galop et s'engagea sur le Carrousel, où pénétraient déjà quelques bandes d'insurgés[4] ; au tournant de l'hôtel de Nantes[5], une décharge abattit son cheval. « L'infortuné... vient à bout de se relever, et il court à la grille, raconte un témoin ; mais il n'a pas fait quatre pas qu'un autre coup de feu l'étend raide mort près de sa monture[6]. » Tandis que les voitures étaient ainsi interceptées, la famille royale achevait ses préparatifs. Crémieux, sorti avec le général Gourgaud pour répandre la nouvelle de l'abdication, avait inutilement tenté de se faire entendre des combattants du Château-d'Eau[7] et venait une fois encore de rentrer dans le salon du roi, montrant l'imminence du péril, les flots de peuple débordant de toutes parts et menaçant les Tuileries[8]. Le bruit des détonations contre les carrosses sur le Carrousel provoqua

1. Entre midi et midi et demi.

2. Tirel, *La république dans les carrosses du Roi*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[53], 34), p. 57.

3. Tirel, *ouv. cit.*, p. 59 ; — Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 169. D'après Tirel, cet ordre arriva à midi et demie.

4. C'étaient des insurgés venus de la rive gauche sous les ordres du capitaine Dunoyer, de la 10[e] légion ; cf. chap. XII.

5. L'hôtel de Nantes était une grande maison isolée au milieu du Carrousel.

6. *Relation d'un officier supérieur d'artillerie*, dans *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs. Les Tuileries en février 1848*, Paris, 1868, in-32 (Bibl. nat., Li[3], 600), p. 23.

7. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 203, lettre du 1[er] mars 1848, et p. 295.

8. *Id.*, p. 297.

un sauve-qui-peut général [1]. Le roi ôta rapidement son grand cordon de la Légion d'honneur, passa dans la pièce voisine et revêtit une redingote noire et un chapeau rond [2]. La petite colonne se mit en marche : elle comprenait le roi, la reine, le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses enfants, le duc et la duchesse de Saxe-Cobourg avec leurs enfants, la duchesse de Montpensier, Mme Dolomieu, dame d'honneur de la reine, MM. Crémieux, Ary Scheffer, Piscatory, J. de Lasteyrie, de Neuilly, de Montalivet, le général Dumas [3]. Le groupe traversa un corridor obscur, éclairé par une lampe [4], arriva dans le vestibule au-dessous de la salle des maréchaux, descendit le grand escalier et s'engagea dans l'allée de la grille du Pont-Tournant [5]. A ce moment, M. de Montalivet précéda la colonne et rassembla les quelques gardes nationaux à cheval épars dans le jardin [6] : il forma ainsi un escadron dont la moitié sous son commandement se mit en tête et dont l'autre moitié forma l'arrière-garde sous les ordres de M. Savalette [7]. La grille du Pont-Tournant était gardée par le détachement du lieutenant Tapoul, du 69e de ligne. Un officier de l'escorte, le capitaine Pégout, partit au galop le prévenir de l'arrivée du roi. « Je leur dis, raconte-t-il : « Mes « camarades, c'est la famille royale qui va passer au milieu de vous ; je compte que vous la protégerez, que vous la défendrez, comme je compte sur votre patriotisme [8]. » Le lieutenant Tapoul s'empressa de faire ouvrir la grille. « Je rassemblai

1. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 170.

2. Louis-Philippe, *Texte du récit du départ des Tuileries*, publié par R. Bazin, *ouv. cit.*, p. 343; — Crémieux, *ouv. cit.*, p. 297-298; — Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 314.

3. Louis-Philippe, *ouv. cit.*, p. 344; — Crémieux, *ouv. cit.*, p. 298; — Montalivet, *ouv. cit.*, p. 161.

4. C'est ce qui a donné lieu à la légende de la fuite par un souterrain. Sur cette légende, cf. J. Pégout, *Episode du 24 février 1848. Notice circonstanciée et rectificative des faits avancés par M. de Lamartine... sur le départ du roi*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb51, 4507).

5. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 171.

6. Dépos. Paganel, n° 292.

7. Montalivet, *ouv. cit.*, t. II, p. 172.

8. J. Pégout, *ouv. cit.*, p. 11.

mes hommes à la hâte, dit-il, et je fis présenter armes au cortège royal. Mon tambour commençait à battre aux champs, lorsqu'on lui fit signe de se taire [1]. » Sur la place de la Concorde, les troupes des généraux Bedeau et Saint-Jean-d'Angely stationnaient derrière l'obélisque ; quelques groupes de peuple s'étaient glissés au milieu des soldats [2]. La nouvelle de l'abdication fut apportée par M. Baudin fils, qui venait de quitter l'escorte du maréchal Gérard [3]. Quelques instants après, la famille royale sortait du jardin par le Pont-Tournant. Au lieu des carrosses, deux petites voitures et un cabriolet attendaient [4] ; ils avaient été envoyés par le général de Chabannes, sur le conseil de M. de Laubespin, et, en longeant les quais, avaient atteint la place de la Concorde [5]. Le cortège se hâta vers l'obélisque [6]. « Je vis sortir de la grille des Tuileries, dit M. Charles Maurice, au milieu des cavaliers et suivi de près par une trentaine de personnes,.. Louis-Philippe..., son bras droit passé dans le bras gauche de la reine sur lequel il s'appuyait assez fortement, et celle-ci marchait d'un pas ferme [7] et jetant des regards à la fois assurés et colères sur tout ce qui les entourait... La reine portait le grand deuil... Des cris se firent entendre ; on distinguait ceux de : Vive la réforme ! Vive la France ! et deux ou trois voix y

1. Dépos. Tapoul, n° 467.

2. Bedeau, *Le 24 février*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 468.

3. *Id.*

4. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 172.

5. Renseignements donnés par M. de Laubespin à M. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. VII, p. 479.

6. Pour les incidents du départ du roi sur la place de la Concorde, il existe un récit de M. Charles Maurice, paru immédiatement après la révolution dans la petite feuille quotidienne que dirigeait l'auteur depuis 1842, *Le Coureur des spectacles* (cf. Hatin, *Bibliographie... de la presse périodique française*, Paris, 1866, in-8°, p. 590). Ce récit est reproduit dans un grand nombre de journaux de l'époque. C'est la source principale où ont puisé tous les historiens qui ont raconté ces incidents.

7. Dans un discours prononcé au mois de mars 1850, dans une réunion électorale, Crémieux rappelle cette fermeté de la reine au moment de son départ. Le vieux roi, dit-il, « marchait d'un pas lent, son visage semblait douloureusement altéré. La reine soutenait sa marche, etc. » *La Presse*, 24 mars 1850.

mêlèrent ceux de : Vive le roi... Tout à coup ils furent enveloppés tant des personnes à pied que de celles à cheval, et tellement pressés qu'ils n'avaient plus la liberté de leurs mouvements. Louis-Philippe parut effrayé de cette soudaine approche... [Il] se retourna vivement en quittant le bras de la reine, prit son chapeau, le leva en l'air, et prononça une phrase que le bruit qui se faisait empêcha d'entendre. On criait sans articuler d'opinions, les chevaux caracolaient autour du groupe, le pêle-mêle était général. La reine s'alarma de ne pas sentir le bras qu'elle soutenait et se retourna avec une extrême vivacité en parlant de même. Je crus devoir lui dire : « Madame, ne craignez rien, les rangs vont s'ouvrir « devant vous. » Le trouble où elle était lui fit-il mal interpréter mon intention et mon mouvement ? Je l'ignore. Mais en repoussant ma main : « Laissez-moi ! » s'écria-t-elle avec un accent des plus irrités [1]. »

La famille royale s'entassa tant bien que mal dans les voitures : dans la première entrèrent le roi, la reine, les deux jeunes princes de Cobourg, fils de la princesse Clémentine, et le petit duc d'Alençon, fils du duc de Nemours ; dans la deuxième, la duchesse de Nemours, son fils aîné, sa fille, la fille de la princesse Clémentine, et trois dames de la suite ; dans le cabriolet, le duc de Montpensier, le général Dumas et une des femmes de la reine [2]. Le général Saint-Jean-d'Angély prit la tête de l'escorte avec l'escadron de cuirassiers [3] ; M. de Montalivet et quelques officiers suivirent [4], et les voitures partirent au galop. Elles longèrent les quais jusqu'à Saint-Cloud sans aucun incident [5]. « En divers endroits..., dit un officier de la garde nationale à cheval, la multitude qui, de

1. Récit reproduit par Léo Lespès, *Histoire républicaine illustrée de la Révolution de 1848*, Paris, 1848, in-4° (Bibl. nat., Lb54, 4489).

2. Croker, *Départ de Louis-Philippe au 24 février, etc.*... Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb51, 4508), p. 43.

3. Dépos. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, n° 277.

4. J. Pégout, *Épisode du 24 février 1848, etc.*.., p. 12-13.

5. Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. II, p. 174.

temps à autre, garnissait la route criait : Vive la garde nationale ! [1] »

---

1. Dépos. Paganel, n° 564. — Le cortège arriva à Saint-Cloud vers 2 heures ; à 3 heures, la famille royale se retira à Trianon, où la princesse Clémentine ne tarda pas à venir la rejoindre, après avoir séjourné quelques instants chez M. Jules de Lasteyrie. Le roi était abattu, démoralisé ; il répétait sans cesse : « Comme Charles X ! Comme Charles X ! » (Témoignage recueilli par M. Emile Deschamps, publié par J. de Marnay, *Mémoires secrets etc...*, Paris, 1875, in-8°, p. 218). On décida de gagner Eu (*Dépêche d'Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, au ministre de l'Intérieur*, annonçant que le roi est arrivé vers 5 heures à Trianon et qu'il est reparti pour Eu, conservée dans les papiers de Barthélemy Saint-Hilaire, à la bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne, inventaire de M. Chambon, n° 3). La princesse Clémentine, son mari, le prince Auguste de Saxe-Cobourg, leurs trois enfants et une fille du duc de Nemours partirent les premiers. Louis-Philippe, la reine, le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux fils montèrent dans une berline et un omnibus et se dirigèrent sur le château de Dreux, où ils passèrent la nuit. Le 25, le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux enfants atteignirent Granville où ils s'embarquèrent pour Jersey et de là pour l'Angleterre. Après s'être munis d'une légère somme d'argent (*Fac-similé d'un mandat de Louis-Philippe, daté de Dreux, 24 février 1848*, Paris, 1850, in-8°, Bibl. nat., Lb[51], 4510), Louis-Philippe et la reine, accompagnés du général Dumas, partirent pour Honfleur, chez un ami du général, M. de Perthuis. Pour traverser Évreux, le roi et la reine se séparèrent et se retrouvèrent, le 26, à Honfleur. Des difficultés de toutes sortes s'opposèrent à leur embarquement et les retinrent cinq jours, cachés sous le nom de M. et M[me] Lebrun. Obligés de se séparer encore une fois, la reine resta chez M. de Perthuis, tandis que Louis-Philippe s'efforçait de s'embarquer à Trouville ; après deux jours de tentatives inutiles, il revint à Honfleur. Ils désespéraient de pouvoir quitter la France, lorsque, le 2 mars, le consul anglais vint, au nom du gouvernement britannique, mettre le navire *L'Express* à la disposition des fugitifs. En prenant quelques précautions, ils purent s'embarquer et arrivèrent à Newhaven, d'où ils gagnèrent Claremont, près de Londres. Sur les péripéties de cette fuite, consulter : les ouvrages déjà signalés de J. Pégout, *Épisode du 24 février 1848, etc...*, et de Croker, *Départ de Louis-Philippe au 24 février. Relation authentique de ce qui est arrivé au roi et à sa famille, depuis leur départ des Tuileries jusqu'à leur débarquement en Angleterre*, Paris, 1850, in-8°. En outre : *Détails sur la fuite de Louis-Philippe et de sa famille*, Amiens, 1848, in-4° (Bibl. nat., Lb[51], 4506), simple extrait des journaux ; — Adolphe d'Houdetot, *Honfleur et Le Havre. Huit jours d'une royale infortune*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4511), le meilleur et le plus complet de tous ces récits ; — le récit de Louis-Philippe, *Texte du récit du départ des Tuileries jusqu'à l'arrivée à Claremont*, manuscrit appartenant au duc d'Alençon ; ce document a été utilisé par M. Imbert de Saint-Amand, *Les exils*, Paris, 1895, in-12, et des extraits en ont été publiés par M. René Bazin, *Le duc de Nemours*, Paris, 1907, in-8°, p. 340 et suiv. : — Bonneville de Marsangy, *Un incident de la fuite de Louis-Philippe en 1848*, dans la *Revue bleue*, 1898, 4° série, t. II, p. 274-275 ; — *La fuite du roi Louis-Philippe en 1848*, dans *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. I[er]

IV

Après être sorti des Tuileries, le maréchal Gérard s'était arrêté avec son escorte devant l'Arc de Triomphe pour attendre l'acte d'abdication que M. de Sercey était allé réclamer. Ne voyant pas revenir son aide de camp, le maréchal se décida à s'avancer vers les barricades. Par la rue de Rivoli, il se dirigea vers le Palais-Royal [1]. A la hauteur de la rue de Rohan, il fut arrêté par une colonne de peuple que dirigeaient quelques officiers de la 5e légion [2]. Les insurgés entouraient le maréchal en exprimant violemment la colère que leur causait la résistance du poste du Château-d'Eau. Gérard agitait la branche de verdure qu'il tenait à la main, essayait de se faire entendre, expliquait qu'il venait en pacificateur et qu'il s'étonnait comme tout le monde de la persistance des soldats à continuer le feu [3]. Cette attitude conciliante calma la foule qui acclama le maréchal et l'accompagna par la rue Saint-Honoré jusque vers la rue Richelieu, au delà de la barricade du Théâtre-Français [4] ; mais à cet endroit la fusillade qui reprenait rappela le cortège vers

---

1854, p. 335 et 347. — D'après une lettre parue dans l'*Athenæum* du 29 mai 1858, « un rapport détaillé des faits (de la fuite du roi) fut adressé tout de suite par le consul anglais à lord Normanby, (ambassadeur) à Paris, et au ministre des Affaires étrangères à Londres. Lord Palmerston mit ce rapport sous les yeux de la reine d'Angleterre, qui ordonna qu'il fût imprimé et déposé au bureau des Affaires étrangères, dans la collection des papiers historiques. »

La duchesse de Montpensier se réfugia, le 24, chez M. J. de Lasteyrie. Accompagnée par le général Thierry, elle se rendit à Eu, chez un ami de la famille d'Orléans, M. Estancelin. Tous les trois partirent pour Boulogne, d'où la duchesse passa en Angleterre. Le récit de M. Estancelin a été recueilli par Fernand de Montréal, *Les dernières heures d'une monarchie*, Paris, 1893, gr. in-8° (Bibl. nat., Lb51. 5184).

1. Dépos. Gérard, n° 263.

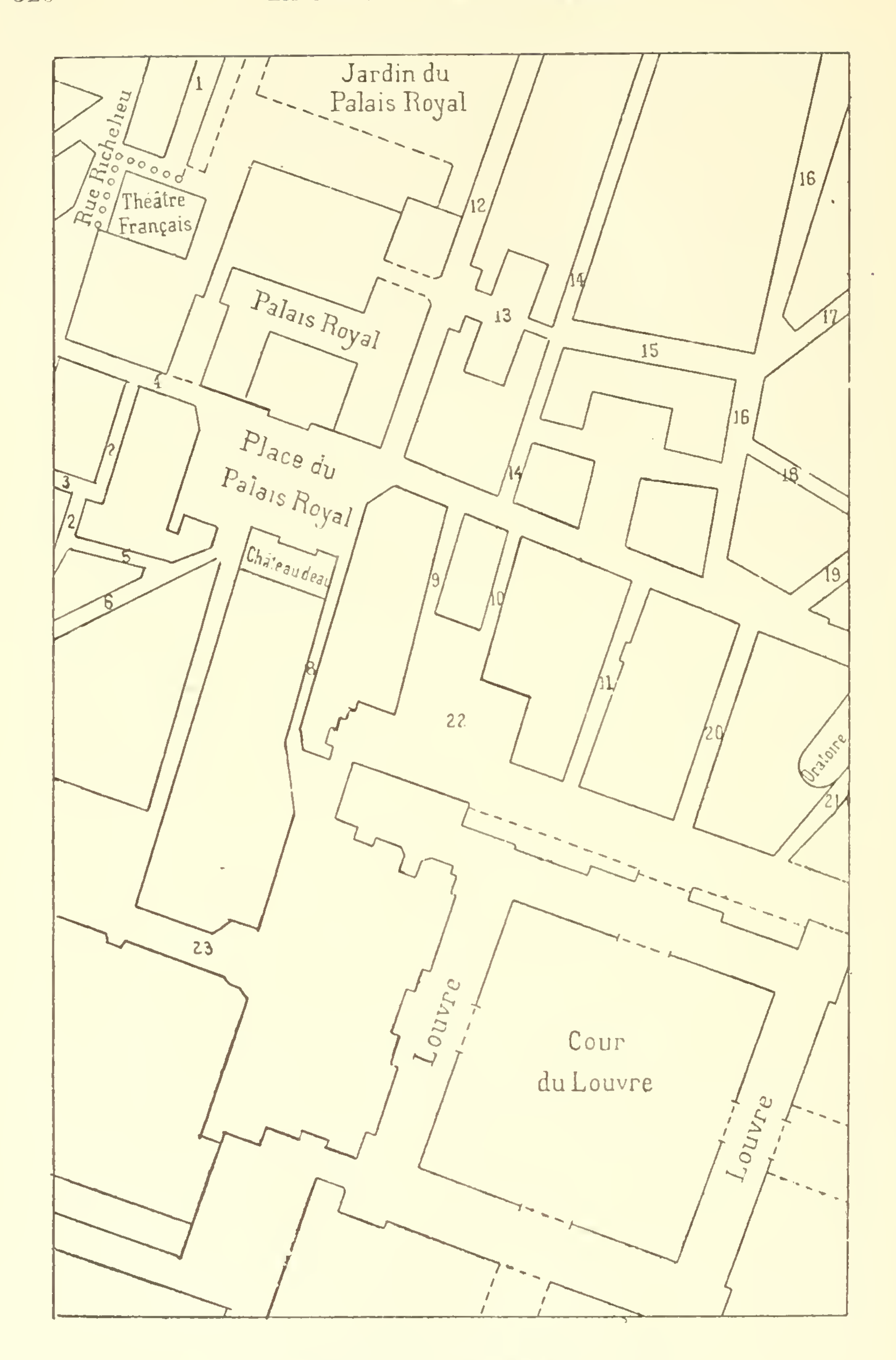
2. Dépos. Aubert-Roche, n° 594 ; — dépos. Gérard, n° 263. Sur la formation et la marche de cette colonne, cf. le chapitre suivant.

3. Dépos. Aubert-Roche, n° 594.

4. Dépos. Lacrosse, n° 662 ; — dépos. Gérard, n° 263.

le Palais-Royal[1]. Au coin de la rue Saint-Honoré, Gérard rencontra Lamoricière qui, suivi de quelques gardes nationaux, s'efforçait, toujours en vain, d'arrêter la lutte[2]. Tous deux s'avancèrent vers le poste en faisant des signes aux soldats. « M. le maréchal, dit le député Lacrosse, me fit l'honneur de m'envoyer vers eux. Je m'avançai, faisant flotter de la main mon mouchoir. La place était vide ; cependant ma voix ne parvint pas à dominer le bruit des détonations. La fusillade ne ralentissait point ; cette circonstance déplorable peut s'expliquer par la confusion qui régnait dans le poste, au milieu du tumulte et des cris des blessés. J'étais à quinze pas au plus du balcon du Château-d'Eau, m'efforçant en vain de me faire comprendre, quand M. le maréchal crut que sa présence amènerait une obéissance immédiate. Il s'élança pour me joindre, résistant aux prières de tous ceux qui l'entouraient, mais suivi des trois cavaliers qui formaient son escorte. Le vénérable maréchal agitait une branche d'arbuste. Sans doute, la fumée n'a pas permis aux officiers qui commandaient le poste de voir et de saisir la portée de ce geste pacificateur. Cependant les assaillants se rapprochaient du Château-d'Eau : des gardes nationaux tiraient du milieu de la place et à découvert. Les balles sifflaient de toutes parts. Voyant l'inutilité de nos tentatives, les braves citoyens de notre escorte détournèrent le cheval du maréchal et nous ramenèrent vers le café de la Régence[3]. » A ce moment, un incident malheureux vint augmenter la confusion qui régnait sur la place. « Un homme du peuple qui tenait par la bride le cheval du général Duchamp, raconte le maréchal Gérard, avait été frappé d'un coup de feu et était tombé à ses pieds. Le peuple accusait le général de ce meurtre et s'était emparé de sa personne. Ce mouvement... causa une si grande émotion sur la place qu'il me fut impossible d'y pénétrer et de remplir

1. Dépos. Lacrosse, n° 662.
2. Dépos. Leboul, n° 565; — conversation de Lamoricière et de Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 378.
3. Dépos. Lacrosse, n° 662. Cf. dépos. Leboul, n° 565.



LE QUARTIER DU PALAIS-ROYAL

LÉGENDE DU PLAN : 1. Rue Montpensier. — 2. Rue de Valois. — 3. Rue des Quinze-Vingts. — 4. Rue Saint-Honoré. — 5. Rue Beaujolais. — 6. Rue de Chartres. — 7. Rue Saint-Thomas-du-Louvre. — 8. Rue Froidmanteau. — 9. Rue Pierre-Lescot. — 10. Rue du Chantre. — 11. Rue de la Bibliothèque. —

ma mission. M. Lacrosse et les autres personnes qui m'accompagnaient m'engagèrent à me retirer[1]. » A l'instant où le maréchal pénétrait dans la rue Saint-Honoré, un officier d'ordonnance[2] accourait porteur de l'acte d'abdication que lui avait remis M. Baudin fils[3]. Il le tendit au groupe qui entourait Gérard. « Je pris [le papier] pour le remettre au maréchal, dit le lieutenant Aubert Roche. Celui-ci, en l'apercevant, s'écria : « C'est l'abdication ! » Je reconnus l'écriture de Louis-Philippe et je lus cet écrit qui était en effet une abdication en faveur du comte de Paris.....; je la passai à Lagrange qui était à côté de moi. A cette lecture, tout le monde s'écria : « A bas la royauté ! Plus de Bourbons ![4] » Lagrange communiqua l'abdication à Lamoricière qui la lut et la lui rendit[5]. « J'ai dû répondre... à l'abdication, dit Lagrange, par les cris de : Vive la République ! et : En avant ![6] » Devant le tumulte

---

12. Rue de Valois. — 13. Cours des Fontaines. — 14. Rue des Bons-Enfants. — 15. Rue Montesquieu. — 16. Rue Croix-des-Petits-Champs. — 17. Rue du Bouloi. — 18. Rue du Pélican. — 19. Rue de Grenelle. — 20. Rue du Coq. — 21. Rue de l'Oratoire. — 22. Place de l'Oratoire. — 23. Rue du Carrousel.

1. Dépos. Gérard, n° 263.

2. M. Princeteau, officier d'artillerie à cheval, d'après Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 148.

3. Dépos., Aubert-Roche, n° 594.

4. Id.

5. Conversation de Lamoricière et de Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 371.

6. Dépos. Lagrange, n° 683. — Les versions les plus contradictoires ont circulé sur cet incident. Le texte même de l'abdication a été très diversement rapporté. Dans le récit qu'il écrivit à Claremont, le roi disait : « Rien ne prouve mieux combien le véritable but de la révolution du 24 février était différent de celui qu'on proclamait dans les démonstrations antérieures à l'événement, que le peu de cas que l'on a fait de l'acte de mon abdication, aussitôt qu'il a été achevé. A peine a-t-il été signé, qu'il a disparu ; on ignore ce qu'il est devenu. » *Texte du récit du départ des Tuileries*, publié par René Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 342, note 1. — Pendant toute la journée du 24, Lagrange conserva l'original de cet acte ; il le lut, vers deux heures, dans la Salle du trône, aux Tuileries (cf. chap. XII). Le soir, dans les bureaux de *La Réforme*, il le communiqua à Antony Thouret qui le garda (Lettre d'Antony Thouret à *La Réforme*, numéro du 17 avril 1848). Après la révolution, *La Réforme* du 10 avril 1848, 4e page, 1re colonne, publia le texte de l'abdication avec les fautes d'orthographe. C'est à cette occasion qu'Antony Thouret restitua l'original à Lagrange. (Lettre citée d'A. Thouret). Le 5 décembre 1864, dans son numéro 1, p. 3, *L'Autographe*, recueil publié

populaire, le maréchal Gérard se dirigea vers le Carrousel pour faire part au duc de Nemours de l'insuccès de ses tentatives [1]. Partout d'ailleurs l'annonce de l'abdication, que les officiers d'état-major s'efforçaient de répandre, loin d'apaiser les combattants, ne faisait qu'accroître leur ardeur. Le major Colin, de la 5e légion, raconte ainsi comment la colonne de gardes nationaux et de peuple qu'il conduisait accueillit la nouvelle : Dans la rue Bourbon-Villeneuve, dit-il, la colonne rencontra « des personnes qui tenaient à la main une proclamation annonçant l'abdication du roi en faveur du comte de Paris et la régence de la duchesse d'Orléans. A la demande de ces personnes, j'avais fait battre un ban et laissé lire à haute voix cette proclamation à laquelle des hommes de ma colonne avaient répondu par des cris de : A bas le ministère! mettant en doute la véracité de la proclamation et disant que c'était encore une ruse du gouvernement. Lorsque je fus en présence du général Magnan, je... lui demandai si les faits attestés dans la proclamation étaient vrais ; il me répondit

---

par *Le Figaro*, en reproduisit un fac-similé accompagné d'une notice. La notice de *L'Autographe* contient un certain nombre d'erreurs et le fac-similé semble avoir été pris non sur l'original mais sur une copie. Cet original était toujours resté dans les mains de Lagrange. Lorsqu'il mourut, en décembre 1857, il le légua à sa sœur. Cette dernière, en mourant en 1872, pria le pasteur Martin-Paschoud, de l'Église réformée de Paris, de remettre la pièce à la famille de Louis-Philippe. Le Comte de Paris répondit à la demande de M. Martin-Paschoud que la famille d'Orléans considérait que l'acte d'abdication appartenait à l'État. M. Martin-Paschoud en fit don aux Archives nationales. Par une lettre du 15 septembre 1872, M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, autorisa M. Alfred Maury, directeur des Archives, à accepter la pièce. Une note de M. Maury, du 26 septembre 1872, contenant d'ailleurs plusieurs erreurs, constata le dépôt. L'acte d'abdication fut versé dans l'Armoire de fer : AE I, 21. En 1875, J. de Marnay, dans ses *Mémoires secrets et témoignages authentiques*, p. 398, en publia un fac-similé; il reproduisit en même temps la lettre de Jules Simon et la note d'Alfred Maury. Au moment du débat sur l'exil des prétendants, *Le Figaro*, dans son supplément du 24 février 1883, donna un nouveau fac-similé de l'abdication. Il se trouve également reproduit, d'après J. de Marnay, dans l'ouvrage de T. Flathe, *Das zeitalter der Restauration und Revolution, 1815-1851*, Berlin, 1883, in-8° (collection Oncken), p. 506. On trouvera enfin quelques renseignements dans *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XLIV, col. 60-64.

1. Dépos. Gérard, n° 263.

affirmativement et vint avec moi jusqu'à l'entrée de la rue de Chartres, sur la place du Palais-Royal,... et il proclama à haute voix l'abdication du roi et la régence de la princesse. Cette fois des cris de : Vive la République ! se firent entendre de toutes parts [1]. »

Ces acclamations répétées ranimèrent l'activité des combattants du Château-d'Eau. Une fois encore, le général Lamoricière, qui avait quitté Gérard au Carrousel, accourut sur la place par la rue du Musée, avec Bentzman, Oscar Lafayette, Trigan de la Tour, de Brayer, le capitaine Riffaut [2]. « Je vis arriver le général Lamoricière, dit le lieutenant-colonel Denys (5e légion), qui venait... pour faire cesser le feu. Il fut bientôt frappé d'un coup de feu au bras et son cheval tomba mort sous lui. Ces coups avaient été tirés par quelques hommes de ma troupe, qui l'avaient pris pour le général Carbonnel; quelques gens autour de nous s'écriaient : « C'est « l'infâme Carbonnel, il faut le tuer! [3] » Les insurgés assaillirent le général et l'entraînèrent dans la boutique d'un marchand de vin, où le général Perrot se trouvait déjà retenu [4]. Le lieutenant-colonel Denys suivit le groupe. « Le général se nomma, dit-il : il fit tous ses efforts pour se faire reconnaître; j'y joignis les miens sans pouvoir vaincre l'incrédulité de ses agresseurs. Enfin l'un d'eux, qui avait servi en Afrique, lui fit subir un interrogatoire, et ses réponses prouvèrent qu'il disait la vérité [5]. »

Pendant cet incident, les assaillants redoublaient de violence sur la place du Palais-Royal. Les soldats, effrayés de cet acharnement, combattaient en désespérés. « Nous nous

---

1. Dépos. Colin, n° 588.

2. Lamoricière, dans Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 378. Le capitaine du génie Riffaut, officier d'ordonnance du duc de Montpensier, faisait fonctions d'aide de camp de Lamoricière.

3. Dépos. Denys, n° 587.

4. Lamoricière, dans Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 378. Ce marchand de vin était établi au coin de la rue de Valois et de la rue Saint-Honoré; d'après Corlieu, *De Février à Juin 1848 (Souvenirs personnels)*, Château-Thierry, 1888, in-8° (Bibl. nat., Lb⁵³. 1896), p. 11.

5. Dépos. Denys, n° 587.

défendîmes à outrance pendant près de trois heures, pensant qu'il ne nous serait point fait de merci », dit le sous-lieutenant Audouy[1]. Les insurgés avaient vainement essayé, à plusieurs reprises, de percer les murs des maisons adhérentes au corps de garde[2], lorsqu'on eut l'idée de mettre le feu aux deux flancs du bâtiment. Des bottes de paille et des matières inflammables furent amoncelées devant la porte du violon[3]. Une bande, qui venait depuis un instant de forcer les écuries royales, rue Saint-Thomas-du-Louvre[4], traîna vers ce foyer les carrosses, qui bientôt formèrent autour du Château-d'Eau un brasier ardent d'où se dégageait une âcre fumée. Dix-huit voitures furent ainsi incendiées[5]. A l'intérieur, la position devint rapidement effroyable. Quelques hommes, guidés par le maréchal des logis Lindu, s'étaient précipités vers la porte de secours donnant sur la rue du Musée. « Pendant que j'étais à cette porte, avec quatorze soldats du 14ᵉ de ligne, raconte Lindu, le feu prit dans des débris de bois.... ce qui nous sépara du surplus du poste. Nous nous défendîmes en tirant des coups de feu sur la place. Bientôt le peuple mit le feu chez la concierge placée à la porte de la rue du Musée. Menacés d'être asphyxiés par la fumée, nous descendîmes dans les caves. Les ayant trouvées remplies d'eau, nous nous sommes réfugiés pendant quelque temps dans l'escalier, et nous y fûmes saisis par des hommes du peuple qui étaient parvenus à s'introduire par la porte de la rue du Musée. J'avais pu me débarrasser de mon uniforme : je sortis en chemise, n'ayant que mon pantalon ; on me prit pour un assaillant[6]. » Dans le poste principal, la fumée envahissait tout, étouffait les soldats qui luttaient contre l'asphyxie : ils avaient coupé un conduit

1. Dépos. Audouy, n° 380. Cf. dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130 : « Nous nous défendions dans cette pensée que le peuple en fureur voulait nous passer tous au fil de l'épée. »
2. Saint-Amant, *Le drame des Tuileries, etc...*, p. 5.
3. Dépos. Parly, dans le procès-verbal du comm. du quart. des Tuileries, n° 76.
4. Tirel, *La République dans les carrosses du roi, etc...*, p. 63 et suiv.
5. *Id.*, p. 113.
6. Dépos. Lindu, n° 549.

de la fontaine, pensant arrêter ainsi les ravages du feu[1]; mais rien n'y fit: l'incendie gagnait les portes et les poutres du plafond. « Dans cette extrémité, raconte le sergent-major Hacquard, le lieutenant Peresse ouvrit la porte, criant que nous nous rendions; il avait déjà été blessé, mais..., atteint par de nouveaux coups de feu, il tomba. Le sous-lieutenant Audouy avait été également mis hors de combat[2]. Je restais valide et le plus ancien des sous-officiers: je devins le chef du poste. Je m'avançai à la porte à la place de mon lieutenant et je m'écriai comme lui que nous nous rendions. Puis, j'ordonnai aux soldats de rendre les armes. Les fusils furent jetés par moi sur le seuil de la porte. Un homme en armes me suivit et m'entraîna; d'autres crièrent : « Il faut le tuer! » Mais d'autres répondirent : « Honneur aux blessés! » et je fus sauvé[3]. »

Dès que les soldats parurent à la porte du corps de garde, les assaillants se précipitèrent sur eux en proférant des menaces de mort. Le capitaine Saint-Amant, de la 1re légion, se trouvait au premier rang des insurgés. « Aussitôt, dit-il, je m'élançai au-devant des coups mortels qui allaient être portés par une foule animée et je ne pus arrêter sa première fureur qu'en criant qu'il fallait d'abord... interroger [les soldats]... Le premier que j'entraînai était déjà gravement blessé; nous l'étendîmes sur des coussins de voitures, dans la cour de ma maison... Le second était un tout jeune homme, mais qui rendit le dernier soupir sur les trottoirs .. Le troisième était le moins malade; nous le conduisîmes sur la place, dans la maison du café de la Régence... Lorsque, sur les 2 heures, le feu du poste parut éteint, on s'élançait pour y entrer par les embrasures enflammées, et je dus modérer l'ardeur de cette

1. Dépos. Audouy, n° 380.

2. « Le lieutenant Peresse et moi, dit le sous-lieutenant Audouy, nous avions été grièvement blessés dans ce combat. Lorsqu'il finit, nous gisions, ensanglantés, au poste... Par suite de ma blessure, j'ai été amputé du bras droit. Le lieutenant Peresse est mort à l'hôpital du Val-de-Grâce. Il avait reçu quatorze blessures. » (Dépos. n° 380).

3. Dépos. Hacquard, dans le procès-verbal du comm. du quart. du Palais-Royal, n° 130.

intrépide jeunesse... Rien ne les arrêtait et l'on voulait compter tout de suite les cadavres[1]. »

En face du Château-d'Eau, un autre incendie s'allumait dans la cour du Palais-Royal. Un peu avant la prise du corps de garde, les insurgés avaient pénétré dans le Château et le pillage avait aussitôt commencé. Les livres, les papiers, les objets d'art étaient jetés par les fenêtres[2] et formaient de vastes brasiers qui menaçaient les bâtiments[3]. « C'était, dit l'Américain Percy B. Saint-John, un spectacle singulier. A toutes les avenues,

1. Saint-Amant, *ouv. cit.*, p. 6. — Pour le nombre des victimes du combat du Château-d'Eau, il n'existe aucun relevé officiel comme pour la fusillade des Capucines. « Quinze soldats environ furent tués de coups de feu », dit le sergent-major Hacquard dans sa déposition (n° 120). Garnier-Pagès donne les chiffres suivants : 11 morts et 18 blessés du côté des soldats; 38 morts et 50 blessés du côté du peuple. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 185.

2. Dépos. Decan, n° 668.

3. Les détails sur la prise du Palais-Royal sont rares. Tous les témoignages s'accordent cependant à dire que la dévastation fut assez considérable : Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, 2e édit., Paris 1892, in-16, p. 101 (cf. le récit de Gustave Flaubert dans *L'Education sentimentale*, édit. Charpentier, in-12, p. 355 et suiv.); — Darimon, *A travers une Révolution*, Paris, 1884, in-18, p. 19; — Monchanin, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1887, in-18, p. 138; — Saint-Amant, *Le drame des Tuileries*, Paris, 1848, in-8°, p. 6; — Corlieu, *De février à juin 1848* (*Souvenirs personnels*), Château-Thierry, 1888, in-8°, p. 13. Tirel, dans son pamphlet, *La République dans les carrosses du roi*, donne quelques renseignements sur le pillage. Il fait remarquer que c'est principalement le 25 qu'eurent lieu les plus grands dégâts (p. 147 et suiv.). Dans son *Histoire de la Révolution de février*, Paris, 1850, gr. in-8 (Bibl. nat., Lb[52], 30), J. Ducamp cite le fait suivant pour donner une idée de la dévastation : « On lisait en février dernier, dans divers journaux, l'avis suivant : la liquidation de l'ancienne liste civile fera vendre le 14 de ce mois... 25,000 kilos de débris de glace et de cristaux, provenant du mobilier et des services de l'ancien Palais-Royal. » (p. 71, note 1). C'est aux documents recueillis par M. de Montalivet qu'il faut recourir pour avoir quelques chiffres précis. Voici, d'après l'Annexe XII de ses *Fragments et Souvenirs* : *Évaluation des dévastations qui ont eu lieu dans le domaine privé de Louis-Philippe, le 24 février 1848*, p. 332 et suiv., la liste des dommages subis par le Palais-Royal, sans parler des objets d'art, cristaux, porcelaines, tapisseries, etc. : 180 tableaux détruits, 78 endommagés, d'après M. Belot, ancien conservateur des tableaux du Domaine privé : — destruction de la bibliothèque : 30,800 fr., d'après M. Brenot, bibliothécaire du Domaine privé : — destruction des caves : 10,961 bouteilles, 16,441 fr., 7 pièces de Beaune, 2,100 fr. = 18,541 fr. Cf. *Le roi Louis-Philippe et sa liste civile*, Paris, 1850, in-18, p. 106. Les valeurs conservées dans les bureaux de l'administration du Domaine privé, occupant les maisons situées depuis le palais jusqu'à la rue Richelieu, s'élevaient à la somme de 1,266,000 francs

des sentinelles du peuple; à l'intérieur, des fusils allant et venant dans toutes les directions; par les fenêtres, toutes sortes d'ustensiles brisés, chaises, tables, etc., volant au-dessus de nos têtes; sur la place, une foule affairée et excitée; en face, le vaste corps de garde, bûcher funéraire croulant sur ses victimes; une barricade encore surmontée du drapeau rouge qui flottait. Les portes de l'escalier étaient gardées par des gardes nationaux qui cherchaient à empêcher le peuple d'entrer... Traversant le péristyle, je pénétrai dans la grande cour du Palais-Royal, que je traversai avec difficulté à cause de la quantité d'incendies allumés... Mon intention était de traverser la galerie d'Orléans, mais je la trouvai dans toute sa longueur transformée en hôpital[1]. » Dès le début du combat, en effet, une ambulance y avait été établie par les soins d'élèves de l'École Polytechnique et d'étudiants en médecine. Une cinquantaine de blessés y furent transportés[2]. Les pompiers, prévenus par le capitaine Saint-Amant, luttaient à la fois contre l'incendie du Palais-Royal et contre celui du Château-d'Eau[3].

Dès que le feu commença à s'éteindre, les assaillants, excités par le pillage et le long combat soutenu contre le 14e de ligne, se dirigèrent vers les Tuileries, occupées depuis quelque temps déjà par les colonnes populaires.

---

en espèces, lettres de crédit, titres de rentes, etc...; elles furent sauvées grâce aux soins de MM. de Gérente, administrateur du Domaine privé, de La Garde, directeur de la comptabilité, Toutain, caissier central, et Tripier, chef du bureau des Archives. (Tirel, *ouv. cit.*, p. 149.)

1. Percy B. St. John, *French Revolution in 1848*, p. 181-182 : « It was a singular spectacle. At every avenue sentries of the people. Above, muskets going off in all directions, out of the windows, broken utensils of all kinds, chairs, tables, etc..., flying over our heads; on the place, a busy animated people; opposite, the vast *corps de garde*, a funeral pile smouldering over its victims, a barricade still guarded with the red flag flying. The doors of the staircase were guarded by national guards, who sought to prevent the people going up... Traversing the peristyle, I entered the great court of the Palais-Royal, which I with difficulty crossed from the mass of blazing fires... My intention was to cross the galerie d'Orleans, but I found the whole length turned into a hospital. »

2. Corlieu, *De Février à Juin 1848*, p. 13. Sur cette ambulance, cf. une note dans *Le Siècle* du 29 février 1848, et quelques détails dans *La Gazette médicale* du 11 mars 1848.

3. Saint-Amant, *Le drame des Tuileries, etc.*, p. 6.

CHAPITRE XII

Les derniers combats et la prise des Tuileries

I. La prise de la Préfecture de police : Concentration des municipaux à la Préfecture. — Première attaque. — L'alarme est donnée au maréchal Bugeaud. — Départ d'une colonne de secours commandée par Saint-Arnaud. — Delessert et Saint-Arnaud passent en revue les postes de garde. — Nouvelle attaque. — Intervention de la garde nationale. — Départ de Delessert. — Hésitations de Saint-Arnaud. — Pourparlers et négociations avec les insurgés. — Conditions de la capitulation. — Sortie des troupes. — Attaque contre les municipaux et Saint-Arnaud sur le quai Pelletier. — Ils sont recueillis à l'Hôtel-de-Ville.

II. La marche sur les Tuileries (rive gauche) : Formation de colonnes d'attaque dans les Xe, XIe, XIIe arrondissements. — Colonne du capitaine Dunoyer (10e légion). — Marche sur les quais. — Passage du pont des Saints-Pères. — Entrée au Carrousel. — Escarmouches avec les troupes. — Arrivée au pavillon de l'Horloge. — Colonne du lieutenant-colonel Denizet. — Rassemblement sur la place du Panthéon. — Marche vers le Pont-Neuf et les Tuileries.

III. La prise des Tuileries : Efforts des généraux Hecquet et Prévost pour résister à l'envahissement des insurgés. — Longepied conduit un détachement de combattants sur le Carrousel. — Bugeaud harangue la colonne qui s'éloigne. — Tentative du lieutenant Aubert-Roche. — Entrevue avec le colonel Bilfeld et avec le duc de Nemours. — Départ des troupes du Carrousel. — Entrée des colonnes populaires aux Tuileries. — Les insurgés dans la Salle du Trône. — Les premiers envahisseurs se dirigent vers la Chambre des députés. — Arrivée de colonnes nouvelles. — Pillage des appartements. — Le trône brûlé sur la place de la Bastille. — Etablissement spontané de postes de garde. — Arrivée du nouveau gouverneur, Saint-Amant.

Tandis que les événements se précipitaient autour du Palais-Royal, l'insurrection suivait, sur la rive gauche, une marche analogue. Les insurgés se heurtaient à la dernière

résistance des troupes enfermées dans la Préfecture de police ; en même temps, des colonnes de peuple et de garde nationale se mettaient en marche, un peu plus tardivement ici que sur la rive droite, pour attaquer les Tuileries ; un instant détournées par la lutte de la Préfecture, ces colonnes arrivaient au Carrousel quand déjà le Château était occupé par les combattants.

I

Depuis la veille, les municipaux, menacés dans les corps de garde et les casernes, s'étaient réfugiés à la Préfecture de police, où se tenait le lieutenant-colonel Pierre. Ces forces furent encore accrues par l'arrivée, vers 6 heures du matin, du détachement de la caserne des Célestins, conduit par le chef d'escadron Lamé-Fleury[1]. Les troupes étaient groupées un peu au hasard autour de la Préfecture, quai des Orfèvres et rue de Jérusalem. « Le Préfet était sans ordre, dit Lamé-Fleury, sans communication du gouvernement : il ignorait ce qui se passait dans la ville[2]. »

Pendant la matinée, aucune attaque sérieuse ne se produisit sur ce point de la Cité. Ce fut seulement lorsque la place de l'Hôtel-de-Ville fut envahie par le peuple que des groupes hostiles commencèrent à affluer autour de la Préfecture. Les nouvelles qui parvenaient à l'État-Major, au Carrousel, étaient même assez alarmantes. « Des rapports vinrent apprendre au maréchal [Bugeaud], dit le général de Saint-Arnaud, que les communications avec la Préfecture de police étaient coupées et que cette administration était menacée. Il m'ordonna de m'y rendre avec une colonne composée d'un bataillon de la 10e légion, commandé par MM. Février et Victor Lanjuinais, et d'un autre bataillon du 70e de ligne. Au moment où nous allions partir, je rencontrai, sur la place du

1. Dépos. Lamé-Fleury, n° 501.
2. Id.

Carrousel, le duc de Montpensier et M. Thiers. Le prince m'adressa la parole et me recommanda, avec la plus vive instance, d'agir avec modération, surtout de ne pas faire usage des armes. Il m'en fut dit autant par M. Thiers. Dans notre marche par les quais de la rive droite, nous n'avons rencontré aucun obstacle[1]. » Dès que la colonne Saint-Arnaud fut en vue, on donna l'ordre aux gardes municipaux de se replier dans les cours intérieures de la Préfecture[2]. Tandis que les nouveaux bataillons prenaient position sur le quai des Orfèvres, le général de Saint-Arnaud se rendit auprès de Delessert, et tous deux décidèrent de visiter les postes de garde[3]. Les forces de la Préfecture se répartissaient de la manière suivante : à l'intérieur, deux escadrons de la garde municipale à cheval, plusieurs compagnies de la même garde à pied, deux compagnies de chasseurs de Vincennes ; à l'extérieur, un détachement du 8e dragons, deux compagnies du 14e de ligne, un bataillon du 70e, sous les ordres du colonel de Bourgon[4], un bataillon de la 10e légion[5]. Saint-Arnaud et Delessert passèrent en revue tous ces postes, annonçant partout la cessation des hostilités ; ils poussèrent ainsi d'un côté jusqu'à la rue Dauphine, de l'autre jusqu'à la place du Châtelet[6]. « A notre retour, raconte le général de Saint-Arnaud, nous apprîmes l'abdication du roi. On vint nous dire aussi

1. Dépos. de Saint-Arnaud, n° 280. La colonne arriva à la Préfecture vers 10 heures et demie. — Pour le récit suivant, j'ai utilisé les articles sur *La Garde municipale pendant les journées de février*, parus en 1850 dans le *Journal de la gendarmerie* dirigé par Cochet de Savigny (Bibl. nat., Lc5, 37), t. XII, p. 301 et suiv. Si ces articles ne sont pas écrits par un témoin oculaire, ils sont très probablement rédigés avec des rapports militaires ; mais l'auteur, très partial pour les gardes municipaux, dénature certains faits. Les souvenirs de J. Tripier Le Franc, secrétaire du préfet de police (*M. Gabriel Delessert*, Paris, 1859, gr. in-8, Bibl. nat., Ln27, 5676), et les dépositions permettent de rétablir la réalité.

2. *Journal de la gendarmerie, art. cit.*, p. 301.

3. Dépos. de Saint-Arnaud, n° 280.

4. Id. ; — dépos. de Bourgon, n° 475.

5. Dépos. Février, n° 618.

6. Dépos. de Saint-Arnaud, n° 280. Sur cette revue, cf. J. Tripier Le Franc, *M. Gabriel Delessert*, p. 362 ; l'auteur tenait son récit de M. Auguste Profit, premier valet de chambre de Delessert, qui accompagnait le préfet.

qu'une colonne du peuple, ayant de l'artillerie et précédée d'un drapeau rouge, se dirigeait sur la Préfecture de police, mais nous reconnûmes bientôt que cette colonne marchait vers les Tuileries, venant de la place de l'Hôtel-de-Ville ; au milieu d'elle était de l'infanterie, qui portait ses fusils la crosse en l'air, et de la cavalerie sans armes[1]. » Devant cette foule agressive, M. de Bourgon fit rentrer presque toute l'infanterie dans la Préfecture[2], et les gardes nationaux de la 10e légion, isolés sur le quai des Orfèvres, se retirèrent[3]. Ce départ ouvrit au peuple l'accès de la Préfecture. « Une masse considérable, dit le commissaire Elouin, chef de la police municipale, se présenta au bout de la rue de Jérusalem, proférant des cris et demandant des armes ; des menaces d'incendie furent faites et de la paille fut apportée sous l'arcade Jean-Goujon[4]. » Quelques officiers de la garde nationale, MM. Caron, adjudant de la 11e légion, Graveau, Ribeaucourt, capitaines de la même légion, Carteret, capitaine d'état-major, s'interposèrent entre les insurgés et la troupe[5]. M. Carteret s'introduisit auprès du préfet de police, qui hésitait sur la conduite à tenir[6]. Il lui montra l'inutilité de la lutte, l'impossibilité de la résistance et le décida à quitter la place[7]. Le préfet, suivi de son secrétaire, se retira par la place Dauphine. « M. Delessert vint au poste, raconte le capitaine Ribeaucourt, qui occupait le corps de garde avec un détachement de la 11e légion, et nous dit que nous pouvions accomplir un grand acte d'humanité en sauvant la vie à 1500 hommes, tant gardes municipaux que troupes de ligne, qui étaient

1. Dépos. de Saint-Arnaud, n° 280.

2. *Journal de la gendarmerie*, *art. cit.*, p. 302. Entre midi et demie et une heure.

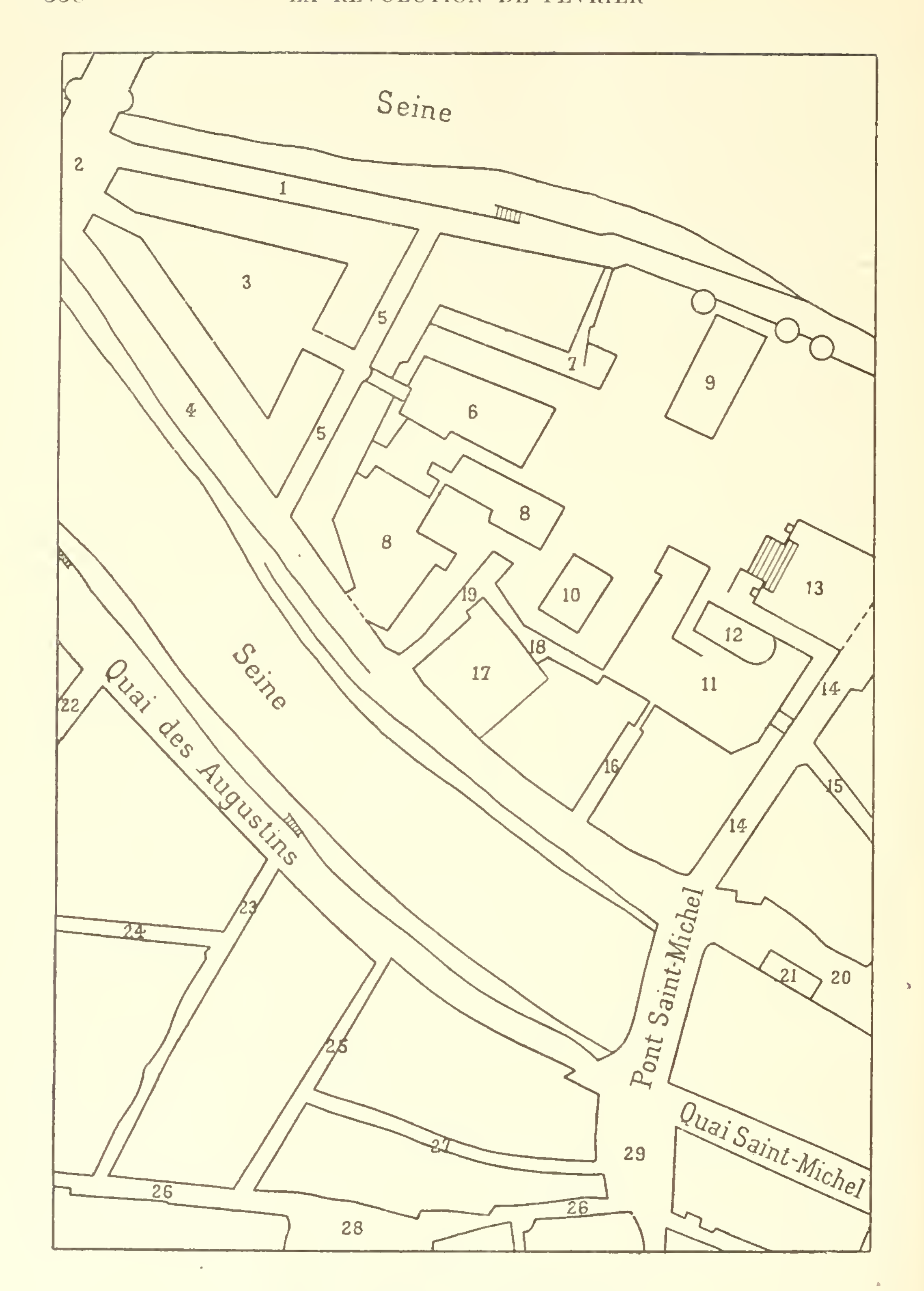
3. Dépos. Février, n° 618 ; — dépos. Élouin, n° 642.

4. Dépos. Élouin, n° 642.

5. Id.

6. Dépos. Nabon-Devaux, n° 640.

7. J. Tripier Le Franc, *M. Gabriel Delessert*, p. 368-369. Cf. le récit de Garnier-Pagès, qui devait tenir ses renseignements de M. Carteret. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 250-251.



LA PRÉFECTURE DE POLICE

Légende du plan : 1. Quai de l'Horloge. — 2. Place du Pont-Neuf. — 3. Place Dauphine. — 4. Quai des Orfèvres. — 5. Rue Harlay. — 6. Cour Harlay. — 7. Cour Lamoignon. — 8. Cour de la Préfecture de police. — 9. Cour de la Conciergerie. — 10. Cour des Comptes. — 11. Cour de la Sainte-Chapelle. — 12. Sainte-Chapelle. — 13. Cour du Palais de Justice. — 14. Rue de la Baril-

enfermés à la Préfecture. Il nous engagea aussi à tâcher de préserver la Préfecture et le Palais de Justice[1]. »

Pendant ce temps, la foule était devenue plus compacte et plus furieuse ; elle harcelait sans cesse les municipaux enfermés dans les cours étroites de l'Hôtel Lamoignon. Les plus exposés étaient ceux qui se trouvaient dans la cour de Harlay dont la grille à claire-voie laissait passer les balles[2]. « Notre position, dit un lieutenant, y fut très difficile ; nous étions exposés aux insultes et aux attaques du peuple qui nous adressait les menaces les plus violentes[3]. »

Abandonné à lui-même, le général de Saint-Arnaud ne savait quel parti prendre. « Recevant successivement les nouvelles du départ du roi, dit-il, de la prise des Tuileries, de la reddition de l'Hôtel-de-Ville et du départ des troupes, je dus m'occuper du moyen de sauver les hommes qui m'avaient été confiés, ceux que j'avais trouvés à la Préfecture, et notamment la garde municipale contre laquelle s'élevait principalement la fureur du peuple... Le détachement du 14e de ligne avait déjà été désarmé par le peuple. Pour sauver le 70e d'une action pareille et éviter d'ailleurs, autant que je le pouvais, de graves collisions, je fis rentrer le bataillon dans la Préfecture de police et j'ordonnai de fermer les portes. La Préfecture fut bientôt assaillie par une masse de peuple armé

lerie. — 15 Rue de la Calande. — 16. Rue Sainte-Anne. — 17. Etat-major des sapeurs-pompiers. — 18. Rue de Nazareth. — 19. Rue de Jérusalem. — 20. Marché-Neuf. — 21 Morgue. — 22. Rue des Grands-Augustins. — 23. Rue Pavée. — 24. Rue de Savoie. — 25. Rue Gît-le-Cœur. — 26. Rue Saint-André-des-Arts. — 27. Rue de l'Hirondelle. — 28. Place Saint-André-des-Arts. — 29. Place du Pont-Saint-Michel.

1. Dépos. Ribeaucourt, n° 623. — Ce départ du préfet de police ne s'explique pas très clairement ; Saint-Arnaud en donne une version différente : « J'offris à M. le préfet de police ou de le défendre dans son hôtel ou de le conduire là où il désirerait aller. Il hésita, me demanda quelques instants de réflexion, et me pria de venir le retrouver dans son cabinet quelques minutes après. J'employai ce temps à reconnaître les différentes issues de la préfecture de police. Lorsque je revins au cabinet de M. le préfet, je ne le trouvai pas. Il me fut impossible de le rejoindre, et je ne l'ai pas revu. » (Dépos. n° 280.)

2. *Journal de la gendarmerie*, *art. cit.*, p. 303.

3. Dépos. Lauthier-Xaintrailles, n° 496.

et demandant la tête des gardes municipaux et la remise de toutes les armes... Ma position devenait de plus en plus critique. Employer la force, cela aurait été causer un massacre inutile. J'entrai en pourparlers avec ces hommes par l'intermédiaire d'un capitaine de la 11e légion, décoré de juillet, et de plusieurs gardes nationaux de la 7e, de la 10e et de la 4e légion[1]. »

Le capitaine Ribeaucourt raconte ainsi les négociations : « Je me rendis... près... du général de Saint-Arnaud qui commandait la ligne, et je m'efforçai de faire accepter mon intervention entre lui et le peuple. Des menaces d'incendie étaient proférées et des matières combustibles avaient été approchées de la porte. Enfin, les conditions de la capitulation furent arrêtées et répétées par moi au général pour éviter tout malentendu. Je fus donc, avec un officier de l'état-major de la ligne, les proposer au peuple en ces termes : la ligne se retirera la crosse en l'air ; la garde municipale abandonnera ses armes ; la cavalerie emmènera ses chevaux et les officiers conserveront leurs épées. Plusieurs autres officiers de la garde nationale étaient dans l'intérieur et me prêtaient leur concours. L'un d'eux parut à cet instant à la croisée de l'hôtel donnant sur la rue de Jérusalem, fraternisant avec un officier de la ligne. Les propositions ci-dessus furent acceptées par le peuple qui, dans l'intérêt de l'honneur de la troupe, ne voulut pas qu'elle sortît la crosse en l'air et l'autorisa au contraire à garder les baïonnettes au bout des fusils... Il hésita pendant longtemps... à autoriser les officiers de la garde municipale à garder leurs épées, mais bientôt il fit plus, car il promit de protéger leur retraite[2]. » Les chasseurs de Vincennes étaient les plus obstinés à ne pas capituler[3] ; ils déclaraient qu'ils préféraient mourir en combattant plutôt que de se livrer à la fureur populaire. Ils ne se décidèrent à céder que lorsque

1. Dépos. de Saint-Arnaud, n° 280.
2. Dépos. Ribeaucourt, n° 623.
3. D'après un témoin, Noël Castera, *Le triomphe de la liberté, etc.*..., Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb53, 494), p. 139.

le général de Saint-Arnaud leur eut promis de les conduire à Vincennes où ils seraient en sûreté[1]. Les conditions acceptées, les municipaux brisèrent en partie leurs armes[2], et l'on se prépara pour le départ. De Saint-Arnaud sortit le premier, accompagné du capitaine Ribeaucourt et de quelques officiers de la garde nationale. Derrière lui, les chasseurs d'Orléans ouvraient la marche, portant le fusil sous le bras; la ligne suivait, puis les gardes municipaux à pied, sans fourniment, sans armes et tête nue; la garde à cheval venait enfin, sans armes également, mais le casque en tête[3]. Par la rue de Jérusalem, « nous traversâmes, dit le général de Saint-Arnaud, le quai des Orfèvres, la rue de la Barillerie, le Pont-au-Change et le quai de Gèvres sans avoir rencontré d'obstacle, mais poursuivis cependant par les cris de mort proférés contre la garde municipale par le peuple qui nous entourait et qui n'était plus le même que celui avec lequel nous avions traité. Arrivés vers le milieu du quai Pelletier, nous avons été assaillis par une fusillade partant de tous côtés et qui mit le désordre dans notre colonne[4]. Je maintins encore dans cette circonstance l'ordre formel de ne pas faire usage du peu d'armes qui restait encore à la troupe de ligne. Bientôt je me trouvai seul, exposé à la fureur de ces hommes, dont quelques-uns cependant me proposaient de descendre de cheval et d'entrer dans une maison pour échapper au danger dont j'étais menacé. Je refusai. Je m'aperçus à cet instant qu'on avait coupé la bride de mon cheval. Pour échapper, je cherchai à lancer mon cheval pour franchir la barricade en me servant du bridon; mais il était blessé: il s'abattit et m'entraîna dans sa chute. Je fus alors livré aux gens furieux qui m'entouraient: ils me menacèrent de mort et voulurent m'arracher

1. *Journal de la gendarmerie, art. cit.*, p. 303.
2. *Id.*, p. 304.
3. J. Tripier Le Franc, *M. Gabriel Delessert*, p. 371-372; cf. les dépos. des capitaines Sudrie (70e de ligne), n° 476, et Brun (70e), n° 477.
4. Cf. dépos. Lamé-Fleury, n° 501 : « J'ai vu tomber autour de moi plusieurs de ces malheureux gardes, et aussi des citoyens et des femmes qui étaient en foule sur le quai. »

mon sabre que je fus assez heureux pour défendre et conserver[1]. »

A l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville, une nouvelle fusillade, partie d'une barricade, assaillit les municipaux[2]. Devant ces agressions meurtrières, les soldats se débandaient en tout sens sur la place, lorsqu'un détachement de gardes nationaux, stationnant derrière les grilles de l'Hôtel-de-Ville, s'élança entre les combattants et calma la fureur des assaillants. « Nous nous sommes précipités, dit l'adjudant Gaillard de la 9e légion, au-devant des hommes de la garde municipale qui... fuyaient devant les coups de fusil qu'on tirait sur eux. Au milieu d'eux était le général de Saint-Arnaud contre qui la colère du peuple s'était aussi exaltée. Nous parvînmes à le faire entrer à l'Hôtel-de-Ville; il y resta jusqu'au soir, et nous lui procurâmes les moyens de rentrer chez lui[3]. »

Un autre détachement de municipaux avait pu sortir de la Préfecture par une porte de derrière et, sous la conduite du commandant Février, avait atteint sans encombre la mairie du XIe arrondissement[4]. A peine évacuées par les troupes, les cours de la Préfecture furent envahies par les insurgés qui s'emparèrent des sabres, des fusils, des munitions abandonnés par les soldats[5]. Grâce au capitaine Ribeaucourt, qui avait

1. Dépos. de Saint-Arnaud, n° 280.

2. *Journal de la gendarmerie, art. cit.*, p. 314.

3. Dépos. Gaillard, n° 613. La fusillade contre les municipaux fut assez sanglante; les dépositions donnent quelques détails. Dépos. Lamé-Fleury, n° 501 : « Après avoir essuyé, d'abord sur le quai Pelletier un coup de feu tiré presque à bout portant par un jeune homme du peuple, puis sur la place de l'Hôtel-de-Ville un coup de fusil tiré par un grenadier de la garde nationale..., j'ai pu arriver jusque dans une maison de la rue du Cul-de-sac Pecquet, où j'ai été recueilli par des gens qui m'étaient tout à fait inconnus et qui ont été touchés de ma position. » — Dépos. de Saint-Arnaud, n° 280 : « J'étais meurtri et blessé. Mon aide de camp, le capitaine Deplace, a été renversé de cheval, abîmé de coups, et conduit comme prisonnier à la mairie du IXe arrondissement. Mon officier d'ordonnance, M. de Romand, sous-lieutenant de spahis, dont le cheval avait été tué, a été recueilli dans une maison, rue Saint-Antoine, n° 131, où il a passé la nuit avec un garde municipal qui avait eu le bras cassé à côté de moi. »

4. Dépos. Février, n° 618; — dépos. Ribeaucourt, n° 623.

5. Dépos. Ribeaucourt, n° 623; — J. Tripier Le Franc, *M. Gabriel Delessert*, p. 374.

quitté la colonne sur le quai Pelletier pour maintenir les assaillants[1], les bâtiments furent préservés et les bureaux respectés[2].

II

Les combats qui se livraient autour de la Préfecture produisirent sur la rive gauche le même effet que le combat du Château-d'Eau sur la rive droite; ils retardèrent la marche des insurgés sur les Tuileries en détournant les petites colonnes formées dans les Xe, XIe et XIIe arrondissements. Plusieurs de ces colonnes s'étaient assemblées dans la matinée, près du Collège de France, autour de l'École Polytechnique, à la mairie du XIIe, rue Saint-Jacques. Mais deux surtout, plus considérables par le nombre et grossies sans cesse sur leur parcours, furent appelées à jouer dans la suite des événements un rôle assez important: la colonne du capitaine Dunoyer et celle du lieutenant-colonel Denizet.

La colonne du capitaine Dunoyer était composée en majeure partie de gardes nationaux appartenant au 4e bataillon de la 10e légion. Après avoir, dans la matinée, désarmé les postes des prisons de l'Abbaye et du Cherche-Midi[3], Dunoyer proposa, dans la rue Saint-André-des-Arts, de marcher sur les Tuileries: le rassemblement accepta et, par la rue Contrescarpe et la rue Dauphine, atteignit le Pont-Neuf. Un régiment de dragons et un détachement de gardes municipaux occupaient le pont; devant les soldats immobiles, la colonne défila au chant de la Marseillaise, et, par le quai Conti, gagna le quai des Saints-Pères. A cet endroit, les insurgés rencontrèrent quelques gardes nationaux à cheval qui annoncèrent l'abdication du roi. A cette nouvelle, raconte le citoyen Veyne dans la notice qu'il a consacrée à la colonne Dunoyer d'après le

1. Dépos. Ribeaucourt, n° 623.
2. Dépos. Élouin, n° 642.
3. Cf. chap. IX. Le récit qui va suivre est composé d'après la brochure déjà indiquée du citoyen Veyne, *Episodes de la révolution du 24 février 1848. Prise des Tuileries, etc...*, Paris, 1848, in-8° (Bibl. Nat., Lb[53]. 78).

récit du capitaine lui-même, « des cris, des murmures éclatent de toutes parts : « Nous n'avons plus foi à des paroles, répond « Dunoyer : nous avons été trop souvent trompés ; nous ne « quitterons les armes que lorsque la troupe aura quitté Paris : « nous marchons sur les Tuileries[1]. » Le pont des Saints-Pères était gardé par un détachement de ligne et sur l'autre rive des patrouilles allaient et venaient. Devant ces forces militaires, une partie de la colonne, croyant tout achevé par l'abdication de Louis-Philippe, rebroussa chemin. Dunoyer resta avec 150 hommes seulement. Sans se décourager, il entra en pourparlers avec l'officier qui commandait sur le pont des Saints-Pères, lui représenta que le peuple était victorieux, qu'il serait inutile et dangereux d'engager le combat : l'officier se laissa convaincre et se décida à se replier sur le quai des Tuileries. Le passage une fois libre, « la colonne intrépide, dit Veyne, traverse silencieusement le pont, le capitaine en tête, les tambours battant la charge[2] ». Les troupes de la rive droite ne firent pas plus de résistance que les troupes du Pont-Neuf ou du pont des Saints-Pères : elles ouvrirent leurs rangs à la colonne ; la musique joua la Marseillaise et le peuple fraternisa avec les soldats.

Pour pénétrer sur le Carrousel, Dunoyer prit quelques précautions : il divisa sa colonne en deux groupes ; le premier s'engagea dans le guichet du Pont-Royal ; le second, guidé par Dunoyer, pénétra par le guichet du pont des Saints-Pères. En débouchant sur la place, la tête de la colonne fut reçue par une fusillade assez vive qui jeta la panique parmi les insurgés ; ils se replièrent en désordre vers le pont des Saints-Pères. Dunoyer parvint bientôt à rétablir l'ordre ; il reforma sa colonne, disposa ses hommes en tirailleurs et s'engagea de nouveau sous les guichets. La fusillade reprit. C'est à ce moment, au milieu des escarmouches que se livraient le peuple et la troupe, que le piqueur Hairon fut tué[3]. Cette mort pro-

1. Veyne, *Episodes, etc...*, p. 10.
2. *Id.*, p. 12.
3. Cf. p. 319.

voqua la retraite des troupes, et la colonne Dunoyer put s'avancer jusqu'au poste de l'État-Major où stationnait, l'arme au pied, la garde nationale de service (4e, 5e et surtout 6e légions). Interpellé par Dunoyer, l'officier qui la commandait refusa de suivre la colonne vers les Tuileries. La cour du Château était occupée par quelques compagnies du 52e de ligne, par un régiment de cavalerie et par un bataillon du génie. La plus grande incertitude régnait, au milieu des ordres et des contre-ordres. La colonne, sans être inquiétée, atteignit le pavillon de l'Horloge, en passant devant la garde nationale, aux cris de : Vive la réforme ! Vive la République ! A l'entrée du pavillon, Dunoyer rencontra le colonel Bilfeld, gouverneur des Tuileries ; il était « pâle, défait, dans un état de prostration extrême[1] ». Déconcerté par les événements, il ne savait quel parti prendre et venait d'ouvrir la grille à la colonne qui se présentait du côté de la rue de Rivoli conduite par le lieutenant Aubert-Roche de la 5e légion[2].

La colonne du lieutenant-colonel Denizet ne se forma que beaucoup plus tard sur la place du Panthéon[3]. Après le désarmement des casernes de la rue Mouffetard et de la rue Neuve-Sainte-Geneviève[4], elle se porta sur les Tuileries. « La colonne, qui se grossit à chaque pas et bientôt s'élève à plus de 3000 hommes, raconte Denizet, est partout accueillie avec enthousiasme par la population des quartiers qu'elle traverse. D'innombrables barricades sont franchies : on arrive au Pont-Neuf. C'est de là qu'on aperçoit, sur la droite, une longue et épaisse colonne qui, à la hauteur du Pont-au-Change, se prolonge sur le quai de la Mégisserie[5]. » Prenant ces groupes pour des soldats, les insurgés du rassemblement Denizet s'agenouillèrent derrière le parapet du quai et tirèrent dans la

1. Veyne, *Episodes, etc...*, p. 14.
2. Cf. plus loin, p. 348.
3. Les renseignements sur cette colonne sont fournis par le récit de Denizet lui-même : *Saint-Jacques et Panthéon. Un épisode du 24 février 1848*. Paris, [1848], in-8° (Bibl. nat., Lb 51, 5067).
4. Cf. chap. IX.
5. Denizet, *ouv. cit.*, p. 8.

direction des masses qui s'avançaient. On se rendit bientôt compte de l'erreur; les bandes de la rive droite étaient simplement des colonnes de combattants qui, après la prise de l'Hôtel-de-Ville, marchaient aussi sur les Tuileries. Les deux groupes se rejoignirent au pont des Saints-Pères et pénétrèrent ensemble sur le Carrousel. La place et la cour étaient remplies d'insurgés et de gardes nationaux; l'intérieur du château était envahi par la foule qui tirait, en signe d'allégresse, des coups de feu par les fenêtres.

III

Ainsi, vers midi, de tous les coins de Paris, des colonnes puissantes et régulières s'ébranlaient dans la direction des Tuileries. Mais la plupart de ces colonnes furent retardées, les unes par le combat du Palais-Royal, les autres par celui de la Préfecture de police. La première occupation du château fut accomplie par de petits groupes marchant en avant-gardes, qui, venus à la fois de la rive gauche et de la rive droite, débouchèrent sur le Carrousel avant la fin de l'engagement du Château-d'Eau[1].

La garde des ruelles joignant la rue Saint-Honoré à la rue de Rivoli avait été confiée par Bugeaud au général Hecquet[2]. Les barricades étaient nombreuses dans ces parages et, toute la matinée, les officiers durent, par leurs exhortations, défendre pied à pied l'accès du château. Dans sa déposition, le

1. Les sources principales pour ce récit de la première occupation des Tuileries sont, outre l'importante déposition d'Aubert-Roche, n° 594, les récits publiés par *La Réforme* immédiatement après la révolution. Un récit détaillé parut dans le numéro du 27 février. Par une lettre insérée dans le numéro du 28, Longepied, le futur organisateur du *Club des Clubs*, prétendit que le récit du 27 était inexact et rétablit les faits dont il avait été témoin. Dans le numéro du 29, Aubert-Roche critiqua à son tour le récit de Longepied et affirma l'exactitude de la version primitive. Ces trois documents permettent de reconstituer la réalité. Il faut d'ailleurs remarquer que les deux versions ne se contredisent pas, mais, comme l'indique Aubert-Roche dans sa lettre, se rapportent à des faits distincts.

2. Dépos. Hecquet, n° 275.

général Prévost rappelle les efforts qu'il fit pour résister au flot envahisseur. « Je me présentai en avant de mes troupes et j'adressai la parole aux individus qui paraissaient être à la tête du peuple. J'annonçai le changement de ministère et l'acceptation du principe de la réforme. Ils y répondirent par des injures contre M. Thiers et même contre M. Odilon Barrot. Leur tenue devint plus menaçante : je leur rappelai mes anciens services, la nécessité pour moi et mes troupes d'exécuter notre consigne[1]. »

Au moment où s'engageait le combat du Château-d'Eau, un rassemblement fut plus heureux que les autres et put franchir la rue de Rivoli. C'était une colonne de peuple partie du Ve arrondissement sous la conduite des citoyens Longepied et Plon[2]. Après avoir forcé le passage de la rue de Rohan, ils s'engagèrent sur la place du Carrousel. Le maréchal Bugeaud et Lamoricière se tenaient au milieu des troupes devant l'hôtel de l'État-Major. A la vue de ce groupe qui s'avançait et à qui la garde nationale et la ligne ouvraient leurs rangs, Bugeaud envoya Lamoricière arrêter les insurgés. Les exhortations du général restant impuissantes, le maréchal accourut lui-même. « Je m'avançai... seul avec deux officiers, dit-il, pour haranguer cette masse ; j'en fus très bien accueilli : un seul individu prononça contre moi quelques paroles malsonnantes. Ma harangue fut plusieurs fois applaudie, et, quand elle fut achevée, tous voulaient me donner une poignée de main ; j'en donnai beaucoup. Puis, sur mes exhortations, la colonne fit demi-tour et s'en retourna par où elle était venue en criant : Vive la réforme ! Vivent nos libertés ! Vive le maréchal Bugeaud[3]. » Longepied présente les faits un peu différemment : « En face du corps de garde de l'État-Major de la garde nationale, le maréchal Bugeaud me demanda ce que nous voulions. Après lui avoir fait connaître notre pro-

1. Dépos. Prévost, n° 276.
2. Lettre de Longepied dans *La Réforme* du 28 février 1848.
3. Dépos. Bugeaud, n° 262.

gramme, et n'avoir pu obtenir de lui les garanties que je lui demandais, je lui dis qu'il n'avait pas la confiance du peuple, parce qu'il avait attaqué sans cesse nos libertés, voté les lois de septembre et fait égorger nos concitoyens rue Transnonain; qu'il était un traître. Je fais faire alors un contre-mouvement à la colonne, ne trouvant pas le lieu où nous étions convenable pour une attaque; car nous étions comme dans un défilé, ayant à notre gauche une nombreuse cavalerie, et à notre droite l'aile du bâtiment sur la rue de Rivoli. Mon intention était de venir attaquer par le centre, en débouchant par la rue de Chartres[1]. » Le détachement rebroussa chemin et vint à son tour se mêler aux combattants du Château-d'Eau.

Cette tentative hardie ne tarda pas à se renouveler. Ce fut encore un groupe de gardes de la 5e légion qui s'avancèrent, conduits, cette fois, par le lieutenant Aubert-Roche. Comme avait fait Jourdan à l'Hôtel-de-Ville, Aubert-Roche profita de l'indécision des généraux et de la crainte qu'avait le duc de Nemours de voir retomber sur lui la responsabilité d'un conflit. Partie de la mairie avec le lieutenant-colonel et le maire, la colonne de la 5e légion avait assisté aux efforts de Gérard pour annoncer l'abdication du roi[2]. Tandis que le maréchal poursuivait sa marche dans la rue Saint-Honoré, Aubert-Roche s'avança, presque seul, vers la grille des Tuileries, près de la rue de Rivoli. Apercevant un gardien, il l'invita à faire venir le commandant du palais. Le colonel Bilfeld arriva tout effrayé. « Vous êtes perdus! lui crie le lieutenant; vous êtes cernés et le combat va s'engager, si vous n'évacuez les Tuileries[3]. » « Je lui annonçai, dit encore Aubert-Roche, que toute la population de Paris marchait contre le château, qu'elle n'était arrêtée que par le feu de la place du Palais-Royal, qu'il était urgent de faire retirer les troupes dont la rencontre avec

---

1. Lettre de Longepied dans *La Réforme* du 28 février 1848. On ne peut hésiter à assimiler l'incident rapporté par Bugeaud et celui raconté par Longepied : l'heure, la direction des colonnes sont absolument concordantes.

2. Cf. chap. XI.

3. Récit de *La Réforme* du 27 février 1848.

le peuple causerait une collision sanglante, sans succès pour le pouvoir. Il parut convaincu par ce que je lui disais et fit opérer un mouvement à la troupe pour la rapprocher du château. Ce n'était pas ce que je voulais[1]. » Aubert-Roche se porta alors, accompagné d'un chef de bataillon, à la grille de la rue de l'Échelle. « Le commandant des Tuileries s'avance, en disant qu'il a fait retirer les troupes : « Ce n'est pas cela, « réplique le lieutenant, il faut évacuer le château, sinon il va « arriver malheur[2]. » « Sur sa réponse que ce que je lui demandais n'était pas en son pouvoir, continue Aubert-Roche, je le priai de me mettre en présence du général qui commandait ; il me conduisit au duc de Nemours[3]. » Ce dernier se tenait devant le pavillon de l'Horloge, entouré de plusieurs généraux[4]. « Monseigneur, dit le commandant des Tuileries, « voici un excellent citoyen qui vous donnera les moyens « d'éviter l'effusion du sang. — Que faut-il faire ? répond le « duc de Nemours... — Monsieur, il faut évacuer à l'instant « même le château, le livrer à la garde nationale, sinon vous « êtes perdus ; le combat sera sanglant... — Vous pensez ? « répondit le duc : je vais faire retirer les troupes[5]. » Et, à l'instant même, il dicta au général Gourgaud l'ordre de faire replier les différents détachements qui occupaient le Carrousel[6].

---

1. Dépos. Aubert-Roche, n° 594.
2. Récit de *La Réforme* du 27 février 1848.
3. Dépos. Aubert-Roche, n° 594.
4. Le récit du duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin...*, publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 272 et suiv., est assez confus sur ce point. Le duc relate bien l'envahissement du Carrousel par les gardes nationaux, mais il omet la conversation qu'il eut avec Aubert-Roche.
5. Récit de *La Réforme* du 27 février 1848.
6. Dépos. Duval, n° 443. Toujours dans la crainte des responsabilités à supporter, le duc de Nemours, dans ses *Notes*, évite de déclarer que c'est lui qui donna le premier ordre formel de retraite des troupes. « Je trouvai la cour encombrée des troupes qui évacuaient la place du Carrousel ; d'après quel ordre, je l'ignore. » (p. 315). Un peu plus loin cependant, après l'entrée des émeutiers dans la cour du Château, il avoue avoir envoyé l'ordre de départ. « Voulant éviter de demander aux troupes un combat inutile, je donnai l'ordre de la retraite. » (P. 318.)

Sous la poussée incessante des envahisseurs, le mouvement avait déjà commencé de lui-même. L'infanterie passa dans le jardin des Tuileries par le pavillon de l'Horloge; l'artillerie et la cavalerie s'écoulèrent par le guichet et la grille du Pont-Royal[1]. A peine l'infanterie avait-elle atteint le second bassin qu'elle reçut l'ordre de s'arrêter pour protéger la duchesse d'Orléans qui quittait le palais[2]. L'artillerie rentra également dans la cour du Carrousel et s'y remit en batterie. « Le mouvement est rapidement exécuté, raconte un officier d'artillerie, et l'on va faire feu à mitraille, quand paraît le général Gourgaud s'écriant : « Ne tirez pas !... » Par le fait, cette mise en batterie n'est qu'un moyen pour en imposer aux insurgés... Probablement encore dans le même but, on quitte la cour pour entrer dans le jardin en passant par le quai et par la grille, et on se met en bataille en avant de la pièce d'eau la plus rapprochée du palais[3]. » Cette retraite hésitante, arrêtée sans cesse par les contre-ordres, révèle l'indécision du duc de Nemours. Débordé par les événements, il s'efforçait de contenir le plus longtemps possible le flot des insurgés, tout en évitant d'engager le combat[4]. A chaque instant, d'ailleurs, le conflit manquait d'éclater, les officiers ne comprenant pas la portée de ces mouvements et s'imaginant que l'intention du prince était de résister sur place. A la fin, le commandant de la batterie s'avança et demanda s'il devait dégager, en tirant, les abords de la cour : « Non, Monsieur, ne tirez pas, répondit le duc ; le roi ne veut pas qu'on tire[5]. » En même temps, il donna l'ordre d'évacuer définitivement le château. L'artillerie, suivant la grande allée du jardin, vint alors se poster sur la place

1. Dépos. Rulhières, n° 267.

2. Id. : — Le duc de Nemours, *Notes, etc...*, publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 318.

3. *Relation d'un officier supérieur*, publiée par Lorédan Larchey, *Les Tuileries en février 1848* (Bibl. nat., Lb[53], 600), p. 24-25.

4. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 318.

5. Dépos. Gérard, n° 263. Le maréchal Gérard venait de rentrer de sa course à travers la rue de Rivoli, la place du Palais-Royal, la rue Saint-Honoré, pour annoncer l'abdication, et rendait compte au duc de Nemours de l'insuccès de sa mission.

de la Concorde, à côté des autres troupes qui y étaient massées[1].

Cependant, Aubert-Roche, revenu au guichet de la rue de l'Échelle, introduisait un détachement de gardes nationaux. Tous mirent la crosse en l'air et, accompagnés d'une foule de curieux, entrèrent dans la cour des Tuileries[2]. Au moment où ils débouchaient, la colonne Dunoyer arrivait également par le Carrousel[3]. Les deux groupes se réunirent et marchèrent ensemble vers le pavillon de l'Horloge.

Les appartements du château étaient occupés par divers détachements, notamment par un bataillon du 25e de ligne, sous le commandement du colonel Drouets[4]. Cet officier avait reçu du général Gourgaud l'ordre de disposer ses hommes dans la salle du Trône, de manière à n'être pas vus du dehors[5]; mais, apercevant la colonne d'Aubert-Roche et de Dunoyer qui s'avançait, il jugea prudent d'évacuer les Tuileries, et il opéra sa retraite par l'escalier du roi et la galerie souterraine du jardin[6].

Les insurgés purent ainsi gravir le grand escalier, se répandre dans les appartements et arriver jusqu'à la salle du Trône sans le moindre obstacle[7]. Là, le capitaine Dunoyer arrêta sa troupe et arracha un des drapeaux qui surmontaient le fauteuil royal[8]. A ce moment, un officier de la 5e légion franchit les rangs des insurgés, se précipita sur les degrés du trône et commença un discours « chaleureux » en faveur de Louis-Napoléon; mais on ne le laissa pas achever; sa voix fut aussitôt couverte par les cris répétés de : Vive la Répu-

1. *Relation d'un officier supérieur, ouv. cit.* p. 25.
2. Récit de *La Réforme* du 27 février 1848.
3. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 317.
4. Dépos. Drouets, n° 417.
5. Dépos. Gourgaud, n° 265.
6. Dépos. Drouets, n° 417.
7. Veyne, *Épisodes de la révolution du 24 février 1848. Prise des Tuileries, etc....* Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb53, 78), p. 14 : — *Le peuple aux Tuileries et à la Chambre des députés....*, par un Italien, témoin oculaire, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb54, 4505), p. 7.
8. *Id.*

blique ![1] Cet incident n'arrêta pas la marche de la colonne; elle passa de la salle du Trône dans les appartements qui conduisaient au Musée. « Tout à coup, raconte Veyne, s'ouvre une porte à double battant ; les insurgés se trouvent en face, à dix pas, d'un détachement de garde municipale au nombre de 364 [hommes]... ; la colonne s'arrête : on crie de toutes parts : « Nous sommes trahis ! » Les fusils s'abaissent. Le capitaine [Dunoyer] s'avance vers le maréchal des logis [des gardes municipaux] : celui-ci élève la crosse de son fusil, ses soldats suivent son exemple. Les municipaux déposent leurs armes : chacun d'eux est porteur de 41 cartouches ; les insurgés s'en emparent[2]. » Le lieutenant Perrin, qui commandait les municipaux, intercéda pour sauver ses hommes. « Heureusement pour nous, dit-il, je pus me mettre en rapport avec quelques gardes nationaux qui nous protégèrent et parvinrent à nous faire sortir du palais. Nos vêtements, nos épaulettes, nos armes, nous furent pris. Chacun cacha sous un vêtement d'emprunt ce qui pouvait trahir sa profession ; nous coupâmes nos mou-

1. Cet incident, rapporté par Veyne d'après Dunoyer, *ouv. cit.*, p. 14, est la seule manifestation en faveur de Louis-Napoléon que l'on rencontre dans les documents. Le rôle du général Pyat, qui fut un des fervents du prince, mal établi et mal défini par un article de Ch. Tremblaire dans la *Revue de l'Empire* (cf. chap. VII), ne semble pas avoir eu un caractère bonapartiste. On peut donc dire que, dans les journées de février, l'action du bonapartisme fut à peu près nulle, si même cette action et cette propagande existaient déjà. Toutefois un passage de l'*Histoire de la révolution de 1848* de B. Sarrans, t. I[er], p. 291, tendrait à prêter à Louis-Napoléon un rôle clandestin et réel. Sarrans prétend que le parti du *National*, qui se réunissait chez Goudchaux sous le nom de *Comité démocratique de la Gauche*, doutant de voir l'armée se rallier directement à la république, fit, dès le milieu de février, des avances à Louis-Napoléon. « Une discussion vive et animée eut lieu à ce sujet. Personne ne paraissait vouloir du rétablissement de l'Empire. Mais tout le monde reconnaissait que, la première nécessité étant le renversement de la dynastie régnante, il était utile d'avoir sous la main un en-cas propre à surmonter les obstacles qu'on pouvait redouter du côté de l'armée... M. Louis-Bonaparte, qui, le 20 février, avait été prévenu de se tenir prêt à partir, reçut le 22 l'invitation de passer en France et de s'y soustraire aux regards de la police. » Je n'ai trouvé aucune autre trace de cet incident, qui, jusqu'à plus ample informé, doit être considéré comme fort douteux. Cf. A. Lebey, *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*, Paris [1907], 2 vol. in-8°, t. I[er], p. 69.

2. Veyne, *Episodes, etc*..., p. 15.

ches avec des ciseaux et chacun s'en fut comme il put[1]. » Une fois les municipaux en sûreté, Dunoyer proposa de marcher sur la Chambre des députés et la colonne sortit du palais par le guichet du Pont-Royal[2].

Ce premier envahissement des Tuileries s'opéra sans violence et sans aucune dévastation ; c'est ce qui a été constaté par tous ceux qui pénétrèrent dans le château avec le détachement d'Aubert-Roche et de Dunoyer[3] ; c'est ce dont témoigne également l'auteur anonyme qui raconte ces événements : dans la salle du Trône, la salle du Conseil, la salle des jeux, régnait « l'ordre le plus parfait et le plus symétrique[4] ».

Mais de nouveaux envahisseurs ne cessaient d'arriver de toutes parts ; le bruit de l'occupation du château s'était rapidement répandu et la foule, de tous les coins, accourait au Carrousel. Il était une heure et demie environ[5]. Des colonnes nombreuses de peuple et de gardes nationaux débouchaient sur la place et pénétraient aux Tuileries ; c'étaient les colonnes de la rive gauche[6], celles de la Préfecture de police[7], et surtout celles qui venaient d'enlever d'assaut le poste du Château-d'Eau et de piller le Palais-Royal[8]. Ces bandes se précipitèrent dans le château et tous les appartements furent envahis. C'est alors seulement que le pillage commença. Les tentures, les glaces, les porcelaines, quelques objets d'art furent renversés et mutilés. Les meubles furent fouillés et les papiers

1. Dépos. Perrin, n° 548.
2. Veyne, *Épisodes, etc...*, p. 16.
3. Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, 2e édit., Paris, 1892, in-16, p. 94. Cf. Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, édit. Charpentier, in-18, p. 355 et suiv.
4. *Le peuple aux Tuileries et à la Chambre des députés...*, par un Italien, témoin oculaire, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[54], 4505), p. 8. Cf. A. Delvau, *Histoire de la Révolution de février*, Paris, 1850, in-8°, p. 212 ; — récit d'Edgar Quinet publié par Mme E. Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*, Paris, 1888, in-18, p. 298.
5. Maxime Du Camp, *ouv. cit.*, p. 94.
6. Désiré Gille, *L'aristocrate et le prolétaire*, Paris, 1849, in-18 (Bibl. nat., Lb[54], 4455), p. 32.
7. Noël Castera, *Le triomphe de la liberté...*, Paris, 1848, in-18 (Bibl. nat., Lb[54], 4494), p. 140.
8. Saint-Amant, *Le drame des Tuileries, etc...*, Paris, 1848, in-8°, p. 12.

que l'on y trouva brûlés[1]. On enfonça les caves, où l'on s'empara des conserves et des bouteilles[2]. La salle du Trône fut la plus éprouvée dans cette dévastation. C'était dans cette galerie que le peuple se portait principalement. En entrant, chacun inscrivait son nom, par dérision, sur le registre déposé à la porte, puis s'asseyait, à tour de rôle, sur le trône; Lagrange y lut à haute voix l'acte d'abdication qu'il avait gardé : les cris de : Vive la République! lui répondirent[3]. Un peu plus tard dans l'après-midi, l'idée vint aux envahisseurs d'enlever ce trône, de le porter triomphalement à travers Paris et de le brûler sur la place de la Bastille. « Je vis sortir du jardin des Tuileries, raconte un témoin, Alexandre Weill, une troupe d'hommes et de femmes se dirigeant, par la rue Royale, vers les boulevards. La plupart des hommes étaient en pantalon et en manches de chemise : quelques-uns seulement avaient conservé la blouse. Tous portaient autour du corps des ceintures de couleurs improvisées avec des morceaux de soie et de velours, vrais trophées de la prise des Tuileries[4]. »

Cependant l'invasion du palais continuait; de nouvelles bandes plus excitées se répandaient dans les appartements. Les dévastations et le pillage menaçaient de s'étendre. Les gardes nationaux et les nombreux élèves de l'École Polytechnique qui se trouvaient là cherchèrent à préserver les bâtiments en les mettant sous la sauvegarde populaire. On inscrivit sur les murs, en plusieurs endroits : *Propriété nationale. Hospice des invalides civils.* Cette idée de transformer les Tuileries en hôpital civil, qui n'avait été à l'origine qu'un

1. Lettre du gouverneur des Tuileries, Saint-Amant, aux juges d'instruction dans le procès des ministres, 17 mars 1848, Arch. nat., BB^{30} 296, pièce 446, catalogue n° 41 : « D'après les ordres du Gouvernement provisoire, j'ai fait exactement fermer les appartements les plus intimes de l'ex-roi à cause des papiers. Il y en a pourtant très peu, car à la suite du pillage des Tuileries, ce sont ces pièces-là où l'on a brûlé et fouillé le plus. »

2. Sur l'état des dévastations, cf. l'appendice I.

3. Conversation de Lagrange et de Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 382.

4. *Histoire véridique et vécue de la Révolution de 1848*, Paris, 1887, in-18, p. 22.

moyen d'éviter l'incendie, reçut dès le lendemain une réalisation pratique[1].

En même temps, à toutes les issues du château, des postes de garde s'étaient établis spontanément. Ils étaient formés de gardes nationaux ou d'hommes du peuple qui s'étaient groupés et avaient élu un chef. Les uns étaient véritablement désireux de surveiller les insurgés, d'arrêter le pillage, d'empêcher le vol[2]. Les autres profitèrent simplement de l'occasion qu'ils trouvaient de s'installer aux Tuileries et d'épuiser sans danger les vivres et le vin. Parmi ces derniers, le groupe le plus tenace fut le poste dit des *Brigands de la Loire*, qu'on eut dans la suite tant de peine à déloger[3].

Ce fut au milieu du tumulte général et de l'encombrement qui régnait dans tout le palais, que le capitaine Saint-Amant, qui venait d'être nommé Gouverneur des Tuileries par le Gouvernement, se présenta, vers 8 heures du soir, accompagné du capitaine Dumoulin[4]. « Nous entrâmes sous le premier vestibule, dit-il, en perçant une foule épaisse et passablement bruyante et échauffée. Pour obtenir un peu de silence, Dumoulin prit un tambour, lui fit battre trois bans, et me proclama le Gouverneur des Tuileries[5]. » Mais Saint-Amant eut peine à se faire reconnaître. Plusieurs officiers avaient déjà pris ce titre[6]. Aidé par le Polytechnicien Fabre, qui lui

1. Saint-Amant, *ouv. cit.*, p. 16.

2. Ils placardèrent sur les murs des affiches où se lisait : Mort aux voleurs ! Cf. une de ces affiches écrites à la main, conservée aux Archives de la Seine.

3. Sur ces *Brigands de la Loire*, cf. la *Relation du garde national Cosmène*, dans la collection de Lorédan Larchey, *Les Tuileries en février 1848*, Paris, 1868, in-32, p. 40 et suiv.

4. Saint-Amant, *ouv. cit.*, p. 8. Le décret de nomination de Saint-Amant est publié dans le *Moniteur* du 25 février 1848.

5. Saint-Amant, *ouv. cit.*, p. 9.

6. Cf. par exemple, dans les papiers de Barthélemy-Saint-Hilaire conservés à la Bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne, inventaire de M. Chambon, n° 8 : Rapport des gouverneurs des Tuileries, Obry de Labry et Denissel, sur la situation du château (25 février, 6 heures et demie du matin), publié dans *La Révolution de 1848*, t. III, 1906-1907, p. 332, et t. IV, 1907-1908, p. 33. Cf. dans ces mêmes papiers le n° 5 de l'inventaire de M. Chambon : Rapport général du service du château des Tuileries, du 24 au 25 février 1848.

servit de commandant en second, il lui fallut parcourir le château et s'adresser à tous les postes de garde[1]. Grâce à son activité et à son énergie, vers minuit, les rassemblements s'étaient à peu près dispersés ; il ne restait plus aux Tuileries que cinq cents insurgés[2], répartis dans les différents appartements, et l'on commençait à réparer les dégâts causés par les envahisseurs.

1. Cf. le récit de Favre, *Rapport... sur les Tuileries pendant les premiers jours de la République*, dans la collection de Lorédan Larchey, *Les Tuileries en février 1848*, Paris, 1858, in-32, p. 46 et suiv. Cf. Bibliographie, p. 25.

2. Ce chiffre de cinq cents est fixé par un rapport du gouverneur Saint-Amant au Gouvernement provisoire, en date du 6 mars 1848, conservé dans les papiers Pagnerre, Arch. nat., BB[10] 300, pièce 2241.

CHAPITRE XIII

La régence de la duchesse d'Orléans et le ministère Barrot.

I. L'installation de Barrot au ministère de l'Intérieur : Barrot au ministère de l'Intérieur. — Il harangue la foule. — Envoi de dépêches télégraphiques aux départements. — A l'annonce de l'abdication du roi, il se dirige vers les Tuileries. — Retour au ministère. — Départ pour la Chambre des députés.

II. La sortie de la duchesse d'Orléans : La duchesse d'Orléans aux Tuileries. — Arrivée de Dupin. — La duchesse et ses fils quittent le palais. — Hésitations sur la route à suivre. — Sur le conseil de Dupin, le groupe se dirige vers la Chambre. — Le duc de Nemours organise sur la place de la Concorde le départ pour Saint-Cloud. — Il accourt à la Chambre derrière le cortège de la duchesse.

III. La formation d'un Comité de direction : Conciliabules à *La Réforme*. — Marrast au *National* dans la matinée du 24. — Réunion des radicaux. — Nomination d'un Comité de direction où figure le nom de Barrot. — Fin de la réunion. — La foule proteste contre le nom d'Odilon Barrot. — Envahissement des bureaux du *National*.

IV. La séance de la Chambre : Animation dans les couloirs de la Chambre — Arrivée et départ précipité de Thiers. — Le président Sauzet ouvre la séance à midi et demi. — Laffitte propose à la Chambre de se déclarer en permanence. — Suspension de la séance. — Arrivée de délégués du *National*. — Conciliabules avec Marie, avec Lamartine qui se déclare en faveur de la République, avec Barrot qui refuse de se rallier à un Gouvernement provisoire. — Entrée de la duchesse d'Orléans dans l'hémicycle. — Discours de Dupin, de Marie, de Crémieux, de Barrot. — Efforts inutiles de la duchesse pour parler. — Discours de La Rochejacquelein. — Arrivée des colonnes populaires autour de la Chambre. — Marie essaie en vain de les contenir. — Première invasion de la salle des séances. — Panique générale. — Discours de Chevallier, de Ledru-Rollin, de Lamartine. — Seconde invasion des insurgés. — Fuite des députés. — Sortie de la duchesse d'Orléans, de ses fils, du duc de Nemours. — La régente se réfugie à l'Hôtel de la présidence, puis aux Invalides. — Bedeau donne l'ordre aux troupes de rentrer dans les casernes. — Séparation de la Chambre des pairs. — Séance populaire à la Chambre. — Nomination d'un Gouvernement provisoire. — Marche du nouveau Gouvernement vers l'Hôtel-de-Ville.

V. Les dernières tentatives monarchiques : Retour de Barrot au ministère de l'Intérieur. — Les royalistes essaient de grouper la garde nationale. — Tentative de Bugeaud et d'Oudinot auprès de la 10e légion. — Lamoricière dans les mairies de la rive gauche. — Echec de ces tentatives. — Entrevue de Barrot avec Bethmont, Marie, Carnot. — Barrot va trouver la duchesse d'Orléans aux Invalides. — Il annonce l'insuccès de ses efforts. — Départ de la duchesse d'Orléans et du duc de Nemours.

I

Après la manifestation qui avait eu lieu sous ses fenêtres, rue de la Ferme-des-Mathurins[1], Odilon Barrot sortit pour se rendre au ministère de l'Intérieur[2]. Dans sa voiture montèrent Garnier-Pagès, Havin, Abbatucci, Biesta, Pagnerre, Degouve-Denuncques[3]. Barrot traversa la place de la Concorde où stationnaient toujours les troupes du général Bedeau, entourées par les groupes d'insurgés qui se renouvelaient sans cesse[4]. Bedeau s'approcha de Barrot. Il « me parut très préoccupé, dit le général, mais ajouta qu'il fallait espérer encore que la conciliation produirait un effet salutaire[5] ». Par le Palais-Bourbon et la rue de Bourgogne[6], le cortège parvint rue de Grenelle au ministère de l'Intérieur[7].

Vers dix heures, après sa visite aux Tuileries, Guizot, accompagné de M. de Broglie, était venu rejoindre Duchâtel,

---

1. Cf. chap. X.

2 Barrot, *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 534; – dépos. n° 656.

3. Barrot, *ouv. cit.;* — Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 102.

4. *Le 24 février*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 468.

5. *Id.*, p. 469. Cf. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 534; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 102.

6. Lamartine, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 129; — Tocqueville, *Souvenirs*, p. 64-65.

7. Barrot, *ouv. cit.*, p. 534; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, p. 102. Pour les événements qui se passèrent au ministère de l'Intérieur avant l'arrivée de Barrot, à part quelques rares allusions éparses dans les dépositions, il n'existe qu'un seul récit, celui de Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 97 et suiv. C'est très probablement de Malleville que Garnier-Pagès tenait ses renseignements.

rue de Grenelle[1]. Malleville arriva peu après. N'ayant pu trouver au château ses nouveaux collègues Thiers et Barrot, il accourait au ministère de l'Intérieur, sur les conseils d'Émile de Girardin[2]. Étonné de rencontrer encore les anciens ministres, il exposa à Duchâtel et à sa femme les dangers qui les menaçaient. Duchâtel se montra surpris; il conservait toujours confiance dans l'issue du conflit. « Le 24, vers quatre heures du matin, dit le lieutenant Deleuze, chef du poste des municipaux au ministère, M. Duchâtel me fit appeler et me dit que les événements n'étaient pas aussi graves qu'on l'avait annoncé. Il me recommanda cependant de le prévenir si l'hôtel était attaqué et de ne pas faire usage des armes, ajoutant qu'il était inutile de verser le sang[3]. » Cédant enfin aux instances de Malleville, MM. Duchâtel, Guizot, de Broglie et Janvier, accompagnés de Mme Duchâtel, sortirent par une porte détournée[4].

Malleville resté seul fit partir le poste de gardes municipaux qui excitait la colère des insurgés[5], et il informa Barrot des événements.

Barrot ne tarda pas à arriver. Vers midi, raconte le concierge Schmitt, « M. Odilon Barrot est arrivé en calèche; il était accompagné d'un nombre considérable de personnes de tous rangs. On voulait dételer les chevaux pour traîner sa voiture. On proférait les cris de : Vive la réforme ! Vive Odilon Barrot ! »[6] A ce moment, un officier de la garde nationale, M. Péton-Desnoyers, vint informer Barrot, de la part du

1 Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 594.

2. Dépos. Malleville, n° 664.

3. Dépos. Deleuze, n° 517.

4. Sur la fuite de Guizot, il n'existe aucun témoignage direct. C'est donc sous toutes réserves que je donne les renseignements suivants, empruntés encore à Garnier-Pagès, t. II, p. 99 : les fugitifs se rendirent au 27 de la rue Vanneau, chez un ami de Duchâtel; vers le soir, Guizot, déguisé en femme, se réfugia chez Mme de Mirbel.

5. Sur la colère de la foule et la résistance du poste, cf. le témoignage d'un des gardes municipaux, le sous-officier Leberny, dans une interview intitulée *Un héros de 86 ans*, dans *Le Matin*, numéro du 18 juillet 1907.

6. Dépos. Schmitt, n° 221.

général Bedeau, qu'on le demandait aux Tuileries. Le ministre répondit qu'il en arrivait, qu'il n'avait trouvé personne, et il invita l'officier à porter au général Bedeau l'ordre d'évacuer la place de la Concorde et de faire rentrer les troupes[1]; puis il pénétra dans le ministère. La cour était remplie par la foule[2]; Barrot la harangua, l'exhorta au calme, à la modération[3]. A l'intérieur, un grand nombre de députés, d'hommes politiques, de journalistes, de « donneurs d'avis[4] » attendaient le nouveau ministre: Chambole, Lherbette, Vavin, Courtais, Dupin, le général Oudinot, etc. Le premier soin de Barrot fut de signer des dépêches télégraphiques pour rassurer les départements. « J'y annonçais, dit-il, que l'ordre un moment troublé dans Paris allait être rétabli grâce au concours de tous les bons citoyens. »[5] Ces mesures prises, Brarot sortait du ministère pour rejoindre ses collègues, lorsqu'il apprit, du colonel d'un régiment de cavalerie qui rentrait à la caserne du quai d'Orsay, l'abdication du roi et la retraite des troupes[6]. A cette nouvelle, il se dirigea vers les Tuileries, toujours accompagné de MM. Havin, Abbatucci et Biesta. Il arriva au moment où la cavalerie se retirait par le guichet du Pont-Royal. Guidé par l'aide de camp du prince de Joinville, M. Hernoux, officier de marine et député, il se mit à la recherche

---

1. Lettre de Péton-Desnoyers dans *La Presse*, numéro du 12 avril 1851. Cette lettre est écrite pour rectifier une note de Barrot, parue dans *L'Ordre*, numéro du 6 avril 1851, dans laquelle il prétendait n'avoir jamais envoyé d'ordre à Bedeau. Le témoignage de Péton-Desnoyers est confirmé par Bedeau, *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 469. Il semble bien en effet que Barrot ait cherché à plusieurs reprises à faire retirer les troupes. C'est du moins ce qu'affirme le général Courtais dans sa déposition, n° 659 : « Je me rappelle très bien que pendant la séance de la Chambre..., j'ai demandé à M. Odilon Barrot, en sa qualité de président du Conseil des ministres, de donner l'ordre de faire retirer les troupes qui gardaient l'enceinte de la Chambre, et qu'il me répondit : « Je vous autorise « à donner l'ordre de ma part. »

2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 66.

3. Barrot, *Mémoires*, t. I[er], p. 534.

4. *Id.*

5. *Mémoires*, t. I[er], p. 535.

6. *Id.*, p. 537.

de la duchesse d'Orléans[1]. Sur les indications d'un officier de cavalerie, ils explorèrent inutilement le pavillon du roi de Rome près du Pont-Tournant. Désespéré de ce contre-temps, Barrot pria Havin et Biesta d'attendre à cet endroit et de l'avertir au ministère de l'Intérieur dès qu'ils auraient trouvé la duchesse ; il leur recommanda de ne pas la conduire à la Chambre. « Je sentais, dit-il, que, plus impopulaire que le ministère lui-même, cette Chambre ne pouvait rien protéger[2]. »

De retour au ministère, Barrot commença par envoyer Garnier-Pagès, de Malleville et Gustave de Beaumont à l'Hôtel-de-Ville pour savoir si le peuple l'occupait déjà[3]. Puis, incertain et irrésolu, il adressa une nouvelle dépêche aux départements : « Le roi a abdiqué. La duchesse d'Orléans est proclamée régente. Tout marche ici vers la conciliation[4]. » Quelques instants après, on vint le prévenir que la Chambre siégeait et que la duchesse d'Orléans s'y rendait. Suivi des députés qui l'entouraient au ministère, il se dirigea vers le Palais-Bourbon[5].

II

Immédiatement après le départ du roi, tandis que le duc de Nemours prenait le commandement des troupes du Carrousel, la duchesse d'Orléans s'était retirée dans ses appartements, au pavillon de Marsan. Peu après, M. Dupin, accompagné du marquis de Grammont, se présenta dans le salon de la duchesse. Elle « était seule, dit-il, avec ses deux enfants et l'une de ses dames [Mme de Wins de Peysac], debout, au pied du portrait de son mari..... « Oh ! me dit-elle dès qu'elle

1. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 537.
2. *Id.*, p. 538.
3. Garnier-Pagès, *ouv. cit*, t. II, p. 168; — dépos. Malleville, n° 664.
4. Je n'ai pu retrouver d'exemplaire authentique de ces dépêches; le texte cité est celui que donne Garnier-Pagès, *ouv. cit*, t. II, p. 204. Barrot, dans ses *Mémoires*, ne parle pas de ce second passage au ministère.
5. D'après Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 204.

m'aperçut, M. Dupin, vous êtes le premier qui veniez à moi[1]. » Presque au même moment, un envoyé du duc de Nemours, M. Touchard, aide de camp du prince de Joinville, vint prier la duchesse de se rendre au Pont-Tournant par le jardin des Tuileries[2]. Entendant le bruit de l'émeute sous ses fenêtres, la princesse gagna le pavillon de l'Horloge par la cour du château, et pénétra dans la grande allée du jardin[3]. Elle donnait la main au comte de Paris; avec eux marchaient M. de Grammont, M. Ary Scheffer, M. Regnier, M. Chabaud-Latour, M. d'Elchingen, l'amiral Baudin, MM. Marbot, Courgeon et quelques autres officiers ou députés; le docteur Blache portait le jeune duc de Chartres[4]. M. Lacrosse rejoignit le cortège au milieu du jardin[5]. Au premier bassin, un adjudant accourut annoncer que le roi était parti pour Saint-Cloud et qu'Odilon Barrot n'était pas arrivé[6]. A cet instant, des groupes d'insurgés pénétrèrent dans le jardin. « Le peuple qui avait forcé les grilles de la rue de Rivoli... entrait, dit le garde national Leboul, témoin de la scène; mais il s'arrêta devant la princesse; quelques cris de : Vive la duchesse d'Orléans ! furent même proférés. »[7] Au Pont-Tournant, la duchesse trouva Havin et Biesta que Barrot avait laissés à cet endroit

1. Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 467.

2. *Id.*; — capitaine Brô, *Journal d'un officier de cavalerie*, publié par de Marnay, *Mémoires secrets*..., p. 329. Dupin raconte dans son récit que Lacrosse entra dans le salon peu de temps après lui; dans sa déposition (n° 662), Lacrosse ne parle pas de cette visite et affirme qu'il ne rejoignit la duchesse que dans le jardin. — Il est très difficile de savoir au juste quelles étaient les intentions du duc de Nemours et de la duchesse d'Orléans en quittant les Tuileries, et quel fut l'avis transmis par M. Touchard. Le duc de Nemours, dans ses *Notes*, indique simplement : « J'envoyai sur le champ dans ses appartements, pour la supplier de partir des Tuileries au plus vite et de gagner la place de la Concorde, d'où je pourrais la faire partir pour Saint-Cloud avec les troupes. » (R. Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 317). Dupin fait dire au messager « que le Roi attendait S. A. R. au Pont-Tournant, avec M. Odilon Barrot ». (*Mémoires*, t. IV, p. 467).

3. Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 468; — Le duc de Nemours, *Notes etc*..., p. 318.

4. *Id.*

5. Dépos. Lacrosse, n° 662.

6. Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 469.

7. Dépos. Leboul, n° 565.

en se rendant au ministère. Ils lui firent connaître les avis de Barrot, la recommandation qu'il avait faite de ne pas conduire la régente à la Chambre. Biesta proposa à la princesse de parcourir à cheval les boulevards, d'atteindre l'Hôtel-de-Ville au milieu du peuple; elle semblait assez s'y prêter, mais Dupin combattit avec violence cette résolution qu'il traita d'insensée[1]; il conseilla à la duchesse de prendre le bras d'un officier de la garde nationale et de se diriger vers la Chambre[2]. « Nous nous pressions tous autour des princes, dit Élie Decazes. Je les suivais, donnant le bras à Mme la marquise de Wins, qui un instant après eut à sa droite M. le baron de Préjan, je crois. Nous marchions lentement, entre les rangs d'un piquet de garde nationale de la 2e légion, au milieu des flots serrés de cette foule, qui ne donnait que des témoignages de la plus vive sympathie[3]. » La foule était en effet assez dense auprès du pont de la Concorde; elle se mêlait aux rangs des soldats et encombrait la circulation. « Je vis arriver la duchesse d'Orléans, raconte le général Talandier; elle donnait la main au comte de Paris.....; deux dames d'honneur l'accompagnaient. La princesse passant devant moi me dit : « Accompagnez-nous à la Chambre des députés. » Je donnai à ma compagnie l'ordre de marcher, et nous suivîmes en effet le petit cortège que nous protégeâmes de toutes nos forces au milieu de la foule qu'il traversa. Il entra à la Chambre des députés par la grille à droite donnant sur le jardin. Je la fer-

---

1. D'après Barrot, *Mémoires posthumes*, t. Ier, p. 539. Barrot n'assistait pas à la scène, mais il dit tenir ses renseignements de la duchesse elle-même, qui lui fit un récit des faits à Saint-Gervais, en Savoie, en 1853, *id.*, p. 538.

2. Dupin, *ouv. cit.*, p. 470. Dupin prétend qu'il ne donna aucun avis à la duchesse, que ce fut instinctivement, « sans dessein prémédité », que l'on se dirigea sur la Chambre.

3. *Le 24 février...*, Paris, 1849, in-8° (Bibl. nat., Lb52 10), p. 16. Il y a quelques erreurs assez graves dans la brochure d'Élie Decazes : il fait notamment conduire la duchesse d'Orléans à la Chambre par le duc de Nemours. Dupin relève avec insistance cette erreur commise par plusieurs historiens, qui ont prétendu donner un récit exact de ces événements, comme Alexis de Saint-Priest, *Un mot sur le 24 février*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1849, et Cuvillier-Fleury, dans le *Journal des Débats*, n° du 12 avril 1849.

mai et j'y plaçai un piquet avec la consigne de ne laisser entrer que les députés[1]. »

Pendant que la duchesse traversait le pont de la Concorde, sous la protection de la garde nationale, le duc de Nemours donnait des ordres aux généraux qui attendaient sur la place. Dès que la colonne d'Aubert-Roche avait débouché dans la cour des Tuileries, il s'était dirigé lentement vers le Pont-Tournant[2], prescrivant au général Rulhières de garder quelques régiments afin de protéger la sortie de la duchesse[3]. Sur la place de la Concorde, les troupes, nombreuses et disséminées un peu en désordre[4], étaient commandées par les généraux Bedeau, Rulhières, d'Arbouville[5] et Regnault de Saint-Jean d'Angély[6]. En apercevant le duc de Nemours qui sortait du jardin, Bedeau s'avança et demanda des instructions. Le duc lui enjoignit de prendre la cavalerie et de former l'avant-garde de la duchesse pour se rendre à Saint-Cloud par l'avenue de Neuilly et le Bois de Boulogne[7]. Bedeau parti, le duc de Nemours, accompagné du colonel Borel de Brétizel, du capitaine Brò, de Reille et Courtois d'Hurbal[8], s'approcha du général Rulhières qui attendait près de l'Obélisque et lui remit le commandement des troupes qui restaient[9] pour servir d'arrière-garde au cortège de la duchesse[10]. Nemours aperçut à cet instant le groupe entourant la princesse et ses enfants qui arrivait à la grille du Pont-Tournant. Il accourut, chercha

1. Dépos. Talandier, n° 281. Cf. dépos. Rulhières, n° 267 : « La princesse et ses enfants arrivèrent... peu de temps après ; ils étaient entourés de plusieurs personnages, les uns habillés en bourgeois, les autres en uniforme. L'attitude de la princesse était calme et digne à la fois. »

2. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 319 ; — capitaine Brô, *ouv. cit.*, p. 329.

3. Dépos. Rulhières, n° 267.

4. *Relation d'un officier supérieur*, dans *Les Tuileries en février 1848* (Bibl. Nat., Li3 600), p. 27.

5. Capitaine Brò, *ouv. cit.*, p. 330.

6. Dépos. Rulhières, n° 267.

7. Bedeau, *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 470 ; — Le duc de Nemours, *Notes, etc...*, p. 319.

8. Capitaine Brò, *ouv. cit.*, p. 331.

9. Deux ou trois cents hommes environ, d'après Brô, *ouv. cit.*, p. 330.

10. Dépos. Rulhières, n° 267.

à joindre sa belle-sœur, et, n'y parvenant pas à travers la foule, il lui cria rapidement les dispositions qu'il venait de prendre. Mais, au milieu du tumulte, la duchesse n'entendit point ses paroles et continua sa marche sur le Palais-Bourbon, tandis que Nemours, persuadé que la retraite sur Saint-Cloud allait normalement s'opérer, s'éloignait vers la rue Royale pour donner aux troupes ses derniers ordres[1]. A peine arrivait-il, qu'il vit accourir son officier d'ordonnance, Courtois d'Hurbal, lui annonçant que la duchesse d'Orléans se dirigeait vers la Chambre. « J'éprouvai, à ces paroles, dit le duc, un affreux serrement de cœur[2]. » Il comprit la nouvelle résolution prise et le danger que courait la régente en se livrant aux groupes populaires qui bordaient les deux rives de la Seine. Il s'élança pour la rejoindre, répondant aux prières de ses officiers qui s'efforçaient de le retenir : « Non, je me ferai plutôt tuer que d'abandonner la duchesse d'Orléans et ses enfants ! »[3] Et après avoir prié le général Gourgaud qu'il avait rencontré de préserver les abords du palais[4], il pénétra dans la Chambre avec le général d'Houdetot[5].

Toute la place du Palais-Bourbon était couverte par la foule; d'autres colonnes arrivaient par le quai. Derrière la duchesse d'Orléans, dit le questeur Noël, « des masses consi-

1. Le duc de Nemours, *Notes, etc...*, p. 320.

2. *Id.*, p. 321.

3. Dépos. Rulhières, n° 267. — D'après Brô, *ouv. cit.*, p. 431 : « Non Non!... Ma place est à côté de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris. Il faut que je me rende près d'eux! »

4. Dépos. Gourgaud, n° 265.

5. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 321. — Pour toutes ces scènes du départ de la duchesse d'Orléans, la suite des faits, qui se passèrent dans la précipitation et le tumulte, est assez difficile à fixer. La publication récente du récit du duc de Nemours permet heureusement d'en préciser plusieurs détails. C'est la version présentée par le duc et confirmée par le général Bedeau et le capitaine Brô que j'ai suivie : suivant elle, le duc n'aurait jamais eu l'intention d'envoyer la régente à la Chambre ; ce serait à son insu et dirigée par Dupin qu'elle s'y rendit. Toutefois le général Rulhières, qui fut mêlé de très près à ces incidents, rapporte, dans sa déposition (n° 267), une version différente : selon lui, c'est le duc lui-même qui adressa à la duchesse d'Orléans le conseil de se diriger sur la Chambre et de partir ensuite pour Saint-Cloud.

dérables de citoyens armés, ayant à leur tête des drapeaux et des gardes nationaux, se sont précipités sur l'entrée de la Chambre du côté du quai d'Orsay : ils ont été maintenus pendant quelque temps par la garde nationale [de service] ; mais bientôt elle a été impuissante à les retenir, et l'intérieur de la Chambre a été envahi par quatre-vingts citoyens au moins. J'ai pu cependant faire fermer la grille et maintenir ainsi à l'extérieur des rassemblements très nombreux[1]. »

Le général Bedeau s'était aperçu, en même temps que le duc de Nemours, de la direction que prenait la princesse. « Je revins, dit-il, pour demander la cause de ce changement, et il me fut répondu par les officiers qui précédaient la duchesse d'Orléans : « On va à la Chambre.[2] » Le général donna contre-ordre au régiment de dragons qui se portait déjà en avant sur les quais, et il suivit le cortège ; il pénétra à sa suite dans l'enceinte de la Chambre, mais, voyant qu'on allait délibérer malgré le tumulte, il en sortit et attendit les événements devant le péristyle avec le colonel Borel de Brétizel et le capitaine Brô[3].

III

Pendant que les insurgés refoulaient les derniers représentants du pouvoir royal, la duchesse d'Orléans et le duc de Nemours, vers la place de la Concorde et la Chambre des députés, les chefs révolutionnaires, qui, peu de temps auparavant, doutaient encore du succès, commençaient à voir la nécessité de créer un comité pour diriger le peuple vainqueur. Mais les événements marchèrent avec une telle rapidité qu'aucune négociation sérieuse ne pût être entamée entre les divers partis politiques : seuls, les groupes de *La Réforme* et

1. Dépos. Noël, n° 652.
2. Dépos. Bedeau, n° 264.
3. Bedeau, *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 471 ; — dépos. Borel de Brétizel, n° 283.

du *National,* agissant d'ailleurs séparément, essayèrent, dans des réunions confuses et tumultueuses, d'organiser de pareils comités qui devaient centraliser et coordonner les efforts des combattants, jusque-là dispersés au hasard. Ce sont ces *Comités de direction*, institués pour contenir l'émeute, qui formèrent un peu plus tard le Gouvernement provisoire.

Les conciliabules des partisans de *La Réforme* dans la matinée du 24 sont restés pour nous presque inconnus. Seul, De La Hodde laisse entendre que ces conciliabules furent assez fréquents[1], et un témoignage, quoique indirect, montre qu'ils ne restèrent pas sans action sur la suite des événements. Élias Regnault prétend que Ledru-Rollin rencontra Caussidière, durant cette matinée, et qu'il fut convenu entre eux que le chef des sociétés secrètes rassemblerait les sections armées, marcherait sur la Chambre, ferait irruption au milieu de la séance et accomplirait hardiment un dix-huit brumaire populaire[2].

Du côté du *National,* on agissait avec plus de circonspection. Dès avant le 21 février, un des groupes les plus avancés de la gauche, qui se réunissait ordinairement chez Goudchaux, avait envisagé l'hypothèse d'un soulèvement et la formation d'un gouvernement provisoire. Une liste avait même été composée par avance. La tendance du groupe étant assez éloignée des idées radicales et socialistes, on avait écarté par-dessus tout Ledru-Rollin et Louis Blanc[3]. Marie, entre autres, absent

1. *Histoire des sociétés secrètes*, p. 466.

2. *Histoire du Gouvern. provis.*, p. 56. — Sur cet incident, on ne trouve que cet unique témoignage d'Élias Regnault ; c'est ce qui peut faire considérer le fait comme assez douteux. Cependant Élias Regnault pouvait avoir eu connaissance de cette entrevue par Ledru-Rollin dont il fut le chef de cabinet et l'ami ; d'autre part, un tel accord entre Ledru-Rollin et Caussidière ne présente rien d'impossible ; le député radical, tenu de plus en plus à l'écart depuis le commencement de la révolution, éloigné de toutes les combinaisons politiques qui se tramaient, devait être amené à se rapprocher des révolutionnaires violents et à agir sans les parlementaires et contre eux.

3. Déposition de Goudchaux devant la *Commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai*, vol. I[er], p. 288, *Assemblée Nationale Constituante, 1848-1849. Impressions, etc.*... t. XIII. Paris, 1849, in-4° (Bibl. nat., Le[67], 2).

ce jour-là, avait été désigné[1]. En sortant de la réunion, Martin de Strasbourg s'était rendu chez le député pour lui demander s'il était disposé à accepter. Marie, surpris au premier abord, sans attacher trop d'importance à l'affaire, avait promis son concours, le cas échéant[2]. On n'avait plus, dans la suite, reparlé du projet, oublié dans le déchaînement soudain de l'émeute, dans la rapidité déconcertante de la révolution. Ce fut ce projet vague, cette liste autrefois élaborée chez Goudchaux qui reparut le 24 février vers midi[3].

Toute la matinée, le parti réformiste qui se rattachait au *National* était demeuré dans l'indécision[4]. Marrast, « qui

---

1. Note de Marie, citée par A. Chérest, *La vie et les œuvres de A. T. Marie*, Paris, 1873, in-8°, p. 95.

2. *Id.* Il faut rapprocher cette formation d'un gouvernement provisoire chez Goudchaux de l'appel que, d'après B. Sarrans, ce groupe aurait adressé, à la même époque, à Louis-Napoléon (cf. p. 352, note 1). On voit ainsi comment, dans l'entourage de Goudchaux, dans ce *Comité démocratique de la gauche*, comme il s'appelait, on prévoyait presque la révolution, et comment le renversement de Louis-Philippe fut peut-être beaucoup moins inattendu que l'on veut bien le répéter. Marie, dans une de ses notes, rédigées après coup il est vrai, mais en général assez fidèles, traduit nettement cet état d'esprit : « Chemin faisant, dit-il, la conversation était devenue sérieuse, et nous nous quittâmes avec cette pensée au cœur que le dénouement de tout ceci pourrait bien n'être pas aussi pacifique que nous l'avions cru tout d'abord. » Chérest, *ouv. cit.*, p. 96.

3. Il semble bien, en effet, qu'il faille chercher l'origine de la liste rédigée au *National* dans cette première liste du *Comité démocratique de la gauche*. On constate, au *National*, dans l'après-midi du 24, la présence des amis de Goudchaux, et il faut surtout noter le rôle joué par Martin de Strasbourg qui, d'après Marie, paraît avoir été un des plus actifs promoteurs de la liste du *Comité démocratique*.

4. Pour l'histoire des événements suivants, les sources sont assez peu nombreuses et assez peu sûres. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, t. Ier, p. 64 et suiv., a donné, de ces délibérations, un récit rapide et souvent erroné ; B. Sarrans, *Histoire de la Révolution de février 1848*, Paris, 1851, gr. in-8°, t. Ier, p. 410 et suiv., insiste longuement sur ce qui se passa au *National*, dans la journée du 24 ; témoin et acteur dans ces événements, sa relation est de beaucoup la plus circonstanciée. A côté de ces deux récits d'ensemble, il n'existe que des témoignages fragmentaires. Ces incidents donnèrent lieu, à la fin de mai 1848, à une polémique entre *Le National* et *La Réforme*. *Le National* raconta les faits dans un article du 29 mai ; *La Réforme* rectifia dans un entrefilet du même jour (édition du soir) ; par une lettre du 30 mai, parue dans *La Réforme* du 31 (édition du matin), Martin de Strasbourg rectifia à son tour l'entrefilet de *La Réforme* du 29 ; *Le National* du 31 mai reproduisit la lettre de Martin de Strasbourg en la commentant ; *La Réforme*

flottait au gré de toutes les incertitudes[1] », arriva aux bureaux du journal vers 9 heures. Quelques instants après, M. Chabanon vint le prier, au nom de Garnier-Pagès, de se rendre à la réunion qui se tenait chez Barrot. Marrast refusa, jugeant trop modérée la tendance de cette réunion. Merruau entra sur ces entrefaites; il demanda au journaliste du *National* son avis sur les événements. « L'abdication et la régence dans une heure, répondit Marrast, ou la monarchie est emportée[2]. » Cependant les bureaux se remplissaient peu à peu de journalistes et de députés amis du *National* : Élias Regnault, Peauger, A. Bernard, Charles Casson, etc..... Entre onze heures et demie et midi, effrayés par les progrès des insurgés, ils décidèrent de nommer, dans une réunion, un *Comité de direction*, chargé d'organiser le combat et de grouper les forces révolutionnaires[3]. Il n'était pas encore question d'un gouvernement provisoire, mais d'un simple état-major de l'insurrection, destiné à la diriger et à la contenir tout à la fois. La discussion s'engagea, confuse et bruyante[4]; pour la conduire, on nomma B. Sarrans, président, en qualité de doyen d'âge, et Aristide Guilbert, secrétaire. Après divers discours et échanges de vues, on commença le recensement des noms indiqués. François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Lamartine[5], furent acceptés à l'unanimité[6]; Marrast passa malgré une vive résistance. Peau-

du 31 (édition du soir) maintint son récit et cita en témoignage trois lettres : une du citoyen Ernest Gervaise, ex-sergent-major de l'Empire, ancien membre de toutes les associations patriotiques de Rouen, en 1830, et combattant de Juillet, 23, rue Le Peletier, — une de D..., fondateur de *La Réforme*, gouverneur du Château de Saint-Cloud, — une d'Aimé Bourdon, ex-détenu pour délit de presse, 23, rue Le Peletier; dans un article du 2 juin, *Le National* résuma le débat. Ce sont ces documents qui permettent de contrôler les récits de L. Blanc et de B. Sarrans.

1. B. Sarrans, *Histoire de la Révol. de février 1848*, t. Ier, p. 410.

2. *Id.*, p. 411.

3. *Id.*, p. 412.

4. *Id.*, p. 413; — Note de Marie citée par A. Chérest, *La vie et les œuvres de A. T. Marie*, p. 100.

5. Garnier-Pagès ne parle pas de Lamartine dans la liste qu'il cite, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 194.

6. B. Sarrans, *ouv. cit.*, p. 413; — *Le National*, article du 29 mai 1848.

ger et Guilbert proposèrent Carnot et Crémieux, qui furent écartés. Peauger mit alors en avant le nom d'Odilon Barrot; Guilbert l'appuya, montrant combien il était politique d'admettre le chef de l'ancienne gauche dynastique, de faire cette concession à la bourgeoisie dont le concours était nécessaire[1]. Malgré une intervention d'Emmanuel Arago, le nom de Barrot put passer à une forte majorité. La discussion s'engagea ensuite sur le nom de Ledru-Rollin : elle fut longue et tumultueuse; mais on se rangea finalement à l'opinion d'Aristide Guilbert qui fit ressortir le danger qu'il pourrait y avoir à effrayer la bourgeoisie et la garde nationale par ce choix du tribun démocratique. A ce moment, Louis Blanc entra, accompagné de son frère et de quelques amis. Au nom de *La Réforme,* il demanda son adjonction sur la liste du *Comité de direction*[2]. Cette candidature fut violemment combattue; on fit remarquer à Louis Blanc que *La Réforme* était déjà représentée par François Arago et que son propre nom rencontrerait plus d'aversion dans la bourgeoisie que celui de Ledru-Rollin, qu'on n'avait pas cru devoir adjoindre. Le débat se prolongeait, lorsqu'un grand nombre d'assistants, qui réclamaient la clôture, mirent fin à la réunion. « Louis Blanc, dit B. Sarrans, quitta, très affecté, la table du haut de laquelle il avait harangué l'assemblée, et se retira en exprimant le regret de n'avoir pas été compris, et la crainte que le refus qu'il venait d'éprouver ne produisît une fâcheuse impression sur les amis de *La Réforme*[3]. » La liste finale était ainsi composée : Lamartine, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Odilon Barrot, Marrast[4]. La réunion close, Emmanuel Arago, Sarrans, Peauger, Chaix et Duméril se dirigèrent vers la Chambre pour notifier la liste aux membres désignés[5].

1. B. Sarrans, *ouv. cit.*, p. 414.
2. *Id.*, p. 415.
3. *Id.*, p. 416.
4. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 194, donne par erreur les noms de Ledru-Rollin et de Dupont de l'Eure.
5. B. Sarrans, *ouv. cit.*, p. 416.

Pendant la délibération, la foule s'était amassée sous les fenêtres du *National*. Quand la liste fut achevée, on la copia et on la jeta aux insurgés. Le nom d'Odilon Barrot fit naître dans les groupes des murmures et des réclamations. « C'est moi, dit le citoyen Ernest Gervaise, qui, du sein de cette foule, m'écriai indigné : « Non! non! pas d'Odilon Barrot! « que ce nom soit rayé! » La foule applaudit et répéta : « Non! pas d'Odilon Barrot! » Je repris la parole et demandai avec force qu'à la place de ce nom on portât celui du citoyen Ledru-Rollin[1]. » Un autre témoin raconte ainsi la même scène : « Scandalisé de l'initiative du *National*, je me récriai hautement contre l'adjonction de M. Barrot et l'oubli des hommes de *La Réforme;* je demandai qu'on portât le nom de notre ami Flocon. A mes demandes, répétées par le peuple qui m'entourait, on répondait en distribuant à profusion par les fenêtres les listes du gouvernement[2]. » La foule ne se borna pas à réclamer par ses cris: elle pénétra dans les bureaux et envahit les appartements du *National*. « Je me décidai à monter, dit toujours le même témoin, et je dis que comme actionnaire fondateur de *La Réforme*, j'allais au journal pour l'engager à présenter aussi un gouvernement provisoire[3]. » Au milieu du tumulte qui régnait dans les bureaux, de nouvelles listes furent composées et jetées par les fenêtres; elles étaient, cette fois, rédigées au gré de chacun[4]; et en même temps, elles prirent une signification beaucoup plus révolutionnaire; dans l'esprit des insurgés, il s'agissait d'un véritable gouvernement qui devait remplacer la régence et la royauté; sous la poussée populaire, le *Comité de direction*

---

1. Lettre à *La Réforme*, 31 mai 1848 (édition du soir).
2. Lettre de D... à *La Réforme*, 31 mai 1848 (édition du soir).
3. *Id.*
4. C'est ainsi qu'il faut expliquer la divergence des listes données comme sorties de la délibération au *National* Après la Révolution, de nombreuses listes, rédigées pendant l'envahissement des bureaux par la foule, circulèrent dans le public et firent croire que des Gouvernements provisoires avaient été formés un peu partout. Victor Bouton, dans ses *Profils révolutionnaires*, reproduit le fac-similé d'une de ces listes, p. 68.

des partisans du *National* se transformait en gouvernement provisoire[1].

IV

En dehors des réformistes du *National* et des radicaux de *La Réforme*, les groupes parlementaires n'avaient pas essayé, depuis la veille, de se concerter et de se ressaisir. A côté des négociations et des pourparlers engagés par Thiers et Barrot, on ne peut trouver trace d'aucune réunion politique. Cependant, dès le matin du 24, les couloirs de la Chambre étaient envahis par une foule de députés accourus aux nouvelles ; la plupart ignoraient les événements les plus importants et ne savaient à quelle résolution se fixer. C'était, au dire de Marie, l'agitation la plus confuse et la plus désordonnée[2]. La dissolution, annoncée dans les proclamations signées par Thiers

1. Quelle peut être, dans cette délibération et dans la formation du *Comité de direction*, la part qui revient au *National* lui-même ? Dans une polémique engagée, en mai 1848, contre *La Réforme* qui lui reprochait d'avoir voulu livrer à Barrot la révolution triomphante, la rédaction du *National* répondit qu'elle n'était pour presque rien dans la réunion qui se tint le 24 février à midi, que ses bureaux avaient servi de lieu de ralliement aux hommes politiques les plus divers, et qu'elle avait joué un rôle très insignifiant dans la discussion. « Pendant que les rédacteurs du *National* étaient répandus dans la capitale..., il est vrai que des citoyens, sans qualité, étrangers au *National*, dont quelques-uns même ne mettaient jamais les pieds dans nos bureaux, ont envahi une de nos salles ouvertes au public, ont discuté sur la situation en notre absence et arrêté des noms au nombre desquels paraît avoir été placé M. Odilon Barrot. Mais ces faits ont été accomplis sans notre autorisation et sans notre participation. » (Article du 2 juin 1848.) Malgré la grande part de vérité que contiennent ces affirmations, B. Sarrans a apprécié les choses plus exactement : « Il est vrai qu'aucun des principaux rédacteurs... n'était présent à cette réunion. Charles Thomas et Dornès combattaient aux barricades, et si M. Marrast apparut deux ou trois fois au milieu de la foule qui encombrait le siège de son journal, il est juste de reconnaître qu'il ne se mêla point à la discussion et disparut aussitôt. Cependant l'assemblée se composait en grande partie des amis du *National*. » (*Ouv. cit.*, t. I[er], p. 412).

2. Note de Marie citée par A. Chérest, *La vie et les œuvres de A. T. Marie*, p. 104. Cf. Tocqueville, *Souvenirs* : « Les députés allaient et venaient dans les corridors comme des gens éperdus, vivant de rumeurs et sans nouvelles. » (P. 62).

le matin, était attendue d'un moment à l'autre[1]. La nouvelle de l'abdication, apportée par F. de Lasteyrie[2], vint mettre le comble à ce désarroi. Thiers arriva sur ces entrefaites. Confondu avec Bugeaud parmi les hommes politiques qui entouraient le roi au moment de son départ, il avait été entraîné par un remous de la foule sur la place de la Concorde[3]; puis, séparé du maréchal, pressé par les insurgés, presque insulté, il s'était réfugié au Palais-Bourbon[4]. Il confirma les nouvelles transmises par F. de Lasteyrie, l'abdication du roi, la régence de la duchesse, le triomphe des insurgés; laissant percer son découragement et sa lassitude[5], il refusa d'assister à la séance, comme l'en priaient plusieurs de ses collègues, quitta la Chambre, et, par un chemin détourné, le quai de Passy et les boulevards extérieurs, regagna son domicile, place Saint-Georges[6].

L'ordre du jour de la Chambre n'indiquait la séance publique que pour 3 heures. Cependant, devant la gravité des événements, après l'annonce de l'arrivée de la duchesse d'Orléans,

1. Sauzet, *La Chambre des députés et la Révolution de février*, Paris, 1851, in-8° (Bibl. nat., Lb[51], 4504), p. 284. Sauzet se plaint de l'isolement dans lequel le gouvernement laissa la Chambre : « Le gouvernement ne lui fait aucune communication, n'établit avec elle aucun rapport, et agit en tout comme si elle n'existait pas. » *Id.*, p. 279.

2. D'après Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 198.

3. W. Nassau Senior, *Conversations with Thiers, etc.*, t. I[er], p. 18.

4. *Id.*, p. 19.

5. Note de Marie citée par Chérest, *ouv. cit*, p. 104 : « Son attitude est abattue. »

6. Nassau Senior, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 20. Cf. aussi le récit que Talabot, qui accompagna Thiers jusque chez lui, fit à Tocqueville peu de temps après les événements: *Souvenirs* de Tocqueville p. 83 et suiv. Thiers donne, de son départ précipité, une étrange explication. Dans sa conversation avec Nassau Senior, il prétend que, devant la foule des députés apeurés, il fut pris d'un sentiment soudain d'indignation : « Je ne veux plus rien avoir à faire avec vous. Votre vénalité, votre soumission, votre égoïsme, votre opposition aux réformes, votre détermination de monopoliser pour vous-mêmes et pour votre poignée d'électeurs tous les honneurs et tous les profits du gouvernement, ont détrôné le roi et peut-être détruit la Constitution. » (*Conversations with Thiers*, t. I[er], p. 20). Cette indignation est bien invraisemblable de la part de Thiers, et surtout à un pareil moment. D'ailleurs Marie, témoin de la scène, n'en parle pas (Cherest, *ouv. cit.*, p. 104-105); il reproche simplement à Thiers d'avoir disparu subitement. Il est à peu

plusieurs députés, Tocqueville entre autres, demandèrent au président Sauzet une réunion immédiate[1]. Sauzet hésita longtemps[2] et finit par accepter ; il fit rassembler les députés épars dans les couloirs et les bureaux, envoya prévenir Barrot que la Chambre siégeait et ouvrit la séance à midi et demie[3].

M. CHARLES LAFFITTE : Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur le pays.....

M. DE CAMBACÉRÈS : Monsieur le président, il y a dans la salle des conférences un grand nombre de députés; dans une circonstance aussi grave, il faut les appeler. *(Oui! oui!)*

M. LE PRÉSIDENT : Huissiers, allez chercher MM. les députés.

(MM. les députés entrent dans la salle livrée à la plus vive animation.)

M. LE PRÉSIDENT : Attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur la capitale du royaume, j'ai été invité de toutes parts à ouvrir la séance publique, et comme la Chambre se réunissait précisément pour se rendre dans ses bureaux, et comme d'ailleurs les précédents l'autorisent, j'ai fait une convocation publique immédiate. J'ai cru devoir substituer la séance publique à la réunion des bureaux. *(Approbation unanime.)*

M. CHARLES LAFFITTE : Messieurs, je n'occuperai pas longtemps la tribune.

Je m'adresse à tous; je les prie de faire taire toutes les passions en ce moment. Je m'adresse à la droite, au centre, à la gauche;

---

près certain que Thiers, qui venait d'être victime d'une sorte d'agression sur le pont de la Concorde, fut pris de panique devant l'insurrection; c'est ce que confirme l'itinéraire bizarre qu'il prit pour rentrer chez lui, et le témoignage de Talabot, qui ne le quitta point jusqu'à la place Saint-Georges. Thiers était « très troublé et très ému, dit Talabot à Tocqueville, quand je le vis entrer dans la salle des conférences. » (*Souvenirs* de Tocqueville, p. 83).

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 63.

2. Tocqueville s'est montré très sévère pour Sauzet : « Pendant que nous causions, [M. Sauzet] se démenait d'une étrange manière, il marchait, il s'arrêtait, s'asseyait, un pied retourné sous son gros derrière, comme il avait coutume de le faire dans les moments de grande agitation, se relevait, s'asseyait encore et ne concluait à rien. Ce fut un grand malheur pour la maison d'Orléans d'avoir un honnête homme de cette espèce à la tête de la Chambre en pareil jour : un coquin hardi eût mieux valu. » (*Souvenirs* p. 63.)

3. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 286.

c'est surtout des extrémités que j'espère recevoir quelque appui. *(Mouvement.)*

Je propose à la Chambre, vu les circonstances et sans entrer dans des explications inutiles, Messieurs, vous le sentez tous, puisqu'elles sont présentes à tous les esprits, je propose à la Chambre de se déclarer en permanence. Je crois que je n'ai pas besoin de donner de développements. *(Non! non! — Assez! assez!)*

Voix nombreuses : Oui ! oui ! en permanence !

M. Dutier : Je demande que cette proposition soit ajournée, et que, pour l'instant, la Chambre déclare simplement qu'elle se maintient en séance, sauf à prendre plus tard telle détermination qu'exigeront les circonstances. *(Oui ! oui ! — Appuyé !)*

M. de Cambacérès : Je demande que la Chambre reste en permanence jusqu'à la fin de la crise. *(Oui! oui!)*

M. le président : Il ne peut pas être question de permanence autre que celle-ci : la Chambre a ouvert sa séance, et elle restera ouverte tant qu'il ne sera pas fait mention de la lever. La Chambre s'est réunie seulement en séance publique à l'heure où elle devait se réunir dans les bureaux. *(Très bien! très bien !)*

(La séanee demeure suspendue.)[1]

Au milieu de l'animation confuse qui régnait dans les couloirs de la Chambre, les délégués du *National* commencèrent à arriver. Emmanuel Arago et ses amis s'étaient rendus immédiatement des bureaux du journal au Palais-Bourbon. Ils avaient traversé la place de la Concorde peu après la fuite du roi. Le général Bedeau se tenait près de l'Obélisque ; reconnaissant Emmanuel Arago, il s'avança vers lui, lui exposa sa situation difficile et le pria de demander des ordres à Barrot[2]. Derrière les journalistes, un rassemblement d'insurgés s'était formé ; il passa au milieu des troupes, franchit le pont et arriva jusque devant le péristyle. « M. Emmanuel Arago pénétra dans la salle, dit le chef des huissiers Duponceau, par l'entrée principale du côté gauche, à la tête d'un groupe de trente ou quarante personnes presque toutes armées et dont quatre d'entre

1. *Le Moniteur*, 25 février 1848.
2. Sarrans, *Histoire de la Révol. de février 1848*, t. Ier, p. 460.

elles portaient des drapeaux[1]. » Arago aperçut tout d'abord Marie dont le nom figurait sur la liste qu'il apportait. Il l'aborda et lui soumit les résolutions qui venaient d'être prises au *National* : « Le roi abdique. Nous ne voulons pas de régence. J'apporte une liste de membres du gouvernement provisoire. Votre nom est sur cette liste. Voulez-vous monter à la tribune, et demander l'établissement de ce gouvernement[2] ? » Marie, qui depuis le matin hésitait à accepter l'idée républicaine qu'on voyait se préciser de plus en plus[3], se décida devant les délégués du *National* et promit de soutenir le nouveau gouvernement[4].

De leur côté, Bastide, Marrast, Hetzel et Bocage avaient entraîné Lamartine dans un des bureaux et s'efforçaient de gagner son adhésion et son appui. Ignorant les résolutions prises par Lamartine qui, durant la crise, s'était assez peu montré, Marrast lui proposa d'abord de se rallier à la duchesse d'Orléans, et, par son autorité, de donner à la régence le caractère le plus libéral possible. Dans sa réponse, Lamartine exposa les dangers de cette régence, le peu de stabilité qu'un tel gouvernement présenterait, la nécessité de s'arrêter à une solution franche qui, après le triomphe de l'émeute, ne pouvait être que la République. Bastide approuva ces paroles et fit promettre à Lamartine de parler contre la régence, en faveur du Gouvernement provisoire dont on allait porter la liste à la tribune[5].

1. Dépos. Duponceau, n° 224.

2. Note de Marie, citée par A. Chérest, *La vie et les œuvres de A.-T. Marie*, p. 96 et 107.

3. Dans une note, il expose ses hésitations et ses scrupules : « Étions-nous prêts pour la République ? Était-il désirable que la démocratie, toujours grandissante, ne dût qu'à un coup de main la forme supérieure et souveraine que la raison publique devait nécessairement lui donner sans surprise et sans violence ? » Chérest, *ouv. cit.*, p. 99.

4. *Id.*, p. 107.

5. Lamartine, *Hist. de la Révol. de 1848*, 4e édit., t. Ier, p. 132. Cette *Histoire* est la seule source que nous possédions pour ce conciliabule ; Lamartine en a fait une description dramatique et théâtrale dont on ne peut conserver que le fond même ; tous les détails sont invraisemblables, les attitudes, les gestes, les paroles, et notamment le long discours de Lamartine, qu'il

En quittant Marie, Emmanuel Arago et Sarrans avaient informé Sauzet de la mission dont les avaient chargés les républicains du *National*. Le président les pria, pour ne pas troubler la séance, d'entrer préalablement dans un bureau où les députés iraient recevoir la communication qu'ils avaient à leur faire[1]. A ce moment, Barrot arrivait en hâte au Palais-Bourbon. Ses amis qui l'entouraient, quelques députés légitimistes qui l'attendaient l'entraînèrent dans la salle où les délégués du *National* venaient d'entrer[2]. Dès qu'il aperçut le chef de la gauche dynastique, Emmanuel Arago lui demanda quelles étaient ses intentions immédiates. « Proclamer à l'instant l'avènement du comte de Paris et la régence de la duchesse d'Orléans », répondit Barrot[3]. Emmanuel Arago se récria, montra qu'il était trop tard, que les événements avaient marché, que le peuple venait de reprendre possession de sa souveraineté, que seul il avait désormais le droit de régler ses destinées[4]. Barrot écoutait avec inquiétude ; impatienté, il interrompit l'orateur[5]. « Concluez ! que voulez-vous ? — Un

---

faut comparer avec le plaidoyer qu'il publia dans *Le Conseiller du peuple*, en avril 1851, pour expliquer comment lui, qui avait soutenu chaleureusement la régence de la duchesse au moment où la question se posa, après la mort du duc d'Orléans en 1840, il crut devoir l'abandonner le 24 février. Tout son discours se résume dans l'argument suivant : « La régence, ce sera la Fronde du peuple, la Fronde avec l'élément populaire, communiste, socialiste de plus. La société, défendue seulement par un gouvernement de petit nombre, sous une forme de royauté qui ne sera ni la monarchie, ni la république, sera atteinte sans défense jusque dans ses fondements. » (*Histoire*, t. I[er], p. 136.) La régence aurait été « un instant de trêve, oui ! mais une guerre renaissante et incessante aussitôt après. Une émeute nouvelle tous les matins sous les fenêtres de cette femme. L'anarchie, si elle eût cédé. Le sang à grands flots, si elle eût résisté. » (*Le Conseiller du peuple*. n° d'avril 1851, p. 14.)

1. Sarrans, *Hist. de la Révolution de février*, t. I[er], p. 460.

2. Barrot, *Mémoires*, t. I[er], p. 545. — Il existe de cette entrevue deux récits, de tendances tout à fait opposées : celui de Barrot (*Mémoires*, t. I[er], p. 546), et celui, plus développé, de B. Sarrans (*ouv. cit.*, t. I[er], p. 460). D'après Barrot, son attitude aurait été décidée, celle des républicains conciliante et assez respectueuse. Sarrans, au contraire, représente Barrot déconcerté, effrayé devant la fermeté presque brutale d'Emmanuel Arago. Malgré ces divergences, on peut, par la comparaison des deux récits, rétablir à peu près exactement l'incident.

3. Barrot, *Mémoires*, t. I[er], p. 546.

4. Sarrans, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 461.

5. *Id.* C'est ici que, dans son récit, Barrot s'attribue une fermeté et une

gouvernement provisoire. Appuyez cette proposition; vous ferez partie de ce gouvernement. — Ce que vous me proposez est un crime et une folie ! Ne voyez-vous donc pas que créer un gouvernement provisoire, c'est consommer une révolution, c'est jeter la France dans les horreurs de la guerre civile?[1] » Emmanuel Arago essaya de le convaincre; il lui représenta que le peuple avait seul le droit de disposer de sa victoire, que cette victoire avait abrogé tous les pouvoirs et que les députés n'avaient plus qu'à reconnaître le gouvernement provisoire[2]. « Cette déclaration, dit Sarrans, souleva une explosion de colères. Les mots anarchie, guerre civile, guerre étrangère, invasion, ruine publique, etc..., sortaient de toutes les bouches[3]. » Barrot continuait à plaider en faveur de la régence, en faveur des garanties que présentait le gouvernement de la duchesse et de son fils. Mais l'agitation ne cessait de croître; la conversation fut brusquement interrompue et les groupes se séparèrent[4].

Tandis que les républicains qui avaient tenu séance au *National* s'efforçaient, dans ces conférences rapides, de se concilier les parlementaires influents, les combattants se rapprochaient de la Chambre et la menaçaient d'une invasion. Le président Sauzet, par un respect des usages constitutionnels qu'on lui a tant reproché dans la suite[5], n'osait assumer la responsabilité de requérir la force armée qui encombrait la

---

décision peu en rapport avec les faits et les témoignages que nous avons déjà rencontrés. L'attitude nerveuse, fébrile, que lui prête Sarrans, est beaucoup plus vraisemblable. Ses traits, dit-il, « étaient décomposés et exprimaient autant de colère que d'effroi ». (*Ouv. cit.*, p. 461).

1. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 546. Ce sont les paroles mêmes que cite Barrot; elles concordent assez bien avec celles que lui attribue Sarrans.

2. Sarrans, *ouv. cit.*, p. 461.

3. *Id.*

4. *Id.*, p. 462; — Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 546.

5. « Il était habitué à ne rien faire sans ordre », dit Tocqueville (*Souvenirs*, p. 62), qui l'appelle « un cœur timide et un esprit incertain ». Barrot écrit également : « M. Sauzet a prétendu qu'il n'avait pas le droit de requérir les troupes : étrange scrupule !... La vérité est que, comme tous les autres, il avait perdu la tête et surtout toute confiance en lui-même. » (*Mémoires*, t. Ier, p. 545.) C'est pour répondre à de telles attaques qui lui venaient de toutes parts que Sauzet écrivit, en 1851, une sorte de justification : *La Chambre des députés et la Révolution de février*. Il montre comment il aurait outrepassé son droit en

place de la Concorde. Il fallut l'intervention de M. de Corcelles pour le décider à faire transmettre à Bedeau la prière de se mettre au travers du pont de la Concorde pour « barrer le passage à l'émeute et garantir l'inviolabilité de la Chambre »[1]. M. de Corcelles chargea Ferdinand Barrot de porter le message, tandis qu'il se rendait lui-même au ministère de l'Intérieur auprès de son beau-frère, M. de Rémusat, dont la présence pouvait être également utile à la défense de la Chambre[2]. F. Barrot, comprenant le danger, supplia Bedeau de faire cerner le palais et d'envoyer une compagnie pour préserver la salle ; il offrit de monter au besoin à la tribune requérir l'arrestation de ceux qui violeraient l'enceinte de la représentation nationale. Bedeau réfléchit un instant, se concerta avec ses officiers et déclara enfin qu'il ne pouvait, dans l'état des faits, prendre sur lui une telle responsabilité[3]. Malgré lui, cependant, refoulé par le mouvement des insurgés, le général se rapprocha du Palais-Bourbon, entraîné à la suite du duc de Nemours et du cortège de la régente.

C'était en effet le moment[4] où la duchesse pénétrait dans la Chambre. Derrière elle, quelques insurgés étaient parvenus à s'insinuer dans les couloirs[5] ; la plupart étaient armés et prétendaient empêcher la régente d'entrer dans la salle des séances. « Très irrités, raconte le député Larabit, ils criaient : « La duchesse d'Orléans ne doit pas entrer ; nous qui sommes

---

donnant aux généraux un ordre quelconque : « La Chambre ne pouvait s'immiscer en rien dans la défense extérieure, ni disposer de la force publique. » (p. 287).

1. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 290.

2. *Id.*, p. 315.

3. Cet incident est connu par Sauzet (*ouv. cit.*, p. 316), qui tenait son récit de Ferdinand Barrot. Garnier-Pagès (*Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 201) a déformé ces faits dans un sens défavorable au président de la Chambre. Il prétend que Sauzet refusa d'intervenir sans un ordre ministériel, que M. de Corcelles partit chercher Odilon Barrot pour obtenir cet ordre, et que Ferdinand Barrot s'adressa au général Bedeau de sa propre initiative. Mais Sauzet affirme qu'il autorisa formellement M. de Corcelles à faire appel, de sa part, au général (*ouv. cit.*, p. 289) ; il s'agissait, dans sa pensée, non pas d'un ordre, mais d'une prière, d'un avis qu'il adressait à Bedeau.

4. Une heure et demie, d'après *Le Moniteur*, 25 février 1848.

5. Cf. p. 363.

« vainqueurs, nous voulons entrer avant elle[1] .» Les huissiers parvinrent cependant à les écarter et à les placer dans les tribunes qu'ils occupèrent ainsi dès le début[2].

Sauzet venait d'apprendre à l'instant même l'arrivée de la régente ; à la hâte, il avait fait disposer des sièges, et le bureau s'était porté au-devant du cortège[3]. La duchesse, tenant ses deux fils par la main, pénétra dans l'hémicycle[4]. Tous les témoins s'accordent à reconnaître que, malgré la gravité du moment, la difficulté de la démarche qu'elle tentait, l'émeute prête à envahir la Chambre, elle conservait un calme et un sang-froid remarquables[5]. Dans un élan spontané, la Chambre entière se leva[6] ; de divers côtés, des acclamations nombreuses retentirent[7]. La duchesse venait à peine de s'asseoir, lorsque le duc de Nemours entra, accompagné de quelques officiers et du comte d'Houdetot, député lui-même[8] ; traversant les groupes tumultueux qui emplissaient l'hémicycle, il rejoignit sa belle-sœur. « Tout le monde parlait, raconte-t-il, et les voix parties des tribunes dominaient souvent le bruit qui se faisait dans la salle. La duchesse d'Orléans et ses enfants étaient presque étouffés sous la pression de la foule qui se serrait autour d'eux. Je fis en vain, pour obtenir un peu de place et d'air (car la chaleur était extrême), des appels réitérés et énergiques aux gardes nationaux les plus rapprochés de nous. Je rencontrai chez eux peu de bonne volonté, ou plutôt une crainte extrême de repousser la foule qui, pressant du dehors, menaçait de nous étouffer[9] .»

1. Dépos. Larabit, n° 663.

2. Dépos. Duponceau, n° 224.

3. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 297.

4. Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 470.

5. Marie dit : « L'attitude de la duchesse était calme. Sa figure, pâle et douce, ne manquait ni de fermeté ni de résolution. » (Cité par Chérest. *La vie et les œuvres de A.-T. Marie*, p. 113.) Cf. le *Journal d'un officier de cavalerie* [capit. Brô], publié par De Marnay. *Mémoires secrets, etc...*, p. 333.

6. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 298 ; — Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 470.

7. *Le Moniteur*, 25 février 1848.

8. Le duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin*, publiées par René Bazin. *Le duc de Nemours*, p. 322.

9. *Id.*, p. 323.

M. Lacrosse, *au milieu du bruit*[1] : Je demande que la parole soit donnée à M. Dupin, qui vient d'amener M. le comte de Paris dans la Chambre.

M. Dupin : Je ne l'ai pas demandée![2]

Voix nombreuses : Parlez ! parlez !

M. Dupin, *à la tribune* : *(Écoutez! écoutez!)* Messieurs, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris, avec la régence de Mme la duchesse d'Orléans. *(Vives acclamations. — Cris nombreux : Vive le roi! Vive le comte de Paris! Vive la régente!)*

Messieurs, vos acclamations si précieuses pour le nouveau roi et pour Mme la régente ne sont pas les premières qui l'aient saluée; elle a traversé à pied les Tuileries et la place de la Concorde.

---

1. Pour la séance de la Chambre, la source essentielle est *Le Moniteur*. Les autres journaux, qui généralement avaient des sténographes particuliers, se trouvèrent en défaut ce jour-là. Presque tous publièrent une note analogue à celle que l'on trouve, par exemple, dans le *Journal des Débats* du 25 février : « Notre sténographe n'ayant pu arriver à la Chambre des députés en temps opportun, le compte rendu de la séance d'aujourd'hui se trouve nécessairement fort incomplet. » Les sténographes du *Moniteur* restèrent au contraire fidèlement à leur poste. Dans le numéro de *La Presse* qui résume les événements de février (n° des 25, 26, 27, 28, 29 février 1848), Emile de Girardin leur rend justice : « *Le Moniteur* seul a été intrépide. Seul, inébranlable, impassible, il est resté à son poste, tandis que tous nos sténographes enjambaient leur tribune et venaient se mêler à ce tumulte sans nom, ce conflit de la parole et du fait, destiné à devenir quelque jour l'un des plus curieux endroits de l'histoire des révolutions de France. » — On trouve dans *Le Moniteur* deux textes sténographiques de la séance du 24 : un dans le numéro du 25, un autre dans le numéro du 26. En comparant ces deux textes, on voit que le second n'est qu'une correction du premier, et les rectifications portent toujours sur des erreurs évidentes ou des fautes typographiques. C'est donc d'après le texte du numéro du 26 que je cite les débats de la Chambre. Toutefois, malgré leur bravoure et leur sang-froid, les sténographes ne purent se rendre compte de tous les détails d'une séance aussi animée et aussi confuse ; il leur fut souvent difficile d'apercevoir les mouvements du groupe qui entourait la duchesse d'Orléans ou de la foule des envahisseurs ; sur ce point, leur récit est fréquemment erroné ; aussi, pour tout ce qui n'est pas discours ou discussions, j'ai abandonné *Le Moniteur* pour utiliser les relations des témoins les mieux placés pour entendre ou pour voir.

2. Dupin, fort inquiet, était très embarrassé; « jamais je n'ai été pris de si court », dit-il dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 472.

escortée par le peuple, par la garde nationale *(Bravo! bravo!)*, exprimant ce vœu, comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France. *(Nouveaux bravos.)*

(M. Dupin descend de la tribune.)

Plusieurs membres : M. Barrot! M. Barrot à la tribune!

D'autres membres : Il est absent!

M. Dupin, *de sa place* : Il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes, vient d'exprimer un sentiment non équivoque qui doit être constaté.

Voix nombreuses : Oui! oui!

Voix diverses a gauche et a l'extrême-gauche : Non! non! Attendons M. Barrot! Un gouvernement provisoire!

M. Dupin : Je demande, en attendant que l'acte d'abdication, qui nous sera remis probablement par M. Barrot, soit parvenu, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué dans cette enceinte le comte de Paris comme roi de France, et Mme la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. *(Oui! oui! bravo! — Non! — Vive et universelle agitation.)*

M. le président : Messieurs, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes...

(Approbation au centre. — Réclamations à gauche et à droite, et de la part des spectateurs qui sont entrés dans les couloirs.)

M. Dupin : Je constate avant tout les acclamations du peuple et de la garde nationale...

(M. Marie demande la parole et monte à la tribune. — Le bruit et l'agitation l'empêchent de se faire entendre.)

M. de Lamartine, *de sa place* : Je demande à M. le président de suspendre la séance, par le double motif et du respect que nous inspire, d'un côté, la représentation nationale, et de l'autre, la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. *(Non! non! — Oui!)*

M. le président : La Chambre va suspendre sa séance jusqu'à ce que Mme la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés. *(Non! non!)*

Des officiers, des gardes nationaux, des insurgés n'avaient cessé d'envahir l'hémicycle, et la duchesse s'y trouvait de

plus en plus pressée dans la foule. Quelques personnes, entre autres, M. Clément, un des questeurs, l'engageaient à se retirer dans une pièce voisine[1] ou à l'hôtel de la Présidence, que Sauzet venait de mettre à sa disposition[2]. Mais, poussée par le duc de Nemours[3], elle s'obstinait à rester.

M. LHERBETTE, *s'adressant à M. le président* : Mme la duchesse désire rester ici.

(Le bruit et l'agitation redoublent.)

M. LE PRÉSIDENT : Tout le monde, sans distinction d'opinion, doit comprendre qu'en présence d'une auguste princesse et de son fils, le silence et le respect sont le devoir de tous.

(Bruits divers. — M. Marie occupe toujours la tribune. — Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants restent debout dans l'hémicycle, entourés d'un grand nombre de députés.)

M. OUDINOT : Je demande à la Chambre un instant d'attention. *(Ecoutez ! écoutez !)* On fait appel à tous les sentiments généreux.

La princesse, on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde seule, à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris. Accompagnons-la où elle veut aller... *(Interruptions.)* Si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévouement. *(Très bien !)*

M. LE PRÉSIDENT : La première mesure à prendre, c'est d'inviter toutes les personnes étrangères à la Chambre à sortir de l'enceinte. *(Non ! non !)*

La Chambre ne peut pas délibérer : Messieurs, par respect pour la Chambre et pour la Constitution, veuillez vous retirer. *(Non ! non !)*

Comme la cohue ne diminuait pas, le duc de Nemours décida la régente à monter en haut des gradins, afin d'avoir

1. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 323.
2. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 301.
3. Contrairement à ce que prétend *Le Moniteur*; le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 324. Cf. Élie Decazes, *Le 24 février...*, Paris, 1849, in-8°. « On osa lui proposer de quitter la salle en y laissant son fils ; j'étais derrière M. le comte de Paris, au pied de la tribune... [La duchesse] était debout, disentant vivement... ; elle se retourna, en disant...: « Je veux rester. » (p. 19).

un peu plus d'air; malgré les efforts que l'on fit pour les faire sortir par la porte du milieu, ils s'assirent sur l'avant-dernier gradin, au sommet de la partie gauche du centre[1]. La duchesse avait à sa droite le comte de Paris, à sa gauche le duc de Chartres; le duc de Nemours se tenait à côté du comte de Paris[2]. Quelques députés les avaient suivis, M. Dupin, entre autres, qui se plaça derrière la duchesse[3].

M. LE PRÉSIDENT : J'invite de nouveau toutes les personnes étrangères à la Chambre à se retirer; la Chambre va délibérer.

M. MARIE, *s'adressant aux gardes nationaux en armes* : Messieurs, sortez pour que la Chambre puisse délibérer. *(Non ! non !)*

M. LE PRÉSIDENT : Souvenez-vous, Messieurs, que la représentation nationale est un dépôt sacré confié à la ville de Paris et à la garde nationale; la Chambre ne peut pas délibérer en présence d'étrangers. *(Non ! non !)*

(En ce moment, M. Odilon Barrot entre dans la salle. Un grand nombre de députés l'entourent.)

M. OSMONT : Il faut laisser parler M. Odilon Barrot.

(M. Marie, à la tribune, se dispose à prendre la parole.)

PLUSIEURS VOIX : M. Odilon Barrot ! M. Odilon Barrot !

M. CRÉMIEUX : Laissez parler M. Marie, M. Odilon Barrot viendra après.

M. MARIE : Messieurs, dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population. Depuis ce matin le mal a fait d'immenses progrès, et, si vous tardez encore à prendre des mesures par des délibérations inutiles, vous ne savez pas jusqu'à quel point le désordre peut aller; il est donc urgent de prendre un parti. Quel parti prendre ? On vient de proclamer la régence de Mme la duchesse d'Orléans; vous avez une loi qui a nommé le duc de Nemours régent : vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une régence; c'est certain, il faut que vous obéissiez à la loi. Cependant, il faut aviser : il faut, à la tête de la capitale, comme à la tête de tout le royaume, d'abord un gouvernement imposant; je

1. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 324.
2. *Id.*; — Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 481.
3. Dupin, *id.*

demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué. *(Bravos! bravos! dans les tribunes.)* Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera; il pourra aviser, concurremment avec les Chambres, et il aura autorité dans ce pays. Ce parti pris à l'instant même, il faut le faire connaître dans Paris; c'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité; il ne faut pas en pareil moment perdre son temps en vains discours.

Voici, Messieurs, ma proposition : je demande que sur-le-champ un gouvernement provisoire soit organisé.

(M. de Genoude se dirige vers la tribune; plusieurs membres l'engagent à ne pas prendre la parole.)

M. de Genoude : Je n'ai pas d'autres intérêts que les intérêts du pays.

Plusieur membres : Laissez vos intérêts de côté !

M. Crémieux : Dans un pareil moment il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer Mme la duchesse d'Orléans pour régente, et M. le comte de Paris pour roi; la population ne peut pas accepter immédiatement cette proclamation; en 1830, nous nous sommes fort hâtés, et nous voici obligés, en 1848, de recommencer. *(Bravo! bravo!)* Nous ne voulons pas, Messieurs, nous hâter en 1848; nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement.

Le gouvernement provisoire... *(bravo! bravo!)* que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter ici des institutions qui protègent toutes les parties de la population, ce qui lui avait été promis et ce qu'elle n'a pas pu trouver depuis 1830. *(Bravo! bravo!)*

Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond respect pour Madame la duchesse d'Orléans... *(Bravo! bravo! — Ces bravos, qui partent des bancs du centre, sont étouffés par des cris et par le tumulte des tribunes.)*... et j'ai conduit tout à l'heure (j'ai eu ce triste honneur) la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage[1]; je n'ai pas manqué à ce devoir, et j'ajouterai que toutes les populations qui étaient répandues sur la route ont parfaitement accueilli le malheureux roi et sa malheureuse famille. *(Rumeur tumultueuse.)* Mais maintenant, Messieurs, la généralité de la population parisienne, la fidèle garde nationale, ont manifesté leur opinion légale : eh bien, la proclamation qui

1. « Une voix sonore, partant des tribunes au-dessus de la gauche, cria : Bon voyage! » Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 325.

vous est proposée dans ce moment violerait la loi qui est déjà portée.

Nommons un gouvernement provisoire : qu'il soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays, auquel il puisse parler, pour lui faire comprendre que, s'il a des droits que tous nous saurons lui donner, il a aussi des devoirs qu'il doit savoir remplir.

Croyez-nous un peu, nous vous en supplions ; nous sommes arrivés aujourd'hui à ce que devait nous donner la révolution de Juillet ; nous n'avons pas voulu le changement de quelques hommes ; sachons profiter des événements, et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution.

Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire composé de cinq membres. *(Approbation à gauche dans les tribunes.)*

M. DE GENOUDE : Je le demande à tout le monde... *(Interruption.)* Vous ne pouvez faire ni un gouvernement provisoire ni une régence ; il faut que la nation soit convoquée, si vous avez quelque chose à faire. *(Interruption.)* Je dis qu'il n'y a rien sans le consentement du peuple. C'est comme en 1830, vous ne l'avez pas appelé, voyez ce qui vous arrive ; ce sera la même chose, et vous verrez les plus grands malheurs surgir de ce que vous ferez aujourd'hui. *(Agitation.)*

Les paroles de M. de Genoude étaient couvertes par les murmures et les interruptions de la Chambre[1]. Les tribunes, les couloirs, la salle des séances se remplissaient toujours de nouveaux envahisseurs qui pénétraient, en petits groupes, par toutes les issues ; c'était, comme on l'a dit, une « inondation par infiltration »[2]. Les députés, dans cette atmosphère fiévreuse, livrés à eux-mêmes sans direction, hésitaient entre la régence et le gouvernement provisoire. Beaucoup espéraient en Lamartine, qui semblait désigné pour concilier la royauté du comte de Paris et l'exaltation populaire. Tocqueville l'engageait à saisir l'occasion, à monter à la tribune où l'abbé de Genoude se faisait huer ; mais Lamartine se refusait à parler tant que la duchesse et son fils resteraient dans l'enceinte[3]. Fidèle aux engagements qu'il avait pris un instant

1. « L'abbé de Genoude fut hué presque constamment pendant son séjour à la tribune. » Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 325.
2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 69.
3. *Id.*, p. 70.

auparavant devant Bastide et ses amis, il songeait à soutenir l'idée d'un gouvernement provisoire, et il aurait désiré y faire représenter toutes les fractions de l'opposition parlementaire. C'est à ce moment, s'il faut en croire un incident rapporté uniquement par des témoignages royalistes, qu'il demanda à Berryer son concours, lui proposant une place dans le gouvernement qu'on allait proclamer. Berryer refusa[1].

Devant le tumulte croissant, M. de Genoude quitta la tribune et Barrot se leva pour le remplacer[2]. Plusieurs députés de gauche l'entourèrent, tentant un dernier effort pour le détacher de la régence[3]. Crémieux essaya de le convaincre : « Proclamez la nécessité d'un gouvernement provisoire, la Chambre l'accepte : les centres, eux-mêmes, reconnaissent que c'est le seul moyen de salut en ce moment[4]. »

M. Odilon Barrot : *(Ecoutez! écoutez!)* Jamais nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence! *(C'est vrai!)* Puissiez-vous être tous unis dans un même sentiment, celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile. *(Très bien! très bien!)* Les nations ne meurent pas, mais elles peuvent s'affaiblir dans des dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

---

1. Nous connaissons cet incident surtout par M. de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. Ier, p. 268. Ce témoignage est complété par celui de Berryer recueilli par son biographe, Charles de Lacombe (*Berryer et la Monarchie de Juillet*, 1895, in-8°, p. 535). Immédiatement après l'offre de Lamartine, Berryer en informa de Falloux. « Je viens de prendre une résolution grave sans consulter mes amis, lui dit-il... ; j'espère qu'ils m'approuveront! M. de Lamartine me proposait une place dans le Gouvernement provisoire qu'on va proclamer tout à l'heure à la tribune. J'ai refusé. Il y aura là des responsabilités que je ne peux encourir ni faire encourir à notre cause. » Lacombe, *ouv. cit.*, p. 535. Cet incident est en lui-même assez vraisemblable : nous avons déjà vu, à propos du banquet du XIIe arrondissement, les avances faites par l'opposition de gauche à l'opposition de droite ; d'autre part, Lamartine était assez porté à ces rapprochements conciliants.

2. « Ses paroles furent interrompues par de tels murmures, qu'il fut contraint, au bout de peu d'instants, de descendre de la tribune pour la céder à M. Barrot. » Sauzet, *ouv. cit.*, p. 307.

3. « Plusieurs députés de la gauche... au moment où j'allais y monter [à la tribune], me supplièrent d'appuyer la proposition de M. Marie. » O. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 547.

4. Crémieux, *En 1848. Discours et lettres*, Paris, 1884, in-18, p. 306.

Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation ; il s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime, à son courage, à son honneur.

La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. *(Vives acclamations au centre.)*

(Madame la duchesse d'Orléans se lève et salue l'assemblée. Elle incite le comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait.)

La duchesse d'Orléans, préservée de la foule par un groupe de députés amis, cherchait, dans ce tumulte, à prononcer quelques paroles. Elle demandait conseil au duc de Nemours et à ceux qui l'entouraient[1]. Au commencement du discours de Barrot, Crémieux était monté vers elle et s'était assis à côté du petit duc de Chartres. A ce moment, il fit passer à la régente un billet sur lequel il avait crayonné à la hâte ce qu'elle pourrait dire à la Chambre[2] : « C'est de la volonté nationale que, mon fils et moi, nous voulons tenir nos pouvoirs. Nous attendons avec confiance, moi la veuve du duc d'Orléans, mon fils orphelin, la résolution qui sera prise. Ce qui est certain, c'est que j'élèverai mon fils dans les sentiments les plus vifs de l'amour de la patrie et de la liberté[3]. »

Barrot voulut mettre à profit les acclamations du centre, mais les cris de la droite l'en empêchèrent.

M. Odilon Barrot : Je fais un appel solennel...

M. de la Rochejaquelein : Vous ne savez ce que vous faites.

---

1. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 325.
2. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 307.
3. Ce texte a été publié par Crémieux, *ouv. cit.*, p. 308. Le papier, égaré par la duchesse d'Orléans, fut trouvé à la Chambre dans la soirée et rapporté à Crémieux. Dans le détail de cet incident, les récits ne concordent pas. Crémieux raconte qu'il proposa à la duchesse de montrer le billet à son conseiller Dupin. « Si Votre Altesse veut montrer ce papier à M. Dupin, « son avis la rassurera. » Dupin lui dit : « Oui, Madame, vous pouvez « prononcer ces paroles. » *Ouv. cit.*, p. 309. Dupin, dans ses *Mémoires*, prétend qu'il fit une tout autre réponse : « Après l'avoir lu, je le replaçai devant elle, en lui disant que, si elle parvenait à se faire entendre, ce qu'elle dirait d'elle-même vaudrait assurément mieux et produirait infiniment plus d'effet. » (T. IV, p. 481).

Au milieu de ces interruptions, la duchesse d'Orléans *chercha à se faire entendre;* elle se leva et fit signe qu'elle allait parler.

PLUSIEURS VOIX : Ecoutez! écoutez! Laissez parler Madame la duchesse!

D'AUTRES MEMBRES : Continuez, Monsieur Barrot.

Ne parvenant pas à dominer le bruit, elle céda aux députés qui l'engageaient à laisser terminer le discours de Barrot et se rassit près de son fils[1].

M. ODILON BARROT : C'est au nom de la liberté politique dans notre pays, c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans des circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ses représentants de la révolution de Juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir et à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause, qui est celle de la vraie liberté dans mon pays. *(Bravos au centre.)*

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN : Je demande la parole.

M. ODILON BARROT : Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de Juillet? *(Très bien! très bien!)*

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens, mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. *(Oui! oui!)*

Il y a là tous les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a le droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui sont si nécessaires, de rallier toutes les forces vives de ce pays et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays; si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévé-

1. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 325.

rance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre noble France, celui-là est coupable au premier chef, celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier.

Quant à moi, Messieurs, je ne puis prendre cette responsabilité. La régence de la duchesse d'Orléans, un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, vont donner plus de gages à la liberté; et puisse un appel au pays, à l'opinion publique, dans toute sa liberté, se prononcer alors, et se prononcer sans s'égarer jusqu'à des prétentions rivales de la guerre civile.

M. Ledru-Rollin : Je demande la parole.

M. Barrot, *continuant* : Se prononcer au nom des intérêts du pays et de la vraie liberté, voilà, quant à moi, quel est mon avis, quelle est mon opinion; je ne pourrais pas prendre la responsabilité d'une autre situation.

M. de la Rochejaquelein : Nul plus que moi ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations. Je n'en suis pas à ma première épreuve.

Je répondrai à l'honorable M. Odilon Barrot que je n'ai pas la folle prétention de venir ici élever des prétentions contraires, non; mais je crois que M. Odilon Barrot n'a pas servi, comme il aurait voulu les servir, les intérêts pour lesquels il est monté à cette tribune, en s'avançant autant qu'il a fait. *(Bruit.)*

Messieurs, il appartient peut-être bien à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant du pays et de parler du peuple.

Quelques voix : Bien! très bien!

M. de la Rochejaquelein : Aujourd'hui, vous n'êtes plus rien ici, vous n'êtes plus rien!...

Au centre : Comment donc? comment donc?

M. de Mornay : Nous ne pouvons accepter cela.

M. le président : Monsieur, vous vous écartez de l'ordre; je vous rappelle à l'ordre.

M. de la Rochejaquelein : Permettez-moi de parler.

Quand je dis que vous n'êtes rien, en vérité, je ne croyais pas soulever des orages. Ce n'est pas moi, député, qui vous dirai que la Chambre des députés n'existe plus comme Chambre. Je dis qu'elle n'existe plus comme... *(Interruptions.)* Je dis, Messieurs, qu'il faut convoquer la nation, et alors...

(En ce moment une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre dans la salle des séances et arrive jusqu'à l'hémicycle.)

C'étaient les colonnes de peuple qui, parties des Tuileries, étaient parvenues à franchir les grilles du Palais-Bourbon[1]. Ces colonnes étaient arrivées en désordre, les unes par le jardin et le pont de la Concorde[2], les autres par la rive gauche. La plus importante était la colonne Dunoyer. Sortie des Tuileries, par le guichet du Pont-Royal, elle avait traversé le pont et suivi le quai d'Orsay[3]. A la hauteur de la rue de Bellechasse, un grenadier de la garde nationale présenta une pro-

---

1. Pour l'envahissement de la Chambre par les colonnes populaires, le texte du *Moniteur* et des *Mémoires* a besoin d'être contrôlé et rectifié par les récits des insurgés eux-mêmes. Nous avons donc recueilli et groupé tous les témoignages des envahisseurs que nous avons pu retrouver. Ces témoignages sont au nombre de cinq :

1° Un récit de Veyne dans sa brochure que nous avons déjà utilisée : *Épisodes de la Révolution du 24 février 1848. Prise des Tuileries. Invasion de la Chambre des députés, etc... Notice historique avec pièces justificatives*, Paris. 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb^{53}, 78). Ce récit, généralement fidèle, est composé d'après les souvenirs du capitaine Dunoyer; c'est le plus complet et souvent le plus sûr.

2° Un récit anonyme publié sous le titre suivant : *Le peuple aux Tuileries et à la Chambre des députés...., par un Italien, témoin oculaire*, Paris [1848], in-8° (Bibl. nat., Lb^{51}, 4505). Ce récit concorde assez bien avec celui de Veyne; certaines divergences de détail semblent cependant prouver que l'auteur ignorait la brochure précédente. Le témoin anonyme faisait partie de la colonne Dunoyer.

3° Un récit de Melchior Guibert, garde national de la 3e légion de la banlieue, publié dans *Le Populaire*, n° du 23 mars 1848, sous le titre suivant : *Nouveau récit historique de la fameuse séance du 24 février 1848*. Ce texte est particulièrement important parce qu'il parut très probablement avant les brochures précédentes, que Guibert faisait partie d'un autre groupe que la colonne Dunoyer, et parce que son récit est parfois en opposition avec les deux premiers témoignages.

4° Une lettre rectificative adressée au *Moniteur*, qui ne l'inséra point, par un groupe d'insurgés de la colonne Dunoyer. Cette lettre est publiée à la suite de la brochure de Veyne, et permet de préciser certains détails un peu obscurs.

5° A ces quatre récits contemporains, il faut joindre enfin les souvenirs de Wilfried de Fonvielle, *Le 24 février 1848, Souvenirs d'un témoin*, publiés dans *Le Petit Temps*, n° du 25 février 1908.

2. Récit de Melchior Guibert.

3. Veyne, *Épisodes...*, p. 16.

clamation signée Lamoricière, annonçant la régence[1]. Elle fut accueillie par les cris de : Vive la République! Pas de régence[2] !

Devant le Palais-Bourbon, les généraux demeuraient inquiets, au milieu des masses de peuple qui affluaient par toutes les voies. En entrant, le duc de Nemours avait envoyé le capitaine Brô porter l'ordre à Rulhières de couvrir la Chambre. Rulhières, voyant grossir la foule des insurgés dans le jardin des Tuileries, répondit qu'il ne pouvait rien assurer, qu'il allait, sans doute, être submergé par le flot populaire[3]. Deux fois le duc de Nemours dépêcha vers lui le capitaine Brô sans obtenir de réponse plus rassurante[4]. Du côté du quai d'Orsay, Gourgaud se rendait compte également de l'inutilité de ses efforts; après avoir essayé sans résultat de contenir les combattants par ses paroles, il pénétra lui-même dans la Chambre pour signaler au duc de Nemours le péril de la situation[5]. Bedeau restait donc seul pour commander les troupes chargées de conserver libres les issues du Palais. Agité des mêmes inquiétudes et des mêmes hésitations qu'il montrait depuis le matin, il n'osait prendre sur lui de faire retirer l'armée ni de résister ouvertement. Il attendait dans cette fausse situation et sollicitait des ordres qui ne venaient point. A plusieurs reprises, il adressa le capitaine Fabar au duc de Nemours[6]. Fabar entra dans l'hémicycle, ne put atteindre le duc parmi la cohue de députés qui l'entouraient, aborda le lieutenant-général Gourgaud qui lui répondit évasivement de protéger la sortie de la duchesse[7]. Le manque d'ordres et de direction, et surtout

1. Veyne, *Épisodes*..., p. 16; — *Le peuple aux Tuileries*..., p. 8.
2. *Id.*
3. Dépos. Rulhières, n° 267.
4. Brô, *Journal d'un officier de cavalerie*, publié par De Marnay, *Mémoires secrets*, p. 332-333; — Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 325.
5. Dépos. Gourgaud, n° 265; — Veyne, *Épisodes*..., p. 16.
6. Dépos. Fabar, n° 288; — dépos. Espivent de la Villeboisnet, n° 287; — Bedeau, *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 472.
7. Dépos. Gourgaud, n° 265.

cette absence d'initiative chez les généraux, cette peur des responsabilités, permirent aux colonnes qui se prolongeaient sur les deux rives d'avancer assez rapidement. Informé par Gourgaud et les officiers qui venaient du dehors que des groupes d'insurgés cernaient les grilles, Marie sortit pour les maintenir[1]. Sur les marches du perron, il harangua les envahisseurs, il les informa qu'on était en train de discuter la question de la régence, que le ministère Barrot était définitivement constitué, qu'ils devaient attendre la décision de la Chambre[2]. Ce furent encore les cris de : Pas de ministère! Pas de régence! qui lui répondirent[3]. Se voyant impuissant, Marie rentra dans la salle des séances. La grande grille venait d'être forcée et une des portes vitrées situées au haut du grand escalier avait été brisée à coups de crosses[4]. Un garde national de la banlieue, Melchior Guibert, était en tête des premiers envahisseurs. « Les gardes nationaux de service à l'intérieur, raconte-t-il, veulent me disputer l'entrée ainsi que deux huissiers, mais je les écarte en présentant la baïonnette et en menaçant de faire feu[5]. » Désormais l'accès de la Chambre était libre, et les colonnes s'y précipitant envahirent les couloirs et les escaliers. Melchior Guibert, suivi d'un homme portant un drapeau, se dirigea directement vers la salle des séances. « Ma figure était pâle quoique ruisselant de sueur, dit-il dans sa lettre au *Populaire*, j'avais de l'écume à la bouche, mes yeux étaient étincelants et presque hagards, car j'étais puissamment surexcité, enfin tout mon aspect avait quelque chose de tellement menaçant qu'aucun des gardes de service n'osa employer la force[6]. » Bruyamment, il pénétra dans l'hémicycle au milieu du discours de La Rochejaquelein. A la vue de cet insurgé et du porte-drapeau qui le suivait, il y eut un moment de tumulte et de

1. *Le peuple aux Tuileries...*, p. 10.
2. *Id.*; — Veyne, *ouv. cit.*, p. 16; — Brô, *ouv. cit.*, p. 334.
3. *Le peuple aux Tuileries...*, p. 10.
4. Brô, *ouv. cit.*, p. 337.
5. *Nouveau récit historique etc.*, dans *Le Populaire*, n° du 28 mars 1848.
6. *Id.*

confusion[1]. Presque aussitôt, des deux côtés à la fois[2], les portes cédèrent sous les coups et le gros de la colonne Dunoyer fit irruption en criant : « La déchéance ! La déchéance ! Nous voulons la déchéance ![3] » Autour de Dunoyer, des ouvriers et des gardes nationaux portaient les drapeaux arrachés dans la salle du Trône aux Tuileries[4]. Dunoyer monta à la tribune d'où La Rochejaquelein descendait, planta un des drapeaux sur la tablette[5], et s'écria : « Il n'y a plus ici d'autre autorité que celle de la garde nationale, représentée par moi, et celle du peuple, représentée par 40.000 hommes qui cernent cette enceinte[6]. »

Quelques députés essayèrent de s'opposer à cette invasion et invitèrent le président à garder son sang-froid.

M. DE MORNAY : Monsieur le président, suspendez, mais ne levez pas la séance en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT, *se couvrant* : Il n'y a point de séance en ce moment.

La plupart des représentants, repoussés par les envahisseurs qui s'asseyaient sur les gradins, refluèrent vers les banquettes supérieures[7], près de la duchesse d'Orléans et du duc de Nemours. Un grand nombre, pris de panique, escaladèrent les tribunes et disparurent[8].

---

1. C'est ici que le témoignage de Melchior Guibert diffère de celui de Veyne. Guibert prétend qu'il entra presque seul dans la salle des séances avant l'arrivée des autres groupes. Son récit, très clair et très cohérent, peut être admis ; il concorde avec le récit du témoin anonyme qui signale l'entrée dans l'hémicycle d'un porte-drapeau suivi d'un petit nombre de combattants. C'est à cette arrivée de Melchior Guibert qu'il faut sans doute attribuer l'interruption au discours de La Rochejaquelein indiquée dans *Le Moniteur* peu avant l'invasion des colonnes.

2. D'après presque tous les récits : Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 326 ; — Tocqueville, *Souvenirs*, p. 74.

3. Récit du *Moniteur*.

4. Veyne, *ouv. cit.*, p. 16-18 ; — *Le Peuple aux Tuileries...*, p. 11 ; — Tocqueville, *Souvenirs*, p. 74.

5. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 326.

6. Veyne, *ouv. cit.*, p. 17.

7. Sauzet, *La Chambre des députés et la révolution de février*, p. 312.

8. *Id.* Cf. le récit d'un témoin, M. Brissot de Warville : « Persuadé que je n'avais pas un instant à perdre, pour me tirer sain et entier d'une pareille

La Chambre retentissait de cris et de vociférations. « Le président Sauzet, pâle et défait, agite vivement sa sonnette, raconte Veyne en décrivant l'aspect que présentait la salle à ce moment; Odilon Barrot est au pied de la tribune, adossé, immobile, les bras croisés sur la poitrine, la face pâle et calme, les yeux dirigés vers le ciel. La Rochejaquelein parcourt en souriant l'hémicycle, au milieu des insurgés, et s'écrie : « Tant pis pour eux, nous allons droit à la « République. — Quel mal y a-t-il à cela? ajoute Dunoyer. — « Aucun », reprend La Rochejaquelein. »[1]

(Un orateur étranger à la Chambre, M. Chevallier, ancien rédacteur de la Bibliothèque historique[2]*, escalade la tribune. — Cris et confusion générale.)*

M. Chevallier : Messieurs, croyez à la modération de mes paroles. *(Bruit. — Vous n'avez pas le droit de parler!)* Je viens vous proposer le seul expédient qui puisse vous tirer d'embarras. Si vous voulez sauver la situation, vous n'avez qu'une chose à faire. Écoutez-moi!... Gardez-vous de proclamer sans droit le comte de Paris, mais que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris aient le courage de se rendre sur les boulevards, au milieu du peuple et de la garde nationale, je réponds de leur salut. Si le peuple ne consent pas à lui déférer le pouvoir...

Voix dans la foule : Vive la République! *(Assez! Assez!)*

M. Chevallier : La seule chose que vous ayez à faire dans ce moment, c'est de nous donner un gouvernement, c'est de le faire à l'instant même; vous ne pouvez pas laisser toute une population sans magistrats; c'est là le premier besoin que vous ayez à satisfaire... *(Le bruit couvre la voix de l'orateur.)* Il faut que le comte de Paris soit porté sur le pavois aux Chambres.

Un membre de la Chambre : Il est venu ici tout à l'heure! Il est ici! Si vous hésitez...

(Les regards se portent vers le sommet de l'amphithéâtre...)

---

bagarre, j'enjambai, par-dessus les personnes assises derrière moi, pour sortir de la tribune; mais une foule si serrée se pressait dans le corridor, qu'il était fort difficile d'avancer. » Cité par Monchanin, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1887, in-18, p. 129.

1. Veyne, *ouv. cit.*, p. 18.

2. La *Bibliothèque historique* est un recueil qui, par son opposition assez énergique, eut une certaine renommée au début de la Restauration.

M. Chevallier : Vous êtes sûrs de voir proclamer la République...[1]

(Le trouble et la confusion sont à leur comble.)

(Un citoyen en costume d'officier, qu'on nous dit être M. Dumoulin, commandant de l'Hôtel-de-Ville en juillet 1830, monte à la tribune et pose sur le marbre la hampe d'un drapeau tricolore.)

M. Dumoulin : Messieurs, le peuple a reconquis son indépendance et sa liberté aujourd'hui comme en 1830 ; vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre[2].

---

1. Le discours de Chevallier peut donner lieu à quelques constatations intéressantes. Dans un passage de son *Histoire* (t. II, p. 14), B. Sarrans, qui assistait à la séance, prétend que cette intervention de Chevallier fut une manifestation préparée dès le début de la séance en faveur de la duchesse d'Orléans. Pour peser sur les décisions de la Chambre, les partisans de la régence auraient formé rapidement une petite colonne populaire sous la direction de Chevallier et de Dumoulin. « Ces hommes, dit Sarrans, presque tous employés de la cour, ou recrutés à la hâte dans les bureaux des ministères voisins et parmi les gardes nationaux dévoués de la 1re légion, venaient d'être introduits dans l'enceinte du palais par un aide de camp du roi, pour y proclamer la régence. » Et il montre que ce Chevallier, commissaire du gouvernement près du chemin de fer d'Orléans, « vivait secrètement des largesses de la couronne ». Nous serions donc là en présence d'une de ces nombreuses intrigues qu'on a si souvent accusé la duchesse d'avoir tramées durant ces événements, et que ses amis ont énergiquement niées. Mais nous sommes là dans le domaine de l'hypothèse. Nous avons vu que rien dans les faits ne révélait clairement une participation directe de la duchesse d'Orléans ; d'autre part, la marche précipitée de la révolution rend cette participation et ces intrigues assez improbables. Toutefois, il n'y a rien d'impossible à supposer que, lors de l'arrivée de la princesse, des députés du groupe Barrot aient, pour faire échec aux prétentions des radicaux de l'extrême gauche, fait pénétrer dans la Chambre les manifestants du cortège favorables à la régence. Nous retrouverons un peu plus tard des tentatives analogues.

2. L'incident Dumoulin se greffe sur l'incident Chevallier. Sarrans, dans le passage cité plus haut, assimile les deux manifestations. Dumoulin, suivant lui, agissait également en faveur de la régence. Cette conduite semble assez étrange de la part de Dumoulin, qui, le matin, combattait autour du Palais-Royal avec les plus ardents démocrates. On pourrait ainsi ne voir dans le texte de Sarrans qu'un lapsus ou qu'une confusion si un autre document ne venait appuyer cette assertion ; c'est le quatrième des récits que nous avons signalés parmi les témoignages populaires sur cette séance du 24 : la lettre rectificative adressée au *Moniteur* et publiée dans la brochure de Veyne. Cette lettre est justement écrite par un groupe d'insurgés de la colonne Dunoyer pour protester contre le rôle prêté à Dumoulin par *Le Moniteur*. Les rédacteurs de la lettre laissent percer leur méfiance à l'égard de Dumoulin, et Veyne, dans son récit, le montre « revêtu des

(MM. Crémieux, Ledru-Rollin et de Lamartine paraissent en même temps à la tribune.)

VOIX DANS LA FOULE : Plus de Bourbons! — A bas les traîtres! Un gouvernement provisoire immédiatement!

(Clameurs confuses. — Beaucoup de députés se retirent par la porte du fond.)

M. LEDRU-ROLLIN, *s'adressant aux hommes de la foule* : Au nom du peuple que vous représentez, je vous demande le silence.

VOIX DU PEUPLE : Au nom de M. Ledru-Rollin, silence!

M. LEDRU-ROLLIN : Messieurs, au nom du peuple, je vous demande un instant de silence.

UN HOMME DU PEUPLE : Un gouvernement provisoire!

M. MAUGUIN : Soyez tranquilles! Vous aurez un gouvernement provisoire!

M. LEDRU-ROLLIN : Au nom du peuple partout en armes, maître de Paris quoi qu'on fasse *(oui! oui!)*, je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. *(Très bien! très bien! — Bravos dans la foule.)* Je ne fais pas comme vous une chose nouvelle, car, en 1842, lors de la discussion de la loi de régence, seul dans cette enceinte j'ai déclaré qu'elle ne pouvait être faite sans un appel au pays. *(C'est vrai! — Très bien!)*

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN : Et moi donc!

UNE VOIX : Oui! La Rochejaquelein aussi!

M. LEDRU-ROLLIN : On vient tout à l'heure de vous parler de la glorieuse Révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit, et ne veuillent pas surtout en respecter la Constitution.

En 1791, dans le texte même de la Constitution, on a déclaré que l'Assemblée constituante, l'Assemblée constituante, comprenez-le bien, avec des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire.

épaulettes de chef de bataillon, mais sans commandement, inconnu des insurgés de la première invasion, et qui s'était introduit à la suite de la colonne Dunoyer » (p. 19, note 1). Avec les renseignements dont nous disposons, il n'est pas possible d'élucider ces intrigues, mais on peut conclure de ces incidents que, sous le texte du *Moniteur*, les documents font supposer une série d'efforts des députés dynastiques pour imposer une régence qu'ils sentaient précaire et peu solide.

VOIX NOMBREUSES : Oui ! oui ! — C'est évident.

M. LEDRU-ROLLIN : C'est le texte même de la Constitution de 1791.

Or, Messieurs, depuis deux jours nous nous battons pour le droit. Eh bien, si vous résistez, et si vous prétendez qu'un gouvernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire, si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battrons encore au nom de la Constitution de 91 qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible.

UNE VOIX : Ce n'est pas possible autrement.

M. LEDRU-ROLLIN : Ainsi pas de régence possible...

VOIX NOMBREUSES : Nous n'en voulons pas !

M. LEDRU-ROLLIN : Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirais véritablement singulière et usurpatrice.

Comment ! tout à coup, sans nous laisser délibérer, vous-même, majorité, venir briser la loi que vous avez faite contre nos efforts de 1842 ! Vous ne le voudriez pas. C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays.

Au nom même du droit que, dans les révolutions mêmes, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste, au nom du peuple, contre votre nouvelle usurpation. *(Bravo ! bravo ! — Vive Ledru-Rollin)*

Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang. Ah ! l'effusion de sang nous touche, car nous l'avons vue d'aussi près que personne. Eh bien, nous vous déclarons encore ceci : l'effusion de sang ne peut cesser que quand les principes et le droit seront satisfaits ; et ceux-là qui viennent de se battre se battront ce soir si l'on méconnaissait leurs droits. *(Oui ! oui !)*

Au nom de ce peuple qui est tout, je vous demande quelle espèce de garanties votre gouvernement, qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout à l'heure, quelles garanties il nous donne ? *(Bravos dans la foule.)*

Une personne qui s'est assise sur les bancs du centre, en face de la tribune, se lève et s'écrie : « Je déclare que les paroles qui sont proférées ici... (Interruption.) — Les députés qui se trouvent placés auprès de cette personne l'invitent à se taire. — Non ! non ! s'écrie-t-elle, je proteste... — (Bruit général. — L'interlo-

cuteur est entraîné hors de la salle par les efforts mêmes des députés[1]*.)*

M. Berryer, *s'adressant à M. Ledru-Rollin* : Pressez la question ! concluez ! un gouvernement provisoire !

M. Ledru-Rollin : Messieurs, en parlant ainsi au nom du peuple, j'ai la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs. *(Concluez ! concluez !)*

En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome. Le pays était debout, le pays s'y est refusé.

En 1830, Charles X a voulu abdiquer pour son petit-fils ; le pays était debout, le pays s'y est refusé.

M. Berryer : Concluez ! nous connaissons l'histoire.

M. Ledru-Rollin : Aujourd'hui, le pays est debout, et vous ne pouvez rien faire sans le consulter.

Je demande donc, pour me résumer, un gouvernement provisoire ! *(oui ! oui !)*, non pas nommé par la Chambre *(non ! non !)*, mais par le peuple. Un gouvernement provisoire et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits du peuple. *(Bravos ! bravos !)*

Lorsque Ledru-Rollin fut descendu de la tribune, Lamartine le remplaça. Avec lui s'avancèrent plusieurs insurgés en armes qui firent à l'orateur un cortège de piques et de drapeaux[2].

---

1. Cette personne était le député Beudin, d'après Sauzet, qui fait de cet incident une scène tragique : « M. Beudin osa se lever et protester .... contre les prétendues volontés que l'orateur venait signifier de sa part à la Chambre. A l'instant, d'horribles menaces se font entendre; un homme s'élance, un coutelas à la main, vers les banquettes du centre, où siège le courageux interrupteur; et les autres députés ont à peine le temps de l'entraîner hors de la salle, pendant que M. de Mornay se jette au-devant de ce furieux et arrête son bras. La Chambre entière est sous le poignard. » (*La Chambre des députés et la Révolution de février*, p. 314). Veyne, dans sa brochure, raconte plus simplement les choses : « Au milieu d'eux, un seul, debout, s'écrie avec énergie : « C'est infâme ! C'est affreux ! Il n'y a plus de « liberté ! La représentation nationale est violée par une horde de bri- « gands ! » Un homme du peuple s'élance, l'accoste, et, montrant le poing, lui dit d'une voix forte et calme : « Veux-tu taire ta gueule ! » (p. 18). Veyne rend d'ailleurs justice à l'interrupteur, « le seul des membres du centre, ajoute-t-il, qui ait fait preuve, dans ce moment terrible, de courage et d'énergie ».

2. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 323 ; — Veyne, *ouv. cit.*, p, 19.

Plusieurs voix : Lamartine ! Lamartine ! *(Les applaudissements éclatent. — Ecoutez ! écoutez !)*

M. de Lamartine : Messieurs, je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines : celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. *(Très bien ! très bien ! — Ecoutez ! écoutez ! — On n'a pas entendu ! répétez !)*

Je demande à répéter ma phrase et je vous prie d'attendre celle qui va la suivre. Je disais, Messieurs, que j'avais partagé aussi profondément que qui que ce soit dans cette enceinte le double sentiment qui l'avait agitée tout à l'heure. Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens de tout le peuple, et de plus c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique. *(Bravo ! bravo !)*

Mais, Messieurs, si je partage cette émotion, qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous, à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté. *(Applaudissements.)*

Mais, Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune : je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée, arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable et un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin. *(Applaudissements.)*

Eh bien, Messieurs, comment le faire ? Comment le trouver parmi

ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés, et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a emportés jusque dans cette enceinte? Comment trouver cette base inébranlable? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté. C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions, dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard *(oui! oui!)*, lorsque ces fictions viennent à s'évanouir, en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'avait laissé monter au commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens... *(Acclamations.)*

(L'un des hommes de la foule, qui est debout dans l'hémicycle, remet son sabre dans le fourreau, en disant : « Bravo! bravo! »)

M. DE LAMARTINE : ..... D'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser. *(Très bien! très bien!)*

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire *(bravo! bravo!)*... un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. *(C'est cela! c'est cela!)* Je demande donc un gouvernement provisoire. *(Oui! oui!)*

DE TOUTES PARTS : Les noms des membres du gouvernement provisoire.

(Plusieurs personnes présentent une liste à M. de Lamartine.)

M. DE LAMARTINE : Attendez! Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission, d'établir la trêve indispensable et la paix publique entre les citoyens; 2° de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde

nationale tout entière *(oui ! oui !)*, le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen. (*Applaudissements prolongés.*)

Un dernier mot.

Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans...

(A ce moment on entend retentir du dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous les coups de crosse de fusil. Des hommes du peuple mêlés de gardes nationaux y pénètrent en criant : « A bas la Chambre ! pas de députés ! » Un de ces hommes a poussé le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : « Ne tirez pas ! ne tirez pas ! c'est M. de Lamartine qui parle ! » retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil[1]. — *M. le président, qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette. — Le bruit et le tumulte acquièrent la plus grande intensité.)*

M. LE PRÉSIDENT : Puisque je ne puis obtenir le silence, je déclare la séance levée.

Ces colonnes venaient des Tuileries[2]. Beaucoup plus violents que les premiers, ces nouveaux envahisseurs se répandirent dans toute la salle et chassèrent presque tous les représentants restés à leurs sièges. Ce fut une véritable débandade. « Plus de trois cents députés s'enfuirent en un clin d'œil », dit Larabit[3]. Le fauteuil présidentiel lui-même ne fut pas respecté. Sauzet fut entouré, menacé, traité par les combattants de « président des corrompus »[4]. Devant cette « indomptable mêlée »[5], il descendit par l'hémicycle[6] et s'échappa par les couloirs[7].

1. « Ce fait, dit Veyne, s'explique par cette circonstance que beaucoup d'insurgés crurent voir pendant quelques instants le ministre Guizot dans la personne de M. de Lamartine. » (*Ouv. cit.*, p. 19, note 2).

2. É. de Girardin, *Bon sens, Bonne foi. 1848. 24 février-3 avril*, Paris, 1848, in-18, p. 20; — W. de Fonvielle, *Le 24 février 1848, souvenirs d'un témoin*, dans *Le Petit Temps*, 25 février 1908.

3. Dépos. Larabit, n° 663. Et le député ajoute dans sa déposition : « Je dois protester pour l'avenir contre ceux qui fuient : quand on veut une chaise curule, il faut savoir y mourir. »

4. Veyne, *ouv. cit.*, p. 20.

5. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 328.

6. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 74.

7. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 231.

Dès l'entrée des bandes de peuple, les amis qui faisaient cortège à la duchesse d'Orléans s'étaient groupés autour d'elle pour la préserver[1]. Mais ils ne purent résister à la poussée des envahisseurs, et le groupe des princes fut refoulé vers une petite porte qui s'ouvrait au-dessus de la gauche[2]. Cette porte donnait accès à un escalier débouchant dans un étroit couloir qui conduisait à la salle des pas-perdus. La duchesse s'engagea dans le corridor et « nous la suivîmes, raconte Gourgaud, au milieu d'une foule si compacte, que j'ai cru qu'elle et ses enfants seraient étouffés[3] ». Le comte de Paris et le duc de Chartres étaient portés par des domestiques[4]. M. de Mornay protégeait la duchesse[5]. Dans la cohue, ils se trouvèrent séparés. La duchesse pénétra dans la salle des pas-perdus[6], et, entraînée immédiatement, gagna l'hôtel de la Présidence. Le valet de chambre Long, qui avait au bras le comte de Paris[7], parvint plus difficilement à se dégager de la foule ; pour rattraper la duchesse, il courut à l'une des fenêtres et aidé par Élie Decazes, un partisan dévoué du roi, il brisa le carreau, passa ainsi dans la cour située au même niveau et arriva à la Présidence[8]. Le duc de Chartres avait été saisi dans l'escalier par le frère d'un huissier, M. César Lipmann. Accompagné de Dupin, Lipmann évita la salle des pas-perdus, porta l'enfant, par la salle des conférences et le vestiaire, jusqu'aux

---

1. Comme on le voit, la duchesse n'avait pas quitté la Chambre dès la première invasion, ainsi que le dit *Le Moniteur*. Presque tous les témoins ont rectifié cette erreur, explicable par la position même des sténographes. Pour la sortie de la duchesse, les deux récits les plus importants sont celui du duc de Nemours dans ses *Notes sur les événements dont j'ai été témoin...*. publiées par René Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 328 et suiv., et celui de M. de Mornay dans une lettre au *Journal des Débats*, insérée dans le numéro du 22 juillet 1849.

2. Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 496 ; — Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 328.

3. Dépos. Gourgaud, n° 265.

4. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 328.

5. De Mornay, Lettre au *Journal des Débats*, 22 juillet 1849.

6. Dépos. Talandier, n° 281.

7. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 328.

8. Élie Decazes, *Le 24 février...*, Paris, 1849, in-8° (Bibl. nat., Lb[52], 10), p. 22.

chambres de service, et le déposa dans l'appartement de son frère[1].

Le duc de Nemours était plus particulièrement désigné par son uniforme à la colère des insurgés. Les émeutiers qui venaient de mettre fin à la séance, composés très probablement d'hommes qui avaient combattu au Château-d'Eau et qui avaient envahi les Tuileries, pouvaient très bien être menés à se livrer à des actes de violence sur la personne des princes. On avait même proféré dans la foule des menaces de mort. Le général Talandier, resté aux portes du Palais, avait été prévenu par des journalistes effrayés de l'excitation du peuple, des dangers courus par la famille royale. Aussitôt, il entra dans la salle des pas-perdus, y trouva le duc qui cherchait une issue et lui fit part de ce qu'il avait appris[2]. Ces nouvelles épouvantèrent l'entourage; on se pressa autour du duc de Nemours et on se hâta de faire disparaître tous les insignes extérieurs de son costume. « On me dit de me taire, raconte-t-il dans ses *Notes*... On m'arrache mon chapeau d'uniforme, mes épaulettes, mon épée, ma tunique. On me met un chapeau rond, et on me fait passer un paletot.»[3] Puis, jugeant ces précautions insuffisantes, on chercha à l'entraîner dans un des bureaux pour le déguiser plus complètement. « Je suis parvenu, dit le général Gourgaud, à le faire entrer dans un salon avec plusieurs des gardes nationaux qui avaient accompagné la princesse. C'est dans ce salon qu'en cédant aux

1. Dupin, *Mémoires*, t. IV, p. 496-497. Mme Lipmann garda l'enfant jusqu'au soir. Vers 8 heures, MM. d'Houdetot, d'Elchingen, Courgeon, précepteur du duc de Chartres, Mme Regnier vinrent le chercher, le déguisèrent en petite fille et le conduisirent chez M. de Mornay. Il y resta jusqu'au 26, où Mme Anatole de Montesquiou le ramena auprès de sa mère à Bligny, près d'Arpajon. De Mornay, *lettre citée*.

2. Dépos. Talandier, n° 281. Ce témoignage contredit Garnier-Pagès qui a essayé de prouver que ni la duchesse d'Orléans, ni le duc de Nemours « ne coururent de la part du peuple aucun danger ». (*Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 244, note 1). Tout ce récit est d'ailleurs tendancieux chez lui; il est fait pour mettre au jour le caractère pacifique et modéré de la révolution. L'opinion de Garnier-Pagès est assez peu vraisemblable ici; la déposition de Talandier explique au contraire très nettement la hâte des amis du duc à le faire changer de vêtements.

3. *Ouv. cit.*, p. 329.

prières des gardes nationaux, le prince a changé ses habits contre un costume de garde »[1] qui lui fut prêté par M. Rousseau[2]. Ainsi travesti, il se dirigea, au milieu d'un groupe de gardes de la 10e légion, sur les traces de la duchesse[3].

A l'hôtel de la Présidence, la duchesse d'Orléans avait trouvé Sauzet entouré de quelques serviteurs[4]. Voyant que toute résistance était impossible, il lui avait conseillé de se réfugier aux Invalides, et il avait mis à sa disposition une voiture de place qui stationnait dans la cour pour les besoins du service[5]. La duchesse y monta avec son fils, Jules de Lasteyrie, de Mornay et deux officiers de la garde nationale[6]. Vers trois heures et quart, elle arrivait aux Invalides, où le gouverneur, le maréchal Molitor, vieux et malade, la reçut dans ses appartements. Le duc de Nemours, traversant sans encombre la rue de Bourgogne et l'Esplanade, ne tarda pas à la rejoindre[7].

La fin de la séance de la Chambre et la sortie de la duchesse rendaient inutile le déploiement des forces militaires groupées sur la place de la Concorde ou devant le Palais-Bourbon. Déjà Bedeau, ignorant ce qui se passait dans la salle des séances, avait envoyé au général Rulhières, par le lieutenant-colonel Borel de Brétizel, l'ordre de faire rentrer dans les casernes la plus grande partie des troupes[8]. Il apprit à ce moment le départ de la princesse pour l'hôtel de la Présidence et les Invalides[9]. Jugeant que son rôle était terminé, il renvoya les détachements et les voitures qui attendaient devant le perron le départ pour Saint-Cloud[10]. Puis, suivi du capitaine Fabar et de Borel de Brétizel[11], il repassa le pont de la Concorde et rentra chez lui[12].

1. Dépos. Gourgaud, n° 265.
2. Dépos. Talandier, n° 281 ; — le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 329.
3. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 330.
4. Sauzet, *ouv. cit.*, p. 335.
5. *Id.*, p. 337.
6. De Mornay, *lettre citée.*
7. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 330.
8. Dépos. Borel de Brétizel, n° 283.
9. Dépos. Bedeau, n° 264.
10. Dépos. Espivent de la Villeboisnet, n° 287.
11. Dépos. Fabar, n° 288.
12. Bedeau, *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 474.

L'émeute était définitivement victorieuse; elle pouvait désormais se développer librement sans rien qui lui fît obstacle. Le roi en fuite, la régence renversée, la Chambre dissoute, les troupes rentrées, il ne restait plus qu'un organe représentant l'ancien ordre de choses, la Chambre des pairs, et cet organe allait s'éteindre de lui-même.

Après l'abdication, les pairs s'étaient réunis en séance; n'osant tenter un dernier effort, ils attendaient, impuissants, l'arrivée de la régente. Sans rien savoir des événements qui se déroulaient à la Chambre, ils s'étaient retirés dans la bibliothèque du Palais. Après l'occupation du Palais-Bourbon, Élie Decazes, le même qui avait contribué à mettre en sûreté le duc de Chartres, accourut au Luxembourg raconter aux pairs les derniers incidents, l'invasion des bandes populaires, la retraite de la duchesse. Ces nouvelles, qui ne laissaient plus aucun espoir, décidèrent les pairs à se séparer[1].

A la Chambre cependant, les envahisseurs avaient pris la place des députés qui venaient de s'enfuir. Quelques représentants, appartenant aux partis de gauche, étaient restés à leurs bancs; une nouvelle séance, d'un caractère particulier, commença; c'est ce que le procès-verbal appelle la « séance de la Révolution du 24 février ».

Après un instant de tumulte, sur la demande d'un grand nombre de députés et d'insurgés, Dupont de l'Eure prit la présidence. Lamartine, interrompu dans son discours, n'était pas descendu de la tribune[2]. Au milieu des combattants qui se pressaient en désordre, il essayait de dominer le bruit et de proclamer un gouvernement provisoire.

VOIX NOMBREUSES : Les noms ! les noms des membres du gouvernement provisoire.

QUELQUES VOIX : Dupont de l'Eure ! Dupont de l'Eure !

D'AUTRES VOIX : Il est au fauteuil, silence ! écoutez-le ! *(Oui ! oui !)*

M. DE LAMARTINE, *au milieu du bruit* : Je vais lire les noms...

---

1. Élie Decazes, *Le 24 février...*, Paris, 1849, in-8°, p. 23.
2. Récit du *Moniteur*.

Voix nombreuses : Silence ! silence !

M. de Lamartine : Messieurs, je vais lire les noms. *(Le bruit continue.)* MM. Arago, Carnot... *(Le tumulte va toujours en croissant.)*

M. S... : Messieurs, M. Dupont de l'Eure nous préside...

Voix nombreuses : Le gouvernement provisoire !

M. S... : M. Dupont de l'Eure va nommer le gouvernement provisoire. *(De longs bravos éclatent sur tous les bancs.)*

M. Chevallier : Si vous voulez faire quelque chose, laissez donc parler.

M. Marion, *député, à M. de Lamartine* : Ne quittez pas la tribune !

Une voix : Écoutez donc la proclamation des noms !

Un homme armé d'un fusil : Nous ne demandons qu'un moment de silence ; nous voulons seulement entendre les noms des personnes qui composeront le gouvernement.

Une autre personne : Du silence dépend le salut de tous. Je le réclame pour qu'on puisse entendre M. Dupont de l'Eure.

Une voix : M. Dupont de l'Eure avant tout !

Une autre voix : Vive la République !

(Beaucoup de personnes pressent et entourent M. de Lamartine, et l'engagent à attendre le rétablissement du silence pour parler.)

Au nom du peuple ! *s'écrie l'une d'elles,* du silence ! Laissons parler M. de Lamartine.

M. de Lamartine : Un moment de silence, Messieurs. *(Le silence se rétablit un instant.)*

Messieurs, la proposition qui a été faite, que je suis venu soutenir et que vous avez consacrée par vos acclamations à cette tribune, elle est accomplie. Un gouvernement provisoire va être proclamé nominativement. *(Bravo ! bravo ! — Vive Lamartine.)*

Maintenant, Messieurs...

Voix nombreuses : Nommez-les ! nommez-les !

M. de Lamartine : On va les nommer.

(M. de Lamartine, après avoir attendu quelques instants que le calme se rétablisse, se retire sur le derrière de la tribune.)

M. Dumoulin monte à la tribune et cherche à se faire entendre, mais le bruit continuel empêche de saisir ses paroles.)

M. Dumoutier, [*un des sténographes*], *debout sur le bureau des secrétaires de la Chambre* : Messieurs, on vous demande un peu de silence pour proclamer les noms du gouvernement provisoire ; si vous ne faites silence, vous n'entendrez rien et nous n'aboutirons à rien. *(Oui ! silence !)*

M. Dupont de l'Eure : On vous propose de former le gouvernement provisoire. *(Oui ! oui ! silence !)*

Les sténographes : Silence ! On répétera les noms !

M. Dupont de l'Eure : Voici les noms ! *(Silence !)*

Voix nombreuses : Nommez ! Nommez !

M. Dupont de l'Eure : Arago, Lamartine, Dupont de l'Eure, Crémieux... *(Bruit et agitation.)*

M. de Lamartine : Silence, Messieurs ! Si vous voulez que les membres du gouvernement provisoire acceptent la mission que vous leur avez confiée, il faut au moins que la proclamation en soit faite. Notre honorable ami ne peut se faire entendre au milieu de ce bruit.

Une voix : Il faut qu'on sache que le peuple ne veut pas de royauté. La République.

Plusieurs voix : Délibérons immédiatement.

Une voix : Assis, assis, allons nous asseoir. Prenons la place des vendus.

Une autre voix : Plus de Bourbons, un gouvernement provisoire, et ensuite la République.

M. de la Rochejaquelein : Ils ne l'auront pas voté ; c'est un prêté-rendu.

Une voix : Un moment de silence, sinon nous n'aboutirons à rien.

Une autre voix : Nous demandons qu'on proclame la République.

M. Dupont de l'Eure lit successivement les noms suivants, qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes :

M. Lamartine. *(Oui ! oui !)*

M. Ledru-Rollin. *(Oui ! oui !)*

M. Arago. *(Oui ! oui !)*

M. Dupont de l'Eure. *(Oui ! oui !)*

Une voix : M. Bureaux de Pusy.

(M. Bureaux de Pusy fait un geste de refus.)

M. Dupont de l'Eure : M. Marie. *(Oui ! oui ! — Non !)*

Quelques voix : Georges Lafayette. *(Oui ! — Non ! non !)*

Voix nombreuses : La République ! la République !

Une voix : Il faut que les membres du gouvernement provisoire crient : Vive la République ! avant d'être nommés et acceptés.

Une autre voix : Je demande la destitution de tous les députés absents.

Une voix dans le peuple : Il faut conduire le gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré; pas de sang, mais nous voulons la République !

M. Bocage : A l'Hôtel-de-Ville, Lamartine en tête !

(M. de Lamartine sort de la Chambre accompagné d'un grand nombre de citoyens.)

(Après son départ, le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la Chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.)

M. Ledru-Rollin : Citoyens, vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

Voix diverses : Nous n'en voulons pas ! — Si ! si ! il en faut un !

M. Ledru-Rollin : Dans les circonstances comme celles où nous sommes, ce que tous les citoyens doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter attention aux hommes qui veulent se constituer ses représentants. En conséquence, écoutez-moi !

Nous allons faire quelque chose de grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me permettre de vous lire les noms qui semblent proclamés par la majorité. *(Silence ! Ecoutez ! écoutez !)*

A mesure que je lirai les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou qu'ils ne vous conviendront pas, vous crierez *oui* ou *non* *(Très bien! — Ecoutez !)*; et, pour faire quelque chose d'officiel, je prie MM. les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous. *(Parlez ! parlez !)*

Je lis :

Dupont de l'Eure. *(Oui ! oui !)*

Arago. *(Oui ! oui !)*

Lamartine. *(Oui ! oui !)*

Ledru-Rollin. *(Oui ! oui !)*

Garnier-Pagès. *(Oui oui ! — Non !)*

Marie. *(Oui ! oui ! — Non !)*

Crémieux. *(Oui ! oui !)*

Une voix dans la foule : Crémieux ! mais pas Garnier-Pagès. *(Si ! si ! — Non !)* Il est mort, le bon !

D'autres voix : Taisez-vous ! — A l'ordre !

M. Ledru-Rollin : Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. *(Non ! non ! — Si ! si !)*

Je demande à ajouter un mot. Permettez, Messieurs. Le gouvernement provisoire qui vient d'être nommé a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au sein du gouvernement, et prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient consacrés.

CRIS NOMBREUX : Oui ! oui ! à l'Hôtel-de-Ville !

UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE : Vous voyez qu'aucun des membres de votre gouvernement provisoire ne veut la République ! Nous serons trompés comme en 1830.

PLUSIEURS VOIX : Vive la République !

AUTRES VOIX : Vive la République et M. Ledru-Rollin ! — A l'Hôtel-de-Ville ! à l'Hôtel-de-Ville !

UN JEUNE HOMME : Ce n'est pas à l'Hôtel-de-Ville qu'est le centre du gouvernement, c'est ici !

M. Ledru-Rollin se retire suivi de plusieurs citoyens. La foule qui avait envahi la salle commence à diminuer. Un jeune homme, qui paraît être un étudiant, s'efforce, sans pouvoir y parvenir, de se faire entendre à la tribune. Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme. On crie : Vive la République ! Partons pour l'Hôtel-de-Ville !

UN JEUNE HOMME, *à la tribune* : Plus de liste civile !

UN AUTRE : Plus de royauté !

Quelqu'un appelle tout à coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la Charte, et les cris : « Il faut le déchirer ! Il faut le détruire ! » se font immédiatement entendre. Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau. Un ouvrier armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie : « Attendez ! je vais tirer sur Louis-Philippe ! » *Au même instant, deux coups de feu éclatent. Cris divers. Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune et prononce ces mots :*

Respect aux monuments ! respect aux propriétés ! Pourquoi détruire ? Pourquoi tirer des coups de fusil sur ces tableaux ? Nous avons montré qu'il ne faut pas malmener le peuple ; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire !

Ces paroles, prononcées avec énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements. On s'empresse autour du

brave ouvrier, et on lui demande son nom. Il déclare se nommer Théodore Six, ouvrier tapissier.

La salle est bientôt complètement évacuée.

Il est quatre heures passées.

Le flot d'envahisseurs se porta sur l'Hôtel-de-Ville. A plusieurs reprises, des colonnes populaires qui parcouraient Paris et élevaient partout des barricades, envahirent de nouveau le Palais-Bourbon. « Vers cinq heures, raconte le chef de bataillon de la 10e légion, Ramond de la Croisette, chargé de la surveillance de la Chambre, une colonne de deux cents hommes environ, porteurs de toute espèce d'armes, s'est présentée devant le palais en manifestant l'intention de s'y introduire. Je me suis adressé à celui qui m'a paru être le chef; je lui annonçai que le Gouvernement provisoire était à l'Hôtel-de-Ville, qu'il n'y avait plus personne à la Chambre. Les hommes de ce rassemblement me semblèrent vouloir s'en assurer par eux-mêmes; je leur proposai de les introduire, s'ils me faisaient serment de respecter la salle de l'assemblée. Ils firent le serment et le tinrent[1]. »

V

Lors de la seconde invasion, Barrot avait suivi le mouvement général et quitté la Chambre[2]. Il se rendit au ministère de l'Intérieur. Il est difficile de préciser quelles étaient ses intentions à ce moment. Il s'est efforcé, dans ses *Mémoires,* de dissimuler son véritable état d'esprit et de montrer comment les partisans de la régence ne firent rien pour imposer le gouvernement de la duchesse d'Orléans. Mais plusieurs témoignages, assez obscurs d'ailleurs, laissent au contraire pressentir une série d'intrigues et d'efforts, qui se tramèrent au ministère de l'Intérieur, pour sauver, s'il en

1. Dépos. Ramond de la Croisette, n° 616.
2. Barrot, *Mémoires,* t. Ier, p. 554.

était temps encore, la monarchie orléaniste. On comprend ainsi cette visite de Barrot au ministère, presque inexplicable autrement, et, si l'on rapproche ces témoignages des bruits rapportés à propos de l'incident Chevallier pendant la séance de la Chambre, on admettra qu'au moment où s'établissait à l'Hôtel-de-Ville le Gouvernement provisoire, les dynastiques, groupés autour de Barrot, essayèrent de rallier leurs forces et de susciter une contre-révolution bourgeoise.

Ce fut vers la garde nationale qu'ils se tournèrent comme vers le dernier soutien qui leur restait. Toutes les légions modérées, qui, la veille, avaient marché à la tête des insurgés, s'étaient trouvées, dès le matin, submergées par l'émeute et assistaient assez indécises aux progrès d'une révolution qu'elles ne désiraient point. Mais leur attitude du mercredi rendait difficile leur situation. Les dynastiques s'adressèrent à ces groupes qui n'osaient agir et s'efforcèrent de les rassembler. Les premières tentatives eurent lieu dès la fin de la séance de la Chambre. Le maréchal Bugeaud, qui, depuis l'abdication du roi, errait dans les rues pour échapper aux émeutiers, arriva, vers trois heures et demie, devant l'entrée de la Chambre. Il avait appris en route les projets des républicains et le danger que courait la régente. Il trouva dans la rue de Bourgogne un détachement de la 10e légion qui stationnait derrière ses faisceaux[1]. Il s'avança vers les gardes et, connaissant les sentiments loyalistes d'une partie de la légion, il essaya de les rattacher à la cause de la duchesse d'Orléans. Le général Oudinot, en habits civils, et M. Andryane qui sortaient à cet instant de la Chambre joignirent leurs efforts à ceux du maréchal[2]. Quelques gardes se laissèrent convaincre et la petite colonne entra dans la cour du Palais-Bourbon. Elle allait gravir les escaliers lorsqu'elle apprit les événements de la séance,

---

1. Cet incident nous est connu par deux récits : celui de Bugeaud dans sa lettre à M. Léonce de Lavergne (*La Presse*, 1er avril 1851), celui de Tocqueville dans ses *Souvenirs*, p. 80.

2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 80.

l'envahissement de l'hémicycle et la fuite de la duchesse. Ces nouvelles la dispersèrent[1].

Ce fut une manœuvre analogue que tenta Barrot. Dès son arrivée au ministère, il se mit en rapport avec Lamoricière pour essayer de soulever et de grouper tout ce qu'il pouvait y avoir de royalistes dans l'ensemble de la garde nationale[2]. Lamoricière rédigea une proclamation[3], la fit distribuer dans les mairies et s'efforça d'organiser partout des postes de résistance. Il se rendit lui-même à la mairie du X[e] arrondissement, puis à celle du XI[e 4]. Il y rencontra le colonel de la légion, Boulay de la Meurthe, qui lui donna les renseignements qu'il avait reçus sur l'installation du nouveau gouvernement. Jugeant la situation grave, Lamoricière abandonna sa tournée dans les mairies et se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville, accompagné du colonel[5].

---

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 80.

2. Ces rapports de Barrot et de Lamoricière ne sont nulle part indiqués d'une manière formelle, mais ils semblent ressortir des renseignements très épars que nous possédons sur ces incidents. Le récit de Barrot (*Mémoires*, t. I[er], p. 555) tout d'abord raconte assez nettement que, du ministère de l'Intérieur, on envoya toute une série d'émissaires dans les mairies. Dans sa conversation avec Garnier-Pagès (*Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 379), Lamoricière parle également de visites dans les mairies de la rive gauche : « va à la mairie, dixième arrondissement; organise le poste; se rend au onzième arrondissement ». Il est assez difficile d'admettre que Lamoricière ait songé à agir exactement comme Barrot, sans qu'il y ait eu entre eux une entente quelconque. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est la proclamation dont nous parlons à la note suivante.

3. Cette proclamation est conservée par Percy B. St-John qui l'a traduite en anglais (*French Revolution in 1848*, p. 128) :

« My dear comrades,

« I have been invested by the new Cabinet with the superior command « of the national guard of the Department of the Seine. By our energetic « attitude, you have asserted the triumph of liberty. You have been, and « will ever be defenders of order. I rely upon you, as you may rely upon me.

« Your comrade,

« General Lamoricière,

« Odilon Barrot. »

Rien ne fait supposer que cette proclamation soit fausse; les autres textes que cite Percy B. St-John sont généralement exacts. St-John mentionne formellement la visite de Lamoricière au ministère de l'Intérieur après la séance de la Chambre.

4. Lamoricière, conversation avec Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 379.

5. *Id.*

Barrot de son côté dépêchait dans les mairies de la rive droite des émissaires chargés de convoquer le plus rapidement possible la garde nationale tout entière[1]. Il se mit également en communication avec les Invalides, où il envoya Biesta et D'Aragon auprès de la duchesse pour demander des ordres et la tenir au courant des efforts du ministre[2].

Mais toutes ces tentatives étaient trop tardives pour compromettre la victoire des insurgés. Barrot n'avait point d'ailleurs l'énergie nécessaire à cette entreprise. Il reçut coup sur coup une série de nouvelles qui anéantirent ses résolutions. Tout d'abord la plupart des agents qu'il avait envoyés dans les mairies pour sonder les dispositions de la garde nationale lui rapportèrent qu'elle était généralement favorable à l'insurrection populaire. Berger, notamment, maire du II[e] arrondissement, répondit à Bixio, le délégué de Barrot, qu'il ne reconnaissait plus d'autre gouvernement que celui de l'Hôtel-de-Ville[3]. Sur ces entrefaites, M. de Malleville arriva de l'Hôtel-de-Ville. Garnier-Pagès l'avait prié de veiller à la sûreté du ministère de l'Intérieur. Il fit connaître à Barrot l'effervescence du peuple et l'arrivée du Gouvernement provisoire[4]. Des Invalides enfin un courrier dépêché par M. de Molitor annonça qu'une colonne d'émeutiers s'avançait dans les environs et qu'on pouvait difficilement compter sur la fidélité des soldats[5].

C'est à ce moment, semble-t-il, que Barrot perdit tout espoir. Complètement abattu, il ne songea plus qu'à se retirer de la lutte. Justement un groupe de républicains modérés pénétraient dans son cabinet. C'étaient Bethmont, Marie, Carnot[6]. Ils avaient quitté la Chambre après la proclama-

1. Barrot, *Mémoires*, t. I[er], p. 555.
2. *Id.* Une note parue dans le *Journal des Débats* du 25 février 1848 semble un écho de ces tentatives : « M. Odilon Barrot et quelques députés de la gauche se sont réunis au ministère de l'Intérieur pour s'y constituer en Gouvernement provisoire. Ils y étaient encore à 7 heures. »
3. *Id.*
4. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 263.
5. Barrot, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 555.
6. *Le Siècle*, 25 février 1848.

tion du gouvernement et accouraient au ministère pour essayer de se concilier l'ancien chef de l'opposition[1]. Barrot fut touché de leur démarche, mais il laissa percer dans sa réponse son découragement et sa fatigue. Dans une brochure écrite dans le courant de l'année 1848, Carnot a raconté cette conversation et les paroles de Barrot : « Ce qui se fait dépasse tous mes vœux, toutes mes prévisions. Je ne puis pas vous suivre ; je ne serais pour vous qu'un obstacle. Laissez-moi rentrer dans l'obscurité, du moins pour quelque temps. Mais si la France a besoin d'un soldat, vous me trouverez toujours prêt à combattre à vos côtés[2]. » Puis, après le départ des députés, il quitta le ministère et se dirigea vers les Invalides pour faire part de son échec à la duchesse d'Orléans.

Malgré la séance de la Chambre, la duchesse ne désespérait point encore de sauver la couronne de son fils. Les visiteurs étaient nombreux : Biesta et D'Aragon[3], Marbot, Chabaud-Latour, D'Elchingen[4], Gourgaud[5]. La duchesse les reçut et écouta tous leurs avis. Le duc de Nemours, au contraire, jugeait la situation sans remède. « Je considérais notre cause, dit-il dans ses *Notes*, comme complètement perdue. Je ne voyais aucun moyen, ni aucun espoir de la relever[6]. » Il apprit par un officier d'ordonnance le départ du roi de Saint-Cloud pour Versailles, et il ne chercha plus qu'à assurer la retraite et la sortie de France de la famille royale[7].

Au milieu de ces émotions, la duchesse d'Orléans fut prise d'une défaillance et elle reposait dans ses appartements

1. Note de Marie, citée par A. Chérest, *La vie et les œuvres de A.-T. Marie*, p. 116 ; — Carnot, *Récit du 25 février*, publié par M. Moysset dans *La Révolution de 1848*, t. VI, 1909-1910, p. 27.

2. *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet 1848*, Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb[53]5), p. 4.

3. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 555.

4. Le duc de Nemours, *Notes sur les événements dont j'ai été témoin* publiées par R. Bazin, *Le duc de Nemours*, p. 331.

5. Dépos. Gourgaud, n° 265.

6. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 331.

7. *Id.*

quand, vers cinq heures, Barrot se présenta[1]. Il ne dissimula rien ; il montra la dispersion et la démoralisation des troupes, l'absence de tout moyen de résistance : il indiqua la seule ressource qui restait encore à la duchesse : s'éloigner de Paris sans s'écarter trop cependant, de manière à être à portée des événements pour profiter des dissensions qui ne tarderaient pas à éclater chez les républicains[2]. Le duc de Nemours et M. de Mornay approuvèrent cette résolution[3] : la duchesse se résigna. On s'occupa dès lors d'organiser le départ. Il fut décidé que la duchesse d'Orléans et le duc de Nemours se sépareraient. M. de Mornay se chargea de conduire la princesse, 12, rue de Monsieur, chez le comte Anatole de Montesquiou, chevalier d'honneur de la reine, qui lui offrait l'hospitalité[4]. Mais elle prit à peine le temps de s'y arrêter, et, toujours accompagnée de M. de Mornay, elle partit immédiatement, avec le comte de Paris et son précepteur, M. Régnier, pour le château de la famille de Montesquiou, situé à Bligny, près d'Arpajon[5].

Le duc de Nemours s'était laissé conduire par l'ami de Barrot, Biesta[6]. En suivant un chemin différent de celui qu'avait pris la duchesse, il se rendit à l'hôtel de Montesquiou et, tandis que sa belle-sœur se dirigeait vers Bligny, il se réfugia chez Biesta, 22, rue Madame[7]. Barrot avait pris

1. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 555. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 332, place l'entrevue à 6 heures, ce qui est évidemment trop tard. Cf. De Mornay, lettre au *Journal des Débats*, 22 juillet 1849.

2. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 555-556.

3. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 332.

4. De Mornay, lettre au *Journal des Débats*, 22 juillet 1849.

5. De Mornay, *lettre citée*. C'est cette lettre qui donne le récit le plus fidèle du départ de la princesse : elle resta à Bligny jusqu'au 26 février. Ce jour-là, vers 6 heures du soir, elle partit pour rejoindre le chemin de fer du Nord en évitant Paris, par Orsay, Versailles, Saint-Germain, Asnières. Le 27, à 6 heures du matin, elle s'embarqua en chemin de fer pour Lille, puis la Belgique, d'où elle gagna Cologne sans passer par Bruxelles (1er mars). Le 2, au soir, elle arriva à Ems.

6. Le duc de Nemours, *ouv. cit.*, p. 333.

7. Pour le départ de France du duc de Nemours, cf. son récit dans ses *Notes*, p. 334 et suiv. Il resta chez Biesta jusqu'au soir du 25. Grâce à un passeport procuré par M. de Courtais, nommé commandant de la garde

congé du duc sur le boulevard des Invalides. Une fois encore il repassa au ministère de l'Intérieur avant de rentrer chez lui, rue de la Ferme-des-Mathurins[1]. Les dernières tentatives monarchiques échouaient : c'était la fin de la régence.

---

nationale, il put partir en calèche avec Biesta et D'Aragon ; il parvint à franchir les barricades qui gardaient les barrières de Paris, arriva à Boulogne où, dans la nuit du 26 au 27, il s'embarqua pour Douvres.

1. Barrot, *Mémoires*, t. Ier, p. 559.

CHAPITRE XIV

L'installation du Gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville

I. La réunion à *La Réforme* : Manifestation populaire sous les fenêtres de *La Réforme*. — Délibération pour la formation d'une liste de gouvernement. — Exclusion du nom d'Odilon Barrot. — Nomination de l'ouvrier Albert. — Choix de Caussidière pour la Préfecture de police et d'Étienne Arago pour l'Hôtel des Postes.

II. L'occupation de l'Hôtel des Postes et de la Préfecture de police : Étienne Arago à l'Hôtel des Postes. — Entrevue avec le directeur, le comte Dejean. — Arrivée de Caussidière à la Préfecture de police. — Formation du corps des *Montagnards*. — Rédaction d'une proclamation par Caussidière et Sobrier.

III. La séance du Conseil municipal : Rôle du capitaine Jourdan. — Flotard convoque le Conseil municipal. — Séance du Conseil. — Proposition de quelques membres de s'ériger en pouvoir révolutionnaire. — Discussion. — Idée d'une proclamation au peuple de Paris. — Arrivée de Garnier-Pagès, Beaumont et Malleville. — Discours de Garnier-Pagès qui annonce la régence. — Protestation des révolutionnaires. — Vote d'un décret abolissant la peine de mort. — Lecture de la proclamation au peuple. — Vote d'un décret rétablissant la Mairie de Paris. — Garnier-Pagès élu maire. — Envahissement de la salle du Conseil.

IV. Les efforts d'apaisement du maire de Paris : La foule sur la place de Grève. — Premiers efforts d'apaisement de Garnier-Pagès. — Rédaction d'une proclamation. — Débandade des municipaux sortis de la Préfecture de police. — Garnier-Pagès recueille le général Saint-Arnaud. — Arrivée de Carnot et Marie. — Rédaction d'une seconde proclamation. — Arrivée de Martin de Strasbourg.

V. L'arrivée et l'installation du Gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville : Le Gouvernement provisoire acclamé à la Chambre se rend à l'Hôtel-de-Ville. — Encombrement des quais. — Dispersion des membres sur la place de Grève. — Entrée de Ledru-Rollin. — Son discours devant le peuple dans la salle du Conseil municipal. — Discours de Lamartine. — Réunion des membres dans un salon. — On décide de rédiger une proclamation. — Texte de Lamartine. — La cohue des visiteurs. — Le Gouvernement se réfugie dans le cabinet

du préfet. — Distribution des ministères et des postes importants. — Réserves de Pagnerre et Bixio sur la proclamation de Lamartine. — On décide d'en reviser le texte. — Devant l'envahissement, le Gouvernement recule dans un salon écarté. — Invasion de l'Hôtel-de-Ville par de nouvelles bandes populaires. — Formation de corps de garde. — Assemblée populaire à la salle Saint-Jean. — Arrivée de Louis Blanc, Flocon, Marrast désignés à *La Réforme* pour le Gouvernement. — Discours de Louis Blanc à la salle Saint-Jean. — Les nouveaux membres se présentent devant le Gouvernement provisoire. — Discussion au sujet de leur admission. — Garnier-Pagès propose pour eux le titre de secrétaires. — Visite de Lamoricière qui refuse le ministère de la Guerre. — Lamartine modifie certains passages de sa proclamation. — Discussion. — Louis Blanc, Flocon et Ledru-Rollin partisans d'une proclamation immédiate de la République. — Protestations d'Arago, de Dupont de l'Eure et de Marie. — Efforts de conciliation de Crémieux, Garnier-Pagès, Lamartine. — Nouveaux changements dans le texte.

VI. La manifestation révolutionnaire et la proclamation du Gouvernement : Effervescence des insurgés qui réclament la République. — Arrivée de colonnes populaires. — Envahissement du cabinet du Gouvernement. — Menaces des insurgés. — Lamartine se rend à la salle Saint-Jean. — Son discours. — Visite de Bedeau qui accepte le commandement de la première division. — Arrivée de bandes d'émeutiers du faubourg Saint-Antoine. — Agitation à la salle Saint-Jean. — Nomination de *Délégués du peuple* pour surveiller le Gouvernement. — Efforts des membres du Gouvernement pour calmer la foule. — Sorties de Lamartine, de Louis-Blanc. — Reprise de la discussion de la proclamation. — Opinion de Ledru-Rollin, de Flocon, de Louis Blanc, de Garnier-Pagès, de Marie, d'Arago, de Dupont de l'Eure, de Crémieux, de Lamartine. — On se rallie à une formule conciliatrice de Crémieux. — Distribution de la proclamation.

Pendant que les partisans du *National* et les colonnes populaires qui avaient envahi les Tuileries triomphaient à la Chambre de la régence et des tentatives d'Odilon Barrot, les républicains plus avancés organisaient, dans les bureaux de *La Réforme*, un autre Gouvernement et occupaient les positions les plus importantes, l'Hôtel des Postes et la Préfecture de police.

I

Le combat du Château-d'Eau avait dispersé dans les environs du Palais-Royal les rédacteurs et les amis de *La Réforme*, réunis au journal depuis le matin. Après la reddi-

tion et l'incendie du corps de garde, les uns suivirent la foule vers les Tuileries, tandis que d'autres rentrèrent rue Jean-Jacques-Rousseau[1]. C'était le moment où la réunion au *National* venait de prendre fin. Parmi la foule mécontente du nom d'Odilon Barrot qu'on avait fait figurer sur la liste du Comité de direction, plusieurs insurgés eurent l'idée d'aller manifester sous les bureaux de *La Réforme*, et bientôt un rassemblement tumultueux se forma dans la rue Jean-Jacques-Rousseau[2]. Les bureaux étaient presque déserts ; il y avait là Flocon, Baune, Caussidière, De La Hodde et quelques autres[3]. Baune se mit à haranguer la foule qui stationnait sous les fenêtres[4]. A ce moment, Louis Blanc et Martin de Strasbourg arrivèrent du *National* avec la liste que l'on venait d'y dresser[5].

Depuis le différend qui séparait *La Réforme* et *Le National*, Martin de Strasbourg, « esprit à la fois très conciliant et très

1. Pour la réunion tenue dans les bureaux de *La Réforme*, les sources sont assez peu sûres. Le récit que donne Louis Blanc, soit dans ses *Pages d'histoire de la Révolution de février*, p. 17 et suiv., soit dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, t. Ier, p. 65 et suiv., est vague et erroné ; il faut le contrôler et le compléter par les témoignages suivants : Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 63 ; — une note d'Edgar Quinet, publiée par Mme Edg. Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*, p. 399 ; — les souvenirs de Percy B. Saint-John, *French Revolution in 1848*, p. 182 et suiv. ; — les récits très tendancieux de Chenu dans *Les Conspirateurs*, p. 78 et suiv. et dans sa déposition lors de l'affaire Gransménil à propos des événements de juin, Conseil de guerre de novembre 1848, dans *La Gazette des Tribunaux* du 18 novembre 1848 ; — De La Hodde, *Histoire des Sociétés secrètes*, p. 475 et suiv. On trouve enfin quelques détails assez utiles dans les lettres adressées à *La Réforme* par D... et par Martin de Strasbourg, numéro du 31 mai 1848.

2. Lettre de D..., dans *La Réforme*, 31 mai 1848.

3. De La Hodde, *Histoire des Sociétés secrètes*, p. 475.

4. Note d'Edgar Quinet, publiée par Mme Edgar Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*, p. 399.

5. C'est ici que le récit de Louis Blanc est erroné. Il prétend que la liste de *La Réforme* fut arrêtée bien avant celle qui fut acclamée à la Chambre, *Pages d'histoire*, p. 18. « On fit deux copies de la liste, ajoute-t-il, et Martin (de Strasbourg) en porta une au *National*. Je pris l'autre pour la lire au peuple. » (*Id.*). Cette manière d'expliquer les événements ne peut se comprendre. La réunion du *National* eut lieu avant la fin du combat du Château-d'Eau ; celle de *La Réforme* ne se tint qu'après l'envahissement des Tuileries. D'autre part, Louis Blanc ne parle absolument pas de son intervention dans les bureaux du *National*. Cf. chap. XIII.

ferme »[1], essayait d'opérer un rapprochement entre les deux journaux[2]. Pendant tout le mois de février, ses efforts étaient restés vains. Le 24, après la délibération dans les bureaux du *National*, il crut le moment venu de tenter une nouvelle démarche. Il partit avec Louis Blanc, de la rue Le Peletier, dans l'espoir de faire accepter aux républicains de *La Réforme* la liste qui avait été établie[3].

Une foule épaisse se pressait dans la cour de l'hôtel Bullion[4]; elle demandait à grands cris la rédaction d'une liste de gouvernement plus radicale que celle du *National* qui circulait dans les groupes[5]. Quelques insurgés montèrent dans les bureaux du journal et la délibération commença.

Une quarantaine de citoyens se trouvaient présents : Martin de Strasbourg, Louis Blanc, Flocon, Baune, Caussidière, Etienne Arago, Sobrier, De La Hodde, Chenu, Garnaux, etc...[6] Flocon prit la présidence. Il déclara tout d'abord que la situation exigeait la nomination d'un gouvernement provisoire, et il donna lecture de la liste apportée du *National*[7]. Plusieurs insurgés s'élevèrent contre le nom d'Odilon Barrot[8]. Devant ces protestations, Martin de Strasbourg prit la parole et fit valoir les raisons que l'on avait d'admettre le chef de la

---

1. L. Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. Ier, p. 64.

2. L. Blanc, *Pages d'histoire*, p. 17.

3. L. Blanc prétend que Martin de Strasbourg aurait reçu officiellement mission du *National* de négocier le rapprochement. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 66. Tout le récit très bref de son *Histoire* est fait pour dissimuler les divergences qui séparaient radicaux et réformistes : il cherche à faire croire que le Gouvernement provisoire s'organisa par un accord conscient et formel du *National* et de *La Réforme*. Le récit des *Pages d'histoire*, écrit en 1850, quoique encore bien peu exact, déforme moins les faits. Dans une lettre publiée par *La Réforme*, numéro du 31 mai 1848, Martin de Strasbourg a indiqué le véritable caractère de sa visite. « C'est de mon propre mouvement, et non pas au nom du *National*, que je me suis rendu, le 24 février, dans les bureaux de *La Réforme*. »

4. L. Blanc, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 68.

5. Lettre de D..., dans *La Réforme*, 31 mai 1848.

6. Chenu, *Les Conspirateurs*, p. 78; — De La Hodde, *Histoire des Sociétés secrètes*, p. 476.

7. De La Hodde, *ouv. cit.*, p. 477; — Chenu, *ouv. cit.*, p. 79.

8. Lettre de D..., dans *La Réforme*, 31 mai 1848.

gauche dynastique, s'il consentait toutefois à se rallier à la République[1]. Louis Blanc parla dans le même sens; il prétendit que Barrot était indispensable, que c'était une concession faite à la garde nationale[2]. « Sur ces entrefaites, raconte un insurgé, Gouache arriva : je lui remis la liste du *National*. Au premier nom, il protesta au nom de la rédaction contre la nomination de M. Odilon Barrot[3]. » Finalement Barrot fut exclu et la liste suivante adoptée : François Arago, Ledru-Rollin, Lamartine, Louis Blanc, Marie, Garnier-Pagès, Marrast, Flocon[4].

A ce moment l'idée se répandit parmi les assistants d'adjoindre un ouvrier à la liste qu'on venait d'établir. A cette proposition, les insurgés qui étaient dans la salle prononcèrent le nom d'Albert, cet ouvrier mécanicien qui, dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, s'était placé à la tête des sociétés secrètes. Plusieurs des rédacteurs ne connaissaient pas Albert[5] : l'acclamation des insurgés décida leur choix[6].

A l'instant où la séance allait prendre fin, Caussidière fit

1. Lettre de Martin de Strasbourg, dans *La Réforme*, 31 mai 1848.

2. Lettre de D..., dans *La Réforme*, 31 mai 1848.

3. Id.

4. Comme pour le Gouvernement du *National*, les listes citées pour le Gouvernement de *La Réforme* par les différents auteurs ne concordent pas. Cette variété s'explique sans doute encore par la multiplicité des listes que l'on copia après le départ des membres désignés. Cf. ce que dit Percy B. Saint-John qui entra à ce moment dans les bureaux de *La Réforme* : « At a table sat six persons writing. They were surrounded by armed men, who, cried aloud for copies of the list. The six men were writing, as fast as they could, the list, and handing it to anxious friends, who took copies, and hurried away to proclaim the names on the barricades. » (*French Revolution in 1848*, p. 183).

5. Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 68.

6. Pour la nomination d'Albert, on ne peut donner qu'un récit assez vague; nous sommes en présence pour cet incident de plusieurs versions bien différentes :

1° Tout d'abord la version généralement reproduite suivant laquelle Albert fut choisi parce qu'il entra juste au moment où l'on proposait un ouvrier; le nom de Corbon aurait même été prononcé avant celui d'Albert. Aucun des témoins oculaires dont nous avons le récit ne raconte rien de pareil. Cette version d'ailleurs est assez peu vraisemblable; Albert était

remarquer qu'il serait bon de compléter le Gouvernement en pourvoyant aux deux postes les plus importants dans les circonstances : l'Hôtel des Postes et la Préfecture de police[1]. Et aussitôt il proposa Baune pour la Préfecture de police. Baune refusa[2]. Chenu prononça alors le nom de Caussidière qui le premier avait fait la proposition[3]. Caussidière, comme Baune, se déroba ; il fit ressortir que son tempérament actif le disposait mal à ces fonctions d'administrateur[4]. Sobrier intervint dans la discussion et s'offrit[5] ; mais on réclama Caussidière avec tant d'insistance qu'il finit par se décider à la condition qu'on lui assurerait le concours de Sobrier[6]. Pour les Postes,

---

alors assez connu dans les milieux révolutionnaires pour qu'on le choisît de préférence à quelque autre.

2° La version de Louis Blanc, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. Ier, p. 68 : après la désignation du Gouvernement, Louis Blanc s'approcha d'une fenêtre et lut la liste. « Je lus les noms qui, je puis le dire, furent accueillis avec transport. Mais aussitôt un nom fut prononcé et des milliers de voix le répétèrent : « Albert ! Albert ! » Ce serait ainsi la foule qui aurait exigé l'adjonction d'Albert. Cette seconde version n'est guère plus acceptable que la première ; Albert, bien que chef du petit groupe des sociétés secrètes, n'était cependant pas assez populaire pour que la foule demandât son adjonction sur une liste de Gouvernement.

3° La version de De La Hodde, *Hist. des Sociétés secrètes*, p. 478 : Baune proposa l'inscription d'un ouvrier, et Flocon désigna Albert qui fut alors acclamé par les ouvriers présents. Bien qu'on ne puisse pas vérifier les détails fournis par De La Hodde, c'est le fond de son récit qui semble le plus vraisemblable.

Albert assistait-il à la séance ? Non, dit Louis Blanc ; oui, dit De La Hodde. Pour trancher la difficulté, il faut constater que Louis Blanc n'avait jamais vu Albert ainsi qu'il nous le dit lui-même, tandis que De La Hodde le connaissait depuis longtemps.

Louis Blanc raconte en outre qu'après le choix d'Albert, il courut au *National*, le fit ajouter sur la liste, puis revint à *La Réforme*. Cette seconde visite de Louis Blanc au *National* est possible, mais il ne dut y trouver que les insurgés qui avaient envahi les bureaux.

1. De La Hodde, *ouv. cit.*, p. 478.

2. Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 63.

3. Chenu, *Les Conspirateurs*, p. 79.

4. *Id.* ; — De La Hodde, *ouv. cit.*, p. 479.

5. Chenu, déposition lors de l'affaire Grausménil à propos des événements de juin, devant le Conseil de guerre de novembre 1848, dans *La Gazette des Tribunaux*, 18 novembre 1848.

6. Chenu, *Les Conspirateurs*, p. 79 ; — Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 63 ; — Note d'Edgar Quinet, publiée par Mme Edg. Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*, p. 399.

la désignation fut plus facile. Flocon mit en avant le nom d'Etienne Arago qui accepta[1].

II

Tandis que les membres du Gouvernement nommés à *La Réforme* s'apprêtaient à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, Etienne Arago et Caussidière se hâtèrent d'aller occuper les postes qu'on leur avait assignés.

Etienne Arago partit le premier. Dans la matinée, il avait déjà pris, pour ainsi dire, possession de l'Hôtel des Postes en désarmant le corps de garde avec l'aide de quelques insurgés[2]. Au moment où il se présenta, des gardes nationaux encombraient la cour de l'Hôtel[3]. Il annonça la mission dont il était chargé et se dirigea vers le cabinet du directeur, le comte Dejean, qui ignorait encore toute l'étendue de la révolution. Etienne Arago fit savoir au comte qu'il venait, au nom de la République, le remplacer comme directeur général des Postes. M. Dejean commença par se récrier, réclamant, pour céder la place, une nomination régulière, un ordre formel qui mît à couvert sa responsabilité. Etienne Arago insista, montrant, comme avait fait le capitaine Jourdan à l'Hôtel-de-Ville, le triomphe des insurgés et la formation imminente d'un gouvernement républicain. Il y eut un moment de silence. M. Dejean se leva enfin, mais il exigea, avant d'abandonner l'Hôtel, la signature d'Etienne Arago et la promesse qu'aucune dévastation ne serait commise dans les archives. Etienne

---

1. De La Hodde, *ouv. cit.*, p. 679; — Chenu, *ouv. cit.*, p. 79.
2. Cf. p. 226.
3. Pour l'occupation de l'Hôtel des Postes, la source unique mais assez sûre est le récit d'un rédacteur de *La Réforme* qui accompagna Etienne Arago et qui fut témoin de ses démarches. Je n'ai pu retrouver l'original de ce récit publié dans les premiers jours de la République. L'Américain Percy B. Saint-John en a donné une traduction dans les documents qu'il cite, *French Revolution in 1848*, p. 184. Les autres textes reproduits par lui étant tous authentiques, il n'y a pas lieu de suspecter ce dernier récit. C'est à ce document que sont empruntés les détails qui suivent.

Arago écrivit à la hâte quelques lignes annonçant la destitution de M. Dejean et sa propre nomination. Puis il tendit ce papier au comte qui sortit en lui recommandant de sauvegarder également ses appartements privés. Le nouveau directeur se mit aussitôt à l'œuvre; il s'agissait de rétablir, en quelques instants, le service des postes interrompu par les barricades. Il réunit les chefs de service, leur prescrivit les mesures les plus urgentes et prit toutes les dispositions nécessaires pour assurer le départ des courriers qui devaient annoncer aux départements la victoire du peuple parisien.

Peu après Etienne Arago, Caussidière, accompagné de Cahaigne, de Sobrier et quelques autres, se dirigea vers la Préfecture de police. Après le départ des troupes et du général Saint-Arnaud, les municipaux qui restaient étaient parvenus à s'enfuir sous la protection de gardes nationaux de la 11[e] légion et s'étaient réfugiés à la mairie du XI[e] arrondissement[1]. Les insurgés avaient envahi toutes les cours et s'étaient emparés des armes qu'ils avaient trouvées[2]. Mais, maintenus par le capitaine Ribeaucourt de la 11[e] légion, ils avaient respecté les bureaux[3]. C'est à ce moment que se présenta Caussidière, comme le délégué du Gouvernement provisoire[4]. Entouré des quelques révolutionnaires qui l'avaient suivi, il commença par organiser les divers services de la Préfecture[5]. Il inspecta rapidement la caisse et les dossiers

1. Dépos. Ribeaucourt, n° 623.
2. Id.
3. Dépos. Elouin, n° 642.
4. Dépos. Ribeaucourt, n° 623.
5. A partir de l'entrée de Caussidière à la préfecture, nous nous trouvons en présence des récits mystérieux et des légendes que l'on a répandus sur le compte du préfet de police révolutionnaire. La discussion de ces récits exigerait toute une étude qui dépasserait les limites de notre sujet. On n'a pas encore élucidé l'histoire de la Préfecture de police pendant le Gouvernement provisoire. Il suffit de faire remarquer ici que tous ces récits proviennent d'anciens meneurs des sociétés secretes de la Monarchie de Juillet, reconnus pour espions ou agents provocateurs grâce aux papiers trouvés justement par Caussidière. Il est difficile d'attacher de l'importance à ces pamphlets. Pour la journée du 24 février, ces accusations se réduisent au récit d'A. Chenu, *Les Conspirateurs*, 1[re] partie, Paris, 1850, in-8, où l'on peut relever

secrets qui se trouvaient dans le cabinet du secrétaire général[1] : puis il songea à rétablir une force militaire indispensable. Il chargea le capitaine Ribeaucourt et l'adjudant Caron (11e légion), qui avaient assuré l'ordre depuis le départ de Delessert, de former, avec le détachement qu'ils commandaient, une troupe de police provisoire jusqu'au lendemain[2]. Mais ce groupe de gardes nationaux ne suffisait point. Une bonne partie de la 11e légion était d'ailleurs suspecte aux insurgés. Dans l'état actuel de Paris, devant les innombrables barricades qui coupaient les rues et fermaient les carrefours, seule une troupe populaire, recrutée parmi les insurgés eux-mêmes, pouvait exercer une surveillance active et efficace. Un des membres les plus influents des sociétés secrètes, A. Chenu, venait d'entrer dans le cabinet du secrétariat général. Il arrivait de l'Hôtel des Postes où il avait aidé Étienne Arago à s'installer[3]. Caussidière le pria de convoquer au plus tôt les meneurs des groupes révolutionnaires, les chefs des barricades, et de leur demander des hommes sûrs pour former avec ces insurgés une garde civile, destinée à remplacer la garde municipale disloquée et compromise[4]. C'est ainsi qu'apparut l'idée d'une troupe de police populaire en face de la police officielle. Les insurgés réunis par Chenu dans la soirée du 24 devaient constituer le noyau de ces *Montagnards*, véritables gardes du corps de Caussidière, avec leur costume original, la blouse d'ouvrier retenue par un ceinturon[5].

---

de nombreuses erreurs. Les *Mémoires* de Caussidière, au contraire, sont vérifiés sur plus d'un point par la déposition du capitaine Ribeaucourt de la 11e légion, qui joua un rôle important dans cet épisode.

1. Caussidière, *Mémoires*, t. I, p. 68 ; — Chenu, *Les Conspirateurs*, p. 85.

2. Caussidière, *ouv. cit.*, p. 70.

3. Chenu, *ouv. cit.*, p. 83-84.

4. *Id.*, p. 84.

5. On a voulu voir dans cette formation d'un corps de gardes révolutionnaires par Caussidière un acte de méfiance vis-à-vis du Gouvernement provisoire. Comme nous l'indiquons dans le récit, Caussidière n'avait pas encore de nouvelles de l'Hôtel-de-Ville et ne pouvait avoir à ce moment aucun sujet d'inquiétude.

Depuis son entrée à la Préfecture, Caussidière n'avait aucune nouvelle du Gouvernement. Comment les membres nommés à *La Réforme* avaient-ils été reçus à l'Hôtel-de-Ville? Il ne fallait pas songer, à cet instant, à se mettre en rapport avec eux, quand on ignorait leur sort et quand il eût été dangereux d'abandonner la Préfecture. Caussidière se concerta avec Sobrier qui ne l'avait pas quitté[1]. Ils se décidèrent à agir sans attendre des ordres qui pouvaient ne pas arriver, et à faire connaître à la population les résultats de la journée. Ils se mirent à rédiger une proclamation qu'ils envoyèrent à l'imprimerie et qui fut affichée, vers 7 heures du soir, sur les murs de Paris :

Citoyens,

Un Gouvernement provisoire vient d'être installé : il est composé, de par la volonté du peuple, des citoyens F. Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon, Ledru-Rollin, Recurt, Marrast, Albert, ouvrier mécanicien.

Pour veiller à l'exécution des mesures qui seront prises par ce Gouvernement, la volonté du peuple a aussi choisi pour ses délégués au département de la police les citoyens Caussidière et Sobrier.

La même volonté souveraine du peuple a désigné le citoyen Etienne Arago pour la direction générale des postes.

Comme première exécution des ordres du Gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions, ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison ; il importe de ne pas laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le Gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques : mais en même temps il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance honorable de la garde nationale, les détenus pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

---

1. Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 71.

Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple souverain sont invitées à faire parvenir aussitôt que possible aux délégués au département de la police les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

Les délégués au département de la police.

CAUSSIDIÈRE et SOBRIER[1].

III

L'occupation de l'Hôtel des Postes et de la Préfecture de police assurait aux insurgés deux positions importantes dans les circonstances présentes. Toute l'émeute allait maintenant se concentrer à l'Hôtel-de-Ville. Pour que le triomphe du mouvement révolutionnaire fût définitif, il restait à organiser un gouvernement appelé à remplacer le pouvoir royal qui avait abdiqué depuis quelques heures. Mais, dans la précipitation de la lutte, les insurgés n'avaient pas eu le temps de se concerter; l'absence d'organisation avait empêché toute entente et toute action commune; les groupes les plus divers, combattant spontanément et sans ensemble, avaient assuré la victoire. Après la chute de la monarchie, tous ces groupes se rencontrèrent à l'Hôtel-de-Ville et s'efforcèrent, chacun de son côté, d'établir un gouvernement. Dans cette soirée du 24, quatre tentatives distinctes furent faites, au milieu d'une confusion extraordinaire, d'un tumulte indescriptible, qui rendent difficile à démêler la suite des événements; quatre gouvernements furent ébauchés : le gouvernement du Conseil municipal, le gouvernement des parlementaires, le gouvernement des socialistes et le gouvernement du peuple. De ces différentes combinaisons, deux seulement subsistèrent : celle des parlementaires et celle des socialistes, et leur fusion, dans la soirée, vers 8 heures, forma le Gouvernement provisoire.

1. Placard conservé par B. Sarrans, *Histoire de la Révolution de février 1848*, t. II, p. 31.

Après le départ de M. de Rambuteau[1], le capitaine Jourdan songea à profiter de la situation inespérée qui s'offrait à lui. Maître de l'Hôtel-de-Ville, il crut facile de se placer à la tête de tout le mouvement révolutionnaire. Parti, dans la matinée, de la mairie du VIIIe arrondissement sans dessein précis, il comprenait, par la facilité avec laquelle il avait réussi, l'absence de toute organisation dans l'émeute. Dans une salle contiguë au cabinet du Préfet, il réunit les officiers, les Polytechniciens qui l'avaient accompagné et les quelques conseillers municipaux présents. Jourdan ne dissimula point ses ambitions[2]. Il s'offrit comme chef d'un gouvernement populaire provisoire[3]. Des protestations s'élevèrent aussitôt, et, pour couper court aux visées du capitaine, Flotard proposa de réunir immédiatement le Conseil municipal, qui prendrait en main le gouvernement de la ville[4]. Il entraîna les Polytechniciens dans un cabinet voisin et les pria de porter aux membres du Conseil une lettre de convocation[5]. Vers 2 heures, une dizaine de conseillers arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville : Delestre, Lanquetin, Perier, Grillon, Pellasy de l'Ousle, Galis, Perret, Glandaz, Sanson-Davillier, Boutron-Charlard[6]. Ils vinrent se joindre à leurs quatre collègues qui assistaient aux événements depuis le matin : Horace Say, Thierry, Journet, Lejemptel[7]. Les conseillers, accompagnés de Flotard, se rendirent aussitôt dans la salle des délibérations. C'était une longue pièce carrée, éclairée par cinq fenêtres ; sur la fenêtre centrale, s'appuyait le bureau, qui comprenait trois sièges :

---

1. Cf. p. 276.

2. W. de Fonvielle, *Les journées de février 1848. La prise de l'Hôtel-de-Ville*, dans la *Revue bleue*, 4e série, t. IX, 1898, p. 232.

3. *Id.*, p. 233.

4. Flotard, *Le 24 février 1848 à l'Hôtel-de-Ville de Paris*, dans la *Revue hebdomadaire*, 2e série, t. VIII, 1901, p. 460.

5. *Id.*

6. Boutron-Charlard n'arriva que lorsque la séance était déjà commencée. Flotard, *art. cit.*, p. 462. Les noms sont cités dans le récit de Flotard, p. 461, mais ils sont défigurés ; j'ai suivi l'orthographe donnée par l'*Almanach royal* de 1847, p. 867. Cf. dépos. Delestre, n° 679.

7. Dépos. Horace Say, n° 680 ; — dépos. Richard, n° 674.

en face, deux rangées elliptiques de tables à pupitre et de fauteuils adossés à une balustrade surmontée d'un appui assez large pour qu'on pût s'y tenir debout ; au centre, un hémicycle avec, au milieu, une grande table ovale[1]. Derrière les conseillers, quatre ou cinq cents hommes, la plupart armés, avaient pénétré dans la salle, s'étaient hissés sur la balustrade, avaient envahi un coin de l'hémicycle. Le capitaine Jourdan, résolu à garder la première place, s'était précipité au fauteuil présidentiel. Il fallut un très vif débat pour le décider à céder sa place à M. Thierry[2]. Au côté du président, Flotard prit place comme secrétaire. Après être parvenu à dominer le bruit, Thierry ouvrit la séance. Il donna la parole au secrétaire, qui exposa brièvement l'objet de la réunion[3]. Le conseiller Delestre se leva ensuite pour parler. « Je rendis compte, dit-il, des mesures que j'avais prises, le matin, dans le XIIe arrondissement, et je proposai de prendre en main les rênes du gouvernement en l'absence de tout pouvoir régulier[4]. » C'était ainsi l'établissement d'une Commune révolutionnaire que proposait Delestre. Représentant du XIIe arrondissement, il avait pris une part très active aux préliminaires et aux premiers événements de la révolution[5] : dans la matinée du 24, il avait largement contribué à la victoire des insurgés dans son quartier[6]. Le projet qu'il mettait en avant avait de grandes chances de succès, à cette heure où le gouvernement des parlementaires n'était pas encore constitué à la Chambre. Des scrupules de légalité arrêtèrent plusieurs conseillers : Perret (VIIIe arrondissement), Perier (VIIe arrondissement) et Galis (IXe arrondissement) surtout se récrièrent ; ils demandèrent, avant toute discussion, à connaître quelle autorité les avait convoqués. Thierry, Horace Say,

1. La description de la salle se trouve dans le récit de Flotard, *art. cit.*, p. 461.

2. Flotard, *art. cit.*, p. 462 ; — dépos. Delestre, n° 679.

3. Flotard, *art. cit.*, p. 462.

4. Dépos. Delestre, n° 679 ; cf. Flotard, *art. cit.*, p. 463.

5. Cf. chap. Ier.

6. Cf. chap. IX.

Flotard, appuyés par Journet (IV[e] arrondissement), expliquèrent alors les événements du matin et montrèrent que le Conseil était à ce moment le seul corps de gouvernement survivant à la royauté[1]. Flotard insista : il fit ressortir combien l'instant était décisif; il invoqua la nécessité de se déclarer sans tarder. Malgré ces exhortations, Perret, Galis et Perier persistèrent à contester la légalité de la réunion. Pour mettre fin au débat, Delestre reprit la parole[2] et demanda la rédaction d'une proclamation au peuple de Paris[3]. Une commission fut immédiatement nommée et les quatre membres qui la composèrent, Delestre, Lanquetin, Pellasy de l'Ousle et Galis, se rendirent dans une petite pièce contiguë à la salle du Conseil[4]. La séance continua. Flotard et Thierry redoublèrent d'efforts pour décider l'assemblée à s'emparer du pouvoir, en réorganisant la garde nationale et le régime électoral[5]. Au moment où le Conseil hésitant semblait enfin décidé à les suivre, la porte fut violemment ouverte et une bande d'insurgés pénétra dans la salle en poussant des cris[6]. Ce flot de peuple escortait Garnier-Pagès, Gustave de Beaumont et De Malleville, qui, sur la prière d'Odilon Barrot, accouraient à l'Hôtel-de-Ville[7].

Les trois députés, en quittant le ministère de l'Intérieur, s'étaient acheminés par les quais de la rive gauche[8]. Il était à peu près deux heures et demie quand ils entrèrent à l'Hôtel-de-Ville[9]. Les sept ou huit membres du Conseil restés dans la salle accueillirent par des acclamations les nouveaux arrivants qui traversèrent l'hémicycle et vinrent s'asseoir au

1. Flotard, *art. cit.*, p. 463.
2. *Id.*, p. 464.
3. Dépos. Delestre, n° 679.
4. Flotard, *art. cit.*, p. 464.
5. *Id.*
6. *Id.*
7. Dépos. Delestre, n° 679.
8. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 168-169.
9. C'est l'heure donnée par Garnier-Pagès. « Il pouvait être trois heures », dit Jourdan dans sa déposition (n° 666). — A partir de ce moment jusqu'à l'arrivée des membres du gouvernement nommé à la Chambre, nous avons,

bureau. Garnier-Pagès prit place à côté du docteur Thierry, président, Malleville entre le président et le capitaine Jourdan, Beaumont à la gauche du capitaine[1]. Garnier-Pagès était « pâle, essoufflé, hors d'haleine »[2] ; avant de prendre la parole, il demanda un verre d'eau[3]; puis il parla : il résuma rapidement la situation ; il fit connaître la victoire générale de l'insurrection, la chute du régime de juillet, l'abdication du roi, la régence de la duchesse d'Orléans, la réunion de la Chambre[4]. En annonçant ainsi la formation d'un gouvernement régulier, Garnier-Pagès brisait tout l'espoir des révolutionnaires de l'Hôtel-de-Ville qui cherchaient à prendre en main la direction du mouvement. Des murmures violents, partis surtout des rangs du peuple pressé derrière la balustrade, interrompirent l'orateur : « Pas d'abdication! Nous n'en voulons pas! Pas de régence! A bas la royauté! A bas les corrompus! A bas les endormeurs! Pas d'Odilon Barrot![5] » Quelques insurgès abaissèrent leur fusil vers le bureau[6]. Malgré le tumulte, Garnier-Pagès continua : il confirma l'abdication et fit appel au témoignage de M. de Beaumont, qui en attesta la réalité : « J'avais l'honneur, dit-il, d'être en ce moment auprès de Sa Majesté[7]. » Cette « expression malheureuse »[8] souleva dans l'auditoire une tempête de cris : « Retournez-y! A bas les royalistes! A bas le juste-milieu![9] »

pour établir la suite des faits, deux récits essentiels : celui de Garnier-Pagès et celui de Flotard. Ils présentent des différences assez sensibles : tous deux, d'autre part, exagèrent leur rôle dans la discussion, mais la comparaison permet de reconstituer assez facilement le détail de la séance.

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 171 ; — Flotard, *art. cit.*, p. 465.

2. Flotard, *art. cit.*, p. 464.

3. *Id.*, p. 465.

4. Garnier-Pagès, *ouv. cit*., t. II, p. 172 ; — Flotard, *art. cit.*, p. 466 ; — dépos. Jourdan, n° 606. Garnier-Pagès abrège et adoucit considérablement la scène : le récit de Flotard concorde mieux avec les sentiments des insurgés qui avaient envahi la salle du Conseil.

5. Flotard, *art. cit.*, p. 465 ; — dépos. Jourdan, n° 606 ; — dépos. Malleville, n° 664 : « La foule nous répondit par les cris de : Vive la République! Nous ne voulons plus de dynastie! »

6. Flotard, *art. cit.*, p. 465.

7. *Id.*, p. 466.

8. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 172.

9. Flotard, *art. cit.*, p. 466.

A ce moment, un insurgé, debout en face du bureau, prit la parole. C'était un homme grand, à la tête chauve, au front haut et large, à la barbe rousse tombant sur la poitrine. Il était vêtu d'un paletot couleur chamois sur lequel il avait mis son équipement de garde national et son fusil en bandoulière[1]. Il s'appelait Fanjat[2]. C'était un révolutionnaire décidé qui avait pénétré dans la salle du Conseil à la suite des députés[3]. Il montra l'impossibilité d'une abdication royale : Louis-Philippe, tenant son mandat du peuple souverain, pouvait simplement être déclaré déchu, mais n'avait pas le droit de transmettre ses pouvoirs sans la volonté nationale : pour conclure, Fanjat demanda la condamnation à mort de Louis-Philippe. En réclamant cette mesure, Fanjat n'avait pour dessein que de couper court à toute délibération qui eût pu faire accepter la régence annoncée par Garnier-Pagès[4]. Il y eut un moment de stupeur générale[5]. Les conseillers municipaux protestèrent. Thierry se leva pour rejeter la proposition de Fanjat et mit aux voix un décret qui supprimait la peine de mort.

Au nom du Peuple français.

Les citoyens, réunis à l'Hôtel-de-Ville de Paris, décrètent :
La peine de mort est abolie en France[6].

Le discours de Fanjat eut pour effet de mettre fin à toute idée de gouvernement révolutionnaire formé par le Conseil municipal. Devant le danger, les membres présents se ressaisirent et M. Pellasy de l'Ousle résuma l'opinion générale en

1. Flotard, *art. cit.*, p. 466.
2. *Id.*; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 171.
3. Garnier-Pagès, *id.*
4. D'après les confidences de Fanjat à Flotard, *art. cit.*, p. 466.
5. Cf. la scène chez Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 173, et chez Flotard, *art. cit.*, p. 457. Flotard montre la proposition appuyée par le peuple.
6. Flotard, *art. cit.*, p. 468. Flotard a reproduit plusieurs proclamations, aujourd'hui introuvables ailleurs, rédigées à l'Hôtel-de-Ville dans cette après-midi du 24, et dont il avait conservé les copies.

s'écriant, monté sur une chaise qui lui servait de tribune : « Nous ne sommes qu'un pouvoir départemental, nullement un pouvoir politique[1]. »

C'est également dans ce sens que la commission avait composé la proclamation qu'on l'avait chargée de rédiger. Elle était ainsi conçue :

Le roi vient d'abdiquer. Les Chambres sont dissoutes. En l'absence de tout pouvoir régulier, le Conseil municipal s'est réuni. Il veille sur les intérêts de la grande cité et son premier besoin est de s'occuper des moyens d'arrêter l'effusion du sang.

Déjà les troupes ont reçu l'ordre de se retirer et de laisser la garde nationale exclusivement chargée du service.

Le Conseil a confiance dans le peuple.

Respect aux monuments publics et aux propriétés privées!

Là doit s'arrêter l'action du Conseil municipal. A la nation seule appartient le droit de régler son avenir.

De l'Hôtel-de-Ville, 24 février 1848, deux heures après midi.

Ont signé : MM. Horace Say, Pellasy de l'Ousle, Boutron, Perier, Glandaz, Journet, Delestre, Grillon, Sanson-Davillier, Lanquetin, Perret, Thierry, Lejemptel[2].

Delestre venait de rentrer dans la salle[3] : mais le tumulte couvrit sa voix dès qu'il commença à lire le texte de la commission. Sans insister, il cessa la lecture tandis que les cris de : République ! retentissaient au fond de la salle[4].

Flotard et Thierry voulurent risquer une dernière tentative. On pouvait encore profiter de ces dispositions des insurgés pour constituer à l'Hôtel-de-Ville un pouvoir régulier. Il s'agissait de rétablir, en dehors du Conseil municipal, l'ancienne Mairie révolutionnaire[5]. Pendant que Delestre essayait de se faire entendre du groupe des insurgés, Flotard s'approcha de Garnier-Pagès, lui fit part de son dessein et lui demanda d'accepter la fonction qu'on allait créer[6]. Garnier-

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 174.
2. *Id.*
3. Dépos. Delestre, n° 679; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 176.
4. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 176.
5. Flotard, *art. cit.*, p. 468.
6. *Id.*

Pagès consentit. Comprenant que la partie était définitivement perdue pour la régence, il traça à la hâte quelques lignes à l'adresse d'Odilon Barrot : « Le peuple est maître de l'Hôtel-de-Ville. La présence de la duchesse d'Orléans n'est plus possible. Elle y courrait les plus grands périls. On veut en ce moment que j'accepte d'être maire de Paris. »[1] Flotard se leva, réclama le silence et fit rapidement connaître le nouveau projet. Des applaudissements éclatèrent[2]. Sans perdre de temps, il fit passer au président un décret que Thierry mit aux voix :

Au nom du Peuple de Paris.
Les citoyens réunis à l'Hôtel-de-Ville décrètent :
La Mairie de Paris est rétablie[3].

Des acclamations accueillirent la lecture de ce décret et Flotard, au milieu du bruit, prononça le nom de Garnier-Pagès. Dans le tumulte, quelques cris hostiles retentirent bientôt couverts par les applaudissements et Thierry proclama Garnier-Pagès maire de Paris[4]. Garnier-Pagès prit la parole : il annonça qu'il acceptait à condition qu'on voulût bien lui promettre l'obéissance ; il proposa en même temps comme adjoints les deux députés qui l'avaient accompagné, De Beaumont et De Malleville[5]. Un murmure s'éleva dans la salle : quelques voix répétèrent les noms de Guinard, de Récurt, de Pagnerre[6]. M. de Malleville, peu disposé à accepter, jugea prudent d'apaiser la foule qui protestait déjà contre les députés. Dominant l'assemblée de sa haute taille, il déclina

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 176-177.

2. Flotard, *art. cit.*, p. 469. Parmi les assistants qui appuyèrent le projet de Flotard, Garnier-Pagès cite Corbon, Paul Meurice, etc., *ouv cit.*, t. II, p. 177.

3. Flotard, *art. cit.*, p. 469.

4. *Id.* ; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 177-178.

5. C'est dans la confusion la plus absolue que se déroule la fin de la scène. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 178, prétend que le nom de Malleville fut prononcé pour la première fois par un groupe d'insurgés « où était placé M. Corbon ». Flotard, *art. cit.*, p. 470, affirme que c'est Garnier-Pagès lui-même qui fit la proposition, ce qui est beaucoup plus vraisemblable.

6. Flotard, *art. cit.*, p. 471, ne parle pas de Pagnerre et raconte que c'est lui qui proposa Guinard et Récurt.

l'offre qu'on lui faisait et insista pour la nomination de Récurt et de Pagnerre que Thierry déclara élus[1].

Le tumulte était maintenant insurmontable. De nouveaux insurgés s'étaient glissés dans la salle et encombraient l'hémicycle. Ils réclamaient la République et un Gouvernement provisoire[2]. Un homme armé s'élança sur la table qui se trouvait devant le bureau[3]. D'une voix retentissante, il apprit au peuple la nomination à la Chambre d'un gouvernement : il cita les noms proclamés : Dupont de l'Eure, Arago, Ledru-Rollin, Lamartine, Garnier-Pagès[4], et demanda l'adjonction de membres nouveaux plus populaires et plus républicains[5]. Les derniers conseillers municipaux s'étaient retirés ; le bureau était envahi ; les cris du dehors empêchaient toute discussion. Garnier-Pagès, pour inaugurer ses fonctions de maire, chercha à gagner le cabinet du préfet. Flotard, accompagné de deux huissiers, se mit devant lui et commença à fendre la foule en criant sur son passage : « Place à Garnier-Pagès! Place au maire de Paris![6] » Le groupe sortit ainsi de la salle, tandis que l'insurgé monté sur la table de l'hémicycle continuait à pérorer[7].

IV

Depuis une heure environ, toutes les salles de l'Hôtel-de-Ville étaient occupées par le peuple. De tous les faubourgs de Paris, les insurgés se concentraient sur la place de Grève.

---

1. Dépos. Malleville, n° 664; — Flotard, *art. cit.*, p. 472; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 179.

2. Flotard, *art. cit.*, p. 472.

3. Il s'appelait Landolphe; Flotard, *art. cit.*, p. 473.

4. Dépos. Jourdan, n° 606. D'après Flotard, *art. cit.*, p. 472, ce serait Garnier-Pagès qui aurait lu la liste du Gouvernement provisoire. Le récit du capitaine Jourdan dans sa déposition est plus vraisemblable; Garnier-Pagès dit lui-même d'ailleurs qu'il ignorait la composition du Gouvernement, *ouv. cit.*, t. II, p. 269.

5. Flotard, *art. cit.*, p. 473.

6. *Id.*

7. Dépos. Jourdan, n° 606, 3 h. 1/4.

Des colonnes accouraient du Palais-Royal, des Tuileries, de la Préfecture de police[1]. Les bandes des barricades avaient envahi la salle du Trône et quelques drapeaux rouges flottaient aux fenêtres[2]. Toujours précédé de Flotard et des huissiers, Garnier-Pagès traversa difficilement cette foule houleuse[3]. Par le grand escalier, il descendit sur la place, s'arrêta sur le perron et, dans une brève harangue, annonça la déchéance de toute la famille royale[4]. Puis il remonta et s'enferma avec Flotard et quelques assistants dans le salon qui précédait le cabinet du Préfet[5].

La nécessité la plus urgente pour le moment était d'apaiser la colère du peuple déchaînée contre les municipaux qu'on voyait encore dans les rues. Sur les conseils de Flotard, Garnier-Pagès crut utile d'adresser une proclamation pour inviter le peuple à la concorde. Ce fut Flotard qui rédigea la pièce :

MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE PARIS

Citoyens,

Je confie la garde de la cité au patriotisme de tous les citoyens de la ville de Paris. Toute lutte sanglante a cessé. L'armée, le peuple et la garde nationale doivent fraterniser ensemble.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 24 février 1848.

Le Maire de Paris[6].

---

1. Flotard, *art. cit.*, p. 473.
2. Note de M. Paran, datée de 2 heures, publiée par Drevet, *ouv. cit.*, p. 25.
3. Flotard, *art. cit.*, p. 473.
4. Dépos. Richard, n° 674 ; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 180.
5. Flotard, *art. cit.*, p. 473 ; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 264 ; — dépos. Jourdan, n° 606.
6. Flotard, *art. cit.*, p. 474. Cf. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 268. La suite des événements est ici très difficile à établir. Des deux seuls récits de témoins, celui de Garnier-Pagès est un peu bref et omet quelques détails utiles ; celui de Flotard, beaucoup plus long, contient des erreurs ; c'est ainsi qu'il prétend qu'au moment de la rédaction de la proclamation citée, Crémieux et Marie se trouvaient dans le cabinet du préfet ; or, d'après Garnier-Pagès, leur arrivée n'eut lieu qu'après l'incident du général Saint-Arnaud, que les notes de M. Paran permettent de placer exactement à 3 h. 1/2 ; à cette heure, suivant Garnier-Pagès, la proclamation était déjà partie à l'imprimerie.

A peine cette proclamation venait-elle d'être envoyée dans une imprimerie voisine qu'une fusillade éclata sur la place[1]. Le peuple tirait des fenêtres de l'Hôtel sur un détachement de municipaux. C'étaient les débris de la colonne qui avait capitulé à la Préfecture de police et que conduisait le général Saint-Arnaud[2]. Attaqués sur le quai Pelletier[3], les municipaux s'enfuyaient en désordre vers l'Hôtel-de-Ville. Cette course trompa les insurgés qui, croyant à une attaque, firent feu de toutes parts sur les fuyards[4]. Quelques gardes nationaux cherchèrent à sauver les soldats désarmés. « Nous nous sommes précipités au-devant des hommes de la garde municipale.... raconte l'adjudant Gaillard de la 9e légion. Au milieu d'eux était le général Saint-Arnaud contre qui la colère du peuple s'était exaltée. »[5] « Je n'ai dû la vie, dit le général dans sa déposition, qu'à la présence d'esprit et au courage de M. Gaillard... et d'un élève de l'École Polytechnique dont j'ignore le nom. Ils parvinrent à m'emmener et à me conduire dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. »[6] Garnier-Pagès, attiré par le bruit des détonations, accourait avec Flotard. Il reçut Saint-Arnaud et les municipaux qu'il fit mettre en sûreté jusqu'au soir dans une salle écartée[7].

Garnier-Pagès remonta vers le cabinet du préfet dont il avait pris possession. Il avançait péniblement dans les couloirs encombrés d'une foule tumultueuse, lorsqu'il rencontra Carnot et Marie[8]. Dans le cabinet, où Malleville était resté, une discussion s'engagea. Carnot et Marie firent connaître à

1. Trois heures et demie. Note de M. Paran, publiée par Drevet, *ouv. cit.*, p. 25; Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 268.

2. Dépos. Saint-Arnaud, n° 280.

3. Cf. chap. XII.

4. Dépos. Lamé-Fleury, n° 501.

5. Dépos. Gaillard, n° 613.

6. Dépos. Saint-Arnaud, n° 280.

7. Id.; dépos. Gaillard, n° 613; Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 268; Flotard, *art. cit.*, p. 470.

8. Carnot, *Récit du 25 février*, dans *La Révolution de 1848*, t. VI, 1909, p. 27. Cf. également la brochure de Carnot, *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet 1848*. Paris, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb 53, 5), p. 4.

Garnier-Pagès les événements de la Chambre, la constitution du Gouvernement provisoire[1]; puis tous trois tentèrent un dernier effort pour rattacher M. de Malleville au régime révolutionnaire. Malleville refusa de nouveau[2] et se contenta d'accepter de Garnier-Pagès la mission de veiller sur le ministère de l'Intérieur[3].

Le maire de Paris proposa la rédaction d'une deuxième proclamation pour annoncer au peuple les résultats de la séance de la Chambre[4].

Marie prit la plume et écrivit :

Gouvernement provisoire.

Citoyens!

Louis-Philippe n'est plus roi!

Un Gouvernement provisoire a été nommé par le vœu national. Il siège en ce moment à l'Hôtel-de-Ville.

La nation sera consultée.

En ce moment, ce qui importe, c'est de maintenir l'ordre sans lequel il n'y a point de liberté.

Le Gouvernement provisoire compte sur la garde nationale : tous les citoyens en font partie et doivent concourir au maintien de la sécurité et de la défense du pays.

Que tout le monde veille et soit à son poste et la liberté est sauvée.

A l'Hôtel-de-Ville, le 24 février 1848.

Le Maire de Paris.

Garnier-Pagès.

Le Gouvernement provisoire se compose des citoyens :

Dupont de l'Eure.
Arago.
Garnier-Pagès.
Lamartine.
Ledru-Rollin[5].

---

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 269.
2. Carnot, *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes*....., p. 4.
3. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 269.
4. *Id.*
5. Flotard, *art. cit.*, p. 478. Le récit de Flotard est vague et pourrait faire croire que la proclamation a été rédigée beaucoup plus tard. Garnier-Pagès,

Quelques instants après la rédaction de ce placard, Martin de Strasbourg pénétra dans le cabinet du préfet. Il apportait en toute hâte la liste de Gouvernement dressée dans les bureaux de *La Réforme*[1]. Garnier-Pagès et les quelques assistants qui l'entouraient connurent ainsi, dès cinq heures, la prétention des démocrates et des socialistes d'imposer à la coterie du *National* des membres révolutionnaires; mais ils résolurent d'attendre la réunion complète du Gouvernement pour discuter cette prétention[2]. A cet instant justement les membres désignés à la Chambre commençaient à arriver.

V

Après la séance de la Chambre, un cortège s'était formé devant le Palais-Bourbon. Entourés d'une foule compacte d'insurgés, les membres du nouveau Gouvernement s'étaient mis en route vers l'Hôtel-de-Ville. Lamartine marchait en tête, escorté de quelques amis et de gardes nationaux guidés par Dumoulin qui portait un drapeau[3]; derrière lui, à peu de distance, suivaient Ledru-Rollin et Crémieux qui donnait le bras au capitaine Dunoyer[4]. Dupont de l'Eure, que l'on avait fait monter dans une voiture, restait à l'arrière du cortège[5]. L'encombrement des rues rendait la marche difficile. Lamartine semblait exténué[6]. Devant la caserne du quai d'Orsay, il

qui cite également le placard, *ouv. cit.*, t. II, p. 270, dit formellement : « Cette proclamation fut portée, vers quatre heures et demie, à l'imprimerie voisine de M. Delaguette, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie », ce qui concorde bien avec la suite des événements.

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 271.

2. *Id.*

3. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I[er], p. 185; — Veyne, *Episodes de la Révolution du 24 février 1848*, Paris, 1848, in-8, p. 20.

4. Veyne, *ouv. cit.*, p. 20.

5. Melchior Guibert, *Nouveau récit historique de la fameuse séance du 24 février 1848*, dans *Le Populaire*, 23 mars 1848. C'est à 4 heures moins le quart que le cortège quitta la Chambre, d'après M. Guibert et Crémieux, *En 1848. Discours et lettres*, p. 314.

6. Lamartine, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 187.

fut obligé de s'arrêter un instant. Comme il se trouvait presque mal, des hommes du peuple pénétrèrent dans la caserne et en rapportèrent un verre de vin qu'il but pour se remettre[1]. Crémieux aussi était épuisé; il profita de cet arrêt de la colonne pour monter dans la voiture aux côtés de Dupont de l'Eure[2]. La foule suivit la rive gauche jusqu'au Pont-Neuf, où elle traversa la Seine[3]. A mesure que l'on approchait de l'Hôtel-de-Ville, sur le quai de la Mégisserie, les barricades devenaient plus nombreuses; des amoncellements de pavés obstruaient la voie[4]. Devant ces obstacles, le cortège se disloqua; Crémieux et Dupont de l'Eure furent obligés de descendre de voiture. Dès lors, dans la cohue tumultueuse, les membres du Gouvernement furent séparés. Chacun dut se frayer péniblement un chemin pour pénétrer sur la place de Grève[5]. Les abords de l'Hôtel-de-Ville étaient couverts d'une foule épaisse, gardes nationaux en uniforme, insurgés armés qui assiégeaient les portes de l'Hôtel[6]. Les citoyens qui escortaient les députés essayèrent de percer cette foule en criant : Place au Gouvernement! Mais leur voix se perdait dans le bruit et les clameurs de la multitude[7]. Les membres du nouveau

1. M. Guibert, *art. cit.* Voici comment Lamartine transforme et dramatise ce simple incident, dans son *Histoire*, t. Ier, p. 187-188 : « Lamartine pressa le pas et s'approcha de la porte de la caserne. Il s'arrêta. Exténué depuis le matin de pensées, de paroles et d'actions, il avait soif, et s'adressant aux dragons pressés devant la grille : « Soldats, dit-il, un verre de vin! » Cette demande, répétée à l'instant par le groupe qui l'entourait, fut entendue des dragons. Ils apportèrent un verre et une bouteille; on versa le vin, Lamartine, élevant le verre dans sa main avant de boire, sourit, et, faisant allusion aux banquets, préludes et causes de la révolution : « Amis, s'écria-t-il, « voilà le banquet! Que peuple et soldats y fraternisent ensemble avec moi! » Et il but. »

2. Veyne, *ouv. cit.*, p. 20; — M. Guibert, *art. cit.*; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 188.

3. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 188; — M. Guibert, *art. cit.*

4. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 189.

5. *Id.* : « Au tournant du quai sur la place de Grève, les membres du Gouvernement se trouvèrent noyés dans une mer d'hommes. » Il était alors quatre heures et demie.

6. *Id.*; — Sarrans, *Histoire de la Révolution de février 1848*, t. II, p. 40.

7. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 189.

Gouvernement furent même accueillis à plusieurs endroits par des murmures hostiles qui ne s'apaisèrent qu'aux noms d'Arago et de Dupont de l'Eure[1].

La cohue continuait à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, encombrant d'une masse de combattants excités les cours, les escaliers, les salons[2]. Le premier qui put traverser les rangs du peuple fut Ledru-Rollin. Accompagné de Jules Favre, Félix Pyat, Grandménil, il avait quitté le cortège des députés avant le Pont-Neuf et s'était rendu séparément à l'Hôtel-de-Ville[3]. Reconnu par quelques émeutiers, il avait vu le flot des insurgés s'ouvrir devant lui. « De toutes parts, raconte un témoin, on entendit crier : « Voilà Ledru-Rollin ! « Place ! Place ! Ouvrez vos rangs ! »[4] Le député parvint ainsi jusqu'à la porte centrale. Il s'y arrêta un moment pour haranguer la foule sympathique. Une table apportée à la hâte lui servit de tribune. En quelques mots il proclama la victoire du peuple et fit connaître les noms des membres du Gouvernement[5]. Ce discours souleva l'enthousiasme des insurgés. Au milieu des applaudissements, Ledru-Rollin, porté en triomphe, fut conduit dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville[6]. Garnier-Pagès vint aussitôt le rejoindre[7], et tous deux

1. Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 40. Cf. Lamartine, *ouv. cit.* t. Ier, p. 190-191 : « Lamartine, Dupont de l'Eure, Arago, Crémieux, tantôt réunis, tantôt séparés par les mouvements involontaires, convulsifs, irrésistibles de cette foule, s'avancent ainsi obliquement vers le palais, sous une voûte de piques, de fusils rouillés, de sabres, de baïonnettes emmanchées à de longs bâtons, de coutelas et de poignards, brandis au-dessus d'eux par des bras nus, poudreux, sanglants, tremblants encore de la fièvre de trois jours de combat. »

2. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 192.

3. Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 42.

4. Drevet, *Mystères de l'Hôtel-de-Ville*, Paris, 1850, in-8°, p. 22.

5. *Id.*

6. A partir de ce moment, il devient très difficile de suivre l'enchaînement des faits. Le récit de Flotard est rempli de confusions et d'erreurs; Lamartine passe sous silence un certain nombre d'incidents. Les deux récits les plus importants sont ceux de Garnier-Pagès et de B. Sarrans; mais Garnier-Pagès simplifie beaucoup trop et Sarrans manque souvent de précision.

7. Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 271. Cf. dans son récit la scène de réconciliation avec Ledru-Rollin.

se dirigèrent vers la salle du Conseil municipal[1]. Après l'élection et la sortie du maire de Paris, une sorte de séance populaire avait continué dans le tumulte, sous la présidence de Corbon[2]. Garnier-Pagès s'était inquiété de cette assemblée révolutionnaire qui risquait de prendre des mesures violentes ; en lui faisant reconnaître le Gouvernement nommé à la Chambre, il espérait lui enlever définitivement tout moyen d'agir[3]. Au moment d'entrer dans la salle, Garnier-Pagès et Ledru-Rollin virent arriver Dupont de l'Eure et Lamartine. Séparés de leurs collègues, ils avaient été repoussés de la grande porte de l'Hôtel-de-Ville et rejetés vers une entrée plus rapprochée du quai[4], qui conduisait dans une cour sombre, encombrée de cadavres, de blessés, de chevaux et de caissons[5]. Ils s'étaient dégagés avec peine et avaient atteint le premier étage et la salle du Conseil[6].

Garnier-Pagès fit monter Dupont de l'Eure sur la table du président ; puis il s'y plaça lui-même tandis que Ledru-Rollin restait au-devant[7]. Dupont de l'Eure voulut parler, mais sa voix trop faible ne parvint pas à dominer le bruit. Ledru-Rollin prit la parole. Il raconta les événements, et, comme il venait de le faire sur le péristyle, il répéta les noms acclamés à la Chambre[8]. Quelques voix interrompirent l'orateur et réclamèrent la proclamation de la République. Ledru-Rollin

1. Et non pas dans la salle Saint-Jean, comme le dit Sarrans (*ouv. cit.*, t. II, p. 42), qui confond avec les scènes qui vont se passer un peu plus tard.

2. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 272.

3. C'est ce qui ressort d'un passage de son récit, *ouv. cit.*, t. II, p. 272.

4. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 191.

5. *Id.*, p. 192.

6. Sarrans, qui accompagnait Lamartine, parle, dans son récit, de deux réunions : l'une à la salle Saint-Jean, où Ledru-Rollin prononça un discours ; l'autre à la salle du Conseil municipal, où parla Lamartine. Garnier-Pagès n'en indique qu'une seule, à la salle du Conseil, et son récit peut difficilement être mis en doute. Il ne signale pas la présence de Lamartine, mais le témoignage de Sarrans est formel. Lamartine ne relate aucun de ces incidents et commet ici d'assez nombreuses erreurs.

7. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 273.

8. *Id.*

répondit, suivant l'idée générale des députés qui avaient contribué à la chute de Louis-Philippe, que seule une Assemblée constituante aurait le pouvoir de faire cette proclamation, mais qu'il espérait que la nation souveraine établirait la République[1]. La divergence d'opinions se manifestait ainsi dès ce moment entre les groupes révolutionnaires qui désiraient une proclamation immédiate de la République et les membres du Gouvernement provisoire qui reculaient, même en la désirant, devant la responsabilité de cette proclamation. Le discours de Ledru-Rollin ne contenta pas l'assemblée ; au fond de la salle se dressèrent des écriteaux où des ouvriers avaient écrit : Vive la République![2] Lamartine parla à son tour ; sans s'engager plus explicitement, il célébra la victoire du peuple et sa souveraineté reconquise[3]. Puis les membres du Gouvernement quittèrent la salle.

A peine dans les couloirs, ils retombèrent dans le remous de la foule qui les sépara de nouveau. Ce fut Flotard qui, connaissant les recoins de l'Hôtel-de-Ville, parvint à les dégager un à un et à les conduire dans le salon de réception qui précédait l'ancien cabinet du préfet[4]. Presque aussitôt Crémieux entra[5]. Garnier-Pagès et Marie contestèrent d'abord sa nomination, puis s'inclinèrent devant ses explications[6]. Derrière Crémieux, Arago se présenta[7]. Les membres, cette fois au complet, décidèrent alors de publier une proclamation officielle pour annoncer la Révolution et la formation d'un Gouvernement provisoire : on chargea Lamartine de la rédaction. Au bout d'un moment, il présenta le texte suivant :

1. *Id.*; — Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 42.

2. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 274.

3. Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 42.

4. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 274 ; — Flotard, *art. cit.*, p. 476 ; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 193.

5. Crémieux, *En 1848. Discours et lettres*, p. 135. Entre 5 heures et 5 heures et demie, d'après Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 275.

6. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 315-316.

7. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 275.

Au peuple français !

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui, en laissant derrière lui une traînée de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en Juillet. Mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, le progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

Un Gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence de la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et organiser la victoire nationale. Il est composé de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand le sang coule, quand la capitale de la France est en feu, le mandat du Gouvernement provisoire est dans le péril et dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire et républicain proclamé par le Gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

Français ! donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France. Préparez-vous, par l'ordre et par la confiance en vous-mêmes, aux institutions fortes que vous êtes appelés à vous donner.

Le Gouvernement provisoire déclare que la forme républicaine est adoptée provisoirement par le peuple de Paris et par lui, mais que le peuple de Paris ni le Gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens consultés en assemblées primaires sur la forme définitive de leur gouvernement.

L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent :

Le gouvernement de la nation par elle-même :

La liberté, l'égalité, la fraternité pour principes :

Le peuple pour devise et pour mot d'ordre :

Voilà le gouvernement que la France se doit à elle-même et que tous nos efforts vont tendre à lui assurer.

L'ère du peuple s'est ouverte le 24 février 1848[1].

---

1. Ce texte est conservé par Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 275.

Ce texte fut accueilli par tous sans objection. Ledru-Rollin demanda simplement qu'à la place de la phrase : le Gouvernement provisoire déclare que la forme républicaine est adoptée provisoirement..., on mît : le Gouvernement provisoire déclare que la République... Lamartine accepta la rectification et la proclamation fut envoyée à l'imprimerie[1].

Le salon où discutaient les membres du Gouvernement provisoire avait été peu à peu envahi par une foule de visiteurs. Tous ceux qui avaient joué un rôle dans l'opposition pendant les dernières années étaient accourus à l'Hôtel-de-Ville dès l'annonce de l'abdication. Quelques légitimistes, groupés autour de M. de la Rochejaquelein, s'étaient joints aux républicains[2]. Vers 7 heures, l'encombrement était tel que les membres du Gouvernement, pressés dans la foule, pouvaient à peine délibérer. Ils décidèrent de s'enfermer dans le cabinet du préfet[3]. Flotard, Carnot, Courtais, Pagnerre et Bixio les suivirent. Des meubles furent poussés contre la porte et quelques assistants se groupèrent au-devant pour la protéger[4].

A l'abri pour un moment dans ce cabinet, le Gouvernement s'occupa sans tarder de l'organisation des ministères[5].

---

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 277-278.

2. *Id.*, p. 278 ; Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 46 ; Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, p. 106 et suiv. ; E. Quinet, note publiée par Mme E. Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*, p. 401 et suiv. ; Victor Hugo, *Choses vues, nouvelle série*, p. 167 ; A. Delvau, *Histoire de la Révolution de février*, p. 239 et suiv. Parmi les visiteurs, Garnier-Pagès cite le général Poré, Duvivier, Courtais, Bastide, Buchez, Recurt, Barthélemy-Saint-Hilaire, Ch. de Lesseps, Bixio, Legendre, Sarrans, Hetzel, Pagnerre, Thomas, Dornès, Payer, E. Grégoire, Duclerc, Degousée, Jean Reynaud, Pascal Duprat, Jules Favre, Martin de Strasbourg, Ch. Blanc, Michelet, Bocage, Eugène Pelletan, Corbon, etc...

3. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 278.

4. *Id.*, p. 279 ; Flotard, *ouv. cit.*, p. 476.

5. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 276. Pour cette délibération du Gouvernement provisoire, la source presque unique est Garnier-Pagès. Il faut y joindre quelques rares renseignements dans les récits de Flotard, Crémieux, Lamartine. Pour toutes les délibérations du Gouvernement, Garnier-Pagès a utilisé les procès-verbaux officiels, conservés aux Archives de la Chambre, dans le dossier de la Commission d'enquête sur les journées de mai et de juin, et retrouvés par M. Ch. Seignobos (Cf. *Revue d'histoire*

La première question posée fut de savoir si les membres du Gouvernement exerceraient en même temps les fonctions de ministres. Crémieux soutint et fit accepter cette solution qui lui paraissait plus simple :[1] mais on décida de leur donner le titre de ministres provisoires. Crémieux prit la plume[2]. Sur la proposition de Pagnerre, on offrit la présidence du Conseil sans portefeuille à Dupont de l'Eure[3]. Marie fut désigné pour les Travaux publics qu'il avait demandés, Lamartine pour les Affaires étrangères. Crémieux écrivit son nom en face du ministère du Commerce. Pour l'Intérieur, le choix fut plus difficile. Crémieux proposa Ledru-Rollin. Garnier-Pagès fit alors observer que les études de Ledru-Rollin semblaient le désigner plutôt pour la Justice, et il mit en avant le nom de Crémieux[4]. Marie et Pagnerre appuyèrent les observations

moderne et contemporaine, t. VII, 1905-1906, p. 580-597). Pour la séance du 24, il existe comme procès-verbal une sorte de cahier intitulé : *Séance permanente du 24 février, 4 heures du soir, au 27 février*. Ce n'est pas un véritable procès-verbal (Cf. Seignobos, *art. cit.*, p. 582); c'est une pièce rédigée après coup à l'aide du *Moniteur*. Ce document n'a pu être utile à Garnier-Pagès dont le récit est beaucoup plus circonstancié. Deux passages de son *Histoire* indiquent comment il a rédigé ce récit : « M. de Lamartine parla le dernier. J'extrais son opinion des formules qu'il a consacrées lui-même en les imprimant » (t. II, p. 344) : et plus loin, en précisant davantage : « Telle fut cette délibération mémorable. Je l'ai scrupuleusement recueillie dans mes notes, dans mes souvenirs, dans les souvenirs et dans les notes de mes collègues » (t. II, p. 347). Ces notes de collègues sont très probablement des notes de Pagnerre que l'on parviendra peut-être à découvrir aux Archives de la Chambre. Pour juger du degré de précision que peuvent présenter ces notes, il faut bien se rendre compte des conditions mêmes de la délibération. Dans toute la première partie, il n'y eut pas séance à proprement parler; ce fut un conciliabule tumultueux, dont il fut difficile de noter les incidents. Le témoignage de Lamartine est formel à ce sujet : « Il n'y eut à cet égard ni délibération ni scrutin; tout se fit du premier mouvement, de concert et d'acclamation. » (*Histoire*, t. I, p. 195). Une discussion plus régulière ne s'établit, comme le montre la suite du récit, que vers 11 heures. On constate justement qu'à partir de ce moment le texte de Garnier-Pagès devient beaucoup plus précis; il indique nettement le tour de parole, et cite des phrases très probablement recueillies pendant la séance. Pour cette partie, son récit tient presque lieu d'un procès-verbal.

1. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 322.

2. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 280. « C'est moi qui proposais », dit Crémieux, *ouv. cit.*, p. 323.

3. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 322; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. I, p. 196.

4. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 280, ne le dit pas, mais c'est ce qui

de Garnier-Pagès[1]. Ledru-Rollin accepta la Justice. Crémieux insista de nouveau : il montra la nécessité de placer à l'Intérieur l'homme qui représentait le mieux le mouvement du 24 février. Après quelques minutes d'hésitation, Ledru-Rollin prit l'Intérieur[2]. La Justice revenait ainsi à Crémieux : on en détacha les Cultes qu'on remit à l'Instruction publique. Le nom d'Arago fut d'abord prononcé pour ce dernier ministère : mais, après réflexion, on lui réserva plutôt la Marine et l'on donna l'Instruction publique à Carnot[3]. Pour le Commerce, Marie proposa Bethmont qui fut accepté.

Deux ministères avaient été réservés : les Finances et la Guerre. Pour les Finances, le nom du banquier Goudchaux fut suggéré et accepté. Un message lui fut immédiatement adressé[4]. Pour la Guerre, le choix du Gouvernement se fixa sur Lamoricière, à qui Garnier-Pagès envoya un billet pour le convoquer à l'Hôtel-de-Ville. On s'occupa également du gouvernement de l'Algérie et l'on tomba d'accord sur le nom du général Cavaignac prononcé par Pagnerre. Garnier-Pagès fut maintenu dans ses fonctions de Maire de Paris avec Recurt et Guinard pour adjoints. Flotard fut chargé du Secrétariat général de la Préfecture de la Seine. Un certain nombre d'autres nominations importantes furent signées en même temps : Saint-Amant, gouverneur des Tuileries ; Dumoulin, gouverneur du Louvre ; Courtais, commandant supérieur de la garde nationale[5].

---

ressort du récit de Flotard qui montre Crémieux candidat au ministère de l'Intérieur, *art. cit.*, p. 477. Cf. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 323 : « Entre Ledru-Rollin et moi, il y eut un peu d'hésitation pour l'Intérieur. »

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 281.

2. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 323.

3. Carnot, *Récit du 25 février*, dans *La Révolution de 1848*, t. VI, 1909, p. 29.

4. *Id.*, p. 28. Goudchaux accepta dans la nuit. Cf. R. Lazard, *Michel Goudchaux (1797-1862), son œuvre et sa vie politique*, Paris, 1908, in-8.

5. Sur le refus du colonel Brice, si l'on en croit le récit de Flotard, *art. cit.*, p. 484. Il ne semble pas, quoi qu'en dise Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. Ier, p. 198, qu'il y eut de nomination officielle pour Pagnerre, qui remplit les fonctions de secrétaire général du Gouvernement avec l'aide de Barthélemy-Saint-Hilaire.

Cette distribution des ministères achevée, Pagnerre et Bixio formulèrent, devant le Gouvernement, quelques réserves sur le texte de Lamartine envoyé à l'imprimerie. La proclamation de la République qu'il contenait était, suivant eux, une atteinte directe à la souveraineté nationale. Dupont de l'Eure, Arago, Marie, la fraction modérée du Gouvernement, appuyèrent ces observations et firent décider de soumettre le placard à une nouvelle délibération[1]. Pagnerre et Bixio furent chargés d'aller retirer le manuscrit de l'imprimerie. Les envoyés se heurtèrent d'ailleurs à la résistance des imprimeurs, qui déclarèrent qu'ils porteraient eux-mêmes le document au Gouvernement provisoire[2].

Cette séance avait duré près d'une heure. Depuis quelque temps, la porte du cabinet avait été forcée et des groupes bruyants avaient envahi l'étroite pièce. « On ne pouvait s'entendre, à peine se voir », dit Garnier-Pagès[3]. De nouveau, le Gouvernement recula vers l'arrière-cabinet. C'était un recoin trop exigu et trop obscur pour siéger[4]. Flotard eut alors l'idée de conduire le Gouvernement dans le cabinet du secrétaire général, au fond d'un couloir, à l'angle nord du bâtiment. Deux pièces précédaient le salon. Il y établit des Polytechniciens et quelques insurgés armés pour maintenir le flot des envahisseurs[5].

Le nombre des émeutiers augmentait en effet de minute en minute. Par longues colonnes pressées, ils débouchaient sur la place de Grève et envahissaient toutes les salles de l'Hôtel-de-Ville[6]. Ces bandes populaires n'avaient pas tardé, comme aux Tuileries, à s'organiser en postes de garde qui s'étaient

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 286.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. Flotard, *art. cit.*, p. 477.
5. *Id.*, p. 478.
6. L'invasion des bandes populaires est un des incidents les plus obscurs de la soirée. Nous avons essayé de distinguer dans cette confusion les mouvements principaux ; mais, dans les scènes suivantes, il faut sans cesse se représenter l'envahissement continuel de l'Hôtel-de-Ville, le tumulte général, la cohue des insurgés et des visiteurs dans toutes les salles.

disséminés dans l'Hôtel, sans ordre, au hasard de l'occupation. Les insurgés les plus actifs en avaient pris le commandement, et l'un d'eux, nommé Drevet, se mettant à la tête de cette milice improvisée, avait établi entre ces postes une sorte d'entente[1]. L'Hôtel-de-Ville se trouvait ainsi occupé militairement par les bandes populaires qui sauvegardaient et surveillaient à la fois le Gouvernement provisoire. Drevet a donné, d'après des notes prises sur le moment, le relevé des postes tels qu'il les trouva vers les 8 heures du soir : grand poste, 91 hommes, — poste du corridor des archives, 20 hommes, — poste de la salle des morts, 19, — poste de l'entrée principale, 11, — poste de la porte du préfet, 14, — poste des écuries, 4, — poste des archives, 19, — poste du secrétariat général, 9, — poste du Gouvernement provisoire, 7, — poste de l'orangerie, 7, — poste de l'artillerie, 23[2]. Ces corps de garde se transformèrent rapidement en véritables réunions publiques où, toute la soirée, des orateurs ne cessèrent de réclamer en termes violents la proclamation de la République. Tous les groupes qui se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville furent obligés de franchir, souvent péniblement, ces postes et ces réunions installés à toutes les issues. C'est ainsi que, vers 8 heures, le colonel Denizet, qui s'était trouvé mêlé aux événements du XII[e] arrondissement[3], et qui s'avançait en uniforme à la tête d'une délégation de gardes nationaux, fut traîné devant un de ces postes, où il dut subir une sorte d'interrogatoire[4]. Malgré la précision de ses réponses, on le

1. Drevet, *Mystères de l'Hôtel-de-Ville. Révélations de Drevet père*, Paris, 1850, in-18, p. 19.

2. Drevet, *ouv. cit.*, p. 19, note 1. Drevet prétend que c'est lui qui proposa l'organisation en garde civique et en postes ; mais il semble plutôt que, dans le tumulte, cette formation ait été spontanée, comme aux Tuileries. Sur la constitution de ces postes de garde, cf. la déposition de Joseph Delpech, bijoutier, devant la Haute-Cour de Bourges, audience du 13 mars 1849, *Gazette des Tribunaux*, n du 14 mars 1849. Delpech commandait le poste de la salle des Morts.

3. Cf. chap. IX.

4. L'incident est raconté par Denizet, qui décrit l'aspect de ces corps de garde, *Saint-Jacques et Panthéon. Un épisode du 24 février 1848*, Paris, 1848, in-8 (Bibl. nat., Lb[4], 5067), p. 10.

conduisit à la salle Saint-Jean, où les chefs populaires, les meneurs des barricades formaient comme un État-major. C'était là que s'étaient groupés, au milieu d'une foule compacte, les plus exaltés des révolutionnaires[1]. Dans des discours violents qui se perdaient dans le tumulte général, on critiquait la constitution du Gouvernement provisoire, le choix d'anciens membres de l'opposition parlementaire qui n'avaient pris qu'une part indirecte à l'émeute[2]. Le colonel Denizet parvint cependant à convaincre les insurgés de ses sentiments républicains.

A ce moment, un remous se produisit sur la place de Grève. C'étaient les membres désignés pour le Gouvernement dans les bureaux de *La Réforme* qui essayaient de pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville. Le révolutionnaire Lagrange les avait précédés[3]. Il avait gagné la salle Saint-Jean et, connu des principaux émeutiers, s'était efforcé d'organiser, au profit des démocrates, cette assemblée populaire[4]. Il s'était investi lui-même du titre de gouverneur de l'Hôtel-de-Ville[5] et s'était adjoint un certain Beaumont comme commandant en second[6]. Il vint à la rencontre des rédacteurs de *La Réforme*, Louis Blanc, Flocon et de Marrast, pour les introduire dans l'Hôtel. Louis Blanc avait revêtu l'uniforme de garde national[7]. Sa petite taille l'empêchait de se frayer un chemin à travers la foule. Quelques ouvriers qui l'avaient reconnu le saisirent, le placèrent sur leurs épaules et le portèrent ainsi jusqu'à la salle Saint-Jean[8].

La nuit était complètement venue. Pour éclairer l'assem-

1. Denizet, *ouv. cit.*, p. 10.

2. *Id.*

3. Conversation de Lagrange avec Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 382.

4. *Id.*

5. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 287.

6. Déposition de Beaumont devant la Haute-Cour de Bourges, audience du 12 mars 1849, *Gazette des Tribunaux*, n du 13 mars 1849.

7. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. Ier, p. 74.

8. *Id.*, p. 72.

blée, on avait allumé des torches et des flambeaux [1]. Louis Blanc prit la parole : aux applaudissements des insurgés, il se déclara nettement pour la République : il ajouta qu'à côté de la question politique, il fallait envisager les réformes sociales et songer à organiser le travail [2]. Flocon développa les mêmes idées que Louis Blanc ; il rappela le choix de l'ouvrier Albert, qui montrait bien l'intention des démocrates de donner au Gouvernement une orientation sociale [3]. Un des insurgés répondit enfin et approuva le langage des orateurs [4].

Louis Blanc, Flocon, Marrast sortirent de la salle Saint-Jean et parvinrent, à travers l'encombrement des couloirs, jusqu'au cabinet où délibérait le Gouvernement. Les Polytechniciens qui montaient la garde à la porte se rangèrent pour les laisser passer [5]. Louis Blanc annonça qu'il avait été désigné, avec ses collègues, dans les bureaux de *La Réforme*, pour faire partie du Gouvernement, et que ce choix avait été ratifié par les acclamations du peuple à la salle Saint-Jean [6]. Les membres déjà investis parurent surpris de cette prétention [7]. Arago surtout se montra piqué de la réclamation de Louis Blanc [8]. Il répliqua d'un ton irrité que le Gouvernement était constitué et qu'il suffisait des sept membres désignés à la Chambre [9]. Louis Blanc s'apprêtait à répondre, lorsque Garnier-Pagès proposa d'accueillir les nouveaux venus en qualité de secrétaires avec voix consultative [10]. Flocon, Marrast et Louis Blanc s'inclinèrent ; ils demandèrent simplement l'adjonction de l'ouvrier Albert, qui fut acceptée [11].

---

1. Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 74.
2. *Id.*
3. *Id.*, p. 75.
4. *Id.*
5. *Id.*
6. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 287 ; Flotard, *art. cit.*, p. 480.
7. Crémieux, *En 1848. Discours et lettres*, p. 317.
8. Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 76.
9. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 287.
10. Flotard, *art. cit.*, p. 480. Peu après, cette voix consultative fut changée en voix délibérative.
11. Flotard, *art. cit.*, p. 481 ; Crémieux, déposition devant la Commission d'enquête sur les journées de mai et de juin, t. Ier, p. 266. L'incident est

Au moment où les membres du Gouvernement, définitivement constitué, allaient reprendre leur délibération interrompue, le général Lamoricière entra. Il avait reçu le billet envoyé par Garnier-Pagès et accourait à l'Hôtel-de-Ville[1]. Depuis l'échec de sa tentative en faveur de la régence dans les arrondissements de la rive gauche[2], il avait erré, sans dessein précis, du ministère de l'Intérieur à l'Hôtel-de-Ville. Vers 6 heures, il avait essayé vainement de traverser la foule qui stationnait sur la place de Grève et de parvenir jusqu'au Gouvernement provisoire. Mais, arrêté par une bande d'émeutiers, il lui était arrivé la même aventure que le matin au Château-d'Eau[3] : entraîné dans un cabaret voisin, il avait été retenu prisonnier; l'intervention de quelques insurgés qui le connaissaient l'avait enfin fait relâcher. Puis, après avoir eu avec le général Bedeau une courte conversation, il s'était rendu de nouveau à l'Hôtel-de-Ville[4]. Les membres du Gouvernement provisoire lui demandèrent d'accepter la lourde

---

assez obscur. Louis Blanc, *Histoire*, t. Ier, p. 76, dit simplement : «... Aussi n'y eut-il point de débat. Seulement, de cet air amical et familier qui lui est propre, M. Garnier-Pagès laissa échapper, en l'appliquant à MM. Marrast, Flocon et moi, le mot *secrétaires*, qui semblait se rapporter à nos habitudes, plus spéciales, d'écrivains. » Crémieux, dans sa déposition et dans son livre (p. 317), Flotard, dans son récit, confirment le texte de Louis Blanc. Garnier-Pagès complique un peu la scène, poussé peut-être par un certain sentiment d'hostilité vis-à-vis de Louis Blanc (*ouv. cit.*, t. II, p. 288). Il prétend qu'il repoussa fermement la réclamation de Louis Blanc, qu'il se borna à lui proposer « purement et simplement » le titre de secrétaire. Louis Blanc aurait d'abord refusé et ne se serait décidé que devant l'attitude conciliante de Marrast et de Flocon; il aurait alors demandé, pour compenser, l'adjonction d'Albert.

Le rôle d'Albert reste d'ailleurs difficile à démêler. Dans les récits de Louis Blanc, Crémieux, Flotard il n'est nullement question de lui. Son nom ne figure pas sur les premiers décrets du Gouvernement; le 25 seulement, on le voit ajouté à ceux des trois secrétaires; mais il est cependant probable qu'on avait parlé de lui dès le 24. Il ne semble pas être venu à l'Hôtel-de-Ville dans la soirée du 24, quoi qu'en dise Lamartine qui le montre suivant Louis Blanc (*Histoire*, t. Ier, p. 236).

1. Conversation de Lamoricière avec Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 379.

2. Cf. p. 413.

3. Cf. chap. XI.

4. Conversation avec Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 379.

tâche du ministère de la Guerre ; ils lui annoncèrent en même temps la nomination de Courtais au commandement en chef de la garde nationale[1]. Lamoricière remercia, mais refusa en montrant que sa situation du matin ne lui permettait pas d'accepter ; il prétendit d'ailleurs que son long séjour en Afrique et son peu d'ancienneté dans le grade de général ne lui avaient pas donné la possibilité de connaître suffisamment le personnel de l'armée ; il conseilla le général Bedeau, plus propre aux affaires administratives, et demanda pour lui le commandement d'une division militaire aux frontières[2].

Lamoricière sorti, on reprit la discussion de la proclamation qu'on avait rapportée de l'imprimerie. Lamartine venait d'en modifier certaines formules. Du quatrième paragraphe, il avait retranché : *Quand le sang coule...* ; plus loin, il avait effacé : *dans le péril*, et, à la fin du paragraphe, le mot *républicain*. Le sixième paragraphe tout entier était transformé : à la rédaction primitive, Lamartine proposait de substituer le texte suivant :

Bien que le Gouvernement provisoire agisse uniquement au nom du peuple français et qu'il adopte la forme républicaine, ni le peuple de Paris, ni le Gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens, qui seront consultés sur la forme définitive du gouvernement que proclamera la souveraineté du peuple[3].

Immédiatement la discussion s'engagea[4]. Louis Blanc s'éleva avec énergie contre le paragraphe modifié par Lamar-

1. *Id.*, p. 379 et p. 297.

2. Conversation avec Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 380 ; — Carnot, *Récit du 25 février*, dans *La Révolution de 1848*, t. VI, 1909, p. 30 ; — Flotard, *art. cit.*, p. 484.

3. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 290.

4. Pour cette discussion, les sources sont : Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 290 et suiv. ; — Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 82 et suiv. ; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 215 et suiv. ; — Crémieux, *ouv. cit.*, p. 319 et suiv. ; — Flotard, *art. cit.*, p. 486 et suiv. ; — Carnot, *art. cit.*, p. 31 et suiv. Louis Blanc, Lamartine, Crémieux, Carnot sont vagues et ne font que résumer des opinions générales. Nous suivons de près Garnier-Pagès qui, à défaut d'un procès-verbal régulier, devait avoir, comme nous l'avons indiqué, des notes pour la rédaction de son récit.

tine[1]; il signala l'équivoque et l'indécision que la proclamation allait créer, la possibilité pour les départements de rétablir la monarchie contre laquelle tout le peuple de Paris avait marché. « Il était impossible, en tout cas, écrit-il dans son *Histoire*, que les mots « quoique le Gouvernement provisoire *préfère* la forme républicaine » fussent maintenus : je les biffai et leur substituai, sur le manuscrit même, ceux-ci, beaucoup plus explicites : « Quoique le Gouvernement provisoire *soit pour* un gouvernement républicain[2]. » Flocon et Ledru-Rollin appuyèrent les observations de Louis Blanc et demandèrent avec lui la proclamation immédiate et sans réserve de la République[3]. Arago, Marie et Dupont de l'Eure protestèrent contre ce projet, qui leur paraissait une véritable usurpation[4]. Entre les deux avis, Lamartine, Garnier-Pagès, Crémieux et Carnot hésitaient. D'instant en instant, la discussion devenait plus violente[5]. Louis Blanc, monté sur un fauteuil, pérorait avec animation[6]. Arago, irrité déjà par l'arrivée des démocrates de *La Réforme*, répliquait nerveusement[7]. Devant l'insistance de Louis Blanc, il parla de se retirer[8]. Dupont de l'Eure s'était assis avec Flotard dans l'embrasure d'une fenêtre et Marrast, épuisé de fatigue, s'étendit sur un canapé sans prendre part au débat[9]. Garnier-Pagès, Lamartine et Crémieux parvinrent à apaiser Arago et Louis Blanc et une délibération plus régulière commença[10]. Chaque groupe reprit les arguments exposés déjà dans le tumulte[11]. Pendant

1. Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 85.
2. T. Ier, p. 85.
3. *Id.*; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 291; — Flotard, *art. cit.*, p. 486.
4. *Id.*
5. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 321; — Carnot, *art. cit.*, p. 32.
6. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 291.
7. *Id.*
8. *Id.*, p. 292; — Carnot, *art. cit.*, p. 32; — Crémieux, *ouv. cit.*, p. 320.
9. Flotard, *art. cit.*, p. 487; — Carnot, *art. cit.*, p. 32.
10. Flotard, *art. cit.*, p. 487 : « Après des pourparlers sans suite..., on reprit place au bureau. »
11. On trouvera le développement de ces arguments dans les *Histoires* de Garnier-Pagès, t. II, p. 292 et suiv.; de Louis Blanc, t. Ier, p. 83 et suiv.; de Lamartine, t. Ier, p. 218 et suiv.

près d'une demi-heure, on chercha de part et d'autre à se convaincre sans arriver à aucune entente. Lamartine suggéra une troisième variante pour concilier les deux avis; à la place de cette phrase : Bien que le Gouvernement provisoire agisse uniquement au nom du peuple français, et qu'il adopte la forme républicaine...... il écrivit : Bien que le Gouvernement provisoire agisse uniquement au nom du peuple français, bien qu'il soit de cœur et de conviction pour le gouvernement républicain[1]..... Cette nouvelle formule ne fut pas mieux accueillie que les précédentes.

VI

L'écho de cette discussion et du conflit qui séparait les membres du Gouvernement s'était répandu dans les groupes d'insurgés qui attendaient la proclamation de la République. Dans la salle Saint-Jean, l'effervescence commençait à gagner la foule excitée par les discours de plus en plus ardents des orateurs révolutionnaires. Les cris de : Vive la République! retentissaient dans tous les couloirs[2], et le cabinet où siégeait le Gouvernement risquait à son tour d'être forcé[3].

Au milieu de cette agitation, une nouvelle bande de manifestants envahit l'Hôtel-de-Ville. Elle était formée de deux colonnes, composées des fractions les plus révolutionnaires de Paris. L'une était venue du quartier latin, au chant

1. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 295.

2. *Id.*, p. 301; Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 85; Crémieux, *ouv. cit.*, p. 320; Sarrans, *Histoire de la Révolution de février*, t. II : « L'Hôtel-de-Ville était le théâtre d'une invasion continue. Les cris : La République! Vive la République! Rien que la République! retentissaient sous toutes les voûtes et dans toutes les salles de l'immense palais » (p. 53). « Les cris : Vive la République! La République de suite! partaient non seulement de la multitude pressée dans la place de Grève, dans les rues voisines et dans les espaces du palais, mais aussi des croisées, des lucarnes et des toits illuminés, où une foule fiévreuse attendait avec une impatience délirante les premiers actes du Gouvernement provisoire » (p. 57).

3. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 302.

de la *Marseillaise*, et avait débouché sur la place par le quai Pelletier; l'autre était arrivée, peu après, vers neuf heures et demie, par la rue des Coquilles[1]. Un étudiant, Lavarenne[2], qui marchait en tête de la colonne du quartier latin, raconte qu'une exaltation violente animait ces groupes et qu'on y parlait, avec des menaces à l'adresse du Gouvernement, de la duperie de 1830. C'était une nouvelle insurrection qui menaçait d'éclater, dirigée cette fois contre les anciens députés de l'opposition, qui avaient pris, depuis trois heures, la direction du mouvement[3].

Lavarenne gravit l'escalier de l'Hôtel-de-Ville et chercha à pénétrer jusqu'au salon du Gouvernement. Quelques Polytechniciens tentèrent de l'arrêter, de s'opposer à l'envahissement, et parmi eux, raconte Lavarenne, « un homme à longue chevelure, au visage pâle et défait où perlaient des gouttes de sueur, l'œil ardent et hagard, la cravate en désordre.... la ceinture garnie de pistolets, un grand sabre à la main »[4] : c'était Lagrange qui s'était proclamé gouverneur du palais. Lavarenne franchit ces groupes suivi de quelques émeutiers en armes; il ébranla la porte du cabinet où délibérait le Gouvernement et, malgré les meubles poussés contre la porte[5], pénétra dans la pièce[6]. Les membres du Gouvernement se levèrent et les rares citoyens qui les assistaient s'élancèrent au-devant des envahisseurs[7]. Lavarenne réclama, au nom de

1. Lavarenne, *Le Gouvernement provisoire et l'Hôtel-de-Ville dévoilés*, Paris, 1850, in-18 (Bibl. nat., Lb[53], 27), p. 17.

2. *Id.* Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 50, estime à 200000 le nombre des manifestants sur la place de Grève. Cf. Lamartine, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 205 et p. 215; mais Lamartine confond les divers envahissements et ne suit pas l'ordre des incidents.

3. Garnier-Pagès, qui cherche à dissimuler tous les mouvements populaires dirigés contre les hommes politiques, passe presque sous silence cette manifestation du soir; son caractère devient méconnaissable dans le très court récit qu'il en donne, *ouv. cit.*, t. II, p. 302.

4. *Ouv. cit.*, p. 18.

5. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 302.

6. Lavarenne, *ouv. cit.*, p. 24; — Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 57.

7. Notamment Sarrans et Ernest Grégoire. Cf. la déposition d'E. Grégoire devant la Haute-Cour de Bourges, audience du 11 mars 1849, *Gazette des*

la foule qui le suivait, la proclamation immédiate de la République[1]. Louis Blanc voulut profiter de l'incident pour décider ses collègues : il se tourna vers Lavarenne : « Dites-donc à ces messieurs, vous qui venez du dehors, dites-leur ce qui se passe ; ils vous croiront peut-être ![2] » Lamartine avait conservé son sang-froid ; il s'offrit pour aller haranguer le peuple, et un de ses amis, Ernest Grégoire, annonça à Lavarenne que Lamartine allait se rendre à la salle Saint-Jean[3].

« Un tumulte effroyable emplissait l'Hôtel-de-Ville, raconte Lavarenne. Il nous fallut un quart d'heure pour gagner la salle [Saint-Jean ..., au milieu des vociférations d'une foule irritée. Lamartine, soutenu par nous, se hissa sur la tribune, et fit signe qu'il allait parler. »[4] La présence de Lamartine, ses efforts pour se faire entendre ne calmèrent pas le tumulte insurmontable qui régnait dans la salle. Les cris redoublèrent au contraire. La foule était très divisée : des applaudissements et des menaces éclatèrent à la fois[5]. Des voix nombreuses interpellèrent Lamartine : « De quel droit vous érigez-vous en Gouvernement ? Proclamerez-vous la République ?[6] » Lamar-

---

Tribunaux, n° du 12 mars 1849 ; — Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 57 ; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 242.

1. Lavarenne, *ouv. cit.*, p. 24.

2. *Id.*

3. *Id.*, p. 25 ; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 242 ; — Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 65. Sarrans a également confondu tous ces incidents. Aucun des témoins dont nous avons le récit n'a aperçu l'ensemble de cette manifestation révolutionnaire du soir, sauf peut-être Lavarenne. L'attaque du peuple dut être très violente ; les envahisseurs très surexcités menacèrent les membres du Gouvernement. « Je lui rappelai [à Albert], dit Ernest Grégoire dans sa déposition devant la Haute-Cour de Bourges, que le 24 février j'avais empêché le Gouvernement provisoire d'être jeté par la fenêtre par la foule qui avait déjà brisé les portes. » (*Gazette des Tribunaux*, 12 mars 1849.)

4. *Ouv. cit.*, p. 26. Cf. Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 65 ; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 243 : « Il fallut longtemps à Lamartine et au groupe qui l'accompagnait pour y pénétrer. »

5. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 245 ; — Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 65.

6. Tout ce dialogue et le discours de Lamartine sont conservés dans son *Histoire*, t. Ier, p. 246 et suiv., et dans celle de Sarrans, t. II, p. 66 et suiv., d'après des notes prises sur place par Sarrans et Ernest Grégoire (Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 248) ; mais Lamartine a retouché ces notes en les allongeant et en donnant à ses paroles un ton plus oratoire ; il est préférable de suivre le texte de Sarrans qui présente une forme moins littéraire.

tine attendit que cette tempête s'apaisât : « Vous voulez savoir de quel droit nous nous sommes emparés du gouvernement du peuple! Je vais vous le dire. Du droit du sang qui coule, de l'incendie qui dévore vos édifices, de la nation sans chef, du peuple sans guide, sans ordres, et peut-être demain sans pain! Du droit des plus dévoués et des plus courageux! Du droit de ceux qui, dans l'intérêt de la patrie, ne craignent pas de livrer leur âme aux soupçons, leur tête à l'échafaud des rois ou à la vengeance des peuples! Ce droit, nous l'avons trouvé dans nos consciences, dans vos dangers et dans les voix du peuple qui nous a appelés. Du reste, vous avez tous, comme nous, le droit de vous dévouer au salut du peuple. Venez le prendre, vous en êtes les maîtres, mais ne prolongez pas un scrutin terrible, impossible au milieu du sang et du feu. »

Ce ton décidé en imposa à la foule, harassée par une longue journée de lutte. De nouveaux cris de : La République! Proclamerez-vous la République! résonnèrent dans les groupes. « La République, citoyens, reprit Lamartine cherchant à éluder la question par une définition[1], c'est le gouvernement de la raison de tous. C'est le gouvernement de la justice. Or vous sentez-vous assez mûrs pour n'avoir d'autre gouvernement que celui de votre propre raison? Assez justes, assez vertueux, assez magnanimes pour désarmer vos cœurs et faire grâce à vos propres ennemis? Interrogez-vous, citoyens, et prononcez vous-mêmes. »

De toute la salle des cris s'élevèrent demandant la République telle que venait de la définir l'orateur[2]. « Eh bien! reprit-il solennellement, c'en est fait, vous serez républicains! » Un tonnerre d'applaudissements couvrit ces paroles[3].

---

1. « Définissant la République, dit Sarrans qui semble reproduire ses notes, il demande aux citoyens qui l'écoutent s'ils se croient dignes de cette forme de gouvernement. » T. II, p. 67.

2. « Sa voix est couverte par mille voix qui s'écrient avec enthousiasme que le peuple entend et veut la République, telle que Lamartine vient de la définir. » Sarrans, *id.*

3. « La salle retentit d'une explosion d'applaudissements dont l'écho remplit tout le palais, » *Id.*; cf. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 249

Lamartine continua : « Mais entendons-nous. Nous et vous, nous voulons la République; mais nous serions, vous et nous, indignes du nom de républicains si nous prétendions commencer la liberté par la tyrannie ou dérober le gouvernement de la liberté, de l'égalité, de la justice, de la religion et de la vertu comme un larcin dans une nuit de sédition et de confusion comme celle-ci. Nous n'avons qu'un droit, celui de déclarer notre pensée, notre volonté à nous peuple de Paris, celui de prendre la glorieuse initiative du gouvernement de liberté amené par les siècles, et de dire au pays et au monde que nous prenons sous notre responsabilité de proclamer la République provisoire comme gouvernement du pays; mais en laissant au pays, à ses trente-six millions d'âmes qui ne sont pas ici, qui ont le même droit que nous de consentir, de préférer ou de répudier telle ou telle forme d'institution, en leur réservant, dis-je, ce qui leur appartient, comme notre préférence nous appartient à nous-mêmes, c'est-à-dire l'expression de leur volonté souveraine dans le suffrage universel, première vérité et seule base de toute république nationale[1]. »

Ces paroles obscures réservaient au Gouvernement la possibilité de ne faire qu'une proclamation provisoire. Mais le mot de République avait produit son effet sur la foule et ce fut presque en triomphe que Lamartine sortit de la salle Saint-Jean[2].

Lamartine revint auprès de ses collègues; mais toute délibération restait impossible. Des groupes bruyants ne cessaient de pénétrer dans le cabinet du Gouvernement et de circuler autour du bureau. C'est au milieu de ce tumulte que le général Bedeau se présenta. Rentré chez lui après avoir rendu visite à Lamoricière, il avait rencontré Ferdinand Barrot qui lui avait remis une lettre de Lamartine le convoquant à l'Hôtel-

1. « Il parle vaguement du droit qu'a le pays tout entier de se donner cette glorieuse forme de gouvernement, amenée par la raison des siècles. » Sarrans, *id.*

2. *Id.*; — Lamartine, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 249.

de-Ville. Malgré ses résistances, il s'était laissé entraîné par l'émissaire du Gouvernement[1]. A l'Hôtel-de-Ville, il s'était trouvé pris dans un remous de la foule qui escortait Lamartine à sa sortie de la salle Saint-Jean[2]. Perdu dans cette cohue armée d'épées et de pistolets[3], il allait se retirer, lorsque Garnier-Pagès l'aperçut, le rappela et le fit entrer dans le salon du Gouvernement[4]. En présence de ses collègues, Garnier-Pagès lui dit que tous comptaient sur lui, qu'ils avaient offert le ministère de la guerre à Lamoricière qui hésitait, et qu'ils lui réservaient le commandement de la première division[5]. Bedeau exigea l'engagement du Gouvernement de ne pas inquiéter les officiers pour leurs actes antérieurs à la révolution et de maintenir la discipline[6]. Sur la réponse rassurante de Garnier-Pagès, il accepta et sortit pour se rendre au poste qui venait de lui être assigné[7].

Pendant ce conciliabule, la manifestation n'avait fait que s'accroître sur la place de Grève. A l'instant où le général Bedeau quittait l'Hôtel-de-Ville, un nouveau flot de peuple pénétrait dans la cour. C'était une colonne venue du faubourg Saint-Antoine, plus exaltée encore que les précédentes[8]. Les cris redoublèrent dans les couloirs; des détonations d'armes à feu se firent entendre[9]. A la salle Saint-Jean, l'agi-

1. Bedeau, *Le 24 février 1848*, dans la *Revue de Paris*, 1898, t. III, p. 476.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. Bedeau, *art. cit.*, p. 476; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 298.
5. *Id.*; — Carnot, *Récit du 25 février*, dans *La Révolution de 1848*, t. VI, 1909, p. 30.
6. Bedeau, *art. cit.*, p. 477; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 298.
7. *Id.* Vers minuit, Garnier-Pagès vint offrir le ministère à Bedeau qui refusa. « J'écrivis sur-le-champ au Gouvernement, raconte-t-il, que je ne pouvais à aucun titre accepter un rôle politique; que je pouvais être un agent d'ordre et que, dans ce but, je conserverais le commandement de la division, mais que je refusais le ministère. » (*Art. cit.*, p. 478.) Le Gouvernement, qui avait déjà fait imprimer le nom de Bedeau au *Moniteur*, désigna le général Subervie qui accepta. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 299.
8. Lavarenne, *Le Gouvernement provisoire et l'Hôtel-de-Ville dévoilés*, p. 28.
9. *Id.*, p. 29 : « Plusieurs milliers de combattants s'engouffrèrent ainsi dans toutes les parties de l'hôtel. »

lation augmenta. Le principal grief que les orateurs faisaient au Gouvernement provisoire était d'avoir écarté tous les chefs populaires qui avaient conduit l'attaque sur les barricades et d'hésiter à proclamer la République. L'un d'eux proposa de nommer, parmi les révolutionnaires, une sorte de commission de contrôle qui suivrait les séances du Gouvernement et lui servirait pour ainsi dire de trait d'union avec l'assemblée de la salle Saint-Jean. L'avis fut acclamé[1], et Drevet, qui avait déjà présidé à la formation des postes de garde, constitua sur-le-champ un groupement de *Délégués du peuple*, un par arrondissement et deux pour la banlieue, qui devaient siéger en permanence[2]. Les acclamations des insurgés désignèrent les quatorze citoyens suivants[3] : Drevet père, négociant, président; Bajot, employé[4]; Al. Delilliers, homme de lettres; Roché, chimiste[5]; Alph. Drevet, artiste; Pichot, auteur dramatique; Emile Drevet; Renard, fabricant[6]; Lenormand, homme de lettres[7]; Ch. de Lavarenne, étudiant; E. Legrand, docteur-médecin; Penset, contre-maître mécanicien[8]; Chanterelle, chef d'atelier[9], délégué pour La Villette; J. Thomas, chimiste[10], délégué pour Vaugirard. « Nous devions, dit Drevet, assister à toutes les délibérations du nouveau Gouvernement, en faire connaître immédiatement au peuple les résultats, veiller à ce que la République fût proclamée sans arrière-

---

1. Lavarenne, *ouv. cit.*, p. 29.

2. Drevet, *Mystères de l'Hôtel-de-Ville. Révélations de Drevet père, président des délégués du peuple*, Paris, 1850, in-18, p. 28.

3. Nous possédons deux listes pour les délégués du peuple, l'une publiée par Drevet, *ouv. cit.*, p. 58, l'autre par Lavarenne, *ouv. cit.*, p. 62. Elles sont à peu près semblables, sauf pour l'orthographe des noms. Nous citons la liste de Drevet.

4. Bogel, dans la liste de Lavarenne.

5. Rochet, rentier, dans la liste de Lavarenne.

6. Renoud, dans la liste de Lavarenne.

7. L. de Wins, journaliste, dans la liste de Lavarenne.

8. Pansel, dans la liste de Lavarenne.

9. Chantrelle, dans la liste de Lavarenne.

10. Sur J. Thomas, cf. l'Acte d'accusation devant la Haute-Cour de Bourges en 1849, à propos des événements du 15 mai 1848, *Gazette des Tribunaux*, 8 mars 1849.

pensée. »[1] Les délégués s'installèrent aussitôt dans l'ancien cabinet du préfet.

La dernière invasion de l'Hôtel-de-Ville et la nomination des délégués du peuple plaçaient les membres du Gouvernement provisoire à la merci des émeutiers. Toute délibération était suspendue dans ce tumulte et ce désordre. Il fallait à tout prix ne pas paraître prisonnier de la foule, rester en contact avec les masses qui encombraient la place et dégager en même temps les salles de l'Hôtel. Les membres du Gouvernement se préparèrent à aller haranguer les insurgés, dans les couloirs, dans les escaliers, jusque sur le perron. Crémieux, Marie, surtout Lamartine et Louis Blanc, tentèrent de calmer le mécontentement et l'impatience du peuple[2]. Lamartine prononça plus de sept discours, apaisant pour un instant les bandes par d'éloquentes boutades[3]. Louis Blanc, escorté d'élèves de l'École Polytechnique, descendit sur la place[4]. Il monta sur une table au pied de l'escalier et cria à la foule que le Gouvernement provisoire s'apprêtait à proclamer la Répu-

---

1. *Ouv. cit.*, p. 29. Ces délégués ne furent pas reconnus par le Gouvernement. Cf. la déposition de Beaumont, qui s'était investi du titre de commandant en second de l'Hôtel-de-Ville (cf. p. 451), devant la Haute-Cour de Bourges : « Le 24 février, pendant que j'étais allé reconduire les troupes dans leurs quartiers, on a installé à l'Hôtel-de-Ville douze délégués; mais je ne les ai jamais reconnus; il y en a trois ou quatre qui ont rendu des services. » (*Gazette des Tribunaux*, n° du 13 mars 1849.) Ces délégués siégèrent quelques jours; ils ne se dispersèrent que dans la première quinzaine du mois de mars. « Dans le mois de mars, dit Joseph Delpech dans sa déposition devant la Haute-Cour de Bourges, le nommé Drevet vint me dire qu'on avait supprimé les délégués du peuple. » (*Gazette des Tribunaux*, n° du 14 mars 1849.)

2. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 302.

3. Lamartine, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 239, décrit une de ces invasions : « Lamar- « tine est un traître! — N'écoutez pas Lamartine! — A bas l'endormeur! — « A la lanterne les traîtres! — La tête de Lamartine! » s'écrient quelques forcenés dont il coudoie les armes en passant. Lamartine s'arrête un moment sur la marche du premier degré, et, regardant d'un œil assuré et avec un sourire légèrement sarcastique, mais non provoquant, les vociférateurs : « Ma tête, citoyens? leur dit-il, plût à Dieu que vous l'eussiez tous en ce « moment sur vos épaules! Vous seriez plus calmes et l'œuvre de votre « révolution se ferait mieux. »

4. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. Ier, p. 85; — Sarrans, *ouv. cit.*, t. II, p. 57.

blique. Ce fut un cri de triomphe[1], d'autant plus qu'au même instant on vit deux ouvriers escalader le rebord d'une des fenêtres et déployer une large bande de toile sur laquelle ils avaient écrit au charbon : *La République une et indivisible est proclamée en France*[2].

Les sollicitations du peuple étaient maintenant trop pressantes et les promesses du Gouvernement trop précises pour qu'on pût tarder à prendre une décision définitive. Dans l'étroite salle où tous les membres étaient de nouveau réunis, une dernière délibération s'ouvrit. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc s'étaient assis sur un canapé : en face d'eux, devant la cheminée, sur des sièges, Dupont de l'Eure et Arago ; à droite du canapé, Marie et Garnier-Pagès : à gauche, Carnot et Marrast : près de la fenêtre, à une table, Lamartine et Crémieux : dans un coin, Guinard, Jean Reynaud, Flotard[3].

Ledru-Rollin commença[4]. Il montra la chute du trône de Louis-Philippe, le peuple anxieux de n'être pas dupé comme en 1830 et exigeant la République : les membres du Gouvernement provisoire ne pouvaient hésiter à se conformer aux vœux populaires. « Tout débat est plus qu'inutile. Il faut, sans hésiter proclamer nettement, fermement, tout de suite, la République[5]. »

Flocon appuya en peu de mots les conclusions de Ledru-Rollin[6]. Louis Blanc soutint le même avis : le peuple victorieux avait, suivant lui, reconquis ses droits, et le Gouvernement ne pouvait pas refuser de les reconnaître en ne proclamant pas la République, seule capable de les établir. La révolution devait cette fois avoir toutes ses conséquences sociales : le suffrage universel, l'éligibilité de tous les citoyens. Tarder à

1. Louis Blanc, *ouv. cit.*, p. 57.

2. *Id.* Un des ouvriers, perdant l'équilibre, vint se briser le crâne sur le sol ; Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. Ier, p. 86.

3. D'après Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 304, qui a conservé une sorte de procès-verbal de cette dernière délibération. Cf. la note de la p. 446.

4. D'après Flotard, *art. cit.*, p. 487, ce serait Louis Blanc qui aurait pris le premier la parole.

5. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 305.

6. *Id.*

proclamer la République, c'était soulever l'indignation populaire et la guerre civile[1].

Garnier-Pagès fut moins catégorique. Il déclara cependant qu'il se ralliait à l'idée de la République immédiate pour satisfaire aux désirs du peuple[2].

Marie insista sur l'illégalité d'une proclamation immédiate. « Ne donnons pas une origine contestable à ce qui ne doit pas être contesté[3]. » Tout en rappelant ses penchants républicains, il fit ressortir les dangers qu'amènerait la République : la population de la France entrant sans doute en conflit avec Paris, la guerre civile déchaînée et, par surcroît, la guerre étrangère qui ne pouvait manquer d'éclater. Le devoir était d'attendre que la France se fût prononcée[4].

Arago maintint sa première opinion. « Le Gouvernement provisoire n'a point le droit de décréter la République. C'est la nation seule, par ses représentants, qui doit régler la forme de son gouvernement[5]. »

Dupont de l'Eure soutint Arago. « Je ne crois pas qu'à l'Hôtel-de-Ville de Paris on ait le droit de faire les affaires de Carpentras[6]. » Il évoqua les souvenirs terribles que la République avait laissés dans beaucoup d'esprits, la crainte qu'une proclamation immédiate susciterait. Il fallait d'abord rassurer l'opinion pour proclamer ensuite plus sûrement la République.

Crémieux chercha à concilier les deux avis. Il montra qu'en droit Arago et Dupont de l'Eure avaient raison, mais qu'en fait le peuple de Paris avait institué la République en renversant la monarchie. Il était donc nécessaire de reconnaître le fait tout en maintenant le droit. « Proclamons la République,

---

1. *Id.*; — Flotard, *art. cit.*, p. 487.

2. Garnier-Pagès, dans son récit, t. II, p. 306, soutient qu'il insista énergiquement pour la République; il prétend même qu'il parla de se retirer si le Gouvernement provisoire ne la proclamait pas immédiatement. Flotard le montre au contraire beaucoup plus hésitant, ce qui est plus vraisemblable (*art. cit.*, p. 488).

3. Flotard, *art. cit.*, p. 488; — Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 307.

4. Garnier-Pagès, *id.*

5. *Id.*

6. *Id.*

et laissons à une assemblée librement, immédiatement convoquée le droit de confirmer ou d'annuler le fait[1]. » Et il proposa de modifier de la manière suivante le paragraphe rédigé par Lamartine : « Le Gouvernement provisoire tout entier proclame la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté[2]. »

Lamartine prit enfin la parole. Il parla peu, mais avec chaleur[3]. Il fit une sorte de résumé du débat et conclut dans le même sens que Crémieux. « Proclamer la République provisoire, sauf la ratification du pays immédiatement convoqué dans son Assemblée nationale, c'était donc la seule chose à la fois révolutionnaire et préservatrice à faire[4]. » Carnot approuva le discours de Lamartine[5].

La formule de Crémieux donnait une apparence de satisfaction aux deux groupes en présence. De guerre lasse, chacun s'y rallia[6]. On demanda simplement quelques légères modifications. D'un commun accord, on effaça les mots *tout entier* après *le Gouvernement provisoire; réclame la République* fut jugé trop affirmatif[7] et remplacé tout d'abord par *désire*, puis par *veut*[8]. Le texte devint ainsi : « Le Gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. »

Il était près de minuit quand les membres présents signèrent la proclamation[9]. A la hâte, on en copia quelques exemplaires que l'on jeta par les fenêtres sur la place à la foule encore nombreuse qui attendait fiévreusement dans la nuit[10].

1. *Id.*, p. 308; — Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I[er], p. 86.

2. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 309; — Crémieux, *ouv. cit.*, p. 321.

3. Flotard, *art. cit.*, p. 489.

4. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I[er], p. 219.

5. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 310. Marrast, accablé de fatigue, ne prit aucune part au débat. Flotard, *art. cit.*, p. 489.

6. Carnot, *Récit du 25 février*, dans *La Révolution de 1848*, t. VI, 1909, p. 32.

7. Garnier-Pagès, *ouv. cit.*, t. II, p. 311.

8. Crémieux, *ouv. cit.*, p. 321.

9. La signature de Flocon, qui venait de s'absenter, ne figure pas au *Moniteur*.

10. Louis Blanc, *ouv. cit.*, t. I[er], p. 86.

CONCLUSION

En trois jours d'émeute, la France venait de passer sans transition d'un régime de monarchie censitaire et conservatrice à un gouvernement républicain, libéral et révolutionnaire. Il est peu d'exemples d'une transformation aussi radicale accomplie dans une crise aussi brusque. Avec une rapidité déconcertante, les événements se précipitent durant ces trois journées. Les ministres et les généraux chargés de la répression restent impuissants à contenir l'insurrection débordante. C'est qu'elle éclate à la fois dans tous les quartiers de Paris, que les efforts des insurgés se dispersent en une série d'escarmouches et d'attaques qui harcèlent la troupe, et que, dans leur conduite et dans leur marche, il n'est possible de saisir aucun plan d'ensemble, aucune direction commune.

C'est ce caractère de soudaineté qui a surtout frappé dans la révolution de février. On a voulu n'y voir que la crise inattendue, laissant à tous les esprits une impression de stupeur. Le 24 février a été considéré comme un choc que rien ne faisait prévoir, comme une *surprise*, et cette conception s'est imposée comme une vérité indiscutable. Dans les polémiques où monarchistes et républicains attaquèrent et défendirent l'œuvre de la seconde République, les deux partis l'ont acceptée sans conteste. Au lendemain même de la lutte, Blanqui proclamait : « La révolution qui vient de s'accomplir est une surprise heureuse, rien de plus[1] ; » et les historiens les plus hostiles aux idées de 1848 se sont complu à le répéter, à mettre en évidence *la surprise du*

---

1. Cités par Alph. Lucas, *Les clubs et les clubistes* Paris, 1851, in-18 (Bibl. nat., Lb[52], 41), p. 214.

24 février[1]. Dans la suite des événements politiques, cette révolution devient ainsi un véritable accident[2], où le hasard et l'action de quelques hommes jouent le rôle prépondérant[3].

Le récit minutieux que les documents du procès des ministres permettent d'établir conduit à des conclusions bien différentes. Cette idée d'une *surprise accidentelle* n'a pu se fortifier que par une déformation ou une vue incomplète des faits[4]. Quand on suit le développement de l'émeute depuis les incidents du banquet jusqu'au dénouement du 24, on aperçoit en réalité deux mouvements révolutionnaires, celui des groupes de l'opposition parlementaire et celui du peuple. Les députés n'entrent vraiment en jeu qu'au début et à la fin de l'action, sans cesse indécis et reculant devant toute initiative hardie. Le peuple, au contraire, sans s'inquiéter des chefs politiques, commence la lutte dès le premier jour et poursuit sans trêve son offensive vigoureuse. Jusqu'au bout, ces deux révolutions sont restées distinctes et le plus souvent même hostiles. Le conflit entre les députés et le peuple apparaît dès le 21, lors du vote d'abstention de l'opposition parlementaire et nous le retrouvons à l'Hôtel-de-Ville, au dernier acte du drame, les députés tenant séance dans le cabinet du gouvernement, le peuple siégeant à la salle Saint-Jean. C'est sous ce double aspect qu'il faut envisager la révolution de février. Les contemporains qui l'ont racontée appartenaient presque tous au cercle parlementaire : ils n'ont

1. Cf. surtout l'article d'Ernest Baudoin, *La surprise du 24 février 1848*, dans la *Revue de la Révolution*, t. XI, 1888, p. 143-151 et 265-278. Il s'agit de prouver que la révolution est un « malentendu qui s'est transformé en catastrophe » (p. 278).

2. Fait accidentel, dit Granier de Cassagnac, dans un article intitulé *Le drame de Février, ses acteurs et sa moralité*, dans *Le Constitutionnel*, 9 avril 1851.

3. Cf. Ch. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Paris, 1899, in-8°, p. 142 et 805.

4. Cf. l'opinion d'Edgar Quinet : « Plus tard, on a essayé de représenter le 24 février comme une surprise faite à la nation, comme une illégalité. C'était faux. Quoi de plus légal que l'assentiment unanime de toute une nation au départ du roi et à l'écroulement de l'ancien ordre des choses? » Cité par Mme Edg. Quinet, *Edgar Quinet avant l'exil*, p. 402-403.

cherché qu'à mettre en valeur l'action des hommes politiques en dissimulant le mouvement populaire ou en le confondant avec celui des députés. C'est surtout dans le récit capital de Garnier-Pagès que ce désir est apparent. Et cependant Garnier-Pagès avait bien saisi l'indépendance des deux révolutions. Dans l'enquête sur les journées de mai et de juin, il la proclamait avec netteté : « Au moment où éclatait la Révolution du 24 février, dit-il, il y a eu deux mouvements, l'un fait par l'opposition parlementaire, l'autre fait par le peuple[1]. »

Le mouvement de l'opposition parlementaire est à peu près le seul que l'on ait étudié jusqu'à présent. Tous les historiens ont vu dans la campagne des banquets de 1847 l'origine de la révolution de février. On a constaté l'irrésolution de la majorité des députés et l'on a pu s'étonner que les mêmes hommes qui avaient voté l'abstention le 21 février aient acclamé le Gouvernement provisoire le 24. Seule une *surprise accidentelle* semblait devoir expliquer ce brusque revirement.

Cette explication devient inutile si l'on tient compte du mouvement populaire. C'est ici principalement que les dossiers du procès des ministres apportent une contribution nouvelle. La série des procès-verbaux des commissaires de police révèle, dans le peuple, une effervescence générale, tout à fait étrangère à l'opposition parlementaire et que l'on avait trop dissimulée jusqu'ici. D'après ces documents, la révolution prend un caractère beaucoup plus violent qu'on ne le croyait ; les combats derrière les barricades, les attaques de casernes et de corps de garde furent nombreux, souvent sanglants et assurèrent le triomphe de l'insurrection. Le gouvernement n'abdiqua pas sans lutter, comme on l'a maintes fois répété ; mais sa résistance fut impossible devant l'assaut des forces populaires. Cet assaut commença dans la journée même du 22 et se poursuivit presque sans trêve jusqu'à la fin

1. *Commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin* ..... vol. I, p. 284. *Assemblée nationale constituante, Impressions, etc*...., t. XIII, Paris, 1849, in-4° (Bibl. nat., Le[67].2).

de l'insurrection. L'apaisement que l'on plaçait le 23, vers 4 heures de l'après-midi, quand on annonça la chute du ministère Guizot, a été, dans la suite, fortement exagéré pour mieux insister sur la fusillade qui ensanglanta le soir le boulevard des Capucines. C'est en réalité à ce moment que les témoins signalent les combats les plus ardents et la fusillade du boulevard des Capucines n'apparaît plus ainsi comme un épisode isolé et difficilement explicable; elle ne fit que continuer une agitation profonde qui, pas un instant, n'avait cessé.

Cette extension de l'émeute, qu'attestent les dépositions du procès, détruit une sorte de légende très accréditée de nos jours, répandue dès 1849 par les pamphlétaires qui se sont ingéniés à montrer les événements de février sous le jour le plus défavorable. C'est celle qui présente la révolution comme un *coup de main* habilement dirigé par une centaine de meneurs. Des républicains eux-mêmes sont venus parfois fortifier cette légende et W. de Fonvielle, qui avait assisté aux incidents de février, résumait une opinion couramment admise quand il écrivait : « Ces quelques pages mettent admirablement en lumière ce que j'appellerai le mécanisme d'un escamotage, qui ne peut être comparé qu'avec la conspiration Malet, en tenant compte cependant de cette différence que nous avons réussi[1]. »

Pour mieux étayer cette légende du *coup de main*, les mêmes pamphlétaires ont essayé de prouver l'abstention presque totale des gardes nationaux, et les écrivains royalistes, comme Guizot ou M. Thureau-Dangin, ont accepté cette version : la bourgeoisie semblait ainsi avoir pris parti pour le pouvoir et protesté contre l'agitation populaire. Les précieuses dépositions des gardes nationaux montrent toute l'erreur de cette version. Jusque dans les légions les plus royalistes, au contraire, le ministère Guizot rencontrait une opposition très vive qui atteignait du même coup la politique

1. *Les journées de février 1848. La prise de l'Hôtel-de-Ville*, dans la *Revue bleue*, 1898, 4e série, t. IX, p. 228.

du roi. Le gouvernement ne pouvait trouver aucun appui dans la bourgeoisie parisienne. En fait, la garde nationale ne se contenta pas d'une hostilité passive; son rôle durant les deux dernières journées fut capital; elle apporta aux combattants des barricades une force matérielle et morale qui détermina peut-être la victoire du 24. L'examen des procès-verbaux des commissaires et des dépositions des témoins ne laisse ainsi plus rien subsister de la légende de l'*escamotage*.

Le 24 février apparaît donc comme une révolution vraiment populaire où bourgeois et ouvriers dirigent une attaque commune contre le régime de la royauté conservatrice. Dans cette action décisive, le rôle des chefs politiques reste tout à fait secondaire. Les insurgés combattent sans direction, sans mot d'ordre, sans liaison; c'est d'un effort spontané qu'ils élèvent les barricades et qu'ils s'arment. Quand on constate l'ampleur de cette insurrection, il semble difficile d'admettre qu'il ait suffi pour la provoquer de la campagne des banquets de 1847. Seule une agitation plus profonde peut expliquer la chute violente de Louis-Philippe. C'est dans l'état de malaise aigu suscité par la crise économique, encore mal élucidée, qui troublait la France depuis 1845, dans l'activité, vers la même époque, de la propagande socialiste et démocratique, qu'il faut chercher l'origine de la révolution de février. Tous ces mouvements que l'on commence à peine à distinguer permettent seuls de comprendre la levée générale et désordonnée du peuple contre le gouvernement de Guizot et contre la monarchie de Juillet.

Cette absence d'organisation des forces populaires est justement le point faible de cette révolution. C'est le sens profond de la critique formulée par Proudhon quand il écrivait : « Le 24 février a été fait sans idée[1]. » Poussés par un sentiment de vague mécontentement, les insurgés ne combattirent pas pour

1. Lettre datée du 25 février, *Correspondance*, édit. Langlois, Paris, 1875, t. II, p. 280.

des idées ou des principes, guidés par des politiciens ou des doctrinaires. C'est encore un signe qui atteste le caractère populaire de l'émeute; mais ce manque de conceptions théoriques eut l'inconvénient de placer les vainqueurs, dès les premiers jours de la République, en face de problèmes sociaux dont ils n'aperçurent ni la portée ni la solution.

APPENDICES

I

La dévastation des Tuileries après le 24 février

Les détracteurs de la révolution de février se sont étendus avec complaisance sur le pillage et la dévastation des Tuileries : ils ont montré le palais livré, dès le 24, aux bandes populaires, dévalisé de fond en comble, souillé par les plus invraisemblables orgies. Le plus souvent, on a répété leurs affirmations sans en pénétrer la valeur et la réalité. Tous ces récits incriminent surtout la transformation de l'ancienne demeure royale en corps de garde et en hôpital, plutôt que de véritables dégradations. C'est ainsi que lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre, qui eut l'occasion de visiter quelques jours après la révolution le palais des Tuileries, écrit dans son journal : « Tout ce qui s'est passé aux Tuileries, pendant les premières heures, après qu'elles ont été abandonnées par leurs hôtes royaux, on a pu malheureusement le voir aussi dans d'autres occasions, pendant le triomphe délirant de la fureur populaire ; mais ce qui, à mon avis, est entièrement sans précédent, c'est que ce palais, un des premiers monuments de la grandeur du pays, a été laissé, sans aucune opposition, jusqu'aux trois ou quatre derniers jours, au pouvoir d'une bande composée de la plus vile canaille de Paris[1]..... Ayant reçu des instructions particulières pour faire tout mon possible afin de recouvrer quelques portraits, en cours d'exécution, destinés à notre Reine, et ayant appris, de l'artiste, qu'il les avait laissés aux Tuileries, j'ai obtenu, aussitôt que ce palais a été enfin nettoyé, une autorisation d'y pénétrer ; je suis allé avec lady N., pour voir si je pourrais découvrir quelques traces de ces ouvrages d'art, mais l'état dans lequel presque tous les objets du même genre avaient été mis par ces

1. *Une Année de Révolution, d'après un journal tenu à Paris en 1848*, trad. franç., Paris, 1858, 2 vol. in-8°, t. Ier, p. 232.

sauvages destructeurs nous a bientôt montré combien devait être vain l'espoir de recouvrer ceux que nous cherchions. Il est vrai que les portraits du duc et de la duchesse d'Orléans et du prince de Joinville avaient été épargnés; à cela près, la dévastation était générale. Dans la salle des Maréchaux, quelques portraits des hommes qui avaient bien mérité du pays, tels que Soult et Bugeaud, ont été brutalement défigurés; la plupart des tableaux d'un autre genre, qui ne pouvaient porter aucun ombrage, ont été coupés en morceaux à coups de couteau..... Il était pénible de passer par la chambre où, le soir qui avait précédé la révolution, j'avais vu toute la cour assemblée, si pleine de confiance. Cette chambre était défigurée par des barbouillages, et les meubles en avaient disparu[1]..... Les chambres privées, ce refuge choisi d'une intimité raffinée, avaient été violées et ouvertes à tout venant, les tables de toilette des princesses livrées au pillage, leurs appartements mêmes envahis et occupés par les personnes de leur sexe les plus indignes d'y pénétrer. J'ai lieu de croire que des crimes de toute espèce ont été commis par des natures brutales qui avaient toutes les facilités pour se cacher et se soustraire au châtiment. La débauche la plus dégradante a rempli les vingt-quatre heures de chaque journée; l'ignoble orgueil qu'éprouvaient ces misérables à souiller un séjour délivré de la royauté, et qui naguère était, par toutes les dispositions intérieures, le modèle de la bienséance et du décorum, donnait encore plus de piquant à leurs frénétiques excès. »[2]

Tous ces récits restent vagues et ne permettent pas d'apprécier exactement l'étendue des dévastations. Pour se faire une idée nette de l'état des lieux après le 24 février, c'est à des témoignages plus précis et plus impartiaux qu'il faut recourir. On peut trouver d'abord quelques renseignements dans les déclarations du médecin en chef de l'hôpital des Invalides civils, Leroy d'Etioles[3]. Le récit d'une visite faite par Alph. Balleydier, aux Tuileries, sous la conduite de l'abbé Denys, aumônier de l'hôpital[4], et les détails fournis plus tard par l'abbé Denys lui-même[5] complètent les déclarations de Leroy d'Etioles. Mais c'est surtout dans deux relations beaucoup plus importantes qu'il faut chercher une des-

1. *Id.*, p. 235.
2. *Id.*, p. 237.
3. *Profession de foi* (Bibl. nat., Le[64], 1045) rédigée au moment des élections.
4. *Quelques jours au château des Tuileries*, dans *La Semaine*, numéros des 2 et 9 avril 1848.
5. *Le Palais des Tuileries en 1848*, Paris, 1869, in-18 (Bibl. nat., Lb[52], 79).

cription minutieuse du palais : la relation du gouverneur des Tuileries, Saint-Amant[1], et la relation du polytechnicien Favre, chef du poste établi le 24 au pavillon de Marsan, qui remplit pendant quelques jours l'office de commandant en second[2]. Voici donc d'après ces deux relations, d'après la dernière principalement, la liste des dévastations subies par les Tuileries :

Les appartements de la duchesse d'Orléans, au pavillon de Marsan, avaient été complètement respectés ; la chambre du duc d'Orléans était restée dans l'état où ce prince l'avait laissée avant son accident et sa mort en 1842. Les envahisseurs n'y avaient point pénétré. Les appartements du duc de Nemours ne subirent aucune atteinte le 24 ; le 25 seulement ils furent visités et légèrement endommagés par les insurgés. Dans la grande aile des Tuileries, les pièces se divisaient en deux groupes, les unes donnant sur la cour et les autres sur le jardin. Les premières seules eurent à souffrir de l'envahissement ; les secondes, occupées dès le début par des postes de garde, ne subirent que d'insignifiants dommages. En entrant par le péristyle du pavillon de Flore, on pénétrait dans le Salon de stuc où les portraits de Louis-Philippe et de la reine des Belges, par Wappers, avaient été sérieusement abîmés. La grande porte donnant dans l'antichambre des appartements de la reine était détruite presque complètement. L'oratoire de la princesse Marie, qui lui servait d'atelier, était jonché de débris de sculptures ; de même, dans les appartements de la princesse Clémentine et dans le petit gymnase qui leur faisait suite, des ruines de toutes sortes, tentures, meubles, vases, étaient accumulées. L'escalier moderne de Fontaine restait à peu près intact. La chapelle n'avait pas été dévastée ; mais des banquettes, des fauteuils, des meubles y avaient été entassés. Les deux salles situées près des tribunes hautes de la chapelle avaient été moins épargnées. Dans l'Antichambre des travées, le mobilier n'existait plus. Dans la Salle des travées, les rideaux étaient arrachés et les bronzes renversés. On passait ensuite dans l'antichambre de la galerie Louis-Philippe beaucoup mieux conservée et dont notamment le plafond sculpté n'avait subi aucune atteinte. Dans la galerie même, les statues restaient debout, la pendule et les bas-reliefs de la cheminée étaient brisés ; on y lisait l'inscription

1. *Le drame des Tuileries après la Révolution du 24 février 1848*, Paris, 1848, in-8.

2. *Rapport sur les Tuileries pendant les premiers jours de la République*, publié par Lorédan Larchey, *Les Tuileries en février 1848. Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs*, Paris, 1868, in-32, p. 46 et suiv.

suivante : « La colère du peuple est la leçon des rois... » D'autres inscriptions avaient été gravées sur les glaces :

« Maison du peuple!...

« Maison à louer...

« Vive la réforme!! »

Le salon de la Colonne, qui faisait suite, n'offrait rien de particulier. Dans le salon des Maréchaux au contraire, toutes les toiles représentant les maréchaux de France avaient été sérieusement mutilées, les unes percées d'une balle, les autres d'un coup de baïonnette : quelques bustes, en outre, avaient été brisés et plusieurs balles s'étaient logées dans le plafond. Dans le salon blanc ou salon Louis XIV, on ne remarquait qu'une balle dans la glace et une inscription. Le salon d'Apollon avait été respecté en entier. C'était la salle du Trône qui avait le plus souffert de l'envahissement: d'après les notes de Favre, « tout était arraché, broyé, souillé de boue »[1]: sur les murs dépouillés de tenture, on pouvait lire : « La France républicaine a reconquis sa liberté et aboli l'infâme royauté aux 22, 23, 24 février 1848. » Le salon de Louis XIV et la galerie qui terminaient les appartements donnant sur la cour étaient parfaitement conservés.

On accédait aux pièces ouvrant sur le jardin par la salle des Huissiers. Tous ces appartements, préservés dès le début par des postes de garde, ne furent pas saccagés. Favre constate seulement, dans son relevé, les dégradations suivantes : dans la salle du Conseil, un tableau détruit : dans le salon de brocard, un tableau troué : dans le salon de famille, un buste de la duchesse d'Aumale abîmé : dans l'ancienne bibliothèque, quelques vases cassés.

Tel est le tableau, très probablement exact, des dégradations aux Tuileries, immédiatement après l'envahissement.

II

Note sur un plan des barricades de Février

Il existe à la Bibliothèque nationale, sous la cote DL[17], 1850, un plan de Paris où est indiqué par des lignes rouges l'emplacement des barricades élevées dans les rues pendant les journées de février. Voici le titre exact de ce document avec les indications qu'il contient: *Plan des barricades de Février. Echelle de 1.000 mètres*,

1. *Ouv. cit.*, p. 72.

1.512 barricades, 277.000 pavés remués, 4.013 arbres abattus, 3.704 appareils d'éclairage brisés, 2 ponts suspendus brisés, 166 établissements détruits, savoir: 54 corps de garde, 41 bâtiments d'octroi, 71 bureaux de stationnement. Paris, imprimerie Lemercier, rue de Seine, 1 feuille, 0.430 × *0.285. « Na. Nous devons ce plan et ces indications à l'obligeance de M. le colonel du génie Leblanc.* » C'est en 1850 que ce plan fut dressé et publié. Malgré tous ses efforts, le colonel Leblanc n'est pas parvenu à reconstituer, dans sa totalité, le tracé des barricades. Il suffit pour s'en convaincre de comparer certaines parties de son plan avec les listes fragmentaires données par les commissaires de police dans leurs procès-verbaux. C'est donc à un chiffre sensiblement supérieur à 1.512, et d'ailleurs impossible à fixer exactement, que s'est élevé l'ensemble des barricades. Le plan Leblanc ne fournit qu'un aperçu très approximatif. Il faut en outre observer que l'auteur s'est servi pour l'établir du tracé de Paris en 1850; or entre 1848 et 1850, de nombreux changements modifièrent ce tracé, par exemple aux alentours des Halles ou surtout du Panthéon. Ce qui rend enfin particulièrement arbitraire le travail du colonel Leblanc, c'est qu'il n'a pas tenu compte des modifications très importantes dans l'état des barricades, au cours des trois journées d'émeute.

Malgré ces réserves, ce document peut fournir quelques indications intéressantes: il montre avec netteté la généralité et la violence de l'insurrection; Paris tout entier est mis en état de défense; aucun quartier de la ville n'échappe au mouvement révolutionnaire; la multiplicité des barricades, apparente sur le plan Leblanc, explique d'une façon saisissante l'échec de toutes les tentatives militaires. Toutefois, dans cet ensemble, on distingue également quelques grands centres de résistance où s'accumulent les barricades. Le plus important se trouve au cœur même du IIIe arrondissement, dans le dédale des rues tortueuses qui s'entrecroisent autour des Arts-et-Métiers; les rues Saint-Martin, Beaubourg, des Gravilliers sont véritablement hérissées de forteresses improvisées.

Pour mieux apercevoir le caractère de l'émeute de Février, il faut rapprocher le plan Leblanc du tracé des barricades pendant les autres grandes insurrections parisiennes. La Bibliothèque nationale conserve deux plans, l'un pour les journées de juillet 1830 (GeD. 5605), l'autre pour celles de juin 1848 (Ge D. 1761), qui permettent cette comparaison. En 1830, les barricades sont, comme en février 48, répandues dans tout Paris; mais elles

sont beaucoup moins nombreuses et se concentrent en quelques groupes plus denses; les insurgés semblent se cantonner sur certains points qu'ils fortifient. Le plan des barricades de juin 1848 est, à première vue, saisissant: il laisse apercevoir le sens de l'émeute, lutte sociale, de classes, de quartiers. Paris est divisé à peu près en deux par une ligne qui suit les rues Saint-Denis, de la Barillerie (boulevard du Palais actuel) et de la Harpe (boulevard Saint-Michel actuel). La partie est seule est couverte de barricades, mais cette fois la défense est plus rigoureuse, plus logique qu'en février. Les deux caractères essentiels de la révolution de février se dégagent ainsi du plan Leblanc: lutte générale et spontanée amoncelant dans tout Paris la masse imposante des barricades.

III

Témoignages complémentaires sur la Révolution

Plusieurs témoignages nouveaux sur les événements de février ont été récemment publiés et viennent compléter ceux qui nous ont servi à composer le récit de la révolution. Les deux plus importants sont le *Mémorial* d'Hippolyte Carnot et les *Souvenirs* d'Adolphe de Circourt.



Le chapitre VII du *Mémorial* qui intéresse les événements des trois journées a été publié par M. Moysset dans *La Révolution de 1848*, tome VI, n° 31, mars-avril 1909, p. 20-33, sous le titre *Récit du 25 février*. D'après une note écrite en marge du manuscrit, ce texte fut rédigé dans les premiers jours de mars 1848. Les souvenirs d'H. Carnot, fixés ainsi peu de temps après les événements mêmes, restent presque toujours d'une netteté et d'une exactitude remarquables: ils confirment généralement et précisent parfois le récit que nous avons établi.

Carnot commence par raconter la démarche qu'il fit le 22 février, vers 5 heures du soir, auprès du préfet de la Seine, M. de Rambuteau, pour l'inviter à faire rassembler la milice citoyenne [1]. « Il nous répondit, écrit Carnot, avec un embar-

1. Cf. p. 108-109.

ras mêlé de quelque amertume, que cela ne dépendait pas de lui et « qu'il n'avait pas été consulté, lui magistrat de Paris, sur les « mesures qui intéressaient la tranquillité publique. [1] » Pour la convocation de la garde nationale dans la matinée du 23, le témoignage de Carnot est particulièrement intéressant [2] ; il marque, sans aucune hésitation, le sentiment hostile des légions et de la bourgeoisie vis-à-vis du gouvernement et concorde ainsi avec les dépositions des colonels : « Toute la force morale était du côté des démocrates, personne n'en pouvait douter. La garde nationale de Paris, en majorité, sympathisait avec eux... [3] L'attitude de la bourgeoisie me frappa : il me parut évident qu'elle ne s'opposerait pas au mouvement populaire.[4] » Carnot assista à l'un des incidents les plus caractéristiques à cet égard, l'accueil que la 10e légion, une des plus conservatrices, réserva, dans la rue Taranne, à son colonel, M. Lemercier [5]. « Arrivés à la rue Taranne, nous la trouvâmes occupée par la 10e légion de la garde nationale, qui semblait très émue. Un officier supérieur (on m'a dit depuis que c'était le colonel), s'étant approché à cheval, fut accueilli par une bordée de cris : Vive la réforme ! A bas les ministres ! Il rebroussa chemin tout décontenancé, fort heureux qu'on ne lui fît pas un mauvais parti [6]. » Après avoir retracé les événements parlementaires de l'après-midi, l'interpellation Vavin et la réponse de Guizot, Carnot insiste sur la stupeur de la majorité lorsque le président du Conseil annonça la chute du cabinet [7] : « A cette nouvelle, des murmures de mécontentement éclatèrent parmi les plus ardents de la majorité, ils étaient indignés contre Louis-Philippe, abandonnant ceux qui s'étaient compromis pour lui et indignés des concessions que cette mesure semblait annoncer. Les mots d'ingratitude et de lâcheté retentirent assez haut dans l'assemblée [8]. » Quelques heures après, la fusillade du boulevard des Capucines éclatait. Carnot, qui avait croisé la colonne au coin de la rue de la Paix, se trouvait alors chez Barrot. Ce ne fut qu'en sortant qu'il put se rendre compte de la gravité de la collision et du mouvement de colère qu'elle suscitait. « En retournant chez moi, je passais

1. P. 21.
2. Cf. chap. IV.
3. P. 21.
4. P. 22.
5. Cf. p. 140.
6. P. 21-22.
7. Cf. p. 157.
8. P. 22.

devant la mairie du Xe arrondissement : des gardes nationaux y étaient groupés et dans un violent état d'exaspération; ils m'arrêtèrent et me questionnèrent sur la fusillade des boulevards dont la nouvelle leur était vaguement parvenue; et comme je la traitais de simple accident, de malentendu déplorable, ils m'apostrophèrent assez rudement. Je fus obligé de décliner mon nom pour les convaincre qu'ils n'avaient pas affaire à un ami du gouvernement [1]. »

Le 24, c'est à la Chambre que Carnot passa la plus grande partie de la journée. « Dès le matin du 24, un assez grand nombre de députés s'étaient rendus au Palais législatif; ils circulaient avec agitation dans les salles et dans les couloirs. Aussitôt qu'un membre de l'opposition apparaissait, on l'entourait, on le consultait avec anxiété sur les moyens de rétablir l'ordre; je fus abordé par des hommes qui ne m'avaient jamais adressé la parole. Les nouvelles qui survenaient, de minute en minute plus décisives, modifiaient le sens de nos réponses [2]. »

Jusqu'à la fin de la séance, Carnot resta à la Chambre. Après la proclamation du gouvernement, il se rendit au ministère de l'Intérieur pour tenter de rallier Barrot au nouveau régime; puis, devant le refus de Barrot, il gagna l'Hôtel-de-Ville.

Pour tous les derniers incidents, nous avons pu signaler en note, au cours du récit, le témoignage de Carnot.



Les souvenirs de M. de Circourt qui fut, en mars 1848, chargé par Lamartine d'une mission extraordinaire à Berlin, ont été publiés par M. G. Bourgin pour la Société d'histoire contemporaine [3]. Ces souvenirs commencent par un récit de 56 pages sur les événements de février, auxquels Circourt assista comme garde national de la 1re légion [4]. Son témoignage, la plupart du temps exact, apporte sur plusieurs points une contribution intéressante. Comme H. Carnot, M. de Circourt a tout d'abord cherché à préciser l'état d'esprit général de la garde nationale. Il montre, ce qui confirme encore les conclusions que l'étude des dépositions du procès des ministres permet de dégager, le sentiment

1. P. 23.

2. P. 24.

3. *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, Paris, 1908, 2 vol. in-8.

4. Cf. Henri Welschinger, *La Révolution de 1848 racontée par un témoin*, dans *La Revue hebdomadaire*, 10 juillet 1909.

d'hostilité qui régnait dans la bourgeoisie parisienne vis-à-vis de Louis-Philippe. Circourt rapporte sur ce point une conversation qu'il eut, le soir du 21 février, avec le général d'Arbouville qui semblait n'attacher qu'une importance médiocre aux préparatifs du banquet. « Il n'y a de danger que dans les imaginations « malades. La garde nationale suffirait à maintenir l'ordre, et « derrière la garde nationale, nous avons dans Paris tout un corps « d'armée. — Vous comptez la garde nationale pour auxiliaire ? « Comptez-la pour ennemie et calculez vos chances là-dessus. — « Mais qu'en savez-vous ?.... — Je le sais, répondis-je, parce que je « fais exactement mon service dans ce bienheureux corps, que « j'ai des yeux et des oreilles. Or, je vous affirme que j'appartiens « à la meilleure compagnie du meilleur bataillon de la meilleure « légion de Paris, et que l'esprit de la compagnie, du bataillon et « de la légion est ce que vous appelez détestable [1]. » C'est cet état d'esprit hostile que M. de Circourt vit se développer dans la 1re légion au cours des trois journées d'émeute. Sur cette 1re légion, la plus royaliste et ministérielle, nous n'avions justement que des renseignements un peu fragmentaires que les notes assez précises de M. de Circourt peuvent compléter. Il appartenait très probablement au 3e bataillon commandé par M. Roussel dont la *Relation* a été publiée par la *Nouvelle revue rétrospective* ; les itinéraires indiqués dans ces deux récits pour la marche des bataillons durant l'émeute sont en effet concordants. Le 23, la majorité de la légion, modérée la veille, avait déjà abandonné le ministère Guizot [2]. « Les propos du corps de garde et du poste principal de la première légion à la mairie du Ier arrondissement, rue d'Anjou, avaient un tout autre accent que la veille. On n'entendait que les mots « réforme, progrès, concessions, renvoi des ministres. » On se déclarait bien encore résolu à combattre vivement la « révolte », mais il fallait que le roi « ouvrît les yeux ». M. Guizot était un « ennemi public [3] ». Le 24, l'opinion réformiste dominait complètement [4]. « Le jour suprême de cette transaction bâtarde entre le droit héréditaire et le pouvoir révolutionnairement électif se levait à peine, quand le rappel, battu furieusement dans nos rues, me fit courir au rendez-vous. Je trouvai la cour de l'hôtel de la mairie littéralement encombrée de gardes nationaux qui se heurtaient en désordre, sans parvenir à se former. Un chef de bataillon

1. P. 22.
2. Cf. p. 123.
3. P. 29.
4. Cf. p. 222.

s'efforçait de mettre en ligne un détachement de force respectable, et faisait charger les fusils. Ma compagnie était de la fête : j'entrai dans le rang. Du milieu des rumeurs assourdissantes qui sortaient de cette cohue d'hommes armés, surgit, en sons grêles et perçants, le cri de : Vive la réforme ! (La veille c'était : Vive le roi !) « Ah ! « sans doute, vive la réforme ! voilà le remède à tout ! Vive la « réforme ! Nous savons maintenant ce que nous voulons. Vive « la réforme ! et en marche ! » Ces paroles passèrent de bouche en bouche, depuis le commandant jusqu'au tambour[1]. » Le témoignage de M. de Circourt confirme exactement le récit du garde national que nous avons cité page 222 : il est même assez curieux de remarquer la similitude des deux récits. « Qu'allions-nous faire dans l'inexprimable et stupéfiante confusion où se précipitait toute la ville ? Quel pouvait être le but de la promenade de trois heures que notre chef de bataillon nous fit exécuter dans tout l'arrondissement dont notre légion portait le numéro, depuis la place Laborde jusqu'au Carrousel ? Nous n'avions ni ordres, ni plan, au moins distincts et intelligibles. Nous passions l'émeute en revue, ou plutôt nous défilions devant l'émeute. Nous ne cherchions à rien empêcher, nous ne songions pas à toucher du doigt à aucune barricade. Nous marchions muets, hébétés, les yeux fixés sur les pavés arrachés, les arbres coupés et les figures enflammées de la populace. La continuité et la révoltante monotonie de pareils spectacles nous jetaient dans une sorte d'engourdissement douloureux, comme lorsqu'on se débat dans un mauvais rêve, mais nous avancions toujours[2]. »

Après une courte description de la rue Saint-Lazare, du ministère des Affaires étrangères, des boulevards, Circourt donne un récit assez complet de la revue passée par le roi sur la place du Carrousel[3]. « Louis-Philippe sortit de la cour du Carrousel et passa lentement en revue, non cette cavalerie, mais les gardes nationaux. Il portait l'uniforme. Bien qu'âgé de soixante-quatorze ans, voûté et fort alourdi, il se tenait ferme et presque majestueux à cheval. Le duc de Nemours, à sa droite, gardait le sang-froid le plus imperturbable : sa raide et courtoise figure ne trahissait pas la moindre émotion. Le duc de Montpensier, au contraire, avait des mouvements saccadés et des intonations sèches, il suivait d'ailleurs son père passivement encore, mais son obéissance et surtout sa déférence étaient à bout. Quand le roi vint à nous, je

1. P. 32.
2. P. 33.
3. Cf. p. 308.

fus frappé par l'expression de sa physionomie. Elle était pâle et comme pétrifiée. Il ne disait rien, lui jadis si fécond, et quelquefois bien inspiré en pareilles circonstances. Il souriait vaguement et répondait par un signe de tête aux cris fort rares de « Vive le roi ! [1] »

Les termes de ce récit concordent assez nettement avec les témoignages que nous avons recueillis. Suivant Circourt, après avoir longé le front de la 1re légion, le roi se serait dirigé vers la rue de Rohan où l'on apercevait quelques groupes d'insurgés. « M. Thiers allait du roi aux rebelles, regardait avec consternation cette foule ignoble, dans laquelle personne ne le reconnaissait et dans laquelle il ne connaissait personne : puis il revenait, désespéré, avec des gestes véhéments, déclarer au roi son impuissance et l'avertir du danger qu'il courait en demeurant plus longtemps à portée de cette écume que d'autres flots allaient soulever, et qui, dans le fait, un quart d'heure plus tard, renversait les grilles des Tuileries. Le roi tourna bride brusquement et, suivi de son cortège, revint au galop devant la porte principale de la cour du Carrousel. [2] »

* * *

A côté de ces récits importants, il faut signaler un témoignage plus secondaire.

Dans son ouvrage sur *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*, [3] M. A. Lebey a donné un récit vivant et pénétrant des événements de février. Il cite à plusieurs reprises des lettres écrites en 1849 par un officier, le capitaine Amédée du Paty, pour retracer ses souvenirs sur la révolution. Ces documents appartiennent à M. Lebey. Voici les points sur lesquels on peut utiliser le témoignage du capitaine du Paty : l'après-midi du 23, à l'état-major, où le capitaine nous montre le général Jacqueminot désemparé, « la tête appuyée dans ses mains, » [4] ne faisant rien pour empêcher le désordre, l'indécision, la mauvaise transmission des ordres, tout ce qui favorisa en un mot le succès de l'émeute ; [5] la matinée du 24, dans le cabinet du roi, au milieu des hommes politiques discutant inutilement ; [6] le départ du roi sur la place de la Concorde. [7]

1. P. 36-37.
2. P. 38-39.
3. Paris, 1907, 2 vol. in 8°.
4. T. Ier, p. 40, note 3.
5. *Id.*, p. 39, note 2.
6. *Id.*, p. 61, note 2.
7. *Id.*, p. 67, note 4.

IV

CATALOGUE DES PIÈCES DU PROCÈS DES MINISTRES[1]

Nous n'avons fait figurer dans le catalogue suivant que les pièces qui présentent un intérêt documentaire quelconque; nous avons passé sous silence un certain nombre de lettres, avis, demandes de renseignements sans importance.

Les pièces du procès n'ont pas été classées suivant l'ordre qu'elles ont dans le dossier des Archives nationales; elles ont été groupées d'après leur provenance, pour faciliter les recherches[2] :

I. — Saisies et recherches des ordres et documents émanés des ministères ou des grandes administrations civiles et militaires.

II. — Commissions rogatoires adressées aux commissaires de police des différents arrondissements de Paris et de la banlieue.

III. — Dépositions des témoins :

1° Dépositions militaires;

2° Dépositions des gardes nationaux;

3° Dépositions civiles (chefs de cabinet, sous-secrétaires d'État, préfet de la Seine, etc.; — pairs de France et députés; — maires et adjoints; — conseillers municipaux; — insurgés, blessés, spectateurs).

---

1. Pour l'histoire du Procès des ministres, cf. la Bibliographie.

2. Aux Archives nationales, les pièces du procès occupent trois cartons de la série BB^{30}, 296, 297, 298. Chaque pièce porte un numéro d'ordre de 1 à 1296, se répartissant de la manière suivante :

1 à 447 : carton 296;

448 à 1039 : carton 297;

1040 à 1296 : carton 298.

Dans le catalogue, le numéro d'ordre de chaque pièce dans le dossier des Archives est indiqué en italique et entre parenthèses. Il suffira de se reporter au tableau ci-contre pour trouver le numéro du carton qui la contient.

I

Saisies et recherches des ordres et documents émanés des ministères ou des administrations civiles et militaires

« Nos premiers actes, disent les juges d'instruction chargés de l'enquête dans une lettre du mois d'avril 1848 au procureur général Portalis, ont eu pour objet de recueillir les instructions et les ordres donnés par les ministres, les rapports à eux faits à l'occasion de la prohibition du banquet et des prises d'armes qui ont eu lieu dans les journées des 22, 23 et 24 février[1]. » C'est l'ensemble des documents provenant de ces perquisitions qui composent cette série.

1. (*409*). 29 février. Lettre des magistrats enquêteurs, Perrot de Chézelles et Delahaye, aux différents ministres, au général de la garde nationale, au commandant de la 1re division militaire, pour leur demander de faire rechercher les documents utiles à l'instruction.
2. (*415*). 29 février. Réponse du secrétaire général Bastide à la lettre 1.
3. (*422*). 3 mars. Procès-verbal de transport au ministère des Affaires étrangères.
4. (*287*). Documents sur la campagne des banquets de 1847, extraits des discours prononcés.
5. (*288*). 17 février. Billet de Guizot au roi sur le banquet du XIIe arrondissement.
6. (*288*). Rapports de Delessert sur les rassemblements de la journée du 22 février.
7. (*288*). 23 février. Lettre de Delessert à Guizot.
8. (*441*). 10 mars. Procès-verbal de perquisition chez M. Génie, ancien chef de cabinet de Guizot, par le commissaire de police du quartier de la place Vendôme.
9. (*444*). 4 avril. Déposition de M. Génie, à propos des papiers trouvés chez lui.

Ministère de la Guerre :

10. (*413*). 29 février. Réponse du général Subervie, ministre de la Guerre, à la lettre 1.
11. (*424*). 5 mars. Procès-verbal de perquisition au ministère de la Guerre.

---

1. Arch. nat., BB30, 298, pièce 1912.

12. *(355)*. 14 janvier. Lettre du chef de cabinet du ministre de la Guerre au colonel Blondel, au sujet des plans de Paris avec points stratégiques.
13. *(354)*. Réponse du colonel Blondel à la lettre précédente.
14. *(320)*. 29 janvier. Lettre du duc de Montpensier, commandant l'artillerie dans les 1re et 14e divisions militaires, au ministre de la Guerre, pour l'informer de diverses mesures relatives au dépôt et au transport des cartouches « tenues en réserve pour les éventualités ».
15. *(319)*. 5 février. Réponse du ministre à la lettre 14.
16. *(318)*. 10 février. Lettre du duc de Montpensier au ministre de la Guerre, pour l'informer de l'envoi d'urgence de parcs chargés de la Fère à Vincennes et à l'Ecole militaire.
17. *(317)*. 17 février. Réponse du ministre à la lettre 16.
18. *(306)*. 19 février. Lettre du général Sébastiani au ministre de la Guerre, pour lui rendre compte des mesures prises dans le cas où des troubles graves viendraient à éclater dans Paris.
19. *(341)*. 5 février. Lettre de l'Intendant de la 1re division militaire au général Trézel, ministre de la Guerre. Avis de distribution aux troupes de 1,400 haches et 700 pioches.
20. *(342)*. 9 février. Nouvel avis de distribution de 500 haches et de 250 pioches, « sur les instructions de M. le général Sébastiani et sur la demande de M. le Préfet de police ».
21. *(327)*. Note du bureau des subsistances sur la fabrication du biscuit pour la garnison de Paris.
22. *(359)*. 21 février. Lettre du général Sébastiani, commandant la 1re division militaire, au ministre de la Guerre : compte-rendu des ordres envoyés aux 2e et 6e cuirassiers de Versailles pour la concentration à Paris, le 22.
23. *(360)*. 21 février. Id. : compte-rendu des mesures prises pour la protection du ministère des Finances.
24. *(361)*. 21 février. Id. : compte-rendu de diverses mesures de sûreté.
25. *(363)*. 22 février, midi. Lettre du général Sébastiani au ministre de la Guerre, pour l'informer des événements de la matinée.
26. *(365-364)*. 22 février. Id. : compte-rendu des mesures prises pour le cantonnement des troupes aux environs de Paris ; tableau des cantonnements.
27. *(366)*. 22 février. Réponse du ministre de la Guerre approuvant les mesures prises.

28. (*346*). [22 février]. Lettre de M. Edmond Leclerc au ministre de la Guerre, pour l'informer de la construction de barricades rue de Rivoli.
29. (*367*). 22 février. Ordres envoyés par le ministre de la Guerre : ordres de départ pour Paris au 6e cuirassiers, au 3e dragons ; invitation au Préfet de police de faire disposer des brigades d'ouvriers civils pour la démolition des barricades.
30. (*362*). 23 février, midi. Rapport analytique du général Sébastiani au ministre de la Guerre sur les troubles du 22 février et les mesures prises.
31. (*352*). 23 février, 2 heures. Dépêche télégraphique du général commandant la 14e division à Rouen au ministre de la Guerre : état tranquille de la ville.
32. (*353-371*). 23 février, 2 heures. Ordre télégraphique de départ pour les 57e et 70e de ligne d'Amiens et de Lille.
33. (*372*). 23 février. Ordre au capitaine de Vaugy, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre, de se rendre à Amiens et à Lille pour surveiller le départ des 57e et 70e.
34. (*351*). 23 février, 9 heures 1/2 du soir. Lettre du capitaine de Vaugy au ministre de la Guerre pour rendre compte de sa mission à Amiens.
35. (*350*). 23 février, 11 heures du soir. Dépêche télégraphique du capitaine de Vaugy, annonçant l'embarquement du 57e d'Amiens.
36. (*368-369*). 23 février, 10 heures moins 10. Ordre de départ pour le 11e dragons de Fontainebleau et le 5e lanciers de Rambouillet ; envoi de deux officiers porteurs des ordres.
37. (*345*). 24 février, 9 heures 1/2 du matin. Lettre du général Aupick, directeur de l'Ecole Polytechnique, au ministre de la Guerre, pour l'informer du départ des élèves.
38. (*348*). 24 février, 9 heures 1/2 du matin. Dépêche télégraphique du général commandant la 14e division à Rouen au ministre de la Guerre : situation de la ville et mesures prises.
39. (*347*). 24 février, 2 heures 1/2 du soir. Id. : situation calme de la ville.

Tuileries :

40. (*429*). 7 mars. Lettre des magistrats enquêteurs au gouverneur des Tuileries, Saint-Amant, pour l'inviter à faire des recherches dans les papiers du château.
41. (*446*). 17 mars. Réponse de Saint-Amant à la lettre 40.

42. (*447*). Compte-rendu d'une perquisition du procureur général Portalis dans les portefeuilles de Louis-Philippe.

Première division militaire :

43. (*414*). 24 février. Réponse du général Bedeau à la lettre 1.

État-Major de la garde nationale :

44. (*418*). 1er mars. Réponse de l'Etat-Major à la lettre 1 : tous les papiers ont été incendiés le 24 février.

Préfecture de police :

45. (*433*). 10 mars. Lettre du délégué au département de la police aux magistrats, pour mettre à leur disposition la correspondance relative au banquet du XIIe arrondissement.
46. (*437*). 17 mars. Procès-verbal de perquisition à la Préfecture. Dans cette perquisition, les magistrats prirent possession de la correspondance relative au banquet du XIIe arrondissement, mentionnée dans la lettre 45 :
47. (*397*). 24 décembre 1847. Lettre de Roinville, commissaire-caissier du banquet, au préfet de police pour lui demander une audience.
48. (*398*). 10 janvier 1848. Lettre de Roinville au préfet pour le prévenir que le banquet est fixé au 19 janvier.
49. (*399*). 19 janvier. Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de police pour l'engager à interdire le banquet projeté.
50. (*400*). 14 janvier. Notification au sieur Roinville, par le commissaire chargé des délégations judiciaires, du refus d'autorisation du banquet par le préfet de police.
51. (*401*). 15 janvier. Même notification au sieur Dietz, 16, boulevard Beaumarchais, chargé des intérêts du sieur Charpentier, négociant à Valenciennes, propriétaire du local du banquet.
52. (*402*). Rapport du commissaire chargé des délégations judiciaires au préfet de police, sur les notifications précédentes.
53. (*403*). 18 février. Lettre de Roinville au préfet de police, pour lui annoncer que, le 16 février, il a donné sa démission de commissaire-caissier du banquet.
54. (*404*). Arrêté du préfet de police interdisant le banquet.
55. (*405*). 21 février. Procès-verbal du commissaire aux délégations judiciaires, relatant la notification de l'arrêté précédent à M. Boissel, député, président du banquet.
56. (*406*). 21 février. Même notification à M. Leroy, locataire du terrain du banquet.

57. (*407*). 21 février. Même notification à M. Nitot, propriétaire du terrain du banquet.
58. (*395*). 19 février. Lettre du commissaire de police du quartier Montmartre au préfet de police, pour l'informer qu'il a surpris, le 18, à 7 heures et demie du soir, une réunion secrète tenue à l'Hermitage Montmartre (barrière des Martyrs), par des gardes nationaux et des rédacteurs de *La Réforme*.
59. (*396*). 19 février. Lettre du préfet de police au ministre de l'Intérieur, pour l'informer de la réunion signalée dans la lettre précédente.
60. (*385*). Extraits de la correspondance au sujet des mesures à prendre à l'occasion du banquet : mesures d'ordre pour la surveillance des points importants, Madeleine, place Vendôme, Chambre des députés, Palais-Royal, Tuileries, Panthéon : — mesures pour la préservation des usines à gaz ; — mesures pour l'enlèvement de la poudre chez les armuriers.
61. (*384*). Lettre relative aux mesures d'ordre à prendre à la Chambre.
62. (*383*). 20 février. Lettre du préfet de police au lieutenant-général baron Atthalin, commandant supérieur des palais royaux, pour le prier de faire fermer les Tuileries, le 22 février.
63. (*381*). Invitation au général commandant la division à tenir, dans les casernes, les troupes prêtes à marcher : — ordre au colonel de la garde municipale de disposer des troupes autour du terrain du banquet.
64. (*380*). Ordre envoyé le 22 février aux commissaires de police.
65. (*376*). 21 février. Proclamation du général Jacqueminot aux gardes nationales du département de la Seine (affiche).
66. (*377*). 21 février. Ordonnance du préfet de police concernant les attroupements (affiche).
67. (*378*). 21 février. Proclamation du préfet de police aux habitants de Paris (affiche).
68. (*379*). 21 février. Arrêté du préfet de police interdisant le banquet.

II

Commissions rogatoires adressées aux commissaires de police des différents arrondissements de Paris et de la banlieue

Par commission rogatoire datée du 1er mars, MM. Delahaye et Perrot de Chézelles déléguaient chaque commissaire pour : 1° constater les points de son quartier sur lesquels il y a eu des faits d'attaque et de résistance dans les journées des 22, 23 et 24 fé-

vrier; 2° recueillir les noms, demeures et professions des personnes qui ont pris une part principale à ces faits et qui y ont été blessées, les noms de ceux qui ont succombé et leur domicile; 3° indiquer les corps armés qui y ont paru.

Nous avons complété les procès-verbaux des commissaires par un certain nombre de dépositions recueillies par les juges d'instruction eux-mêmes.

Ier Arrondissement

Quartier de Chaillot :

69. (*108-109*). 25 mars. Procès-verbal du commissaire.

70. (*5*). 1er avril. Louis-Pierre *Leroy*, 57 ans, cultivateur, 9, rue du Bel-Air, à Passy.

Quartier des Champs-Elysées :

71. (*110*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : *Scherly*, concierge à l'Ambassade ottomane (*cf. 1067*); Michel *Col*, ouvrier encadreur; Pierre *Godard*, 31 ans (*cf. 1068*); Jules *Bouillote*, 29 ans, papetier, 313, rue Saint-Denis.

72. (*1177*). 24 mai. Alfred *Bellant*, 35 ans, journalier, 16, rue Jean Goujon.

73. (*1178*). 26 mai. Françoise *Mazure*, 59 ans, femme de ménage, 85, rue Saint-Germain l'Auxerrois.

74. (*1179*). 29 mai. Antoine *Barthélemy*, 31 ans, tailleur, 17, rue de Bethizy.

75. (*1180*). 10 juin. Joseph *Vigné*, 51 ans, concierge, 8, place de la Concorde.

Quartier des Tuileries :

76. (*113*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : Victoire *Pernot*, 54 ans, marchande ambulante de fruits, 9, rue de la Comète, au Gros-Caillou (*cf. 1157*); Félix *Hoyos*, 48 ans, fabricant d'appareils de cuisine, 241, place du Palais-Royal (*cf. 1062*); Antoine *Trichard*, 35 ans, marchand de vin, 235, place du Palais-Royal (*cf. 1063*); Jean *Parly*, 52 ans, restaurateur, 19, rue Saint-Thomas-du-Louvre (*cf. 1064*).

77. (*112*). Liste de 17 citoyens blessés aux Tuileries, les 22, 23 et 24 février 1848.

78. (*1163*). 7 avril. François *Brémond*, 32 ans, concierge au ministère de la Marine.

79. (*1156*). 10 mars. Lettre du procureur général Portalis aux juges d'instruction, demandant de faire une enquête sur la mort du député Jollivet.

80. (*1158-1160*). 3 avril. Frédéric-Xavier-Pierre *Bilfeld*, gouverneur des Tuileries.

81. (*1159*). 1er avril. Edme-Nicolas *Pimont*, 62 ans, sous-adjudant aux Tuileries.

82. (*1162*). 5 avril. Laurent *Flottet*, 48 ans, surveillant aux Tuileries, 45, rue Caumartin.

Quartier du Roule :

83. (*12*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire (*cf. 1078*).

Quartier de la place Vendôme :

84. (*106*). Du 3 au 17 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions de blessés soignés dans les hôpitaux : à l'hôpital Beaujon : Louis *Rosback* ; Auguste *Aucouteau* ; Pierre *Marmont* ; Narcisse *Dalet* ; Jules *Panseron* ; Cheri *Colson* ; Louis *Magrimaud* ; Louis *Lacoste* ; Pierre *Bosse* ; Jules *Oudot* (*cf. 1135*) ; Alexandre *Mougnon* ; Edouard *Blanchon* ; Paul *Lescombat* ; Elisa *Guibal* ; Pierre *Barion* ; Alexandre *Chenu* ; Louis *Pallette* ; Constant *Verneuil* ; Michel *Panzer* ; Alphonse *Joly* ; François *Maingot* ; Pascal *Carrière* ; Adam *Peiffert* ; Henri *Baisse* ; César *Gicon* ; à l'Hôtel-Dieu : Auguste *Ponty* (*cf. 1134*) ; Georges *Collier* ; Victor *Lecoq* ; Henri *Mégal* (*cf. 1133*) ; Adrien *Cresson* ; à l'hôpital Saint-Louis : Victor *Bizouard* ; Pierre *Fallin* ; Benjamin *Erlanger*.

85. (*14 à 59*). Certificats de médecins des hôpitaux constatant l'entrée et la sortie des blessés.

86. (*56*). 28 février. Certificat du docteur Eugène *Palmier*, appelé, le 23 février, à soigner les blessés de la fusillade du boulevard des Capucines.

87. (*60*). 15 mars. Pierre *Junieau*, porteur aux Messageries générales.

88. (*61*). 13 mars. François *Benoist*, 23 ans, ciseleur, 24, rue des Couronnes.

89. (*62*). 13 mars. Alexandre *Coltat*, 31 ans, correcteur d'imprimerie, 79, rue du Faubourg-du-Temple.

90. (*63*). 13 mars. Augustin *Aceline*, commissionnaire.

91. (*64*). 13 mars. Pauline *Bernard*, 30 ans, cuisinière.

92. (*65*). 12 mars. *Lesenne*, menuisier, 17, rue de la Fidélité,

93. (*66*). 12 mars. *Denaurois*, propriétaire.

94. (*67*). 11 mars. Edmond *Gaucherot*, 28 ans, commis tapissier, 14, rue Basse-du-Rempart.
95. (*68*). 11 mars. Citoyenne *Bibas*, 24 ans, 7, rue Hauteville.
96. (*69*). 11 mars. Nicolas *Levet*, 75 ans, charron, 48, rue Basse-du-Rempart.
97. (*70*). 11 mars. Citoyenne *Carrière*, 31 ans, fruitière, 20, rue de Miromesnil
98. (*71*). 11 mars. Martin *Lacaille*, 19 ans, cuisinier, 3, rue Geoffroy-Marie.
99. (*72*). 10 mars. Marc *Pilleuit*, 25 ans, valet de pied chez lord Hervey, secrétaire de l'Ambassade d'Angleterre, 6, place de la Concorde.
100. (*73*). 9 mars. Jean *Vincenot*, boulanger, 15, rue Godot.
101. (*74-75*). Joseph *Dubois*, fabricant de passementeries, 3, place Vendôme.
102. (*76-77-78*). Citoyenne *Chaffard*, dite *Belmont*, 48 *bis*, rue Basse-du-Rempart.
103. (*79-80*). 26 février. Jean *Tessier*, pharmacien, 23, place Vendôme.
104. (*81*). 8 mars. Henry *Buignet*, pharmacien, 1 et 3, rue du Mont-Blanc.
105. (*82*). 8 mars. Etienne *Aurine*, 39 ans, domestique, 41, rue Caumartin.
106. (*83*). 8 mars. François *Ozanne*, limonadier, 50, rue Neuve-Saint-Augustin.
107. (*84*). 8 mars. Constant *Milliet*, menuisier.
108. (*85*). 8 mars. Etienne *Acault*, pharmacien, 12, rue de la Paix.
109. (*86*). 8 mars. Etienne *Dauptain*, pharmacien, 48, rue de la Victoire.
110. (*87*). 6 mars. Pierre *Jouanneau*, 37 ans, cocher, 136, rue du Faubourg-Poissonnière.
111. (*88*). 24 février. Déclaration par les citoyennes *Reitz* et *Lazzerini* de la mort de Gaspard Lazzerini, tué devant le ministère des Affaires étrangères, le 23 février.
112. (*89*). 5 mars. Auguste *Jaillet*, concierge, 13, rue Marivaux.
113. (*90*). 5 mars. Gabriel *Lourdin*, propriétaire, 13, boulevard des Italiens.
114. (*91*). 4 mars. Augustin *Chappé*, concierge, 17, boulevard des Capucines.
115. (*92*). 4 mars. Barthélemy *Manuel*, commis-négociant, 28, rue Basse-du-Rempart.
116. (*93*). 3 mars. Michel *Simon*, tapissier, 44, rue Basse-du-Rempart.

117. (*94*). 3 mars. *Artaud*, propriétaire, 30, rue d'Amsterdam.
118. (*95*). 3 mars. Frédéric *Cotterel*, 49 ans, employé au chemin de fer, 39, chaussée Clignancourt : — Léopold *Baudot*, 30, rue d'Amsterdam.
119. (*96*). 3 mars. Louis *Briou*, loueur de voitures, 48, rue Basse-du-Rempart.
120. (*97*). 3 mars. Jean *Reclus*, loueur de voitures, 24, rue Basse-du-Rempart.
121. (*98*). 3 mars. Pierre *Parale*, traiteur, 52, rue Neuve-Saint-Augustin.
122. (*99*). 3 mars. Jean-Baptiste *Pitolet*, concierge, 18, rue Basse-du-Rempart.
123. (*100*). 3 mars. Dégâts occasionnés par la fusillade du boulevard des Capucines dans la boutique de *Hucé*, marchand de vin, 48 *bis*, rue Basse-du-Rempart.
124. (*101*). 3 mars. François *Mahé*, garçon de café chez Huvé.
125. (*103*). 4 mars. Louis-Alexandre *Blanc*, 43 ans, négociant en vin, 1, rue de Condé.
126. (*104*). 3 mars. Philippe *Lebourgeois*, concierge, 52, rue Basse-du-Rempart.
127. (*105*). 29 mars. François *Debres*, architecte, 32, rue du Luxembourg.
128. (*116*). 7 avril. Charles *Laplace*, 26 ans, employé au ministère des Affaires étrangères, 8, rue Neuve-du-Luxembourg.
129. (*118*). 10 juin. Louis *Nourry*, concierge à la Chancellerie, 13, place Vendôme.

IIe Arrondissement

Quartier du Palais-Royal :

130. (*120*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : Jean-Baptiste *Debretagne*, 51 ans, marchand de vin, 262, rue Saint-Honoré (*cf.* *1059* et *1065*) : Louis *Gastebois*, 47 ans, tailleur, 2, rue de Valois (*cf.* *1058*) : Jean *Mathieu*, pharmacien, 176, rue Saint-Honoré (*cf.* *1057*) : Nicolas *Mayniez*, marchand de vin, 187, rue Saint-Honoré ; Jean *Hacquard*, sergent-major au 14e de ligne, 1er bataillon, 2e compagnie, caserné à Courbevoie ; Gabriel *Dutay*, commissionnaire au café de la Régence, place du Palais-Royal (*cf.* *1061*).

Quartier Feydeau :

131. (*115*). 3 mars. Jean *Hugot*, garçon limonadier, 1, boulevard Montmartre.

132. (*116*). 3 mars. Ferdinand *Fontaine*, garçon limonadier, 1, boulevard Montmartre.
133. (*117*). 4 mars. André *Dicerneresse*, garçon limonadier, 1, boulevard Montmartre.
134. (*118*). 29 mars. Jean-Baptiste *Baudoni*, marchand de chapeaux et d'armes, 26, rue Vivienne.
135. (*118*). 29 mars. Jules *Roses*, boulanger, 5, rue des Colonnes.
136. (*1060*). 24 mai. Louis-Philibert *Modelon*, 46 ans, limonadier, 4, rue de Rohan.
137. (*1066*). 13 juin. François *Borde*, maçon, 6, rue des Petits-Augustins.

Quartier de la Chaussée d'Antin :

138. (*122*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier du faubourg Montmartre :

139. (*124*). 27 avril. Procès-verbal du commissaire.
140. (*1198*). 27 mai. Rosalie *Lerouge*, dite femme *Lépine*, 28 ans, cuisinière chez Mme de Valence, 31, rue de Richelieu.

IIIe Arrondissement

Quartier du Mail :

141. (*125*). 9 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier du faubourg Poissonnière :

142. (*133*). 20 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier Montmartre :

143. (*128*). 8 mars. Procès-verbal du commissaire.
144. (*127*). 20 mai. Lettre du commissaire aux juges d'instruction, complétant le procès-verbal.

Quartier Saint-Eustache :

145. (*130*). 4 mars. Procès-verbal du commissaire.

IVe Arrondissement

Quartier de la Banque de France :

146. (*152*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire.
147. (*149*). 5 mars. Lettre du docteur *Chamart* au commissaire.
148. (*150*). Lettre du docteur *Roy* au commissaire.

Quartier du Louvre :

149. (*134*). 10 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier Saint-Honoré :

150. (*135*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant la déposition : *Caseau*, boulanger, 30, rue du Musée.

151. (*1169*). 24 mai. Philibert *Bachr*, 30 ans, fourreur, 131, rue Saint-Honoré.

152. (*1170*). 30 mai. Joseph *Morillon*, 27 ans, commis marchand de drap, 6, rue des Fossés-Montmartre.

Quartier des Halles et Marchés [et Montorgueil][1] :

153. (*147*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire contenant les dépositions suivantes : Louis-Alexandre *Lamiret*, 29 ans, porteur médaillé des Halles, 9, rue de la Lingerie (*cf. 1133*); Joseph *Gauthier*, 37 ans, porteur médaillé aux Halles, 1 et 3, rue aux Fers.

154. (*137*). 23 mars. Procès-verbal complémentaire du commissaire contenant les dépositions suivantes : Claudine *Bara*, 48 ans, surveillante de la salle d'asile des garçons au bâtiment de la Halle aux draps, rue de la Poterie-Saint-Honoré; Adelaïde *Enault*, 45 ans, concierge du bâtiment de la Halle aux toiles, rue de la Poterie-Saint-Honoré; Germain *Noirot*, 45 ans, marchand de vin, 4, rue Mauconseil ; François *Chernowski*, 35 ans, employé chez M. Staplaux, 4, rue Mauconseil; Narcisse *Delaunay*, 27 ans, employé, 193, rue Saint-Denis (*cf. 1165*); Jean *Balèche*, 32 ans, marchand de beurre et œufs, 2, rue du Marché-aux-Poirées; Antoine *Verron*, 39 ans, 3, rue de la Poterie-des-Halles; Jean *Vigourt*, 40 ans, commissionnaire, 46, rue de la Grande-Truanderie.

Ve Arrondissement

Quartier Montorgueil :

Cf. IVe arrondissement, quartier des Halles et Marchés.

Quartier Bonne-Nouvelle :

155. (*139*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire contenant les dépositions suivantes : Alfred *Capendu*, marchand de vin, 50, rue du Petit-Carreau (*cf. 1200*); Pierre *Baume*, surveillant des voitures de place à la station de la place du Caire (*cf. 1202*).

1. Le quartier Montorgueil faisait régulièrement partie du Ve arrondissement; il était alors provisoirement réuni au quartier des Halles et Marchés.

156. (*1119*). 3 juin. Cornelius *Horemans*, 24 ans, cordonnier, 8, rue de la Grande-Truanderie.
157. (*1201*). 6 juin. Nicolas *Payart*, 48 ans, commissionnaire à Choisy-le-Roi, rue Saint-Rémy.
158. (*1186*). 17 mai. François-Xavier *Faucelle-Delbarre*, 41 ans, fabricant de peignes, 10, boulevard Bonne-Nouvelle.
159. (*1187*). 27 avril. Bertrand *Aeisse*, 57 ans, relieur, 37, rue de la Lune.

Quartier du faubourg Saint-Denis :

160. (*144*). 25 mars. Procès-verbal du commissaire.
161. (*1148*). 27 mai. Jean-François *Bazille-Fregeac*, 45 ans, commissaire de police du quartier du faubourg Saint-Denis, 181, rue du faubourg Saint-Martin.

Quartier de la Porte-Saint-Martin :

162. (*141*). 8 mars. Procès-verbal du commissaire.

VIe Arrondissement

Quartier du Temple :

163. (*159*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : Jules *Cailliot*, 22 ans, tourneur en cuivre, 13, rue des Trois-Bornes ; Louis *Legrand*, 22 ans, tisseur, 36, rue d'Angoulême-du-Temple ; Joseph *Bontemps*, 15 ans, ouvrier en papier peint, 33, rue de Calais, à Belleville (*cf. 1143*).

Quartier de la Porte-Saint-Denis :

164. (*160*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : Citoyenne *Lelevain*, fleuriste, 15, rue Bourg-l'Abbé ; *Bouy*, 19, rue Guérin-Boisseau ; Joseph *Dupré*, marchand de vin, 29, rue Guérin-Boisseau ; François *Favre*, commis, 159, rue Saint-Martin ; Narcisse *Boutry*, garçon distillateur, 165, rue Saint-Martin ; Joseph *Permiseux*, marchand de vin, 163, rue Saint-Martin ; Suzanne *Ouvrier*, marchande de tabletterie, 175, rue Saint-Martin ; Jean *Mias*, marchand de vin, 28, rue Bourg-l'Abbé (*cf. 1191*).
165. (*1189*). 10 avril. Bernard *Bourelly*, 52 ans, fabricant de toiles cirées, 22, rue Bourg-l'Abbé.
166. (*1190*). 10 avril. Alphonse *Lepage*, 32 ans, armurier, 22, rue Bourg-l'Abbé.

167. (*1149*). 27 mai. Jean-François *Bazille-Frégeac,* 45 ans, commissaire de police du quartier du faubourg Saint-Denis, 181, rue du faubourg Saint-Martin (*cf.* *144*).

168. (*1149*). 27 mai. Frédéric *Bigand.* 45 ans, marchand de vin, 19, rue Bourg-l'Abbé.

169. (*1150*). 15 juin. Émile *Prévost.* 20 ans. 28, rue Bourg-l'Abbé.

170. (*1151*). 16 juin. Jules *Arthaud,* 31 ans, peintre en bâtiment, 251, rue Saint-Martin.

171. (*1152*). 16 juin. Pierre *Poirmeux,* 39 ans, ouvrier peintre, 39, rue Greneta.

Quartier Saint-Martin des Champs :

172. (*156*). 5 mars. Procès-verbal du commissaire.

173. (*1185*). 6 juin. Jacques *Ouvrier*, 54 ans, journalier, à Pantin.

Quartier des Lombards :

174. (*154*). 11 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : Louis *Scocard,* 48 ans, ouvrier bottier, 12, rue Saint-Denis ; Jacques *Giraldon*, 41 ans, marchand de vin, 7, rue des Écrivains ; Pierre *Baudry*, 36 ans, fabricant de chaussures, 9, rue Aubry-le-Boucher (*cf.* *1182*); Jean-Baptiste *Philippe*, 29 ans, pharmacien, 69, rue Saint-Martin (*cf.* *1208*) ; Jean *Naze,* 27 ans, marchand brossier, 96, rue Saint-Denis ; Jean *Menouillard,* 51 ans, marchand d'habits, 26, rue Jean-Pain-Mollet ; Léopold *Adry,* 39 ans, marchand de vin, rue des Arcis ; Nicolas *Couturier,* 38 ans, ferblantier, 8, rue Aubry-le-Boucher ; Charles *Aubry*, 32 ans, marchand de vin, 15, rue Salle-au-Coude (*cf.* *1204*) ; Joseph *Blancq*, 48 ans, cordonnier, 2, rue Quincampoix ; Jacques *Paysan*, 32 ans, traiteur, 4, rue de Venise ; Daniel *Karcher*, 26 ans, garçon boulanger, 13, rue Guérin-Boisseau ; Pierre *Papin,* 40 ans, apprêteur, 32, rue du Petit-Carreau ; veuve *Petit,* 22 ans, débitante de liqueurs, 7, rue de la Vieille-Monnaie ; Noël *Trony,* 41 ans, débitant de liqueurs, 36, rue Saint-Jacques-la-Boucherie (*cf.* *1197*) ; Auguste *Fourny*, 38 ans, huissier, 62, rue Rambuteau (*cf.* *1181*).

175. (*1195*). 29 mai. Joseph *Brécy*, 34 ans, cordonnier, 18, rue Tirechappe.

176. (*1196*). 29 mai. Antoine *Charbonnel*, 19 ans, garçon de magasin, 5, rue des Mauvaises-Paroles.

177. (*1183*). 9 juin. Nicolas *Paris*, 28 ans, ouvrier découpeur, 9, rue Aubry-le-Boucher.

178. (*1184*). 9 juin. Louis *Jauffret*, 42 ans, ouvrier journalier, 25, rue Constantine, à Belleville.
179. (*1203*). 6 juin. Louis *Artaut*, 17 ans, matelassier, 4, impasse d'Argenteuil.
180. (*1205*). 5 juin. Edouard *Charon*, 36 ans, marchand de vin, 24, rue Frépillon.
181. (*1206*). 5 juin. Armand *Peret*, 48 ans, pharmacien, 7, rue Royale Saint-Martin.
182. (*1207*). 9 juin. Marthe *Auger*, 33 ans, marchande de vin, 38, rue Phelippeaux.
183. (*1209*). 10 juin. Jean-Baptiste *Giraud*, 49 ans, pharmacien, 3, rue Royale-Saint-Martin.
184. (*1210*). 10 juin. Auguste *Labourcey*, 56 ans, médecin, 10, rue du Temple.

VIIe Arrondissement

Quartier des Arcis :

185. (*163*). 10 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier Sainte-Avoye :

186. (*169*). 15 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : *Beaufort*, 26, rue Beaubourg ; Pierre *Thomas*, découpeur, 39, rue Beaubourg.
187. (*165*). 27 mars. Suite du procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : Eugène *Matissa*, 17 ans, fondeur en cuivre, 5, rue du Cherche-Midi ; Hector *Montigny*, 19 ans, mécanicien, 67, rue de la Roquette : Daniel *Touroude*, 20 ans, manœuvre, 6, rue Beaubourg ; Claude *Cottin*, 74 ans, brocanteur, 16, rue Simon-le-Franc ; Daniel *Karcher*, 26 ans, boulanger, 13, rue Guérin-Boisseau (*cf.* *158*) ; François *Pechinot*, 28 ans, clerc d'huissier, 25, rue de la Huchette : Jean *Gosset*, 74 ans, journalier, 56, rue de la Verrerie : Charles *Roth*, 36 ans, 2, rue Française.
188. (*166*). 17 mars. Edouard *Boullé*, 12 ans, ouvrier parqueteur, 61, rue Saint-Martin.
189. (*167*). 20 mars. Marie *Vidron*, 40 ans, marchand de tabletterie, 43, rue de la République.
190. (*168*). 18 mars. Pierre *Michau*, 47 ans, fabricant de joncs, 19, rue Beaubourg.
191. (*168*). 18 mars. Pierre *Magnier*, 37 ans, journalier, 27, rue Maubuée.

Quartier du Mont-de-Piété :

192. (*174*). 8 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes: Jean *Vaché*, tambour-major de la 7e légion; *Fournier*, fabricant de bijoux, chef du 2e bataillon de la 7e légion, 71, rue Sainte-Avoye; *Penneret*, marchand de vin, 6, rue de Poitou; Alphonse *Argillet*, sous-lieutenant de la 7e légion, 7, rue du Grand-Chantier; Joseph *Martincourt*, entrepreneur de peinture, sous-lieutenant de la 7e légion, 2, rue du Chaume; Ferdinand *Jonquet*, tailleur, 3, rue de Poitou; citoyenne *Lainé*, marchande de vin, 131, rue Vieille-du-Temple; André *Bullier*, boulanger, 141, rue Vieille-du-Temple; Louis *Lombard*, limonadier, 78, rue du Temple.

Quartier du marché Saint-Jean :

193. (*171*). 2 mars. Procès-verbal du commissaire.

194. (*1153*). 10 juin. Nicolas *Marais*, 39 ans, pharmacien, 4, rue de la Verrerie.

VIIIe Arrondissement

Quartier du Marais :

195. (*176*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier Popincourt :

196. (*190*). 16 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier Saint-Antoine :

197. (*185*). Procès-verbal du commissaire.

198. (*178*). 5 mars. Jules *Saumon*, 21 ans.

199. (*179*). 3 mars. André *Lemoine*, marchand de bois, ancien adjoint au maire du VIIIe arrondissement, 17, rue des Tournelles.

200. (*180*). 3 mars. Etienne *Chagny*, garçon restaurateur, 7, place Saint-Antoine.

201. (*181*). 6 mars. Modeste *Prevost*, 48 ans, charretier, 102, rue de Charenton.

202. (*182*). 6 mars. François *Guerre*, 28 ans, ouvrier maréchal-ferrant.

203. (*183*). 3 mars. Octave *Lecaillier*, pharmacien, 4, rue de Charonne.

204. (*184*). 3 mars. Ferdinand *Guichot*, ébéniste, 35, rue de Charonne.

Quartier des Quinze-Vingts :

205. (*189*). 10 mars. Procès-verbal du commissaire.

206. (*188*). 10 mars. État des personnes tuées ou blessées dans les journées des 23 et 24 février 1848, reçues dans les hôpitaux du quartier des Quinze-Vingts (13 morts, 52 blessés).

IXe Arrondissement

Quartier de l'Arsenal :

207. (*205*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire, contenant les dépositions suivantes : Jeanne *Martin*, 42 ans, marchande de vin, 2, boulevard Bourdon ; Grégoire *Martin*, 40 ans, concierge, 4, boulevard Bourdon ; Pierre *Bicheroux*, 59 ans, gardien de la colonne de Juillet, 21, rue Contrescarpe (*cf. 1168*) ; Pierre *Magne*, 42 ans, garçon de chantier, 1, rue Jean-Beausire (*cf. 1167*).

Quartier de l'Hôtel-de-Ville :

208. (*204*). 5 mars. Procès-verbal du commissaire.
209. (*196*). 6 mars. Henri *Julien*, 54 ans, menuisier, 68, rue de l'Hôtel-de-Ville.
210. (*197*). 9 mars. Jean *Gorninon*, 16 ans, tapissier, 16 *bis*, rue Geoffroy-l'Asnier.
211. (*198*). François *Chalande*, 22 ans, peintre en bâtiment, 8, rue Lobau.
212. (*199*). Jules *Roux*, 20 ans, ouvrier bijoutier, 29, rue des Nonnains-d'Hyères.
213. (*200*). Joseph *Hagn*, 25 ans, garçon brasseur, 50, rue Saint-Antoine.
214. (*195*). Extrait du registre des entrées à l'Hôtel-Dieu (28 blessés).

Quartier de l'Ile-Saint-Louis :

215. (*193*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier de la Cité :

216. (*194*). 7 mars. Procès-verbal du commissaire.

Xe Arrondissement

Quartier de la Monnaie :

217. (*213*). 6 mars. Procès-verbal du commissaire.
218. (*1076*). 30 mars. Suite du procès-verbal, contenant les dépositions suivantes : Victor *Gellynck*, 19 ans, employé, 4, rue Jean-Jacques-Rousseau ; — Constant *Joly*, 20 ans, marchand de vin, 8, rue Croix-Nivert, à Grenelle ; — Constant *Demeslay*, 44 ans, journalier, 25, rue de Pantin.

219. (*211*). État des 62 corps des citoyens tués en combattant pendant la révolution des 23 et 24 février 1848, transportés à l'hôpital de la Charité, presque tous trouvés gisant aux abords de la place du Palais-Royal.

Quartier du faubourg Saint-Germain :

220. (*215*). 30 mars. Procès-verbal du commissaire.
221. (*1040*). 11 avril. Joseph *Schmitt*, 59 ans, portier au ministère de l'Intérieur, 101, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Quartier Saint-Thomas-d'Aquin :

222. (*209*). 8 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier des Invalides :

223. (*208*). 15 mars. Procès-verbal du commissaire.
224. (*1164*). 5 avril. Louis *Brancas-Duponceau*, 61 ans, chef des huissiers de la Chambre des députés, 116, rue de l'Université.

XIe Arrondissement

Quartier du Palais de Justice :

225. (*217*). 12 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier de l'École de Médecine :

226. (*218*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier du Luxembourg :

227. (*222*). 11 mars. Procès-verbal du commissaire.
228. (*1138*). 2 juin. Jean-Baptiste *Briard*, 37 ans, distillateur, 12, place Saint-Sulpice.

Quartier de la Sorbonne :

229. (*220-221*). 1er mars. Procès-verbal du commissaire.

XIIe Arrondissement

Quartier Saint-Jacques :

230. (*224*). 3 mars. Procès-verbal du commissaire.
231. (*1171*). 14 juin. Alexis *Lesage*, 30 ans, concierge au Collège de France.
232. (*1172*). 14 juin. Louis *Constant*, 66 ans, brocanteur, 13, rue des Amandiers.

233. (*1173*). 15 juin. Constant *Lemaire*, 18 ans, imprimeur, 8, rue Neuve-Sainte-Geneviève.
234. (*1174*). 15 juin. Guillaume *Dubois*, 46 ans, marchand de vin, 96 rue Saint-Jacques.
235. (*1175*). 16 juin. Samuel *Chantrant*, 35 ans, employé au Collège de France, rue Saint-Jacques.
236. (*1176*). 16 juin. Théophile *Bourguet*, dit *Bordier*, 39 ans, employé au Collège de France.
237. (*1192*). 3 avril. Jacques *Aupick*, 59 ans, général de division, commandant de l'École Polytechnique.
238. (*1193*). 14 juin. Adolphe *Tabard*, 26 ans, marchand de vin, 6, rue Descartes.
239. (*1194*). 14 juin. Jean-Pierre *Laplagne*, 50 ans, marchand de vin, 2, rue Descartes.

Quartier de l'Observatoire :

240. (*226*). 5 mars. Procès-verbal du commissaire.
241. (*1075*). 29 mars. Enumération des blessés soignés dans les hôpitaux du XIIe arrondissement.

Quartier Saint-Marcel :

242. (*229*). 4 mars. Procès-verbal du commissaire.

Quartier du Jardin des plantes :

243. (*230*). 4 mars. Procès-verbal du commissaire.

Banlieue [1]

Boulogne-sur-Seine :

244. (*256*). 30 mars. Procès-verbal du commissaire.

Passy :

245. (*265*). 27 mars. Procès-verbal du commissaire.

Neuilly :

246. (*272*). 24 mars. Procès-verbal du commissaire.
247. (*268*). 25 mars. Claude *Morel*, marchand de bois et capitaine de la garde nationale, 7, boulevard de Courcelles.
248. (*269*). 24 mars. Louis *Charlot*, propriétaire et capitaine de la garde nationale, 1, rue Charlot, à Neuilly.

---

1. Plusieurs communes suburbaines ne figurent pas dans le dossier ; ce sont : Belleville, Bercy, Charenton-le-Pont, Épinay, Saint-Cloud.

249. (*270*). 24 mars. Aristide *Lecarpentier*, gérant de l'établissement de la Compagnie du gaz, boulevard de Courcelles, aux Ternes.

Batignolles :

250. (*273*). 16 mars. Procès-verbal du commissaire.

Montmartre :

251. (*239*). 10 avril. Procès-verbal du commissaire.

Saint-Denis :

252. (*247*). 6 avril. Procès-verbal du commissaire.

La Chapelle :

253. (*248*). 26 mars. Procès-verbal du commissaire.

La Villette :

254. (*244*). 6 avril. Procès-verbal du commissaire.

Charonne :

255. (*251*). 1er avril. Procès-verbal du commissaire.

Saint-Mandé :

256. (*243*). 6 avril. Procès-verbal du commissaire.

Ivry :

257. (*262*). 24 mars. Procès-verbal du commissaire.

Gentilly :

258. (*266*). Procès-verbal du commissaire.

Montrouge :

259. (*254*). 31 mars. Procès-verbal du commissaire.

Vaugirard :

260. (*258*). 25 mars. Procès-verbal du commissaire.

Grenelle :

261. (*259*). 26 mars. Procès-verbal du commissaire.

III

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

1° Dépositions militaires

Généraux :

262. (*561*). 17 mars. Thomas-Robert *Bugeaud de la Piconnerie*, 63 ans, maréchal de France.

263. (*451*). 3 avril. Maurice-Étienne *Gérard*, 74 ans, maréchal de France, 12, rue Neuve-de-Berry.

264. (*564*). 21 mars. Marie-Alphonse *Bedeau*, 43 ans, général de division, 1, rue de Lille.

265. (*579*). 27 avril. Gaspard *Gourgaud*, 65 ans, général de division, 30, rue Joubert.

266. (*565*). 22 mars. Christophe-Louis-Léon *Juchault de La Moricière*, 42 ans, général de division, 34 *bis*, rue du Bac.

267. (*557*). 16 mars. Joseph-Marcelin *Rulhières*, 59 ans, général de division, 10, rue de la Paix.

268. (*558*). 16 mars. Gilbert-Alexandre *Carrelet*, 58 ans, général de brigade, 3, rue de l'Université.

269. (*571*). 17 avril. André-Toussaint *Delarue*, 79 ans, général de brigade, 12, rue Blanche.

270. (*559*). 15 mars. Charles-Marie-Joseph-Marius *Desalles*, général de brigade, 32, rue Vaneau.

271. (*554*). 14 mars. Louis-Joseph-Pierre *Duhot*, 59 ans, général de brigade, 77, avenue de Saint-Cloud, à Versailles.

272. (*548*). 11 mars. Dominique *Dupouey*, 59 ans, général de brigade, 9, rue de Verneuil.

273. (*549*). 11 mars. Jean-François *Friant*, 58 ans, général de brigade, 3, rue Neuve-du-Luxembourg.

274. (*552*). 13 mars. Jean *Garraube*, 57 ans, général de brigade, à Ris, Seine-et-Oise.

275. (*572*). 17 avril. Antoine-Charles-Félix *Hecquet*, 60 ans, général de brigade, 70, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

276. (*546*). 11 mars. Antoine *Prévost*, 59 ans, général de brigade, 161, rue de Grenelle-Saint-Germain.

277. (*568*). 29 mars. Michel-Etienne-Auguste *Regnaud de Saint-Jean-d'Angely*, 53 ans, général de brigade.

278. (*553*). 13 mars. Pierre-Hippolyte-Publius *Renault*, 41 ans, général de brigade, 10, rue Taitbout.

279. (*551*). 15 mars. Charles de *Saint-Aldegonde*, 60 ans, général de brigade, 18 *bis*, rue Matignon.

280. (*555*). 15 mars. Jacques-Arnaud *Leroy de Saint-Arnaud*, 46 ans, général de brigade, 9, rue Mogador.

281. (*550*). 11 mars. Marie-Claude-Félix *Talandier*, 47 ans, général de brigade, 136, rue Saint-Lazare.

Cf. général *Jacqueminot*, nº 554 ; général Jean-Marie *Delarue*, nº 634 ; général *Aupick*, nº 237.

Officiers d'État-Major :

282. *(575)*. 27 mars. Alexandre-Alban *Rolin*, 54 ans, colonel, chef d'État-Major de la 1re division militaire, 1, rue de Lille.

283. *(578)*. 27 avril. René-Léon *Borel de Brétizel*, 43 ans, lieutenant-colonel d'État-Major, aide de camp du duc de Nemours, 6, rue Mondovi.

284. *(580)*. 1er mai. Henri de *Sercey*, 39 ans, lieutenant-colonel d'État-Major, aide de camp du maréchal Gérard, 32, rue Neuve-des-Mathurins.

285. *(581)*. Lettre d'Henri de *Sercey* aux juges d'instruction, à propos de l'abdication du roi.

286. *(563)*. 21 avril. Roger-Emaury *Montesquiou de Fezensac*, 39 ans, chef d'escadron d'Etat-Major, 25, faubourg Saint-Honoré.

287. *(577)*. 18 avril. Henri *Espivent de la Villeboisnet*, 35 ans, chef d'escadron d'État-Major, 15, rue Saint-Germain-des-Prés.

288. *(576)*. 18 avril. Paul-Dieudonné *Fabar*, 34 ans, capitaine d'État-Major, officier d'ordonnance du général Bedeau.

2e Cuirassiers :

289. *(582)*. 29 mai. Eugène *Reibelle*, 52 ans, colonel, à Versailles.

6e Cuirassiers :

290. *(583)*. 29 mai. Antoine *Carrière*, 52 ans, colonel, à Versailles.

291. *(587)*. 7 juin. Eugène *Odille*, 50 ans, major, à Versailles.

292. *(584)*. 7 juin. Joseph *Margueron*, 49 ans, capitaine, à Versailles.

293. *(586)*. 7 juin. François *Mouton*, 43 ans, capitaine, à Versailles.

294. *(585)*. 7 juin. François *Dumetz*, 41 ans, lieutenant, à Versailles.

7e Cuirassiers[1] :

295. *(647-652)*. 22 mars. Emmanuel *Salmon*, 49 ans, colonel, à Châlons-sur-Marne.

296. *(654)*. 29 mars. Louis *Brobecque*, 46 ans, capitaine, à Châlons-sur-Marne.

297. *(657)*. 29 mars. Claude *Cavayé*, 45 ans, capitaine, à Châlons-sur-Marne.

---

1. En garnison à Meaux au moment de la Révolution.

298. (*655*). 29 mars. Louis *Jobin*, 46 ans, capitaine, à Châlons-sur-Marne.
299. (*658*). 29 mars. Jean *Sentez*, 38 ans, capitaine, à Châlons-sur-Marne.
300. (*653*). 28 mars. Claude *Marceau*, 25 ans, soldat au 1er escadron.
301. (*664*). Ordre de marche, daté du 21 février et signé par le général Sébastiani.
302. (*656*). 25 février. Procès-verbal de remise des chevaux au commissaire de police de La Chapelle.

3e Dragons [1] :

303. (*596*). 1er avril. Charles-Arnaud-Lambert de *Maison-Neuve*, 59 ans, colonel, à Joigny.
304. (*599*). 1er avril. Jean-Louis *Colleret*, lieutenant-colonel, à Joigny.
305. (*600*). 1er avril. Hyacinthe *Monnot*, 52 ans, chef d'escadron, à Joigny.
306. (*601*). 1er avril. Joseph *Depons*, 31 ans, sous-lieutenant, à Joigny.
307. (*602*). 1er avril. Stanislas *Laurent*, 34 ans, sous-lieutenant, à Joigny.
308. (*597*). Ordre de marche, daté du 21 février et signé par le général Sébastiani.
309. (*598*). Contre-ordre, daté du 22 février, 2 heures du matin.

8e Dragons [2] :

310. (*645*). 6 mars. Henri *Chatry de la Fosse*, 50 ans, colonel, à Compiègne.
311. (*638*). 20 mars. Aimé *Clément*, 48 ans, chef d'escadron, à Compiègne.
312. (*639*). 20 mars. Pierre *Colonjon*, 33 ans, capitaine.
313. (*637*). 20 mars. Claude *Recy*, 49 ans, capitaine.
314. (*640*). 20 mars. Joseph *Borde*, 50 ans, capitaine.
315. (*641*). 21 mars. Bertrand *Delpoux de Nafine*, 42 ans, capitaine.
316. (*636*). 20 mars. Auguste *Martin*, 32 ans, lieutenant.
317. (*635*). 20 mars. Louis *Lamouroux*, 33 ans, lieutenant.

---

1. En garnison à Saint-Germain-en-Laye au moment de la Révolution.
2. En garnison à Paris, caserne du quai d'Orsay, au moment de la Révolution.

10e Dragons :

318. *(615)*. 25 mars. Louis *Girardin*, 54 ans, colonel, à Melun.
319. *(610)*. 17 mars. Colbert *Theobald*, 45 ans, lieutenant-colonel.
320. *(611)*. 18 mars. Joseph *Juillac Picquet-Vignolles*, 45 ans, chef d'escadron.
321. *(613)*. 18 mars. Guillaume *Arquin*, 52 ans, capitaine.
322. *(616)*. 8 avril. Charles *Biolet*, 50 ans, capitaine.
323. *(614)*. 18 mars. Jean *Demay*, 36 ans, lieutenant.

11e Dragons :

324. *(623)*. 22 mars. Adalbert-Charles *Delachaize*, 50 ans, colonel, à Fontainebleau.
325. *(631)*. 6 avril. Pierre *David*, 50 ans, lieutenant-colonel.
326. *(628)*. 6 avril. Jacques *Carré*, 26 ans, capitaine.
327. *(627)*. 6 avril. Mathieu *Turpin*, 35 ans, lieutenant.
328. *(620)*. 18 mars. Michel *Fleury*, 32 ans, adjudant.
329. *(624)*. Ordre de marche pour le 11e dragons.

13e Chasseurs à cheval :

330. *(588-589)*. 6 mars. Jean de *Pointe de Gevigny*, 49 ans, colonel, à Saint-Germain-en-Laye.
331. *(595)*. 24 mars. Amable *Dumor*, 52 ans, lieutenant-colonel.
332. *(592)*. 24 mars. Achille *Delaborde*, 40 ans, chef d'escadron.
333. *(591)*. 24 mars. Auguste *Lejuste*, 47 ans, chef d'escadron.
334. *(590)*. 24 mars. Marie-Louis *Hun*, 44 ans, capitaine.
335. *(594)*. 24 mars. Jean *Coignet*, 49 ans, lieutenant.
336. *(593)*. 24 mars. Marie-Amédée *Mora*, 31 ans, sous-lieutenant.

5e Lanciers :

337. *(608)*. 25 mars. Auguste *Bertin-Devaux*, 48 ans, colonel, à Rambouillet.
338. *(605)*. 18 mars. André-Joseph *Gastu*, 45 ans, lieutenant-colonel.

6e Régiment d'artillerie :

339. *(537-538)*. 28 mars. Jules *Tiby*, 45 ans, chef d'escadron, à l'École militaire.
340. *(540)*. 1er avril. Louis *Moisson*, 37 ans, capitaine.
341. *(541)*. 1er avril. François *Pernety*, 46 ans, capitaine.
342. *(542)*. 1er avril. Victor *Montel*, 32 ans, capitaine.
343. *(545)*. 5 avril. Victor *Lesueur*, 39 ans, capitaine.
344. *(539)*. 1er avril. Jean *Guillemard*, 32 ans, lieutenant.
345. *(543)*. 1er avril. Alexandre de *Lauriston*, 26 ans, lieutenant.

346. *(544)*. 1er avril. Henri *Caron*, 24 ans. lieutenant.

1er Régiment d'infanterie légère[1] :

347. *(669)*. 4 mars. Louis *Sauvan*, 59 ans, colonel. à Versailles.
348. *(670)*. 18 mars. Émile *Burot*, 47 ans, chef de bataillon.
349. *(672)*. 14 avril. Auguste *Roulin*, 47 ans. capitaine, à Saint-Cloud.

5e Régiment d'infanterie légère :

350. *(675)*. 4 mars. Adrien *Besançon*, 55 ans, colonel, à l'École militaire.

7e Régiment d'infanterie légère :

351. *(676)*. 4 mars. Louis *Deluzy-Pellisac*, 50 ans, colonel, à Avesnes.
352. *(680)*. 25 mars. Jean *Laserve*, 38 ans, lieutenant, à Maubeuge.

14e Régiment de ligne :

353. *(859-921)*. 6 mars. Jean *Courand*, 55 ans, lieutenant-colonel, à Courbevoie.
354. *(860)*. 7 mars. Jean de *Brotonne*, 52 ans, chef de bataillon.
355. *(861)*. 8 mars. François-Rémy *Saint-Ouen*, 49 ans, chef de bataillon.
356. *(862)*. 8 mars. Jean-Baptiste-Clerc *Dard*, 48 ans, capitaine.
357. *(865)*. 9 mars. Virginio-Julio de *Vantini*, 40 ans, capitaine.
358. *(894-926)*. 22 mars. Joseph *Thurninger*, 51 ans, capitaine.
359. *(922)*. 8 avril. Joseph *Leroi*, 51 ans, capitaine.
360. *(871)*. Rapport du capitaine commandant les grenadiers du 1er bataillon sur le service fait par cette compagnie pendant les journées des 22, 23 et 24 février 1848.
361. *(872)*. 27 février. Rapport du capitaine de la 1re compagnie du 1er bataillon.
362. *(873)*. 29 février. Rapport du capitaine de la 3e compagnie du 1er bataillon.
363. *(887)*. 27 février. Rapport du capitaine de la 4e compagnie du 1er bataillon.

---

1. En garnison à Paris, caserne du faubourg Poissonnière, au moment de la Révolution.

364. (*886*). Rapport du capitaine de la 5e compagnie du 1er bataillon.
365. (*885*). 27 février. Rapport du capitaine des voltigeurs du 1er bataillon.
366. (*884*). 27 février. Rapport du capitaine des grenadiers du 2e bataillon.
367. (*874*). Rapport du capitaine de la 1re compagnie du 2e bataillon.
368. (*875*). 27 février. Rapport du capitaine de la 2e compagnie du 2e bataillon.
369. (*882*). 27 février. Rapport du capitaine de la 4e compagnie du 2e bataillon.
370. (*876*). Rapport du capitaine de la 5e compagnie du 2e bataillon.
371. (*877*). Rapport du capitaine des voltigeurs du 2e bataillon.
372. (*878*). 29 février. Rapport du capitaine des grenadiers du 3e bataillon.
373. (*879*). 27 février. Rapport du capitaine de la 1re compagnie du 3e bataillon.
374. (*880*). 27 février. Rapport du capitaine de la 3e compagnie du 3e bataillon.
375. (*881*). Rapport du capitaine de la 4e compagnie du 3e bataillon.
376. (*883*). 27 février. Rapport du capitaine de la 5e compagnie du 3e bataillon.
377. (*864*). 9 mars. Alexandre *Guillot*, 45 ans, lieutenant.
378. (*866*). 9 mars. Édouard *Baillet*, 35 ans, lieutenant.
379. (*892*). 22 mars. François *Mader*, 32 ans, lieutenant.
380. (*869*). 28 avril. Marie-Joseph *Audouy*, 31 ans, sous-lieutenant.
381. (*893*). 22 mars. Alexandre *Receveur*, 25 ans, sous-lieutenant.
382. (*891*). 22 mars. Jean-Paul *Duboë-Doucet*, 31 ans, adjudant.
383. (*890*). 22 mars. Henri *Mangot*, 29 ans, adjudant.
384. (*867*). 13 mars. Jean-François *Hacquard*, 30 ans, sergent-major. Cf. Catalogue, n° 130.
385. (*863*). 8 mars. Antoine-Padoue *Giacomoni*, 27 ans, sergent.
386. (*868*). 15 mars. Jean *Rouland*, 27 ans, sergent.
387. (*870*). 28 avril. Mathurin *Renard*, 24 ans, caporal.
388. (*928*). 10 avril. Jacques *Mallet*, 26 ans, caporal.

389. (*895*). 23 mars. Mathurin *Noël*, 29 ans, soldat.
390. (*896*). 23 mars. Martial *Boyer*, 23 ans, soldat.
391. (*897*). 23 mars. Jean-Baptiste *Collignon*, 21 ans, soldat.
392. (*920*). 7 avril. Antoine *Demanton*, 22 ans, soldat.
393. (*923*). 8 avril. François *Jamet*, 27 ans, soldat.
394. (*924*). 8 avril. Jean *Alvinerie*, 24 ans, soldat.
395. (*925*). 8 avril. Pierre *Druet*, 27 ans, soldat.
396. (*927*). 8 avril. Auzonne *Hygin*, 23 ans, soldat.
397. (*929*). 10 avril. René *Mauberger*, 26 ans, soldat.

15e Régiment de ligne[1] :

398. (*683-688*). 7 mars. Jean *Brunet*, 45 ans, colonel, à Metz.
399. (*686*). 30 mars. Jean *Barbier*, 51 ans, capitaine.

16e Régiment d'infanterie légère[2] :

400. (*691*). 6 mars. Louis *Marchesan*, colonel.
401. (*698*). 9 avril. Victor *Garilhe*, 52 ans, chef de bataillon, à Lons-le-Saunier.
402. (*697*). 10 avril. Jean *Pihuit*, 37 ans, lieutenant.

21e Régiment de ligne[3] :

403. (*702-716*). 13 mars-29 avril. François *Leloutercl*, 58 ans, colonel, à Orléans.
404. (*710*). 2 mai. Pierre *Mouton*, 51 ans, lieutenant-colonel.
405. (*711*). 2 mai. Louis *Bayare*, 48 ans, capitaine.
406. (*714*). 29 avril. Joseph *Auband*, 50 ans, capitaine.
407. (*703-715*). 14 mars. Jean *Robert*, 24 ans, soldat.

23e Régiment d'infanterie légère[4] :

408. (*723*). 13 mars. Charles *Lemyre*, 53 ans, colonel, à Arras.
409. (*723*). 14 mars. Jean-Pierre *Gascuel*, 49 ans, major.
410. (*723*). 14 mars. Jean *Labarthe*, 33 ans, capitaine adjudant-major.
411. (*723*). 14 mars. Jean-Baptiste *Vanderveken*, 49 ans, capitaine.
412. (*723*). 14 mars. Jean *Gaud*, 51 ans, capitaine.

---

1. En garnison à Saint-Cloud et à Rueil, au moment de la Révolution.

2. En garnison dans les forts de Nogent-sur-Marne et de Charenton, au moment de la Révolution.

3. En garnison à Paris, caserne de la rue de Rivoli, au moment de la Révolution.

4. En garnison à Paris, casernes de la Courtille et Popincourt, au moment de la Révolution.

413. (*723*). 14 mars. Jean *Rebou*, 40 ans, sergent.
414. (*723*). 14 mars. Henri *Béranger*, 20 ans, caporal.
415. (*719*). 28 avril. Ignace *Lefèbvre*, 23 ans, caporal.
416. (*727*). État des blessés et des morts du régiment : 6 blessés, 6 tués.

25e Régiment de ligne[1] :

417. (*731*). 4 mars. Louis *Drouets*, 58 ans, colonel, à Saint-Omer.
418. (*738*). 19 avril. François de *Meritens de Malvezie*, 51 ans, chef de bataillon.
419. (*740*). 19 avril. Charles *Havet*, 50 ans, capitaine.
420. (*741*). 19 avril. Michel *Menil*, 46 ans, capitaine.
421. (*739*). 19 avril. Jean *Fouyer*, 41 ans, lieutenant.
422. (*742*). 19 avril. Agnon *Coignet*, 44 ans, lieutenant.
423. (*743*). 19 avril. Charles *Fleurent*, 23 ans, sous-lieutenant.
424. (*744*). 19 avril. Louis Langlois *Fontaine de Cramayes*, 29 ans, sous-lieutenant.
425. (*736*). État nominatif des officiers qui se trouvaient de service aux Champs-Elysées, le 22 février 1848.

29e Régiment de ligne :

426. (*747*). 7 mars. Joseph *Dulac*, 53 ans, colonel, à Saint-Denis.

30e Régiment de ligne[2] :

427. (*748*). 6 mars. Pierre *Ligneau*, 56 ans, colonel.
428. (*753*). 17 avril. Louis-Frédéric-Joseph *D'Hugues*, 41 ans, lieutenant-colonel, à Strasbourg.

34e Régiment de ligne[3] :

429. (*758*). 4 mars. Barthélemy *Chambon*, 59 ans, colonel.
430. (*762*). 20 mars. Pierre *Herbinger*, 47 ans, capitaine adjudant-major.
431. (*763*). Plan de la place du Châtelet et de la disposition des troupes au moment de la mort du commandant Saint-Hilaire, pièce jointe à la déposition précédente.
432. (*770*). 1er avril. Jean *Mathieu*, 28 ans, caporal, à Valenciennes.
433. (*770*). 1er avril. Edouard *Nacez*, 23 ans, caporal.
434. (*770*). 1er avril. François *Wasmer*, 30 ans, soldat.

1. En garnison à Paris, au moment de la Révolution.
2. En garnison à Paris, au moment de la Révolution.
3. En garnison à Paris, caserne de l'École militaire, au moment de la Révolution.

435. (*770*). 1er avril. François *Gardien*, 23 ans, soldat.
436. (*770*). 1er avril. Pierre *Laubreton*, 23 ans, soldat.
437. (*770*). 1er avril. Louis *Fortin*, 29 ans, soldat.
438. (*770*). 1er avril. Jacques *Lafont*, 19 ans, soldat.
439. (*770*). 1er avril. Abraham *Lefi*, 22 ans, soldat.
440. (*770*). 1er avril. Ernest *Daniaux*, 22 ans, soldat.
441. (*771*). État nominatif des hommes de garde aux postes des Champs-Elysées, les 22, 23 et 24 février 1848.

45e Régiment de ligne [1] :

442. (*775*). 4 mars. Hippolyte *Lebas de Sainte-Croix*, 58 ans, colonel.
443. (*781*). 18 mars. Alphonse-Raymond *Duval*, 40 ans, lieutenant-colonel, à Soissons.
444. (*776*). 28 avril. Jean-Baptiste *Grizes*, 26 ans, caporal.
445. (*777*). 28 avril. Jean *Lateulade*, 24 ans, soldat.

52e Régiment de ligne :

446. (*783*). 14 avril. Claude *Samboul*, 56 ans, colonel, à Versailles.
447. (*784*). 19 avril. Jean *Puech*, 55 ans, lieutenant-colonel.
448. (*786*). 19 avril. Eugène *Lamaire*, 41 ans, chef de bataillon.
449. (*787*). 19 avril. Claude *Dejean*, 48 ans, chef de bataillon.
450. (*785*). 19 avril. Dominique *Baraban*, 43 ans, capitaine.

55e Régiment de ligne :

451. (*788-792*). 6 mars-3 mai. Antoine *Buisson*, 56 ans, colonel, à Laon.
452. (*798*). 5 mai. Charles de *Beaulaincourt*, 35 ans, capitaine.
453. (*803*). 18 mai. Mathieu *Calonne*, 22 ans, capitaine, à Soissons.
454. (*789*). 22 mars. Basile *Gros*, 34 ans, lieutenant.
455. (*804*). 18 mai. Louis *Grattier*, 38 ans, lieutenant.
456. (*802*). 18 mai. Auguste de *Roquancourt*, 20 ans, sous-lieutenant.
457. (*793*). 14 mai. Olive-Pierre *Guyot*, 27 ans, sergent-major.
458. (*794*). 6 mai. Joseph *Olendoux*, 28 ans, sergent-major.
459. (*790*). 28 avril. Justin *Herman*, 23 ans, caporal.
460. (*809*). 20 mai. Clovis-Joseph *Lepore*, 26 ans, soldat.
461. (*806*). État nominatif des hommes de service au poste du marché Saint-Jean, le 24 février 1848.

---

1. En garnison à Paris, caserne de l'Ave Maria, au moment de la Révolution.

57e Régiment de ligne :

462. (*815*). 1er mai. François *Léon*, 52 ans, colonel, à Lille.
463. (*816*). Ordre de cesser le feu envoyé par le maréchal Bugeaud, le 24 février.

69e Régiment de ligne :

464. (*819*). 6 mars. Emmanuel *Dehaies de Montigny*, 57 ans, colonel.
465. (*822*). 25 mars. Louis *Delagarde*, 51 ans, chef de bataillon, au Havre.
466. (*832*). 32 mars. Antoine *Desroziers*, 47 ans, chef de bataillon, à Rouen.
467. (*831*). 31 mars. Lucien *Tapoul*, 47 ans, lieutenant.
468. (*839*). 4 avril. Elie *Houdemant*, 28 ans, sergent.
469. (*838*). 4 avril. Lazare *Marillier*, 27 ans, caporal.
470. (*836*). 4 avril. Michel *Rohl*, 26 ans, tambour.
471. (*833*). 4 avril. Yves *Chaumorcelle*, 30 ans, soldat.
472. (*834*). 4 avril. Jean-Marie *Judais*, 24 ans, soldat.
473. (*835*). 4 avril. Gabriel *Moncourt*, 23 ans, soldat.
474. (*837*). 4 avril. Joseph *Richter*, 35 ans, soldat.

70e Régiment de ligne :

475. (*844*). 22 mars. François de *Bourgon*, 55 ans, colonel, à Amiens.
476. (*845*). 25 mars. Jean-Baptiste *Sudrie*, 48 ans, capitaine adjudant-major.
477. (*846*). 25 mars. Edmond *Brun*, 50 ans, capitaine.

74e Régiment de ligne :

478. (*848*). 4 mars. James-Ferdinand *Baligand*, colonel.
479. (*852*). 4 mai. Léon *Davranches-Dukermont*, 27 ans, sous-lieutenant, à Lille.
480. (*852*). 8 mai. Henri-Louis *Ottaci*, 40 ans, sergent.
481. (*852*). 8 mai. Claude *Méo*, 26 ans, sergent.
482. (*851*). État nominatif des sergents de service aux Tuileries, le 24 février 1848.

6e Bataillon de chasseurs à pied[1] :

483. (*857*). 17 avril. Joseph *Alis-Degranges*, 36 ans, capitaine, à Besançon.
484. (*857*). 17 avril. Émile *Brequet*, 32 ans, capitaine.

---

1. En garnison à Vincennes, au moment de la Révolution.

485. (*857*). 17 avril. Claude *Jourdain-d'Assonville*, 35 ans, capitaine.
486. (*857*). 17 avril. Jean-Baptiste *Girod*, 32 ans, capitaine.
487. (*857*). 17 avril. Auguste *Deschamps*, 30 ans, lieutenant.

Gendarmerie :

488. (*1069*). 11 avril. Chéri *Rébillot*, 54 ans, colonel de la 1re légion de gendarmerie, 10 *bis*, rue Saint-Germain-des-Prés.
489. (*1070*). 11 avril. Jean-Mathieu *Leglouet*, 55 ans, chef d'escadron.

Garde municipale à cheval :

490. (*988*). 12 mai. Charles *Muidebled*, 52 ans, major.
491. (*971*). 8 mai. Louis *Guisse*, 43 ans, capitaine adjudant-major.
492. (*980*). 10 mai. Raymond *Morlay*, 47 ans, capitaine.
493. (*1000*). 16 mai. Mathieu-Désiré *Boutard*, 49 ans, lieutenant.
494. (*943*). 2 mai. Emile *Tisserand*, 50 ans, capitaine.
495. (*905*). 8 mai. Agnan *Gand*, 52 ans, lieutenant.
496. (*975*). 9 mai. Pierre-Sully *Lauthier-Xaintrailles*, 45 ans, lieutenant.
497. (*945*). Constant *Guisse*, 46 ans, capitaine.
498. (*973*). 9 mai. Alexandre Josse *Cochon*, 48 ans, lieutenant.
499. (*997*). 15 mai. Honoré *Moutagnier*, 45 ans, lieutenant.
500. (*1001*). 16 mai. Jean-Baptiste *Pernet*, 47 ans, maréchal des logis.
501. (*967*). 8 mai. Jules *Lamé-Fleury*, 50 ans, capitaine.
502. (*972*). 9 mai. Philippe *Legendre*, 41 ans, lieutenant.
503. (*947*). 3 mai. Paul *Ducal*, 42 ans, capitaine.
504. (*956*). 5 mai. Jean-*Lambert*, 49 ans, lieutenant.
505. (*1011*). 19 mai. Claude-Félix *Hauët*, lieutenant.
506. (*1017*). 19 mai. François *Latouche*, 47 ans, maréchal des logis.

Garde municipale à pied :

507. (*952*). 4 mai. Lombard *Rollin*, 60 ans, lieutenant-colonel.
508. (*987*). 12 mai. Georges-Emmanuel *Pomme*, 56 ans, chef d'escadron.
509. (*996*). 15 mai. Jean-Baptiste *Paillet*, 48 ans, capitaine adjudant-major.
510. (*941*). 1er mai. Jean-Baptiste *Lefèvre*, 55 ans, capitaine d'habillement.

511. (*962*). 6 mai. Gabriel *Dufresne*, 49 ans, capitaine.
512. (*944*). 3 mai. Pierre *Mattei*, 37 ans, lieutenant.
513. (*948*). 3 mai. Paul *Girardin*, 31 ans, lieutenant.
514. (*1027*). 22 mai. Constant *Passage*, 49 ans, maréchal des logis.
515. (*999*). 16 mai. Théodore Magloire *Duchesne-Bressy*, 50 ans, capitaine.
516. (*995*). 13 mai. Joseph-Jules *Dupouey*, 31 ans, lieutenant.
517. (*1038*). 31 mai. Lucien *Deleuze*, 44 ans, lieutenant.
518. (*989*). 12 mai. Pierre *Calmon*, 45 ans, capitaine.
519. (*960*). 6 mai. Alexandre *Conty de la Pommerais*, 40 ans, lieutenant.
520. (*1004*). 16 mai. Edouard *Lambert*, 53 ans, capitaine.
521. (*968*). 8 mai. Jacques *Lambry*, 41 ans, lieutenant.
522. (*981*). 10 mai. Pierre *Thomasson*, 48 ans, lieutenant.
523. (*992*). 13 mai. François *Petit*, 46 ans, lieutenant.
524. (*946*). 3 mai. Joseph Edouard *Aubé de Braquemond*, 50 ans, capitaine.
525. (*961*). 6 mai. Louis *Clavel*, lieutenant.
526. (*998*). 16 mai. Isidore *Renault*, 36 ans, lieutenant.
527. (*1030*). 22 mai. Pierre *Gotenègre*, 43 ans, brigadier.
528. (*978*). 10 mai. Dieudonné *Fumel*, 52 ans, capitaine.
529. (*957*). 5 mai. Barthélemy *Berton*, 51 ans, lieutenant.
530. (*969*). 8 mai. Ferdinand *Labrune*, 47 ans, maréchal des logis.
531. (*1031*). 22 mai. Laurent *Clément*, 37 ans, brigadier.
532. (*1039*). 13 juin. Augustin *Hedde*, 38 ans, brigadier.
533. (*966*). 8 mai. Alexandre *Sexe*, 47 ans, capitaine.
534. (*991*). 13 mai. Charles *Touchard*, 40 ans, lieutenant.
535. (*963*). 6 mai. Jean *Raullot*, 53 ans, lieutenant.
536. (*994*). 13 mai. Pierre-Bernard *Gaumont*, 47 ans, lieutenant.
537. (*1028*). 22 mai. Claude *Dufraisse*, 43 ans, lieutenant.
538. (*1016*). 19 mai. Jacques *Claverie*, 41 ans, sous-lieutenant.
539. (*976*). 10 mai. Pierre *Sébastien*, 52 ans, capitaine.
540. (*974*). 9 mai. Jean-François *Doulmet*, 46 ans, lieutenant.
541. (*955*). 5 mai. Nivose-Cavalier *Philippe*, 54 ans, lieutenant.
542. (*964*). 8 mai. Philippe *Salignac*, lieutenant.
543. (*970*). 8 mai. Jean-Hilaire *Guy*, 50 ans, lieutenant.
544. (*984*). 11 mai. Louis-Adolphe-Frédéric *Boucier*, 39 ans, lieutenant.
545. (*958*). 6 mai. Constant *Petit*, 53 ans, capitaine.
546. (*979*). 10 mai. Henri-Louis *Cazier*, 47 ans, lieutenant.
547. (*993*). 13 mai. Jules *Mallarmé*, 44 ans, lieutenant.

548. (*1034*). 25 mai. Joseph *Perrin*, lieutenant.
549. (*1029*). 22 mai. Alain *Lindu*, 50 ans, maréchal des logis.
550. (*1024*). 20 mai. Gaston *Babut*, 50 ans, capitaine.
551. (*990*). 12 mai. Etienne *Barry*, 34 ans, lieutenant.
552. (*959*). 6 mai. Jean-Baptiste-Albert *Douilliez*, 52 ans, capitaine.
553. (*1037*). 31 mai. Mathieu *Seiller*, 51 ans, maréchal des logis.

2° Dépositions des gardes nationaux

554. (*463*). 29 mars. Jean-François *Jacqueminot*, 61 ans, général.
555. (*471*). 5 avril. Antoine *Carbonel*, 69 ans, maréchal de camp, chef de l'État-major général.
556. (*478*). 22 avril. Aimé *Lepel-Cointel*, 50 ans, lieutenant-colonel d'État-Major, 6, rue de Hanovre.
557. (*465*). 20 février. Ordre aux colonels des légions de réunir, pour le mardi 22, un piquet de 100 hommes dans chaque mairie.
558. (*467*). 21 février, 2 heures du soir. Ordre d'occupation des zones stratégiques.
559. (*466*). 22 février, 1 heure du matin. Contre-ordre au sujet de l'occupation des zones stratégiques.
560. (*470*). 22 février, midi. Ordre d'occupation immédiate des zones stratégiques.
561. (*469*). 22 février. Ordre de faire battre le rappel et d'occuper les zones stratégiques le lendemain.
562. (*464*). 22 février. Circulaire aux colonels des quatre légions de la banlieue.
563. (*468*). 23 février. Ordre de convoquer la garde nationale le lendemain.

Légion à cheval :

564. (*292*). 26 avril. Camille *Paganel*, 52 ans, capitaine, 4, rue Vaneau.
565. (*479*). 27 avril. Jean *Leboul*, 39 ans, 9, rue du Cherche-Midi.

1re Légion :

566. (*499*). 5 juin. Claude *Campionnet*, 57 ans, major, 50, rue de Rumfort.
567. (*526*). 14 juin. André *Aude*, 39 ans, chef de bataillon, 15, rue Duphot.
568. (*514*). 9 juin. Louis *David*, 52 ans, chef de bataillon, 15, rue d'Antin.

569. (*513*). 9 juin. Hippolyte *Desportes*. 46 ans. chef de bataillon. 20. rue de la Paix.
570. (*532*). 15 juin. Auguste *Delépine*. 51 ans. capitaine. 19. rue Montholon.
571. (*480*). 2 mai. Pierre *Saint-Amant*. 47 ans. capitaine.

2e Légion :

572. (*483*). 30 mai. François *Talabot*. 54 ans. colonel. 4. rue de la Tour-des-Dames.
573. (*508*). 7 juin. Louis *Baignère*. 51 ans. lieutenant-colonel. 16. rue Chauchat.
574. (*510*). 7 juin. Henri *Blanquart de Railleul*. 59 ans. chef de bataillon. 36. avenue des Champs-Elysées.
575. (*511*). 9 juin. Frédéric *Tattet*. 49 ans. chef de bataillon. 29. rue Le Peletier.
576. (*512*). 9 juin. Hilaire-Hippolyte *Talandier*. 50 ans. capitaine. 17. rue du Helder.
577. (*488*). 31 mai. Louis *Lenvec*. 45 ans. lieutenant. 54. rue Laffitte.

3e Légion :

578. (*484*). 30 mai. Louis *Besson*. 64 ans. colonel. 19. boulevard Poissonnière.
579. (*498*). 5 juin. Justin *Poysat*. 50 ans. major. 6. rue des Fossés-Montmartre.
580. (*505*). 7 juin. Pierre *Quétil*. 55 ans. chef de bataillon. 6. cour des Petites-Écuries.
581. (*506*). 7 juin. Jean *Thirion*. 48 ans. capitaine. 54. rue Neuve-Saint-Eustache.
582. (*507*). 7 juin. Alexandre *Berton*. 59 ans. capitaine, 40. faubourg Poissonnière.
583. (*509*). 9 juin. Alexandre *Hamelin*. 42 ans. capitaine. 75. rue Montorgueil.

4e Légion :

584. (*486*). 31 mai. Michel *Chapuis*. 64 ans. colonel, 29. rue de Grenelle-Saint-Honoré.
585. (*533*). 15 juin. René-Yves *Langlois*. 48 ans. lieutenant. 26. rue Popincourt.

5e Légion :

586. (*489*). 2 juin. Honoré de *Lariboisière*. 59 ans. colonel. 58, rue de Bondy.

587. *(488)*. 2 juin. Auguste *Denys*, 64 ans, lieutenant-colonel, 13, rue d'Enghien.
588. *(520)*. 10 juin. Louis-Marie *Colin*, 60 ans, major, 3 *bis*, boulevard Saint-Martin.
589. *(531)*. 15 juin. Jean *Beaude*, 48 ans, chef de bataillon, 3, rue Chabanais.
590. *(528)*. 14 juin. Jean *Flotard*, chef de bataillon, 11, rue du Renard-Saint-Sauveur.
591. *(518)*. 10 juin. Jean *Labelonye*, 41 ans, capitaine, 19, rue d'Aboukir.
592. *(529)*. 14 juin. Auguste *Faerel*, 54 ans, capitaine, 27, rue du Caire.
593. *(530)*. 15 juin. François *Lecuyer*, 46 ans, capitaine, 19, rue du Buisson-Saint-Louis.
594. *(519)*. 10 juin. Louis *Aubert-Roche*, 37 ans, lieutenant, 48, rue de Bondy.

6e Légion :

595. *(487)*. 2 juin. Henri *Husson*, 59 ans, colonel.
596. *(490)*. 2 juin. François *Corbeau*, 67 ans, lieutenant-colonel, 34, rue Corbeau.

7e Légion :

597. *(494)*. 3 juin. Jean *Laecissière*, 47 ans, colonel, 58, rue de la Verrerie.
598. *(492)*. 3 juin. Jean *Siredey*, 58 ans, lieutenant-colonel, 14, rue Beaubourg.
599. *(527)*. 14 juin. Louis *Fournier*, 57 ans, chef de bataillon, 71, rue Sainte-Avoye. Cf. n° 192.
600. *(517)*. 10 juin. Charles *Pasteur-d'Etreillis*, 65 ans, capitaine, 4, rue Portefoin.
601. *(521)*. 10 juin. Jean *Mansais*, 38 ans, capitaine, 44, rue Vieille-du-Temple.
Cf. dans le procès-verbal du commissaire du quartier du Mont-de-Piété, n° 192, les dépositions d'Alphonse *Argillet*, sous-lieutenant, de Joseph *Martincourt*, sous-lieutenant, de Jean *Vaché*, tambour-major.

8e Légion :

602. *(493)*. 3 juin. Jacques *Beudin*, 52 ans, colonel, 20, place Royale.
603. *(491)*. 3 juin. Jacques *Besson*, 66 ans, lieutenant-colonel, 2, place des Vosges.

604. (*516*). 10 juin. Adolphe *Bourdon*, 40 ans, chef de bataillon, 29, boulevard Beaumarchais.
605. (*476*). 12 avril. Pierre *Girod*, 42 ans, capitaine, 99, rue du Faubourg-Saint-Antoine.
606. (*477*). 17 avril. Nicolas *Jourdan*, 43 ans, capitaine, 3, place des Vosges.
607. (*525*). 14 juin. Louis *Cercueil*, 50 ans, capitaine, 9, rue Traversière-Saint-Antoine.
608. (*472*). 8 avril. Jean-Nicolas *Schumacher*, 42 ans, lieutenant, 15, rue Basfroy.
609. (*473*). 8 avril. Hubert *Launette*, 37 ans, sergent, 97, rue du Faubourg-Saint-Antoine.
610. (*474*). 8 avril. Jean *Neveu*, 36 ans, 20, rue Popincourt.

9e Légion :

611. (*496*). 5 juin. François *Boutarel*, 51 ans, colonel, 104, rue Saint-Louis.
612. (*495*). 5 juin. Claude *Rossigneux*, 60 ans, lieutenant-colonel, 9, rue de Jouy.
613. (*534*). 16 juin. Charles *Gaillard*, 37 ans, adjudant, 19, rue des Nonnains-d'Hyères.

10e Légion :

614. (*501*). 6 juin. *Lemercier*, colonel.
615. (*497*). 5 juin. Alexis *Dequeeauvillers*, 59 ans, lieutenant-colonel, 34, rue de Lille.
616. (*522*). 13 juin. Paul *Ramond de la Croisette*, 51 ans, chef de bataillon, au Palais-Bourbon.
617. (*515*). 10 juin. Stéphane *Robinet*, 51 ans, chef de bataillon, 48, rue Jacob.
618. (*524*). 13 juin. Louis *Févier*, 59 ans, chef de bataillon, 2, rue Bayard.
619. (*523*). 13 juin. Paul *Lanjuinais*, 48 ans, chef de bataillon, 84, rue Neuve-des-Mathurins.

11e Légion :

620. (*504*). 6 juin. Henri *Boulay de la Meurthe*, 50 ans, colonel, 58, rue de Vaugirard.
621. (*503*). 6 juin. Jacques *Carthian*, 58 ans, lieutenant-colonel, 16, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel.
622. (*536*). 16 juin. Pierre *Tilliard*, 48 ans, chef de bataillon, 33, rue de Vaugirard.
623. (*535*). 16 juin. Jules Amable *Ribeaucourt*, 44 ans, capitaine, 20, cour du Harlay.

12e Légion :

624. (*502*). 6 juin. Gaspard *Lacocat*, 53 ans, colonel, 1, rue du Grand-Chantier.

625. (*7*). 19 avril. Nicolas *D'Heurle*, 54 ans, chef de bataillon, 1, cloître des Bernardins.

626. (*9*). 19 mai. Adolphe *Detalle*, 44 ans, capitaine, 124, rue Saint-Victor.

627. (*10*). 19 mai. Lepelletier *Roincille*, 54 ans, capitaine, 29, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

628. (*11*). 20 mai. Auguste *Gobert*, 48 ans, capitaine, 13, rue Saint-Jacques.

3o Dépositions civiles

Chefs de cabinet, sous-secrétaires d'État, etc. :

629. (*302*). 22 avril. Antoine *Passy*, 56 ans, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, député, 6, rue Pigalle.

630. (*293*). 26 avril. Jean-Guillaume *Jubelin*, 60 ans, sous-secrétaire d'État au ministère de la Marine, 8, rue des Champs-Élysées.

631. (*297*). 26 avril. Alexis *Legrand*, 57 ans, sous-secrétaire d'État au ministère des Travaux publics jusqu'au 22 décembre 1847, président de section au Conseil d'État, député.

632. (*301*). 4 avril. Jean *Génie*, 52 ans, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, 35, rue Louis-le-Grand.

633. (*303*). 31 mars. Joseph *Guilhen de la Gondie*, 39 ans, chef d'escadron, chef de cabinet du ministre de la Guerre, 52, rue Basse-du-Rempart.

634. (*290*). 22 avril. Isidore-Jean-Marie *Delarue*, 53 ans, général, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, 3, place de la Madeleine.

635. (*291*). 26 avril. Ernest *Descloxeaux*, 46 ans, secrétaire général du ministère de la Justice, député, 5, rue Saint-André-des-Arts.

636. (*294*). 17 avril. André-Marie-Édouard *Girod de l'Ain*, 29 ans, chef de cabinet du ministre des Finances, 12, rue de Tournon.

637. (*296*). 26 avril. Jean *Mouton*, 59 ans, conseiller d'État, directeur du personnel et de l'Inspection générale des finances, 24, rue de la Sourdière.

638. (*295*). 17 mai. Jean *Thomas*, 59 ans, caissier-payeur central du Trésor public, 10, rue Franklin.

639. (*1154*). 18 avril. Claude-Philibert *Rambuteau*, 65 ans, préfet de la Seine, 54, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
640. (*300*). 5 avril. Jules *Nabon-Devaux*, chef de cabinet du préfet de police, 52, rue des Petites-Écuries.
641. (*299*). 11 avril. Louis *Roy*, 43 ans, sous-chef de cabinet du préfet de police, 12, rue Saint-Louis.
642. (*298*). 15 avril. Marie *Elouin*, 50 ans, chef de la police municipale, 7, rue de Jérusalem.
643. (*275*). 27 mars. Paul *Wauthy*, 69 ans, commissaire de police du quartier de la Sorbonne.
644. (*276*). 27 mars. Pierre *Foudras*, 66 ans, commissaire de police du quartier de l'École de médecine, 10, rue de l'Éperon.
645. (*277*). 28 mars. *Collomp*, 37 ans, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, 25, rue des Écuries-d'Artois.
646. (*279*). 28 mars. *Bruzelin*, 49 ans, commissaire de police du quartier du Roule, 12, rue de Penthièvre.
647. (*278*). 28 mars. *Cabuchet*, 55 ans, commissaire de police du quartier de la Monnaie, 1, rue des Marais-Saint-Germain.
648. (*280*). 28 mars. *Marquis*, 36 ans, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, section de Chaillot, 19, rue de Longchamp.
649. (*281*). 29 mars. *Moucalle*, 43 ans, commissaire de police du quartier du Luxemboug, 13, rue de l'Ouest.
650. (*282*). 29 mars. *Mouliot*, 42 ans, commissaire de police du quartier de la Banque de France, 4, rue du Cloître-Saint-Honoré.
651. (*283*). 29 mars. *Lemoine-Tascherat*, 60 ans, commissaire de police du quartier de Saint-Thomas-d'Aquin, 7, rue Plumet.
652. (*285*). 31 mars. *Noël*, 54 ans, commissaire de police du quartier des Invalides, 227, rue Saint-Dominique.
653. (*286*). 1er avril. *Bruncamp*, 44 ans, commissaire de police du quartier de l'Arsenal, 9, rue des Lions-Saint-Paul.

Pairs de France et députés :

654. (*449*). 31 mars. Mathieu-Louis *Molé*, 67 ans, pair de France, membre de l'Institut, 99, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Cf. maréchal *Gérard*, n° 263 ; général *Gourgaud*, n° 265 ; général *Rulhières*, n° 267 ; général *Jacqueminot*, n° 554 ; *Besson*, n° 578 ; *Lariboisière*, n° 586 ; *Lemercier*, n° 614 ; *De Rambuteau*, 639.
655. (*452*). 20 mars. Pierre-Jules *Baroche*, 45 ans, député, bâtonnier de l'ordre des avocats, 46, rue Sainte-Anne.

656. (*448*). 9 mars. Camille-Hyacinthe-Odilon *Barrot*, 57 ans, député, avocat, 24, rue de la Ferme-des-Mathurins.
657. (*4*). 9 mars. *Boissel*, député, 9, rue Guy-de-la-Brosse.
658. (*454*). 5 avril. Charles-Louis *Clément*, 78 ans, député, questeur au Palais-Bourbon.
659. (*456*). 29 avril. Amable-Henri *Courtais*, 56 ans, député, 8 *bis* rue de Choiseul.
660. (*457*). 20 mai. Prosper-Léon *Duvergier de Hauranne*, député, 5, rue Tivoli.
661. (*453*). 4 avril. Joseph-François-Casimir de *l'Espée*, 54 ans, député, questeur, 30, rue de Londres.
662. (*460-461*). 14-16 avril. Bertrand-Joseph *Lacrosse*, 54 ans, député, 3, rue de la Poterne, à Brest.
663. (*455*). 22 avril. Marie-Denis *Larabit*, 55 ans, député, 7, rue des Saints-Pères.
664. (*458*). 20 mai. François-Jean-Léon de *Malleville*, 45 ans, député, 2, rue de l'Université.
665. (*450*). 3 avril. Louis-Adolphe *Thiers*, 50 ans, député, membre de l'Académie française, 1, place Saint-Georges.
Cf. général *Lamoricière*, n° 266; général *Garraube*, n° 274; *Talabot*, n° 572; *Beudin*, n° 602; *Boulay de la Meurthe*, n° 620; *Lacoeat*, n° 624; *Passy*, n° 629; *Legrand*, n° 631; *Desclozeaux*, n° 635; *Berger*, n° 667; *Moreau*, n° 673; *Locquet*, n° 675.

Maires et adjoints :

666. (*1079*). 29 mai. Pierre *Cottenet*, 59 ans, maire du Ier arrondissement, 15, rue de l'Arcade.
667. (*1090*). 12 juin. Jean-Jacques *Berger*, 57 ans, maire du IIe arrondissement, 7, rue des Trois-Frères.
668. (*1080*). 30 mai. Barthélemy-Benoît *Decau*, 59 ans, maire du IIIe arrondissement, 21, boulevard Poissonnière.
669. (*1081*). 31 mai. Etienne *Chambry*, 61 ans, maire du IVe arrondissement, 6, place de l'Oratoire.
670. (*1082*). 31 mai. Antoine-Alphonse *Vée*, 52 ans, maire du Ve arrondissement, 42, rue du Faubourg-Saint-Denis.
671. (*1091*). 13 juin. Ambroise-Jacques *Robilliard*, 59 ans, adjoint au maire du VIe arrondissement, 96, rue du Temple.
672. (*1083*). 3 juin. Jean-Baptiste-Martin *Moreau*, 56 ans, maire du VIIe arrondissement, 25, rue Saint-Merry.
673. (*1084*). 3 juin. Louis-Ernest *Moreau*, 43 ans, maire du VIIIe arrondissement, 21, place des Vosges.

674. (*6*). 12 avril. Jacques *Richard*, adjoint au maire du VIIIe arrondissement, 88 *bis*, rue de Charonne.
675. (*1086*). 5 juin. Augustin-René *Locquet*, 58 ans, maire du IXe arrondissement, 12, quai de Béthune.
676. (*1081*). 7 juin. Jean *Michelot*, 55 ans, adjoint au maire du Xe arrondissement, 24, rue de la Chaise.
677. (*1087*). 6 juin. Joseph *Démonts*, 65 ans, maire du XIe arrondissement, 3, rue Christine.
678. (*1088*). 6 juin. Adolphe *Delanneau*, 51 ans, maire du XIIe arrondissement, 256, rue Saint-Jacques.

Conseillers municipaux :

679. (*8*). 19 mai. Jean-Baptiste *Delestre*, 47 ans, 350, rue Saint-Jacques.
680. (*1155*). 18 avril. Horace-Emile *Say*, 54 ans, 13, rue Bleue.

Insurgés, blessés, spectateurs :

681. (*1071*). 7 avril. Etienne *Arago*, 46 ans.
682. (*1072*). 12 avril. Jean-Constant *Lamboulay*, 24 ans, ébéniste, 71, rue de Charonne.
683. (*1073*). 17 mai. Charles *Lagrange*, 44 ans, 2, rue Ribouté.
684. (*1100*). 4 avril. Pierre *Morin*, 51 ans, menuisier.
685. (*1122*). 29 mars. Georges *Tiger*, 38 ans, imprimeur sur étoffes, 2, place de la Rotonde-du-Temple.
686. (*1123*). 29 avril. Jean *Pannier-Lafontaine*, 51 ans, 7, rue Neuve-Saint-Eustache.
687. (*1124*). 15 avril. Joseph *Etté*, 42 ans, typographe, 10, chaussée des Martyrs, à Montmartre.
688. (*1126*). 29 avril. Jean-Baptiste *Destrun*, 22 ans, clerc de notaire, 46, rue Mazarine.
689. (*1127*). 23 mai. Antoine *Garnaux*, 38 ans, caissier au journal *La Réforme*, 77 *bis*, chaussée de Clignancourt, à Montmartre.
690. (*1128*). 24 mai. Nicolas *Chard*, 30 ans, boulanger, 68, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.
691. (*1129*). 26 mai. Jean-Frédéric *Baptiste*, 43 ans, tailleur, 1, rue Mercier.
692. (*1130*). 26 mai. Michel *Col*, 80 ans, encadreur.
693. (*1131*). 26 mai. Charles *Buache*, 50 ans, tailleur, 1, rue Feydeau.
694. (*1136*). 30 mai. Alfred *Cornu*, 15 ans, palefrenier, 32, rue de la Bienfaisance.
695. (*1137*). 2 juin. Alexandre *Bidault*, 46 ans, tourneur sur métaux, 62, rue des Gravilliers.

696. (*1139*). 2 juin. Daniel *Thouroude*. 20 ans. homme de peine. 6. rue Beaubourg.

697. (*1140*). 3 juin. Auguste *Baptiste*. 23 ans. doreur sur métaux. 3. rue de Nemours.

698. (*1141*). 3 juin. Charles *Beauvais*. 20 ans. maçon. 3. rue Château-Landon.

699. (*1142*). 3 juin. Alphonse *Marcherat*. 26 ans. émailleur. 53. rue du Temple.

700. (*1144*). 9 juin. Emile *Guéret*. 17 ans. ciseleur. 34. rue des Vertus.

701. (*1145*). 13 juin. Jean *Perraton*. 31 ans. charpentier. 22. rue des Ecouffes.

702. (*1146*). 13 juin. Adrien *Lesage*. 48 ans. forgeron.

703. (*1147*). 15 juin. Jean-Pierre *Chalande*. 58 ans. charron. 17. rue Buffaud.

704. (*1108*). 26 mai. Louis *Devismes*. 42 ans. armurier. 26. boulevard des Italiens.

705. (*1109*). 27 mai. Gilles *Lepage-Moutier*. 38 ans. arquebusier. 13. rue de Richelieu.

706. (*1110*). 27 mai. Charles *Rozoy*. 36 ans. arquebusier. 92. rue de Clichy.

707. (*1111*). 5 juin. Charles *André*. 48 ans. arquebusier. 3 *ter*. boulevard Saint-Martin.

708. (*1112*). 13 juin. Louis *Flobert*. 30 ans. arquebusier. 6. rue Racine.

709. (*1113*). 13 juin. Mme *Mariuet*. 38 ans. armurière. 4. rue des Francs-Bourgeois.

710. (*1114*). 16 juin. Victor *Matrod*. 63 ans. armurier. 18. quai de la Mégisserie.

711. (*1115*). 16 juin. Joseph *Prélat*. 65 ans. armurier. 343. rue Saint-Honoré.

711. (*1116*). 16 juin. Antoine *Grandineau*. 37 ans. armurier. 5. rue de la Ville-l'Evêque.

713. (*1117*). 16 juin. Philibert *Bachereau*. 57 ans. armurier. 4. boulevard Monceau. aux Batignolles.

714. (*1118*). 16 juin. Abraham *Samuel*. 43 ans. armurier. 30. quai de Gèvres.

715. (*1119*). 17 juin. Michel *Spiquel*. 42 ans. marchand d'objets d'équipement militaire. 164. rue Saint-Honoré.

716. (*1120*). 17 juin. Joseph *Brun*. 28 ans. armurier. 19. rue du Roule.

ERRATA

Page 29, ligne 33, *au lieu de :* 4 vol., *lire :* 14 vol.

Page 30, ligne 28, *au lieu de :* numéro du 24 avril, *lire :* numéro du 10 avril.

Page 114, ligne 10, *au lieu de :* Les soldats de la ligne qui étaient au poste de cette barrière accourent d'être désarmés par le peuple. Des hommes en blouse viennent vers nous, *lire :* Les soldats de la ligne qui étaient au poste de cette barrière viennent d'être désarmés par le peuple. Des hommes en blouse accourent vers nous.

Page 140, ligne 32, *au lieu de :* dans sa légion[2]., *lire :* dans sa légion.»[2]

Page 150, note 2, *au lieu de :* Publié par De Marnay...., *lire :* *Journal d'un officier de cavalerie*, publié par De Marnay....

Page 228, ligne 2, *au lieu de :* sur le poste de la rue Mauconseil, établi dans le même local.... *lire :* sur le poste de la rue Mauconseil et sur celui qui était établi dans le même local....

Page 232, note 2, *au lieu de :* Cf. p., *lire :* Cf. p. 203.

Page 244, note 5, ligne 4, *au lieu de :* (Bibl. nat., Lb. 78), *lire :* (Bibl. nat., Lb[53]. 78).

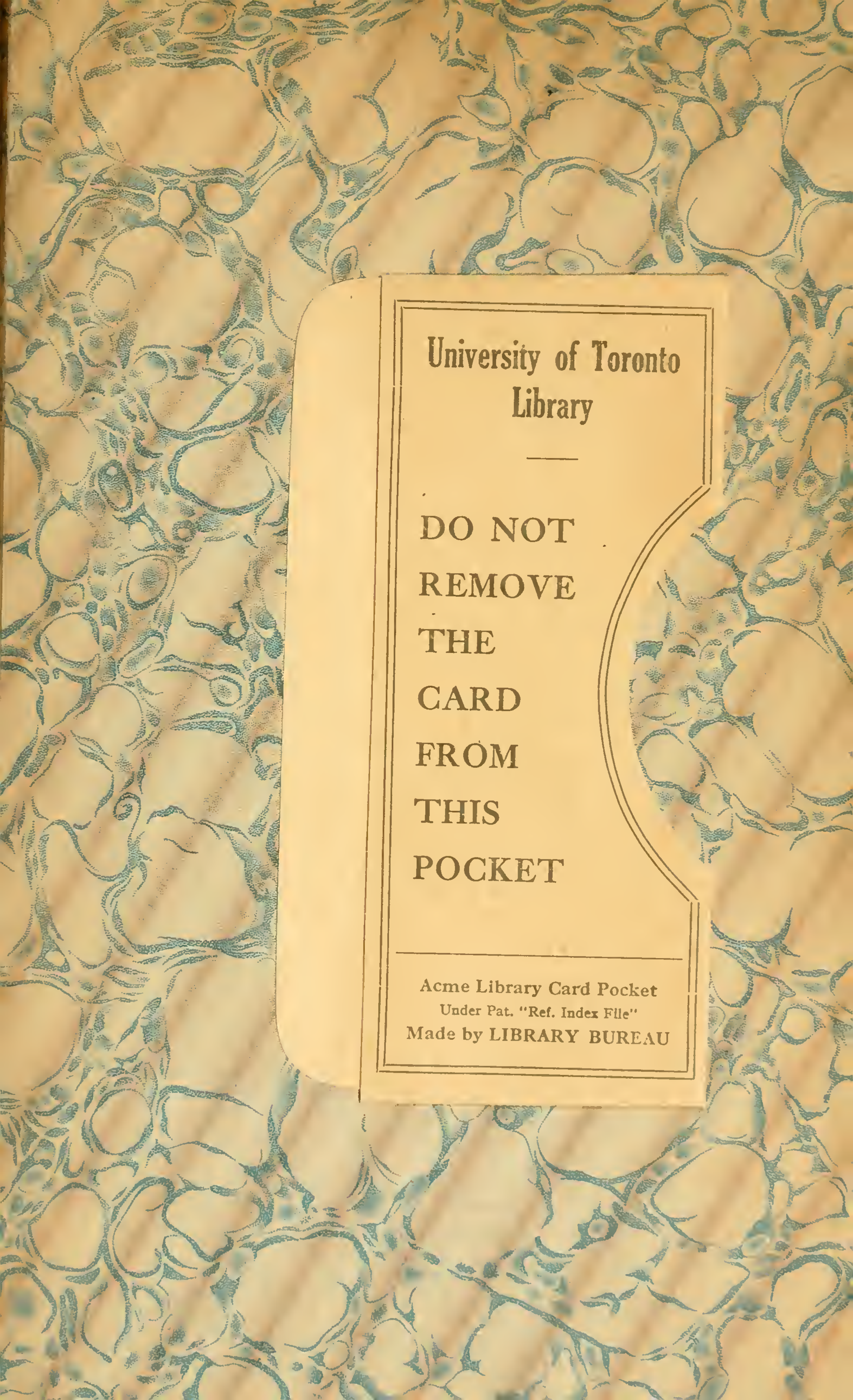
Page 247, ligne 10, *au lieu de :* Dans le XI[e] arrondissement...., *lire :* Dans le XII[e] arrondissement...

Page 377, note, ligne 4, *au lieu de :* après la mort du duc d'Orléans en 1840, *lire :* après la mort du duc d'Orléans en 1842.

TABLE DES MATIÈRES

9521 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais, Lyon.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

